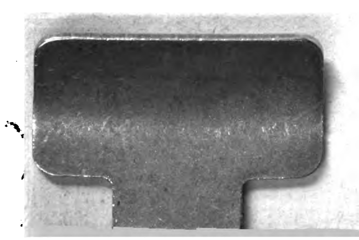




LES

GRANDS FAITS

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

VERSAILLES

CERF ET FILS, IMPRIMEURS

RUE DUPLESSIS, 59

L. DUSSIEUX

LES GRANDS FAITS

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉS PAR LES CONTEMPORAINS

RECUEIL DE DOCUMENTS ORIGINAUX

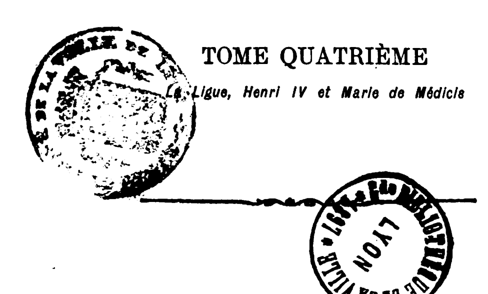
DESTINÉ A SERVIR DE COMPLÉMENT AUX ÉTUDES HISTORIQUES

DEUXIÈME ÉDITION

AVEC UNE INTRODUCTION PAR CH. BARTHÉLEMY

TOME QUATRIÈME

La Ligue, Henri IV et Marie de Médicis



LIBRAIRIE LECOFFRE

PARIS | 90, RUE BONAPARTE

LYON | RUE BELLECOUR, 2

1879

LES

GRANDS FAITS

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

LA LIGUE DES SEIZE.

1585.

Chronologie novenaire de Palma-Cayet.

Palma-Cayet, né en 1525, mort en 1610, fut d'abord pasteur protestant et fut remarqué par l'illustre La Noue, qui le proposa à Jeanne d'Albret pour sous-précepteur de son fils. Il se convertit au catholicisme après l'abjuration de Henri IV et devint professeur de langues orientales au collége de France. On a de Palma-Cayet une histoire de son temps publiée en deux parties sous les titres de *Chronologie septenaire* et de *Chronologie novenaire*.

En vertu de la paix de Loches, les États-Généraux furent assemblés à Blois, et les députés élus sous l'influence du duc de Guise forcèrent Henri III à approuver la Ligue et à faire la guerre aux huguenots. Henri III essaya inutilement de se soustraire à la politique et à la domination du duc de Guise ; il fit la paix avec les protestants et leur accorda l'édit de Bergerac, qui leur donnait la liberté religieuse et l'égalité avec les catholiques (1577). A cette nouvelle, la Ligue se souleva et continua la guerre avec les protestants malgré le roi. Le duc d'Alençon étant venu à mourir, Henri III n'avait



d'autre héritier qu'Henri de Navarre, chef du parti protestant; le duc de Guise, appuyé par le pape et par Philippe II, aspira ouvertement à la couronne, et se prépara à renverser Henri III qui soutenait l'hérésie. La Ligue se réorganisa à Paris et établit, pour faciliter l'accomplissement des desseins de son chef, le fameux comité des Seize (1585), qui fut tout-puissant jusqu'à ce que le duc de Mayenne ait fait pendre, en 1591, les plus violents de ces démagogues, pour arrêter enfin leurs violences.

Voyons maintenant comme la ligue des catholiques, que l'on a depuis nommée la ligue des Seize, s'établit à Paris; il est nécessaire de le dire, et savoir par qui et pourquoi cette ligue fut faite, car nous avons beaucoup à en parler. Voici ce que l'auteur du *Manant et du Maheustre*[1] en a rapporté, qui en a parlé comme savant. Aussi tient-on que c'est Cromé, l'un de la ligue des Seize, qui a fait ce livre là.

« Dieu, dit-il, s'est aidé pour le fondement et commencement de la ligue des catholiques de Paris, de M. de la Roche-Blond, l'un des bourgeois d'icelle ville, homme très-vertueux, de noble, bonne, ancienne et honnête famille, qui, considérant la misère du temps, l'ambition des grands, la corruption de la justice et l'insolence du peuple, et surtout la perte de la religion catholique, apostolique et romaine, qui ne servoit que d'ombrage au peuple et de prétexte aux grands, et au contraire l'hérésie supportée et la tyrannie ouverte : à ces occasions, mû de l'esprit de Dieu, il s'adressa à plusieurs docteurs, curés et prédicateurs, pour savoir le moyen de s'y gouverner en sûreté de conscience et pour le bien public, et entre autres à M. J. Prévost, lors curé de Saint-Séverin, M. J. Boucher, curé de Saint-Benoit, et à M. Matthieu de Launoy, chanoine de Soissons, premiers piliers de la ligue en cette ville de Paris, qui avisèrent par ensemble d'appeler avec eux les plus pieux, fermes et affectionnés catholiques, pour acheminer et conduire les affaires de la ligue des catho-

[1] C'est-à-dire le ligueur et le royaliste.

liques, tellement qu'eux quatre, après l'invocation du Saint-Esprit, nommèrent plusieurs particuliers bourgeois qu'ils connoissoient, et lors se résolurent de n'en parler qu'à sept ou huit, lesquels ils arrêtèrent et nommèrent entr'eux, à savoir : ledit de la Roche-Blond nomma l'avocat Dorléans et le sieur Acarie, maître des comptes; ledit sieur Prévost, curé de Saint-Séverin, nomma les sieurs de Caumont, avocat, et de Compans, marchand; ledit sieur Boucher nomma Ménager, avocat, et Crucé, procureur ; ledit sieur de Launoy nomma le sieur de Manœuvre, de la maison des Hennequins. A tous lesquels fut parlé et communiqué avec prudence, et trouvés disposés pour le soutènement de la religion et opposition contre l'hérésie et tyrannie ; et furent les premiers appelés et entremetteurs de la ligue, et parmi eux se mêla le sieur d'Effiat, gentilhomme du pays d'Auvergne, de la connoissance dudit sieur curé de Saint-Séverin ; et quelque temps après en fut parlé à d'autres, tant ecclésiastiques que séculiers, comme à maître Jean Pelletier, curé de Saint-Jacques, maître Jean Guincestre, lors bachelier en théologie, personnes très-affectionnées ; aux sieurs de la Chapelle, à Bussy Le Clerc, procureur en Parlement, au commissaire Louchart, à La Morlière, notaire, à l'élu Roland et à son frère ; de sorte que peu à peu le nombre crut ; mais à fin qu'ils ne fussent découverts, ils établirent un ordre à leurs affaires, et firent un conseil de neuf ou dix personnes, tant ecclésiastiques que séculiers, des dessus-nommés, et outre ils distribuèrent les charges de la ville, pour semer les avis du conseil, à cinq personnes qui se chargèrent de veiller en tous les seize quartiers de la ville et faubourgs d'icelle (à cause de quoi on les a depuis appelés la ligue des Seize), à savoir : ledit de Compans en toute la cité ; Crucé, les deux quartiers de l'Université et faubourgs d'icelle, Saint-Marcel, Saint-Jacques et Saint-Germain ; et les sieurs de la Chapelle, Louchart et Bussy, aux quartiers de

toute la ville : et rapportoient au conseil, duquel ils faisoient partie, tout ce qu'ils avoient entendu chacun en son détroit (a), tant en général qu'en particulier, et de tous les corps et compagnies : et sur le récit, l'on délíroit d'y pourvoir selon les occurrences, et se tenoient ces conseils quelquefois au collége de Sorbonne, en la chambre dudit Boucher, depuis au collége de Forteret, où il alla demeurer, qui a été appelé le berceau de la ligue ; quelques autres fois ils se tenoient aux Chartreux, puis au logis dudit sieur de la Roche-Blond et La Chapelle, comme aussi au logis desdits sieurs Dorléans et Crucé. Et pour fortifier la ligue, le conseil donna charge à ces cinq personnes dessus nommées de pratiquer le plus de gens de bien qu'ils pourroient, et parler à eux sagement et prudemment : et de fait se hasardèrent (avec toutefois grande modestie et connoissance) de communiquer et conférer avec plusieurs bons bourgeois les uns après les autres ; et, selon qu'ils les voyoient disposés, ils se découvroient à eux, sans toutefois leur rien dire de leur assemblée, mais seulement sondoient les affections des plus gens de bien qu'ils pouvoient choisir, et les entretenoient sur le discours de la malice du temps, rempli de schisme, d'hérésie et tyrannie ; et selon qu'ils en tiroient de résolution et connoissoient leurs volontés, ils la rapportoient à ce petit conseil de docteurs, curés, prédicateurs et notables personnes, qui, selon Dieu, leur donnoient des instructions pour conduire cette affaire, selon lesquelles le sieur de la Roche-Blond et ses cinq confédérés se gouvernoient et distribuoient leurs instructions aux cœurs de ceux à qui ils avoient parlé selon leur capacité, et les instruisoient de ce qu'ils avoient à faire : à quoi ils trouvoient des volontés bien disposées, qui s'y embarquoient sans s'enquérir d'où cela venoit, tant le zèle et la volonté des catholiques étoit ardente et bonne ; telle-

(a) Étendue d'une juridiction.

ment qu'il n'y avoit que ces cinq personnes, avec le sieur de la Roche-Blond au commencement, qui travaillassent par toute la ville à instituer et établir la ligue, et qui connoissoient ceux qui en étoient, et si d'aventure quelqu'un des six s'étoit hasardé de parler à quelqu'un qui fût reconnu pour homme mal vivant ou mal affectionné, on le prioit de s'en dégager et ne lui rien communiquer, tellement que ces six personnes ne communiquoient avec homme vivant que premièrement le conseil n'eût examiné la vie, mœurs et bonne renommée de ceux à qui l'on avoit parlé, comme n'étant raisonnable de commettre la connoissance de cette sainte cause qu'entre les mains de gens de bien, sans reproche, fidèles et très-affectionnés. Et combien qu'il y eût quelque peu de grandes et honnêtes familles qui avoient bonne et sainte affection au parti, si est-ce qu'ils ne paroissoient et ne vouloient assister aux assemblées, ni parler à beaucoup de personnes, de peur d'être découverts, mais sous main faisoient ce qu'ils pouvoient, et animoient ces six personnes de vouloir travailler, et conféroient avec eux à couvert, et subvenoient à la cause de leurs conseils et moyens, de sorte que tout se gouvernoit avec grand zèle, grande amitié, grande consolation, grande fidélité et grande prudence.

» C'étoit la première résolution du commencement de la ligue que de se résoudre à la mort, et en cette résolution y entrer : chose qui les rendoit tellement hardis en toutes leurs affaires, que le défunt roi Henri ni tous ses agens n'y purent jamais entreprendre ni découvrir, sinon que par conjectures et en gros, sans certitude aucune ; car après que, par le conseil et instruction des docteurs, curés et prédicateurs, ces six personnes eurent beaucoup gagné de gens de bien, et qu'il y avoit apparence de former une bonne ligue contre l'hérésie et la tyrannie, les aucuns furent députés vers feu M. de Guise pour lui donner à entendre la volonté des bons catholiques de Paris, le zèle qu'ils

avoient à la conservation de la religion et à l'extinction de l'hérésie et tyrannie ; lequel les reçut avec grande allégresse, et de ce en communiqua à MM. ses frères, et surtout à feu M. le cardinal de Bourbon, qui tous louoient Dieu de cet avertissement, et de ce qu'il lui avoit plu de disposer les cœurs de beaucoup de catholiques à pareils effets et volontés qu'eux-mêmes avoient. Et dès lors les princes, spécialement ledit feu sieur de Guise, commencèrent à entrer en conférence avec les catholiques de Paris, et ne faisoient et n'entreprenoient rien que par le consentement et avertissement les uns des autres, et envoyèrent les sieurs de Meneville, Cornard et Beauregard pour conférer et communiquer avec eux, et voir leur disposition et bonne volonté : lesquels furent instruits de toutes leurs intentions, et comment ils se gouvernoient, jusqu'à lui représenter les projets qu'ils avoient faits, qui tendoient à trois fins : la première à la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine ; la seconde d'expulser et combattre contre l'hérésie et sectes contraires à la religion catholique ; et la troisième pour réformer les vices, impiétés, injustices et maux qui possédoient la France en tous ses états, et au lieu de l'impiété et tyrannie y faire régner la piété et justice. Voilà les trois projets de la ligue, et outre ce, ils leur représentèrent, au doigt et à l'œil, la disposition qu'ils gardoient à la ville, avec la forme de leurs conseils et façon de faire.

» Ainsi dès lors furent députés quelques bons habitans de Paris, gens de cervelle, lesquels avec bonne instruction allèrent en plusieurs provinces et villes du royaume, pour rendre capables quelques-uns des plus affectionnés catholiques habitans desdites villes de la création et formation de la ligue, et de l'occasion d'icelle[1], des projets et intelligence avec des princes, à fin

[1] Pour les avertir du motif de la formation de la ligue des Seize, nouvellement créée à Paris.

de ne faire qu'un corps par une même intelligence en toute la France, sous la conduite des princes catholiques et conseils des théologiens, pour combattre l'hérésie et la tyrannie.

» Cependant le sieur de la Roche-Blond et ses cinq confédérés travailloient par toute la ville, à la faveur de leurs amis et confédérés qu'ils avoient gagnés au parti, ayant par leur labeur et vigilance attiré et mis au parti des personnes qui n'étoient moins affectionnées qu'eux-mêmes; de sorte que l'on employoit aux affaires, tant dedans que dehors la ville, les plus zélés et capables; de façon que non-seulement les six travailloient, mais sous eux et par leur instruction, beaucoup d'autres : comme au quartier de la Cité, Compans prit pour aide Hébert, drapier, et de Laistre; Crucé prit Pigneron, Senault, Noblet et Joisel; le sieur de la Chapelle prit Emonnot, procureur, et Béguin; le commissaire Louchart prit Tronçon, colonel, et de la Morlière, notaire; le clerc Bussy prit Chourlier et Courcelles, et Senaut y amena le sieur Fontanon, avocat en la cour, très-catholique, très-affectionné et très-résolu homme de bien et sans reproche; comme aussi étoient les autres dessusnommés, qui tous travailloient affectueusement pour découvrir ce qui se faisoit au préjudice de la religion et du bien public. Et les confédérés dessusnommés, avec autres bourgeois qui avoient croyance aux six personnes, venoient de jour à autre avertir chacun à son quartier de ce qu'ils avoient appris par la ville, des propos qu'on y tenoit, ou des menées que l'on y pratiquoit contre les catholiques; et les six ayant reçu tels avertissemens, ils savoient par ce moyen tout ce qui se passoit parmi la ville, et le rapportoient au conseil, qui, selon les occurrences, pourvoyoit de remèdes. Et par succession de temps croissant les affaires, mêmement les provinces et villes catholiques qui avoient été averties par personnes affidées et envoyées de Paris pour les avertir de la ligue des catholiques et de leurs inten-

tions, pour les confirmer davantage ils envoyèrent à Paris des agens pour s'enquérir de la vérité et s'instruire amplement; et à fin de leur donner contentement, il y avoit des catholiques qui étoient commis pour recevoir lesdits agens selon les provinces, les uns de Picardie, les autres de Normandie, les autres de Bourgogne, ceux d'Orléans, de Lyon et autres villes et provinces, avec lesquels étoit fort amplement communiqué, et s'en retournoient bien instruits, et avec bons mémoires et promesses de se secourir les uns les autres pour le soutènement de la religion contre les hérétiques et leurs fauteurs : et tout cela se faisoit avant les barricades. »

Voici le commencement, le projet et l'établissement de la ligue des Seize : vous voyez qu'ils bâtissent leur conjuration comme font les publicains leurs pactes et associations. Le commencement est au nom de Dieu, mais le diable est à la fin; car d'ordinaire c'est à qui ruinera son compagnon. Aussi les effets de cette ligue des Seize, que nous suivrons de temps en temps dans cette histoire, montreront qu'ils ont bâti leur ligue en renards, comme vous voyez par le récit même de leurs propres livres; et verrez ci-après qu'ils ont régné comme lions, et qu'aucuns d'eux sont morts par la justice des princes de leur propre parti ; et ceux qui n'ont voulu éprouver la clémence et miséricorde du roi Henri IV, contre qui ils avoient bâti cette ligue, vivent encore misérables, bannis hors de la France.

MORT DE MARIE STUART.

18 février 1587.

La mort de Marie Stuart est un des épisodes les plus populaires de la lutte du catholicisme contre le protestantisme pendant le XVI[e]

siècle. La lutte entre les deux religions n'a pas seulement lieu en France, mais bien dans toute l'Europe ; d'un côté il y a Philippe II, champion du catholicisme, qui combat avec l'Espagne, le Pape, les Jésuites, la Ligue, les Guises, les catholiques d'Angleterre et Marie Stuart, contre Elisabeth et l'Angleterre, Guillaume le Taciturne et la Hollande, Henri de Navarre et les protestants français. Dans cette guerre à outrance, les nationalités semblent disparaître devant l'idée religieuse, et les partisans d'une même foi s'allient contre leurs adversaires, sans tenir compte des sentiments patriotiques, si bien que les huguenots sont les alliés de l'Angleterre contre les ligueurs et Philippe II.

Le parti catholique conspirait contre Elisabeth, et cherchait à la remplacer sur le trône d'Angleterre par Marie Stuart. Si le protestantisme perdait l'appui d'Elisabeth, tout semblait indiquer qu'il succomberait contre les efforts de Philippe II ; aussi de nombreuses conspirations eurent lieu contre la reine d'Angleterre.

Marie Stuart était alors prisonnière d'Elisabeth. On sait qu'après la mort du roi de France François II, son premier mari, Marie Stuart retourna en Ecosse, et qu'en 1565 elle y épousa son cousin Darnley, qui fut assassiné en 1567. Marie Stuart était-elle du complot ? on ne peut répondre avec certitude à cette question ; si elle fut innocente, pourquoi épousa-t-elle le comte de Bothwell, qui était certainement l'un des meurtriers de Darnley ? Les Écossais protestants se soulevèrent contre Marie Stuart, qui était restée catholique ; ils la firent prisonnière, mais en 1568 elle s'échappa et se réfugia en Angleterre, où Elisabeth, contre tout droit et toute justice, la jeta en prison et l'y garda pendant dix-huit ans. Quels que puissent être les torts de Marie Stuart, la conduite hypocrite et cruelle d'Elisabeth envers elle n'en reste pas moins honteuse. Plusieurs conspirations furent tramées pour délivrer Marie Stuart et pour renverser Elisabeth ; la dernière est celle de Babington ; c'est à la suite de ce complot, qu'Elisabeth accusa la reine d'Écosse d'être complice des conjurés, et qu'elle la fit juger et exécuter.

I.

Le vrai rapport de l'exécution faite sur la personne de la reine d'Écosse le 18 février, le mercredi, sur les dix heures devant midi, en la salle du château de Fotheringay [1].

La commission fut envoyée à Fotheringay, de la

[1] Ce manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale, a été publié

1.

cour de Grenviche, par M. Robert Beale, clerc du conseil; lui fut à Fotheringay sur le dimanche, vers le soir. Le soir étant lors 15e février, le proche jour au matin étant lundi, il porta la commission au comte de Shrosbery, étant chez un nommé Raves, à six milles dudit château de Fotheringay, lequel vint audit Fotheringay le mardi devant diner; le comte de Kent étant là venu le jour devant.

Le premier jour, devant midi, eux avec le gouverneur de la reine et le sieur de Rotheland furent vers la reine d'Ecosse lui signifier qu'ils étoient là par commission spéciale, sous le grand sceau d'Angleterre, pour que l'exécution fût faite sur sa personne, et de bref; et pourtant trouvoient bon de l'avertir, afin qu'elle pût avoir temps de se préparer à ladite commission le jour suivant.

La reine d'Ecosse fut fâchée et déplaisante de ces nouvelles, ne voulant en partie croire la commission être signée de la main de la reine, et en partie la dédaignant, autant comme. Devant les comtes, elle appela son serviteur et médecin pour lui compter ce que le roi de France lui devoit[1]; et étoit si impatiente à cette heure là, qu'ils doutoient (a) qu'elle se dût tuer la nuit. Et ainsi la laissèrent en cette impatience, craignant grandement qu'il n'en mésadvînt, et qu'ils ne fussent contraints par quelques étranges moyens l'amener par main forte de violence à la mort. Cette crainte fut divulguée par une fausse rumeur épandue quelque peu devant sa mort qu'elle vouloit être exécutée en son lit, ou bien être à ce forcée; car on pensoit que volontairement elle ne se dût présenter à la mort.

par M. Teulet dans son volume intitulé : *Lettres de Marie Stuart*, 1 vol. in-8°, Paris, Didot, 1859.

[1] Une note de M. Teulet nous apprend que ce compte montait à 164,595 écus, valant 2,644,277 fr.

(a) Craignaient.

Le proche jour matin, qui étoit le mercredi, le prévôt fut envoyé à la porte de la chambre de la reine, sur les huit heures, pour écouter si elle étoit levée, et peut être pour la hâter à l'exécution, car ils avoient proposé de l'exécuter de bonne heure ce matin-là. Mais, lui venant, trouva la porte barrée et verrouillée par dedans. Sur quoi frappa trois coups, mais nul ne répondit, ou bien ne fut ouï répondre, et ainsi retourna. Et sur ce plus ample soupçon s'éleva de quelle facon ils s'y devoient comporter, car il avoit été résolu qu'elle devoit être exécutée le matin. Ce néanmoins il fut dit que le comte lui pouvoit bailler plus long répit, encore pour deux ou trois jours; mais elle le refusa. Bientôt après, les comtes, avec le sieur Amias Paulet et autres, retournèrent là et trouvèrent la reine prête, laquelle sembloit attendre leur venue avec une face ouverte et résolue de prendre tout en gré et avec grande patience.

On dit qu'il se passa quelques paroles de la part de la reine aux comtes et de leur part aussi envers la reine, elle étant en sa chambre, spécialement de cet effet : la reine requéroit que son corps fût enterré en solennité, à la façon de l'Eglise romaine, suivant les qualités et comme son état le requéroit; et aussi pour les serviteurs et damoiselles, lesquelles elle avoit au nombre de six, prenant soin de sa personne, qu'il leur fût permis de la suivre jusques au lieu de l'exécution pour la voir exécuter, ensemble de son prêtre, qui avoit été séparé d'elle depuis le temps de sa sentence et proclamation, qu'il pût venir vers elle devant son exécution; et pense-t-on que ce fut pour recevoir le sacrement de l'autel devant sa mort. Finalement elle fut requise par tous les serviteurs que quelque bon et honnête ordre pût être pris pour l'entière décharge de chacun d'eux, renvoyant chacun, selon leurs états, vers leur pays.

Le comte de Cherosbery, comme l'on dit, lui proposa de découvrir si elle étoit consentante de quelques

autres desseins ou trahison tramée secrètement à l'encontre de Sa Majesté, personne sacrée, ou contre l'État public de ce royaume.

Sa réponse fut qu'elle avoit jà été examinée pour telle cause, et qu'à présent elle n'étoit disposée à répondre sur semblables faits.

Telles et autres paroles tenues en sa chambre, il lui fut signifié que le prévôt étoit à la porte de la chambre attendant sa sortie. Quoi oïant, répondit : « Allons donc. » Et ainsi se leva et sortit hors, accompagnée des comtes et sieur Amias Paulet. En la grande chambre où elle fut exécutée étoient plusieurs gentilshommes et autres de moindres degrés, entre lesquels elle passa, tenant près de sa personne seulement trois ou quatre de ses serviteurs[1] et deux damoiselles, l'une françoise, nommée damoiselle Ramete, et l'autre écossoise, qui avoit nom Ersex[2], M. Melvin qui portoit sa queue; et pas davantage ne put-elle obtenir être suivie à son exécution. Et s'en allant, étoit menée par un chevalier, gentilhomme du sieur Amias Paulet, que la reine à ce faire appela comme celui qui étoit, par spécial appointement (*a*) du sieur Amias Paulet, député pour la servir de semblable service.

Et comme elle descendoit les degrés, venant de la grande chambre en la grande salle, elle dit au chevalier: « Je vous prie qu'à présent vous m'aidiez un peu pour soutenir la foiblesse d'iceux mes serviteurs à qui je commande de me porter à la mort comme au dernier service qu'ils me feront. » Et se levant, par telles paroles, de ses propres jambes, en entrant dans la salle, elle dit au maître d'hôtel portant sa queue :

[1] Pierre Gorion, son apothicaire, Jacques Gervais, son chirurgien, et son médecin Bourgoin.

[2] Les deux femmes qui assistèrent Marie Stuart étaient Écossaises et s'appelaient Jeanne de Kennedy et Esphelt (Elisabeth) Curle, sœur du secrétaire de Marie Stuart.

(*a*) Instruction.

« Melvin, tu nous as longtemps servie, et t'avons trouvé fidèle en notre endroit. Il n'est pas en nous de te récompenser pour tes services, nous laissons cela à d'autres, mais encore fais nous ce dernier bon service, recommande nous à mon fils, et lui dis que nous mourons catholique ; qu'il se souvienne qu'il vient de la race de Henri septième, et lui mande de notre part être bon à l'endroit des catholiques affectionnés à la reine. »

En la salle dudit château étoit élevé un échafaud assez près de la cheminée, vers le mitan de la dite salle, ayant quelque distance de lieu tout à l'environ de l'échafaud, et de hauteur environ deux pieds et demi, et environné de barrières, sauf le lieu où étoient faites deux marches, pour la faire monter, dans le plancher, lequel étoit tout couvert de frise noire et semblablement tout tendu, alentour lesdites barrières, de noir. Et au milieu de l'échafaud étoit posé un bas billot, tenant audit plancher et couvert aussi de noir, et tout proche étoit un carreau de frise noire pour s'agenouiller dessus, et, un distant (*a*) du billot, étoit une selle (*b*), aussi couverte de frise noire, pour asseoir la reine, et aussi deux autres selles non couvertes étoient là mises pour les comtes. Il n'y avoit personne sur ledit échafaud que les susdits comtes et lesdits exécuteurs devant les barrières. Tout autour étoient certains hommes avec hallebardes pour garder la presse, ne souffrant personne sur lesdites barrières.

La reine étant venue sur l'échafaud, non étonnée de voir tout ceci, ains regardant toute l'assemblée d'une joyeuse contenance, aussitôt s'assit en bas, et ses serviteurs se départirent de dessus ledit échafaud. Et lors M. Bealle monta sur l'étage, et à haute voix, à l'ouie de la reine et à toute l'assemblée, lut distinctement la commission. Durant tout le temps de la lecture d'icelle, la reine fut notée n'avoir du tout en rien changé de

(*a*) A une petite distance. — (*b*) Chaise, siége.

contenance, non pas seulement fait une fois signification de mécontentement d'icelle, voire en telle sorte qu'après qu'elle fut lue et que le comte de Cherosbery lui eut dit : « Madame, vous voyez ce que vous avez à faire, » elle répondit seulement : « Faites votre devoir. » Et ainsi se leva comme sembloit pour s'agenouiller à ses prières ; puis le docteur Flescher (doyen de Péterboroug) fut appelé pour faire quelques brèves conférences avec elle.

La reine, le refusant, interrompit ses paroles tout au premier commencement, disant : « Monsieur le doyen, je suis catholique et résolue de mourrir telle ; ce n'est que folie de m'émouvoir autrement ; vos prières ne me profiteront pas beaucoup. » Sur quoi le comte de Cherosbery dit : « Madame, je suis marri de vous voir être si grandement adonnée à la papauté. Soyez contente que nous prions Dieu pour vous. » Et le comte de Kent dit : « Madame, de bien peu vous sert cette image du Christ comme vous le prenez-là peint, si vous ne l'avez engravé dans votre cœur. » Car elle avoit deux crucifix en tour d'elle, l'un étoit d'or pendant à son col, l'autre d'ivoire blanc, lequel elle tenoit en sa main ; à sa ceinture, de chaque côté, pendoient des patenôtres (a), l'une plus précieuse que l'autre, et, comme il sembloit, jusques au nombre de douze ou quatorze. La reine, n'ayant égard aux paroles que disoient les deux comtes, ne répondit rien, ains paisiblement se mit à faire ses prières particulières, se retournant arrière dudit docteur, qui pareillement commença une sorte de prière qu'il avoit conçue, que toute l'assemblée dit et prononça après lui.

Auquel temps, la reine pria semblablement en latin pour la plupart et si haut qu'il sembloit qu'elle s'efforçât tout à propos d'être ouïe par-dessus le docteur ; et aucunes fois elle entremêloit l'anglois. Auquel temps

(a) Chapelets.

elle fut notée d'avoir prié pour notre Saint-Père le pape. Ses prières étoient en latin, de quelques certains versets des psaumes de David, comme : *Cor mundum crea in me Deus. Et spiritum rectum innova in visceribus. Et in manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*, etc.

Quand elle vouloit exprimer aucune véhémente passion de l'esprit par ses prières, chacun pleuroit et lamentoit, la voyant frapper sur sa poitrine de son crucifix d'ivoire, et le faisant fort souvent.

La teneur des prières du docteur étoit : « Qu'il plût à Dieu, si c'étoit son bon plaisir, de lui donner vraie repentance pour la reconnoissance de ses péchés, afin qu'elle pût mourrir en sa crainte, et de bénir la majesté de la reine[1], qu'elle pût longuement régner par dessus tous, et de confondre les pratiques de ses ennemis. »

Devant qu'il eût ainsi fini, la reine, ce monobstant ses précédentes prières en latin, encore de rechef pria-t-elle plus amplement en anglois, et à haute voix, pour elle-même, qu'il plût à Dieu lui donner son Saint-Esprit; quant à ses ennemis, qu'il leur voulût pardonner comme elle faisoit; quant à l'Angleterre, qu'il lui plût détourner son ire (a) de cette île ; et pour la majesté de la reine, qu'il lui plût lui donner sa bénédiction, afin qu'elle le pût adorer en vérité; quant à son fils, qu'il lui fût miséricordieux ; et pour la religion, qu'il lui plût avoir compassion de la pauvre et affligée Église. Combien qu'elle se reconnût indigne d'être ouïe, si est-ce qu'elle espéroit et mettoit sa confiance en sa miséricorde et être sauvée par le mérite de son sang, et de sa grâce être reçue en son royaume; et à la fin elle pria tous les saints de Paradis et notre Sauveur la vouloir recevoir. Puis se retournant du côté où étoient ses serviteurs, les pria semblablement de prier à son

[1] Élisabeth.

(a) Sa colère.

Sauveur la vouloir recevoir, et ainsi fit elle fin à ses prières, l'embrassant sur l'heure d'un grand courage comme il apparoissoit par ses contenances ; et ne changeoit jamais ses vieilles manières et gestes, baisant incessamment la croix.

Et fut dépouillée jusques à son cotillon. Son atour étoit tel : une robe à manches pendantes de satin noir à figures ou goffré ; un voile de linomple (a), fort beau et blanc, étendu sur sa tête ; un couvre-chef fait de linomple en manière de coiffe, et par là-dessous une perruque de cheveux fort bien séante. Par dessous sa robe, avoit un pourpoint de satin noir coupé et noué de soie de couleur et un plisson de velours noir, duquel la queue étoit de même couleur.

Les habits qu'on lui avoit ôtés furent mis à quartier (b) sur le théâtre. L'exécuteur avoit mis dans ses chausses le crucifix ; l'une de ses damoiselles offrit de le prendre, mais lui étant dénié par l'exécuteur, la reine dit : « Je vous prie, baillez lui. Elle en donnera autant d'argent que tu lui en demanderas. » Il lui fut dénié.

Son cotillon étoit de velours rouge, et le corps étoit de satin rouge ; et étant dépouillée jusques à ce cotillon, l'une de ses damoiselles lui ayant apporté une paire de manches de satin rouge, laquelle elle mit en ses bras ; et ainsi fut exécutée tout en rouge.

Or étant prête d'être exécutée, ses damoiselles pleuroient et lamentoient ; de quoi elle étoit fort offensée, disant : « Est-ce la promesse que vous m'avez faite de vous armer de constance ? Vous devriez plutôt remercier Dieu pour ma résolution que d'ébranler ma constance. Adieu, jusques au revoir. » Et de rechef leur faisoit signe d'amitié avec sa main, leur dit jusques au revoir, les envoyant hors de l'échafaud. Et étant ainsi prête à l'exécution, fut aidée par dessous les bras par le chevalier à s'agenouiller sur le coussin noir qui étoit

(a) Linon. — (b) A part.

près du billot; puis une de ses damoiselles, maîtresse Courbe[1], lui banda les yeux d'un couvrechef, et aussitôt, avec une résolution non pareille, inclina son col sur le billot, qui étoit recouvert de frise noire, disant et répétant par plusieurs fois : *In manus tuas commendo*, et autres versets en latin. Ses exécuteurs s'agenouillèrent et lui demandèrent pardon; ce qu'elle leur octroya, disant : « Je pardonne à tout le monde, » et davantage dit qu'elle étoit bien aise que toutes les afflictions souffertes par une longue et dure prison fussent si proches de leur fin.

Elle persévérant toujours à part soi en ses prières, et son col étant prêt à recevoir le coup, avoit mis ses deux mains sous son menton, ce qu'étant aperçu, furent retirées par les exécuteurs, autrement eussent été coupées avec sa tête. Et sur ce l'exécuteur frappa de sa hache, mais faillant à trouver la jointure, lui donna un grand coup sur le chignon du col; mais ce qui fut digne d'une constance non pareille, est que l'on ne vit remuer aucune partie de son corps, ni pas seulement jeter un soupir.

Le prochain coup fut justement sur le premier, par lequel sa tête fut tranchée du corps, sans qu'il retirât sa hache après le coup, de peur que, de fortune, elle ne tint à quelque peau. Et aussitôt l'exécuteur prit la tête et la leva, la montrant au peuple, disant selon la coutume : *God save the queen !* Dieu sauve la reine Elisabeth ! Comme il l'eût élevée, tomba soudainement de ses mains, pour ce qu'il ne l'avoit prise que par la peau de ses cheveux faux. Le peuple répondit à ces paroles : *Amen !*

« Oui, dit le comte de Kent à haute voix et d'un grand courage, *Amen*, *Amen*. Que plût à Dieu que tous les ennemis de la reine fussent en cet état ! »

En mêmes termes dit aussi le doyen de Peterboroug,

[1] C'est une erreur ; c'était Jeanne de Kennedy.

mais le comte de Cherosbery et plusieurs autres furent remarqués avoir répandu des larmes.

Ceci fut la manière de l'exécution faite sur la reine d'Ecosse, au château de Fotheringay, le 18e de février, le mercredi sur les onze heures.

Après que l'exécution fut aïnsi faite, les portes du château furent tenues fermées, que personne ne sortit, jusques à ce que le poste (*a*) fût envoyé à la Cour, qui fut environ une heure de ce jour même, avec une lettre et certificat de l'exécution. Le poste fut M. Henry Talbot, fils du comte de Cherosbery.

Quand les comtes furent levés pour sortir de l'échafaud, chacun fut commandé de sortir de la salle.

Et présentement chacun s'évada, puis l'exécuteur tira les bas de chausses de la reine. Ses bas de chausses étoient de soie de couleur, ouvragés de fil d'or; ses jarretiéres étoient deux belies écharpes sans ouvrage; les souliers de maroquin découpé. Son corps par après, avec la tête, fut porté par les gens du prévôt en la chambre de présence, là où elle avoit été, par devant, examinée des nobles et seigneurs du conseil.

Quant à la manière de son portement, et avec quelle patience elle prit la mort, c'est chose mémorable et qui peut servir de matière d'étonnement et merveilles que, depuis son arrivée en la salle jusques au coup de la hache, il ne s'apparut aucun changement en son visage, ains, surmontant la passion par sa naturelle constance, eut toujours un propos assuré et une manière de faire fort paisible. Vrai et assuré témoignage de la magnanimité de cette princesse, laquelle ravit en admiration tous les assistans, bien que y eût infinies circonstances qui la pouvoient émouvoir à terreur et à crainte.

Premièrement la place de l'exécution, tendue de noir, environnée de hallebardes, très-épouvantable à voir, et encore continuellement à sa vue.

(*a*) Poste (*positus*), courrier.

La lecture de la commission, qui étoit la sentence de son dernier appel à la mort, souvent lui retentissant à ses oreilles.

La hache étant mise devant ses yeux, qui expressément étoit assignée pour lui trancher la tête.

L'exécuteur semblablement devant elle, prêt à lui donner le coup mortel; et finalement sa propre personne offerte à une brève et dure exécution.

Si le plus parfait tragique qui fût jamais venoit à présent avec un désir et soin indicible de représenter sa contenance, paroles et gestes, et façons de faire sur un théâtre, il pourroit mériter quelques louanges, mais on le trouveroit court, faisant démonstration de la contenance naturelle et singulière modestie qui, contre toute expectation, régnoit en cette princesse, tellement que à grande peine par personnes empruntées se pourroit-il représenter.

Il semble que l'on eût donné quelques ordres que tout ce que la reine d'Ecosse avoit fût emporté, d'autant que tout ce que l'exécuteur avoit serré lui fût ôté.

Les patenôtres furent jetées au feu qui étoit en la salle; et s'il y avoit quelque chose qui fût taché de son sang, comme la frise et les linges, tout fut semblablement jeté au feu.

Et incontinent que le corps fut resserré, on ôta aussi l'échafaud hors de la salle, à fin que personne n'eût occasion, pour la demeure d'icelui, tremper leurs mouchoirs de son sang.

Le corps de la reine, ce même jour, environ quatre heures, fut dépouillé et embaumé, et mis en un linceul ciré dans une bière.

Les boyaux étant tirés furent sur l'heure emportés par le prévôt même et enterrés en quelque lieu secret du château, ne sait-on où.

Elle étoit d'une belle charnure et grasse, la poitrine ronde, et sur les épaules, de chaque côté, apparoissoit

une tache de la largeur d'un teston [1], qu'on vit bien à plain lorsque son col étoit sur le billot. Ce que le comte de Kent montra de sa baguette blanche; le comte de Cherosbery répondit qu'elles avoient été guéries en sa maison.

Au dedans de chaque genou avoit des issues qu'elle tenoit ouvertes avec deux boutons d'or; il n'y avoit autre tache de tout son corps que l'on put discerner.

Le médecin d'Estaufort, étant présent quand elle fut ouverte et visitant les entrailles, trouva les parties nobles bien disposées et tempérées, le cœur sain, les entrailles et poumons bien peu altérés, avec quelque petite quantité d'eau en son ventre, qui donnoit argument que l'indisposition de son corps était entachée d'hydropisie. Sa tête fut semblablement coupée [2], le cerveau et les autres parties charnues et corruptibles furent ôtées, et la tête embaumée. Tout ceci fut fait en la salle de présence.

La tête étoit nue de cheveux devant et derrière, et rasée exprès pour y appliquer quelques cataplasmes, et en chaque côté petits cheveux gris, mais non pas beaucoup.

Après que la tête fut coupée, il étoit étrange de voir que soudainement la face se fut retrait; laquelle, auparavant, étoit large et pleine.

La reine d'Ecosse avoit un petit chien avec elle sur l'échafaud, qui se tint tout ce temps-là assis, coy, ne se bougeant nullement d'auprès d'elle. Mais sitôt que la tête fût tranchée et mise sur la place, on le vit remouvoir et crier, puis se mit en une place qui étoit entre le corps et la tête, et se tint là jusques à ce que l'on le vint ôter, ce qui fut fait par force; et étant mis près le sang tout chaud, refusa de le lécher, chose non contraire au naturel des chiens..... Voilà la fin de ce misérable

[1] Pièce de monnaie.
[2] Ouverte.

spectacle et plus que barbare exécution d'une vertueuse et catholique princesse.

II.

Dépêche de M. de Châteauneuf, ambassadeur en Angleterre, à Henri III, datée de Londres du 27 février 1587 [1].

Sire, Votre Majesté sera peut-être étonnée de savoir les nouvelles de la mort de la reine d'Ecosse par le bruit commun qui en pourra courir à Paris, avant que d'en être avertie par moi. Mais, Sire, V. M. m'excusera, s'il lui plaît, quand elle saura que les ports de ce royaume ont été si exactement gardés, que il ne m'a pas été possible de faire passer un seul homme ; et si est plus, que, ayant obtenu un passeport sous autre nom que le mien, celui que je envoyois a été arrêté à Douvres avec son passeport, et y est encore de présent, bien que je le eusse dépêché dès le 19e de ce mois après midi.

Le samedi 14e, M. Bele [2], beau-frère de M. Vualsingham [3], fut dépêché sur le soir, avec commission signée de la main de la reine pour faire trancher la tête à la reine d'Ecosse, et commandement aux comtes de Cherosbery [4], de Kent et de Roteland [5], avec beaucoup d'autres gentilshommes voisins du lieu de Fotheringay, de assister à ladite exécution. Ledit sieur Bele mena avec lui le bourreau de cette ville, qui fut habillé tout de velours noir, ainsi que j'entends, et partirent la nuit du samedi au soir, assez secrètement. Il arriva là le lundi

[1] Cette dépêche a été publiée par M. Teulet dans ses *Lettres de Marie Stuart*.
[2] Beale.
[3] Walsingham.
[4] Shrewsbury.
[5] Rutland.

au soir 16e, et le mardi furent mandés querir lesdits comtes et gentilshommes.

Ledit jour au soir, M. Paulet, gardien de la reine d'Ecosse, accompagné du dit Bele et du chérif de la province (qui est celui qui en chaque bailliage est comme prévôt des maréchaux ou juge criminel), allèrent trouver ladite dame et lui signifièrent la volonté de la reine, qui étoit contrainte de faire exécuter la sentence de son Parlement. L'on dit que ladite dame se montra fort constante, disant que encore que elle n'eût jamais cru que la reine sa sœur en eût voulu venir là, si est-ce que elle se voyoit réduite en si grande misère depuis trois mois que elle avoit la mort pour très-agréable, prête à la recevoir quand il plairoit à Dieu. Ils lui voulurent laisser un ministre, mais elle ne le voulut point.

Il y a une grande salle audit château où l'on avoit fait dresser un échafaud couvert de drap noir, avec un oreiller de velours noir. Le mercredi, sur les neuf heures, lesdits comtes, avec son gardien, allèrent querir ladite dame, que ils trouvèrent fort constante; et s'étant habillée, fut menée en ladite salle suivie de son maître d'hôtel, M. Melvin [1], son chirurgien et son apothicaire, et d'un autre de ses gens. Elle commanda que ses femmes la suivissent, ce qui leur fut permis, étant tout le reste de ses serviteurs enfermé dès le mardi au soir. L'on dit que elle mangea avant que partir de sa chambre. En montant sur ledit échafaud, elle dit à M. Paulet que il lui aidât à monter, que ce seroit la dernière peine que elle lui donneroit. Etant là à genoux, elle parla longtemps à son maître d'hôtel, lui commanda d'aller trouver son fils, lui faire service, comme elle s'assuroit que il feroit toujours aussi fidèlement que il avoit fait à elle; que ce seroit lui qui le récompenseroit, puisque elle ne l'avoit pu faire de son vivant, dont elle étoit très-marrie, et lui chargea de lui porter sa bénédiction (laquelle elle

[1] André Melvil.

fit à l'heure même). Puis elle pria Dieu en latin avec ses femmes, n'ayant voulu permettre que un évêque anglois, là présent, approchât d'elle, protestant que elle étoit catholique et que elle vouloit mourir en cette religion. Après cela elle demanda à M. Paulet si la reine sa sœur avoit pour agréable le testament que elle avoit fait, quinze jours auparavant, pour ses pauvres serviteurs. Il lui répondit que oui, et qu'elle feroit accomplir ce qui y étoit contenu pour la distribution des deniers que elle leur a ordonnée. Elle parla de Nau, Curl [1] et Pasquier, qui sont en prison, mais je n'ai pas su au vrai ce qu'elle en dit; puis s'étant remise à prier Dieu, même à consoler ses femmes qui pleuroient, elle se présenta à la mort fort constamment. Une de ses femmes [2] lui banda les yeux; puis elle se baissa sur un bloc, et le bourreau lui trancha la tête avec une hache à la mode de ce pays. Puis prit sa tête, la montrant à tous les assistans, car l'on laissa entrer en ladite salle plus de trois cents personnes du bourg et autres lieux voisins. Aussitôt le corps fut recouvert de un drap noir et reporté en sa chambre, où j'ai entendu dire qu'il fut ouvert et embaumé.

M. le comte de Cherosbery dépêcha à l'heure même son fils vers la reine pour lui porter nouvelles de cette exécution, laquelle ayant été faite le mercredi 18e de ce mois, sur les dix heures du matin, ledit courrier arriva à Grenvich sur les neuf heures du matin, le jeudi 19e. Je ne sais s'il parla à la reine, laquelle se alla promener ce jour là à cheval, et au retour parla longtemps au roi de Portugal [3]. Ledit jour de jeudi, je dépêchai à V. M. pour lui porter cette nouvelle, laquelle ne fut pas longtemps celée, car, dès les trois heures après midi, toutes les cloches de la ville commencèrent à sonner, et se fit

[1] Nau et Curl étaient les deux secrétaires de Marie Stuart.
[2] Jeanne Kennedy.
[3] Antonio de Crato, compétiteur de Philippe II, roi d'Espagne, au trône de Portugal.

feux de joie par toutes les rues, avec festins et banquets, en signe de grande réjouissance.

Voilà, sire, tout ce qui s'y est passé au vrai. Les serviteurs de ladite dame sont encore prisonniers et ne sortiront d'un mois, gardés plus étroitement que jamais audit château de Fotheringay. Les trois autres sont prisonniers toujours en cette ville, et ne se parle point si l'on les fera mourrir ou si l'on les délivrera. Depuis ladite exécution, M. Roger[1] et moi avons tous les jours envoyé demander passeport, pour avertir V. M. de la mort de ladite dame ; mais il nous a été refusé, disant que la reine ne vouloit pas que V. M. fût avertie de cette exécution par autre que par celui que elle vous envoiroit. De fait les ports ont été si exactement gardés, que nul n'est sorti de ce royaume, depuis quinze jours, que un nommé Lepintre que la reine a dépêché à M. de Stafort pour avertir V. M. de ladite exécution.

Le bruit est que ladite dame mourant a persisté de dire que elle étoit innocente, que elle n'avoit jamais pensé à faire tuer la reine, que elle pria Dieu pour la reine d'Angleterre, et que elle chargea Melvin de dire au roi d'Ecosse, son fils, que elle le prioit de honorer la reine d'Angleterre comme sa mère et ne se départir jamais de son amitié....

Le lundi[2], nous entendîmes que la reine ayant été avertie de cette exécution en étoit fort courroucée, que elle en avoit pris le deuil, que elle se plaignoit de ceux de son conseil, et nommément du secrétaire d'Etat Davison, qui fut envoyé prisonnier en la Tour le mardi au soir[3]. Le mercredi[4], la reine envoya querir M. Roger.... Là, la reine lui dit que elle étoit extrêmement affligée

[1] Valet de chambre du roi, envoyé par Henri III avec des lettres pour Elisabeth et des instructions pour M. de Châteauneuf (*Note de M. Teulet*).

[2] Le 23.

[3] Le 24.

[4] Le 25.

de la mort de la reine d'Ecosse, que son intention ne avoitjamais été de la faire mourir, encore que elle l'eût refusée à M. de Belièvre ; que Davison l'avoit surprise, mais que il étoit en lieu où il en répondroit; le chargeant de le dire ainsi à V. M., avec des démonstrations grandes d'ennui et quasi la larme à l'œil, comme vous dira ledit sieur Roger, avec beaucoup d'autres propos importans que il a charge de vous dire.

Or, sire, voilà tout ce qui s'est passé sur la mort de la reine d'Ecosse, en la narration de laquelle je n'ai rien voulu ajouter de ce qui me touche, le gardant pour en après. La reine fait démonstration d'être fort courroucée de cette exécution contre tous ceux de son conseil qui l'ont précipitée plus que elle ne vouloit, et nommément contre Davison qui délivra la commission à M. Bele. Car la reine dit que, en la signant, elle lui dit que il ne la délivrât pas sans parler encore à elle. Il s'excuse et dit que il n'ouit pas ce commandement, que il n'a rien fait que par consentement du conseil, et notamment de M. le trésorier, contre lequel on dit que la reine est fort courroucée. M. de Vualsingham, qui a été absent deux mois de la cour pour une diète, a été commandé querir pour faire cet appointement et y est retourné mardi dernier. A son arrivée, la reine lui défendit tout haut de lui parler de Davison.

Voilà, sire, l'état de la chose. L'on dit que le Parlement commencera lundi, qui doit prendre la protection dudit Davison, lequel n'a rien fait que exécuter l'arrêt dudit Parlement ; joint que, étant ledit Davison conseiller d'Etat, et partant du corps de Parlement, il ne peut être jugé que par ceux du Parlement, lesquels l'absoudront aisément. La reine a envoyé un gentilhomme en Ecosse pour excuser la mort de la reine d'Ecosse sur la surprise qui lui a été faite...

M. de Châteauneuf termine sa dépêche par cette honteuse sollicitation, qui vient compléter ce triste tableau de meurtre et d'hypocrisie.

Maintenant que, par la mort de ladite reine, les terres que elle tenoit en douaire reviennent à V. M., avec les parties casuelles, s'il lui plaît me faire quelque bien sur icelles, je serai toujours accouragé de plus en plus à lui faire très-humble service. Priant Dieu, sire, qu'il donne à V. M. très-longue et très-heureuse vie.

LETTRE DE HENRI DE NAVARRE

A M. DE LUBERSAC.

1587, vers le 10 avril.

Monsieur de Lubersac, j'ai entendu par Boisse[1] des nouvelles de votre blessure, qui m'est un extrême deuil dans ces nécessités. Un bras comme le vôtre n'est de trop dans la balance du bon droit ; hâtez donc de l'y venir mettre et de m'envoyer le plus de vos bons parens que vous pourrez. D'Ambrugeac m'est venu joindre avec tous les siens, châteaux en croupe s'il eût pu[2]. Je m'assure que vous ne serez des derniers à vous mettre de la partie ; il n'y manquera pas d'honneur à acquérir, et je sais votre façon de besoigner en tel affaire[3]. A Dieu donc et ne tardez ; voici l'heure de faire merveilles.

Votre plus assuré ami,

HENRY.

---

[1] Maître d'hôtel de Catherine de Bourbon, sœur du roi de Navarre.

[2] Montluc a parlé de cette antique qualité de la noblesse de France. à laquelle il suffit d'un petit souris de son maître pour échauffer les plus refroidis : « Et sans crainte de changer prés, vignes et moulins en chevaux et armes, on va mourir au lit que nous appelons le lit d'honneur. » (Voir t. III, p. 250).

[3] Affaire est du masculin chez beaucoup d'auteurs de cette époque.

LETTRE DE HENRI DE NAVARRE

AU ROI HENRI III.

1587, 21 octobre (le lendemain de la bataille de Coutras).

Sire, mon seigneur et frère, remerciez Dieu : j'ai battu vos ennemis et votre armée. Vous entendrez de la Burthe si, malgré que je sois l'arme au poing au milieu de votre royaume, c'est moi qui suis votre ennemi. comme ils le vous disent. Ouvrez donc vos yeux, sire, et connoissez qui sont-ils. Est-ce moi, votre frère, qui peux être ennemi de votre personne ? Moi, prince de votre sang, de votre couronne ? Moi, François, de votre peuple ? Non, sire, vos ennemis, ce sont ceux-là qui, par la ruine de notre sang [1] et de la noblesse, veulent la vôtre, et au par dessus, votre couronne. Certes, si n'y eût Dieu mis la main, c'étoit fait de vous, en ce lieu de Coutras, et ils vous eussent en nous tué, sire, comme en votre cœur ils nous ont tué ; car par après, tout seul resté de tant de rois et princes, de quel sommeil eussiez dormi entre ces épées rouges de votre sang, ou même entre pires choses que ces épées ? Avisez promptement à cette besogne, si encore en est temps ; car le tout est caché dans les abîmes de la volonté de Dieu. Mais devant lui je proteste de la justice de mes armes et de tout ce sang dont un jour vous faudra lui rendre compte, Bandez, sire, cette plaie de votre peuple ; baillez-lui la paix ; baillez-la à Dieu, à vos états, à votre frère, à votre conscience. Vainqueur, c'est moi qui vous la demande ; ou s'il faut guerre, laissez-la moi rendre à ceux-là [2] qui seuls vous la font et à nous,

[1] De notre race, de notre maison.
[2] Les Guise, les Lorrains.

et me les baillez à mener à cette heure qu'ils savent quel je suis. La Burthe, un des plus hommes de bien qui soit en la chrétienté, et que par devers vous je dépêche avec simple lettre de créance, pour ce qu'en sa fidélité du reste m'en assure, et aussi pour ce qu'autrement ne puis faire [1], vous fera entendre que je ne veux que le repos de tous et la conservation du mien. Et de quoi votre pape se mêle de me vouloir ôter ce que de Dieu je tiens ? Par quoi lui a Dieu été et lui sera toujours contraire en si méchante œuvre. Lequel Dieu vivant je prie bien fort, sire, qu'il vous rouvre le clair entendement qu'il vous a baillé, et qu'il a permis être troublé pour les grands péchés de ce royaume, et aussi celui de la grand' part de votre brave noblesse à tel point aveuglée par ces Lorrains ; alors verriez à plein, sire, qu'en toute cette pauvre France, n'est pas un seul cœur françois ennemi de son roi. La grand' source de ce poisôn seroit découverte à tous ; et vous, sire, verriéz qu'ici sommes, plus que ne pensez, vos véritables serviteurs et sauveurs de votre couronne.

LA JOURNÉE DES BARRICADES.

12 mai 1588.

I.

Lettre d'Étienne Pasquier à M. de Sainte-Marthe.

Étant de cette façon divisés [2] dedans cette ville, comme je vous écrivois maintenant, quelques catholi-

[1] Parce que je ne puis moi-même me rendre auprès de vous.
[2] Divisés en Politiques et en Ligueurs.

ques ligués font courir un bruit, que le roi se délibéroit de les maltraiter; ils en donnent avis aux princes[1] qui étoient à Soissons ; plusieurs allées et venues, qui ne se faisoient à couvert, afin d'être par eux secourus ; le roi mande à M. de Guise qu'il ne bougeât de la ville, jusques à ce qu'il eût reçu autre commandement de lui. Comme nos affaires se passoient par ces mécontentemens réciproques, voici plusieurs gentilshommes et capitaines ligueurs qui arrivent à la file dans Paris, et se logent au faubourg Saint-Germain-des-Prés, aux environs de l'hôtel de la Roche-sur-Yon, demeure de madame de Montpensier. Cela ne peut être si sourdement tramé, que le roi, qui lors séjournoit au bois de Vincennes, n'en eût avis. La reine-mère, voulant aller prendre l'air à Saint-Cloud, lui envoie un gentilhomme pour savoir comme il se portoit : à quoi il fit réponse qu'il avoit ce jour-là pris médecine ; mais que pour cela il ne lairroit de retourner à Paris, pour recevoir une requête qu'il savoit lui devoir être présentée par M. de Guise. Cela arrêta court la reine en la ville ; et le même jour le roi y vint. Dès lors une grande rumeur par toute la cour ; et pour obvier à une sédition, le samedi, septième de mai, est faite une assemblée de ville, où fut opiné fort librement d'une part et d'autre, chacun diversement rendant compte des mouvemens de son âme : enfin fut conclu que l'on députeroit gens pour aller voir par les maisons quels étrangers y étoient logés, quelles affaires les y détenoient, et faire commandement aux vagabonds de sortir.

Mais tout cela ne fut que vent. On proposa autres moyens au roi pour y remédier ; et le plus prompt et expédient fut de loger au même faubourg les quatre mille Suisses qu'il avoit fait de nouveau venir. Quelques-uns, à la colère, passèrent plus outre, disant que pour étouffer ce feu il falloit faire pendre une douzaine des

[1] Les Guise.

principaux conducteurs de cet œuvre. Le vent en vient à leurs oreilles : ils prennent cette colère pour l'effet, et en écrivent à M. de Guise, afin qu'il lui plût de les secourir ; et pour le hâter, ajoutent que les potences étoient toutes prêtes en l'hôtel de ville. Sur ces entrefaites, il advient que M. d'Épernon prend la route de Normandie avec une infinité de noblesse, pour se mettre en possession de son nouveau gouvernement : ces messieurs estiment qu'il ne falloit laisser envoler cette belle occasion. Le roi étant démantelé d'une grande partie de ses gentilshommes, eux envoient deux ou trois recharges (a) à Soissons, par Brigard, avocat. En ce martel (b) se passent les vendredi, samedi et dimanche. Le lundi, neuvième [1], M. de Guise arrive en poste, et vint descendre en la maison de la reine-mère, qui voulut prendre le devant du Louvre (c), pour faire trouver bonne cette venue ; mais il la pria de permettre qu'il l'accompagnât : ce qui fut fait. Elle le présente au roi, lequel d'un visage hagard lui demande pourquoi il étoit venu, vu qu'il lui avoit par exprès envoyé le seigneur de Bellièvre pour le détourner de ce voyage ? A cela il lui répondit qu'il étoit venu, premièrement pour lui faire très-humble service, puis pour lui apporter sa tête et se justifier contre les calomnieuses charités qu'on lui prêtoit ; et finalement pour mourir avec plusieurs siens amis, que l'on destinoit à la mort, ainsi que le bruit commun étoit. On dit qu'à ce mot le roi changea de couleur et demeura court ; toutefois, ayant quelque peu après repris la parole, M. de Guise s'en alla chez soi, tellement accueilli du menu peuple, qu'il n'avoit pas moyen de passer : entre autres, une bonne vieille fend la presse, qui lui dit qu'elle ne se soucioit plus de mourir, puisque Dieu lui avoit la grâce de le

[1] Jour de mai.

(a) Nouveaux avis, nouvelles lettres. — (b) Trouble, désordre. — (c) Prendre les devants en allant au Louvre parler au roi.

voir ; et à l'instant même fit toucher son chapelet à ses habillemens. Un couvreur, étant sur une maison en la rue Saint-Martin, sachant qu'il passoit par là, se descend avec une corde, au hasard de sa vie, afin d'avoir moyen de l'envisager [1]. Il se prépare cependant pour présenter une requête au roi, bâtie à Soissons, dont le premier chef étoit de faire assembler les trois États, pour la réformation du royaume.

Le lendemain, le roi fait redoubler ses Gardes, tant Françoises que de Suisses, devant le Louvre : montrant par cela la défiance qu'il avoit de cette venue; ce néanmoins, ce jour même, il le vient saluer au matin, avec quelque suite de ses principaux amis et serviteurs, chacun faisant diversement bonne mine à mauvais jeu. Le mercredi, le roi, ne voulant qu'en le suppliant on lui commandât, le vit avec une chère plus fâcheuse (*a*) que le jour précédent, et se fit au soir apporter les clefs des portes de la ville. Le jeudi, douzième, sur la diane, il fit entrer toutes ses Gardes, que l'on dispose par les principaux cantons, aux halles, cimetière Saint-Jean, place de Grève, Marché-Neuf, près Notre-Dame, vers le Petit-Pont, pour se venir saisir de la place Maubert; les principales rues tapissées, d'un côté et d'autre, de telle manière de gens armés. A notre lever, le peuple voit ce nouvel et inaccoutumé spectacle ; la peur se saisit de lui, estimant que ce fût une garnison que l'on voulût mettre en la ville, nouveau sujet de servitude. Quelques-uns, qui avoient plus de nez, jugeoient que c'étoit un préparatif encontre M. de Guise, auquel on ne vouloit que le peuple apportât obstacle. Chacun court aux armes : les capitaines s'assemblent en leurs dizaines (*b*); le roi, pour nous assurer, mande aux gens de la justice qu'ils ne discontinuassent leurs audiences. Le matin,

[1] « La France, dit Balzac, étoit folle de cet homme-là; une telle passion alloit bien près de l'idolâtrie. »

(*a*) Un air plus mécontent. — (*b*) Quartiers.

M. de Guise, inespérément salué de ces nouvelles, est de prime face aucunement étonné : si (*a*) ne perdit-il cœur. Quelques-uns des siens étoient d'avis de quitter la ville ; mais il leur fit réponse, que qui avoit peur s'en allât. De ce pas il va à la messe avec sa famille, en la chapelle de Brac, sur les sept heures, sans porter sur le front aucune marque de crainte. Pendant ce temps, il ne s'endort, ains donne ordre de se fortifier par l'entremise de quelques citoyens qui lui étoient voués ; et, voyant ses affaires se disposer en quelque espérance de bon train, il envoie le chevalier d'Aumale d'un côté, et le seigneur de Brissac d'un autre, pour sonder le cœur du Parisien. Le seigneur de Brissac prend pour son quartier la place Maubert, où il arrive sans détourbier (*b*) : car combien que les Gardes fussent en armes, si avoient-ils commandement, comme on dit, de ne se remuer. Ceux qui suivoient l'un et l'autre seigneur confirmoient au peuple qu'on vouloit mettre garnison en nos maisons, et nous asservir sous la miséricorde du soldat ; au demeurant que M. de Guise se portoit bien. Les soldats du roi vouloient gagner pied à pied la place Maubert : le peuple commence de se barricader vers la rue Galande, pour leur boucher le passage. Les Suisses ne pouvant par ce moyen passer, font halte : à l'exemple de cette barricade, chaque quartier fait le semblable, pour fermer le pas aux autres soldats.

Un certain rodomont de cour, qui avoit promis monts et merveilles au roi, voyant que sa promesse s'évanouissoit à néant [1], par une fureur désespérée, dit sur le pont Saint-Michel, qu'il n'y auroit femme de bien qui ne passât par la discrétion d'un Suisse : parole qui depuis fut cher vendue au roi, et qui aiguisa grandement

[1] Pasquier désigne sans doute par là le colonel Alphonse Corse, dit Ornano, qui avait offert au roi de le débarrasser du duc de Guise.

(*a*) Cependant. — (*b*) Obstacle.

la fureur du peuple. Vers une heure de relevée, le seigneur de Brissac revenant sur ses premières brisées, avec quelque troupe bien montée, s'assemble chez le colonel de la place Maubert : et après avoir capitulé (a) de ce qui étoit à faire, suivi de plusieurs gens de cette ville armés, lui, à la tête de la compagnie, commande aux Suisses d'éteindre leurs mèches[1] : à leur refus, l'escarmouche commence en la rue Saint-Jacques. Jamais on ne vit chose mieux conduite, ni plus heureusement succéder (b) : les Suisses abandonnent leurs armes et baissent les mains. On en avoit disposé une bonne partie au Marché-Neuf, lesquels, pour éviter une boucherie de leurs personnes, prièrent d'être enfermés tous désarmés dans la boucherie de ce lieu. De même façon, Le Gast, l'un des capitaines des Gardes françoises, qui occupoit les avenues de la rue Saint-Jacques, fut désarmé ; et pour le sauver fut confiné, lui et les siens, dans une maison. La matinée fut pour le roi, jusques à dix heures ; le demeurant du jour, pour M. de Guise, lequel se voyant au-dessus du vent, monte à cheval en pourpoint, suivi d'une grande compagnie de gens, se promène par toute la ville, usant certes de son bonheur avec une merveilleuse modestie : car tout aussi que le matin, pensant être au-dessous de toutes affaires, il ne ravala rien de sa magnanimité accoutumée, aussi lorsqu'il fut au-dessus, il ne se haussa davantage, ayant toute cette journée-là une même teneur de visage ; voire voulut obliger de toutes sortes de courtoisies ses malveillans : car il dégagea, sur les quatre heures du soir, Le Gast avec toute sa compagnie, leur faisant rendre leurs armes. Le semblable fit-il aux Suisses qui tenoient garnison fermée dans la boucherie du Marché-Neuf, et encore aux autres qui étoient en la Grève, lesquels, sans son secours, étoient en danger d'être mis en piè-

[1] Pour mettre le feu aux arquebuses, on se servait de mèches.

(a) Être convenu. — (b) Réussir, avoir du succès.

ces par les soldats de Paris ; et les renvoya tous au roi. Il n'est pas qu'il n'exerçât pareille courtoisie envers le seigneur de Tinteville, gouverneur de Troyes, qu'on disoit être en mauvais ménage avec lui. Jamais succès ne fut plus heureux que celui-ci : car de l'appeler victoire, je lui ferois tort ; ayant eu par un même moyen le dessus de ceux qui le vouloient offenser, et de soi. Et estimoient plusieurs personnes, que par un grand mystère de Dieu il avoit, sans y penser, atteint au comble de ses désirs ; et qu'il pouvoit de là en avant commander près du roi, et sous son autorité, ainsi que bon lui sembleroit, étant mêmement assisté du vent et de la faveur populaire : toutefois, le lendemain, la fortune lui livra tout autre chance.

Le vendredi, le roi voyant que le jour précédent, non-seulement ses affaires ne lui étoient pas réussies selon son projet, mais, qui plus est, que le peuple tâchoit de forcer ses Gardes ordinaires, où ils sont journellement assis, vis-à-vis du Louvre, il s'avise d'un nouveau stratagème. Il fait semblant de vouloir entrer en quelque conférence avec M. de Guise, pour adoucir toutes choses ; et de fait, lui envoya dire par le capitaine de Saint-Paul, l'un des siens, que la reine sa mère s'en iroit tenir l'après-dînée conseil en l'hôtel de Guise, comme aussi elle y alla. Mais elle ne fut à mi-chemin, que le roi sort de Paris par la Porte-Neuve, et vient prendre ses bottes aux Capucins, où il est accueilli par deux ou trois cents chevaux, avec lesquels il alla faire son logis à Trappes. Ce partement apporta un ébahissement infini à tout le monde : jamais ne fut si furieuse débauche de peuple que celle du jeudi et vendredi : car les religieux mêmes, quittant leurs frocs, s'étoient armés devant leurs monastères ; et le samedi, quatorzième du mois, toutes choses se trouvèrent si calmes, que vous eussiez dit que c'étoit un songe. Les portes de la ville, fermées par deux jours, furent lors ouvertes ; le commerce ordinaire remis, avec toute la mo-

destie qu'on pouvoit désirer au peuple, pour avoir seulement perdu l'objet et présence de son roi : témoignage très-assuré du maltalent (a) qu'il lui portoit ; je veux et entends parler du commun. Voilà l'histoire de huit jours, dont je vous ai voulu faire part, bien étonné de voir nos affaires constituées en un si piteux état ; mais que j'aie recueilli mes esprits, je vous en manderai mon avis. Adieu. De Paris, ce 20 de mai 1588.

II.

Récit de Davila.

Le matin du douzième de mai, une heure avant le jour, l'on ouït les fifres et les tambours des Suisses, qui, battant la marche, entrèrent dans la ville par la porte Saint-Honoré, sous la conduite du maréchal de Biron, qui étoit à cheval. Les soldats des Gardes françoises vinrent ensuite, avec la mèche allumée, marchant après leurs capitaines. Le roi, monté à cheval, les fut recevoir, et les saluant à l'entrée de la porte, leur commanda tout haut, et le répéta plusieurs fois, de ne faire aucune insolence, pour petite qu'elle fût, ni le moindre dommage non plus aux habitans, sur peine de la vie. Ce qu'il n'eût pas plutôt fait, et donné ordre que le seigneur d'O et le maréchal de Biron se saisissent des principales places de la ville, qu'il se retira dans le Louvre, où les soldats des Gardes étoient tous en armes. Alors le maréchal de Biron, qui ne savoit du tout le dessein du roi, jugea que la première chose qu'il falloit faire, c'étoit de gagner les avenues et les passages proches du Louvre, pour la défense et la sûreté de la cour. Il se saisit donc pre-

(a) Aversion.

mièrement du cimetière Saint-Innocent, situé au bout de la rue Saint-Honoré, et y mit 900 Suisses pour le garder, logeant les autres, jusques au nombre de 1600, aux prochaines boucheries, au Marché-Neuf, au Châtelet et à la Maison de Ville. Le seigneur d'O, à son exemple, prit le pont Saint-Michel et le Pont-au-Change, en l'un desquels il mit du Gast, et en l'autre le sieur de Marivaut, les compagnies de Beauvais-Nangy et de Larchant étant restées en garde à celle des portes du Louvre qui aboutit à la rue Saint-Thomas ; mais ce dessein réussit fort mal, et il eût bien mieux valu s'emparer de la place Maubert, de la rue Saint-Antoine et des avenues de la Bastille, lieux situés au bout de la ville, et proches de l'hôtel de Guise. Car le duc se trouvant par ce moyen si bien assiégé, qu'il n'eût pu branler, et les rues de Saint-Denis et de Saint-Martin bouchées, pour diviser le peuple en deux, afin qu'il ne pût se joindre si aisément, tous les quartiers de la ville se fussent trouvés investis par les armes du roi, et les habitans tenus en bride et mis en état de ne pouvoir remuer. Au contraire, les soldats qu'on avoit ainsi disposés étoient plus propres à défendre le Louvre qu'ils n'étoient capables d'empêcher l'émeute du peuple, qui devoit apparemment commencer de ce côté là, où étoit le fort du duc de Guise, et l'endroit où il agissoit le plus. A cette entrée des gens de guerre, qui par le bruit des tambours se fit connoître à toute la ville, le peuple en alarme, et déjà bien assuré que le bruit qu'on faisoit courir du dessein du roi n'étoit que trop véritable, commença de s'assembler. Les uns se tenoient clos et couverts dans leur maison, les autres fermoient leurs boutiques, qu'ils avoient déjà commencé d'ouvrir, les artisans ayant accoutumé d'y travailler avant le jour, et tous ensemble tenoient les armes prêtes, en attendant l'ordre de ce qu'ils auroient à faire.

Il étoit déjà grand jour, quand la reine-mère dissimulant à l'accoutumée, et curieuse de savoir ce que

faisoit le duc de Guise, lui envoya Louis Davila, sous prétexte de visite; mais avec ordre exprès d'observer jusqu'à la moindre circonstance de ce qu'il verroit et qu'il apprendroit. Il s'en alla donc à l'hôtel de Guise (c'est ainsi qu'on nomme les palais des principaux seigneurs) qu'il trouva fermé contre la coûtume : on le fit entrer pourtant par une petite porte, et comme il fut dans la basse cour, il la trouva gardée par deux rangs de gentilshommes, tous bien armés, et au milieu desquels le duc de Guise se promenoit tout seul. Comme il lui eut fait le compliment qu'il avoit ordre de lui faire, le duc connut aussitôt l'intention de la reine; et pour montrer qu'il se tenoit sur ses gardes, ayant pris Davila par la main, d'une façon fort obligeante, le mena dans le jardin, s'entretenant toujours avec lui. Là il lui fit voir une prodigieuse quantité d'armes, et tous les lieux souterrains de sa maison, qu'on appelle communément offices, pleins de soldats et de lances démontées; comme il sut bien connoître pour la pratique qu'il en avoit. Après qu'ils eurent fait ensemble deux tours de jardin, le duc de Guise (qui ne pouvoit pas si bien dissimuler, qu'on ne connût assez qu'il étoit tout inquiet, et qu'il méditoit quelque chose de grand) le congédia civilement; et ainsi tous deux se séparèrent avec un compliment mutuel. Davila s'en alla droit au Louvre, où la reine étoit déjà; et après qu'on l'eut fait entrer dans le cabinet du roi, il rapporta distinctement tout ce qu'il avoit remarqué. A ce récit il ajouta, qu'allant par la ville, il avoit vu fermer les boutiques et les maisons, préparer les armes, et mettre devant les portes de grosses poutres, et des tonneaux, dont on se barricadoit; que plusieurs gentilshommes et capitaines du duc de Guise s'en alloient de part et d'autre, et que les chefs des quartiers étoient empressés de tous côtés; mais qu'à la place Maubert particulièrement, et vers la rue Saint-Antoine se faisoient plusieurs assemblées de gens, et de grands pré-

paratifs d'armes, plus qu'en pas un autre endroit. Le roi lui fit répéter deux fois ce dernier avis, et dépêcha tout aussitôt Benoise son secrétaire au seigneur d'O, qui eut ordre de faire passer les ponts aux compagnies françoises, pour s'emparer de la place Maubert et de la rue Saint-Antoine. Le seigneur d'O avertit incontinent le maistre de camp Grillon[1] d'exécuter ce commandement du roi. Mais ils trouvèrent tous deux qu'il n'étoit plus temps, et que la chose ne pouvoit réussir, pour ce que Bois-Dauphin, avec les écoliers de l'Université, et les bateliers des environs de Saint-Jean-en-Grève, s'étoient déjà saisi de ce poste, abandonné jusques à cette heure par une grande imprudence; ce qui leur avoit donné tout loisir de tendre des chaînes à travers les rues, d'en fermer les avenues avec de grosses pièces de bois et des tonneaux remplis de fumier et de terre, et de faire de ce lieu leur place d'armes. Grillon se vit ainsi contraint de se retirer, avec tant de mauvais succès, que voulant rebrousser vers le même lieu, d'où il étoit parti, il en trouva le passage fermé. Car le comte de Brissac, avec ceux du quartier de Saint-Germain, l'enferma si bien, qu'il demeura engagé entre les ponts, sans pouvoir branler en aucune sorte, ni faire le moindre effort de quelque côté que ce fût, bien qu'il eut avec lui les principales forces des compagnies françoises. Comme l'on eut ainsi commencé, on continua de faire le même par toute la ville. Les habitans en émeute se mirent à crier aux armes. On sonna le tocsin de toutes parts, et poursuivant ainsi de trente en trente pas, les barricades se trouvèrent faites. L'ordre en fut si ponctuel et l'effet si prompt, qu'une ville si grande et si vaste fut en un moment fermée de tous côtés, et que la soldatesque du roi fut assiégée par les barricades, que l'on fit jusques aux portes de tous les corps de garde. Mais le pire fut, que le colonel Saint-Paul, avec

[1] C'est le célèbre Crillon.

ceux du quartier de Saint-Eustache et de Montmartre, s'en vint de furie boucher les rues de carrefour en carrefour, et poser la dernière barricade aux portes mêmes et vis-à-vis du premier corps de garde du roi. La ville étant ainsi barricadée et fortifiée, on fit passer la parole partout avec des cris effroyables, qu'on eût à tailler en pièces tous les soldats étrangers. Les Suisses furent attaqués à l'heure même dans le cimetière Saint-Innocent, où se trouvant enfermés et emprisonnés, s'il faut ainsi dire, ils ne purent se défendre en façon du monde ; de manière que dès le premier choc, en étant demeurés trente-six sur la place, les autres se rendirent sans résistance, et furent dévalisés par les bourgeois, avec autant de vanité que de violence. On assaillit à l'instant toutes les autres gardes du Châtelet, du Petit-Pont, des boucheries et de la Maison-de-Ville, n'y ayant que les Suisses qui furent comme leurs compagnons dénués de leurs armes, et faits prisonniers à la discrétion du peuple. On traita les soldats des Gardes françoises avec plus de respect : car après leur avoir fait éteindre leurs mèches et mettre bas les armes, on les tint ainsi en suspens, en attendant un autre ordre.

Cependant la reine-mère et Villequier supplioient le roi de sortir du Louvre, et de se faire voir aux bourgeois, se promettant que le seul éclat de la majesté royale dont ils seroient éblouis, les réduiroient à le reconnoitre, à lui obéir et à poser aussitôt les armes ; d'où il s'ensuivroit qu'après avoir mis en sûreté leurs biens et leurs vies, ils laisseroient prendre et châtier les coupables. Mais le roi jugea ce conseil trop dangereux, et qu'on ne pouvoit le suivre, à moins que d'exposer à la témérité du peuple, toute la grandeur et l'autorité du prince, sans qu'il y eût beaucoup d'assurance que le succès en dût être bon. Ce qu'il y voyoit de pire encore, c'étoit qu'en cas qu'un dessein de cette nature ne réussit, il n'y auroit plus moyen d'y mettre

remède, ni d'empêcher que la ruine, et même la perte de la vie, ne s'y trouvassent jointes. Il prit donc résolution d'envoyer au peuple les maréchaux d'Aumont et de Biron, pour tâcher de l'adoucir par belles paroles, et par les assurances qu'ils avoient ordre de lui donner. Mais ce dessein ne fut pas moins inutile que les précédens, et toute la réponse qu'on fit aux maréchaux, fut à coups de pierres et d'arquebuses, si bien qu'ils furent contraints de se retirer sans avoir rien fait. Ainsi le seul espoir qui restoit se devoit mettre en la défense du Louvre, dans lequel outre les gardes ordinaires, toujours promptes à leur devoir, il y avoit plus de cinq cents gentilhommes, qui par dessus tous les autres avoient pris la charge d'en défendre l'entrée. Mais soit que le duc de Guise se sentît touché dans l'âme de la témérité d'une si haute entreprise, soit qu'il n'eût pas dessein de passer outre, ou que la grandeur de cette action l'étonnât, et qu'il crût les choses arrivées à leur point, tant y a qu'il ne voulut pas aller plus avant. Voyant donc la ville en sa puissance, les gens de guerre rendus et désarmés, et le roi même avec les siens assiégés, et tenu comme prisonnier dans le Louvre, il se persuada que traitant l'affaire par voie de composition, il pourroit venir à bout de tous ses autres desseins. Cela fit qu'il se résolut d'apaiser toutes choses, sans porter le tumulte plus loin par le moyen de la force. Ainsi parti de son hôtel à cheval, sans avoir pour toutes armes qu'un bâton en main, pour montrer par là qu'il ne craignoit rien, il s'en alla de quartier en quartier, où parlant aux habitans partout par où il passoit, il les exhortoit à se tenir sur la défensive, puisque Dieu leur avoit fait la grâce d'assurer leurs vies, leurs familles, leur liberté, la religion et l'honneur de la sainte église; que de tout le reste ils se reposassent sur lui, sans se mettre en peine, les choses étant réduites dans une pleine sûreté; puis comme il fut arrivé au lieu où les soldats des Gardes françoises

étoient assiégés et retenus, il donna charge au colonel Saint-Paul de les conduire jusques au Louvre, et de les congédier. De là il tira droit à Saint-Innocent, où il commanda que l'on rendît aux Suisses leurs armes, les faisant accompagner de même par le comte de Brissac, jusques à l'entrée du Louvre, où ils furent relâchés comme les autres. Tous les soldats passèrent sans ordre et sans tambours, tête nue, et les armes basses, comme prisonniers, et furent menés aux portes du Louvre, où le maréchal de Biron les ayant reçus, les fit loger aux environs. Ce qui fut sans doute bien avantageux au duc de Guise, de qui la victoire ne pouvoit être suivie ni d'un plus agréable spectacle, ni d'un plus superbe triomphe. Le jugement qu'en firent plusieurs, et particulièrement Alexandre Farnèse, duc de Parme, prince d'une incomparable valeur et d'un esprit pénétrant, fut que le duc de Guise avoit trop fait de semblant et frappé trop peu ; qu'il se devoit souvenir de ce proverbe que, qui met la main à l'épée contre son prince, en doit à l'instant jeter le fourreau, et qu'il falloit ou ne pas faire une si hardie entreprise, ou l'exécuter de point en point, après l'avoir faite. Ce qui fit que le duc de Guise n'y procéda pas ainsi, fut apparemment, ou pour y être poussé par l'honneur dont il embrassoit la protection, ou pour se vouloir toujours prévaloir d'un prétexte de foi et de piété, pour en être mieux à couvert, ou pour n'avoir en effet jamais porté ses pensées qu'à sa sûreté propre et à la réformation du gouvernement. Comme il se promettoit donc maintenant d'en attirer sur lui par son adresse toute la direction et la principale autorité, sans l'emporter à force ouverte, il se persuada qu'il avoit réduit le roi si à l'étroit, qu'il seroit contraint de s'accommoder à ses volontés, en lui accordant les choses qu'il désiroit, et qu'il savoit indubitablement lui devoir être confirmées du consentement universel de tous les peuples.

Il s'en trouva quelques-uns qui eurent cette opinion : que le but du duc de Guise étoit de confiner le roi dans un monastère, sous prétexte de son mauvais gouvernement, et de prendre lui-même possession de la couronne. Mais c'étoit le sentiment universel, que comme il prétendoit d'en exclure les princes de la maison de Bourbon, et de se la faire transférer, après que le roi seroit mort, aussi n'avoit-il jamais pensé à l'en priver tandis qu'il vivroit, et partant, qu'il estimoit lui devoir suffire, que tenant le gouvernail du royaume et toute l'autorité par devers lui, il pût en frustrer ses ennemis et mettre son dessein en état d'avoir moyen de l'exécuter quand il en seroit temps ; opinion que je trouve moins sévère et plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, le duc présupposant de s'être fait maître de Paris et d'avoir si bien assiégé le Louvre, comme il l'écrivit le même jour au duc de Lorraine, qu'il pouvoit rendre compte de tout ce qui étoit dedans, fit cesser la violence et le tumulte du peuple, et ne voulut point qu'on allât donner où étoit le roi. Or, bien qu'il eût fait relâcher les soldats que l'on avoit pris et désarmés, si est-ce qu'il laissa les barricades en état, donnant ordre que le peuple se tînt partout sous les armes, et que les postes fussent gardés avec soin, en attendant qu'il se fît quelque ouverture d'accord du côté du roi, assiégé et réduit à l'étroit. En effet, il ne se trompa point en cela : car après plusieurs consultations qui se firent dans le cabinet du roi, la reine-mère résolut de l'aller trouver, et demanda passage à ceux de la ville ; ce qu'ils lui refusèrent avec une insolence insupportable, qu'elle sut pourtant fort bien dissimuler. Ils lui alléguèrent pour toute raison qu'étant en carosse, elle romproit leurs barricades ; mais qu'ils lui laisseroient le passage libre si elle vouloit descendre. Elle se mit donc dans sa chaise, et accompagnée du secrétaire Pinart, du sieur de Bellièvre et de quelques gentilshommes de sa suite, se rendit enfin à l'hôtel de Guise. Ce qui ne fut pas

sans beaucoup de peine, pour ce qu'il fallut de temps en temps qu'elle attendît que les barricades fussent ouvertes et après fermées. Tellement qu'à cause de cet embarras et de la longueur du chemin, elle fut plus de deux heures par les rues. A son arrivée le duc de Guise vint au devant d'elle, avec des plaintes et de grandes lamentations, dont il déclara le sujet tout haut, disant : « Que le roi pour avoir hors de temps voulu mettre garnison dans la ville de Paris, qui jusqu'alors s'en étoit exemptée, avoit jeté dans l'esprit du peuple un très-dangereux soupçon de vouloir ôter la vie aux bons catholiques; que de ce soupçon étoit née toute cette émeute, à laquelle il ne pensoit pas qu'on pût jamais remédier; qu'après tant de témoignages de ses fidèles services le roi lui faisoit tort en cela, et à sa bonne et catholique ville de Paris, de le traiter de cette sorte, et que néanmoins ayant souffert cet affront avec peine, il avoit fait tout son possible pour rassurer le peuple et apaiser cette sédition. » La reine-mère, aussi dissimulée que lui, répondit à ces paroles : « Que le roi n'avoit voulu faire autre chose que mettre les étrangers hors de Paris, pour le repos et la sûreté des habitans; qu'en cette affaire ayant été mal servi par quelques-uns, il avoit fait entrer ses Gardes pour la commune défense de la ville, avec dessein d'en faire lui-même la revue et de joindre ses soins à son autorité, pour détourner le mal dont il voyoit les habitans menacés; que ce peuple, au reste, étoit bien allé un peu vite de s'être ainsi précipité aux armes, sur une simple défiance; mais qu'il falloit espérer que toutes choses se pacifieroient, après que la vérité seroit reconnue. »

La reine et le duc ayant dit ces choses en public, se retirèrent en particulier dans le jardin. Alors le duc de Guise prenant pour prétexte d'avoir enfin reconnu que l'intention du roi n'étoit autre que de ruiner les grands et d'opprimer ceux qui s'opposoient à ses favoris, mit

en avant qu'il étoit temps qu'il pensât à sa propre conservation et à celle de tous les autres. Il fit ensuite des demandes si hautes et si peu raisonnables, qu'il parut bien qu'elles n'étoient propres qu'à un vainqueur, que sa bonne fortune jetoit hors des bornes de la modération. Il vouloit que le roi le déclarât son lieutenant général par toutes les provinces et en tous les lieux de son domaine, avec la même autorité que son père avoit eue sous le règne de François second; qu'on eût à tenir les États généraux à Paris, dans l'assemblée desquels lui seroit confirmée cette puissance qu'on lui auroit octroyée; que pour rassurer les peuples des dangers où les exposeroit un prince huguenot, le roi de Navarre et les autres princes de la maison de Bourbon, ses adhérens, fussent déclarés déchus de l'hérédité de la couronne; qu'on limitât à l'avenir les tailles et les contributions du peuple; que pour retrancher les nouveautés odieuses et suspectes, toutes les formes du gouvernement eussent à être réduites à une certaine règle, que le roi ne pourroit pas changer; que le duc d'Epernon, le seigneur de la Valette son frère, les maréchaux de Retz et de Biron, le seigneur d'O et le colonel Alphonse Corse, tous suspects d'intelligence avec les huguenots, et d'inventer à toute heure de nouveaux impôts, fussent privés de toutes leurs charges et de leurs gouvernemens, et même bannis à perpétuité de la cour; qu'afin d'ôter les défiances que l'on avoit conçues, avec un juste sujet, qu'on n'alloit pas de bon pied contre les huguenots, on lui donnât la charge absolue de la guerre, qui se feroit avec deux armées, l'une en Poitou, et l'autre en Dauphiné; que le roi, pour empêcher que ses actions et ses desseins ne fussent suspects de tyrannie, licenciât sa garde de quarante-cinq hommes particuliers, leur défendant de ne plus venir à la cour, et se contentât de celle que ses prédécesseurs avoient toujours eue; qu'il ôtât à Grillon la charge de mestre de camp au

régiment des Gardes et en gratifiât quelque autre, qui ne fût point suspect aux princes catholiques ; que toutes les places de Picardie fussent mises entre les mains du duc d'Aumale, comme gouverneur de cette province-là; que le duc de Nemours eût le gouvernement de Lyon, et le duc d'Elbœuf celui de Normandie ; que le roi baillât en otage aux seigneurs de la ligue six places, où ils mettroient garnison et tels gouverneurs qu'ils aviseroient ; qu'on donnât aux Parisiens des assignations convenables pour le payement des rentes de la Maison de Ville; que le comte de Brissac fût fait gouverneur de Paris et pourvu de la charge de colonel général de l'infanterie françoise, exercée par le duc d'Épernon ; que celle d'amiral fut rendue au duc de Mayenne, et La Châtre fait maréchal à la place de Biron. La reine-mère ayant ponctuellement examiné ces propositions l'une après l'autre, et montré combien elles étoient injustes et hors d'apparence, demanda finalement au duc de Guise ce qu'il croyoit que diroient les François et ce que pourroient penser tous les princes de l'Europe, si, par la volonté du roi même, un vassal eût non pas accepté, mais seulement demandé ces conditions, et s'il ne lui sembloit pas que c'étoit mettre le roi à la chaîne. et lui ôter la couronne de la tête. A quoi le duc de Guise répondit nettement qu'il ne demandoit ni charges ni offices pour aucun qui ne le méritât bien ; que chasser les boute-feux de l'État, les ennemis du bien public, les fauteurs des huguenots et les persécuteurs de la religion catholique, c'étoit purger le corps du royaume d'un pernicieux poison, pour mettre le roi en repos, en lui faisant rendre l'obéissance qui lui étoit due; et qu'encore qu'à vrai dire cette médecine fut amère au commencement, elle ne laisseroit pas néanmoins d'être à la fin très-utile.

Après ces discours qu'ils eurent ensemble, qui furent longs et contentieux, le duc de Guise conclut: « Que puisque le roi même avoit découvert l'intérieur de son

âme et réduit les choses à ce point là, il étoit résolu de perdre la vie, ou d'assurer la religion et l'état de sa maison. » La reine s'en retourna là-dessus, et il étoit presque nuit quand elle arriva au Louvre. L'on y étoit toujours en armes, et les personnes privées s'entretenoient des affaires en public, de la même sorte que ceux du conseil du roi en disoient leur sentiment dans le cabinet. Ces derniers ne s'accordoient pas bien : les intérêts propres et les passions particulières n'ayant pas moins de pouvoir sur eux que les choses qui regardoient le public et le bien universel. Car le chancelier, le secrétaire Villeroy et Villequier, qui désiroient l'abaissement du duc d'Épernon et la ruine des huguenots, et qui n'espéroient pas déchoir, ni de leur crédit, ni de leur autorité, quand même la ligue auroit l'avantage de son côté, consentoient à la plupart des demandes du duc de Guise, et offensoient en cela secrètement le roi, qui ne le pouvoit souffrir. Au contraire, les seigneurs d'O et de Rambouillet, l'abbé d'Elbène et le colonel Alphonse Corse soutenoient qu'il n'y avoit point d'adversité, si grande fût-elle, qu'il ne fallût endurer, plutôt que de consentir à cela, bien que néanmoins le seigneur d'O et le colonel s'offrissent, l'un de renoncer à ses charges, et l'autre à celle de lieutenant de roi en Dauphiné, si telle chose pouvoit suffire à pacifier les troubles. La reine et le secrétaire Pinart tenoient un milieu entre les deux, et se promettoient que le duc de Guise se relâcheroit d'une grande partie de ses demandes. Le siége pressoit cependant, pour n'y avoir dans le Louvre aucunes provisions de bouche. Avec cela, l'on appréhendoit que le peuple, sortant de Paris, ne l'assiégeât encore d'ailleurs, et qu'ainsi fermant tout à fait les avenues de la campagne, il ne contraignît en peu de temps le roi et toute la cour à se rendre, se voyant réduits aux extrémités. Mais d'un autre côté, les propositions qu'on faisoit étoient étranges et du tout insupportables aux oreilles de Sa Majesté. La nuit suivante

se passa de cette sorte, dans des irrésolutions pleines de terreur. Le duc de Guise ne s'endormit point cependant, et visita d'heure en heure les gardes de la ville, de peur que par nonchalance on ne donnât moyen à celles du roi de recouvrer les postes perdus naguère, et pareillement afin que l'horreur des ténèbres ne causât du désordre ou quelque tumulte. Le lendemain matin le roi, après avoir ouï la messe, s'étant enfermé avec la reine sa mère, trouva bon qu'elle s'en retournât vers le duc de Guise, et que faisant mine de vouloir entendre à un accord, elle traînât en longueur le traité, pour lui donner moyen de sortir secrètement par la Porte-Neuve qu'il avoit en sa disposition, derrière le jardin du Louvre. Car son dessein étoit de s'en aller de Paris avant que ses ennemis eussent le temps de l'y enfermer, et de se rendre dans Chartres, où il avoit à sa dévotion le peuple et le gouverneur. La reine arriva à l'hôtel de Guise avec les mêmes difficultés qu'elle avoit eues auparavant; mais comme elle s'y en alloit, un des bourgeois qu'elle rencontra par le chemin, s'approchant de son oreille, lui donna avis qu'on préparoit quinze mille hommes pour investir le Louvre. Ce qui fut cause qu'ayant commencé de traiter avec le duc, et le trouvant plus opiniâtre que la première fois, elle continua d'acheminer cette affaire avec une extrême patience, si bien qu'elle la conclut entièrement. Ce pendant le roi faisant semblant de s'aller promener aux Tuileries, sortit à pied avec peu de suite, et s'en alla devisant jusques au jardin, près duquel étoient ses écuries. Il en fit fermer tout aussitôt les portes, et s'étant fait donner un habit de campagne, monta à cheval, accompagné de seize gentilshommes et suivi de douze valets de pied seulement. Il sortit ainsi par la Porte-Neuve avec toute la diligence qu'il put, s'en alla à Chartres, où le peuple le reçut avec autant d'affection, que les Parisiens en avoient témoigné à recevoir le duc de Guise.

Deux bonnes heures après le partement du roi, le

seigneur de Meneville abordant le duc de Guise, qui parloit toujours d'affaires avec la reine, lui dit à l'oreille que le roi, sorti par la Porte-Neuve, étoit tout-à-coup parti de Paris ; ce que le duc ne sut pas plutôt que, surpris par cette nouvelle et se tournant vers la reine-mère : « Ah ! Madame, s'écria-t-il, me voilà mort, et tandis que Votre Majesté m'amuse ici, le roi s'en va pour me perdre.» La reine, faisant semblant de ne rien savoir de ce partement, lui répondit qu'elle en étoit ignorante, que le roi ne lui avoit point parlé, et qu'il falloit qu'on eût pris cette résolution dans son conseil. » Cela dit, elle se remit dans sa chaise et se fit porter au Louvre, où elle trouva que les compagnies des Gardes et celles des Suisses, les unes conduites par Grillon, et les autres par les sieurs Dampierre et de Tinteville, étoient déjà parties ; tellement qu'à l'heure même, elle dépêcha vers eux un gentilhomme pour les presser de hâter leur voyage et de marcher jour et nuit, comme en effet ils allèrent si vite qu'ils se rendirent où étoit le roi, quelques heures après lui. Le jour suivant toute la cour y arriva à la file, et entres autres Nicolas Poulain, Conty et d'Ugoly, qui s'échappèrent de Paris, chacun d'eux se réjouissant de s'être sauvé comme par miracle de la révolte et de la furie des Parisiens, que le soudain partement du roi surprit tellement, qu'ils ne purent ni se résoudre, ni se préparer à les suivre. Il ne falloit pas pourtant s'en étonner, puisque le peuple fait ordinairement de ces fautes, pour n'avoir ni précaution ni expérience. Mais de dire que le duc de Guise ne put prévoir ce coup là, ce fut chose assurément qui donna sujet de parler à plusieurs, et de laquelle s'étonneront avec raison tous ceux qui sauront bien considérer sa merveilleuse adresse et la grande vivacité de son esprit. Mais après tout, une faute de cette importance ne se peut mieux attribuer qu'à un de ces effets admirables, dont le plus souvent Dieu se joue de la finesse et de la prudence artificieuse des hommes.

Ce partement du roi fut la ruine du dessein qu'avoit le duc de Guise d'obtenir de lui, comme d'un prisonnier, les choses qu'il demandoit, et partant, il vit bien alors qu'il lui falloit prendre nécessairement une autre résolution. Pour cet effet, ayant été longtemps inquiet et fâché en soi-même, d'avoir laissé couler de ses mains une si belle occasion, il tourna ses pensées à s'assurer de Paris, prévoyant qu'en cette guerre contre le roi il ne pouvoit avoir un fondement plus solide que celui des forces et de l'assistance des Parisiens. Ce fut son premier dessein de se saisir de la Bastille, où commandoit alors le chevalier du Guet, appelé Laurent Testud. En effet, il ne lui fut pas beaucoup difficile d'en venir à bout. Car bien que celui qui en étoit capitaine la pût défendre en homme d'honneur, néanmoins comme il sut qu'on avoit tiré du canon de l'Arsenal, pour la battre en ruine, il la mit entre les mains du peuple, qui tout aussitôt en fit maître le duc de Guise.

III.

Lettre du duc de Guise à Henri III.

17 mai 1588.

Sire, Je suis si malheureux que ceux qui de longtemps par beaucoup d'artifices, ont tâché de m'éloigner de votre présence et de vos bonnes grâces, ont eu tant de pouvoir de rendre inutiles tous les bons desseins que j'ai faits de m'en approcher, et par mes services me rendre agréable à Votre Majesté. Ce que j'ai ces jours passé plus éprouvé que jamais, à mon très-grand regret. Car étant lassé de tant de faux bruits et calomnies, dont on usoit pour entretenir Votre Majesté en défiance de moi, j'ai voulu avec le hasard dont on

me menaçoit, justifier ma vie, ayant pris résolution de la venir trouver en si petite compagnie, et avec tant de confiance et franchise, que j'espérois par ce moyen faire voir, et à chacun que j'étois fort éloigné de ce dont mes malveillans tâchoient avec tant d'artifices, de me rendre suspect : mais les ennemis du repos public et les miens, ne pouvant souffrir ma présence auprès de vous (estimant que dans peu de jours, elle découvriroit les impostures dont l'on usoit pour me rendre odieux, et peu à peu me donneroit place en vos bonnes grâces), ont mieux aimé par leurs conseils pernicieux mettre toutes choses en confusion, et votre État et votre ville de Paris en hasard, que d'endurer que je fusse auprès de vous. Leur mauvaise volonté s'est manifestement reconnue en la résolution, que sans le su de la reine votre mère, et contre l'avis de vos plus sages conseillers, ils ont fait prendre à Votre Majesté, de mettre, par une voie inusitée et en un temps plein de soupçon et partialités, des forces en votre ville de Paris, pour occuper les places publiques d'icelle. Et la voix commune publie qu'ils espéroient, après s'être rendus maîtres, pouvoir encore vous induire à beaucoup de choses toutes aliénées de votre bon naturel, et que j'aime mieux passer sous silence. L'effroi de cela, Sire, a contraint vos bons et fidèles sujets de s'armer, pour la juste crainte qu'ils ont, en ce que par cette voie on ne voulût exécuter ce dont on les menaçoit longtemps auparavant. Dieu par sa sainte grâce a contenu les choses en meilleurs termes qu'on ne les pouvoit espérer, et a comme miraculeusement conservé votre ville d'un très-périlleux hasard : et le commencement, la suite et l'événement de cet affaire a tellement justifié mes intentions, que j'estime que Votre Majesté et tout le monde connoît assez clairement par là combien mes déportemens sont éloignés des desseins dont mes calomniateurs m'ont voulu rendre coupable. La forme en laquelle je me suis volontaire-

ment jeté en votre puissance, montre la confiance que j'ai prise en votre bonté ; et la sincérité de ma conscience, l'état auquel on me trouva lors que j'eus les premiers avis de cette entreprise (et de quoi vous peuvent témoigner plusieurs de vos serviteurs), fait assez connoître que je n'avois ni doute (a) d'être offensé ni volonté d'entreprendre, étant plus seul et désarmé en ma maison, que ne peut et doit être un de ma qualité. Le respect dont j'ai usé me contenant dans les simples bornes d'une juste défense, vous témoignent assez que nulle occasion ne me peut faire déchoir du devoir d'un très-humble sujet. La peine que j'ai prise pour contenir le peuple, et empêcher qu'il ne vînt aux effets qu'amènent le plus souvent tels accidens, me décharge des calomnies que l'on m'a ci-devant imposées : que je voulois troubler votre ville de Paris. Le souci que j'ai pris de conserver ceux mêmes que je n'ignorois point de m'avoir fait de mauvais offices envers vous à la suscitation de mes ennemis, fait voir à chacun clairement que je n'ai jamais eu intention d'attenter aucune chose contre vos serviteurs et officiers, comme l'on m'a faussement accusé. La façon dont je me suis comporté envers vos Suisses et envers vos capitaines et soldats de vos Gardes, assure assez que je n'ai jamais rien tant craint que de vous déplaire. Si Votre Majesté a su toutes ces particularités, comme j'estime que plusieurs de vos bons serviteurs aimant le repos public, qui en sont témoins, ne les lui auront pas celées, je tiens pour assuré qu'elle demeure par là éclaircie que je n'ai jamais eu la moindre des mauvaises intentions dont mes ennemis, par faux bruits, m'ont voulu rendre odieux. Et j'espère, Sire, que la fin en donnera encore plus assuré témoignage, ayant reçu un des plus grands déplaisirs qui me pouvoient advenir, quand j'entendis que Votre Majesté avoit pris résolution de s'en aller :

(a) Crainte.

d'autant que le subit partement m'ôta le moyen de pouvoir (comme j'avois envie) accommoder toutes choses à votre contentement; et à cela je les voyois disposées lorsque la reine, votre mère, me fit cet honneur de venir céans, de quoi je lui ai donné tels témoignages que j'estime qu'elle les peut tenir certains. Puisque je n'ai pu lors, Sire, je continuerai cette même volonté, et espère me comporter en sorte que Votre Majesté me jugera très-fidèle sujet et serviteur qui ne désire rien tant que en bien faisant, et pourchassant le bien de votre royaume, acquérir l'heur de ses bonnes grâces, lesquelles je ne cesserai jamais de rechercher jusques à ce que Dieu m'en ait présenté le moyen, lequel je prie, Sire, donner à Votre Majesté, etc. De Paris ce 17 mai 1588.

LES GUISES ASSASSINÉS A BLOIS.

1588.

Le duc de Guise, à la journée des Barricades, avait manqué l'occasion de faire le roi prisonnier et de prendre la couronne. Trompé une première fois, il se laissa tromper une seconde. Henri III, réfugié à Chartres, puis à Blois, se réconcilia avec le duc de Guise à force de concessions; il le nomma généralissime; il prononça la déchéance de Henri de Navarre, et s'engagea à détruire les huguenots et à convoquer les États généraux, qui furent en effet réunis à Blois. Le duc de Guise et son frère, le cardinal de Guise, se rendirent au château de Blois comme députés aux États. C'est dans ce piége que Henri III les attendait; quand ils y furent tombés, il les fit tuer.

I.

Récit de Davila.

Les choses en étant là réduites, il ne restoit plus au

roi qu'à penser aux moyens qu'il pourroit tenir, pour se saisir du duc de Guise, parmi tant de gardes et de partisans qu'il avoit : car bien qu'il eût finement attiré les États à Blois, ville qui tenoit pour lui, et tout à fait éloignée de la faction des Parisiens, le duc néanmoins s'y étoit rendu si fort, et parmi les députés il y en avoit tant qui dépendoient de lui, qu'on ne pouvoit l'attaquer que bien difficilement. La reine-mère étoit au lit, où la goutte la retenoit ; et comme le roi, plongé dans ses soupçons ordinaires, lui avoit toujours caché son dessein, aussi ne vouloit-il point qu'elle le sût, jusqu'à ce qu'il fût exécuté. Pour cet effet, ayant pris son temps un dimanche dix-huitième de décembre, jour rendu plus célèbre par les noces de la grande-duchesse, qui se faisoient dans l'appartement de la reine même, tandis que toute la cour ne pensoit qu'à se réjouir, il mena dans son cabinet le maréchal d'Aumont et Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, comme ses plus confidens ; et leur découvrant tout son dessein, leur demanda leur avis. Ils ne furent pas beaucoup différens, et tous deux demeurèrent d'accord, qu'au point où les affaires étoient réduites, il falloit nécessairement arrêter les entreprises du duc de Guise ; mais quant aux moyens d'en pouvoir venir à bout, ils ne pouvoient pas bien s'y résoudre. Le maréchal d'Aumont concluoit absolument à le faire mourir ; mais le seigneur de Rambouillet, alléguant la foi donnée et le droit des gens, étoit d'avis qu'on le retînt prisonnier et qu'on lui fît faire son procès. Ne pouvant donc demeurer d'accord, ils trouvèrent à propos d'envoyer querir ce même soir le colonel Alphonse Corse et Louis, frère de Rambouillet, pour se conseiller à eux touchant ce dessein, dont l'exécution leur sembloit à tous extrêmement difficile. Mais enfin, après une longue consultation, il fut résolu de s'en défaire, et d'y procéder de cette sorte. Au plus haut de l'escalier du Palais-Royal, il y avoit une grande salle, où s'assembloit or-

dinairement le conseil, et qu'on laissoit ouverte quand il ne se tenoit pas, afin que le passage en fût libre aux courtisans. Au bout de la salle étoit la porte de l'antichambre du roi, chambre à main droite, à gauche la garde-robe, et vis-à-vis de la porte de l'antichambre celle du cabinet, d'où l'on passoit dans une autre loge, au bout de laquelle il y avoit un escalier dérobé, par où l'on alloit à l'appartement d'en bas, où logeoit la reine-mère. Quand le conseil se tenoit, les gentilshommes et les autres courtisans avoient accoutumé d'accompagner les seigneurs qui entroient, jusqu'à la porte de la salle, au haut du degré, où ils s'arrêtoient, pour ce que les huissiers qui la gardoient la tenoient fermée. Cela les obligeoit de retourner en la basse cour, qui pour être spacieuse, fort longue et propre à s'y promener, s'appelloit communément le Porche aux Bretons, pour ce que les plaideurs, qui venoient là de Bretagne pour des procès, avoient accoutumé de s'y entretenir. Le roi donc et ses confidens trouvèrent à propos que cette entreprise s'exécutât un jour de conseil, pour ce, disoient-ils, que le duc se tenant dans la salle parmi les autres seigneurs, sans avoir avec lui aucune suite, le roi le pourroit faire passer en son appartement, qu'on tenoit alors fermé, et où personne n'entroit; qu'ainsi on le tireroit à l'écart, et qu'il seroit d'autant plus facile de lui ôter la vie, qu'il n'auroit avec lui aucun qui l'aidât, ni qui accourût pour l'empêcher; qu'au reste, après qu'il seroit mort, il ne falloit point appréhender à Blois, ni les révoltes, ni les dangers, qu'il eût fallu craindre, si l'affaire se fut passée à Paris. Il fut question de voir ensuite quelles personnes on employeroit à cette exécution. Le roi n'en trouva point de plus propre, ni qui fût plus dans sa confidence que Grillon, mestre de camp du régiment des Gardes, homme d'entreprise, hardi, et pour plusieurs raisons ennemi du duc de Guise. L'ayant donc fait appeler, il lui déclara son dessein en termes obligeans, et lui dit

qu'il désiroit que ce fût lui qui terminât cette affaire, de laquelle dépendoit la sûreté de son État et de sa personne. Grillon répondit à cela en peu de paroles, mais qui disoient beaucoup : « Sire, je suis bien serviteur de Votre Majesté ; ma fidélité, mes devoirs et mes services lui sont acquis ; mais je fais profession de soldat et de cavalier : en cette qualité, s'il lui plaît que je fasse un appel au duc de Guise, et que je me coupe la gorge avec lui, me voilà prêt à le faire ; mais de dire qu'en cette mort je doive servir d'exécuteur de votre justice, c'est une chose qui ne s'accommode pas bien à un homme de ma condition, et que je ne ferai jamais. » Le roi, sans s'étonner beaucoup de cette liberté de Grillon, que lui et toute la cour connoissoient assez pour un homme franc, et qui, sans rien craindre, disoit fort librement ses pensées, lui répartit : que cela suffisoit et qu'il tînt cette affaire secrète, pour ce que ne l'ayant communiquée qu'à lui seulement, lui seul seroit aussi coupable de l'avoir découverte, si on venoit à la savoir. Toute la réponse que fit Grillon à cela fut : « Qu'il étoit serviteur d'honneur et de foi, et qu'il ne lui adviendroit jamais de dire les secrets intérêts de son maître. » Il quitta le roi en même temps, et le laissa grandement en doute de ce qu'il avoit à faire. Il fut dans cette inquiétude jusqu'au vingt-unième du mois, auquel il confia l'entreprise à Loignac, gentilhomme de sa chambre, que le duc de Guise avoit introduit à la cour, où il commençoit déjà d'entrer au nombre des favoris, pour son accortise, sa bonne mine et sa gentillesse. Lui donc, sans autre circonspection, promit de le faire promptement avec quelques-uns des Quarante-Cinq[1], qui lui étoient entièrement acquis. Sur cette assurance, le roi se rassurant aussi dans son esprit, résolut d'en venir à l'effet, le matin du vingt-troisième, avant-veille de Noël. Ainsi le jour précédent, il fut lui-même au conseil, où

[1] Gardes du corps de Henri III.

il dit qu'il désiroit fort de faire expédier le lendemain matin quelques affaires qui le pressoient, afin de pouvoir après, avec un esprit tranquille, vaquer aux choses de la conscience, pour les prochaines fêtes, et partant, qu'il les prioit tous de venir au conseil de bonne heure.

Cependant il y en eut qui se doutèrent de cette affaire, sans savoir comment; de sorte que le bruit en étant venu confusément jusqu'aux oreilles du duc de Guise, lui, le cardinal son frère, l'archevêque de Lyon[1], consultèrent ensemble sur ce qu'il en falloit croire, et s'il étoit à propos que, pour éviter ce danger, le duc s'en allât et quittât les États, en cas que ce qu'on disoit fût vraisemblable. L'avis du cardinal fut qu'il valoit mieux pêcher par trop croire, que par trop se fier, et qu'il falloit toujours s'arrêter au plus assuré. Sur quoi il lui conseilla de partir, et l'en pressa tellement, que le duc mit ordre que ce fût pour le lendemain matin; mais l'archevêque de Lyon s'opposa si bien à cette résolution, qu'il l'en fit dédire presque en même temps. Il remontra le peu d'apparence qu'il y avoit de s'arrêter à un bruit qui n'avoit pour fondement aucune conjecture assurée; que ce pouvoit être un artifice du roi, pour l'obliger à se retirer et abandonner les États, afin que toutes les espérances, tous les desseins et toutes les pratiques venant à s'abattre en un moment, il demeurât exempt et libre du joug, qu'il voyoit lui être préparé, du commun consentement des États. Mais quand le duc seroit dehors, qui pourroit, disoit-il, ménager et gouverner, tant les affections que les promesses des députés? qui s'opposer aux artifices et à l'autorité du roi? qui empêcher que les États n'eussent une fin toute contraire à celle qu'il s'étoit proposée? qu'en son absence les députés se voyant abandonnés, céderoient au nom et à l'éclat de la grandeur royale; qu'ils feroient

[1] Pierre d'Epinac, l'un des chefs de la Ligue.

les délibérations à leur mode, et révoqueroient celles qu'on auroit faites; qu'ils troubleroient les choses établies, et réduiroient le gouvernement en son premier état, ou en une condition encore pire, avec l'entière ruine et l'anéantissement de la Ligue; que tous ceux de leur parti se plaindroient, avec raison, d'avoir été lâchement trahis et abandonnés par lui; qu'à son exemple chacun penseroit à son intérêt propre, et tâcheroit d'accommoder ses affaires avec le roi, si bien que lui seul se trouveroit délaissé de tout le monde; et que toutes ces choses considérées, quand même le péril seroit évident, il valoit bien mieux se mettre au hasard de mourir en demeurant, que de perdre, comme il arriveroit sans doute, la vie et l'honneur ensemble. Après qu'on eut différé ce partement, le duc d'Elbœuf survint, auquel on communiqua la même affaire, pour en avoir son avis. Il confirma celui de l'archevêque et y ajouta plusieurs choses, pour faire voir que le duc avoit à sa dévotion tant d'amis fidèles, et qui étoient si bien unis, que le roi n'auroit jamais la hardiesse de songer à une entreprise si téméraire; et partant, qu'il s'étonnoit de ce que des forces qu'ils avoient jusqu'alors si constamment méprisées, lui donnassent ainsi l'alarme. A ces mots, le duc de Guise ayant pris courage, résolut non-seulement d'attendre la fin des États, mais témoigna par des signes évidens, qu'il se moquoit de tous les bruits qu'on faisoit courir à la cour.

La nuit du 22e étant venue, le roi commanda au sieur de Larchant, capitaine de ses Gardes, de les renforcer le lendemain matin, et de garder la porte de la salle, aprés que le conseil seroit entré; mais de le faire de telle sorte, que le duc de Guise n'en prît point d'ombrage. Le même soir donc, ce capitaine, avec quantité de ses soldats, attendant que le duc de Guise passât de son appartement à celui du roi, s'en alla au-devant de lui, au milieu de son chemin, et le supplia de recommander ces pauvres soldats (et ce disant il lui mon-

tra ceux qui l'environnoient), à qui plusieurs montres (a) étoient dues ; qu'il recouroit à lui, comme au général des armées du roi, et que le lendemain matin il reviendroit avec eux, pour le prier d'en dire un mot au conseil. A quoi le duc fit une réponse fort courtoise, lui promettant, et aux soldats, de s'employer très-volontiers pour eux. Ce même soir le roi commanda, au grand prieur de France, son neveu[1], de faire une partie à la paume pour le lendemain matin, avec le prince de Joinville, fils du duc de Guise, et de l'entretenir jusques à ce qu'il reçût quelque ordre de lui. Le lendemain, le roi s'étant fait habiller avant qu'il fut jour, sous prétexte de vouloir assister en personne au conseil et y demeurer longtemps, fit sortir tous ses gens, ne se servant dans son cabinet que de ceux qu'il avoit déjà fait appeler, qui étoient Revol, secrétaire d'État, le colonel Alphonse Corse et le seigneur de la Bastide, Gascon, homme hardi au possible. En la chambre demeura Saint-Pris, vieux gentilhomme servant; en la garde-robe le comte de Termes, qui en étoit grand maître et parent du duc d'Epernon; en l'antichambre deux pages; un huissier à la porte du conseil; et Loignac, assisté de huit des Quarante-Cinq, auxquels le roi avoit déclaré sa volonté, avec de grandes promesses, et trouvé qu'ils étoient prompts à l'exécuter. Le conseil commença de s'assembler environ le point du jour; et alors entrèrent dans la salle les cardinaux de Gondy et de Vendôme, les maréchaux d'Aumont et de Retz, le garde des sceaux Monthelon, François, seigneur d'O, Nicolas, seigneur de Rambouillet, le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon. Après eux on vit apparoître le duc de Guise, à qui le capitaine Larchant alla au-devant, avec plus de soldats qu'il n'en avoit eu le soir précédent. Il lui présenta un mémoire touchant leur paye, et sous ce prétexte

[1] Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX.

(a) Quartiers de solde.

l'accompagna jusques à la porte de la salle. Après qu'il y fut entré, et qu'on eut fermé la porte, les soldats se rangèrent du haut du degré jusques en bas, faisant semblant d'attendre une réponse à leur placet; et en même temps Grillon, mestre de camp, fit fermer la porte du château, d'où plusieurs soupçonnèrent ce qui arriva depuis. Alors Péricard, secrétaire du duc de Guise, lui écrivit un billet, où étoient ces mots : *Sauvez-vous, Monseigneur, ou vous êtes mort*, et l'ayant mis dans un mouchoir, le donna à un page du duc, pour le porter à l'huissier de la porte du conseil, sous prétexte que le duc avoit oublié de le prendre au sortir de la chambre; mais les soldats ne voulurent point laisser passer le page. Cependant le duc entré dans le conseil, et s'étant mis sur un siége, auprès du feu, se trouva un peu foible, soit qu'il se souvînt alors du danger où il étoit, n'ayant aucun des siens près de lui, soit que la nature se ressentît déjà du mal qui lui devoit advenir et qu'elle le présageât, ce qui arrive souvent, soit, comme disoient ses ennemis, pour s'être lui-même affoibli la nuit précédente au milieu des plaisirs. Mais cet accident fut bientôt passé. Le secrétaire Revol, entré dans le conseil par la porte de l'antichambre, lui dit qu'il allât au cabinet, où le roi le demandoit. Le duc se leva incontinent; et avec cette accortise qui lui étoit ordinaire, ayant salué ceux du conseil, entra dans l'antichambre, qu'on ferma incontinent sur lui. Il n'y vit point cette foule qu'on étoit accoutumé d'y voir, mais seulement les huit hommes qui l'attendoient, et qu'il connoissoit bien; puis comme il voulut entrer au cabinet, aucun ne lui haussant la tapisserie, ainsi que c'est la coutume, il y porta la main, afin de la lever lui-même; et alors Saint-Malin lui donna un coup de poignard dans le col, ensuite de quoi les autres se mirent à le frapper de toutes parts. Il voulut mettre la main à l'épée; mais il ne la put tirer qu'à demi; et ainsi, après plusieurs coups reçus à la tête,

et par tout le corps, à la fin repoussé par Loignac, sur lequel il s'étoit jeté de furie, il tomba à la porte de la garde-robe, et sans pouvoir dire un mot, rendit le dernier soupir. Le cardinal de Guise, entendant le bruit qu'on faisoit dans l'antichambre, crut incontinent qu'on étoit après son frère ; tellement que lui et l'archevêque de Lyon se levant à l'heure même, coururent droit à la porte, pour crier au secours et appeler leurs amis ; mais la trouvant fermée, ils furent eux-mêmes arrêtés par les maréchaux d'Aumont et de Retz, qui les firent prisonniers de par le roi, et les menèrent par un petit degré en une chambre haute, où ils furent mis sous bonne garde.

En même temps furent arrêtés dans le château, le cardinal de Bourbon, qui pour être vieux et foible, gardoit le lit, Charles, prince de Joinville, Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf, Charles de Savoie, duc de Nemours, et Anne d'Est, duchesse de Nemours, mère des seigneurs de Guise. Après cela, on ouvrit les portes du château, qu'on renforça de bonnes gardes ; et alors le seigneur de Richelieu, grand prévôt de l'hôtel, passa dans la ville, où il fit prisonniers le président de Neuilly, la Chapelle-Martel, prévôt des marchands de Paris, Compan et Cotte-blanche, députés de la même ville, le lieutenant d'Amiens, le comte de Brissac et le seigneur de Bois-Dauphin. L'on arrêta par même moyen Péricard, secrétaire du duc de Guise, avec tous les papiers de son maître, où l'on trouva quantité de lettres, contenant plusieurs pratiques hors du royaume et dedans, ensemble le compte de l'argent qu'il avoit reçu d'Espagne, que l'on tenoit se monter en tout à la somme de deux millions de ducats. Les autres que le roi désiroit avoir, furent bien à point pour eux, cachés par leurs hôtes et par les amis qu'ils avoient dans la ville, où ils se sauvèrent par divers chemins, et en diverses façons, s'exemptant ainsi de la vengeance qu'on eût prise d'eux en cette première attaque. Le corps du

duc, enveloppé d'une couverture verte, fut porté par les huissiers dans une autre chambre, derrière le cabinet du roi, où il fut laissé en attendant qu'on eût avisé au reste. Ces choses se firent sans beaucoup de bruit et de tumulte, chacun en étant si étonné, et si hors de garde, qu'à peine le sauroit-on imaginer. Mais ceux de la Ligue surtout en étoient mortifiés de telle sorte, que les plus hardis et les plus mauvais d'entr'eux, en baissoient les yeux; et avec un visage pâle, juroient une pleine obéissance et une profonde soumission.

La première chose que fit le roi, ce fut d'envoyer le secrétaire Revol au cardinal légat, pour lui donner avis de tout ce qui s'étoit passé, et lui dire qu'il désiroit bien fort qu'ils s'abouchassent ensemble à la messe. Il en avertit aussi l'ambassadeur de Venise, témoignant combien il souhaitoit que le pape l'excusât, et combien il déféroit au jugement du Sénat de Venise. Il fit alors deux ou trois tours dans son cabinet; et l'on eût dit à le voir, qu'il posoit la peau du renard, doit il s'étoit déguisé si longtemps, forçant son naturel propre, avec une patience incroyable, pour reprendre cette générosité de lion, qu'il avoit témoignée par tant d'illustres actions en ses premières années. Alors ayant fait ouvrir les portes, et commandé que l'entrée de sa chambre fût libre à chacun, il dit tout haut : « Qu'il vouloit que ses sujets apprissent désormais à le reconnoître, et à lui rendre obéissance; que s'il avoit su se résoudre à châtier les chefs des rebelles, il sauroit bien plus résolument encore procéder contre les membres; qu'on ne pensât plus à l'avenir à faire des mutineries et des révoltes, puisqu'il vouloit qu'on le reconnût pour roi, non-seulement de parole, mais de fait encore; et que ce ne lui seroit ni chose nouvelle, ni difficile, d'empoigner l'épée quand il lui plairoit. » Ce disant, avec un visage ému et une mine sévère, il descendit par le degré du palais, d'où il passa dans l'appartement de la reine-

mère. Elle étoit malade au lit, d'où elle avoit ouï le tumulte qu'on venoit de faire aux étages d'en haut, et demandé plusieurs fois quel bruit c'étoit-là, sans que personne l'eût osé dire. Après que le roi se fut d'abord enquis d'elle de l'état de sa santé, et qu'à cela elle eut répondu qu'elle se trouvoit un peu mieux que de coutume : « Et moi de même, répliqua-t-il, car à ce matin je me suis rendu roi de France, ayant fait mourir le roi de Paris. — Vous avez fait mourir le duc de Guise, répartit la reine, mais Dieu veuille que cette mort ne soit point cause que vous ne soyez roi de rien. C'est bien coupé, je ne sais si vous coudrez aussi bien. Avez-vous prévu les maux qui en peuvent arriver ? Deux choses vous sont nécessaires, la diligence et la résolution. » A ces mots, travaillée des douleurs de la goutte et des inquiétudes de son esprit, elle s'imposa silence ; et le roi alla joindre le légat, afin d'ouïr la messe avec lui. Ils s'abouchèrent devant la chapelle, et s'entretinrent longtemps en se promenant. En cette conférence, le roi tâcha de lui persuader qu'une extrême nécessité l'avoit réduit à ce qui s'étoit passé ; que par sa grande prudence il connoissoit mieux que personne le but, les pratiques, les desseins, les ligues et les négociations du duc de Guise ; que par toutes ces choses, il l'auroit mis en des extrémités si grandes, qu'il ne pouvoit sauver sa vie, ni sa couronne, que par la mort de cet ennemi ; que comme elle étoit advenue assez heureusement par le secours divin, après mille difficultés vaincues, quoiqu'elles semblassent invincibles, aussi étoit-elle conforme à la justice et à toutes les lois du monde ; que chacun savoit assez les grandes offenses faites à l'autorité royale par un sujet révolté contre son prince légitime, sans aucune cause raisonnable ; que néanmoins la bonté de son naturel et le désir de la tranquillité publique lui avoient longtemps fait souffrir et dissimuler ces injures ; mais que depuis le dernier édit de pacification, par lequel il avoit libéralement

accordé à la Ligue plus de choses qu'elle n'en avoit su demander, ni désirer ; nonobstant l'abolition du passé et les défenses de n'y retomber plus, le duc de Guise, persistant dans ses premiers desseins et violant tant de promesses et tant de sermens faits parmi les sacrées cérémonies et en pleine assemblée des États, qui représentoient la face majestueuse de toute la nation françoise, avoit renouvelé et continué les mêmes ligues et les mêmes intelligences d'auparavant avec les princes étrangers ; pris de l'argent et des pensions d'Espagne, traité avec le duc de Savoie, au préjudice de la couronne, et fait des brigues et des pratiques avec les États, pour gêner la liberté de son prince, exclure du royaume les successeurs légitimes et transmettre tout le gouvernement à lui-même par des artifices séditieux et méchans. Que par toutes ces menées il s'étoit rendu criminel de lèse-majesté et fait convaincre plus d'une fois de manifeste rébellion ; que par conséquent la justice ne pouvoit et ne devoit pas manquer à le châtier, afin d'ôter pour jamais les appréhensions et les dangers continuels où il mettoit sa patrie et les gens de bien ; qu'on n'avoit pu observer les formalités ordinaires pour lui faire son procès, n'y ayant point de chaînes assez fortes, ni de prisons assez sûres contre une si grande puissance que la sienne ; qu'aucun officier n'eût eu la hardiesse de l'interroger, aucun juge l'assurance de le condamner, ni aucune force le pouvoir d'en faire exécuter la sentence ; qu'il en avoit lui-même fait la justice ; et qu'y ayant des preuves de reste, dont il étoit convaincu et condamné comme coupable, il étoit bien assuré d'avoir satisfait par cette exécution à Dieu, à l'équité, à sa propre conscience, au bien public et au commun repos du royaume. Partant, qu'il prioit bien fort le légat de vouloir représenter au Pape cette vérité.....

Le roi cependant fortifié d'espérance par les paroles du légat, et voyant qu'il ne témoignoit pas d'être bien

en peine de l'emprisonnement des cardinaux et des autres prélats, résolut de passer outre, et de se défaire du cardinal de Guise, l'un des chefs de la Ligue, qui n'étoit pas moins fougueux, ni moins à craindre que son frère. Mais voyant que les Quarante-Cinq avoient de l'aversion à tremper leurs mains dans le sang d'un cardinal, il commanda au capitaine du Gast, qui étoit de ses Gardes, de lui faire le lendemain ôter la vie par ses soldats. Ainsi le matin du 24e jour, veille de Noël, du Gast s'en étant allé à la chambre où étoit le cardinal avec l'archevêque de Lyon, et où tous les deux avoient passé la nuit en alarme et en continuelles prières, après s'être confessés l'un l'autre, il dit à l'archevêque qu'il le suivît, et que le roi le demandoit. Sur quoi le cardinal, qui croyoit qu'on le menoit à la mort : « Monsieur, lui dit-il, souvenez-vous de Dieu ; » et alors l'archevêque, faisant sur lui pareille réflexion et ne voulant point manquer à ce mutuel devoir : « Mais, vous-même, Monseigneur, répliqua-t-il, pensez-y, je vous prie ; » et ce disant, il fut mené en une autre chambre. Un peu après du Gast retourna et dit au cardinal qu'il avoit ordre de le faire mourir. A quoi il ne fit point d'autre réponse, sinon, qu'il lui donnât loisir de recommander son âme à Dieu. Il se mit à genoux en même temps et fit sa prière, qui ne fut pas longue ; puis se couvrant la tête de sa robe : « Faites votre commission », dit-il avec courage ; et alors quatre soldats le tuèrent à coups de pertuisanes. Son corps fut porté au même lieu où étoit celui du duc ; et sur le soupçon qu'eut le roi, que si on venoit à les voir tous deux, quelque tumulte s'en suivroit, suivant le conseil que lui donna son médecin, il les fit mettre dans de la chaux vive. Étant ainsi consommés en peu de temps, il n'en resta que les os, que l'on fit depuis ensevelir en des lieux dont personne n'eut connoissance.

II.

Relation de la mort de MM. le duc et cardinal de Guise, par le sieur Miron, médecin du roi Henri III[1].

23 et 24 décembre 1588.

Le duc de Guise étant à Soissons, le roi fut averti qu'il avoit résolu de venir à Paris, appelé et pressé de ce faire par quelques-uns des principaux de ses conjurés, qui lui faisoient entendre que, sans son assistance et le secours de sa propre personne, ils étoient en danger d'être tous ou pendus ou perdus. Sur cet avis, S. M., par le conseil de la reine-mère, dépêcha le sieur de Bellièvre pour lui faire très-exprès commandement de n'entreprendre ce voyage, sur peine de désobéissance. Le duc s'étant plaint de cette rigueur, le prie de supplier de sa part très-humblement S. M. de lui pardonner s'il désobéissoit en cette occasion, où il désiroit très-ardemment de S. M. qu'il lui fût permis d'accomplir son voyage, qui n'avoit d'autre but que pour lui donner assurance de sa fidélité et l'informer au vrai de la droiture de ses actions, que les mauvaises volontés de ses ennemis avoient eu le pouvoir de lui rendre douteuses.

Le sieur de Bellièvre étant de retour, assura le roi que le duc obéiroit, bien qu'il sût tout le contraire, ayant vu premièrement et dit la vérité à la reine-mère du roi, laquelle disoit ou jouoit le double sur le dessein de ce voyage, d'autant qu'elle désiroit ce duc auprès du roi, pour s'en servir à reprendre et à maintenir l'autorité qu'elle avoit eue auparavant au maniement

[1] Cette relation a été imprimée dans le tome V de l'*Histoire des Cardinaux* par Aubery.

des affaires, et pour s'en fortifier contre les insolences et les dédains insupportables du duc d'Epernon, qui l'avoit réduite à telle extrémité que, quoiqu'il en pût arriver, elle étoit résolue à sa ruine, s'aidant de l'occasion présente, en ce que peu de jours auparavant il étoit parti de Paris et de la cour pour aller en Normandie. Or, après le retour de M. de Bellièvre, le duc de Guise, lui neuvième, arriva dans Paris sur le midi, et alla descendre en l'hôtel de la reine-mère. Un gentilhomme qui l'avoit vu part aussitôt pour en donner avis à M. de Villeroy, qu'il trouva à table n'ayant qu'à demi-dîné, et il lui dit à l'oreille : « M. de Guise est arrivé ; je l'ai vu descendre chez la reine-mère du roi. » Le sieur de Villeroy tout ébahi : « Cela ne peut être, dit-il. — Monsieur, dit le gentilhomme, je l'ai vu ; et s'il est vrai que vous me voyez, il est véritable que je l'ai vu. » Il se lève soudain de table, va au Louvre, trouve le roi dans son cabinet, qui n'en savoit rien, et n'avoit lors auprès de lui que le sieur Du Halde, l'un de ses premiers valets de chambre ; et voyant arriver le sieur de Villeroy à heure indue, comme tout étonné lui demanda : « Qu'y a-t-il, M. de Villeroy? Sortez, Du Halde. — Sire, dit-il, M. de Guise est arrivé; j'ai cru qu'il étoit important au service de V. M. de l'en avertir. — Il est arrivé, dit le roi, comment le savez-vous? — Un gentilhomme de mes amis me l'a dit, et l'avoir vu mettre pied à terre, lui neuvième, chez la reine votre mère. — Il est venu ! dit encore le roi. Puis contre sa coutume jura, disant : Par la mort Dieu, il en mourra. Où est logé le colonel Alphonse? — En la rue Saint-Honoré, dit le sieur de Villeroy. — Envoyez-le querir, dit le roi ; et qu'on lui dise qu'il s'en vienne soudain parler à moi. »

Le roi donc étant ainsi averti de cette venue contre son espérance, sur l'assurance du contraire qu'on lui avoit donnée, se résout toutefois de le recevoir et de l'écouter. La reine sa mère, laquelle depuis deux ans et plus au-

paravant n'avoit point mis le pied dans le Louvre, se fait mettre en sa chaise, s'y fait porter, le duc de Guise marchant à pied à son côté. Elle le présenta au roi, en la chambre de la reine. D'abord le roi blémit; et mordant ses lèvres, le reçoit et lui dit qu'il trouvoit fort étrange qu'il eût entrepris de venir en sa cour contre sa volonté et commandement. Il s'en excuse et en demande pardon, fondé sur le désir qu'il avoit de représenter lui-même à S. M. la sincérité de ses actions, et de les défendre contre les calomnies et les impostures de ses ennemis, qui par divers moyens en avoient détourné la créance qu'en devoit prendre S. M.

La reine-mère s'entremet là-dessus, la reine aussi; il est reçu en grâce. Le roi se retire en sa chambre; lui aussi, peu de temps après, accompagnant la reine-mère jusqu'en son logis, s'en va à l'hôtel de Guise. Cependant le roi, merveilleusement outré en son courage de l'incroyable audace de ce duc, entre en soi-même; puis après plusieurs inquiétudes de discours faits sur ses menées et desseins, ayant jugé que sa venue n'étoit que pour donner un chef au corps de sa conjuration, déjà bien avancée dedans Paris, se résout à le faire mourir avant cette union, et de l'effectuer le matin ensuivant dans la salle du Louvre lorsqu'il viendroit à son lever, par le ministère de ses quarante-cinq gentilshommes ordinaires; et de faire aussitôt jeter le corps par les fenêtres dans la cour, l'exposant à la vue d'un chacun, pour servir d'exemple à tout le monde et de terreur à tous les conjurés.

Mais le bon prince s'étant ouvert de son entreprise à deux seigneurs de ses plus obligés et plus confidens, en fut détourné par eux, lui ayant représenté le peu d'apparence que le duc de Guise fût si téméraire et dépourvu de sens d'être venu en si petite compagnie, et contre sa volonté, s'exposer à un danger tout apparent, sans être assuré de forces suffisantes pour l'en garantir, en cas que S. M. voulût entreprendre sur sa

personne. De façon que le matin venu, je partis de mon logis pour aller au lever du roi, où trouvant d'entrée le sieur de Loignac : « Eh bien, monsieur, lui dis-je, à quoi en sommes-nous ? — Mon ami, dit-il, tout est gâté; Villequier et La Guiche ont tellement intimidé le roi qu'il a changé d'avis ; j'en crains une mauvaise issue. » Voyant cela je me retire chez moi.

Le duc, qui redoutoit extrêmement cette matinée, résolut toutefois, au péril de sa vie, d'aller trouver le roi. Fut averti, par ces deux ingrats et malheureux perfides, qu'il le pouvoit sûrement entreprendre sans aucune crainte de danger, comme il advint. Or les affaires ayant pris un autre train par ce changement d'avis, survint cette malheureuse journée des barricades, qui mit le roi hors de sa ville capitale, laissant dedans le duc de Guise maître absolu, sans y avoir pensé.

Dès lors le roi, se repentant d'avoir failli l'occasion de se venger et de se défaire d'un si hardi entrepreneur et pressant ennemi, prend en soi-même nouvelle résolution de le faire par un autre moyen. Ce fut en l'aveuglant par toute sorte de confiance que S. M. lui faisoit paroître de vouloir prendre en lui pour l'entier maniement des affaires, joignant ses volontés à ses desseins, et mêmement en ce que sur toutes choses le duc désiroit la guerre contre les hérétiques; pour cet effet, demandoit l'assemblée générale des États, afin de les faire consentir à une si sainte entreprise. En somme, il se comporte en telle façon, comme chacun sait, qu'il tâchoit à lui faire perdre toute sorte d'ombrage et défiance, par la confiance qu'il témoignoit d'avoir en ses bons conseils et en sa suffisance. Le roi, au sortir de Paris, se retira à Rouen, où toutes ses affaires furent composées ; et l'accord fait, S. M. s'achemina à Chartres, où le duc le vint trouver. Le roi lui pardonne et le reçoit en sa bonne grâce.

Le terme approchant pour l'assemblée générale des

États ordonnée à Blois, le roi part de Chartres pour y aller, accompagné du duc de Guise, qui depuis cette heure-là ne l'abandonnoit plus. Or ce fut en ce lieu et sur ce théâtre qu'il fit paroître à découvert le vol de son ambition, si longtemps couvert du crêpe de la piété; et sous ce même voile va s'élevant de jour en jour si haut, qu'il touche déjà, ce lui semble, du bout du doigt la souveraine autorité, se voyant fortifié par l'accord précédent de la charge de lieutenant-général pour S. M. aux camps et armées de France, et de maître des États; ayant par ses menées disposé les affections de la plus grande partie de cette compagnie, composée de ses conjurés, à s'unir à soi et à suivre étroitement les siennes.

Mais ce qui lui donnoit plus d'assurance à la poursuite de ses desseins, ce fut l'opinion qu'il conçut de cette grande (bien que dissimulée) insensibilité de S. M. contre les violences, qui paroissoit telle, que même elle avoit trouvé place dans la créance d'une grande partie de ses plus passionnés et meilleurs serviteurs, qui le tenoient entièrement perdu et eux enveloppés; comme ils étoient tous résolus, plutôt que de faillir, de se perdre et de s'envelopper à la ruine de leur maître et de leur roi. Bref, il se laissa tellement piper à cette opinion, qu'il se moquoit et faisoit litière de tous les avis à ce qu'il eût à se donner de garde des entreprises de S. M.; de telle sorte qu'il avoit coutume de dire qu'il étoit trop poltron, comme il le dit un jour à la princesse de Lorraine [1], maintenant grande-duchesse, et presque de même à la reine [2], qui l'entendit et l'exhorta d'y prendre garde, disant : « Madame, il n'oseroit. » A laquelle tou-

[1] Christine de Lorraine, grande-duchesse de Toscane, fille de Charles III, duc de Lorraine et de Claude de France, fille de Henri II, roi de France, et de Catherine de Médicis. Elle fut mariée en 1589 à Ferdinand Ier, grand-duc de Toscane; elle mourut en 1636.

[2] La reine Louise de Lorraine, mariée en 1575 à Henri III, était fille de Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur, frère de François Ier, duc de Lorraine. Elle mourut en 1601.

tefois ces mouvemens ne déplaisoient pas, d'autant qu'ils étoient entrepris pour la grandeur de la maison dont elle étoit issue.

Sur ces entrefaites, la reine-mère reconnoit manifestement avoir failli et s'être abusée, en ce qu'elle avoit fait venir auprès de S. M. un si rude joueur, lequel, au lieu de la servir comme il avoit promis, s'étoit rendu le maître du roi et d'elle, en telle sorte que ni l'un ni l'autre n'avoient plus de pouvoir; et s'en repent, et se met à penser comme elle pourra démêler cette fusée (*a*), et se sauver elle et le roi du danger présent, où l'appétit de se venger d'un gentilhomme[1] l'avoit portée plus outre que son dessein et son espérance. Elle commença donc à ourdir cette toile à petit bruit, ayant affaire à un caut (*b*) ennemi; continue en cette façon jusqu'à ce qu'elle jugeât être temps d'en trancher le fil, et de se préparer pour en venir aux mains. Comme en effet ce fut elle qui donna le coup sur la balance, et la fit pencher à l'exécution contre l'opinion commune, ainsi que vous pourrez conjecturer sur ce que je vous dirai ci-après.

Mais avant que d'en venir là, il faut que vous sachiez que le duc d'Aumale, à la naissance de la Ligue, s'étant emparé de quelques places sur la frontière de Picardie, entre les autres se saisit de Crotoy en l'absence du s[r] Du Belloy, maître d'hôtel du roi et gouverneur du lieu. Le roi, offensé de cette invasion, s'en remua assez vivement; mais peu après cette affaire s'accommoda sans restitution, par l'entremise de M[me] d'Aumale, laquelle dès cette heure-là s'obligea d'avertir le roi de tout ce qui viendroit à sa connoissance des desseins de ceux de la Ligue. Et ne lui

[1] Le duc d'Épernon.

(*a*) *Fusée,* la masse de fil enroulée sur le fuseau et qui provient de la filasse de la quenouille. *Démêler une fusée,* pénétrer un mystère, tirer à clair une affaire embrouillée. — (*b*) Fourbe, perfide, cauteleux.

étant loisible d'approcher S. M. à telles heures que possible il en seroit besoin, le roi voulut qu'elle s'adressât à un personnage qui, plus que nul autre de ce temps là, savoit de ses secrets, par la bouche duquel il les entendroit comme de la sienne propre.

Or il advint que, quelques mois auparavant le jour des barricades, elle reconnut que ce confident[1] sentoit l'évent (*a*); en avertit le roi, qui déjà s'en étoit, disoit-il, aperçu, et commençoit fort à se retirer de la grande créance qu'il avoit prise par plusieurs années en la suffisance et fidélité de ce serviteur. Il change donc les gardes, et lui commande de révéler dorénavant au Sr Du Belloy ce qu'elle auroit à lui faire entendre : faisant élection de ce gentilhomme pour ce qu'il la pouvoit voir sans soupçon à toute heure, sous prétexte de la recherche qu'il feroit envers elle, à ce que par son moyen M. d'Aumale le voulût rétablir dans son gouvernement ; et au défaut du Sr Du Belloy, le roi lui commanda de s'en adresser et d'en avertir la reine sa mère, de bouche ou par écrit.

Vous ressouvient-il[2] du jour que le duc de Guise, une après-dînée, se promena plus de deux heures avec les pages et les laquais sur le Porche-aux-Bretons (c'est la terrasse du donjon), agité d'une bouillante et merveilleuse impatience, ainsi qu'il paroissoit à ses mouvemens ? — Il m'en souvient très-bien, lui dis-je ; j'y étois alors, et assis sur le parapet, en compagnie du Sr de Chalabre, l'un des ordinaires du roi, et de mes grands amis, où nous entretenions le Sr de Trémont, capitaine des Gardes, l'un des plus particuliers serviteurs du duc, essayant en toutes façons à découvrir ce qui se pouvoit pour le service du roi. Ce fut le dixième

[1] Villequier.

[2] Dans son introduction Miron prétend que c'est un ami qui lui fait le récit de ces événements ; ce n'est qu'une fiction.

(*a*) Ne méritait plus de confiance.

jour de novembre. — Or ce jour là, dit-il[1], la reine-mère reçut des lettres de Mme d'Aumale[2]. Le sujet, je ne le sais pas ; bien sais-je que tout aussitôt elle envoya un des siens au roi, pour le prier d'envoyer vers elle un de ses confidens. Il me fit l'honneur de me donner cette charge, où arrivé, elle me commanda en ces mêmes termes : « Dites au roi mon fils, que je le prie de prendre la peine de descendre en mon cabinet, pour ce que j'ai chose à lui dire qui importe à sa vie, à son honneur et à son État. » Ayant fait ce rapport au roi, il descend soudain, commandant à un de ses plus favoris et à moi de le suivre. La reine-mère y étoit déjà ; et s'étant mis tous deux aux fenêtres, ce favori et moi nous nous rangeâmes au bout du cabinet.

Ce conseil fut la cause des inquiétudes qui travailloient si fort le duc de Guise pendant qu'il dura. Je ne vous puis dire quels furent les propos qu'ils tinrent ensemble, pour n'en avoir entendu aucun ; mais bien vous puis-je assurer que, sur leur séparation, elle proféra assez haut ces paroles : « Monsieur mon fils, il s'en faut dépêcher ; c'est trop longtemps attendu. Mais donnez si bon ordre, que vous ne soyez plus trompé comme vous le fûtes aux barricades de Paris. »

Le roi, se voyant confirmé en son premier dessein par l'avis de la reine sa mère, fait son projet et se dispose à l'exécuter. Et ayant déjà reconnu que le duc de Guise s'étoit pris à l'amorce de sa dévotion, à laquelle toutefois et à la solitude dont son humeur naturelle ne se portoit que trop, il se délibère d'y continuer ; fait à cette fin construire de petites cellules au-dessus de sa chambre, pour y loger, ce disoit-il, des pères capucins ; et comme une personne qui ne veut plus avoir soin des affaires du monde s'adonne à des occupations

[1] C'est l'ami fictif qui parle.

[2] Elle donnait avis d'un complot du duc de Guise contre la vie du roi ; le duc de Mayenne en avertit aussi Henri III.

si foibles et éloignées des actions royales, et s'abandonne à telle nonchalance en la conduite de ses affaires, même en un temps où il s'agissoit de la conservation de sa vie et de sa couronne, qu'il paroissoit à vue presque privé de mouvement et de sentiment.

Là-dessus le duc s'endort; en sorte qu'il croit assurément le tenir déjà moine frocqué dans un monastère, comme c'étoit la résolution des conspirateurs. Vous savez qu'en ce temps-là j'étois merveilleusement travaillé par devant Messieurs des États pour l'évêché d'Angers, duquel mon fils[1] avoit été pourvu et mis en possession depuis peu d'années. M. de Guise essaya par tous moyens à me faire des siens, et à me forcer par ses artifices à recourir à sa faveur et à son assistance. Mais ayant vu qu'il ne me pouvoit fléchir, et moi tenant pour tout certain que si je l'eusse fait, le roi l'eût su, je pouvois faire état de prendre congé de la compagnie. Un matin, au lever du roi, il me donna un coup à mon desçu (a), témoignant au roi le déplaisir qu'il recevoit de l'injuste poursuite qui se faisoit contre moi et mon fils; et se réjouissoit de ce qu'à ma prière, en cette occasion il auroit le moyen, comme il avoit la volonté, d'assister un personnage si cher à S. M. pour ses services et sa fidélité. Ce coup porta sur mon innocence dans l'esprit du roi. J'en ressentis les effets quinze jours ou trois semaines après; car le roi me commanda d'aller à Paris pour un sujet dont il eût pu donner la commission à faire par un autre. Je le vous dis, ce me semble, vous ayant rencontré le matin, M. Rainard et vous, en la cour du donjon, m'en allant partir. C'étoit pour faire dépêcher les paremens d'autel et autres ornemens d'église aux Capucins, suivant le mémoire écrit de sa main; où peu de jours après je

[1] Charles Miron, évêque d'Angers en 1588 et archevêque de Lyon en 1616.

(a) Insçu.

reçus mon congé par M. Benoise, de même qu'il l'avoit porté à quelques autres.

Or voilà ce que j'en sais. J'attends maintenant de vous la suite de ce qui s'est passé depuis mon départ jusqu'à la fin de cette tragédie.

Monsieur, lui dis-je alors, je vous remercie pour l'honneur qu'il vous a plu de me faire, m'ayant estimé capable d'être participant de ces particularités que vous avez sues sur un si grand et si signalé dessein ; et outre plusieurs autres sujets dont je suis obligé à vous servir, je me ressens pour celui-ci de l'être fort étroitement à vous raconter ce que j'en sais, pour en avoir ouï parler au roi même et à quelques uns des quarante cinq gentilshommes ordinaires, et à d'autres qui ont été spectateurs de l'exécution, ou employés innocemment à cette menée.

Le roi, depuis votre départ, ne se départant point des termes de sa dévotion, laquelle jusqu'à cette heure-là il lui sembloit avoir bien réussi, va continuant et de jour à autre dispose ses affaires pour les conduire à chef ; et d'autant qu'il ne se ressentoit pas moins importuné par le cardinal de Guise que par le duc son frère, il se délibère de les avoir tous deux en même temps ; et à cet effet le cardinal étant logé en la ville à l'hôtel d'Alluye, pour le faire venir à lui à toute heure, il se sert du sieur de Marle, maître d'hôtel de S. M. et créature du cardinal de Lorraine, qui mourut en Avignon en 1574. Le sujet des allées et venues fut que le roi vouloit maintenir en sa charge le maréchal de Matignon, son lieutenant-général en Guyenne ; la révocation duquel le cardinal de Guise faisoit sous main demander par les États pour se faire substituer en sa place, avec l'autorité de commander l'armée déjà ordonnée pour envoyer en ces pays-là contre les hérétiques.

Le roi, feignant de ne savoir point la poursuite du cardinal, le prie de s'employer à détourner cette résolution, lui représentant les services faits par ledit ma-

réchal de Matignon à cette couronne et à la religion, et que c'étoit un personnage sans reproche, et de s'y porter selon le désir qu'il a de conserver un si bon serviteur, et si capable de servir aux occasions de la guerre présente. Et à mesure que cette affaire se rendoit plus difficile aux États par les menées du cardinal, plus aussi le roi, qui savoit tout, le pressoit de la faire résoudre à son contentement. Ainsi à toute heure, et sans ombrage, le cardinal mandé venoit trouver le roi, qui avançoit fort peu par l'entremise de ce solliciteur; lequel toutefois feignoit d'avoir beaucoup de déplaisir pour la longueur et l'opiniâtreté de cette compagnie, et témoignoit au roi le désir extrême qu'il avoit d'y servir fidèlement S. M., et promettoit d'y travailler en telle sorte qu'elle reconnoîtroit à la fin la vérité de ses paroles et de son affection.

Le roi, se sentant journellement pressé par la conjuration, ajoute encore cet artifice pour endormir ses conspirateurs; c'est que, parvenant à la semaine de Noël, comme au dernier période de ce jeu tragique, il fait écrire comme par forme de résultat et signé, qui fut su de toute la cour, ce qu'il vouloit faire par chacun jour jusqu'au lendemain de Noël. *Le lundi, le roi, etc. Le mardi, etc. Le mercredi, etc. Le jeudi, etc.*, dont il ne me souvient pas, mais bien que le vendredi le roi iroit à N.-D. de Cléry. Cet excès de dévotion à l'article de sa ruine frappa d'étonnement tous ses pauvres serviteurs, qui jugeoient par là n'y avoir plus d'espérance de salut pour leur roi; mais d'ailleurs aussi donna une telle assurance à ses ennemis, qu'ils ne voyoient plus d'obstacle qui les pût empêcher de jouir du souverain fruit de leur entreprise.

Ceci fit prendre résolution au cardinal de conseiller au duc de Guise de s'en aller à Orléans, et de le laisser auprès du roi, disant qu'il étoit assez fort pour conduire l'œuvre à perfection : c'étoit pour enlever le roi et le mener à Paris. Ce qui fut su par un homme de cour,

du sieur de Provenchère, domestique du duc de Guise et de ses confidens aux affaires du temps, en discourant ensemble de la guerre résolue, et lui ayant dit le désir que les courtisans avoient que M. de Guise conseillât le roi d'aller à Paris, puisque S. M. se confioit maintenant en lui de la conduite de ses affaires ; que c'étoit aussi le lieu où il falloit faire un ventre à ce monstre-là, c'est-à-dire trouver le fond pour faire et continuer la guerre. Et ce fut le mardi au soir que ce confident le dit en ces mêmes termes : « C'est bien l'intention de Monsieur de l'y mener. »

Soudain cet avis fut donné au roi, qui répondit avoir eu le matin un pareil avertissement, et commanda au porteur de l'avis de continuer à le bien et fidèlement servir. Vous savez que le roi avoit accoutumé de réglément dîner à dix heures : il advint que le jeudi 22 décembre, S. M. sortant de la messe, le duc de Guise toujours collé à son côté, passa au grand jardin en attendant son heure, où étant arrivé, le roi le tire à l'écart pour se promener eux deux ; et en même temps que S. M. commença de parler du dessein de leur guerre, le duc le tranche court et change de discours. Ils furent si longtemps, que chacun de ceux qui étoient présens, et les absens, s'étonnoient de ce que le roi outrepassoit ainsi l'heure accoutumée de son repas, car il étoit midi. Or de savoir ce qui se passa entr'eux durant ce temps-là, on ne l'eût su dire, n'y ayant vu que des gestes et des actions de contestation, et dont l'on ne pouvoit faire jugement que de sinistres conjectures.

Mais quelques jours après la mort du duc de Guise, madame la duchesse d'Angoulême [1], arrivant à Blois, trouva le roi au lit, malade d'une légère, mais douloureuse indisposition, où je me trouvai lorsque S. M. lui

[1] Diane, sœur de Henri III, fille naturelle et légitimée de Henri II, mariée à Horace Farnèse, puis à François, duc et maréchal de Montmorency.

raconta particulièrement ce qui s'étoit passé cette matinée-là entre lui et le duc. Le roi donc, après avoir sommairement touché les occasions que le duc de Guise lui avoit données pour le porter à se repentir de ses insolentes et criminelles entreprises, vint au discours du jeudi, qui fut en somme que le duc, rompant son discours, lui dit que depuis le temps que S. M. lui avoit fait l'honneur de le recevoir en ses bonnes grâces, oubliant le passé qui l'en avoit éloigné, il auroit essayé en diverses façons à lui faire paroître par infinies actions le ressentiment de ce bienfait, et l'affection dont il désiroit se porter à tout ce qui seroit de ses volontés; mais que par son malheur il éprouvoit journellement ses actions plus pures être prises tout à rebours de S. M., par la malice et les artifices de ses ennemis; chose qui lui étoit dorénavant du tout insupportable; et partant, qu'il avoit résolu de plier contre leurs calomnies, et s'en venger par son éloignement, se faisant accroire que par son absence il en ôteroit l'objet et le sujet à ses calomniateurs, et par même moyen que S. M. demeureroit plus satisfaite de ses déportemens (a). Et par ainsi, la supplioit très-humblement d'avoir agréable la démission que présentement il lui faisoit de la charge de son lieutenant-général aux camps et armées de France dont il l'avoit honoré, et de lui permettre de se retirer en son gouvernement, lui en octroyant la survivance pour son fils, et celle aussi de sa charge de grand-maître.

Le roi fut fort étonné de ces demandes, lui disant qu'elles étoient éloignées de son intention et de sa volonté, qui n'étoit autre que de continuer en cette grande résolution qu'ils avoient prise ensemble contre les hérétiques, où il vouloit entièrement se confier en lui, et se servir de sa personne. Et tant s'en faut qu'il voulût accepter cette démission, qu'au contraire il désiroit plutôt

(a) De sa conduite.

de l'accroître selon les occasions, et ne crût point qu'il fût entré en aucune méfiance dont il dût prendre prétexte pour vouloir s'éloigner d'auprès de lui, bien qu'il fût vrai qu'au préjudice de ses promesses par tant de fois réitérées de se départir de toutes intelligences, factions et menées, tant dedans que dehors le royaume, il continuoit et tenoit même dans la ville, en divers lieux et divers temps, de jour et de nuit, de petits conseils; que cela lui déplaisoit, et donnoit ombre à la créance qu'il devoit prendre de ses actions. Puisqu'il venoit à propos, il avoit bien voulu lui en ouvrir son cœur, afin qu'à l'avenir il n'y eût plus de sujet d'entrer en ces défiances, et que pour cet effet il se comportât d'une autre façon, s'il désiroit qu'il ajoutât foi à ce qu'il lui promettoit.

Ce discours, qui dura longtemps, fut entremêlé de plusieurs propos de pareille nature, avec beaucoup de contestation, de démission et de refus : tant qu'à la fin étant près de midi, le roi reprenant son chemin vers le château pour aller dîner, le duc de Guise lui dit de rechef que résolûment il remettroit entre ses mains la charge de lieutenant-général de ses camps et armées, à la réserve de celle de grand-maître et de son gouvernement, dont il lui demanda les survivances pour son fils. « Non, dit le roi, je ne le veux pas; la nuit vous donnera conseil; — et je savois bien ce que j'avois à faire le lendemain matin. Il me vouloit rendre cette charge, pour ce que les États lui avoient promis de le faire connétable, et ne m'en vouloit pas avoir l'obligation. » Voilà les propres termes du roi.

Cette action, bien que la cause en fût alors inconnue, nous étourdit d'un tel étonnement, que nous n'attendions rien moins pour toute grâce que de nous voir avant le jour mis à la cadène[1] par cet usurpateur. Et le roi ayant bien reconnu, par cette dernière attaque

[1] A la chaîne.

du duc de Guise, qu'il étoit temps de jouer le dernier acte de la tragédie, et sans pouvoir plus différer, disposa sa partie en cette façon. Après avoir soupé, se retire en sa chambre sur les sept heures ; commande au sieur de Liancourt, premier écuyer, de faire tenir un carrosse prêt à la porte de la galerie des cerfs, le matin à quatre heures, pour ce qu'il vouloit aller à la Noue, maison au bout de la grande allée sur le bord de la forêt, pour revenir de bonne heure en son conseil ; commande au sieur de Marle d'aller vers le cardinal de Guise le prier de se trouver dans sa chambre à six heures, d'autant qu'il désiroit parler à lui avant que de partir pour aller à la Noue (ce ne fut plus le voyage à N.-D. de Cléry) ; commande aussi au sieur d'Aumont, maréchal de France, aux sieurs de Rambouillet, de Maintenon, d'O, au colonel Alphonse d'Ornano et à quelques autres seigneurs et gens de son conseil, de se trouver à six heures du matin en son cabinet, avant son partement pour aller au même lieu. Puis il fit même commandement aux quarante-cinq gentilshommes ordinaires, à ce qu'ils eussent à se trouver en sa chambre au matin, à cinq heures, pour même effet.

Sur les neuf heures, le roi mande le sieur de Larchant, capitaine des gardes du corps, logé au pied de la montée (a) ; et bien qu'il fût malade d'une dyssenterie, va vers S. M., qui lui commanda de se trouver à sept heures du matin, assisté de ses compagnons, pour se présenter au duc de Guise lorsqu'il monteroit au conseil, avec une requête pour le prier de faire en sorte qu'il fût pourvu à leur paiement, craignant que la nécessité ne les forçât à quitter le service ; et que le duc entré dedans la chambre du conseil, qui étoit l'antichambre du roi, il se saisit de la montée et de la porte, en telle sorte que quiconque ce fut ne pût entrer, ni sortir, ni passer ; qu'en même temps il logeât vingt de

(a) Escalier.

ses compagnons à la montée du vieux cabinet, par où l'on descend à la galerie des Cerfs, avec pareil commandement. Cela fait, chacun se retire; et le roi, sur les dix à onze heures, entre en son cabinet, accompagné du sieur de Termes[1] seulement, où ayant demeuré jusqu'à minuit : « Mon fils, lui dit-il, allez vous coucher, et dites à Du Halde qu'il ne faille pas de m'éveiller à quatre heures; et vous trouvez ici à pareille heure. » Le roi prend son bougeoir, et s'en va coucher avec la reine; le sieur de Termes se retire aussi, et en passant fait entendre la volonté du roi au sieur Du Halde, qui le supplia de lui éclairer pour mettre son réveille-matin à quatre heures.

Ainsi chacun se va reposer; et pendant ce repos, le duc de Guise prenoit le sien, comme depuis son décès je l'ai appris du sieur Le Jeune son chirurgien, qui se trouva à son coucher avec d'autres de ses domestiques, et le vit lisant cinq billets portant avis à ce qu'il eût à penser à soi, et à se donner garde des entreprises du roi; qu'il y avoit quelque chose à se douter, et que Le Gast, capitaine aux Gardes, étoit en garde. Le duc leur ayant dit le sujet de ces avertissemens, ils le supplièrent de ne les vouloir point mépriser. Il les mit sous son chevet, et se couchant leur dit : « Ce ne seroit jamais fait, si je voulois m'arrêter à tous ces avis; il n'oseroit. Dormons, et vous allez coucher. »

Quatre heures sonnent; Du Halde s'éveille, se lève et heurte à la chambre de la reine. Damoiselle Louise Dubois, dame de Piolans, sa première femme de chambre, vient, au bruit, demande qui c'étoit. « C'est Du Halde, dit-il, dites au roi qu'il est quatre heures. — Il dort et la reine aussi, dit-elle, — Eveillez-le, dit Du Halde, il me l'a commandé; ou je heurterai si fort que je les éveillerai tous deux. » Le roi, qui ne dormoit pas, ayant passé la nuit en telles inquiétudes d'esprit que

[1] Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, mort en 1646.

vous pouvez imaginer, entendant parler, demande à la demoiselle de Piolans qui c'étoit. « Sire, dit-elle, c'est M. Du Halde qui dit qu'il est quatre heures. — Piolans, dit le roi, çà, mes bottes, ma robe et mon bougeoir ! » se lève, et laissant la reine dans une grande perplexité, va en son cabinet, où étoient déjà le sieur de Termes et Du Halde, auquel le roi demanda les clefs de ses petites cellules qu'il avoit fait dresser pour des capucins. Les ayant, il monte, le sieur de Termes portant le bougeoir. Le roi en ouvre une, et y enferme dedans Du Halde à la clef, lequel, nous le racontant disoit n'avoir jamais été en pareille peine, ne sachant de quelle humeur le roi était poussé. Le roi descend, et de fois à autre alloit lui-même regarder en sa chambre si les Quarante-Cinq y étoient arrivés; et à mesure qu'il y en trouvoit, les faisoit monter, et les enfermoit en la même façon qu'il avoit enfermé Du Halde, tant qu'à diverses fois et en diverses cellules il les eût ainsi logés.

Cependant les seigneurs et autres du conseil commençoient d'arriver au cabinet, où il falloit passer de côté pour y entrer, le passage étant étroit et de ligne oblique, que le roi avoit fait faire exprès au coin de sa chambre, et fait boucher la porte ordinaire. Comme ils furent entrés, et ne sachant rien de sa procédure, il met en liberté ses prisonniers en la même façon qu'il les avoit enfermés ; et le plus doucement qu'il se peut faire, les fait descendre en sa chambre, leur commandant de ne point faire de bruit, à cause de la reine sa mère qui étoit malade et logée au-dessous.

Cela fait, il rentre en son cabinet, où il parle ainsi à ceux de son conseil : « Vous savez tous de quelle façon le duc de Guise s'est porté envers moi depuis l'an 1585, que ses premières armes furent découvertes ; ce que j'ai fait pour détourner ses mauvaises intentions, l'ayant avantagé en toutes sortes autant qu'il m'a été possible, et toutefois en vain, pour n'avoir pu ramener, non pas même fléchir à son devoir cette âme ingrate et

déloyale; mais au contraire la vanité et la présomption y prenoient accroissement des faveurs, des honneurs et des libéralités, à mesure qu'il les recevoit de moi. Je n'en veux point de meilleurs ni de plus véritables témoins que vous, et particulièrement de ce que j'ai fait pour lui depuis le jour qu'il fut si téméraire de venir à Paris contre ma volonté et mon exprès commandement. Mais, au lieu de reconnoître tant de bienfaits reçus, il s'est si fort oublié, qu'à l'heure que je parle à vous, l'ambition démesurée dont il est possédé l'a tellement aveuglé, qu'il est à la veille de oser entreprendre sur ma couronne et sur ma vie; si bien qu'il m'a réduit en cette extrémité, qu'il faut que je meure ou qu'il meure, et que ce soit ce matin. » Et leur ayant demandé s'ils ne vouloient pas l'assister pour avoir raison de cet ennemi, et fait entendre aussi l'ordre qu'il vouloit tenir pour l'exécution, chacun d'iceux approuve son dessein et sa procédure, et font tous offre de leur très-humble service et de leur propre vie.

Cela fait, il va en la chambre où étoient ses Quarante-Cinq gentilhommes ordinaires, ou la plus grande partie, auxquels il parle en cette sorte : « Il n'y a aucun de vous qui ne soit obligé de reconnoître combien est grand l'honneur qu'il a reçu de moi, ayant fait choix de vos personnes sur toute la noblesse de mon royaume pour confier la mienne à votre valeur, vigilance et fidélité, la voyant aboyée, et de près, par ceux que mes bienfaits ont obligés en toute façon à sa conservation; et par cette affection faisant connoître à tout le monde l'estime que j'ai faite de votre vertu. Vous avez éprouvé quand vous avez voulu les effets de mes bonnes grâces et de ma volonté, ne m'ayant jamais demandé aucune chose dont vous ayez été refusé, et bien souvent ai-je prévenu vos demandes par mes libéralités; de façon que c'est à vous à confesser que vous êtes mes obligés par-dessus toute ma noblesse. Mais maintenant je veux

être le vôtre en une urgente occasion où il y va de mon honneur, de mon État et de ma vie. Vous savez tous les insolences et les injures que j'ai reçues du duc de Guise depuis quelques années, lesquelles j'ai souffertes jusqu'à faire douter de ma puissance et de mon courage, pour ne châtier point l'orgueil et la témérité de cet ambitieux. Vous avez vu en combien de façons je l'ai obligé, pensant par ma douceur allentir ou arrêter le cours de cette violente et furieuse ambition, en attiédir ou éteindre le feu, de peur qu'en y procédant par des voies contraires, celui des guerres civiles ne se prît de rechef en mon État d'un tel embrasement, qu'après tant de rechutes il ne fût à la fin par ce dernier réduit totalement en cendres. C'est son but principal et son intention de tout bouleverser, pour prendre ses avantages dans le trouble, ne les pouvant trouver au milieu d'une ferme paix, et résolu de faire son dernier effort sur ma personne, pour disposer après de ma couronne et de ma vie. J'en suis réduit à telle extrémité, qu'il faut que ce matin il meure ou que je meure. Ne voulez-vous pas me promettre de me servir, et m'en venger en lui ôtant la vie ? »

Lors tous ensemble, d'une voix, lui promirent de le faire mourir ; et l'un d'entr'eux, nommé Sariac, frappant sa main contre la poitrine du roi, dit en son langage gascon : *Cap de Diou, sire, iou lou bous rendis mort.* » Là dessus S. M. ayant commandé de cesser les offres de leur service et les révérences, de peur d'éveiller la reine sa mère : « Voyons, dit-il, qui de vous a des poignards ? » Il s'en trouva huit, dont celui de Sariac étoit d'Écosse. Ceux-ci sont ordonnés pour demeurer en la chambre, et le tuer. Le sieur de Loignac s'y arrêta avec son épée ; il en met douze de leurs compagnons dans le vieil cabinet qui a vue sur la cour. Ceux-ci devoient aussi être de la partie, pour le tuer à coups d'épée, comme il viendroit à hausser la portière de velours pour y entrer. C'est en ce cabi-

net où le roi le vouloit mander de venir parler à lui. Il met les autres à la montée par où l'on descend de ce cabinet à la galerie des Cerfs ; commande au sieur de Nambu, huissier de la chambre, de ne laisser sortir ni entrer personne, qui que ce fût, que lui-même ne l'eût commandé.

Cet ordre ainsi donné, rentre en son cabinet qui a vue sur les jardins, et envoie M. le maréchal d'Aumont au conseil pour le faire tenir, et s'assurer du cardinal de Guise et de l'archevêque de Lyon, après le coup de la mort du duc. Cependant le roi, après avoir ainsi parachevé l'ordre qu'il vouloit être suivi pour cette exécution, vivoit en grande inquiétude pour les incertitudes qui se rencontrent bien souvent aux grands desseins. En attendant que les deux frères fussent arrivés au conseil, il alloit, il venoit, il ne pouvoit durer en place, contre son naturel. Par fois il se présentoit à la porte de son cabinet, et exhortoit les Ordinaires demeurés en la chambre à se bien donner garde de se laisser endommager par le duc de Guise. « Il est grand et puissant ; j'en serois marri, disoit-il. » On lui vient dire que le cardinal étoit au conseil. Mais l'absence du duc le travailloit surtout.

Il étoit près de huit heures quand le duc de Guise fut éveillé par ses valets de chambre, lui disant que le roi étoit prêt à partir. Il se lève soudain, et s'habille d'un habit de satin gris, part pour aller au conseil, trouve au pied de l'escalier le sieur de Larchant, qui lui présente la requête pour le payement de ses compagnons, le supplie de le favoriser. Le duc lui en promet du contentement. Il entre en la chambre du conseil ; et le sieur de Larchant, selon le commandement du roi, envoie le sieur de Rouvroy, son lieutenant, et le sieur de Montclar, exempt des Gardes, à la montée du vieux cabinet, avec vingt de ses compagnons ; et peu après que le duc de Guise fut assis : « J'ai froid, dit-il, le cœur me fait mal ; que l'on fasse du feu. » Et s'a-

dressant au sieur de Morfontaine, trésorier de l'épargne : « M. de Morfontaine, je vous prie de dire à M. de Saint-Prix, premier valet de chambre du roi, que je le prie de me donner des raisins de Damas, ou de la conserve de roses. » Et ne s'en étant point trouvé, il lui apporte à la place des prunes de Brignolles, qu'il donna au duc.

Là dessus Sa Majesté ayant su que le duc de Guise étoit au conseil, commanda à M. de Revol, secrétaire d'État : « Revol, allez dire à M. de Guise qu'il vienne parler à moi en mon vieux cabinet. » Le sieur de Nambu lui ayant refusé le passage, il revient au cabinet avec un visage effrayé (c'étoit un grand personnage mais timide). « Mon Dieu, dit le roi, Revol, qu'avez-vous, qu'y a-t-il ? Que vous êtes pâle ! Vous me gâterez tout. Frottez vos joues, frottez vos joues, Revol ! — Il n'y a point de mal, sire, dit-il ; c'est que M. de Nambu ne m'a pas voulu ouvrir, que Votre Majesté ne lui commande. » Le roi le fait de la porte de son cabinet, et de le laisser rentrer, et M. de Guise aussi. Le sieur de Marillac, maître des requêtes, rapportoit une affaire des gabelles quand le sieur de Revol entra, qui trouva le duc de Guise mangeant des prunes de Brignolles ; et lui ayant dit : « Monsieur, le roi vous demande, il est en son vieux cabinet, » se retire, et rentre comme un éclair, et va trouver le roi.

Le duc de Guise met de ces prunes dans son drageoir, jette le demeurant sur le tapis. « Messieurs, dit-il, qui en veut ? » se lève, trousse son manteau, et met ses gants et son drageoir sur la main du même côté. « Adieu, Messieurs, dit-il. » Il heurte le sieur de Nambu lui ayant ouvert la porte, sort, tire et ferme la porte après soi. Le duc entre, salue ceux qui étoient en la chambre, qui se lèvent, le saluent en même temps, et le suivent comme par respect. Mais ainsi qu'il est à deux pas près de la porte du vieux cabinet, prend sa barbe avec la main droite, et tourne le corps

et la face à demi pour regarder ceux qui le suivoient, fut tout soudain saisi au bras par le sieur de Montsery l'aîné, qui étoit près de la cheminée, sur l'opinion qu'il eut que le duc voulut reculer pour se mettre en défense, et tout d'un temps est par lui-même frappé d'un coup de poignard dans le sein, disant : « Ha ! traître, tu en mourras. » Et en même temps le sieur des Effranats se jette à ses jambes, et le sieur de Saint-Malines lui porte par le derrière un grand coup de poignard près de la gorge dans la poitrine, et le sieur de Loignac un coup d'épée dans les reins. Le duc criant à tous ces coups : « Hé ! mes amis ! Hé ! mes amis ! » Et lorsqu'il se sentit frappé d'un poignard sur le croupion par le sieur Sariac, il s'écria fort haut : « Miséricorde ! » Et bien qu'il eût son épée engagée dans son manteau, et les jambes saisies, il ne laissa pourtant pas (tant il étoit puissant) de les entraîner d'un bout de la chambre à l'autre, jusqu'aux pieds du lit du roi, où il tomba.

Les dernières paroles furent entendus par son frère le cardinal, n'y ayant qu'une muraille de cloison entre deux. « Ha, dit-il, on tue mon frère ! » Et se voulant lever, est arrêté par M. le maréchal d'Aumont, qui mettant la main sur son épée : « Ne bougez, dit-il, Mort-Dieu, monsieur, le roi a affaire de vous. » D'autre part aussi l'archevêque de Lyon fort effrayé, joignant les mains : « Nos vies, dit-il, sont entre les mains de Dieu et du roi. »

Après que le roi eût su que c'en étoit fait, va à la porte du cabinet, hausse la portière, et l'ayant vu étendu sur la place, rentre dedans, et commande au sieur de Beaulieu, l'un de ses secrétaires d'État, de visiter ce qu'il auroit sur lui. Il trouve autour du bras une petite clef attachée à un chaînon d'or, et dedans la pochette des chausses il s'y trouva une petite bourse où il y avoit douze écus d'or, et un billet de papier où étoient écrits de la main du duc ces mots : *Pour entre-*

tenir la guerre en France, il faut sept cent mille livres par mois. Un cœur de diamant fut pris, ce dit-on, en son doigt par le sieur d'Entragues. Ce pendant que le sieur de Beaulieu faisoit cette recherche, et apercevant en ce corps quelque petit mouvement, il lui dit : « Monsieur, ce pendant qu'il vous reste quelque peu de vie, demandez pardon à Dieu et au roi. » Alors sans pouvoir parler, jetant un grand et profond soupir, comme d'une voix enrouée, il rendit l'âme, fut couvert d'un manteau gris, et au-dessus mis une croix de paille. Il demeura bien deux heures durant en cette façon, puis fut livré entre les mains du sieur de Richelieu, grand prévôt de France, lequel par le commandement du roi, fit brûler le corps par son exécuteur, en cette première salle qui est en bas à la main droite entrant dans le château, et à la fin jeter les cendres en la rivière.

Quant au cardinal de Guise, le roi commanda que lui et l'archevêque de Lyon fussent menés et gardés dedans la tour de Moulins, Sa Majesté n'ayant aucune volonté de punir le cardinal que de la prison, pour le respect qu'il portoit à ceux de cet ordre.

Mais lui en ayant été dit par quelques-uns de condition notable que c'étoit le plus dangereux de tous, et que quelques jours auparavant il avoit tenu des propos très-insolens et pleins d'extrême mépris au désavantage de Sa Majesté, et entr'autres celui-ci : qu'il ne vouloit pas mourir qu'auparavant il n'eût mis et tenu la tête de ce tyran entre ses jambes, pour lui faire la couronne avec la pointe d'un poignard ; ces paroles, soit qu'elles fussent véritables ou supposées, émûrent tellement le courage du roi, que tout à l'heure il se résolut de s'en dépêcher : ce qui fut fait le lendemain matin. Mandé par le sieur Du Gast, capitaine aux Gardes, de venir trouver le roi, sur ce commandement étant entré en défiance de ce qu'il lui devoit peu après advenir, il prie l'archevêque de Lyon de le confesser,

voyant bien qu'il falloit se disposer à recevoir la mort. Cela fait, ils s'embrassent et se disent adieu. Et comme le cardinal approche de la porte de la chambre, et prêt à sortir, il se trouve assailli à coups de hallebarde par deux hommes apostés et commandés pour cette exécution ; après laquelle il fut fait de son corps de même qu'on avoit fait de celui de son frère.

III.

Déposition de l'archevêque de Lyon[1] sur les massacres commis à Blois[2].

A la requête de Catherine de Clèves, duchesse de Guise, une information fut faite par le Parlement sur la mort de son mari. C'est dans cette enquête que l'archevêque de Lyon fit la déposition suivante, qui complète la narration de Miron.

Du jeudi deuxième jour de mars 1590.

Messire Pierre d'Espinac, archevêque et comte de Lyon, primat des Gaules, âgé de quarante-neuf à cinquante ans, après serment de dire la vérité, a dit que, quinze jours auparavant la mort et assassinat de MM. les duc et cardinal de Guise, ledit sieur de Guise, ayant eu avis de plusieurs endroits que le roi conspiroit quelque chose contre sa personne et qu'il n'étoit pas bien en assurance à Blois, appela quelques-uns de ses plus familiers serviteurs en conseil, pour délibérer ce

[1] Pierre d'Epinac, mort à Lyon en 1599. Il était en 1588, l'un des principaux ligueurs et le confident des Guises. Il est probable qu'il ne dut la vie qu'aux instances de son neveu, le baron de Luz, qui obtint sa grâce de Henri III. Il fut toutefois emprisonné au château d'Amboise, où le capitaine du Guast, chargé de sa garde, lui donna la liberté moyennant 30,000 écus; il redevint l'un des chefs de la Ligue.

[2] Extrait du tome V de l'*Histoire des Cardinaux*, par Aubery.

qu'il avoit à faire sur tel avis, et s'il devoit demeurer à Blois ou se retirer. Les opinions furent diverses, mais lui s'arrêta à l'opinion de ceux qui lui persuadoient de demeurer, et ajouta pour raison qu'il étoit fort saoul des calomnies qu'on lui imposoit tous les jours; que s'il s'en alloit, il donneroit occasion à ses ennemis de dire qu'il auroit voulu rompre les États et empêcher le bien et soulagement du royaume, qu'il aimoit mieux courir le hasard de sa vie que de donner occasion ou prétexte à cette calomnie.

Le conseil étant levé, il prit le déposant par la main, en la présence de M. Michel Marteau, prévôt des marchands de cette ville, lui dit telles et semblables paroles : « Monsieur de Lyon, mon ami, je suis résolu à ne partir d'ici, pour ne faire par mon partement préjudice au royaume ; que, quand la mort entreroit par cette porte, je ne sortirois pas par la fenêtre. » Et plusieurs fois, en propos particuliers, lui a répété ce même langage. Depuis ce temps-là, ledit sieur de Guise eut plusieurs avis semblables, lesquels il méprisa tous.

Le mercredi avant le jour du massacre, le roi ordonna à aucuns des seigneurs de son conseil, et particulièrement audit déposant, de se trouver le vendredi après en la salle où il avoit accoutumé de manger, pour aviser à l'état des finances et y faire quelque meilleur ménagement et règlement.

Ledit vendredi, environ les sept heures du matin, ledit déposant alla au château par la poterne de la galerie des Cerfs, qui lui fut ouverte par l'un des portiers qu'il ne reconnoît pas, lequel lui dit : « Monsieur, quand vous serez entré, j'ai charge de n'ouvrir plus la porte, et m'a été cela commandé par M. de Bellegarde. »

Passant le déposant plus avant, il trouva une autre poterne fermée par delà le pont-levis qui est en ladite galerie, qui étoit fort gardée, où le semblable lui fut dit ; et lors un des siens qui venoit après, le tirant par

sa robe, lui dit : « Monsieur, écoutez-vous ce que l'on vous dit? » Toutefois, ledit déposant, ne supposant rien si sinistre, passa plus outre et vint jusques en la salle du conseil, où il trouva ledit sieur duc de Guise déjà arrivé, auquel ledit déposant demanda : « Où va le roi à cette heure, qu'il fait si mauvais temps? » Auquel il répondit : « Pensez qu'il va se retirer à part pour quelques jours, comme il a accoutumé. »

Peu de temps après arriva mondit sieur le cardinal de Guise, qui dit que le roi l'avoit mandé pour se trouver là et pour lui parler quelque chose des États. Ledit sieur de Guise tôt après saigna du nez assez abondamment, de sorte qu'il envoya querir un mouchoir blanc par le sieur de Morfontaine, trésorier de l'épargne. Bientôt après lui prit mal au cœur, et fit demander à Saint-Prix quelques confitures, qui lui en envoya en un papier. Depuis il prit froid, fit rallumer le feu; et en ces entrefaites arriva Ruzé dit Beaulieu, secrétaire d'État, qui apporta sur la table un mémoire des points principaux qui se devoient traiter en ce conseil. Chacun étant assis en son rang, Pétremol, intendant des finances, tira et mit sur la table un état qui auroit été fait et dressé par ceux des finances avec ledit déposant; et ayant ledit Pétremol commencé d'expliquer le deuxième article dudit état, lui fut fait une objection par MM. les maréchal de Retz et cardinal de Gondy; à laquelle n'ayant satisfait ledit Pétremol au contentement de la compagnie, lui déposant prit le papier de la main dudit Pétremol pour répondre. Et en même instant entra Revol, secrétaire d'État, qui appela ledit seigneur de Guise et lui dit assez bas que le roi le demandoit; et lors il se leva, fit la révérence à M. le cardinal de Vendôme et à MM. du conseil; et avoit lors en sa main un mouchoir et un drageoir d'argent fait en coquille. Sitôt qu'il fut entré en la chambre du roi, la porte fut fermée; et incontinent après on fit un grand bruit comme d'un trépignement de pieds, qui donna soupçon à toute

la compagnie de ce que c'étoit, laquelle se leva, et étant tous debout, le maréchal de Retz dit tout haut : « La France est perdue ! » et le déposant, au même instant, jeta le papier qu'il tenoit en main sur la table, et cria en ces mots assez haut : « Tout est perdu ! » alla de ce pas droit à la porte de la chambre où étoit le bruit, essaya par plusieurs fois d'ouvrir la porte, et étant là ouït ledit sieur duc de Guise disant par plusieurs fois ces mots : « Ha! Messieurs ! » et depuis : « Oh, quelle trahison ! » et entendit ledit déposant les coups. Finalement il ouït qu'il disoit ces paroles : « Mon Dieu, miséricorde ! » et à même instant entendit sa chute. Et remettant le déposant la tête en la chambre du conseil, la vit toute pleine d'archers avec hallebardes et arquebuses, et se vint mettre debout au haut de la table; et à lui se vint joindre ledit sieur cardinal de Guise, qui déjà étoit arrêté et avoit un exempt des gardes qui le suivoit, et un autre exempt nommé Bourrenton arrêta ledit déposant.

En ce même temps sortit de la chambre le sieur de Loignac, étant en collet, sans manteau, la tête nue, qui vint dire que le duc de Guise étoit mort, et qu'il avoit longuement tiré à la mort. L'on vint appeler M. le cardinal de Vendôme et les autres du conseil, auxquels ledit déposant dit tout haut : « Messieurs, dites au roi que nous sommes ici, et qu'il ordonne bientôt ce qu'il veut faire de nous. » Et depuis vint un autre exempt des Gardes, nommé Rouvray, qui commanda audit sieur cardinal de Guise et au déposant de le suivre, et furent par lui conduits par une vis (a) fort étroite et obscure, et par divers retours, en une petite chambre de galetas, n'ayant lumière que par trois petites ovales environ d'un pied, bien ferrées, et en laquelle n'y avoit de cheminée. Ils demeurèrent là jusque sur les quatre heures, recevant beaucoup d'incommodités du froid, où ils fu-

(a) Escalier tournant.

rent gardés par les gentilshommes ordinaires qu'on appeloit Quarante-Cinq.

Environ sur les quatre heures, ledit Bourrenton revint et les conduisit en une chambre un peu plus basse, où il y avoit une cheminée, mais fort petite, incommode et fort obscure, comme n'ayant lumière que par un faux jour, à travers un autre édifice; et étoit ladite chambre carrelée et blanchie de frais.

Environ les cinq à six heures du soir, leur fut apporté, de l'office du roi, des œufs, du pain et du vin, de quoi ils mangèrent chacun fort peu, et ledit sieur cardinal avec beaucoup de crainte. Après envoyèrent demander à M. de Larchant, capitaine des Gardes, qu'il leur fût permis d'avoir leurs bréviaires, robes de nuit et un lit pour se coucher, ce qui leur fut permis et apporté de la maison dudit déposant, lequel, avec ledit sieur cardinal, dit ses vêpres et complies. Et environ les onze heures du soir se mirent sur une paillasse et un matelas, étant la chambre toujours pleine de huit ou dix, tant archers que des gentilshommes ordinaires; eurent néanmoins ledit sieur cardinal et ledit déposant moyen de parler ensemble, et de se consoler et ouïr en confession. Le matin, environ les trois heures, ledit déposant se leva, n'ayant point dormi, et se mit debout près du feu. Bientôt après se leva ledit sieur cardinal, et ensemble dirent leurs heures jusqu'à prime. Et environ les huit heures entra un valet de chambre tenant un flambeau en la main, et après lui entra le capitaine Guast, ayant encore le hausse-col de ses armes sur lui, et avec une grande révérence dit à M. le cardinal : « Monsieur, le roi vous demande. » Ledit sieur cardinal lui demanda s'il les demandoit tous deux ou lui seul; ledit sieur Guast répondit qu'il n'avoit charge d'appeler que lui. Lorsqu'il sortit, ledit déposant lui dit à l'oreille : « Monsieur, pensez à Dieu. » Et bientôt après ouït un bruit un peu éloigné; et sur les trois heures un des valets dudit déposant entra, qui lui dit à

l'oreille qu'il avoit trouvé, en venant, ledit sieur cardinal mort et encore sanglant, en une petite galerie non trop loin de ladite chambre. Et est ce qu'il a dit savoir.

Signé : P. d'ESPINAC, archevêque de Lyon.

IV.

Lettre d'Étienne Pasquier, député aux États de Blois, à M. Airault, lieutenant criminel d'Angers.

Je vous raconte une histoire, mais une histoire la plus tragique qui se soit oncques passée en France. M. de Guise a été tué dedans la chambre du roi, le vingt-troisième jour de ce mois de décembre ; et le lendemain au matin, M. le cardinal son frère. Je ne doute point qu'à cette première rencontre ne frémissiez : mais ce que je vous dis est très-véritable. Toutefois, grâce à Dieu, il n'y a eu autre sang épandu : le demeurant s'est passé par fuite, prison ou pardon. Mais, parce que souhaiterez que je vous déchiffre par le menu ces nouvelles, sachez que le roi, indigné de plusieurs particularités qui se passoient en notre assemblée à son désavantage, qu'il estimoit ne se faire que sous l'autorité de ces deux princes ; et que plus il se rendoit souple envers nos députés, plus ils se roidissoient contre lui (tellement que c'étoit vraiment une hydre, dont l'une des têtes coupées en faisoit renaître sept autres); même que trois ou quatre jours auparavant, M. de Guise étoit entré avec lui en une dispute, tant de son état de lieutenant général que de la ville d'Orléans [1], il se délibère de faire mourir

[1] Le duc de Guise, comme lieutenant général, demandait des gardes, alléguant que le roi lui-même en avait eu lorsque, étant duc d'Anjou, il avait été revêtu du titre de lieutenant général, sous Charles IX.

ces deux princes, estimant que leur mort seroit la mort de tous ces nouveaux conseils.

La procédure qu'il y a tenu a été telle. Le 22 de ce mois il dit à M. de Guise qu'il délibéroit le lendemain aller à la Noue (qui est une maison de plaisance, distant de demi-lieue du château de Blois), et là séjourner jusques au samedi veille de Noël; qu'il désiroit, avant que de partir, que tous les seigneurs de son conseil des finances se trouvassent ensemble de bon matin, pour résoudre de quelques affaires qu'il leur proposeroit. D'une autre main, il commande à dix ou douze gentishommes de ses Quarante-Cinq, de le venir trouver au même temps, tous bottés et éperonnés, pour le suivre; et à cette même heure remit quelques affaires, dont il étoit sollicité par les seigneurs de Rieux et Alphonse Corse. Tous lesquels ne faillirent de se trouver aux lieu et heure à eux assignés; Corse et Rieux en son cabinet, avec ses secrétaires d'État, et les autres en sa chambre: auxquels il remontra, comme on dit, qu'il y avoit trop longtemps qu'il étoit en la tutelle de MM. de Guise; que plus il avoit apporté de connivence, plus il avoit reçu de bravades; que dès et depuis la levée des armes par eux faite il avoit eu dix mille argumens de se mécontenter d'eux; mais qu'il n'en avoit jamais eu tant que depuis l'ouverture de l'assemblée des États. C'étoit l'occasion pour laquelle il se résolvoit d'en avoir la raison: non par la voie ordinaire de justice (car faisant faire le procès à M. de Guise, il s'étoit acquis tant de créance en ce lieu que lui-même le feroit à ses juges); partant il s'étoit résolu de le faire présentement tuer par eux en sa chambre; qu'il étoit méshui (*a*) temps qu'il fût seul roi, et que qui avoit compagnon avoit maître. Ces paroles ainsi proférées, chacun lui promit assistance: les seigneurs de Rieux, Corse, Beaulieu et Revol, secrétaires d'État, demeurant dans son cabinet; dix ou douze

(*a*) Désormais, plus que jamais, *magis hodie*.

des Quarante-Cinq, dans sa chambre; M. le maréchal d'Aumont et le seigneur de Larchant, dedans la salle du conseil. Quelques-uns estiment que ces deux derniers en avoient eu quelque avis du roi, comme l'événement le montra.

Or, combien que cette entreprise fût dressée avec tout ce que l'on sauroit souhaiter de prudence humaine, si ne put-elle être conduite si sagement que l'on n'en halenât quelque vent [a]. Et de fait, M. de Guise, sorti de sa chambre pour se trouver au conseil, fut attendu de pied coi sur la terrasse du château par un gentilhomme auvergnat, nommé La Salle, qui l'avertit de ne passer outre, d'autant qu'assurément il y avoit dessein contre lui; dont il le remercia, lui disant: «Mon bon ami, il y a longtemps que je suis guéri de cette appréhension.» Et, quatre ou cinq pas après, il reçut pareil avis d'un Picard, nommé, si je ne m'abuse, Aubencour, qui l'avoit autrefois servi : auquel il dit qu'il était un sot. Toutefois il ne fut pas si tôt entré, qu'il n'en vint presque au repentir ; pour le moins en fit-il quelque contenance : car ayant trouvé plusieurs gardes du seigneur de Larchant à la porte, puis le maréchal d'Aumont, qui n'avoit accoutumé de se trouver au conseil des finances, il demanda au seigneur de Larchant pourquoi ils étoient là venus; qui lui répondit que de sa part c'étoit pour faire payer ses soldats de leurs gages, étant sur la fin de leur quartier; et quant à M. d'Aumont, il n'en savoit la raison. De là il se mit devant le feu, où son mouchoir lui étant chu par art ou hasard, il mit le pied dessus, comme par mégarde; lequel ayant été relevé par le seigneur de Fontenay, trésorier de l'épargne, il le pria de le porter à Péricart, son secrétaire, pour lui en rapporter un autre, et qu'il ne faillît de le venir trouver promptement : c'étoit, comme plusieurs ont estimé, afin d'a-

(a) Que l'on n'en eût quelque vent, quelques indications, quelques soupçons.

vertir ses amis du danger où il pensoit être (mais cela n'est qu'une opinion). Péricart voulant entrer, le passage lui est empêché par les archers de la Garde.

Cependant M. le cardinal de Guise arrive avec l'archevêque de Lyon; l'on s'assied au conseil. Le seigneur de Larchant se plaignoit que ses archers n'étoient payés : M. Marcel, intendant des finances, fait ouverture de quelques deniers qui étoient prompts (*a*), pour les contenter en partie. M. de Guise dit que le cœur lui faisoit mal: Saint-Prix, valet de chambre du roi, lui apporte la boîte des brignolles du roi. Quelque peu après, vient Revol, secrétaire d'État, lui dire que le roi le demandoit. Il se lève, et mettant son manteau, tantôt d'un sens, tantôt d'un autre, comme s'il eût niaisé, il entre dans la chambre, laquelle est dès l'instant même fermée sur lui. Là, il se trouve investi par une douzaine de gentilshommes, qui l'attendoient de pied coi, et salué de plusieurs coups, qui portèrent si vivement, qu'il n'eut moyen que de râler.

Cela ne put être fait sans quelque rumeur: le cardinal et l'archevêque, se doutant de ce qui étoit, y voulurent accourir; mais ils en furent empêchés par le maréchal d'Aumont, qui mit la main aux armes comme officier de la couronne, et défendit à tous de bouger, sur peine de la mort. Dès lors le sieur de Richelieu, grand prévôt, bien suivi de ses archers, se transporte en la salle du tiers état, et se saisit du président de Neuilly, Marteau, prévôt des marchands, Compan, Cotteblanche, échevins de Paris, et de quelques autres, disant que deux soldats avoient failli de tuer le roi, et qu'il vouloit les en faire juges. Dès l'heure même on arrête prisonniers M. le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon, et peu après M. le cardinal de Bourbon, MM. de Nemours, d'Elbœuf, et le prince de Joinville; le semblable fait-on de mesdames de Nemours et d'Aumale : vrai que pour le regard de

(*a*) Disponibles.

celui-ci[1], la porte lui fut du jour au lendemain ouverte. Quinze jours auparavant, madame de Guise s'en étoit allée à Paris pour y faire sa couche ; et huit jours après madame de Montpensier, dont bien lui prit. Le roi a pardonné à tous les autres seigneurs de la Ligue; même aux seigneurs de Brissac et de Boisdauphin: quant à Bassompierre, au chevalier Breton, Rossieux et plusieurs autres ils se sont sauvés de vitesse. L'effroi a été grand par la ville; toutes les boutiques fermées. Et vous puis dire que le ciel, pleuvant à verse la plus grande part de la journée, sembloit pleurer les calamités qui peut-être nous en adviendront. Quelques heures après, le roi dépêcha les seigneurs d'Entragues et de Dunes pour se rendre maîtres d'Orléans, par le moyen de la citadelle qui étoit en leur possession : mais ils y arrivèrent à tard ; car Rossieux et quelques autres de la Ligue, avoient jà donné bon ordre, pour les empêcher. Le lendemain on y envoie M. le grand prieur, accompagné de M. le maréchal d'Aumont, avec quatre compagnies des Gardes et deux des Suisses, pour faire épaule aux premiers. Ce même jour le cardinal de Guise fut dagué dans la prison par quatre soldats du capitaine Du Gast, et les corps des deux frères, brûlés la nuit ensuivant, le roi craignant, comme il est vraisemblable, que s'ils eussent été ensevelis, les Parisiens eussent fait des reliques de leurs os.

Quant à l'archevêque de Lyon, le roi lui a sauvé la vie, par l'intercession du baron de Luz, son neveu, auquel il dit qu'il ne feroit aucun mal à son oncle; mais aussi le garderoit-il bien de lui en faire. Et de fait, il l'a fait coffrer en une prison. Au regard de Neuilly, Marteau et Compan, la résolution du roi étoit de les faire pendre, mais il en fut détourné par M. de Ris, premier président de Bretagne, qui lui conseilla de garder quelque ordre en justice ; et ne fût-ce que pour s'éclair-

[1] Le prince de Joinville.

cir des conseils et entreprises que l'on brassoit contre lui : quoi faisant, il pourroit faire trouver bon aux yeux de tout le monde ce qui avoit été par lui commandé. Ce même jour M. Marcel[1] fut dépêché pour s'assurer du peuple de Paris, sur une opinion que les Parisiens avoient eu autrefois créance en lui. Dieu veuille qu'il ne lui en prenne comme à un autre Marcel, sous le règne de Charles VI ! Maintenant nous sommes comme l'oiseau sur la branche, attendant nouvelles. Il y a quatre jours passés que cette tragédie a été jouée, sans qu'ayons vent ni voix de Paris : qui me fait croire que nos affaires ne s'y portent bien. Adieu. De Blois, ce 27 de décembre 1588.

SOULÈVEMENT DE LA LIGUE CONTRE HENRI III.

1588.

I.

Récit de Pierre de Lestoile[2].

Les nouvelles de ces meurtres et emprisonnemens venues à Paris, le samedi 24 décembre, veille de Noël, troublèrent bien la fête, comme l'on dit, et émurent

[1] Surintendant des finances.

[2] Pierre L'Estoile ou Pierre de Lestoile, né à Paris en 1546, mourut en 1611. Il était audiencier ou notaire de la chancellerie de France. Partisan de la tolérance et de la liberté des cultes, et fidèle serviteur de Henri III et de Henri IV, Pierre de Lestoile a rédigé, dans un excellent style, le *Journal* de tous les événements qui se sont accomplis de 1574 à 1611 ; on y retrouve tout le mouvement et la vie politique de Paris. Son journal est divisé en deux parties : *Journal de Henri III*, et *Journal de Henri IV*. La meilleure édition, jusqu'à présent, est celle qui a été publiée par M. Champollion dans la collection Michaud et Poujoulat.

étrangement la ville et le peuple, qui prit incontinent les armes et commença à faire garde exacte jour et nuit. Les Seize déployèrent leurs vieux drapeaux et commencèrent à crier : au meurtre, au feu, au sang et à la vengeance ! comme il advient ordinairement en toutes séditions et révoltes, que les plus méchans font toujours le gros de la mutinerie. Puis les capitaines firent assembler leurs bourgeois par les dixaines, pour entendre leurs volontés sur ce qui étoit à faire. Chacun dit qu'il falloit employer jusques au dernier denier de la bourse et jusqu'à la dernière goutte de son sang pour venger sur le tyran (car ainsi dès lors on commença à Paris d'appeler le roi) la mort de ces deux bons princes lorrains. Et encore que beaucoup de gens de bien, et des premiers et principaux de la ville, fussent de contraire opinion, même les premiers de la justice, du côté desquels étoit encore la force, si s'eussent voulu évertuer ; ce néanmoins ils furent soudain saisis de telle appréhension, que le cœur (comme on dit) leur faillant au besoin, ils se laissèrent aller aux pernicieux conseils des méchans et mutins. Lesquels voyant qu'ils avoient peur d'eux, leur sautèrent au collet, et ayant pris les armes, pendant qu'ils consultoient ce que devoient avoir à faire, frappèrent les premiers, et par ce moyen obtinrent la victoire, laquelle en toutes révoltes et séditions populaires, demeure à ceux qui entreprennent les premiers.

Et fut le duc d'Aumale, se trouvant lors à Paris (comme zélé à cette cause et encore plus à son profit), créé par les Parisiens et déclaré gouverneur de leur ville, qui commença la guerre par les bourses, envoyant fouiller les maisons des royaux et politiques par les Seize, comme fut la mienne, la première du quartier, fouillée par maître Pierre Senault et La Rue, le mercredi 28 de ce mois, jour des Innocens ; et tout plain d'autres emprisonnés pour avoir de l'argent, avec mandement aux curés des paroisses de la ville et des faux-

bourgs de lever de chacune de leurs paroisses le plus de deniers qu'ils pourroient pour les affaires de la guerre et défense de la ville.

Entre les autres un nommé Quatrehommes, conseiller au Châtelet, ayant entendu les nouvelles de la mort des deux frères dit, sans autrement y penser, qu'il voyoit bien que la Ligue avoit ch.. au lit. Ce qu'étant rapporté aux Seize, ils le furent prendre prisonnier et le menèrent à la Bastille, disant qu'il en laveroit les draps ; comme de fait, il y trempa longtemps, et en fit Bussi le Clerc une bonne lessive.

Le jeudi 29 de décembre, le peuple sortant l'après-dînée du sermon que le docteur Lincestre avoit fait à Saint-Barthélemy, où étoient les prières, arracha de force les armoiries du roi, qui étoient au portail de l'église, entre les festons de lierre, les démembra, jeta au ruisseau et foula aux pieds, animé de ce que le prédicateur, qu'il venoit d'ouïr, avoit dit que ce vilain Hérode (ainsi avoient les prédicateurs anagrammatisé le nom de Henri de Valois), n'étoit plus leur roi, eu égard aux parjures, déloyautés, barbares tueries, indignes emprisonnemens et horribles assassinats par lui commis aux personnes des fidèles protecteurs et défenseurs de la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'ils ne lui devoient plus rendre aucune obéissance.

Le premier jour de l'an 1589, Lincestre, après le sermon qu'il fit à Saint-Barthélemy, exigea de tous les assistans le serment, en leur faisant lever la main pour signe de consentement, d'employer jusques au dernier denier de leur bourse, et jusques à la dernière goutte de leur sang, pour venger la mort des deux princes lorrains, massacrés par le tyran dans le château de Blois à la face des États. Et du premier président de Harlay, qui, assis à l'œuvre tout devant lui, avoit ouï sa prédication, exigea serment particulier (de lui, dis-je, qui avoit accoutumé le recevoir des autres), l'interpellant

par deux diverses fois en ces mots : « Levez la main, M. le président, levez-la bien haut, encore plus haut, s'il vous plait, afin que le peuple la voie. » Ce qu'il fut contraint de faire, mais non sans scandale et danger du peuple, auquel on avoit fait entendre que ledit président avoit su et consenti la mort de ces deux princes lorrains, que Paris adoroit comme ses dieux tutélaires.

Le dimanche 8e janvier, le prédicateur de Saint-Barthélemy, à l'issue de sa prédication, fit entendre au peuple la mort de la reine-mère, « laquelle, dit-il, a fait en sa vie beaucoup de bien et beaucoup de mal, et crois qu'elle en a encore plus fait du dernier que du premier. Je n'en doute point. Aujourd'hui, messieurs, se présente une difficulté, savoir : si l'église catholique doit prier Dieu pour elle, ayant vécu si mal qu'elle a vécu, avancé et supporté souvent l'hérésie, encore que sur la fin elle ait tenu le parti de notre sainte union, comme l'on dit, et n'ait consenti la mort de nos bons princes catholiques. Sur quoi je vous dirai, messieurs, que si vous lui voulez donner à l'aventure, par charité, un *pater* et un *ave*, vous le pouvez faire, il lui servira de ce qu'il pourra ; si non il n'y a pas grand intérêt. Je vous le laisse à votre liberté. »

Ce même jour, le prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, par le commandement du duc d'Aumale leur gouverneur, envoyèrent aux capitaines des dixaines leurs mandemens, afin que chacun d'iceux sur les bourgeois de sa dixaine fît une nouvelle levée de deniers, pour ce que la première faite par les curés (comme ils faisoient entendre) n'avoit été suffisante pour faire le fonds qu'ils vouloient faire, tant pour la tuition (*a*) de la ville que pour les autres frais de la guerre. Cette seconde levée, qui suivoit de si près la première, ne fut guère agréable à beaucoup de gens, même des plus catholiques, qui se doutèrent bien qu'on viendroit

[a] Protection, défense.

souvent fouiller à leurs bourses sous ce prétexte, comme il est depuis advenu.

Le lundi 16 janvier, maître Jean le Clerc, naguères procureur en la cour de Parlement, lors capitaine de son quartier et gouverneur de la Bastille de Paris, accompagné de vingt-cinq ou trente coquins tous comme lui, armés de leurs cuirasses, ayant la pistole en la main, alla au palais, entra en la grand'chambre, et ayant une liste en sa main, dit haut et clair, étant les Chambres[1] assemblées : « Vous, tels et tels (qu'il nomma), suivez moi, venez en l'hôtel de la ville, on a quelque chose à vous dire. » Et au premier président[2] et autres qui lui voulurent demander de par qui et en quelle puissance il vouloit faire cet exploit, il répondit qu'ils se hâtassent seulement et se contentassent d'aller avec lui, et que s'ils le contraignoient d'user de sa puissance, quelqu'un d'eux s'en pourroit mal trouver. Lors, le premier président, le président Potier et le président de Thou s'acheminèrent pour le suivre, et après eux marchèrent volontairement jusques à cinquante ou soixante conseillers de toutes les chambres du parlement, même des requêtes du palais, et plusieurs qui ne se trouvoient point sur le billet du Clerc[3] ne laissèrent de marcher et accompagner les autres, disant qu'ils ne pouvoient moins faire que de suivre leurs capitaines. Marchant le premier, il les mena sur les dix heures du matin, par le pont au Change, comme en montre et triomphe, jusques en la place de Grève, où se voulant arrêter pour entrer en l'hôtel de ville, suivant la proposition de maître Jean le Clerc, en furent empêchés et contraints par lui de passer outre et menés en la Bastille Saint-Antoine, tout au travers des rues pleines de

[1] Du Parlement.

[2] De Harlay.

[3] Du Clerc, pour de Le Clerc. On déclinait autrefois les noms : ainsi on disait *du Clerc*, *au Clerc*, pour de Le Clerc, à Le Clerc ; *Des Diguières*, pour de Les Diguières, etc.

peuple, qui épandu par icelles, les armes au poing, et les boutiques fermées pour les voir passer, les lardoient de mille brocards et vilenies. Voilà comme, par un juste jugement de Dieu, la première Cour (a) de l'Europe fut ce jour emmenée en triomphe et emprisonnée par un petit procureur armé, accompagné de vingt cinq marauds, qui entrant en la chambre des pairs de ce royaume, où les plus grands laissent leur épée à la porte, par révérence de justice, porte l'épée à la gorge au Parlement de France, l'emmène, le retient et l'enferme en sa Bastille, où il est fort rudement et chèrement par lui traité, les uns plus longtemps, les autres plus court, selon qu'ils trouvèrent les moyens et occasions d'en pouvoir sortir.

Il en alla encore prendre quelques-uns, ce jour, en leurs maisons, qui ne s'étoient point trouvés en la Cour, et même de la Cour des aides, Chambre des comptes et autres compagnies, dont il y en eut quelques-uns serrés à la Conciergerie et aux autres prisons de la ville. Mais aucuns furent élargis dès l'après-dînée, les autres les deux ou trois jours ensuivans, pour ce qu'ils ne se trouvoient sur la liste du Clerc, et qu'ils étoient estimés de ceux qu'on appeloit catholiques zélés. Et à la vérité la face de Paris étoit misérable en ce temps, si qu'on pouvoit justement dire que c'étoit la main de Dieu qui y passoit. Car celui qui a jamais ouï parler et lu dans Josèphe les factions d'un Jean, d'un Simon, et autres tels pendards et brigands, qui sous le voile d'un zèle de religion prétendu, pilloient et saccageoient la ville de Hiérusalem, s'il fût venu en ce temps a Paris, il eût vu chose semblable; car il eût vu un Clerc, un Louchart, un Senault, un La Morlière, un Olivier et tels autres satrapes, qui avec main armée fourrageoient les meilleures maisons de la ville, principalement où ils savoient qu'il y avoit des écus, et ce,

(a) Tribunal, assemblée.



sous un masque digne de voleurs, parce qu'ils étoient, disoient-ils, royaux et partant de bonne prise. Mais par dessus tout les autres, avoit Monsieur de Bussy le Clerc (ainsi se faisoit-il appeler) grande puissance; car encore que par la ville ou par le conseil quelques-uns des prisonniers eussent ordonnance de sortir, ils n'en sortoient point toutefois que quand il plaisoit à monseigneur de Bussy; auquel, outre les trois, quatre et cinq écus que par jour il exigeoit de chaque tête pour leur journalière dépense, encore qu'elle fût bien maigre, il falloit encore faire quelque présent de perles ou de chaînes d'or à Madame, de vaisselle d'argent et de deniers clairs et comptant à Monsieur, avant qu'en pouvoir sortir.

II.

Lettre d'Etienne Pasquier à Nicolas Pasquier, son fils, conseiller et maître des requêtes ordinaire du roi, sur les dérèglements de la Ligue après la mort du duc de Guise.

... C'est ici maintenant un empire de Galiénus [1]. Une infinité de villes se demantèlent de l'obéissance de leur roi : Amiens, Abbeville, Laon, Soissons, Péronne, Troyes, Rennes, Rouen, Nantes, Bourges, le Mans, Riom, Lyon, Meaux, Chartres, Sens, Auxerre, Melun, Mantes, et plusieurs autres dont je ne vous puis faire registre. Que dis-je villes? Il n'est pas que les provinces entières ne se mettent de la partie : Normandie, Bretagne, Picardie, Champagne; Lyonnais, Forez, Beaujolais: en tous lesquels pays il n'est demeuré ès mains du roi que de petits brins.

[1] L'empire romain, sous Galien, était tombé dans l'anarchie la plus complète.

Pendant ces inespérées mutations et révoltes, le duc de Mayenne n'a pas dormi ni laissé envoler l'occasion de ses mains : car, après s'être assuré de toutes les villes de son gouvernement de Bourgogne, et y avoir mis gens à sa dévotion, il donne jusques à Orléans pour le délivrer du siége; et devant que d'y arriver, s'est fait maître de Jargeau. De là, poursuivant sa pointe, il a si bien fait ses affaires, que M. le maréchal d'Aumont a été contraint de quitter la citadelle et lever par même moyen le siége. Après ce mémorable exploit d'armes, le duc s'est acheminé à Paris, y ayant envoyé pour avant-coureur le bruit de ce qui lui étoit si heureusement advenu dedans la ville d'Orléans; et Dieu sait avec quelle dévotion il a été embrassé et accueilli de tous les citoyens de Paris. Dès son arrivée, sans aucun contraste (a), il a été créé lieutenant général de l'État et couronne de France, dont il a fait la foi et hommage au Parlement : je veux dire qu'il y a prêté le serment. Soudain après, il a établi dans Paris un conseil de quarante personnages de divers états, pour montrer qu'il ne vouloit rien entreprendre de soi-même, de ce qui appartenoit à la police générale de France, ayant pris pour son partage les armes, la collation des bénéfices et offices, qui n'est pas un petit lot. Bref, aujourd'hui, sans coup férir et à petit bruit, réside par devers lui, dedans son parti, la grandeur et autorité du roi : hormis que ce que le roi fait par ses lettres, c'est sous le mot de *commandement;* et lui, par celui de *prières:* mais prières qui équipollent (b) à commandement absolu.

L'argent sembloit manquer à cette grandeur : la fureur du peuple y donne ordre, laquelle, à yeux bandés, ouvre sa bourse pour le défrai de cette guerre. Mais surtout la fortune ne lui veut faillir en cette nécessité. Le conseil des *Quarante* a avis qu'en la maison de Mo-

(a) Sans aucune opposition. — (b) Équivalent.

lan, trésorier de l'épargne, y avoit quelques caches d'argent. Machault et Soly, conseillers du Parlement, sont députés pour s'y transporter : ils y trouvent en divers cachots (a) huit vingts et tant de mille écus, sur le commencement de mars. Y eut-il jamais, je ne dirai pas un flux, mais torrent de grande fortune, à un clin d'œil, tel que celui-là? Et encore le trouverez-vous plus grand, quand entendrez en quel état sont pour le jour d'hui nos affaires : ce que je réserve à la première que je vous écrirai. Adieu.

III.

Lettre d'Étienne Pasquier au même, sur les affaires du roi après la mort du duc de Guise.

Je vous ai discouru tout au long, par mes dernières, en quel état sont les affaires de la Ligue dans Paris, selon ce que je l'ai pu diversement recueillir. Maintenant entendez quelles sont les nôtres [1]. Soudain que le sieur de Guise fut mort, jamais roi ne se trouva si content que le nôtre, disant haut et clair à chacun qu'il n'avoit plus de compagnon, ni conséquemment de maître; et le lendemain, jour de la mort du cardinal, fut l'accomplissement de ses souhaits. En ce contentement d'esprit il se comporta quelques jours, faisant dépêcher lettres de tous côtés, pour manifester le motif de cet accident (b), desquelles il ne rapporta pas grand profit. Quelque huit ou dix jours après, ne recevant aucunes nouvelles de Paris, il commença de penser à sa conscience et ravaler quelque chose de cette grande

[1] Celles des Politiques.

(a) Cachette. — (b) Évènement.

joie; et depuis, averti de cette générale révolte, il eût grandement souhaité que la partie eût été à recommencer : toutefois, comme sage prince, il dissimuloit devant le peuple son maltalent (a), au moins mal qu'il lui étoit possible. J'allai vers ce même temps baiser les mains à M. le cardinal de Vendôme[1], qui me dit que le roi, d'une constance admirable, sans s'étonner de cette débauche, lui disoit que cela lui faisoit souvenir d'un jeu de cartes sur une table, qui étoit renversé à terre par une bouffée de vent, que l'on recueilloit puis après; et je lui repartis là-dessus que la similitude étoit vraie; mais que pour la rendre accomplie, il falloit ajouter qu'il étoit plus aisé de renverser les cartes, que relever. M. de Clermont d'Entragues, qui a bonne part près du roi, me dit qu'il lui étoit advenu de lui dire, en se complaignant, que l'on entreprenoit souvent beaucoup de choses à la légère, dont on se repentoit à loisir. Le roi, petit à petit, commença de se déplaire de tout, voire de soi-même; je le vous puis dire et écrire, comme celui qui en ai été spectateur: la défiance, plus qu'auparavant, se logea dedans son cœur, comme vous entendrez présentement.

Il avoit huit prisonniers, dont les quatre princes, M. le cardinal de Bourbon, le jeune duc de Guise, auparavant appelé prince de Joinville, les ducs d'Elbœuf et de Nemours; les quatre autres, non de telle étoffe, l'archevêque de Lyon, le président de Neuilly, Marteau, son gendre, maître des comptes et prévôt des marchands de Paris, et encore un jeune abbé, nommé Cornac[2], que par malheur on avoit mis de la partie : sur tous lesquels, spécialement sur les sept, il appuyoit la ressource de ses affaires, estimant que leur délivrance

[1] On l'appelait aussi le jeune cardinal de Bourbon, pour le distinguer de son oncle, dont il est question quelques lignes plus bas.
[2] Abbé de Villeloin et fort dévoué au duc de Mayenne.

(a) Déplaisir, regret.

seroit un moyen pour nous délivrer de troubles. Il pensa que la ville de Blois n'étoit plus tenable pour lui ; mais que, changeant de lieu, aussi se devoit-il assurer d'une prison pour ses prisonniers. En cette délibération, il choisit le château d'Amboise, pour les y loger : vrai que n'étant assuré du seigneur de Rilly, capitaine de la place, lequel toutefois y avoit commandé vingt ans entiers avec toute fidélité, il pourpensa de donner cette charge au capitaine du Gast, tant par l'intercession du seigneur de Longnac, comme aussi qu'il sembloit être grandement engagé en cette querelle, pour avoir été employé à la mort du cardinal. Ce choix ainsi fait et du lieu et de la personne, il se trouva plus empêché de savoir entre les mains de qui il pourroit commettre les prisonniers pour les transporter ; et, après plusieurs combats en son âme, il ne trouva aucun auquel il se pût fier, qu'à lui seul.

Les appareils sont faits dessus l'eau : et comme il étoit sur le point de son partement, la nuit de devant le duc de Nemours, après avoir gagné deux de ses gardes, s'évade. Le roi, à son lever, salué de cette évasion, infiniment dépité, se veut assurer de la mère, et la fait embarquer avec les autres prisonniers. Je vous dirai franchement que la plus grande partie de nous, qui étions à Blois, crevions de dépit en nos âmes, de voir les affaires du roi si bas, qu'il fut contraint de se faire conducteur de ses prisonniers. A peine étoit-il démarré, que nous recevons nouvelles que le maréchal d'Aumont, ayant abandonné la citadelle et levé le siége d'Orléans, par la venue du sieur de Mayenne, s'étoit retiré avec ses gens à Beaugency. Plusieurs de ses soldats blessés arrivent à Blois. Adonc chacun de nous se fit accroire que la conduite de ces prisonniers étoit un prétexte exquis (a) et recherché par le roi, pour quitter avec moins de scandale la ville. Et

(a) Ménagé avec soin.

vous puis dire que si lors le sieur de Mayenne eût donné jusques à nous, la frayeur étoit si grande et générale, qu'il n'y eût trouvé résistance; et s'étant fait maître de Blois, toute la rivière de Loire étoit sienne, d'autant que toutes les villes branloient : et eût été le roi merveilleusement empêché de trouver lieu pour sa retraite. Dieu nous voulut préserver de cette mésaventure. Arrivé qu'il fut à Amboise, il donne la garde du château et des prisonniers au capitaine du Gast; et averti de ce qui s'étoit passé à Orléans, rebrousse en toute diligence vers Blois, où il arrive le lendemain au rais (*a*) de la nuit. Et lors chacun de nous commença de reprendre cœur par sa venue; mais cette assurance ne fit pas long séjour en nos âmes...

ALLIANCE DE HENRI III ET DE HENRI DE NAVARRE.

Lettre d'Étienne Pasquier à M. le comte de Sanzay [1] sur la trêve entre les deux rois, et ce qui se passa à Tours et à Poitiers.

J'ai recueilli par vos lettres que ni la distance des lieux, ni l'absence, ni le chaos de nos troubles, ne diminuoient en rien l'amitié que me portez : qui n'est pas une petite médecine à un esprit affligé... Quant aux nouvelles que demandez, je ne vous puis écrire chose que ne sachiez. La trêve est conclue entre les deux rois; mais savez-vous avec quel contentement? Ce ne sont pas les deux pacifications faites avec feu M. de Guise,

[1] René, comte de Sanzay, l'un des seigneurs restés fidèles au roi Henri III.

(*a*) A la tombée.

ès quelles on lisoit aux visages des princes je ne sais quoi de défiance dans leurs âmes. Quelques seigneurs et gentilshommes du roi de Navarre lui dissuadoient de se présenter au roi, et qu'ils se souvînt du jour Saint-Barthélemy : néanmoins, contre tous ces avis, il a franchi le pas et est venu saluer le roi avec un visage si franc et ouvert, qu'il n'y avoit celui de nous, spectateurs de cette entrevue, qui n'en portât une joie incroyable dedans son âme. Nous tous jetons les yeux sur lui, ores que (a) d'autre religion que la nôtre; et le voyant, oublions tout le maltalent que lui portions auparavant. Le roi lui a baillé en dépôt la ville de Saumur, afin qu'en cas de mauvais succès le pont lui pût servir de planche pour repasser la Loire. A la vérité notre partie étoit trop faible sans lui : ce que la Ligue a bien connu, après avoir pris, le 8 de mai, le faubourg Saint-Symphorien de Tours, qui ne lui a été qu'entrée et issue, soudain après avoir entendu que le roi de Navarre étoit dans la ville. Auparavant les Ligueurs s'assuroient de la ruine du roi, de quelque façon qu'il voulût ménager ses affaires : car ou il ne prendroit aide du roi de Navarre (et en ce cas ses forces n'étoient bastantes (b), ou bien s'en aideroit (quoi faisant, il exciteroit de plus en plus la haine publique contre lui); mais ils comptoient sans leur hôte, comme l'événement l'a montré.

Ce que je vous réciterai maintenant est de plus fâcheuse digestion. Le roi, étant encore à Blois, avoit promis aux citoyens de Tours que, lui ouvrant les portes, il les embrasseroit tous d'une même bienveillance, et qu'il pardonnoit à ceux lesquels pendant l'assemblée des États avoient porté le parti contraire. Arrivé qu'il est dedans la ville, ceux de Poitiers délèguent quelques honnêtes personnes des leurs pour le reconnoitre et supplier de les vouloir accueillir de même façon qu'il avoit fait les Tourangeois ; et que si

(a) Quoique. — (b) Suffisantes.

son plaisir étoit que de les venir voir, ils le recevroient ainsi que bons et humbles sujets devoient faire. Ils reçoivent de lui telle parole qu'ils désiroient. J'appris de M. de Sainte-Marthe, lieutenant particulier, l'un des députés, que le roi les venant visiter, il seroit le très-bienvenu. Ceux-ci s'en vont devant lui, pour faire préparer les logis. Quelques jours après, le roi voulant entreprendre ce voyage et se trouvant court d'argent, il est question d'en trouver. On s'avise de le tirer des ligueurs, que l'on saigne fort rudement. Tel paye trois mille écus, tel mille, qui plus, qui moins. Les Poitevins, de ce avertis, changent d'avis, craignant qu'il ne leur en prît autant comme à leurs voisins. Pour le vous faire court, le roi trouve à Poitiers visage de pierre, et si est sa cornette blanche saluée de trois coups de canon : à manière qu'avons été contraints de retourner, je n'oserois dire avec notre courte honte, car elle n'a été que trop grande ; et en ceci le conseil du roi a été le seul forgeron de cette male fortune.

ASSASSINAT DE HENRI III.

1er août 1589.

I.

Lettre de M. de la Guesle, procureur général au Parlement de Paris, à un de ses amis[1].

Monsieur, j'ai vu par votre lettre le désir extrême qu'avez de savoir le triste et pitoyable discours de l'accident advenu au feu roi notre maître, et estimez qu'il

[1] Extrait du journal de Henri III, par Pierre de Lestoile.

n'y a personne qui le vous puisse faire entendre plus particulièrement et plus au vrai que moi, d'autant que le commandement de Sa Majesté et mon extrême malheur m'en ont rendu partie. Et combien que mon âme refuse d'y entrer et ait horreur de s'en souvenir, néanmoins, pour le désir que j'ai de vous contenter, et aussi que j'estime être nécessaire qu'un chacun sache comme le tout s'est passé, afin de connoître la barbare cruauté des ennemis de la France, je vous dirai (non sans larmes qui, par plusieurs fois, effaceront ce que j'écrirai) que le dernier juillet de cette malheureuse année 1589, retournant avec quelques uns de mes amis de devers Paris au bourg de Saint-Cloud, où le roi étoit logé, j'eus pour ma rencontre un religieux Jacobin, de l'âge, comme il apparoissoit par l'inspection de sa personne, de vingt-sept à vingt-huit ans, qui étoit parmi deux soldats du régiment de Comblanc. Estimant qu'ils le tinssent prisonnier, et sachant l'intention du roi être que telles personnes demeurassent saines, sauves et libres, combien que, pour la plupart, ce fussent des trompettes de cette sanglante sédition, je leur demandai s'il étoit leur prisonnier; leur réponse fut que non, mais que c'étoit un religieux qui apportoit à Sa Majesté lettres et nouvelles de quelques serviteurs qu'il avoit dans Paris, et qu'à cette fin ils le conduisoient vers son quartier, et que m'ayant rencontré à propos, ils me supplioient de lui mener. Ce que je fis, pensant que ce fût quelque avertissement qui pourroit servir aux affaires. Arrivé en mon logis, je l'interrogeai fort particulièrement de ce qui le menoit, et après plusieurs difficultés et refus, comme si c'eût été chose qu'il ne pouvoit faire entendre qu'à Sa Majesté, il me dit qu'il venoit de la part de M. le Premier Président[1], pour dire à Sa Majesté que lui et tous les serviteurs qu'elle avoit dans Paris étoient merveilleuse-

[1] Achille de Harlay.

ment affligés de ne pouvoir entendre aucunes nouvelles de son armée, combien qu'ils sussent qu'elle fût fort près. Que ceux qui restoient dans la ville, de ses serviteurs, étoient fort tourmentés, comme en ayant été le jour précédent emprisonnés mil ou douze cents; que tous ces rudes traitemens augmentoient bien leur douleur, mais ne diminoient point leur vertu, et que le même consentement et la même volonté de la servir demeuroit en leurs cœurs, et qu'ils étoient en tel nombre qu'aisément ils pouvoient faire un bon service, et que partant ledit sieur Premier Président qui, encore qu'il fût prisonnier, ne laissoit pas de savoir leurs intentions et le moyen qu'ils avoient de la servir, l'envoyoit vers Sa Majesté pour lui dire de sa part qu'ils étoient prêts de se saisir d'une porte et lui donner entrée dans la ville; disoit davantage, avoir charge lui faire entendre quelqu'autre chose plus particulière. Sur lequel propos j'insistai fort longtemps, l'interrogeant plus avant sur la façon et sur les paroles dudit sieur Président, s'il étoit seul ou en compagnie, lorsqu'il lui tint lesdits propos; il me dit que de Rivault, abbé de Lagny, étoit avec lui, par quelle façon et par quel moyen il entroit dans la Bastille, que c'étoit faisant semblant d'aller voir un conseiller de la Cour, qui y étoit prisonnier, nommé Portail, fils de Portail, chirurgien du roi, avec lequel il avoit familiarité et habitude, recevant de lui et de sa mère plusieurs biens et commodités, et qu'il alloit souvent en ladite Bastille. Je lui demandai s'il avoit lettre dudit sieur Premier Président, ou quelqu'autre signe ou marque, lequel montrant, il pouvoit être cru. Sur quoi, il me montra un petit billet écrit en langue italienne, qu'il disoit être de la main du sieur Président; et de fait il en approchoit bien fort, comme la lettre italienne est fort aisée à imiter et contrefaire, et contenoit à peu près ces paroles : « Sire, ce présent porteur vous fera entendre l'état de vos serviteurs, et la façon de laquelle ils sont traités,

qui ne leur ôte néanmoins la volonté et le moyen de vous faire très-humble service, et sont en plus grand nombre que Votre Majesté peut-être n'estime. Il se présente une belle occasion, sur laquelle il vous plaira faire entendre votre volonté, suppliant très-humblement Votre Majesté croire ce présent porteur en tout ce qu'il dira. » Après ces paroles, il y avoit une croix enfermée dans un O. Ayant lu ce billet et lui ayant demandé quel moyen il avoit tenu à sortir de Paris, il répondit qu'il avoit fait entendre qu'il s'en alloit à Orléans, et que, sous ce prétexte, il avoit demandé un passeport au comte de Brienne, prisonnier au Louvre, lequel, à l'instant, il m'exhiba.

Ce discours fut fort long entre nous deux, tâchant par tous moyens à découvrir quel il étoit, me doutant que ce fût quelque espion, sans néanmoins jamais penser qu'il couvât en son âme une si désespérée et énorme trahison. Même je lui dis que peut être il étoit suscité de la part des ennemis pour, sous ces belles paroles et promesses, nous faire donner en quelque embûche; mais je le trouvai ferme et résolu en ce que premièrement il m'avoit dit; et même répondant pertinemment sur mon doute, à savoir qu'après qu'il auroit fait entendre à ceux de Paris la volonté du roi, il viendroit retrouver Sa Majesté pour l'avertir du jour et heure, et qu'on le pourroit mettre entre les mains de qui elle aviseroit, jusqu'à ce que l'entreprise eût réussi, pour répondre sur sa vie de la faute qu'il auroit commise, si aucune y en avoit de sa part. Lors, ne pouvant tirer autre chose de lui, je le délaissai parmi les miens, et m'en allai trouver le roi, lequel n'étoit encore revenu de devers Paris où il étoit allé. Je l'attends en un logis d'un de mes amis, prochain du sien, chez lequel ayant soupé, et sachant Sa Majesté être de retour, je lui fis entendre tout ce que dessus ; de quoi étant extrêmement aise, pour le moyen qu'il se voyoit ouvert, sans plus grande ruine de ses sujets, laquelle il déploroit, de

tirer ses bons serviteurs qu'il avoit dans la ville de la sanglante et cruelle tyrannie sous laquelle ils languissoient, me commanda de le lui amener le lendemain de bon matin sur les six à sept heures, nonobstant que je lui disse que s'il lui plaisoit, par son commandement, je lui demanderois s'il avoit quelqu'autre chose à lui faire entendre, outre ce qu'il m'avoit jà dit. Cependant, comme depuis j'ai appris, le méchant et misérable demeuré en mon logis, soupa gaiement avec les miens, taillant ses morceaux du funeste couteau, meuble ordinaire de tels oiseaux ; même l'un d'eux lui disant qu'il y en avoit six de son Ordre qui avoient, à ce qu'on disoit, entrepris de tuer le roi, lui, froidement, sans changer de couleur, répondit qu'il y en avoit partout, et de bons et de mauvais. Le lendemain au matin, premier jour d'août, jour à jamais lamentable pour la France, m'étant levé pour aller trouver Sa Majesté suivant son commandement, je le fis éveiller, ayant paisiblement dormi toute la nuit; et devant qu'entrer au logis du roi, je le fis parler à Portail, auquel il donna des remarques fort particulières de sa femme, de son fils et de sa maison.

Entré au logis, et peu de temps après appelé par Du Halde, qui fit pareillement entrer, par le commandement du roi, ce malheureux, je le trouvai assis sur sa chaise[1] tout débraillé, qui fut cause que je le fis arrêter à la porte, et près de lui les billets et passeports, et les présentai à Sa Majesté qui les ayant lus, déçue de la similitude de la lettre, estima que ce billet venoit dudit sieur Premier Président, lequel, parce qu'il ne portoit que créance, il fit approcher ce moine pour entendre de lui ce qu'il avoit à dire; lequel approché, m'étant mis entre le roi et lui, et de l'autre côté étant

[1] Lestoile nous apprend en effet que Henri III était sur sa chaise percée en ce moment. Dans les usages de ce temps, qui ont duré jusqu'au XVIIIe siècle, il était parfaitement admis de recevoir quelqu'un lorsqu'on était sur la chaise.

M. le grand-écuyer[1] qui lors étoit en la chambre, il lui dit qu'il venoit de la part du susdit sieur Président et des autres serviteurs que Sa Majesté avoit dans Paris, pour lui dire choses d'importance et qui concernoient grandement son service, lesquelles il ne pouvoit dire qu'à lui seul. Sur quoi, je ne sais par quel instinct, ou si quelque esprit aimant la France me poussoit, je pris la parole lui disant qu'il eût à parler haut, et qu'il n'y avoit dans la chambre autres que serviteurs très-fidèles de Sa Majesté ; ce que, lui insistant de parler en secret, je répétai une autre fois ; et enfin, m'adressant au roi même, lui dis qu'il n'étoit besoin qu'il approchât de si près. Mais lors le malheur de la France étant trop puissant, suivant sa bénignité et facilité accoutumée, le fit passer du lieu où il étoit en la place dudit sieur le Grand[2], et lui tendant l'oreille, nous deux reculés, nous fûmes tous étonnés que nous le vîmes s'écrier en disant : « Ah malheureux, que t'avois-je fait pour m'assassiner ainsi ! » et se lever, le sang lui sortant du ventre, duquel il tira le couteau, qui incontinent fut suivi des boyaux, et d'icelui frappa ce malheureux assassin sur le front, lequel se tenant ferme vis-à-vis de lui, j'eus crainte qu'il eût encore quelques armes et dessein d'offenser Sa Majesté, qui me fit sacquer (*a*) l'épée au poing, et lui baillant des gardes contre l'estomac, je le poussai et jetai dans la ruelle. Sur ce bruit arrivent les Ordinaires, desquels l'un tirant l'assassin de la ruelle où il étoit, incontinent fut tué par les autres, nonobstant que je leur criasse par plusieurs fois qu'ils n'eussent à le tuer ; mais leur juste colère ne put permettre que mon avertissement servît d'aucune chose. Vous pouvez juger, Monsieur, quel étoit ce piteux et misérable spectacle, de voir d'un côté le roi ensanglanté, tenant ses boyaux

[1] Roger, duc de Bellegarde, mort en 1646.
[2] Le grand écuyer est toujours appelé M. le Grand tout court.

(*a*) Tirer l'épée ; mettre l'épée au poing.

entre ses mains; de l'autre, ses bons serviteurs qui arrivoient à la file, pleurant, criant, se déconfortant extrêmement, remplissant l'air de regrets et l'échauffant de leurs ardens soupirs et gémissemens. Quant à moi, ce très-grand et non prévu malheur me toucha de telle sorte, que la force m'abandonna, le sens se troubla, et mon âme étant jà sur le bord de mes lèvres, ne s'arrêtoit que sur un seul point qui étoit un désir merveilleux de la mort, que je priois chacun me donner..... Le roi blessé s'étant mis sur son lit, fut visité par ses médecins et chirurgiens, qui assurèrent qu'avec l'aide de Dieu ils le guériroient; ce qui diminua de beaucoup la douleur de toute l'armée, et nous donna à tous espérance que cet effort, puisqu'il n'avoit réussi, seroit le dernier de la rage ennemie.

II.

Lettre de Henri III à M. Duplessis-Mornay, sur son assassinat.

1er août 1589.

Monsieur Duplessis, après que mes ennemis ont employé tous les artifices, les plus dignes de leur félonie et déloyauté, pour parvenir au but de leur trahison, voyant que Dieu par sa grâce, comme protecteur des rois et juste vengeur de l'infidélité, prenoit le soin du rétablissement de mon autorité, à leur confusion, ils ont pensé n'y avoir plus de salut pour eux que par ma mort, et qu'il falloit mettre à exécution le dessein de la conspiration qu'ils en avoient déjà prise de longue main, et n'épargner, pour ce faire, aucun acte, pour barbare qu'il pût être; et sachant bien le zèle que je porte à ma religion catholique, apostolique et romaine, l'accès et audience libre que je baillois à toute sorte de religieux et gens d'église qui vouloient parler à moi,

sous ce manteau, violant les lois divines et humaines, et la foi qui doit être en l'habit d'un ecclésiastique, ce matin, un jeune Jacobin, amené par mon procureur général, pour me bailler (ce disoit-il) des lettres du sieur de Harlay, Premier Président en ma cour de Parlement, mon très-bon et très-fidèle serviteur, détenu pour cette occasion prisonnier à Paris, et me dire quelque chose de sa part, a été introduit dans ma chambre par mon commandement; et lorsque j'étois encore seul, et n'y ayant personne que le sieur de Bellegarde, premier gentilhomme de ma chambre, et mondit procureur général, après m'avoir présenté lesdites lettres fausses, et feignant avoir à me dire quelque chose de secret, j'ai fait retirer les deux dessusdits ; et lors ce malheureux m'a baillé un coup de couteau, pensant bien me tuer ; mais Dieu, qui a le soin des siens, et qui n'a voulu permettre que, sous la révérence que je porte à ceux qui se disent voués à son service, son très-humble serviteur perdît la vie, me l'a conservée par sa grâce et empêché son damnable dessein, faisant glisser le couteau, de façon que ce ne sera rien, s'il lui plaît, et que dans peu de jours il me donnera et ma santé première et la victoire de mes ennemis. Dont je vous ai bien voulu advertir, tant pour vous faire connoître la méchanceté de mesdits ennemis, que pour vous assurer de l'espérance de ma brève guérison, Dieu merci, afin que les artifices et le bruit qu'ils font courir de ma mort ne vous abusent et ne vous mettent en la peine que recevroient mes bons serviteurs d'un si étrange malheur advenu à leur roi : priant sur ce le Créateur qu'il vous ait, Monsieur du Plessis, en sa sainte garde.

Écrit au camp de Saint-Cloud, le 1er jour d'août 1589.

HENRY[1].

P. S. Je vous prie d'advertir promptement les gen-

[1] La signature seule de cette lettre était de la main du roi.

tilshommes et villes voisines de ce que dessus, afin que les bruits que font courir mes ennemis ne portent aucun préjudice à mon service.

III.

Récit de Palma-Cayet.

Le roi, se sentant blessé, se recommanda tout aussitôt à Dieu, comme au souverain médecin. Il fut porté incontinent en son lit; et, après que le premier appareil lui eut été appliqué, il demanda à son premier chirurgien quel jugement il faisoit de sa plaie, et lui commanda de ne lui céler le mal, afin qu'il ne fût prévenu de la mort sans avoir recours aux remèdes de l'âme, et recevoir les saints sacrements de l'Église : lequel lui répondit, avec le jugement qu'il avoit pris de ses autres compagnons, qu'on ne connoissoit pas qu'il fût en danger et qu'ils espéroient, avec la grâce de Dieu, que dans dix jours, au plus tard, il monteroit à cheval ; ce qui fut l'occasion que Sa Majesté incontinent fit avertir par lettres tous les princes étrangers et tous les gouverneurs des provinces.

Telles étoient lettres et espérances du roi, qui fit incontinent aussi mander son chapelain pour ouïr la sainte messe, lequel venu et ayant fait dresser un autel vis-à-vis du lit de Sa Majesté et dans sa chambre, commença à la dire, et le roi l'ouït avec toute l'attention et la dévotion qu'on sauroit désirer : au temps de l'élévation du corps et sang de notre sauveur Jésus-Christ, il dit tout haut, la larme à l'œil : « Seigneur Dieu, si tu connois que ma vie soit utile et profitable à mon peuple et à mon État que tu m'as mis en charge, conserve moi, et me prolonge mes jours, sinon, mon Dieu, prends mon corps et mon âme, et la mets en ton paradis. Ta volonté soit faite. » Puis il dit ces beaux mots que l'Église

chante en telle action : *O salutaris hostia.* La messe finie, il prit quelque rafraichissement pour pouvoir reposer.

Il fut avisé par le roi de Navarre, et par les princes et seigneurs qui avoient charge en l'armée, que l'on devoit se tenir en armes et prêts, de peur d'une surprise du côté de Paris, ce qu'ils firent tous. Leur raison étoit que l'assassinateur en étant sorti, il n'y avoit point de doute que c'étoit un fait prémédité dans cette ville, et que les chefs de guerre qui y étoient étant avertis de la blessure du roi, présumeroient qu'il adviendroit du trouble en l'armée, sous la faveur duquel, en attaquant quelque quartier, ils pourroient faire quelque effort notable. Mais tout ce jour il ne sortit rien de Paris, et les Seize s'empressèrent tous, depuis le matin jusques sur le midi qu'ils ouïrent que Jacques Clément avoit été tué, à emplir les prisons du grand et petit Châtelet de tous ceux qu'ils pensoient avoir des parens en l'armée du roi. Plusieurs furent aussi mis dans le Louvre et à la Bastille.

Tout le long du jour le roi ne parla que de Dieu avec M. Louis de Parade, son aumônier, et avec plusieurs princes et seigneurs qui ne bougèrent de sa chambre depuis qu'il fut blessé jusques à sa mort, entre autres M. le grand prieur de France, qui depuis a été appelé M. le comte d'Auvergne, lequel il aimoit fort pour être fils naturel du feu roi Charles neuvième son frère[1], M. le duc d'Épernon, messieurs de Bellegarde et d'O, les sieurs de Châteauvieux, de Clermont, d'Antragues et de Manou, capitaines des gardes du corps, de Liancourt, premier écuyer, et de Beaulieu Ruzé, premier secrétaire d'État, auxquels il fit plusieurs beaux discours sur l'estime qu'il faisoit de ceux qui mouroient en la grâce de Dieu, et combien il les croyoit heureux, qu'il désiroit s'y disposer pour être plus assuré, encore

[1] Il est appelé ordinairement le duc d'Angoulême.

que, le 23 de juillet dernier, étant au camp devant Pontoise, il eût reçu son Créateur.

Après que l'ordre eut été donné par toute l'armée, messieurs les princes du sang et autres ducs et princes, les maréchaux de Biron et d'Aumont, et les principaux seigneurs de l'armée, se rendirent au logis du roi, où ils entendirent qu'il étoit blessé à mort : la tristesse fut alors grande. Le roi ayant fait approcher M. Etienne Bolongne, chapelain de son cabinet, pour se confesser, et lui ayant demandé l'absolution, il lui dit : « Sire, le bruit est que Sa Sainteté a envoyé une monition contre vous sur les choses qui se sont passées aux États de Blois dernièrement ; toutefois, lui dit-il, je ne sais pas la clause de ladite monition, et ne peux, sans manquer à mon devoir, de vous exhorter de satisfaire à la demande de Sa Sainteté ; autrement je ne peux vous donner absolution de votre confession. » A quoi le roi répondit hautement devant tous les princes et seigneurs : « Je suis le premier fils de l'Église catholique, apostolique et romaine, et veux mourir tel. Je promets, devant Dieu et devant vous tous, que mon désir n'a été et n'est encore que de contenter Sa Sainteté en tout ce qu'elle désire de moi. » Ce qu'ayant dit, ledit Bolongne lui donna l'absolution.

Peu après on lui dit que le roi de Navarre étoit là. Or il sentoit déjà quelques douleurs et grandes tranchées, pour avoir été blessé au petit ventre, ce qui le fit conjecturer qu'il étoit plus blessé qu'on ne le lui avoit dit, et que Dieu le vouloit tirer à lui. Il fit appeler le roi de Navarre, auquel il dit : « Mon frère, vous voyez l'état auquel je suis ; puisqu'il plaît à Dieu de m'appeler, je meurs content en vous voyant auprès de moi. Dieu en a ainsi disposé, ayant eu soin de ce royaume, lequel je vous laisse en grand trouble. La couronne est vôtre après que Dieu aura fait sa volonté de moi. Je le prie qu'il vous fasse la grâce d'en jouir en bonne paix. A la mienne volonté qu'elle fût aussi florissante sur votre

tête comme elle l'a été sur celle de Charlemagne. J'ai commandé à tous les officiers de la couronne de vous reconnoître pour leur roi après moi. »

Le roi de Navarre s'étant mis à genoux, les yeux pleins de chaudes larmes et le cœur de gros sanglots, ne lui put dire un seul mot, et ayant pris les mains du roi les baisa. Sa Majesté, voyant qu'il ne lui pouvoit rien répondre à cause de ses larmes, l'embrassa par la tête, et l'ayant baisé lui donna sa bénédiction ; puis, lui ayant dit qu'il se levât, il fit approcher tous les princes et seigneurs qui étoient là présens, et leur dit : « Je vous ai tantôt dit que je désire que vous demeuriez tous unis, pour la conservation de ce qui reste d'entier en mon État, car la division entre les grands d'un royaume est la ruine des monarchies, et que le roi de Navarre est le légitime successeur de cette couronne. Vous n'ignorez pas la juste obéissance que vous lui devez après moi ; et, afin que vous demeuriez tous unis au devoir que vous devez à la couronne, je vous commande à tous présentement de lui jurer et promettre obéissance et fidélité. » Suivant le commandement du roi, tous les princes et officiers de la couronne qui étoient là présens mirent à l'instant un genou en terre, et promirent et jurèrent obéissance et fidélité au roi de Navarre après qu'il auroit plu à Dieu de faire sa volonté du roi : ce fait, Sa Majesté commanda qu'on le laissât en repos. Le roi de Navarre se retira pleurant, comme aussi firent tous les princes les larmes aux yeux : les officiers domestiques avec les aumôniers demeurèrent seulement dans la chambre.

Sur les deux heures après minuit son mal augmenta si fort, que lui même commanda audit Bolongne, son chapelain du cabinet, d'aller prendre le Saint-Sacrement, afin que s'étant encore confessé il le pût adorer et recevoir pour viatique : « Car, disoit-il, je juge que l'heure est venue que Dieu veut faire sa volonté de moi. » Ce qui fut cause que les officiers qui l'assis-

toient lui dirent plusieurs choses, afin de le consoler pour attendre la mort en patience, et lui leur répondit : « Je reconnois, mes amis, que Dieu me pardonnera mes péchés par le mérite de la mort et passion de son fils, Notre Seigneur Jésus-Christ. » Puis incontinent il leur dit : « Je veux mourir en la créance de l'Église catholique, apostolique et romaine. Mon Dieu, pardonne moi, et me pardonne mes péchés. » Et ayant dit *In manus tuas, Domine,* etc., et le psaume *Miserere mei, Deus,* lequel il ne put du tout achever pour ce qu'on lui dit : « Sire, puisque vous désirez que Dieu vous pardonne, il faut premièrement que vous pardonniez à vos ennemis. » Sur quoi il répondit : « Oui, je leur pardonne de bien bon cœur. — Ne pardonnez vous pas aussi à ceux qui ont pourchassé votre blessure ? — Je leur pardonne aussi, répondit-il, et prie Dieu leur vouloir pardonner leurs fautes, comme je désire qu'il me pardonne les miennes. » Après s'être encore confessé audit Bolongne, la parole lui étant devenue basse, ledit Bolongne lui donna l'absolution, et peu après, ayant perdu du tout la parole, il rendit l'âme à Dieu, faisant par deux fois le signe de la croix, et ainsi mourut, au grand regret de plusieurs de ses officiers et sujets.

IV.

Discours véritable de l'étrange et subite mort de Henri de Valois,

Advenue par permission divine, lui étant à Saint-Cloud, ayant assiégé la ville de Paris, le mardi premier jour d'août 1589,

PAR UN RELIGIEUX DE L'ORDRE DES JACOBINS [1].

Il n'y a celui d'entre nous qui ne soit certain, avec

[1] Le P. Bourgoing, prieur des Jacobins et confesseur de J. Clément. Il fut pris par les troupes de Henri IV, le 3 novembre 1589,

suffisante et déplorable épreuve du mal que Henri de Valois pendant son règne a procuré à ses sujets, principalement à ceux qu'il a connu être bons et fidèles catholiques, et par conséquent amateurs de la vertu et du bien public, et ennemis des hérétiques et politiques de ce royaume, qu'il a préférés à Dieu, à l'Église et à son honneur. Nul aussi ne peut ignorer le vomissement de sa rage exercée sur les villes qu'il a prises de force à côté de ses semblables, où les hommes, les femmes et enfans, nommément les hommes d'Église ont souffert mort cruelle et ignomineuse. Les filles encore en bas âge, et les religieuses ont été violées, les femmes forcées, les églises et images rompues, canonnées et mises en dérision, la petite substance du pauvre peuple pillée, et le Sacrement de l'autel (ô chose diabolique et barbare!) foulé et pillé aux pieds. De façon que continuant tels massacres, il s'est fait maître et tyran tout ensemble d'Étampes, de Pontoise, de Poissy, du pont Saint-Cloud et de la plupart des villages circonvoisins, désirant entre autres choses jouir de la ville de Paris, à laquelle il vouloit mal de mort. A quoi notre Dieu désirant remédier, en heure et temps, pour le soulagement de son pauvre peuple, a mis tel ordre, qu'il lui a montré combien les forces divines surpassent les humaines, et qu'il sait d'un petit soufflet succomber ses plus furieux adversaires, ainsi que pourrez comprendre par le discours suivant.

Un jeune religieux Jacobin à Sens, âgé seulement de 22 à 23 ans, natif de Sorbonne près de Sens, et ayant l'ordre de prêtrise, connoissant la tyrannie de laquelle usoit envers son peuple ledit Henri de Valois, et que pour quelque excommunication que l'on eût jetée contre lui, il ne se désistoit de ses méchancetés, et de

les armes à la main, en combattant dans les faubourgs de Paris. Quelques mois après il fut écartelé à Tours comme complice et apologiste du meurtre de Henri III.

plus en plus se préparoit à la totale ruine et combustion du royaume de France, commence à part soi à se douloir (a) de telles impiétés, et à déplorer la calamité du peuple, qui ne pouvoit avoir que perte, tourment et ennui sous un tel roi, et en telles pensées se minoit et consommoit ordinairement, suppliant Dieu d'étendre sa miséricorde sur les pauvres affligés qui lui tendoient les mains, et leur envoyer secours de là haut, confondant l'ennemi qui les oppressoit.

De façon que Dieu exauçant la prière de son serviteur, nommé Frère Jacques-Clément, une nuit comme il étoit en son lit, lui envoie son ange en vision, lequel avec grande lumière se présente à ce religieux, et lui montrant un glaive nu, lui dit ces mots : *Frère Jacques, je suis messager du Dieu tout puissant qui te viens acertener que par toi le tyran de France doit être mis à mort. Pense donc à toi, et te prépare, comme la couronne du martyre t'est aussi préparée.* Cela dit, la vision se disparut, et le laissa rêver à telles paroles véritables. Le matin venu, Frère Jacques se remet devant les yeux l'apparition précédente, et douteux de ce qu'il devoit faire, s'adresse à un sien ami aussi religieux[1], homme fort scientifique et bien versé en la Sainte Écriture, auquel il déclara franchement sa vision, lui demandant d'abondant, si c'étoit chose désagréable à Dieu de tuer un roi, qui n'a ni foi ni religion, et qui ne recherche que l'oppression de ses pauvres sujets, étant altéré du sang innocent, et regorgeant en vices autant qu'il est possible. A quoi l'honnête homme fit réponse, que véritablement il nous étoit défendu de Dieu étroitement d'être homicides ; mais d'autant que le roi qu'il entendoit, étoit un homme distrait et séparé de l'Église, qui bouffoit de tyrannies exécrables, et qui se déterminoit d'être le fléau perpétuel et sans

[1] Ce fut au P. Bourgoing son prieur.

(a) Gémir.

retour de la France, il estimoit que celui qui le mettroit à mort, comme fit jadis Judith un Holopherne, feroit chose sainte et très-recommandable, attendu qu'il délivreroit un grand peuple de l'oppression tyrannique d'icelui, et le mettroit en liberté, du moins assuré de ne vivre plus sous son joug dur et incompatible, ni plus ni moins que le peuple d'Israël fut délivré de la main de Pharaon, lorsqu'il fut avec tout son exercite [a] couvert des flots de la mer. Que même au cas que celui qui exécuteroit un si bon œuvre, fût mis à mort (comme à peine y pourroit-il faillir), il seroit bienheureux, vu le bon et saint zèle qui l'auroit mû à ce faire, n'étant corrompu ni d'affection mauvaise, ni par argent, ni par autres moyens communs aux vicieux. Lesquelles paroles furent si agréables à Frère Jacques, que dès-lors il proposa de donner sa vie en proie, aux charges de faire mourir Henri de Valois. Étant donc résolu, il fait, par plusieurs jours, jeûnes et abstinences au pain et à l'eau, se confesse, se fait communier, et recevoir le précieux corps de Notre Sauveur Jésus-Christ, se disposant comme un homme qui va rendre son âme à Dieu. Enfin, après avoir mis ordre à nettoyer et purger son âme, il regarde comment, et par quel moyen, il viendroit à bout de son dessein. Et pour le plus expédient, il arrête d'aller par devers un Seigneur, duquel pour autant qu'il est assez connu je tairai le nom[1], afin de tant faire qu'il ait lettres adressantes à Henri de Valois, et par ce point avoir entrée en sa chambre. Les missives lui sont baillées, signées et cachetées de ce seigneur favori et mignon du roi, auquel il promet de les faire tenir sûrement et sans aucune communication. Et sorti qu'il fut de la présence dudit seigneur, fait provision d'un couteau long, bien tranchant, et fort pointu, lequel il met en sa

[1] C'était M. de Harlay, premier président.

(a) Armée.

manche, et ayant pris congé de qui bon lui sembla, s'en alla à Saint-Cloud, où pour lors étoit Henri de Valois, avec son camp, duquel étoit lieutenant-général le roi de Navarre. Quand ce bon religieux se vit au lieu qu'il devoit faire épreuve de sa personne, sans reboucher (a) aucunement, après avoir prié Dieu de conduire sa main et sa haute entreprise d'un viril cœur et vertueux, il s'adresse aux gardes du corps du roi et les supplie, mardi matin que l'on comptoit le premier jour d'août 1589, d'avertir le roi qu'il y avoit un Jacobin, qui nécessairement désiroit de communiquer avec lui choses d'importance, et bailler une missive à Sa Majesté, laquelle il ne pouvoit faire tenir par autre main que par la sienne, étant envoyée de la part d'un sien serviteur qu'il avoit sur toutes choses en recommendation. Le capitaine des gardes, pour ne se montrer négligent au service de son maître, va incontinent vers icelui, et lui faire entendre l'envie du Jacobin, ce que le roi trouva fort bon, et commanda que sans délai on le laissât entrer pour ouïr ce qu'il diroit. Suivant ce commandement Frère Jacques est conduit en la chambre du roi, en la maison de Gondy, évêque de Paris, audit Saint-Cloud, où étoit logé ledit sieur, qui se venoit de lever et s'habilloit, ayant lors endossé un pourpoint de chamois, attendu que sur icelui il mettoit ordinairement le corps de cuirasse. Quand le religieux voit le roi, il se prosterne à genoux humblement devant lui, et tenant sa missive en sa main, l'assure qu'elle lui est envoyée de la part de ce seigneur son serviteur, lequel ne s'est voulu fier à autre qu'à lui, pour la conséquence du fait. Le roi, aise au possible de ouïr telles nouvelles, lui commande d'aprocher, ce que fait le religieux, et ayant baisé la missive, lui baille icelle, et par même moyen du couteau qu'il tenoit prêt en sa manche lui donne tel coup dans

(a) Faiblir.

le ventre, que les boyaux en sortoient avec le sang en grande effusion. Le roi à la chaude (a), voyant l'ombre du couteau, avoit paré de la main, qui fut un peu offensée; mais elle n'empêcha l'impétuosité du coup, rué (b) à plomb et de toute la force du religieux. Au moyen de quoi se sentant ainsi blessé, se rue de telle vivacité sur le religieux, qu'avec le couteau même, en eux maniant (c), le religieux fut offensé au visage, et à l'instant tué de divers coups par les gardes de Henri de Valois; puis ce pauvre religieux est dépouillé et mis nu, à la vue de tout le peuple, pour savoir si personne le pourroit connoître, car (disoient-ils) il peut bien être que les Ligueurs ont fait habiller quelque soldat en moine, pour perpétrer un tel homicide, parquoi il le faut laisser quelque temps en vue, pour voir si on le connoîtra. Cependant Henri de Valois est couché, pansé et médicamenté le mieux qu'il est possible, tellement que par tout son camp, vers le midi, l'on assuroit qu'enfin il se porteroit bien et n'auroit que le mal. Mais ils furent tous étonnés que le mercredi ensuivant, second jour dudit mois d'août, sur les deux heures du matin, le bon corps atteint d'une forte fièvre, se laissa saisir par la Parque, et se recommandant à son grand ami d'Épernon et au roi de Navarre, rendit l'esprit, sans entrer dans Paris par une bréche, comme il avoit délibéré.

Les nouvelles de cette prompte mort, furent incontinent semées par tout le camp, et d'Épernon de se contrister et pleurer comme un veau. Et messieurs de la Garde de se regarder l'un l'autre les bras croisés. Et les politiques qui avoient fait saler leurs états pour les mieux conserver, de demeurer étonnés, et les Suisses de boire, et ceux qui pensent succéder à la couronne de rire en chœur, et faire au reste bonne mine et mauvais

(a) A l'instant, vivement. — (b) Lancé. — (c) En luttant entre eux.

jeu, maudissant les ligueurs et encore plus le pauvre Jacobin, qui tout mort est tiré à quatre chevaux et brûlé par après. Je vous laisse à penser le mal qu'il enduroit étant ainsi traité après sa mort. Son âme cependant ne laisse de monter au ciel avec les bienheureux. De celle de Henri de Valois, je m'en rapporte à ce qui en est, et en laisse le jugement à Dieu.

Voila, messieurs, en bref le discours de la mort de Henri de Valois, et comme opportunément ce pauvre religieux s'est employé à notre délivrance, ne craignant de mourir pour mettre l'Église et le peuple en liberté. Je prie Dieu qu'ainsi advienne de tous ceux qui sont contraires à la loi catholique, et qui maintenant contre droit nous tiennent assiégés. Ainsi soit-il.

V.

Sizain de la mort inopinée de Henri de Valois.

L'an mil cinq cens quatre-vingt-neuf,
Fut mis à mort d'un couteau neuf,
Henri de Valois, roi de France,
Par un Jacobin, qui exprès,
Fut à Saint-Cloud, pour de bien près,
Lui tirer ce coup dans la pance.
Telle vie, telle fin.

VI.

Lettre d'Étienne Pasquier à M. le comte de Sanzay.

O exécrable parricide! Qu'un moine aït été si malheureux et méchant d'assassiner son roi, roi, dis-je, le plus catholique qui fut oncques entre tous les catholiques! Mais pour vous discourir tout au long de cette détes-

table tragédie, vous savez que ce pauvre prince, après qu'il fut sorti de Tours pour aller assiéger Paris, se fit voie par Jargeau, Plouviers[1], Ginville[2], Étampes, Pontoise, villes qu'il réduisit sous son obéissance, les unes par force, les autres par composition : de là, s'étant du tout voué à la prise de Paris, il se loge au pont de Saint-Cloud. Le bruit est que ceux de la ville, réduits en un désespoir, sont contraints d'avoir recours à ce dernier point. Il y avoit au monastère des Jacobins un frère, Jacques Clément, autrefois soldat, natif d'un village près de Sens; il se trouve tout propre pour l'exécution d'une si damnable entreprise, et est tellement suborné par les persuasions de son prieur, nommé Bourgoin, qu'il sort le dernier jour de juillet, bien délibéré de n'y faillir.

Or voyez comme, quand notre heure est venue, nous ne la pouvons fuir. Le roi, deux jours auparavant, avoit reçu un petit billet d'une damoiselle de bon lieu, qui étoit dans Paris, par lequel elle l'avertissoit qu'il eût à se tenir sur ses gardes, parce qu'il y avoit trois hommes qui s'étoient résolus à sa mort : chose qu'il découvrit à madame la duchesse de Retz, qui l'étoit venue saluer; c'est celle dont j'ai entendu cette histoire. Et comme elle lui eût répondu qu'il se devoit donc mieux garder qu'il ne faisoit, et penser que de sa vie dépendoit la conservation de tous ses bons et fidèles sujets, il lui répliqua qu'il s'en remettoit à la volonté de Dieu, qui le conserveroit s'il le voyoit nécessaire à son peuple; et s'il ne l'étoit, il se disposoit fort libéralement à la mort. Nonobstant cet avis, il ne laissa de donner entrée dans son cabinet à ce moine : tant ce bon prince avoit de fiance aux ordres de religion.

Ce moine, feignant de lui vouloir dire quelque chose de secret pour son service, le tire à part, sur les huit

[1] Aujourd'hui Pithiviers.
[2] Janville, dans la Beauce.

heures du matin ; et après l'avoir entretenu de quelques choses frivoles, tira un couteau de sa manche, dont il lui donna droit dans le petit ventre, au-dessous du nombril, sans toutefois offenser aucun boyau, ains les veines mézéraïques [1]. Il ne porte pas loin ce coup, car dès l'instant il est tué, et le jour même son corps mort tiré à quatre chevaux, puis brûlé. En ce malheureux accident, encore lui en advint-il un pire : car étant couché dans son lit, ses médecins et chirurgiens, après le premier appareil, lui ordonnent un clystère, pour savoir s'il y avoit quelques intestins offensés; mais ne rendant aucune matière sanglante, ils estimèrent qu'il étoit hors de danger de mort. Cependant, ayant les veines mézéraïques blessées, il vidoit son sang peu à peu dans son corps, qui lui causoit de grandes défaillances; ni pour cela les médecins ne désespéroient de sa vie. Mais lui, plein d'entendement, donna ordre toute la matinée et une bonne partie de l'après-dinée à gouverner uns et autres, même le roi de Navarre, qu'il admonesta de prendre garde à soi, n'estimant que ceux qui lui avoient brassé cette trahison le voulussent laisser de réserve. De là il envoie quelques gentilshommes aux troupes des Suisses nouvellement arrivées, afin que par cet inopiné changement ils ne changeassent de dévotion.

Sur les neuf heures du soir, un médecin du roi de Navarre, lui maniant le pouls, observa qu'il étoit affoibli de telle façon, qu'il n'y avoit plus de remède. Il étoit lors assisté des seigneurs d'Épernon, Bellegarde, Larchant et Clermont d'Entragues, qui tous, le voyant défaillir, commencèrent de l'exhorter de son salut, au moins mal qu'il leur fut possible, avec grands larmoiemens. Lui, d'un autre côté, fit une belle oraison à Dieu;

[1] Ou mésentériques, qui appartiennent au mésentère: la membrane ainsi nommée est un replis du péritoine, et le canal intestinal lui est suspendu.



et comme il l'achevoit, Bologne, l'un de ses aumôniers, lui apporte la sainte hostie : on le soulève pour la recevoir; et comme elle lui est portée jusques à la bouche, il la baise; et dès lors la parole et toutes ses forces lui défaillent : ne faisant de là en avant que râler, jusques à ce qu'enfin il rendit l'âme à Dieu, sur les trois heures du matin; et trois jours après les nouvelles de sa mort nous furent apportées à Tours...

VII.

Récit de ce qui s'est passé à Paris après la mort du roi Henri III[1].

Les chefs de la Ligue, principalement le duc de Mayenne et ses conseillers, étoient en grand doute de l'entreprise du Jacobin sur la personne du feu roi. Mais le duc avoit d'heure (a) pourvu à ses affaires en cet endroit. Car sitôt que le moine sortit de Paris pour aller faire son coup, dont les prêcheurs avoient là et en d'autres villes donné espérance en paroles couvertes, exhortant le peuple à patienter encore quelque peu de jours, et qu'on verroit bientôt quelque coup du ciel pour la délivrance de l'Union, le duc fit emprisonner plus de deux cents des principaux citoyens et autres qui étoient estimés riches et avoir des amis et du crédit entre ceux qui suivoient le parti du roi, pour recouvrer le moine, s'il étoit découvert avant que pouvoir rien exécuter. Ces prisonniers remercièrent (comme on peut penser) en leurs cœurs ceux qui tuèrent à coups d'épée cet assassin, de la mort duquel et le duc et autres ses confidens furent très-joyeux, car s'il eut été arrêté pri-

[1] Ce récit est tiré des *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 1.

(a) Sans tarder.

sonnier et qu'on lui eût allongé les courroies, tout le fil de l'entreprise eût été connu (comme une partie a été depuis au procès du prieur des Jacobins, précepteur de l'assassin, exécuté à mort par arrêt du parlement de Tours) et la déloyauté félonne des ligueurs eût été dès lors flétrie selon qu'elle le méritoit. Mais le sage juge du monde ayant disposé de tout cela d'autre sorte que l'on ne pensoit, sitôt que le duc entendit la nouvelle de la sanglante catastrophe en la tragédie du feu roi, par le trépas duquel il pensoit avoir un chemin ouvert à la royauté, pour dominer par effet, attendant aussi le titre, il fit faire par tout Paris des feux de joie, à quoi le peuple fut tout disposé. Au lieu de lamentations, tout retentissoit de chansons et de risées. Lui, sa cour et plusieurs autres prirent l'écharpe verte en signe d'esjouissance et d'espérance, quittant la noire qu'ils avoient depuis l'exécution de Blois. On ne parloit que de festins et de passe-temps, accompagnés de malédictions et imprécations horribles contre celui de qui les survivans de la maison de Guise tenoient tout ce qu'ils avoient de bien, d'honneur et d'autorité. Le duc non content de ces communes réjouissances, pour témoigner combien lui et les siens approuvoient cet horrible assassinat, fit faire l'effigie de ce moine nommé *frère Jacques Clément*, pour la montrer en public ; les peintres et statuaires furent occupés à en faire en plate peinture et en bosse, tellement que les images et tableaux de ce patron de la Ligue furent montrés et élevés en public comme d'un saint canonisé, à qui l'on porta des chandelles, et fut réclamé par les plus zélés. Les chaires des prêcheurs à Paris, Rouen, Orléans et ailleurs ne résonnoient que louanges de ce nouveau martyr, *frère Jacques Clément*, combien que son anagramme contînt ces mots lettre pour lettre : *c'est l'enfer qui m'a créé*. Outre cela le duc fit rechercher la mère et les parens de ce moine pour les enrichir d'aumônes publiques, afin que cela fût un leurre et une amorce à d'autres qui pour-

roient entreprendre de faire un pareil coup au nouveau roi, sur l'assurance qu'ils prendroient qu'après leur mort ils seroient canonisés comme celui-là, et leurs parens bien récompensés.

VIII.

La mort de Henri III connue à Paris.

PIERRE DE LESTOILE.

Les nouvelles de la mort du roi furent sues à Paris dès le matin du 2 août, et divulguées entre le peuple l'après-dînée ; lequel, pour témoignage de la joie qu'il en avoit, en porta le deuil vert (qui est la livrée des fous). Et fit incontinent Mme de Montpensier[1], par une fureur insolente et ostentation enragée, distribuer à tous les conjurés des écharpes vertes. A celui qui lui en porta les premières nouvelles, lui sautant au col et l'embrassant, lui dit : « Ha! mon ami, soyez le bien venu! Mais, est-il vrai, au moins? Ce méchant, ce perfide, ce tyran est-il mort? Dieu! que vous me faites aise! Je ne suis marrie que d'une chose, c'est qu'il n'a su, devant que de mourir, que c'étoit moi qui l'avois fait faire. » Puis se retournant vers ses damoiselles : « Et puis, dit-elle, que vous en semble, ma tête ne me tient-elle pas bien à cette heure? Il m'est avis qu'elle ne me branle plus comme elle faisoit. » Et à l'instant s'étant acheminée vers Mme de Nemours, sa mère[2], (qui ne s'en montra moins contente qu'elle), étant toutes deux montées en leurs carrosses, et se faisant promener

[1] Catherine de Lorraine, sœur des Guise tués à Blois, mariée en 1570 à Louis de Bourbon, duc de Montpensier.
[2] Anne d'Est, femme de François duc de Guise et mère de la duchesse de Montpensier, avait épousé, après l'assassinat de son mari, Jacques de Savoie, duc de Nemours.

par la ville, en tous les carrefours et places où elles voyoient du peuple assemblé, lui crioient à haute voix : « Bonnes nouvelles, mes amis ! bonnes nouvelles ! le tyran est mort. Il n'y a plus de Henri de Valois en France ! »

Puis s'en étant allées aux Cordeliers, Mme de Nemours monta sur les degrés du grand autel, et là harangua ce sot peuple sur la mort du tyran ; montrant en cet acte une grande immodestie et impuissance de femme, de mordre encore sur un mort. Elles firent faire aussi des feux de joie partout : témoignant par paroles, gestes, accoutremens dissolus, livrées et festins, la grande joie qu'elles en avoient. Ceux qui ne rioient point, et qui portoient tant soit peu la face mélancolique, étoient réputés pour politiques et hérétiques.

D'autre part, les théologiens et prédicateurs, en leurs sermons, crioient au peuple que ce bon religieux, qui avoit si constamment enduré la mort pour délivrer la France de la tyrannie de ce chien Henri de Valois, étoit un vrai martyr ; le voulant faire croire ainsi à quelques coquefredouilles (a) et oisons embeguinés ; appeloient cet assassinat et trahison détestable une œuvre grande de Dieu, un miracle, un pur exploit de la Providence ; jusques à la comparer aux plus excellens mystères de son incarnation et résurrection.

C'étoit la jurisprudence des moines et prêcheurs de ce temps, auxquels les parricides et les assassinats plus exécrables étoient censés des miracles et des œuvres de Dieu ; dont il ne faut autres témoins que les écrits et libelles diffamatoires criés et publiés à Paris contre la mémoire de ce pauvre prince... que j'ai gardés et garde pour témoins à la postérité de leur doctrine, par laquelle ils vendoient les places de paradis aux assassins, aussi naïvement que pourroit faire un marchand les siéges d'une foire ; laquelle vendition toute-

(a) Sots, imbéciles.

fois se fait plus aisément deçà qu'elle ne se livre là haut.

IX.

Vers en l'honneur de Jacques Clément.

Un jeune jacobin nommé Jacques Clément,
Dans le bourg de Saint-Cloud, une lettre présente
A Henry de Valois, et vertueusement
Un couteau fort pointu dans l'estomac lui plante.

X.

La mère de Jacques Clément.

Palma-Cayet.

Peu de jours après, la mère de ce moine assassin vint à Paris ; le menu peuple, par la persuasion des prédicateurs et autres, couroit après pour la voir. Les Seize en faisoient une montre comme d'une merveille, et le conseil de l'Union lui fit donner quelque argent pour la récompense d'avoir mis au monde le plus malheureux qui fût jamais né en France.

XI.

La finesse du Jacobin.

Chanson de 1589.

Il sortit de Paris
Un homme illustre et saint,

De la religion (*a*)
Des frères Jacobins.

Tu ne l'entends pas le latin.

Qui portoit une lettre
A Henri le vaurien ;
Il tira de sa manche
Un couteau bien à point.

Tu ne l'entends pas le latin.

Dont il frappa Henri
Au-dessous du pourpoint,
Droit dans le petit ventre.
Dedans son gras boudin (*b*).

Tu ne l'entends pas le latin.

Alors il s'écria :
O méchant Jacobin !
Pour Dieu qu'on ne le tue,
Qu'on le garde à demain.

Tu ne l'entends pas le latin.

Voici venir la garde,
Ayant l'épée au poing,
Qui d'une grande rage
Tua le Jacobin.

Tu ne l'entends pas le latin.

Le président Laguele
A l'instant il fut prins,
Disant : faites-moi pendre,
Si jamais si j'en sus rien.

Tu ne l'entends pas le latin.

Henry, fort affoibli,
Il demanda du vin,
Manda l'apothiquaire,
Aussi le médecin.

Tu ne l'entends pas le latin.

Lui ordonna un clystère,
Disant : Las ! ce n'est rien.

(*a*) Couvent. — (*b*) Ses boyaux.

Dit : Allez moi quère
Ce Biernois (*a*) genin (*b*).

Tu ne l'entends pas le latin.

Quand il fut arrivé
A plorer il se print :
Hé ! mon frère, mon frère,
Pour Dieu, n'y plorez point.

Tu ne l'entends pas le latin.

Je vous laisse ma couronne,
Mon royaume en vos mains,
Pour prendre la vengeance
De ce peuple inhumain.

Tu ne l'entends pas le latin.

En disant ces paroles
Luciabel (*c*) y vint
Avec sa compagnie,
Qui l'emporte au matin.

Tu ne l'entends pas le latin.

Pour servir compagnie
A sa mère Catin (*d*).
Vous avez vu la vie,
Vous en voyez la fin.

Tu ne l'entends pas le latin.

Nous prions Dieu pour l'âme
De l'heureux Jacobin,
Qu'il reçoive son âme
En son trône divin.

Tu ne l'entends pas, là, là, là,
Tu ne l'entends pas le latin [1].

---

[1] Extrait du *Recueil des chants historiques français*, par Le Roux de Lincy, 2e série, XVIe siècle, p. 457.

(*a*) Béarnais. — (*b*) *Genin* ou *Jeannin*, celui dont la femme est infidèle. — (*c*) Le diable. — (*d*) Nom populaire de Catherine.

XII.

Chanson spirituelle et Action de grâces,

CONTENANT LE DISCOURS

DE LA VIE ET TYRANNIE DE HENRY DE VALOIS,

ET LA LOUANGE DE FRÈRE JACQUES CLÉMENT,

Qui nous a délivrés de la main cruelle de ce tyran, le premier jour d'août 1589.

DÉDIÉE A TOUT LE PEUPLE CATHOLIQUE.

1589.

Celui qui avoit tant trompé
Le peuple françois et l'Église,
Est mort et a été frappé
D'un qui pour nous sa vie a mise.

Henry de Valois, dès le jour
Qu'il prit en ce monde naissance,
Montra qu'il n'avoit point d'amour.
Point de pitié, point de clémence.

Il a été toujours nourri
En vices et en hérésie,
Où son cœur étoit tout pourri
Et son âme toute moisie.

Sous le roi Charles bataillant,
Il soutenoit les hérétiques,
Et secours sous main leur baillant,
Il oppressoit les catholiques.

Il a fait mourir à crédit
Un nombre infini de gens d'armes,
Et a, le méchant et maudit,
Rempli notre France de larmes.

Il n'avoit point d'autre désir
Que de sang, de meurtre et de rage ;

Il n'avoit point d'autre plaisir
Que la cruauté et carnage.

Les Rochelois étoient vaincus,
Et à lui jà se vouloient rendre ;
Mais il aima mieux leurs écus
Que les surmonter et les prendre.

Montrant bien par là qu'il étoit
Le support de nos adversaires,
Et que faveur il leur prêtoit
Pour aigrir toujours les affaires,

Puis en la Poulongne il passa,
Qui pour roi l'avoit fait élire ;
Mais tôt après il la laissa,
Et s'en revint sans mot lui dire.

Et en la France retourna
Pour la tourmenter et détruire ;
Car jamais rien su faire il n'a
Qu'affliger le françois empire.

Las ! chacun se réjouissoit
De son retour et revenue ;
Mais le ciel qui le connoissoit,
Pleuroit d'une pluie menue.

Dès qu'il a été de retour,
Le peuple françois et l'Église
N'a eu cesse d'avoir toujours
La main dedans la bourse mise,

Pour fournir argent à ce roi,
A ce tyran très-exécrable,
Qui a tout mis en désarroi
Rendant son peuple misérable.

Il a méprisé les seigneurs
Et les princes des plus hauts titres,
Et a avancé aux honneurs
Des petits coquins et belîtres.

Tel qu'a été vu d'Épernon,
Lequel se nomme Jean Valette,
Qui a été son seul mignon,
Et qui faisoit tout à sa tête.

Il n'avoit point de pitié,
Ni point de foi durant sa vie ;
Toujours hypocrite a été,
Dissimulant son infamie.

Enfin voulut faire mourir
Dans Paris plusieurs catholiques,
Et ne les faisoit point périr
Que pour aider aux hérétiques.

Pourquoi le peuple se banda
Contre ses desseins détestables,
Et partout se barricada
Pour ne voir choses exécrables.

Dès ce jour, le tyran fâché
De voir sa volonté déçue,
Et qu'on l'avoit bien empêché
Qu'elle n'eût point sa fière issue,

Il sortit de Paris, jurant
Qu'il la réduiroit toute en cendre,
Et que devant qu'il fût un an
Il feroit tout le peuple pendre.

Et pour mieux venir à la fin
De son vouloir et entreprise,
Il fit semblant, comme étant fin,
D'aimer le haut seigneur de Guise.

Puis fit les États assembler
A Blois, près le fleuve de Loire ;
Mais c'étoit pour mieux tout troubler,
Ce que pour lors l'on n'eût su croire.

Les États donc étant dressés
Et venus de toutes provinces,
Et plusieurs propos prononcés
Par lui et par les autres princes,

Il fit, ô acte de tyran,
Massacrer les seigneurs de Guise,
Qui là tenoient le premier rang
Pour la noblesse et pour l'Église.

Et fit emprisonner tous ceux
Qui étoient élus des provinces,

Sans avoir égard ni à eux
Ni à la foi des rois et princes.

Puis voyant son peuple irrité
Contre lui pour ce fait inique,
Il a accru sa malheurté
Et s'est joint avec l'hérétique.

Et est venu devant Paris,
Avec une puissante armée,
Menaçant dangers et périls
A la ville tant renommée.

Si bien que le peuple trembloit,
Craignant sa furie enragée,
Et jà à un chacun sembloit
De voir la ville saccagée.

Mais Dieu qui secourt au besoin
Le peuple qui en lui se fie,
Par sa bonté a eu le soin
Des Parisiens et de leur vie.

Mouvant le cœur dévotieux
De Jacques Clément de Sorbonne,
Bon prêtre et bon religieux,
Qui toujours a eu l'âme bonne,

A tuer ce tyran maudit,
Ce qu'il a fait de galant homme,
Voyant qu'il étoit interdit
Par notre Saint-Père de Rome.

Avec un couteau bien petit,
Il a tué ce roi inique,
Ce tyran méchant et maudit,
Vrai ennemi du catholique.

Et lui ayant donné les coups
Qu'il falloit pour l'ôter du monde,
Il s'est jeté à deux genoux,
Priant Dieu d'amitié profonde.

Les Quarante-Cinq malheureux
Voyant Henri plaignant sa panse,
Ont frappé ce religieux,
Le massacrant à toute outrance.

O religieux fortuné !
O heureux, ô vraiment louable !
Heureux le jour que tu es né
Pour nous être si secourable.

Tu as toi seul plus entrepris
Que notre camp et notre armée ;
Tu mérites un très-grand prix
Et une grande renommée.

Près de Seine, au bourg de Saint-Cloud,
Le jour des Liens de Saint-Pierre,
Fut fait ce beau et heureux coup,
Qui rompit les liens de la guerre.

Roi de Navarre, tu n'as plus
Ni force, ni pouvoir quelconque ;
Tu es foible, tu es perclus ;
Roi, tu ne le seras pas oncque.

Le peuple françois ne veut pas,
Puisqu'il est bon et catholique,
Avoir un roi qui aux États
S'est déclaré pour hérétique.

Nous n'avons peur, comme tu vois,
De toi, ni de ton exercite (*a*),
Puisque le tyran de Valois
Est allé aux eaux de Cocyte.

Mais je reviens à ce Clément,
A ce religieux honnête,
Qui a tué le faux tyran
Et nous a tous remis en fête.

Il faut qu'en un temple honoré
Il soit mis avec grande gloire,
En or ou cuivre élaboré,
Pour une éternelle mémoire.

Et qu'à l'entour de son pourtrait
Et de sa puissante effigie,
L'on mette avec un brave trait
Cette épitaphe de sa vie.

(*a*) Armée.

C'est ici ce Clément heuré (*a*)
Qui jadis délivra la France
Du dernier Valois malheuré,
Qui tenoit le peuple en souffrance.

Pour quoi que chacun d'an en an
Célèbre la fête honorée,
Et que bien solenelleman
Sa louange soit célébrée [1].

LETTRE DE HENRI, ROI DE NAVARRE

A M. DE SOUVRÉ [2],

POUR LUI APPRENDRE L'ASSASSINAT DE HENRI III.

1er août 1589.

Monsieur de Souvré, la prospérité des affaires du roi, après la reddition de Pontoise et la prise du pont de Saint-Cloud, que les ligueurs ont quitté lâchement, a bien cuidé être changée par le plus malheureux acte qui fut jamais commis ; mais Dieu a préservé S. M. miraculeusement, pour rendre, comme je crois, ses ennemis plus coupables et en avancer la ruine. La résolution de cet hypocrite cafard s'est exécutée ; le coup s'est donné, mais il n'a pas porté comme il espéroit, tellement que nous sommes assurés de la guérison. Vous pouvez penser quel ennui ce nous a été du commencement. J'étois près le faubourg Saint-Germain

[1] *Recueil de chants historiques français*, par Le Roux de Lincy, 2e série, xvie siècle, p. 264.

[2] Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, gouverneur de Touraine, puis gouverneur du Dauphiné et maréchal de France ; mort en 1626, à 84 ans. — Tours fut, de 1588 à 1594, la capitale de Henri III et de Henri IV, et le siége du Parlement.

(*a*) Qui a du bonheur.

quand le roi m'a mandé que je le vinsse trouver. Étant arrivé, il m'a commandé de tenir le conseil. Cet acte au reste nous a tous redoublé le courage et le désir de le venger sur la tête de ses ennemis, qui voyant leur dessein n'avoir réussi à leur gré, en crèveront de dépit, et sentiront bientôt l'horreur de leur jugement. Tenez toutes choses dans votre gouvernement en état, qu'il n'y advienne aucune altercation ; vous ayant bien voulu écrire la présente pour vous témoigner que S. M. est hors de danger et que dans six jours elle pourra monter à cheval[1]. Assurez-vous aussi, monsieur de Souvré, de mon amitié, et croyez que je suis,

Votre plus affectionné et meilleur ami,

HENRY.

A Saint-Cloud, ce premier d'août.

L'avis que j'ai eu de la disposition du roi, depuis la présente écrite, me fait maintenant changer de style, étant les chirurgiens en grand doute de sa guérison[2]. S'il en advient faute, (que Dieu ne veuille!) je te prie, mon ami, de me vouloir être tel que je me suis toujours promis. Je m'assure qu'un bon cœur n'aimera jamais la Ligue, ayant fait un si malheureux acte. Croyez Lambert de ce qu'il vous dira de ma part, et que n'aurez jamais un meilleur ami que moi.

---

[1] C'était en effet l'avis du premier chirurgien, du Portal, qui d'abord ne crut pas le roi en danger.

[2] Huit chirurgiens étaient venus à Saint-Cloud assister du Portal; l'état du roi s'étant aggravé et leur donnant les plus sérieuses inquiétudes, ils firent prévenir le roi de Navarre, qui était retourné à Meudon par ordre de Henri III. C'est évidemment à Meudon, au reçu de ces nouvelles, que le roi de Navarre écrivit le post-scriptum à M. de Souvré. Quand le roi de Navarre arriva à Saint-Cloud, Henri III venait de mourir, le 2 août, vers quatre heures du matin.

LETTRE DE HENRI IV

A M. DE MONTHOLON, GARDE DES SCEAUX,

SUR LA MORT DE HENRI III.

2 août 1589.

Monsieur le garde des sceaux, Vous aurez entendu la malheureuse entreprise qui fut faite hier matin sur la vie du feu roi, mon seigneur et frère, par un Jacobin, introduit de bonne foi, pour la révérence de son habit, à lui parler en sa chambre, où il lui donna un coup de couteau dans le ventre, qui ne montroit apparence de danger au premier appareil ni tout le long de la journée, ni que sa mort dût suivre de si près un si malheureux coup, comme elle a fait ce matin, environ les deux heures après minuit. Mais puisque Dieu, qui conduit toutes choses par sa providence, en a voulu disposer et m'appeler en son lieu à la succession de cette couronne, la même loi et la même prud'hommie qui vous ont contenu en la fidélité que vous avez gardée audit feu roi jusqu'à sa mort, et qui l'ont invité de se servir de vous en la charge honorable qu'il vous a mise entre les mains, promettent de vous la même loyauté à moi votre roi légitime et naturel par les lois de la France, plein de vie, grâces à Dieu, et de volonté, non seulement de vous conserver en la religion catholique, apostolique et romaine, sans y changer aucune chose, mais aussi vous maintenir en tous vos droits et préviléges accoutumés, et vous gratifier en tout ce que je pourrai, selon le mérite de votre loyauté. Continuez donc, je vous prie, l'exercice de votre charge [1], comme

[1] M. de Montholon refusa de servir un prince huguenot, se retira des affaires et mourut en 1590.

vous avez accoutumé (ce pendant que j'essayerai par l'avis et conseil de tous les princes, officiers de la couronne et autres seigneurs de cette armée, lesquels tous m'ont juré la fidélité que justement ils me doivent, de donner le meilleur ordre qu'il me sera possible à ce qui sera de la conservation de cet Etat), selon la confiance que j'en ai en vous; et croyez que vous me trouverez toujours votre bon roi, qui prie Dieu qu'il vous ait, M. le garde des sceaux, en sa sainte garde.

Au camp de Saint-Cloud, le 2e jour d'août 1589.

HENRY.

LETTRE DU DUC DE MAYENNE

AU ROI D'ESPAGNE PHILIPPE II,

SUR LA MORT DE HENRI III.

21 août 1589.

Sire, il a plû à Dieu nous ôter un roi qu'il avoit laissé quelque temps pour affliger ses sujets ; l'entreprise de sa mort a été faite et exécutée par un Jacobin, de son mouvement, comme par inspiration divine, et sans qu'il y ait été aidé, ni poussé d'autre personne ; Dieu ayant voulu choisir un instrument si foible pour exécuter cette vengeance, afin que chacun connût qu'elle étoit du tout sienne. J'ai fait déclarer par sa mort Monsieur le cardinal de Bourbon roi. Nous faisons tout ce qui nous est possible pour le retirer de la prison où il est. Le prince de Béarn, qui prend aussi le titre de roi, n'oublie rien de son côté pour s'en saisir et rendre maître ; et je crains que ceux qui le tiennent, ne soient plus disposés à suivre son intention que la nôtre. Si

cette cause et les catholiques de ce misérable et désolé royaume ont eu besoin par le passé de l'appui et du secours de Votre Majesté, s'ils ont expérimenté sa bienveillance et sa bonté, elle leur est encore plus nécessaire que jamais, aujourd'hui qu'ils ont un ennemi, chef de l'hérésie, qui va être assisté de tous les princes qui se sont séparés de l'Église, et l'est déjà de la reine d'Angleterre, et de plusieurs en ce royaume, qui, sous le nom de catholiques, ont toujours essayé d'établir l'hérésie. Nous la supplions très-humblement d'employer sa grandeur, son autorité et son nom pour notre conservation, qui lui acquerra ce titre immortel, comme il est le plus grand monarque du monde, qu'il est aussi le seul et vrai protecteur de l'Église et des catholiques par toute la chrétienté, et sur nous, qui aurons conservé notre religion et notre État par son bienfait, une obligation si grande que nous confesserons et reconnoîtrons à jamais lui devoir tout; et moi en particulier qui ne veux espérer bien, sûreté et autorité, ni avoir règle en ma conduite que celle qui viendra de ses commandemens, lui rendrai très-humble et perpétuel service. J'envoyerai incontinent à Votre Majesté, et entrerai aussi en conférence de l'état de nos affaires avec monsieur le commandeur Moreo[1], aussitôt qu'il sera ici, où je l'attends au premier jour, afin qu'elle en soit au plutôt instruite ; et ce pendant je prierai Dieu que pour le bien de la chose seule il conserve Votre Majesté, Sire, en très-parfaite santé, très-heureuse et longue vie. De Paris, le 21e jour d'août 1589.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

CHARLES DE LORRAINE DUC DE MAYENNE.

---

[1] Un de ses agents à Paris.

LETTRE DE PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE,

AU COMMANDEUR MOREO,

SUR L'ÉLECTION DU CARDINAL DE BOURBON[1].

Commandeur Moreo, la nouvelle de la mort du roi Henri III m'est parvenue; mais si on doit s'en réjouir sous un point de vue, encore faut-il faire juger aux catholiques que le moment est devenu propice pour résister aux hérétiques que conduit la main du Béarnois. Ce qu'il y auroit de plus avantageux pour notre sainte cause, seroit de nommer de suite un roi catholique et aussi intéressé à la conservation de la Ligue que l'est le cardinal de Bourbon [2] : vous le savez assez du reste ; autrement, il va en résulter une confusion dans les opinions, à la faveur de laquelle le Béarnois s'introduira dans Paris. Ce seroit-là le pire des maux, auquel vous devez vous opposer par tous les moyens en votre pouvoir. Entendez-vous avec don Bernardino de Mendoça [3], de manière à relever le courage des fidèles et à les secourir de toutes vos ressources; dites leur que le péril du corps n'est rien quand il s'agit de sauver l'âme. Dieu a commandé tous les sacrifices possibles pour établir et défendre la religion catholique.

---

[1] Extrait de l'*Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV*, par Capefigue, t. V, p. 344.

[2] Oncle de Henri IV. Il fut élu roi par les ligueurs sous le nom de Charles X.

[3] Ambassadeur d'Espagne à Paris.

DÉCLARATION DE LA SORBONNE CONTRE HENRI IV.

La Sorbonne, qui avait déjà proclamé la déchéance de Henri III, déclara, aussitôt qu'elle apprit que ce prince avait été assassiné, que Henri IV était hérétique, relaps et incapable de succéder au trône, et rendit la déclaration suivante contre lui.

Il est de droit divin inhibé et défendu aux catholiques de recevoir pour roi un hérétique ou fauteur d'hérésie et ennemi notoire de l'Église; et plus étroitement encore de recevoir un relaps, et nommément excommunié du Saint-Siége.

Que s'il échet qu'aucun, diffamé de ces qualités, ait obtenu en jugement extérieur absolution de ces crimes et censures, et qu'il reste toutefois un danger évident de feintise et perfidie, et de là la ruine et subversion de la religion catholique, icelui néanmoins doit être exclu du royaume par le même droit.

Et quiconque s'efforcera de faire parvenir un tel personnage au royaume, ou lui aide et favorise, ou même permet qu'il y parvienne, le pouvant empêcher et le devant selon sa charge, cestui fait injure aux sacrés canons, et le peut-on soupçonner d'hérésie et d'être pernicieux à la religion et à l'Église; et pour cette cause on peut et on doit agir contre lui, sans aucun respect de degré et de prééminence.

Partant, puisque Henri de Bourbon est hérétique ou fauteur d'hérésie, notoirement ennemi de l'Église, relaps, nommément excommunié par notre Saint-Père, et qu'il y auroit danger évident de feintise et de perfidie, et ruine de la religion catholique, au cas qu'il vînt à impétrer extérieurement son absolution : les François sont tenus et obligés en conscience de l'empêcher de tout leur pouvoir de parvenir au gouvernement du

royaume très-chrétien, et de ne faire aucune paix avec lui, nonobstant ladite absolution; et quand ores (a) tout autre successeur légitime de la couronne viendroit à décéder ou quitter de son droit, tous ceux qui le favorisent font injure aux canons, sont suspects d'hérésie, pernicieux à l'Église, et comme tels doivent être soigneusement repris et punis à bon escient.

Or, comme ceux qui donnent aide ou faveur en quelque manière que ce soit audit Henri, prétendant au royaume, sont déserteurs de la religion et demeurent continuellement en péché mortel, ainsi ceux qui s'opposent à lui par tous moyens à eux possibles, mus du zèle de religion, méritent grandement devant Dieu et les hommes; et comme on peut à bon droit juger qu'à ceux-là étant opiniâtres à établir le royaume de Satan la peine éternelle est préparée, ainsi on peut dire avec raison que ceux-ci seront récompensés au ciel du loyer éternel, s'ils persistent jusques à la mort, et comme défenseurs de la foi remporteront la palme du martyre.

LA BATAILLE D'ARQUES.

21 septembre 1589.

I.

Récit de Pierre de Lestoile.

Le lundi vingt septième jour d'août, le duc de Mayenne est sorti de Paris, publiant qu'il alloit prendre le Béarnois, savoir le roi Henri IV, qu'il alloit pour-

(a) Si maintenant.

suivre avec une armée grandement supérieure à celle du roi.

Dans tout le commencement de septembre, le bruit étoit à Paris que le roi étoit tellement acculé et réduit en un petit coin de Normandie, qu'il ne pouvoit s'empêcher d'être pris, ou qu'il falloit qu'il se sauvât par mer en Angleterre ou à la Rochelle, tant il étoit pressé par de grosses troupes ; et lui en avoit peu. Même plusieurs de Paris, et des simples, qui le croyoient ainsi, avoient arré des chambres et places pour le voir passer quand on l'amèneroit lié et garotté, comme il en étoit bruit.

Le jeudi 21 septembre, fut la journée et rencontre d'Arques qu'on appelle; en laquelle Dieu assista et favorisa visiblement le roi, faisant voir que ce n'est pas le nombre des gens de guerre, ni la puissance des armées, mais sa seule volonté qui donne les victoires à qui lui plait, car en ce combat, 500 chevaux, 1200 hommes de pied françois et 2500 Suisses, mirent en route cette grande et puissante armée de la Ligue, qui étoit de 25 à 30,000 hommes ; dont à Dieu seul en est la gloire, et non à ceux qu'il y a employés, car l'effet en est par-dessus la force humaine. En ce combat, le roi, avec une pique en la main, fit merveilles, accompagné de M. de Châtillon, qui en avoit aussi une ; et firent de la besogne eux deux plus que deux douzaines d'autres.

II.

Récit du duc d'Angoulême[1].

La France étant en cet état, il lui falloit un roi sans

[1] Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, naquit en 1573 et mourut en 1640 ; il fut l'un des meilleurs serviteurs de Henri IV et prit une part importante à la bataille d'Arques. Il a laissé de curieux mémoires.

peur de hasarder sa personne et sa vie ; autrement il lui eût été impossible de conquérir le partage (a) légitime que lui avoient laissé ses prédécesseurs. Voici la première porte par laquelle il entra dans le chemin de sa gloire et de sa bonne fortune.

Le 15e jour de septembre, le duc de Mayenne partant d'Eu avec toute son armée en bataille sous deux corps, lui à la tête de la main droite, et le duc de Nemours à à celle de la gauche, l'armée ennemie marcha en bataille jusqu'à la vue du Pollet[1], et de l'autre sur un coteau qui regarde à Saint-Martin-Église[2].

Le maréchal de Biron avoit ordonné, dès la pointe du jour, 20 chevaux pour aller prendre langue, lesquels lui ayant rapporté que la marche des ennemis étoit de cet ordre, il ordonna au lieutenant de la compagnie des gens d'armes de M. le prince de Conty, de passer Saint-Martin-Église, et de voir la contenance des ennemis sans s'engager ; mais ce lieutenant, plus vaillant soldat qu'expérimenté capitaine, attendit les ennemis de si près, que voulant faire sa retraite, il n'en eut pas le temps sans se trouver obligé à combattre, de sorte qu'il fut blessé d'un coup d'épée dans les reins, et le reste de sa troupe contraint de fuir, pour éviter la prison ou la mort. Le maréchal de Biron se trouva au rencontre de ce blessé, et quoiqu'il fût très-marri de ce qu'il avoit si mal exécuté son commandement, il ordonna à l'un de ses gardes de le mener à son logis et de dire à son chirurgien qu'il le pansât.

Les ennemis cependant descendirent à Saint-Martin-Église ; la cavalerie et l'infanterie s'y logèrent, et le duc de Nemours fit halte sur la colline avec le reste de ce qu'il commandoit.

Le maréchal de Biron ayant mis tous ses retranche-

[1] Faubourg de Dieppe.
[2] Petit village au sud de Dieppe, et entre cette ville et Arques.

(a) Héritage.

mens en bon état, fortifia la garde, autant qu'il le jugea nécessaire; il me commanda d'avancer jusques sur l'éminence qui regarde Saint-Martin-Église avec la compagnie du roi commandée par Rambures et celle de Lorges ; ordonna à Marcilly, premier capitaine du régiment de Brigneux, lequel a été assez connu à la Cour pour homme aussi courageux qu'il étoit de bonne compagnie, de prendre 200 hommes, avec commandement à un sergent de s'avancer avec trente, lequel il fit soutenir par un lieutenant avec cinquante, et ledit Marcilly avec le reste fut placé entre nos deux escadrons.

Les ennemis sortirent à la tête du village avec un escadron composé d'environ 100 chevaux, commandé par M. de Sagonne; lequel, à ce que nous dirent des prisonniers, avoit jeté à sa tête 100 arquebusiers, et en fit avancer quelque trente, pour entretenir l'escarmouche avec les nôtres.

Le maréchal de Biron, duquel les jugemens dans la guerre sont autant d'oracles, vint à moi, et m'appelant par ce nom familier duquel il me traitoit, il me dit : « Mon fils, je vous ferai aujourd'hui acquérir de l'honneur, car cet escadron viendra pour tailler en pièces notre infanterie; partez en même temps, et le chargez : il tournera le dos, puis vous entrerez avec lui pêle-mêle dans le village, et déferez tout ce que vous y trouverez. Je vous soutiendrai et serai bien près de vous. » Il pouvoit avoir avec lui quelque cent cavaliers, toutes personnes de condition et volontaires.

Comme l'escarmouche fut un peu plus échauffée, M. de Gié, qui étoit le second fils de M. d'Entragues, aussi plein de générosité que de bonne naissance, après avoir tiré un coup de pistolet à un cavalier des ennemis, le poursuivant il reçut une arquebusade, de laquelle son cheval fut tué, et lui engagé dessous; les ennemis venant à lui pour le prendre, le lieutenant poussa pour le dégager. Au même instant, Sagonne part pour tailler en pièces notre infanterie : M. le maré-

chal vint à ma tête, me criant : « Mon fils, chargez ! » ce que je fis avec tant de promptitude, que je n'eus pas le temps de prendre ma salade (a) et j'allai au combat sans chapeau. Les ennemis n'attendirent pas que nous fussions mêlés avec eux, ils tournèrent le dos à nos coups et se retirèrent en tel désordre, que ne pouvant entrer dans le village par la grande avenue, à cause de quelques charrettes que les habitans y avoient mises pour l'embarrasser, ils se firent un nouveau passage par dedans une haie qui fermoit un grand verger, et nous les poursuivîmes si vivement, que nous les menâmes battant jusques au pont qui sépare le village.

Nos gens de pied cependant en vinrent aux mains avec ceux qui voulurent faire quelque résistance à ces charrettes; ils les emportèrent, et de là tout ce qui étoit dans le village, cavalerie et infanterie, fut mis en déroute, de sorte que M. le maréchal, laissant son gros à la tête du village, le traversa tout, pour nous commander de nous retirer, ce que nous fîmes sans que les ennemis fissent mine de nous reprendre ce que nous avions gagné. A ce combat, les Ligueurs perdirent plus de 300 hommes, 17 officiers et 5 capitaines prisonniers, entre lesquels fut La Monestière, qui a depuis été M. du Terrail.

De notre côté il n'y eut pas un seul soldat de tué ; le sieur de Puyvinel ayant eu son cheval de tué, le jeune Courbauzon, à la barricade du pont, eut un coup de pertuisane, on tua son cheval, et trois chevau-légers furent blessés de coups d'épée, mais légèrement.

Le maréchal prenant son premier poste, m'ordonna de me mettre à celui duquel j'étois parti pour aller au combat, et de voir si les ennemis ne reviendroient point pour essayer d'avoir leur revanche ; mais au contraire le village demeura vide jusques à la nuit, et les ennemis ne s'y logèrent que fort tard. Du côté du Pollet, le roi

(a) Casque.

commanda à M. de Châtillon, non seulement de se préparer à la défense, mais aussi d'aller recevoir les ennemis à la portée du canon de ses retranchemens; de sorte que toute la journée se passa dans le feu des arquebusades et des coups de pistolet, par une escarmouche de cavalerie et d'infanterie, sans que les Ligueurs pussent gagner un pouce de terrain.

Parmi ceux qui donnèrent plus de preuves de leur valeur, il faut nommer M. de Bellegarde, grand écuyer, duquel le courage étoit accompagné d'une telle modestie, et l'humeur d'une si affable conversation, qu'il n'y en avoit point qui, parmi les combats, fît paroître plus d'assurance, ni dans la Cour plus de gentillesse. Il vit un cavalier, tout plein de plumes, qui demanda à tirer le pistolet pour l'amour des dames; et comme il en étoit le plus chéri, il crut que c'étoit à lui que s'adressoit le cartel; en sorte que, sans attendre, il part sur un genêt (a) noir, nommé Frégouze, et attaqua avec autant d'adresse que de hardiesse ce cavalier, lequel tirant Bellegarde d'un peu loin, le manqua; mais lui le serrant de près, lui rompit le bras gauche, si bien que tournant le dos, il chercha son salut en faisant retraite dans le premier escadron qu'il trouva des siens.

Le roi ayant vu cette action, ne manqua pas de la louer avec des paroles non seulement de roi et de bon maître, mais pleines d'amitié et de grand honneur. Le commandement de la nuit à cheval fut fait, où le duc de Mayenne, par la confession de ceux qui furent pris les jours suivans, perdit plus de 200 hommes, aussi bien que l'espérance de pouvoir prendre, sans un siége formé, ce qu'il avait cru forcer d'emblée.

Il passa la nuit avec autant d'incommodité pour les siens, que d'inquiétude pour lui; jugeant par ces premières attaques qu'il avoit été trompé en ses espérances, et qu'il lui seroit très-difficile de forcer les retranchemens

(a) Cheval léger.

où les troupes du roi étoient logées, puisqu'au milieu de la campagne ses premiers combats avoient eu de si mauvais succès. Cela obligea le duc à tourner toutes ses pensées à emporter Arques, et, quittant le Pollet, à rapprocher toutes ses forces dudit Saint-Martin-Église, d'où néanmoins durant cinq jours entiers il ne fit aucune entreprise d'importance, excepté qu'il tenta le passage de la rivière de Béthune, en un lieu nommé Bouteille, situé entre Arques et Dieppe. Cette entreprise lui réussit aussi mal que les autres, puisqu'après avoir tiré quelques volées de canon, il fut contraint de se retirer avec perte d'un capitaine du régiment de Tremblecourt et de plus de 60 soldats.

Le roi cependant alloit toujours visitant ses fortifications, auxquelles il faisoit ajouter ce qu'il jugeoit nécessaire, tant au Pollet qu'audit Bouteille et à Arques; et quoique les escarmouches fussent de peu d'importance, les ennemis ne s'en retirèrent qu'à leur désavantage.

Le mercredi veille de Saint-Matthieu[1], un capitaine nommé Fournier, venant joindre l'armée du roi, fit rencontre de 20 chevaux qui conduisoient un convoi de bétail. Parmi eux étoit un soldat avisé, nommé la Violette, que Fournier amena au roi; lequel étant interrogé sur ce que les ennemis demeuroient si longtemps sans rien entreprendre, il dit que c'étoit à dessein de mettre toutes leurs forces en état, pour le lendemain attaquer avec toute l'armée les retranchemens d'Arques, qu'ils croyoient assurément emporter.

Sur les dix heures du soir, le roi allant visiter ses gardes, il lui vint un avis qui confirmoit celui de la Violette, et que, sans faillir, le lendemain notre camp seroit attaqué. Le roi passa toute la nuit à la tête de sa première garde, composée des compagnies de MM. de la Force, de Bacqueville et du jeune Larchant.

[1] La Saint-Matthieu est le 21 septembre.

Les ennemis faisant sonner leurs trompettes, le roi commanda à Morette, très-excellent homme de son métier, de leur répondre. Après que cette musique militaire fut achevée, nos soldats et ceux des ennemis en commencèrent une autre, qui ne fut que d'injures contre le roi, et de reparties contre le duc de Mayenne.

Sur les quatre heures du matin, Sa Majesté me commanda de m'avancer jusques à mes vedettes, pour lui rapporter s'il n'y avoit point de rumeur dans le camp des ennemis, et ordonna au sieur de Boisse, qui étoit lieutenant de M. de la Force et maître d'hôtel de Sa Majesté, de venir avec moi pour me servir de gouverneur [1]. Je pris avec lui mes deux écuyers, l'un nommé Gerboz, et l'autre Bossan, pour m'acheminer où il m'étoit ordonné ; et après y avoir demeuré assez longtemps, mes vedettes n'ayant rien ouï, je résolus avec Boisse de marcher jusques à la tête dudit Saint-Martin-Église; ce qu'exécutant, un cheval turc sur quoi j'étois monté se mit tellement à ronfler, que Boisse et moi jugeâmes qu'il falloit qu'il sentît quelque chose. Ce qui nous obligea à tenir bride en main et à remarquer soigneusement si nous ne verrions rien.

La nuit étoit fort noire ; toutefois nous ne laissâmes pas de voir dans la vallée, au-dessous du bois, une file de mèches (a), en tel silence, que nous fûmes en quelque doute si c'étoient des hommes ou des vers luisans. Néanmoins Boisse me dit qu'il ne falloit pas faire mine de les avoir aperçus, et nous retirer au petit pas, afin de leur faire croire qu'ils n'avoient pas été découverts ; si bien que rejoignant mes vedettes, je leur ordonnai d'avoir toujours l'œil sur le lieu où nous les avions aperçus, et que si les ennemis branloient, ou que les mèches jetasssent quelques étincelles, l'un d'eux vînt à toute bride pour nous en avertir. Comme nous arri-

[1] Le duc d'Angoulême n'avait que seize ans.

(a) Mèches allumées pour mettre le feu aux mousquets.

vions auprès du roi, lui faisant notre rapport, l'une des vedettes nous vint confirmer que c'étoient des gens de guerre, et qu'à voir les mèches, il y avoit plus d'un régiment.

En même temps le roi en donna avis à M. le maréchal de Biron, qui commanda que chacun prît les armes, et que ce qu'il y avoit de cavalerie dans le quartier, montât à cheval pour se rendre au champ de bataille. Cependant le jour s'avançoit; mais il faisoit un brouillard si épais, que l'on ne se pouvoit voir de quatre pas. Toutefois les Ligueurs, commençant à marcher sans battre le tambour, firent une telle rumeur qu'il fut aisé à juger que toute l'armée étoit ensemble pour nous venir attaquer. En voici l'ordre.

Comme j'ai figuré l'assiette d'Arques, vous avez vu que depuis Saint-Martin-Église jusqu'au premier retranchement, le terrain en étoit divisé en plaine, s'étendant depuis le ruisseau jusqu'à la colline, et que la colline étoit jusqu'aux bois, sans toutefois qu'elle fût inaccessible. Le duc de Mayenne, depuis le ruisseau jusqu'à la colline, mit sa cavalerie, et fit marcher à sa gauche toute son infanterie. Le premier escadron, composé d'environ 100 chevaux, avec des lances, étoit commandé par Jean-Marc, Albanois, qui y fut tué. Le deuxième l'étoit par Sagonne, qui y fut aussi tué, et étoit d'environ 300 chevaux, soutenus des troupes qu'avoit amenées Balagny, composées d'environ 400 chevaux. Le duc de Nemours soutenoit Balagny, avec une troupe de noblesse et quelques soldats d'élite, au nombre d'environ 300, tous armés à cru, avec pistolets. Ledit duc fut blessé au pied, mais légèrement. M. le duc d'Aumale, avec toute la noblesse de Picardie, de plus de 600 chevaux, soutenoit ledit Duc. Derrière lui étoit le fils aîné de M. de Lorraine, nommé le marquis du Pont, soutenu de la cavalerie des Pays-Bas. M. de Mayenne marchoit après, avec un gros de plus de 700 chevaux, et derrière lui étoient les Reîtres.

A l'égard de l'infanterie, Châtaigneraie avoit la tête; à la gauche de Jean Marc; il y avoit derrière 1500 lansquenets, et sur la droite le régiment de Tremblecourt. Après, marchoient les régimens de Pontesac, Bourg et Castillière; ensuite les Suisses, avec 4 canons derrière eux; les régimens de Wallons et l'infanterie que les sieurs d'Aumale et Balagny avoient amenés. Le sieur Belin, maréchal de camp, qui fut pris, avoit l'ordre que je dis dans sa pochette.

Le roi, voyant venir une si grosse armée sur ses bras, au lieu de s'en étonner, se résolut, non seulement de l'attendre, mais même de l'attaquer. L'assiette lui étoit favorable, et sa cause étoit si juste, qu'elle augmentoit sa valeur, par l'assurance qu'il prenoit en l'assistance de Dieu; de sorte qu'ayant mis ses troupes en l'ordre qui suit, sa cavalerie occupoit tout le terrain qui étoit depuis la rivière de Béthune jusqu'à la Maladrerie. La compagnie de Fournier, composée de quelques quarante maîtres, avec casaques, étoit à ma tête, sur ma main droite, laquelle chargea Jean Marc, qu'elle défit.

Moi étant derrière celle du roi, commandée par Rambures, de Lorges et Montgommery, avec 20 gentilshommes, qui étoient tous mes domestiques ou mes amis, le tout faisant six vingt chevaux, je chargeai Sagonne, lequel je reconnus monté sur un cheval turc, nommé le Mosquat, armé d'armes argentées à bain, et un petit manteau d'écarlate. L'appelant au combat, il me cria: « Du fouet, du fouet, petit garçon! » et venant à moi, il perça mon cheval, qui étoit d'Espagne, depuis l'épaule droite jusques sous la bande gauche de la selle, de sorte que ne pouvant retirer son épée, qui étoit un estoc (a) que j'ai encore, il fut contraint d'arrêter quelque temps, ce qui me donna le moyen de lui irer mon pistolet à la cuisse droite. Son escadron

(a) Épée droite et longue.

tourna le dos, lequel je poursuivis jusqu'à celui de Balagny, qui rompit sans m'attendre ; mais M. de Nemours vint avec le sien, duquel sans doute j'eusse été emporté, si M. de la Force, avec Bacqueville et Larchant, ne me fussent venus secourir. Alors d'une valeur extrême accompagnée d'expérience, ledit sieur de la Force entra par le flanc dans l'escadron dudit duc, lequel se renversant sur celui du duc d'Aumale, le mit dans un tel désordre, que M. de Mayenne fut contraint, avec le reste de venir au secours : de façon que nos troupes déjà mêlées furent obligées de céder à la multitude et de se retirer jusqu'à la haie qui joignoit la maladrerie.

Ce pendant l'infanterie ennemie attaquoit notre premier retranchement depuis ladite maladrerie jusqu'au bois, où par une trahison indigne du nom d'Allemand, les Lansquenets ennemis mettant bas leurs drapeaux et leurs piques, criant Vive le roi ! et assurant qu'ils le vouloient servir, furent aidés par les nôtres de même nation à monter dans le retranchement, où étant entrés comme amis, ils tournèrent leurs voix et leurs armes, et tuèrent ou prirent ce qui y étoit. Le comte de Rochefort, à présent M. de Montbazon, fut blessé et fait prisonnier, après avoir montré quelle étoit sa naissance par les marques de sa valeur et de sa générosité.

Ce pendant M. de la Force, qui avoit eu son cheval tué, n'eut le loisir que d'en prendre un autre pour retourner au combat et empêcher que les ennemis ne se prévalussent de l'avantage que la trahison de leurs lansquenets leur avoit donnée.

En même temps le comte de Roussy, jeune frère de M. de la Rochefoucauld, fut tué d'un coup de lance dans l'œil. C'étoit un seigneur aussi bien né que pas un de son temps ; il avoit été nourri (a) avec moi, et quoique son âge ne fût guères plus avancé que le mien, sa dis-

(a) Élevé, instruit.

crétion, sa prudence et sa valeur faisoient qu'il me servoit de compagnon et de gouverneur.

Le roi, qui animoit par sa présence, sa parole et sa bonne mine, tout le monde, me trouvant à pied, parce que mon cheval ne me pouvoit plus porter, commanda que l'on m'en baillât un de son écurie, nommé le Sendal, sur lequel je retournai au combat contre les troupes espagnoles ; et après les avoir menées battant jusqu'au gros de M. de Mayenne, je trouvai l'escadron que commandoit Thianges, de quelques deux cents chevaux, qui me mena jusques dans le régiment de Gallaty, où mon cheval ayant fini son service et sa vie, ledit Gallaty me reçut auprès de lui, auquel ce seroit faire tort si l'on ne lui donnoit la gloire d'avoir, par sa valeur et par une action sans peur, sauvé le roi et l'État, par la résistance qu'il fit à la charge très-hardie de laquelle ledit Thianges l'attaqua, où il perdit, dans le premier rang de quelques Suisses, plus de 60 hommes et quantité de chevaux, sans que ledit bataillon pût être entamé.

Gallaty fit, dis-je, une action si remarquable, que j'ai cru qu'il en falloit faire part au public. La voici : Un cornette de Thianges ayant eu son cheval tué, et se voulant retirer, Gallaty sort de son rang, et d'un coup de pique le porte par terre, le prend prisonnier et le ramène dans son bataillon.

Le sieur de la Force et moi arrivâmes auprès du roi, démontés, en même temps qu'un capitaine des lansquenets ennemis, voulant parler à Sa Majesté, eut l'effronterie de lui demander s'il se vouloit rendre au duc de Mayenne, et présentant l'épieu contre le roi, fit un pas pour l'en frapper. La clémence du roi fut si grande, qu'il défendit à ceux qui le vouloient punir de son outrecuidance, de le faire. La Rochefoucauld me donna un cheval d'Espagne blanc, qui me fut blessé en une charge que je fis, en présence du roi, sur quelque infanterie qui vouloit aller joindre des lansquenets.

Durant tous ces combats, le maréchal de Biron avoit donné à Richelieu, qui étoit grand-prévôt, 60 chevaux, avec lesquels il se tenoit le long du bois, pour empêcher que les lansquenets ne se rendissent maîtres de la plaine qui étoit entre le premier retranchement que nous avions perdu, et le second qui étoit à la tête de la chaussée d'Arques, gardée par les régiments de Soleure et de Baltazar, dont Richelieu s'acquitta dignement, faisant plusieurs charges qui obligèrent les ennemis à ne point passer outre.

La cornette blanche étoit en bataille à la tête du deuxième retranchement; celles de MM. les princes de Conty et de Montpensier bordoient la haie et le chemin qui va d'Arques à la Chapelle. Le roi, dans cette douceur qui lui étoit naturelle, ne put s'empêcher de dire qu'il n'étoit pas satisfait, et M. de Montpensier fut contraint de faire une charge aux ennemis, où il y eût bien plus de volontaires qui n'étoient pas à lui, que de ceux qui étoient à la solde. Un gentilhomme normand, nommé Saint-Aubin, fut trouvé mort dans ses armes, sans avoir aucune blessure. Le frère de Vince, gentilhomme provençal, nommé Saint-André, armé de toutes pièces dans une casaque de velours ras noir, semée de croix de Lorraine en broderie d'argent, étant acculé contre la rivière de Béthune, se défendit fort longtemps contre les sieurs de la Rochefoucauld, Roquelaure et Beaupré ; mais il fut enfin tué d'un coup de pistolet, qui avoit été pris au cheval d'un nommé Bez, qui étoit au duc de Nemours, par un gentilhomme, nommés des Emars, mon capitaine des gardes.

Ce Saint-André, qui étoit de taille très-grosse et grande, ayant été dépouillé, on lui trouva une cicatrice à la jambe. Un valet qui étoit à Gerbes, lequel avoit été marqueur de jeu de paume, affirma sur ce sujet que c'étoit le corps de M. de Mayenne ; de sorte que le bruit en courut par toute l'armée, comme d'une chose véritable.

Nos forces étant fort inégales à celles des ennemis, il étoit très-nécessaire de conserver nos avantages, et de faire nos combats autant par nécessité que de volonté; néanmoins quelques troupes fraîches nous arrivant, le maréchal de Biron, qui voyoit tout avec un jugement admirable et agissoit avec une valeur sans pareille, voyant arriver la compagnie du prince de Condé, ordonna au comte de Torrigny, fils aîné du maréchal de Matignon, de charger un escadron de cavalerie commandé par le marquis du Pont. M. de Bellegarde, grand écuyer, fut de la partie. Ce qui succéda si heureusement (a), que plusieurs des ennemis, cherchant leur salut dans leur fuite et voulant passer le marais, y demeurèrent noyés ou embourbés; le reste se retira à l'ombre de ce grand corps de Reîtres, lesquels en ce temps-là avoient plus de montre que d'effet.

Les ennemis, après avoir éprouvé la valeur des armes du roi, commençoient à s'amollir, et plutôt à minuter (b) leur retraite qu'à songer à de nouvelles attaques, lorsque M. de Châtillon, l'un des plus généreux capitaines de son temps, arriva; et ne voulant pas laisser passer cette journée sans y faire paroître le soleil de son cœur, accompagné de 500 arquebusiers, fut droit à la maladrerie, que les ennemis avoient gagnée, l'attaque, la force et tue ou prend tout ce qui est dedans. De là il fait filer 200 hommes vers le retranchement d'en haut, et en chasse les ennemis, de sorte que le champ de bataille nous demeura avec les morts et leurs dépouilles.

Pour plus grande marque de la victoire et de la gloire des armes du roi, Sa Majesté fit ramener les canons au premier retranchement, d'où ils saluèrent les ennemis, lesquels, ayant perdu quantité de noblesse, capitaines, officiers et soldats, pleins de honte et de confusion, vont reprendre leur logement (c).

(a) Ce qui eut un succès si heureux. — (b) *Minuter*, projeter quelque chose pour l'accomplir bientôt. — (c) Position, campement.

Le roi, pour la première action de sa victoire, en rend grâces à Dieu sur-le-champ, puis se retire à Arques, où les catholiques firent chanter le *Te Deum*, et ceux de la religion prétendue réformée chantèrent des psaumes. Mais comme le roi étoit le meilleur juge de toutes les actions qui s'étoient passées en ce combat, aussi en donna-t-il des louanges proportionnées, selon le mérite de ceux qui l'y avoient servi.

Le combat commença sur les dix heures du matin et dura jusqu'à onze heures. Le commencement fut accompagné d'une petite pluie et d'un brouillard si épais, que les canons du château qui commandoient sur le champ de bataille, ne nous donnèrent aucun avantage.

Les ennemis, par leur propre confession, y perdirent plus de 600 hommes morts sur la place, et quantité de prisonniers. Des nôtres, la perte des morts ne fut considérable qu'en la personne du comte de Roussy, et peu de temps après, par celle de Bacqueville, qui étoit homme de grande condition et de générosité.... quelques soldats de cavalerie blessés, et ce qui étoit dans le retranchement d'en haut, tué ou pris, au nombre de cent ou six vingt; bref, cette grande journée se passa tout à fait à l'avantage des armes du roi.

ATTAQUE DE PARIS PAR HENRI IV.

1er novembre 1589.

Après la bataille d'Arques, le duc de Mayenne s'étant retiré en Picardie, Paris se trouvait peu défendu. Henri IV, qui en avait eu avis par ses partisans, marcha sur Paris et fit attaquer les faubourgs de la rive gauche de la Seine dont il s'empara; mais ses troupes ne purent forcer les murailles de la ville proprement dite. Pendant ce temps, Mayenne arrivait rapidement au secours des Ligueurs, entrait dans Paris, et Henri IV, le 3 novembre, battit en retraite sur Tours.

Lettre du roi à M. du Plessis-Mornay, pour lui faire savoir ce qui s'est passé à l'attaque de Paris.

2 novembre 1589.

M. du Plessis, depuis que je suis parti de ma ville de Dieppe, j'ai cheminé à petites journées avec mon armée, attendant mes ennemis pour les combattre, ce que j'espérois faire, s'ils n'en eussent autant évité et fui les occasions, comme je les ai recherchées de ma part. Ayant passé la rivière, encore que ce ne fût mon dessein d'attaquer ma ville de Paris, je m'en suis approché pour faire connoître à mesdits ennemis et à ceux de ladite ville, que mes forces n'étoient petites, comme ils ont voulu publier partout; ce qu'ils ont connu à leurs dépens; car ayant hier matin fait attaquer les fauxbourgs de Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Marcel, ils furent emportés à l'instant; et de seize compagnies qui étoient en garde il fut pris quatorze enseignes, et demeurèrent morts sur la place de sept à huit cents hommes, et plusieurs prisonniers. Il a été aussi pris quatorze ou quinze pièces, tant grosses que petites, qui étoient sur les remparts; et au même temps toute mon infanterie se logea aux portes de ladite ville, sans avoir fait perte aucune de ceux de mon armée, au moins si petite qu'il ne se peut dire. La nuit passée, quelques soldats qui s'étoient retirés dans l'abbaye Saint-Germain se sont rendus à ma discrétion, et puisqu'il a plu à Dieu me favoriser tant en cette entreprise, j'ai délibéré de suivre ma pointe, attaquer et battre madite ville, laquelle j'espère remettre en mon obéissance, si l'armée de mesdits ennemis, ou partie des forces d'icelle, n'entre en ladite ville dans trois jours; dont je vous ai voulu donner avis, afin que sachant au vrai comme tout s'est passé, vous le fassiez entendre à tous mes serviteurs, et que, si mes ennemis

en font courir autres faux bruits, au préjudice de mon service, comme ils ont accoutumé, personne n'ajoutera foi à leurs malicieux artifices ; et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, M. du Plessis, en sa sainte garde.

Ecrit au camp devant Paris, le 2e jour de novembre 1589.

HENRY.

En signant cette lettre j'ai eu avis que le duc de Mayenne vient d'arriver dans la ville avec son armée, de sorte que, cessant l'apparence de pouvoir forcer et la ville et une armée tout ensemble, je suis résolu de demeurer encore demain ici pour voir quel effort fera ledit duc de Mayenne, et me retirer après-demain à sa vue, pour voir s'il entreprendra ; ce qu'il n'a encore osé faire jusques à cette heure.

LETTRE DE PHILIPPE II

A SON AMBASSADEUR DON BERNARDINO DE MENDOÇA,

SUR L'ÉLECTION DE CHARLES X[1].

Sa Majesté se réjouit sincèrement de l'élévation au trône du cardinal de Bourbon[2] ; elle félicite don Bernardino des secours qu'il lui a prêtés en toute circonstance, et il ne doit rien négliger pour que Charles X puisse librement exercer ses fonctions royales. Il faut exhorter tous les gentilshommes et villes catholiques de France, de la part du roi, à demeurer unis et d'ac-

[1] Extrait de l'*Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV*, par CAPEFIGUE, t. V, p. 350.

[2] Le cardinal de Bourbon, oncle de Henri IV, et prisonnier de son neveu, avait été proclamé roi de France par Mayenne et la Ligue, le 24 novembre 1589.

cord pour le bien commun, qui est celui de la cause catholique. Le cardinal de Bourbon, en acceptant la couronne, doit maintenir et accomplir ponctuellement toutes les conditions de la ligue formée entre Sa Majesté et les catholiques ; il doit même les ratifier de nouveau et surtout les exécuter. Personne ne doit prétendre à succéder audit cardinal de Bourbon, par alliance, mariage, ou autre moyen, si ce n'est de l'aveu de Sa Majesté catholique, du cardinal lui-même et enfin dans l'intérêt du royaume de France. Que toujours on maintienne dans sa charge suprême de lieutenant-général du royaume, le duc de Mayenne ; c'est un dédommagement bien mérité par les peines qu'il a prises et les succès que lui doit la cause sainte. On doit honorer également la personne du duc de Guise présent, comme le méritent la mémoire et le sang de son père et de son oncle, martyrs tous deux de la religion. En arrivant au trône, le cardinal de Bourbon doit payer à Sa Majesté Catholique toutes les dépenses et avances faites par Elle pour le triomphe de la Ligue. (On auroit dû satisfaire cette dette depuis longtemps). Les dépenses ont été si grandes et vont chaque jour en augmentant. S'il arrivoit que le cardinal de Bourbon et sa suite ne pussent être libres, et qu'impuissans contre le Béarnois et les hérétiques, les catholiques voulussent, comme ils le disent, se mettre entre les mains de Sa Majesté, ils devroient, en traitant avec Elle, abandonner d'abord toute méfiance. Si pourtant ils ne veulent point avoir recours à cet appui, Sa Majesté n'en sera pas moins leur ami et leur protecteur dans l'occasion. L'ambassadeur ne manquera pas d'insinuer adroitement les droits de l'Infante [1], droits que lui ont acquis les alliances et mariages de familles royales ; il revendiquera

[1] L'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille aînée de Philippe II et d'Elisabeth de France, fille de Henri II, née en 1566. Philippe II voulait faire abolir la loi salique au profit de sa fille, et lui faire donner la couronne, au préjudice de Henri IV.

les autres droits qui ont été ravis à la couronne d'Espagne. Mais tout cela doit être dit sans importance, avec une bonne dissimulation pour sonder le terrain et les esprits, et voir quel effet cela produira, sans toutefois indisposer personne. Dans toute cette affaire, Sa Majesté veut être ponctuellement informée et particulièrement pour la succession du cardinal. Il faut faire observer que pour tout ce qui est mariage entre têtes couronnées, le roi Catholique en est le régulateur et le principal arbitre.

Le bruit court que le Béarnois auroit l'intention de se convertir ! mais que les catholiques se tiennent en garde contre cette prétendue sincérité; qu'ils n'admettent point la conversion, sans se consulter entre eux, sans demander au pape surtout s'il ne pense pas que c'est le loup qui veut se revêtir de la peau de la brebis, pour faire ensuite un carnage plus grand et plus sûr parmi les catholiques.

BATAILLE D'IVRY.

14 mars 1590.

Après le coup de main sur Paris, Henri IV s'était retiré à Tours, où il avait reçu l'ambassadeur que Venise lui envoyait pour le reconnaître roi de France. De là il avait été soumettre le Maine et une partie de la Normandie ; puis il alla assiéger Dreux. Si Henri IV avait des soldats anglais dans les rangs de son armée, Mayenne avait des soldats espagnols. A la nouvelle du siége de Dreux, le duc de Mayenne alla aux Pays-Bas chercher des secours, et s'avança contre Henri IV pour délivrer la ville ; Henri IV lui livra bataille à Ivry et remporta une victoire complète.

I.

Lettre d'Étienne Pasquier à M. de Sainte-Marthe, trésorier général de France en Poitou.

Victoire, victoire, victoire ! Car pourquoi ne corne-

rois-je par tout l'univers la miraculeuse victoire du roi à Ivry ? Et, afin qu'en entendiez tout au long les particularités, telles qu'on me les a écrites, le roi ayant fait lever le siége de Meulan, où la Ligue s'étoit opiniâtrée l'espace de six semaines, depuis, pour ne demeurer sans métier mener (a), il assiégea la ville de Dreux ; pendant lequel siége, vint à l'ennemi nouveau secours des Pays-Bas de 1000 bons chevaux, et pareil nombre d'arquebusiers, conduits par le comte d'Egmont, qui l'occasionna de passer l'eau, en délibération de faire lever le siége ou donner une bataille, dont il se promettoit le dessus, comme celui qui avoit trois hommes pour un. Le roi, de ce averti, nous en écrit à Tours, et commande de faire prières publiques pour lui, en notre église : ce lui est une coutume fort familière, de commencer toutes ses actions par le nom et aide de Dieu. Nous faisons procession générale. Le roi étoit de beaucoup le plus foible en nombre de gens ; toutefois, poussé de l'assurance qu'il avoit en Dieu et en son bon droit, délibéra de ne refuser le combat, encore qu'il en fût dissuadé par plusieurs grands capitaines.

Or, voyez comme Dieu lui assiste en toutes ses délibérations : deux jours auparavant la bataille, voici M. de Montpensier, avec 500 bons chevaux, et le lendemain les seigneurs de la Guiche et Duplessis Mornay avec 300, conduisant, outre plus, 80,000 écus, que l'on apportoit de la Rochelle, que le roi dès l'instant même fit distribuer à son armée, pour tenir chacun en haleine, ne se réservant pour lui autre chose que l'espérance de la victoire. Je ne vous oublierai une seule parcelle de ce qui s'est passé. Le mardi, dont le lendemain on combattit, fut tenu conseil avec MM. les princes et maréchaux de France, où il lui fut proposé que l'on ne donnoit point de batailles sans s'assurer d'un lieu de retraite, en cas de malheureux succès ; mais lui, d'un

(a) Sans s'occuper, sans rien faire.

cœur généreux et magnanime, leur dit qu'il les estimoit tous de même opinion que lui, et que de sa part il ne désignoit autre lieu de retraite que le champ où se donneroit la bataille, voulant dire qu'il étoit résolu d'y vaincre ou de mourir. Recherchez les apophthegmes de tous ces anciens guerriers, tant de la Grèce que de Rome, vous n'en trouverez point un plus beau.

Le mercredi on vient aux mains, où notre avant-garde se trouva, du commencement, par deux et trois fois ébranlée, mais fut vertueusement soutenue par MM. les princes de Conty et duc de Montpensier, et M. le maréchal d'Aumont. Le roi, voyant lors ses affaires en mauvais termes, commence d'exhorter en peu de paroles les siens; et quelques-uns faisant contenance de fuir : « Tournez visage, leur dit-il, afin que si ne voulez combattre, pour le moins me voyiez mourir. » Sur cette parole, lui et les siens ayant un *vive Dieu!* en la bouche pour le mot du guet, il broche (*a*) son cheval des éperons, à la tête de tous ses gens, et entre dans la mêlée avec telle générosité, que ses ennemis ne firent plus que conniller (*b*). Il seroit impossible de dire les grands exploits d'armes qu'il fit. Sur ces entrefaites, voici un autre nouveau surcroît, qui lui survient inopinément. M. de Humières arrive avec 300 chevaux, qui se jette pêle-mêle dans les ennemis, lesquels estimant que ce fût l'armée de M. de Longueville, conduite sous son autorité par le sieur de la Noue, prennent l'épouvante et se mettent à vauderoute (*c*) : leurs Suisses, baissant leurs piques, se rendent à notre merci.

Le roi poursuit les fuyards avec six-vingts cuirasses, dont petit à petit il fut abandonné, ne lui en restant que dix-sept. Et comme il étoit en cette chasse, deux cornettes (*d*) espagnoles passent d'un côté et trois de l'autre, qui apportèrent quelque défiance au roi, le-

(*a*) Pique. — (*b*) De *connil*, lapin, se tapir au terrier, chercher une retraite. — (*c*) En pleine déroute. — (*d*) Compagnies.

quel, étant lors peu accompagné, choisit un petit tertre, pour ne rien hasarder témérairement; mais ces Espagnols, n'ayant cœur qu'à la fuite, passent outre, et à leur queue se trouvent 80 chevaux. « Ceux-ci, dit-il lors, nous serviront de curée. » Et à l'instant les charge avec une poignée de gens, si à propos qu'il les défit tous. De ce pas il retourne, ayant le bras tout sanglant et enflé des horions qu'il avoit donnés : les nôtres estimoient qu'il se fût perdu dedans le gros des ennemis ; mais le voyant, commencèrent de crier : *Vive le roi!* avec une fanfare et allégresse infinies. Le comte d'Egmont rend les abois (*a*), demeurant les chemins jonchés d'une infinité de corps de nos ennemis. Et est une chose digne vraiment de notre roi, que dedans la mêlée il avoit cette parole souvent en la bouche, que l'on épargnât le sang des François le plus qu'il seroit possible. Les choses étant racoisées (*b*), le lendemain un gentilhomme, voulant faire le bon valet, lui représenta son épée toute sanglante et pleine de hoches (*c*), où il y avoit de la chair et des poils attachés, voulant en cela le flatter et montrer de quelle hardiesse il s'étoit comporté le jour de devant ; mais il commanda aussitôt qu'on la lui otât, ne se voulant ressouvenir des hideurs (*d*) à laquelle un champ de bataille l'avoit contraint.

Cela me remet en mémoire d'un autre trait de lui admirable : car ayant obtenu une autre grande victoire en la bataille de Coutras, où une bonne partie de la noblesse de France étoit morte, lui étant encore au champ de bataille, ses principaux capitaines, pour lui congratuler, lui montrant une grande couche de morts sur la place : « Je ne m'en puis, dit-il, réjouir, voyant que mon malheur m'a fait sauver ma vie par ma mort, chercher mon gain en ma perte et mon avancement dedans ma ruine. » Je vous ai remarqué ceci en passant ; quant

(*a*) Est tué. — (*b*) Apaisées ; tout étant fini. — (*c*) Entailles. — (*d*) Horreurs.

au surplus, en cette bataille d'Ivry, le roi n'avoit de gens de pied que 6000, et 2000 hommes de cheval, dont les 800 lui étoient inopinément arrivés deux jours devant la bataille ; l'ennemi, 12,000 hommes de pied et 4000 chevaux. Qui plus est, le roi eut le loisir de choisir le lieu, le jour, le temps et occasion pour combattre, s'étant fortifié d'un vallon, dont on ne le put faire déloger le jour précédent ; et qui est une particularité fort remarquable, lorsque la bataille commença, on faisoit une procession générale dedans cette ville de Tours, où étoient tous les pauvres mendians, et encore les petits enfans, qui n'avoient autre mot en bouche parmi les rues qu'un : *Vive le roi!* Cette procession dura jusque vers le midi, qui fut le temps auquel la batalle prit fin, comme si la victoire de notre roi n'eût dépendu que des oraisons de son peuple, tout ainsi que celles de Josué, capitaine général des enfans d'Israël, des prières de Moïse. Les nouvelles de cette victoire apportées à Tours par Armagnac, valet de chambre[1], jamais on ne vit plus d'allégresse. MM. les cardinaux, la cour de parlement et chambre des comptes, s'assemblèrent dès le matin à Saint-Gratien, où fut chanté un *Te Deum.* Tout le peuple ferma ses boutiques toute la journée, pour contribuer à cette action de grâces ; et le soir, sans aucune injonction du magistrat, on fit feu de joie par toutes les rues. Adieu.

II.

Lettre circulaire de Henri IV.

Il a plu à Dieu de m'accorder ce que j'avois le plus désiré : d'avoir moyen de donner une bataille à mes

[1] Du roi.

ennemis; ayant ferme confiance que, étant là, il me feroit la grâce d'en obtenir la victoire, comme il est advenu ce jourd'hui. Vous avez ci-devant entendu comme, après la prise de la ville de Honnefleur, je leur vins faire lever le siége qu'ils tenoient devant la ville de Meulan et leur y présentai la bataille, qu'il y avoit apparence qu'ils dussent accepter, ayant dès lors en nombre deux fois autant de force que j'en pouvois avoir. Mais pour espérer le pouvoir faire avec plus de sûreté, ils voulurent différer jusqu'à ce qu'ils eussent joint 1500 lances que leur envoyoit le prince de Parme, comme ils ont fait depuis quelques jours. Et dès lors publièrent partout qu'ils me forceroient au combat, en quelque lieu que je fusse; et en pensoient avoir trouvé une occasion fort avantageuse, de me venir rencontrer au siége que je faisois devant la ville de Dreux. Mais je ne leur ai pas donné la peine de venir jusques là; car sitot que je fus averti qu'ils avoient passé la rivière de Seine, et qu'ils tournoient la tête (*a*) devers moi, je me résolus de remettre plutôt le siége que de faillir de leur venir au devant. Et ayant su qu'ils étoient à six lieues dudit Dreux, je partis lundi dernier, 12 de ce mois, et vins loger à la ville de Nonancourt, qui étoit à trois lieues d'eux, pour y passer la rivière. Le mardi, je vins prendre les logis qu'ils vouloient pour eux, et où étoient déjà arrivés leurs maréchaux des logis. Je me mis en bataille dès le matin en une fort belle plaine, à une lieue près de celui (*b*) qu'ils avoient fait le jour précédent, où ils parurent aussitôt avec leur armée, mais si loin de moi, que je leur eusse donné beaucoup d'avantage de les aller chercher si avant; et me contentai de leur faire quitter un village proche de moi, duquel ils s'étoient saisis. Enfin la nuit nous contraignit chacun de se loger; ce que je fis aux villages les plus proches.

(*a*) Qu'ils se dirigeaient. — (*b*) Près du logis, du campement.

Ce jourd'hui ayant fait de bon matin reconnoître leur contenance, et m'ayant été rapporté qu'ils s'étoient représentés, mais encore plus loin qu'ils n'avoient fait hier, je me suis résolu de les approcher de si près que par nécessité il se faudroit joindre, comme il est advenu sur les entre dix et onze heures du matin, que les étant allé chercher jusques où ils étoient plantés, dont ils n'ont jamais avancé que ce qu'ils ont fait de chemin pour venir à la charge, la bataille s'est donnée, en laquelle Dieu a voulu faire connoître que sa protection est toujours du côté de la raison. Car en moins d'une heure, après avoir jeté toute leur colère en deux ou trois charges qu'ils ont faites et soutenues, toute leur cavalerie a commencé à prendre parti (a), abandonnant leur infanterie qui étoit en très-grand nombre. Ce que voyant, leurs Suisses ont eu recours à ma miséricorde, et se sont rendus les colonels, capitaines, soldats et tous leurs drapeaux. Les lansquenets et François n'ont point eu le loisir de prendre cette résolution, car ils ont été taillés en pièces, plus de 1200 des uns et autant des autres ; le reste prisonnier et mis en route (b) dans les bois, à la merci des paysans. De leur cavalerie, il y en a de 900 à 1000 de tués et de 4 à 500 de démontés et prisonniers, sans comprendre ce qui s'est noyé au passage de la rivière d'Eure, qu'ils ont passée à Ivry, pour la mettre entre eux et nous, qui sont en grand nombre. Le reste des mieux montés s'est sauvé à la fuite, mais ce a été avec très grand désordre, ayant perdu tout leur bagage. Je ne les ai point abandonnés qu'ils n'aient été près de Mantes. Leur cornette (c) blanche m'est demeurée, et celui qui la portoit prisonnier ; douze ou quinze autres cornettes de leur cavalerie, deux fois davantage de leur infanterie, toute leur artillerie, infinis seigneurs prisonniers, et de

(a) Se séparer, aller chacun de son côté. — (b) Fuite, déroute. — (c) Étendart de cavalerie.

morts un grand nombre, même de ceux de commandement, que je ne me suis peu encore amusé de faire reconnoître. Mais je sais que entre autres, le comte d'Egmont, qui étoit général de toutes cesdites forces qui leur étoient venues de Flandres, y a été tué. Leurs prisonniers disent tous que leur armée étoit de 4000 chevaux et de 12 à 13,000 hommes de pied, dont je crois qu'il ne s'en est pas sauvé le quart. Quant est de la mienne, elle pouvoit être de 2000 chevaux et de 8000 hommes de pied. Mais de cette cavalerie il m'en arriva, depuis que je fus en bataille, le mardi et le mercredi, plus de 600 chevaux ; même de la dernière troupe de la noblesse de Picardie, que amenoit le sieur de Humières, qui étoit de 300 chevaux, arriva, qu'il y avoit demie heure que le combat étoit commencé.

C'est un œuvre miraculeux de Dieu, qui m'a premièrement voulu donner cette résolution de les attaquer, et puis la grâce de la pouvoir si heureusement accomplir. Aussi à lui seul en est la gloire ; et de ce qu'il en peut, par sa permission, appartenir aux hommes, elle est due aux princes, officiers de la couronne, seigneurs et capitaines, et à toute la noblesse qui s'y est trouvée, et y accourut par telle ardeur, et s'y est si heureusement employée, que leurs prédécesseurs ne leur ont point laissé de plus beaux exemples de leurs générosités qu'ils laisseront, en ce fait, à leur postérité. Comme j'en suis grandement content et satisfait, j'estime qu'ils le sont de moi, et qu'ils ont vu que je ne les ai voulu employer en lieu dont je ne leur aye aussi ouvert le chemin.

Du camp de Rosny, ce 14e jour de mars 1590.

HENRY.

III.

Allocution de Henri IV à ses troupes, avant la bataille d'Ivry.

Vous êtes François ; je suis votre roi ; voilà l'ennemi.

Puis montrant son casque, orné de plumes blanches, il dit :

Enfans, gardez bien vos rangs. Si l'étendard vous manque, voici le signe du ralliement ; suivez mon panache, vous le verrez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire.

COMPLAINTE DU DÉCÈS DE LA LIGUE[1].

1590.

Venez, Ligueurs, je vous prie,
Venez tous me voir mourir,
Venez pour voir de ma vie
La fin et dernier soupir.
Las ! J'ai la France
Mise en souffrance
Par mon ambition ;
Mais à cette heure,
Faut que je meure
Par Henri de Bourbon.

J'ai troublé toute la France
Et aussi tout l'univers ;
Je fournissois des finances
Afin de mettre à l'envers
Cette couronne,
De qui personne

[1] *Recueil de chants historiques français*, par Le Roux de Lincy, 2e série, XVIe siècle, p. 504.

Ne pouvoit hériter,
Que ce roi même,
Henri quatrième;
On ne lui peut ôter.

J'avois les forces d'Espagne,
Des Suisses et de Savois;
J'ai été en la campagne
Bien souvent six contre trois;
Mais l'hardiesse
Et la prouesse
De ce roi généreux
M'a mis en fuite
Par la poursuite
De ses bras valeureux.

Toutes les villes de France
Se rendent à leur vrai roi;
J'en avois en ma puissance
Trois fois plus qu'il n'en avoit.
Mais Dieu qui est juste,
Voyant l'injure
Que faire lui voulois,
M'a mis en ruine.
Adieu la ligue,
Car mourir je m'en vais.

J'ai fait rougir les campagnes
Du sang des braves François;
J'ai fait ouïr aux montagnes
Les cris que souventes fois
Faisoient les veuves,
Voyant la perte
De leurs maris occis,
Piller les villes,
Violer les filles;
Dieu a ouï leurs cris.

Je suis cause de la ruine
Des villages et villageois;
Ils me doivent bien maudire
Une infinité de fois.
Bref, en ce monde,
Je suis immonde,
Mon nom est odieux;
Jusques aux cendres

Il faut que j'entre
Dans l'enfer ténébreux.

Or, adieu Monsieur du Mayne,
Qui de moi s'étoit armé
Pour avoir ce diadème
Qu'il espéroit de porter.
Mais las ! mes forces
Sont toutes mortes,
Mes membres sont tous morts.
Il ne me reste
Sinon la tête
Qui s'ébranle jà fort.

Or adieu le roi d'Espagne,
Qui doit être mal content
D'avoir jeté en campagne
Tant de soldats, tant d'argent,
Pensant s'étendre,
Dedans la France ;
Mais il s'est bien trompé,
Et qu'il s'assure,
Pour chose sûre
Qu'il lui faut déloger.

Adieu tous les autres princes,
Qui m'ont voulu maintenir,
Afin d'avoir des provinces
Et de s'y faire obéir.
Las ! vos affaires
Vont au contraire
Que vous ne pensez pas ;
Car votre ligue
S'en va périe ;
Elle est près du trépas.

Le vrai François me déchire,
Chacun me veut poignarder ;
Je me meurs, plus ne respire,
Mon tombeau faut préparer.
Caron s'apprête
En sa nacelle
Afin de me passer.
Tout l'enfer s'arme
Contre mon âme
Afin de l'enchaîner.

Mes chefs et mes capitaines
Changez tous d'opinion,
Ne vous mettez plus en peine
De la ligue et union ;
Suivez l'exemple
De ceux qui se rendent
A leur roi naturel ;
Il est affable,
Et en sa grâce
Il vous fera rentrer.

LE SIÉGE DE PARIS.

Du 7 mai au 30 août 1590.

Henri IV ne profita pas de la victoire d'Ivry ; au lieu de marcher rapidement sur Paris, frappé de terreur, il perdit son temps à Mantes, et ne commença à assiéger la capitale que le 7 mai, laissant ainsi aux Ligueurs le temps de se préparer à faire une longue résistance. Le siége dura quatre mois ; la population parisienne se défendit avec énergie et supporta la plus épouvantable famine ; enfin le prince de Parme arriva au secours de Paris deux ou trois jours avant le moment où les Parisiens allaient ouvrir leurs portes à Henri IV.

I.

Proclamation adressée par Henri IV aux habitants de sa bonne ville de Paris.

15 juin 1590.

Manans (a) et habitans de notre ville de Paris, pour ce que vous avez pu demeurer étonnés de ce que nous avons révoqué le passeport que nous avions premièrement accordé à ceux que vous aviez députés pour aller trouver le duc de Mayenne, c'est que nous ne doutons

(a) Gens qui demeurent, de *manere*, demeurer.

point que ceux qui, sous leur faux prétexte de religion et liberté, vous ont précipité aux extrêmes périls où vous êtes, et qui ne fondent plus leur espérance que sur vos désespoirs, ne tâchent maintenant sur ce sujet que de vous désespérer de trouver jamais en nous aucune grâce et clémence. Nous avons bien voulu vous faire cette-ci pour vous informer premièrement que la principale cause que nous avons eue de révoquer ledit passeport a été pour ce que nous avons vu dans une lettre de l'un qui tient l'une des premières charges d'entre vous (laquelle a été interceptée, et que nous avons fait voir auxdits députés), comme le sujet de leur légation étoit tout autre de celui que l'on nous avoit fait entendre qu'il devoit être, et que ce n'étoit que pour aigrir et envenimer les affaires, au lieu d'y apporter remède et tempérance, comme ils disoient que c'étoit leur charge et intention; de laquelle ayant ce témoignage en main si contraire, nous ne les avons plus estimés dignes de la sûreté qu'ils nous avoient fait demander pour leurdit voyage, n'étant raisonnable que notre autorité leur servît de moyen à si mauvais desseins, plus préjudiciables à votre bien particulier qu'ils ne le peuvent être au général de nos affaires. Nous avons aussi bien voulu vous déclarer ici que tant s'en faut que deviez sur ce appréhender et craindre que nous ayons voulu par là retirer cette première affection que nous avons toujours promise, que au contraire vous pouvez vous assurer qu'elle nous augmente, tant plus nous connoissons qu'elle vous est très-nécessaire, et que nous entendons toujours très-volontiers vos supplications et requêtes, lesquelles mériteront de nous plus de faveur de vos seules mains, que de quelques autres intercessions que vous y puissiez employer, voulant que la grâce que vous recevrez soit entièrement faite à vous, comme nous ne pouvons permettre que la deviez et en soyez obligés à autres que à nous. Ceux de vous qui ont plus de jugement ont dû prévoir de longtemps l'état

où vous en êtes. Mais votre nécessité présente en fournit assez maintenant aux plus simples pour connoître que la chose est préjudiciable. Il n'y peut avoir que les plus coupables et désespérés qui aiment mieux consentir à la ruine publique que de souffrir que rien survive à l'effort de leur ambition, qui vous peuvent tromper en cela. La dernière description (a) que vous avez faite de vos vivres doit faire la solution à toutes autres vaines propositions.

Nous savons, comme vous voyez, qu'elle elle a été, et jusques à quelle heure vous devez subsister; et savons davantage ce que ne savez, et sur quoi êtes abusés : que le secours que on vous promet est imaginaire. Le voyage que nous venons de faire le nous a encore mieux fait paroître que auparavant, comme vous-même vous pouvez maintenant apercevoir, puisque ledit duc de Mayenne se recule de vous, au lieu de s'en approcher, qui est un indice assez suffisant que son dessein n'est que particulier; auquel néanmoins voyant que le temps de votre opiniâtreté lui peut grandement servir, c'est la seule occasion pour laquelle il vous y entretient; ou bien s'il lui succédoit mieux (b) que par toute raison il ne devroit faire, ce seroit pour vous pouvoir plus facilement livrer entre les mains des Espagnols, comme il est tout commun qu'il l'a ainsi trafiqué et contracté avec eux.

Vous ayant bien voulu dire tout succinctement ce que dessus, tant pour la décharge de notre conscience envers Dieu et ne laisser rien de ce qui est de notre devoir et qui peut servir à votre bien, que pour vous faire paroître le charitable soin que nous avons de vous et de votre conservation, et que ne devez entrer en aucun désespoir de ne pouvoir requérir et recouvrer votre grâce, laquelle, en vous réduisant en ce qui est de votre

(a) Inventaire, inspection. — (b) Si ses affaires avaient un meilleur succès.

devoir, vous sera toujours favorable et propice, et que aussi peu deviez avoir aucune appréhension que nous voulsissions rien innover, altérer ni changer de la religion catholique, laquelle nous protestons devant Dieu de vouloir conserver, maintenir et la prendre en notre protection avec tous ceux qui en font profession; et ne souffrirons aussi qu'il y soit rien attenté ou entrepris non plus que à notre propre personne : ce sera à vous à vous conseiller, vous adresser à Dieu et recourir à sa sainte bonté, à ce qu'il lui plaise vous dessiller les yeux, pour pouvoir discerner ce qui est de votre salut ou de votre ruine, vous donner moyen de vous retirer du péril, qui vous est si imminent, et vous pouvoir servir de ce peu de loisir qui vous reste, qui est véritablement bien bref, mais toutefois encore tel qu'il vous peut servir, pourvu que le vouliez et que n'en laissiez écouler l'occasion.

Avisez-y donc de bonne heure, et faites que votre exemple en ce fait ouvre la mémoire de celui par lequel une si grande multitude de peuple se sont, à votre imitation, laissé envelopper aux malheurs qu'ils souffrent et qui leur empireront infailliblement comme les vôtres. Mais si vous remettez à l'extrémité, il n'y aura plus lieu de pénitence ni de remède; de quoi n'auriez aucune juste occasion de vous plaindre, sinon de vos mauvais conseils, et non de nous qui vous faisons paroître assez comme nous avons plus de soin et de pitié de vous que vous n'avez de vous-mêmes.

Donné au camp de Aubervilliers, ce 15e juin 1590.

HENRY.

II.

Brief traité des misères de la ville de Paris[1].

..... Les portes ayant été ainsi bouclées l'espace de dix ou douze jours, les pauvres artisans, qui gagnent leur vie au jour la journée, et qui n'ont autre provision que celle qu'ils ont accoutumé de faire une ou deux fois la semaine, ou tous les jours, ne trouvant plus de pain pour argent, commencèrent à crier à la faim. Qui fut cause que MM. de Nemours, chevalier d'Aumale, dame de Montpensier, Prévôt des marchands, s'assemblèrent pour ouir les cris et gémissemens de ce pauvre peuple désolé qui les étonnèrent fort. Toutesfois pour remédier, ils firent crier à son de trompe par les carrefours, que tous ceux de quelque qualité ou condition qu'ils fussent, qui avoient du blé de provision pour plus de deux mois, eussent à porter le reste au marché, pour vendre, sur peine de confiscation de tout ce qu'ils auroient. La crie étant faite, le blé ne défaillit au marché, ni le pain chez les boulangers l'espace de trois semaines. Toutesfois l'abondance n'étoit telle, que la livre de pain ne se vendît 5 sols tournois, qui étoit grande cherté : laquelle pourtant ne détournoit ce peuple (aveuglé en son malheur) de chanter ordinairement chansons à la louange de la Ligue, se vantoit bien heureux d'être à un roi Catholique Romain, savoir le roi d'Espagne. Bernardin Mendozze, ambassadeur pour lui à Paris, ayant reconnu ce peuple se réjouir de ce qu'il s'étoit rendu au roi d'Espagne, fit battre une grande quantité de demi sols marqués des armoiries d'Espagne, lesquels il faisoit jeter à poignées par les carrefours, où il voyoit grand nombre de peuple, qui

[1] Extrait des *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 336. — On ne connaît pas l'auteur de cette relation.

faisoit que cette populace crioit : Vive le roi d'Espagne ! Il continua par plusieurs fois de faire jeter de ces demi sols, tellement que le peuple vivoit un peu plus à son aise, à cause de la largesse de Mendozze. Mais ce fut grand pitié, quand ce peuple ne trouva plus de blé au marché, ni de pain chez les boulangers ; les susdits demi sols ne furent plus de mise, de sorte que le peuple fut contraint de vivre à la façon espagnole, faisant ordinaire d'herbes et racines. Cette façon de vivre le fit discontinuer de chanter les louanges de la Ligue, étant assez empêché de déclarer les calamités que la faim lui faisoit souffrir. Elle fut en peu de jours si extrême, qu'elle fit mourir sept ou huit mille personnes. Dix ou douze jours après que ce peuple ne mangeoit pain d'ordinaire, les principaux de la ville commencèrent à s'étonner, qui fut cause que les intendans de la police s'assemblèrent pour remédier à ce mal en quelque sorte. En cette assemblée ils délibèrent mettre hors la ville une quantité des plus pauvres et malades. Chose que les gouverneurs de la ville jugèrent non moins nécessaire et profitable aux pauvres malades que utile pour la conservation de la ville. Qui fut cause, que quelques uns des susdits intendans de la police allèrent parlementer sur la muraille de la ville aux gens du roi, qui étoient logés aux fauxbourgs, à fin de supplier Sa Majesté qu'il lui plût laisser sortir quelque nombre de ces pauvres gens qui mouroient tous les jours de famine. Ce que Sadite Majesté ne voulut permettre, ains plutôt fit crier de sa part qu'il ne laissât sortir personne hors ladite ville. Ce misérable peuple étoit déjà assemblé en un certain lieu pour sortir, ne désirant autre chose ; mais après avoir entendu la réponse du roi, comme forcené jeta cris si horribles et grands, que ceux qui étoient aux fauxbourgs les purent facilement entendre. C'étoit chose horrible que de voir et ouir ce pauvre peuple. Bernardin Mendozze et l'archevêque de Lyon passant un jour devant le palais,

où il y avoit une grande multitude de ces pauvres gens criant à la faim, Mendozze leur fit jeter un nombre de ces demi sols, mais le peuple n'en fit compte, ains disoit : « Las, Monsieur, faites nous jeter du pain, car nous mourrons de faim. » L'archevêque de Lyon, voyant ce peuple ne tenir compte de l'argent fut ébahi, et de ce pas s'achemina vers MM. les gouverneurs, leur remontrer qu'il étoit nécessaire de pourvoir à ce pauvre peuple, puisque le roi de Navarre n'avoit voulu qu'il sortît hors de la ville. Sa remontrance entendue, les gouverneurs firent crier à son de trompe, que tous les curés et marguilliers des paroisses eussent à se trouver le lendemain, vingt-cinquième de juin, au palais, pour aviser sur la nécessité des pauvres qui mouroient de faim par les rues.

Ledit jour étant assemblés, fut remontré par un certain marguillier, parlant au nom et en la personne de tous, que il seroit bon que les ecclésiastiques nourrissent quinze jours tous les pauvres qui étoient en la ville. Or il y avoit deux sortes de pauvres ; les uns n'avoient ni pain ni argent ; les autres avoient bien de l'argent, et ne trouvoient du pain pour employer leur argent. Cette remontrance proposée, un ecclésiastique parlant au nom de tous, dit que ils ne pourroient faire sans en communiquer aux députés du clergé. Sur quoi le sieur de Nemours commanda auxdits ecclésiastiques d'en ordonner incontinent, sans aucun délai, d'autant que la nécessité le requéroit. Ce commandement étant fait, les Prélats s'assemblèrent et ordonnèrent qu'on feroit une visite par toutes les maisons des ecclésiastiques, pour puis après en ordonner selon la quantité des vivres qui se trouveroit auxdites maisons. Tyrius, recteur du collége des Jésuites, supplia le sieur Légat du Pape, qu'il lui plût les exempter de cette visite, à quoi le prévot des marchands, en présence de tous, répondit : « M. le Recteur, votre prière n'est civile ni chrétienne ; n'a-t-il pas fallu que tous

ceux qui avoient du blé l'ayent exposé en vente pour subvenir à la nécessité publique ? Pourquoi serez vous exempts de cette visite ? Votre vie est-elle de plus grand prix que la nôtre ? » Cette réponse entendue, le Recteur fut honteux et eut bien voulu ne s'être trouvé en l'assemblée. On commença la visite par la maison des Jésuites, en laquelle on trouva quantité de blé et de foin, et du biscuit pour les nourrir plus d'un an. On trouva aussi grande quantité de chair salée, laquelle ils avoient fait sécher pour la mieux garder. Si bien qu'il y avoit plus de vivres en leur maison qu'aux quatre meilleures maisons de Paris. Or on ne visita maison des ecclésiastiques, en laquelle il n'y eût du biscuit au moins pour un an. Même celle des Capucins (lesquels on dit ne vivre d'autre chose que de ce qu'on leur donne tous les jours, et ne réserver rien au lendemain, ains (a) tout leur reste le distribuer aux pauvres) se trouva fort bien munie. Dont plusieurs furent étonnés, eu égard à la façon ordinaire dont ils vivent.

La visite étant faite, on porta l'inventaire des munitions et vivres, trouvées ès-maisons desdits ecclésiastiques, aux gouverneurs de la ville, et pareillement au Légat du Pape, lesquels firent faire recherche des maisons pauvres, qui se trouvèrent au nombre de 12,300 maisons ; dont il y en avoit 7300 de ceux qui avoient argent, mais ne trouvoient du pain pour l'employer ; et 5000 maisons de pauvres nécessiteux. Là dessus ils ordonnèrent que les ecclésiastiques donneroient à manger une fois le jour, quinze jours durant, aux pauvres nécessiteux pour rien, et aux non pauvres, à chacun d'eux une livre de pain par jour. On leur donna les rôles des pauvres et non pauvres, lesquels ayant reçus, prirent jour pour distribuer les vivres. Cependant envoyèrent leurs commis par toutes les maisons pauvres, leur faire commandement d'amener, trois jours devant

(a) Au contraire.

la. distribution, leurs chiens et chats, au lieu qui leur seroit dit et déclaré. Ils furent très-aises d'accepter cette condition, se réjouissant de ce qu'ils pourroient avoir du pain par ce moyen tant plus facilement. Ceux qui avoient charge de distribuer les vivres, ayant reçu les chiens et les chats de ces pauvres gens, en tuèrent une quantité, les firent cuire dedans des grandes chaudières avec herbes et racines, telles qu'ils les pouvoient recouvrer, puis distribuèrent le potage aux pauvres, et à chacun un petit morceau de chair de chien ou de chat, et environ une once de pain. Aux non pauvres, chacun une livre de pain commun pour 6 sols tant qu'il dura, et quand il fut fini, on leur bailla du biscuit pour 8 sols la livre. Les quinze jours expirés, les ecclésiastiques furent quittes de leur devoir en ce point. Mais pour lors la misère et nécessité du peuple fut plus grande que paravant, d'autant qu'ils ne trouvoient plus ni herbes ni racines, ni autre chose dont ils se pussent nourrir. Ils avoient recours aux pleurs et gémissemens, qui retentissoient si loin que les plus reculés les pouvoient ouir. On ne trouvoit autre chose par la ville que corps morts. A peine pouvoit-on fournir jour et nuit à les charrier pour les enterrer.

Plusieurs se jetèrent par dessus les murailles dans les fossés pour échapper la faim ; lesquels allèrent vers Sa Majesté la requérir qu'il lui plût laisser sortir un certain nombre de ces pauvres gens. Les pleurs et larmes de ceux-ci eurent tant de force, qu'elles émurent Sa Majesté à pitié et compassion, de sorte qu'elle leur permit librement faire sortir le nombre par eux requis, qui étoit de trois mille ; mais il en sortit plus de quatre, sans que ceux de la ville en fussent aucunement marris, d'autant qu'ils eussent voulu que tout ce peuple eût été hors la ville. Mais les soldats, qui étoient aux fauxbourgs, ayant vu sortir une si grande multitude, repoussèrent les autres dedans, si bien qu'ils contraignirent les Parisiens de fermer leurs portes. Lors ceux

qui étoient sortis commencèrent à crier Vive le Roi! Sa Majesté leur permit de se retirer là par où ils voudroient en son royaume. Quelques uns de ces pauvres misérables qui étoient demeurés dans la ville, se souvinrent de ceux de Sancerre, lesquels se voyant réduits à la dernière extrémité par la longueur du siége[1], se nourrirent de peaux qu'ils purent trouver, ne pardonnant à leurs accoutremens faits de peaux. Qui fut cause qu'ils recoururent aux prêtres, auxquels ils avoient mené premièrement leurs chiens et chats, desquels ils achetèrent les peaux, jusques au nombre de 3000, dont ils payèrent 4000 francs. Mais leur malheur fut quand ils les voulurent porter en leurs maisons. Car les pauvres gens qui étoient parmi les rues se jetèrent sur les peaux, et par force les emportèrent toutes; de sorte que les marchands eurent beaucoup à faire de se sauver, d'autant qu'ils s'étoient voulu opposer à eux. C'étoit chose lamentable et déplorable que de voir ce pauvre peuple mordre dedans lesdites peaux, tant il étoit pressé par la faim. Les susdits marchands se voyant privés de ce dont ils pensoient se nourrir et faire grand gain, retournèrent vers les prêtres pour en acheter d'autres, mais ils les trouvèrent enchéries d'un tiers par peau; pourtant ne laissèrent-ils d'en acheter. Or pour les porter en plus grande assurance en leurs maisons, ils épièrent la commodité de la nuit, laquelle ne les garantit d'en perdre un grand nombre. Car passant par les corps de garde, on leur en prit une grande partie. Le reste qui demeura aux cloîtres des moines et prêtres, ne demeura guère sans être chèrement vendu. On affirme que quelqu'un d'entre eux a dit qu'ils en avoient vendu pour plus de 30,000 écus. Car durant la distribution, ces prêtres prévoyant que les chiens et chats seroient de requête, avoient aposté quelques pauvres personnes, lesquelles

[1] En 1573.

ils nourrissoient à fin de prendre tous les chiens qui suivroient ceux ou celles qui viendroient à la messe. Quoi que ce soit, ils ont si bien fait, que peu de temps après on ne vit ni chien ni chat dedans Paris. Or par le moyen desdites peaux plusieurs prolongèrent leurs jours, mais bien peu de temps, d'autant que huit ou dix jours après la distribution un grand nombre de peuple mourut dans ladite ville.

On ne pouvoit aller par les rues de Paris, sans voir un très pitoyable spectacle. Car on voyoit ces pauvres gens mourrir de faim à toute heure du jour. On voyoit les corps de garde placés où les marchands souloient (a) déployer et étaler leurs marchandises. Brief on ne voyoit autre chose en tous endroits que la main de Dieu, qui battoit justement le peuple massacreur. La famine fut si grande, que les meilleures maisons s'en ressentirent. Les chevaux des chefs de guerre ne mangeoient que bien peu de foin et de paille; car l'avoine étoit pour la nourriture des serviteurs et servantes de leurs maisons, lesquels on dit y en avoir dès lors à suffisance. Une servante mourut en la maison de madame de Montpensier, que l'on dit être morte de faim. Huit jours après mourut un gentilhomme, cousin du prévôt des marchands, auquel les médecins avant sa mort ordonnèrent un restaurant de la cervelle d'un chien, pour ne trouver mieux; encore ne put-on recouvrer par toute la ville, pour or ni pour argent. Ce gentilhomme voyant que l'on ne pouvoit recouvrer un chien par toute la ville, à quelque prix que ce fût, sachant que madame de Montpensier en avoit un petit, et que son cousin le prévôt des marchands avoit facile accès vers ladite dame, le supplia prendre pour 2000 écus de chaînes et bagues d'or, à fin de les porter à ladite dame, pour avoir son petit chien. Ledit sieur prévôt des marchands ayant pris lesdites chaînes et bagues alla vers

(a) Avaient coutume de.

ladite dame, à laquelle il dit : « Madame, je viens ici de la part de M. d'Orléans mon cousin, lequel vous connoissez ; vous n'ignorez, comme je crois, qu'il est malade d'une véhémente et dangereuse maladie, de laquelle il n'y a espérance qu'il échappe s'il n'est bientôt et promptement secouru. On lui a ordonné un restaurant de la cervelle d'un chien, mais il ne nous a été possible en recouvrer un par toute la ville. Dont il m'a prié venir vers vous, chargé de ces chaînes et bagues d'or, lesquelles il vous offre, vous suppliant lui donner votre petit chien, afin que par votre moyen il soit secouru en cet extrême danger auquel il se voit exposé. » Lors elle répondit : « Si votre cousin me requéroit l'aide de tout ce qui est en ma puissance et de mes amis, je m'employerois librement en votre faveur pour lui. Quant à mon petit chien, je le réserve pour soulagement de ma vie. Vous voyez la famine nous menacer tous d'une cruelle mort, si le roi d'Espagne ne nous donne bientôt secours ; dont je ne puis moins que de garder mon petit chien pour pareille nécessité que celle de votre cousin, s'il plait à Dieu l'envoyer. Et pour ce je vous prie m'excuser vers lui, et prier de ma part ne le prendre à la mauvaise part. » Telle réponse ouïe, ledit prévôt s'en retourne vers son cousin sans avoir rien obtenu, lequel à faute de secours mourut la nuit suivante.

Bientôt après décéda une dame parisienne riche de 30,000 écus, après le décès de laquelle on découvrit qu'elle avoit mangé deux de ses enfans, par la manière qui s'en suit. Les enfans étant morts de faim, cette dame leur mère leur fit faire à chacun un cercueil, puis en présence de gens y fit mettre et enserrer ses deux enfans. Tout aussitôt qu'elle se vit seule, elle les ôta et mit en leur place autre chose d'égale pesanteur, puis fit porter solennellement les cercueils au lieu destiné pour la sépulture, selon la coutume et usance de l'église romaine. La dame étant de retour en sa maison, appela

sa servante et lui dit : « Ne me décèle, je te prie. » Ce que la servante lui accorda facilement. Lors elle lui montra les corps de ses deux enfans, disant : « La nécessité en laquelle tu vois que nous sommes m'a fait garder ces deux corps à fin que les mangions, et puis nous mourions ; prends les donc et les mets en pièces ; puis nous les salerons du reste de notre sel, et tous les jours en mangerons, en lieu de pain. » Mais la pauvre mère désolée ne mangeoit morceau qu'il ne fût abreuvé de ses larmes. Or guères de temps ne passa que la pauvre femme ne mourût, laquelle ses héritiers firent enterrer honorablement. Après l'enterrement, ils se mirent à chercher plûtôt le pain que l'or et l'argent, estimant que la défunte n'étoit sans provision de pain et de vin. Cherchant, ils ouvrirent un buffet, dans lequel ils trouvèrent une cuisse des susdits enfans, dont ils furent grandement ébahis. Ils appelèrent la servante, laquelle leur dit librement comme le tout s'étoit passé. Après lui avoir donné son congé, elle s'en alloit mendiant son vivre et raccontant cet étrange accident (a) par les rues ; de façon que la connoissance de ce cas parvint jusques aux plus petits de la ville.

Or ce cas tant étrange, survenu à une dame opulente et riche, étonna tellement les principaux bourgeois de la ville, qu'ils s'assemblèrent entre eux, où après avoir bien considéré la misère en laquelle la ville étoit, résolurent qu'il ne falloit attendre que la faim les contraignit de manger leurs enfans, comme cette dame avoit fait. Pour ce, conclurent remontrer aux gouverneurs l'étrange accident survenu à ladite dame, et qu'il étoit nécessaire d'aviser à deux choses : ou de leur donner des vivres, ou leur permettre se rendre au roi de Navarre, vu qu'il ne falloit attendre aucun secours du roi d'Espagne ; et qu'il leur devoit suffire d'avoir vu mourir de faim en la ville, tant grands que petits, trente

(a) Événement,

mille personnes de compte fait; et sur ce prier lesdits sieurs gouverneurs leur donner réponse du jour au lendemain, pour ce qu'ils ne pouvoient plus attendre. Comme par eux fut délibéré, ainsi tôt après fut exécuté. Le sieur de Nemours les ayant ouï haranguer de la façon, leur répondit : « Ce que vous demandez est de telle conséquence, qu'en si peu de temps nous ne pouvons vous en résoudre, mais ce sera le plus tôt qu'il nous sera possible, si bien que vous aurez contentement. Trois ou quatre jours étant passés, sans que les bourgeois eussent réponse, se joignirent avec les autres états de la ville, et firent tant par leur juste importunité, qu'ils firent assembler lesdits gouverneurs, lesquels craignoient quelque mutinerie et émotion populaire, d'autant qu'ils voyoient les petits et les grands parler de se rendre au roi de Navarre, si on ne leur donnoit des vivres, chose impossible pour lors; car à peine pouvoit-on fournir vivres à la gendarmerie ordonnée pour la garde de la ville, qui pour cette cause étoit très mal contente.

Pour ces causes s'assemblèrent les sieurs de Nemours, chevalier d'Aumale, dame de Montpensier, Prévôt des marchands, le légat du Pape, cardinal de Gondi, archevêque de Lyon, et Bernardin Mendozze. Assemblés ils conclurent d'envoyer des ambassadeurs au roi de Navarre, à savoir le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon, feignant faire la paix avecques lui, et que ce pourroit être le moyen de faire sortir deux ambassadeurs, l'un vers le duc de Parme, lieutenant du roi d'Espagne, pour lui remontrer que s'il n'envoyoit prompt secours à la ville de Paris, elle étoit perdue; l'autre vers le duc de Mayenne. Pour cet effet furent élus deux gentilshommes. Or les sieurs cardinal et archevêque firent refus d'aller vers le roi de Navarre, si premièrement ils n'étoient absous par le légat du Pape, et qu'ils n'eussent un sauf-conduit de S. M. Ils furent absous sans délai par le légat du Pape. Un gentiihomme fut

député pour aller vers S. M., à fin d'obtenir sauf-conduit, lequel l'obtint facilement. Absous qu'ils furent et ayant reçu le sauf-conduit, ils sortirent avec les deux autres gentilhommes, accompagnés de douze chevaux, le sixième d'Août. Comme les deux prélats parlementoient avec le roi, le gentilhomme qui devoit aller trouver le duc de Parme passa finement et fit son voyage. Mais l'autre qui devoit aller trouver le duc de Mayenne, attendit que les délégués se retirassent à Paris, où après s'être retirés, l'ambassadeur alla se jeter aux pieds du roi, lui demander pardon; qui usant en son endroit de sa douceur accoutumée, le reçut humainement. Après y avoir été reçu amiablement, il fit le récit des choses susdites aux princes du sang et à toute la noblesse.

Davantage il raconta qu'en plusieurs endroits de la ville, principalement aux lieux où grand nombre de personnes étoient mortes, parmi les rues, qui n'étoient peuplées, plusieurs bêtes venimeuses s'étoient engendrées en si grand nombre qu'elles commençoient déjà à s'épancher parmi la ville. Dit davantage plusieurs corps avoir été trouvés rongés des susdites bêtes, à savoir serpens et crapauds. Raconta aussi que le dernier jour de juillet, M. de Nemours, sortant de matin de sa maison, fut rencontré par un homme qui lui dit: « Monsieur, n'allez plus outre dans cette rue, d'autant que bien près d'ici j'ai trouvé une femme demi-morte ayant à son col un serpent entortillé. » Ce qu'ayant entendu ledit sieur ne passa outre, ains se retira en sa maison où il envoya querir un Jésuite et Panigarolle, Cordelier, auxquels il fit le récit de cette pauvre femme, dont il avoit ouï l'aventure étrange; puis les pria lui déclarer, si faire se pouvoit, que signifioient ces bêtes venimeuses qui s'engendroient par la ville. Or dedans la chambre dudit sieur étoient deux chambrières qui ouïrent les interrogats, l'une desquelles s'avança de dire: « Par ma foi, Monsieur, c'est un jugement de Dieu; j'ai grand'

peur que ces bêtes ne nous viennent manger en votre maison. » Lors ledit sieur la tança et les fit sortir toutes deux de sa chambre. Etant sorties, Panigarolle prit la parole et dit : « Monsieur, il me semble toutes ces choses être une illusion par laquelle le diable tâche de vous épouvanter, à fin que laissiez et abandonniez cette ville, et que par ce moyen les méchans hérétiques y entrent, qui sont déjà aux portes, n'attendant autre chose. Or nous vaudroit-il mieux être dévorés de ces bêtes que laisser entrer en cette ville les maudits hérétiques. Or tant que vous avez votre honneur en recommandation, nous croyons que ne voudriez commettre une telle lâcheté; ni pareillement tant de grands seigneurs qui ne sont en cette ville que pour la garder au roi d'Espagne, duquel nous espérons avoir bientôt secours. » Qui fut la fin du discours de ce Cordelier.

Le gentilhomme ayant achevé le récit de toutes les choses susdites aux princes et à la noblesse, tous furent merveilleusement étonnés, ayant entendu au vrai les choses advenues dedans Paris. Laquelle peu de jours après fut secourue par le roi d'Espagne, qui envoya le duc de Parme, avec environ 18,000 hommes; qui fut cause que S. M. quitta les fauxbourgs de Paris, espérant de donner bataille au prince de Parme. Pour cela toutesfois la ville ne fut guères soulagée; de sorte que nous pouvons bien dire avec la chambrière de M. de Nemours: que le juste jugement de Dieu poursuivoit la ville de Paris.

III.

Conférence du cardinal de Gondy et de l'archevêque de Lyon, députés par la ville de Paris auprès de Henri IV pour traiter de la paix[1].

6 août 1590.

Lesdits ambassadeurs demandèrent sauf-conduit au roy pour le venir trouver à Saint-Denis. Il leur manda qu'ils le vinssent trouver à Saint-Antoine des champs. Hier, sixième du présent mois d'août, il y alla accompagné de mil ou douze cens gentilshommes du moins. Ils le vinrent trouver dans le cloître entre midi et une heure. Ils lui firent la révérence, et lui à eux fort bon recueil, *maximo concursu* de la noblesse qui le pressoit fort. Il leur dit : « Ne trouvez étrange si je suis aussi pressé, encore davantage aux batailles. »

Etant montés en haut, M. le cardinal de Gondi lui fait une harangue, lui représentant le misérable état de la France; que les gens de bien de Paris, mus d'un juste désir d'y voir une fin, les avoient dépêchés vers S. M., pour la prier d'y apporter un remède ; et, à fin qu'il fût général, leur donner sauf-conduit pour aller trouver le duc de Mayenne, d'où ils retourneroient dans quatre jours, pour l'induire à rechercher S. M. d'une paix générale ; que lesdits quatre jours passés, cela fait ou failli, ils prendroient conseil pour Paris. Allégua pour inconvénient, si le roi réduisoit les Parisiens au désespoir, l'exemple des Gantois, qui pressés défirent une grosse armée du roi et du comte de Flandre ; qu'il ne devoit trouver étrange, si pour leur religion ils souffroient une si grande faim, car ceux de Sancerre, pour la leur, avoient fait le même.

[1] Ce récit est tiré des *Mémoires de la Ligue*, t. IV.

Le roi dit qu'il lui feroit réponse et entretint à part M. le cardinal, puis prit à part M. de Lyon. Cela dura deux heures. Puis sommairement délibéra avec ceux de son conseil. Cela fait, il fit venir lesdits prélats, auxquels d'une grâce indicible dit la substance qui s'ensuit, mais avec tant de naïveté, que tous les hommes ne le sauroient représenter.

Premièrement, il demanda leur pouvoir, qu'ils présentèrent couché en forme d'un arrêt, portant que les députés assemblés en la Chambre Saint-Louis avoient ordonné que MM. les cardinal de Gondy et archevêque de Lyon iroient vers le roi de Navarre pour le supplier d'entrer en une pacification générale de ce royaume, et iroient au duc de Mayenne pour l'induire à rechercher ladite pacification.

Le roi leur contredit cette qualité de roi de Navarre, et leur dit que s'il n'avoit que cette qualité, il n'auroit que faire de pacifier Paris et la France ; et que toutesfois, sans s'amuser à cette formalité, pour le désir qu'il a de voir son royaume en repos, il passeroit outre, encore que cela fût contre sa dignité. Puis il dit : « Je ne suis point dissimulé, je dis rondement et sans feintise ce que j'ai sur le cœur. J'aurois tort de vous dire que je ne veuille point une paix générale. Je la veux, je la désire, à fin de pouvoir élargir les limites de ce royaume, et des moyens que j'en acquerrois, soulager mon peuple, au lieu de le perdre et ruiner. Que pour avoir une bataille, je donnerois un doigt, et pour la paix générale, deux. Mais ce que vous demandez ne se peut faire. J'aime ma ville de Paris. C'est ma fille aînée, j'en suis jaloux. Je lui veux faire plus de bien, plus de grâce et de miséricorde qu'elle ne m'en demande. Mais je veux qu'elle m'en sache gré et qu'elle doive ce bien à ma clémence, et non au duc de Mayenne ni au roi d'Espagne. S'ils lui avoient moyenné la paix et la grâce que je lui veux faire, elle leur devroit ce bien, elle leur en sauroit gré, elle les tiendroit pour libérateurs, et non

point moi : ce que je ne veux pas. Davantage, ce que vous demandez, différer la capitulation et reddition de Paris jusques à une paix universelle, qui ne se peut faire qu'après plusieurs allées et venues, c'est chose trop préjudiciable à ma ville de Paris, qui ne peut attendre un si long terme. Il est déjà mort tant de personnes de faim ! Que si elle attend encore huit ou dix jours, il en mourra dix ou vingt mille hommes, qui seroit une étrange pitié. Je suis le vrai père de mon peuple. Je ressemble cette vraie mère dans Salomon. J'aimerois quasi mieux n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout ruiné et dissipé après la mort de tant de pauvres personnes. Ceux de la Ligue ne sont pas ainsi. Ils ne craignent point que Paris soit déchiré, pourvu qu'ils en aient une partie. Aussi sont-ils tous Espagnols ou Espagnolisés. Il ne se passe jour que les fauxbourgs de Paris ne souffrent ruine de la valeur de 50,000 livres par les soldats qui les démolissent, sans tant de pauvres gens qui meurent. Vous, M. le cardinal, en devez avoir pitié. Ce sont vos ouailles [1], de la moindre goutte de sang desquelles vous serez responsable devant Dieu. Et vous aussi, M. de Lyon [2], qui êtes le primat par dessus les autres évêques. Je ne suis pas bon théologien, mais j'en sais assez pour vous dire que Dieu n'entend point que vous traitiez ainsi le pauvre peuple qu'il vous a recommandé, même à l'appétit et pour faire plaisir au roi d'Espagne et à Bernardin Mendozze, et à M. le Légat. Vous en aurez les pieds chauffés en l'autre monde. Et comment voulez-vous espérer de me convertir à votre religion, si vous faites si peu de cas du salut et de la vie de vos ouailles ? C'est me donner une pauvre preuve de votre sainteté. J'en serois trop mal édifié. »

Sur ce, M. de Lyon s'excusa fort, disant qu'il n'étoit

[1] Pierre de Gondy, évêque de Paris et cardinal, né en 1533, mort en 1616. Il ne fut jamais « espagnolisé » et se rallia plus tard franchement à Henri IV.

[2] Pierre d'Epinac.

point Espagnol. Le roi lui dit : « Je le veux croire ainsi, mais il faut que le montriez par les effets. Au surplus, je vous montrerai une lettre, par laquelle le roi d'Espagne mande qu'on lui conserve sa ville de Paris ; car s'il la perd, ses affaires vont très-mal. » Ce qui fut attesté être vrai par aucuns des assistans, même par l'un d'eux qui étoit là, et qui dit qu'il avoit la lettre et la montreroit. M. le Cardinal prit la parole et dit que l'occasion pour laquelle ils demandoient que le traité fût général avec le duc de Mayenne étoit parce qu'ils savoient bien que Paris étant rendu sans une paix générale, il ne seroit point en sûreté, parce que tôt après le roi d'Espagne et le duc de Mayenne l'iroient assiéger et le pourroient reprendre. Joint que si Paris étoit rendu sans une paix générale, les trois quarts de la ville s'en iroient.

Sur ce, le roi, jetant les yeux sur toute la noblesse, dit : « S'il y vient lui et tous ses alliés, par Dieu nous les battrons bien, et leur montrerons bien que la noblesse françoise se sait défendre. » Puis soudain se corrigea. « J'ai juré contre ma coutume ; mais je vous dis encore, par le Dieu vivant, nous ne souffrirons point cette honte. » Sur ce, la noblesse, avec une acclamation grande, lui dit qu'il n'avoit point juré sans cause, et que ce qu'il avoit dit valoit bien un bon jurement. Puis il dit que si sa ville de Paris se dépeuploit d'aucuns méchans, il la repeupleroit de cent mil hommes gens de bien les plus riches et nullement séditieux, et que partout où il iroit il feroit un Paris. Qu'il y avoit en cette armée cinq cens gentilhommes réunis avec lui qui avoient été de la Ligue, qu'on sût d'eux s'ils s'y trouvoient mal, et s'ils se repentoient d'être venus à lui. Au surplus, qu'il ne pouvoit trouver bon que ladite ville de Paris fut si soigneuse du bien du duc de Mayenne et du roi d'Espagne, que de se vouloir rendre arbitre de la pacification d'entre eux et lui. Que si c'étoit une république de Venise ou une

autre ville franche, cela seroit tolérable ; mais qu'une ville sa sujette se veuille mêler d'être arbitre entre lui et ses ennemis, c'est chose qu'il ne peut souffrir. Au surplus, l'absurdité est fort grande qu'une ville affamée et pleine de nécessité entreprenne de persuader la paix au duc de Mayenne, qui est gros et gras et à son aise. Il seroit bien plus à propos et faisable, que le duc de Mayenne, qui n'est pressé de nécessité, entreprît de prêcher la paix à ladite ville maintenant pressée de nécessité, et à cette occasion facile à se laisser persuader d'en vouloir sortir. Sur ce, l'archevêque de Lyon répliqua que ce qu'ils vouloient traiter la paix générale étoit pour le bien de la France, et à fin de la remettre tout en un coup en repos.

A quoi tout soudain le roi répondit en cette sorte : « Et vraiment, à fin de vous ôter, et à tout le monde, l'opinion qu'on pourroit avoir que je vous veuille trop presser, je me viens d'aviser d'un moyen, sans en avoir communiqué à mon conseil, par lequel je vous rendrai satisfaits. Vous espérez prompt secours du duc de Mayenne ; je ferai un accord avec vous. Dressons des articles et conditions, sous lesquelles vous promettrez vous rendre à moi, au cas que dans huit jours vous ne serez secourus du duc de Mayenne, et me donnerez otages. Je vous accorde que, en cas que vous ne soyez secourus dans ledit temps, ou que dans le même temps ledit duc de Mayenne ne soit d'accord avec moi d'une pacification générale et des articles d'icelle, de vous recevoir, lesdits huit jours passés, sous lesdites conditions. Et au cas que dans lesdits huit jours vous soyez secourus par ledit duc de Mayenne, ou qu'il se fasse une paix générale, en ce cas vous serez délivrés de ladite promesse, et vos otages vous seront rendus ; pendant lesquels vous pourrez aller voir ledit duc de Mayenne. Et voilà tout ce que je vous puis accorder. Ce que vous présenterez à ceux de Paris, afin que chacun connoisse que je ne leur refuse point la paix, et

que je leur tends les bras ouverts, désirant leur salut plus qu'eux-mêmes. S'ils acceptent cette condition, dans huit jours ils seront en repos. S'ils cuident attendre à capituler quand ils n'auront que pour un jour de vivres, je les lairrai dîner et souper ce jour là, le lendemain seront contraints se rendre la corde au col, au lieu de la miséricorde que je leur offre. J'en ôterai la misère, et ils en auront la corde ; car j'y serai contraint pour mon devoir, étant leur roi et leur juge, pour faire pendre plus de centaines d'eux, qui par leur malice ont fait mourir plusieurs innocens et gens de bien de faim. Je suis débiteur de cette justice devant Dieu. Vous ferez donc, comme je vous ai dit, entendre ceci à mon peuple, et je vous somme et conjure d'ainsi le faire en présence de tous ces princes et de toute cette belle et grande noblesse, lesquels, au cas que vous y faillirez, vous reprocheront tout le temps de leur vie, comme encore je ferai, votre infidélité envers votre patrie, si vous aurez tu et célé à mes sujets le désir que j'ai de leur donner la paix et mettre ce royaume en repos. Et au surplus, quand vous célerez cela à mon peuple de Paris, vous n'y gagnerez rien; car mes soldats, qui sont aux fauxbourgs, et parlent jour et nuit aux vôtres et à ceux de Paris, le leur feront entendre à votre confusion. »

Sur ce, lesdits Cardinal et Archevêque promirent solennellement faire entendre ce au peuple de Paris. Le roi continuant puis après son propos, dit « qu'il n'y avoit gentilhomme de bonne maison en tout son royaume, qui ne lui fût parent ou allié ; et que à cette occasion, si le royaume étoit électif comme la Pologue, la France auroit raison de l'élire plutôt que nul autre. Des vertus et des dons de grâces qui peuvent être en lui, qu'il s'en taisoit, et confessoit qu'il y en avoit peu ; et toutesfois tel qu'il étoit il ne voudroit être échangé contre nul prince du monde. Il s'ébahissoit donc, comme il se trouvoit des François si peu amateurs de

leur patrie et de leur liberté, qu'ils le voulsissent échanger contre le roi d'Espagne, roi vieil, qui tombe toujours du mal caduc, et qui étoit une planche pourrie ; car lui mort, tous ses États tout d'un coup tomberont en une fort grande confusion. Qu'il avoit beau se fier en un beau nombre de petits roitelets alliés et ligués ensemble, qu'il voudroit qu'au lieu de cinq ou six, ils fussent trente. Plus il y en auroit, mieux cela iroit pour lui. Plutôt Dieu lui donneroit moyen de les rendre rois de Brésil. Puis, se souvenant de la comparaison qu'avoit faite M. le Cardinal de ceux de Sancerre, leur dit que cet exemple n'étoit à propos ; car ceux de Sancerre s'étoient résolus à l'extrémité pour ce qu'on leur vouloit ôter la vie, leur religion, leur liberté et leur bien ; et moi je veux rendre aux Parisiens la vie, que Mendozze, ambassadeur d'Espagne de présent à Paris, leur veut ôter par la famine. Quant à la religion, tous ces princes et seigneurs catholiques vous témoigneront comme j'en use, et si je contrains tant soit peu leur conscience, ni en l'exercice de leur religion, ni autrement. Quant à la liberté et aux biens, je les veux rendre à mes sujets. Et quant à la comparaison des Gantois, elle n'est pas bonne. Les Parisiens ont assez montré le cœur qu'ils ont, quand ils se sont laissé occuper leurs fauxbourgs. J'ai cinq mille gentilshommes qui sont ici, qui ne se lairront traiter à la Gantoise. Puis j'ai Dieu pour moi et la justice de ma cause. »

M. de Lyon prenant la parole dit qu'il avoit bonne main à faire la paix, lorsqu'elle fut faite en l'année 1585 entre le feu roi et le duc de Guise. Le roi lui dit « qu'il se fût bien passé d'avoir allégué cette paix, en laquelle on l'avoit déclaré proscrit et indigne du royaume ; mais Dieu, à qui il en avoit appelé, avoit pris sa querelle en main et disposé tout au contraire ; qu'il avoit eu un bel arrêt, et n'en restoit plus que l'exécution. Que cette paix avoit été cause de la ruine

de la France et de la mort du feu roi. Qu'il falloit qu'à ce coup ledit sieur de Lyon fît tout au contraire pour bien faire, et lors Sa Majesté le tiendroit pour homme de bien, autrement ne le tiendroit pour tel. » Sur ce ledit sieur archevêque répliqua, qu'il n'avoit fait ladite paix que pour obéir au feu roi, et suivant ce qui avoit été résolu et trouvé bon par tout son conseil. A quoi l'un des premiers dudit conseil répondit que tant s'en faut que cela fût ; qu'au contraire ayant trouvé l'un de ceux qui étoient employés audit conseil, lui dit que tout ce qu'ils faisoient en ladite paix, n'étoit que pour exterminer la maison de France, et sous ce mot d'*hérétique* priver le plus proche parent du roi, et sous ce mot de *fauteurs* les autres.

Le roi après montra auxdits sieurs de Gondi et de Lyon les lettres qui venoient d'être surprises envoyées par Mendozze au roi d'Espagne, par lesquelles il se plaint que trop tôt les théologiens ont résolu qu'il étoit licite à ceux de Paris d'envoyer vers le roi, qu'ils appellent le prince de Béarn, pour traiter de pacification, et finit sa lettre par ce mot : Dieu sauve Votre Catholique Majesté, et me veuille consoler ; et étoit ladite lettre écrite du cinquième de ce mois. Et sur cette occasion Sa Majesté conta auxdits sieurs de Gondi et de Lyon qu'il avoit nouvelles certaines de Béarn, de la Rochelle et d'Angleterre, que l'armée navale d'Espagne qu'il envoyoit en Bretagne, composée de 2500 hommes, avoit été défaite sur la côte de Biscaye par les Anglois..... Cela fait, le pourparler se finit, et le roi après avoir un peu parlé séparément aux uns et aux autres, monta à cheval pour s'en aller.

LE PRINCE DE PARME FORCE HENRI IV A LEVER LE SIÉGE DE PARIS[1].

Fin du mois d'août 1590.

I.

Lettre de Henri IV au duc de Montpensier.

5 septembre 1590.

Mon cousin, ayant réduit ma ville de Paris à l'extrémité que vous avez pu entendre, je fus averti que le duc de Mayenne et le duc de Parme étoient arrivés à Claye avec leur armée et vouloient venir loger en ce lieu, puis couler par le bois de Vincennes à Paris. Pour rompre leur dessein, afin qu'ils ne trouvassent mon armée en divers endroits, deçà et delà la rivière, je partis des fauxbourgs de ma ville de Paris le plus tard que je pus; et toute mon armée remise ensemble delà l'eau, je vins avec une partie de mes troupes revoir ce logis et le champ de bataille que j'avois reconnu quelques jours auparavant, pour être préparé à tout ce que mes ennemis pourroient entreprendre; et y arrivai si à propos que j'en chassai ceux qui étoient déjà venus dans ce village pour s'y loger; et avec 400 chevaux je revins

[1] Alexandre Farnèse, duc de Parme, parti de Valenciennes le 4 août avec 3000 chevaux, 14,000 hommes de pied et 20 canons, arriva le 23 à Meaux où il fit sa jonction avec les 12,000 hommes du duc de Mayenne. Le duc de Parme passa la Marne et marcha sur Lagny; Henri IV s'avança contre lui jusqu'à Chelles et ne put l'obliger à engager la bataille. Au bout de plusieurs jours de manœuvres et d'escarmouches, le duc de Parme enleva d'assaut Lagny, devant l'armée de Henri IV, et ravitailla aussitôt Paris. Henri IV essaya d'enlever Paris d'escalade, et fut repoussé. Enfin Farnèse et Mayenne entrèrent à Paris, et Henri IV se retira à Compiègne après avoir disséminé son armée.

battant eux et 800 lances ennemies qui les soutenoient, jusques auprès de Claye, laissant dès lors le sieur de Châtillon avec ses troupes dans ce village avec le sieur de Lavardin avec de la cavalerie, pour garder le logis jusques au lendemain samedi, premier jour de ce mois, que j'y arrivai de bonne heure avec toute mon armée, séparée de celle de mes ennemis, de quelques ruisseaux et quelques marais seulement, l'un d'iceux auprès de leur camp et l'autre plus près de nous. Après avoir mis mon armée en bataille, pour donner plus d'occasion à mes ennemis de venir au combat, je leur laissai le ruisseau plus près de moi tout libre, et en ôtai, ensemble, d'un petit château et de quelques maisons qui sont là auprès, les soldats que j'y avois tenus le matin, encore que je les eusse pu opiniâtrer et garder, comme j'ai fait depuis. Mais voyant qu'ils s'étoient venus loger au dit château, ainsi abandonné, et leurs arquebusiers le long du ruisseau de leur côté, leur armée en bataille derrière eux, sans entreprendre davantage, je me résolus de reprendre à leur vue ledit château et de leur faire quitter le ruisseau qu'ils vouloient garder, pensant que cela les échaufferoit davantage au combat.

Mais cet effort exécuté à la tête de leur armée leur donna plutôt étonnement ou refroidissement que hardiesse de combattre, comme ils le montrèrent bien le lendemain; puisque, au lieu de venir à la bataille, comme je m'y attendois et m'y étois préparé tout le jour, ils se retranchèrent et fortifièrent à la faveur du ruisseau et du marais qui étoit tout auprès de leur camp, où ils logèrent leur artillerie. De sorte que depuis il n'y a eu moyen, quelques avancemens que j'ai pu faire de mes troupes, par delà le premier ruisseau et jusques assez près de leur retranchement, de les échauffer et faire venir au combat, depuis cinq jours entiers que je les ai attaqués par tous les côtés que j'ai pensé les pouvoir endommager; au contraire toujours

couverts, serrés et campés en bataille dans leurs retranchemens.

Hier matin ils commencèrent à battre Lagny, par deçà la rivière, dans leur même camp retranché, et firent passer quelques régimens d'infanterie sur un pont à bateaux qu'ils avoient à leur faveur pour aller à l'assaut.

Telle fut leur batterie, qu'encore qu'elle fût de neuf pièces et deux autres pour battre en courtine, elle ne fut point connue de notre armée, tant parce que le vent étoit contraire et nous déroboit le bruit, que par le brouillard qui nous en déroboit la vue. Cependant au premier avis que j'en eus, tant de nos sentinelles, vedettes et corps de garde, que par deux paysans qui m'arrivèrent de Lagny, j'envoyai aussitôt 150 arquebusiers en diligence, conduits par le sieur de Germincourt sous la charge du sieur de Lavardin, qui les mena avec 300 chevaux et quelques rafraîchissemens de poudres, suivi de mon cousin le maréchal d'Aumont, qui en menoit encore davantage.

A l'arrivée du premier secours, un corps de garde de leur cavalerie fut mis en route (a), et entrèrent nos arquebusiers, sur la fin du second assaut, que les miens avoient fort bien soutenu, et fort bien repoussé les ennemis. Mais comme ceux qui avoient soutenu les assauts se retiroient pour faire place aux nouveaux arrivés et prendre quelques rafraîchissemens, en ce changement de garde, les uns se retirant et les autres non placés, le malheur voulut qu'il fut donné un troisième assaut qui les emporta ; dont je ne sais pas encore les particularités, mais seulement la prise de cette mauvaise place[1], de la façon ci-dessus ; dont je m'assure que mes ennemis feront autant de bruit que

[1] La muraille était mauvaise et « pas meilleure que celle d'un village. »

(a) Déroute.

s'ils avoient fait quelque grande conquête ; encore que j'espère que cela n'apportera pas grand avancement à leurs affaires, sinon en une chose, que ce passage leur donnera commodité de vivres, dont ils avoient grande faute, et que par ce moyen, ne voulant point combattre, il sera encore plus mal aisé de les y forcer.

De sorte que voyant la bataille quasi hors d'espérance et la prise de Paris retardée pour un long temps, et mon armée composée de noblesse volontaire, et la leur soldoyée et nouvellement payée, mes provinces dégarnies pour l'espérance de la bataille, qui avoit amené la plupart de ma noblesse en mon armée, je suis conseillé de renvoyer chacun en sa province et pourvoir aussi de bonnes garnisons aux places que mes ennemis pourroient attaquer ; et avec une bonne troupe qui me demeurera encore de cavalerie et de gens de pied, non-seulement donner si bon ordre à la sûreté de ce qu'ils voudront entreprendre, que leur progrès ne sera pas long, mais les harasser et travailler de façon qu'à l'arrivée de mes étrangers, que j'attends bientôt en bon nombre, et au retour de ma noblesse rafraîchie, Dieu me donnera le fruit de ma juste cause, et à eux le châtiment qu'ils ont mérité.

Je verrai toutesfois, avant que de me résoudre, ce que feront mes ennemis, et s'il y aura moyen d'entreprendre quelque chose davantage, vous ayant bien voulu écrire cependant ce que dessus, afin que vous en fassiez part à mes bons serviteurs, et que les impostures accoutumées de mes ennemis ne troublent point le repos de leurs esprits, ains que toujours ils vivent en assurance que Dieu ne permettra point que la félonie et témérité de mes ennemis ne soit bientôt châtiée. En cette espérance, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde.

Ecrit au camp de Chelles.

HENRY.



II.

Lettre de Henri IV aux maire et jurats de sa bonne ville de Bordeaux.

7 septembre 1590.

Très-chers et bien amés, ainsi que nous avons toujours plaisir de vous faire part et communication de l'état de nos affaires, nous avons estimé qu'il étoit maintenant autant ou plus nécessaire qu'auparavant d'y continuer, pour vous fournir de quoi connoître avec vérité les artifices et faux bruits répandus par les ennemis, dont nous ne doutons point qu'ils ne se prévalent plus que jamais, même sur la venue du duc de Parme, qu'ils ont fait entrer avec les forces d'Espagne en ce royaume, voulant par là donner terreur et étonnement à nos bons et fidèles sujets, et en tirer avantage pour leur cause, au lieu qu'ils se devroient efforcer de le céler et couvrir, comme l'acte le plus indigne de toute leur rébellion, et par lequel ils seront pour jamais convaincus pour parricides et déserteurs de leur patrie. Nous estimons aussi qu'ils n'auront manqué de remplir les voix de leurs trompettes ordinaires que, sitôt que lesdites forces seroient jointes, ils nous viendroient donner une bataille pour réparer la honte de la première ; mais ils se sont contentés d'en avoir fait le bruit, ayant au contraire eu le même soin d'en fuir l'occasion, que nous avons eu de la chercher ; car dès le premier logis qu'ils firent depuis Meaux, où ledit duc de Parme joignit leurs forces, nous nous résolûmes de leur venir au devant jusques en ce lieu, qui n'est qu'à une heure dudit logis de leur retraite. Mais au lieu de comparoître, ils se sont venus cacher dans un marais qu'ils ont retranché et fortifié, comme s'ils y étoient assiégés, sans que, pour quelques escarmouches qui leur ayant été faites, nous leur en ayons pu faire venir

aucune fantaisie, s'étant contentés de faire leur plus grand effort de prendre la petite ville de Lagny, qui n'est qu'un boug renfermé, proche d'eux d'un quart de lieue, et distant de notre armée de deux bonnes lieues, la rivière entre eux ; et néanmoins ladite perte, pour légère qu'elle puisse être, ne fut advenue, si le secours qui y fut envoyé eût été un peu plus diligent. Pour cela, l'appétit de la bataille ne leur est pas venu plus grand, ayant déchargé leur colère sur toute espèce de cruautés qu'ils ont pu exercer en ladite ville, y ayant aussi peu épargné les lieux saints que les autres.

Nous sommes toujours après pour attendre et tenter l'occasion de les combattre, étant ici assistés quasi de tous les princes de notre sang et autres officiers de la couronne, et la plus belle troupe de noblesse qui se soit vue de longtemps ensemble, qui brûle d'envie de venger et punir la déloyauté de nosdits sujets rebelles et la perfidie des étranges infractions des traités qu'ils ont avec cette couronne; vous ayant bien voulu informer de ce que dessus, comme nous continuerons de ce qui en adviendra ci-après, afin que vous ne soyez surpris aux impostures qu'ils pourroient publier au contraire, étant très-assuré, au reste, que la nouvelle de la venue et entrée desdits étrangers, ennemis invétérés de cet État, n'aura servi qu'à vous animer toujours davantage d'aider de toutes vos forces et moyens à repousser cette injure faite à toute la nation, bien et repos de cet État, comme nous vous exhortons et conjurons de faire pour dernier effort, acquérir la paix, et à vous et à toutes vos familles, recourant en cela à Dieu par vœux, prières et toutes bonnes œuvres, à ce qu'il lui plaise continuer sa bénédiction sur notre labeur, jusques à la perfection de l'œuvre.

Donné au camp de Chelles, le 7e jour de septembre 1590.

HENRY.

III.

Lettre de Henri IV au duc de Montmorency, pair et maréchal de France, gouverneur du Languedoc.

11 septembre 1590.

Mon cousin, vous verrez par l'autre dépêche que vous avez en ce même paquet, comme les choses s'étoient passées jusques ici, depuis que le duc de Parme eût joint les ennemis. Depuis, voyant que j'étois forcé de séparer mon armée qui s'étoit aussi grossie de cette grande troupe de noblesse, sous l'espérance d'une bataille, à laquelle ayant connu qu'il n'y avoit ordre de faire venir l'ennemi, ni de résolution, ni par contrainte, il étoit impossible de les retenir ici davantage, y étant accourue quasi sans équipage et avec beaucoup d'incommodités, je me résolus, avant que les séparer, de faire un effort sur Paris; et, avec une troupe d'infanterie et avec une autre de noblesse, leur donner, ce matin à la pointe du jour, une escalade, avec dessein, si le fait ne réussissoit pour la ville, que pour le moins ce seroit une occasion de faire venir l'ennemi au combat, les ayant fait attendre par le reste de mon armée. Mais ceux de dedans ayant été avertis de l'entreprise de l'escalade, elle n'a point eu d'effet. Aussi peu a eu l'autre, car l'ennemi n'a aucunement voulu comparoître, encore qu'il sentit mes forces divisées. Et voyant bien que, ne s'étant point voulu servir de cette occasion, je ne lui en saurois présenter aucune autre qu'il accepte, pour cette occasion, je me suis résolu de départir mesdites forces dans les provinces et d'en retenir près de moi une bonne et forte partie, pour l'empêcher de rien entreprendre sur les villes que je tiens sur ces riviè-

res[1], avec lesquelles Paris demeure toujours autant assiégé qu'il seroit avec une armée. Ce sera en attendant mes forces étrangères, qui ont un peu plus tardé que je ne pensois; mais j'espère que ç'aura été pour le mieux, et que trouvant celles des ennemis déjà harassées, comme elles commencent dès maintenant à l'être beaucoup, nous en aurons d'autant meilleur marché.

Je désire que vous faites part de ce discours à mes bons serviteurs, afin qu'ils ne se laissent pas surprendre aux faux bruits que je me doute bien que répandront lesdits ennemis. Cette séparation est à la vérité un vrai effet de nécessité de moyens (a), car si j'en eusse eu, je pourrois retenir toute l'armée; et c'est en quoi seulement celle des ennemis a eu l'avantage sur la mienne[2]. Mais puisqu'ils n'ont voulu combattre tant de gens d'honneur, je les ferai combattre par la nécessité, qui les défera avec moins d'honneur pour eux et plus de facilité pour nous. Ce qui est à observer, c'est qu'aux provinces éloignées, ils ne fassent entendre les choses tout autrement qu'elles ne sont, et fondent là-dessus leurs pratiques et menées dans les villes; à quoi, mon cousin, je vous prie donner tout le meilleur ordre qu'il vous sera possible...

---

[1] La Marne et la Seine.

[2] Cet avantage était complet; Henri IV était obligé de lever le siége de Paris, que le prince de Parme pouvait ravitailler par Lagny et la Marne.

(a) Argent, finances.

MORT DU PRÉSIDENT BRISSON

ET ABOLITION DU CONSEIL DES SEIZE.

15 novembre 1591.

LETTRE D'ETIENNE PASQUIER A M. DE SAINTE-MARTHE.

..... Ces gens de bien s'acheminèrent à l'exécution de leur entreprise, et posèrent au Marché-Neuf un bon nombre de leurs satellites bien armés, dedans le chantier d'Alexis de Cornouaille, sachant que le chemin ordinaire du président Brisson, de sa maison au Palais, étoit de passer par le pont Saint-Michel, qui aboutissoit vers le Marché-Neuf. Lui donc passant sur les entre sept et huit du matin, suivi de plusieurs postulans, qui avoient présenté leurs requêtes à la cour pour être reçus procureurs, il est accueilli par le capitaine Normant, qui lui dit que le seigneur de Belin, gouverneur de la ville, désiroit parler à lui. A quoi ayant fait réponse que ce n'étoit chose si pressée, et qu'à l'issue du Palais il l'iroit trouver, sur cette parole sortirent de la maison de Cornouaille plusieurs fendans (*a*), lesquels, avec une incroyable furie, lui dirent qu'il ne falloit plus marchander, et le pressèrent de telle façon que peu s'en fallut qu'il n'y eût une sédition entre eux et les postulans; mais ceux-ci voyant la partie mal faite pour eux, abandonnèrent leur chef, duquel les autres se saisirent, et lui firent tourner visage vers le Marché-Neuf, et de là le menèrent au petit Châtelet. Le seigneur de Belin, averti de cette émotion, se transporte avec ses gardes en l'Hôtel-de-Ville, pour délibérer, avec le prévôt des marchands et échevins, de l'ordre qu'on y pourroit

(*a*) Coupe-jarrets.

promptement donner ; mais ayant eu avis que les Espagnols étoient en armes en leurs quartiers, et les avenues du petit Châtelet occupées par plusieurs capitaines de la ville avec leurs compagnies, il rebroussa chemin en sa maison, comme aussi le prévôt des marchands et échevins ne s'osèrent remuer.

M. Brisson étant arrivé au Châtelet, il est salué à face ouverte par le commissaire Louchard, Ameline, avocat au siége présidial, Aimonnot, procureur au parlement, et Henroux, neveu du banquier, et encore par Morin Cromer, ayant le visage à demi couvert de son manteau, qui l'attendoient de pied coi au guichet; et ne fait-on point de doute que Crucé, procureur en cour d'église, ne fût aussi de la partie : toutesfois il fut exoiné (*a*) par la voie que je vous dirai en son lieu. Et lors Ameline, prenant la parole sur tous les autres, lui dit : « Tu sais bien que tu es un traître, il faut que tu meures ; mais avant que de mourir tu répondras sur les articles qui te seront présentement lus. » Ce pauvre seigneur, ainsi malmené inopinément, lui demanda quelle juridiction et puissance ils avoient sur lui, qui ne reconnaissoit autre juge de ses actions, après Dieu, que la cour de parlement. Adonc Cromer, levant le masque, lui dit qu'il n'étoit plus question de l'interroger, son arrêt de mort étant jà donné : parquoi commanda à Hugues Danel, sergent, de se saisir de sa personne. Ce fait, lecture lui est faite du jugement par le greffier, et tout d'une suite mis entre les mains de maître Jean Rozeau, exécuteur de la haute justice, lequel ayant remontré n'avoir des cordes, Benjamin Dautan, geôlier, dit qu'il en avoit ; desquels fut à l'instant le président, revêtu de sa robe du Palais et de son chaperon sur l'épaule [1], lié et garrotté. Et comme il les eût suppliés de le vou-

[1] Après que la coutume de porter des chaperons sur la tête fut abolie, on les porta sur l'épaule.

(*a*) Excusé.



loir confiner entre quatre parois, et lui permettre de parachever un œuvre de droit qu'il avoit encommencé, Cromer lui commande de penser promptement à sa conscience, et qu'il n'y avoit plus en lui de répit. Et à cet effet lui est baillé messire Aubin Blondel, prêtre attitré pour le réconcilier (*a*); et quelque peu après le font monter à une chambre haute, où, aprés s'être confessé, on le monte sur une selle (*b*) moyennement basse : et attaché à une grande poutre, la selle levée dessous lui, il fut en cette façon misérablement étranglé par le bourreau.

Au parlement tenu dedans Paris étoit maître Claude Larcher, conseiller, personnage de singulière recommandation, qui portoit impatiemment les insolences barbaresques des Seize, et ne s'en pouvait taire au milieu de ses compagnons. Celui, allant lors au Palais, trouvé, ou par recherche ou par hasard, par quelques-uns de ces mutins, est amené au petit Châtelet, où, accueilli de mêmes caresses que le premier, et conduit en la chambre haute, adressant sa parole vers lui[1], d'un inviolable courage : « Il y a longtemps, dit-il, que je vous avois prédit ce malheur ; toutesfois jamais ne me voulûtes croire. Or sus, détestables bourreaux, parachevez en moi ce qu'avez cruellement encommencé contre ce grand personnage : ce me sera grand honneur de courir pareille fortune que lui ; et au surplus, je vous ajourne tous devant Dieu, pour avoir réparation du tort que nous faites. » A cette parole, il est garrotté, confessé et exposé à la mort. Feu M. le duc de Nevers, prince très-catholique entre tous les catholiques, avoit fait un manifeste de son voyage d'Italie, allant vers notre saint-père à Rome, dedans lequel, par occasion, il découvrit plusieurs malefaçons de la Ligue : ce livre tomba ès mains de maître Jean Tardif, conseiller au siége prési-

[1] Vers Brisson.

(*a*) Avec Dieu. — (*b*) Chaise.

dial; dont le curé de Saint-Côme ayant eu avis, il se transporte en sa maison avec ses factionnaires, et ayant trouvé ce livre et un autre écrit à la main, dont le titre était *le Chapelet de la Ligue*, qui étoit une légende contre la maison de Guise, il est appréhendé et mené prisonnier en la conciergerie du palais. Depuis, interrogé par la cour, il reconnoît ces deux livres avoir été chez lui trouvés, qu'il avoit par devers lui, non pour haine qu'il portât à la cause, ains par une sotte curiosité, suppliant très-humblement la cour de lui vouloir pardonner cette faute. Il pouvoit tomber en telle heure, qu'on l'eût envoyé au gibet; toutesfois, l'ayant fait retirer, elle ordonna qu'il serait blâmé, et les deux livrets lacérés en sa présence : ce qui fut fait. En la fureur des Seize, cet arrêt se ramentoit (*a*); et se transporte Hamilton en la maison de ce pauvre homme, qui ce jour là avoit été saigné. Il est amené au Châtelet en cet état; et soudain qu'il fut en la chambre haute, étonné de ces deux morts, tombe évanoui sur la place, et en cette façon, demi-mort, est pendu et étranglé à l'atelier (*b*) des deux autres. Le bruit commun est que si, en cette rage, quelques autres conseillers de parlement fussent par chemin tombés en leurs mains, ils eussent couru pareille fortune que M. Larcher. Et de fait, M. Henroux[1] ancien conseiller, allant au Palais, étant sur le pont Saint-Michel, un faiseur de tombes, sien voisin, sans lui mot dire, prit son mulet par la bride, et lui fit retourner tête vers sa maison: chose dont cet honnête homme étonné, l'autre lui dit que s'il passoit outre il étoit en danger de mort.

Les trois corps furent gardés en la prison jusques à la nuit, que le bourreau leur ôtant leurs bonnes chemises et les revêtant de trois méchantes, furent par lui exposés en la place de Grève attachés à une potence

[1] Ou Auroux.

(*a*) Revenait à la mémoire. — (*b*) A côté.



fourchue (a), chacun d'eux portant un écriteau sur le dos en lettres cadelées (b) ; M. le président Brisson : *Barnabé Brisson, chef des hérétiques et politiques ;* M. Larcher : *Claude Larcher, fauteur des hérétiques ;* M. Tardif : *Jean Tardif, ennemi de la sainte Ligue et des princes catholiques*. Et le samedi matin, Bussy voyant une infinité de peuple qui contemploit ce misérable spectacle, se met en place sur les degrés de la grande croix, suivi de plusieurs matois (c), et lors s'écrie à haute voix que ces trois avoient voulu vendre la ville à l'ennemi, et que la nuit précédente de leur mort la porte de Saint-Jacques, à leur instigation, étoit demeurée toute ouverte : estimant ce bel harangueur, par son nouveau mensonge, soulever le peuple à sédition, lequel toutesfois fut ému à compassion d'une part, et indignation d'autre, pour cette cruauté barbaresque. Voyant Bussy que sa harangue mensongère n'avoit de rien avancé son opinion, il la tourne en une fureur, et se transporte en l'Hôtel-de-Ville, pour faire soussigner au prévôt des marchands et échevins la sentence de condamnation de mort rendue par les Dix[1] ; et comme ils fussent refusans de ce faire, il présenta la pointe de sa hallebarde au prévôt : de manière que, pour crainte de pis, ils furent contraints de lui obéir.

Le seigneur de Belin, calant la voile à cette bourrasque, se serra dedans son logis avec ses gardes. Messieurs du parlement, chambre des comptes et des aides ferment leurs boutiques, bien délibérés d'oublier tout-à-fait le chemin du Palais, jusques à ce qu'il y eût un un prince qui se fit croire absolument, afin de n'être

[1] Les Dix formaient un conseil secret, élu par les Seize, auquel on délégua un pouvoir discrétionnaire. Ce conseil fut créé le 2 novembre 1591 et composé des plus fougueux ligueurs, parmi lesquels se trouvent des Le Goix et des Saint-Yon, descendants des anciens bouchers cabochiens.

(a) Gibet ayant plusieurs piliers. — (b) Grosses majuscules. — (c) Mauvais drôles.

plus la proie de cette furieuse populace. Madame la duchesse de Nemours, mère[1], et madame la duchesse douairière de Montpensier, sœur du duc de Mayenne, se tiennent closes dedans leurs maisons. Ce nonobstant Bussy avec ses complices, après avoir fait l'exploit que dessus en l'Hôtel-de-Ville, se transporte en leurs logis, et les prie de vouloir soussigner la sentence (prières qui sembloient tenir lieu de menaces, à faute d'y acquiescer). Mais les princesses, bien avisées, le repurent de belles paroles, le priant de remettre la partie jusques à la venue de M. de Mayenne, auquel elles feroient trouver bon tout ce qui s'étoit passé : vers lequel elles dépêchèrent le capitaine du Bourg, avec lettres de créance, qui arriva quelques jours après à Laon, où le duc séjournoit, attendant de pied coi le duc de Parme et ses forces, pour faire lever le siége que le roi avoit mis devant la ville de Rouen. Du Bourg lui récita par le menu cette histoire, l'admonestant, de la part des princesses, de venir promptement à Paris, s'il ne le vouloit perdre et laisser à la merci de l'Espagnol et des Seize. Si cette nouvelle inespérée étonna grandement le prince, n'en faites doute ; car il voyoit cette conjuration n'avoir été brassée qu'au raval de son autorité et avancement de celle de l'Espagnol : bien empêché, toutesfois, quel remède il y pourroit mettre ; car de la laisser impunie, tout ordre de droit le lui défendoit...

Le duc, combattu en son âme par divers regards, enfin se résout de venir à Paris, comme aussi lui étoit-ce un faire le faut (*a*), pour, y étant arrivé, prendre tel avis que le champ lui donneroit (*b*) ; et choisit sept ou huit cents cavaliers lestes et gaillards pour le seconder, remettant le reste de ses forces entre les mains de M. de Guise, son neveu, pour les joindre avec celles du duc de Parme ; et part le vingt-cinquième du mois, accompa-

[1] Des Guise.

(*a*) Une nécessité. — (*b*) Que les circonstances lui suggéreraient.



gnant ses pensées et le chemin d'une infinité de soupirs : tant il avoit en horreur la cruauté advenue et la crainte de l'avenir...

Il arriva à Paris, le vendredi 28 du mois, attendu des gens de bien avec une joie inestimable, et des méchans avec une peur incroyable. Grande est la force d'une conscience : les *Seize*, auparavant intolérables, commençant de faire joug, le viennent en toute humilité accueillir devant l'abbaye de Saint-Antoine des Champs, et par l'organe de maître Jacques Boucher, docteur en théologie, curé de Saint-Benoît, lui remontrent que tout ce qui avoit été par eux fait étoit pour son service et assurance de la cause commune d'eux tous. Le prince, sans faire aucune démonstration de maltalent, après les avoir tout au long ouïs débonnairement, leur dit qu'il venoit exprès à la ville pour accommoder toutes choses, et faire, s'il étoit possible, de sorte que chacun demeurât content. Ainsi arriva au palais de la reine mère, où étoit sa demeure ordinaire, représentant fort bien, en son équipage et en sa suite, la dignité de celui auquel avoit été déférée la lieutenance générale de l'État de France ; et commencèrent lors les trois compagnies souveraines de respirer par cette venue. Dès le soir de son arrivée il fut visité par uns et autres, et indifféremment il fit bonne chère (a) à tous, voire aux principaux des Seize, qui le gouvernèrent (b) pendant son souper, fors toutesfois et excepté Bussy le Clerc, qui se tint clos et couvert dedans sa Bastille. Le samedi 29, ce fut une procession en sa maison, et signamment des gens de bien et d'honneur : plusieurs colonels et capitaines de la ville lui viennent baiser les mains, avec toute promesse d'obéissance ; et de la plupart des autres il s'assura, tant par l'entremise de ceux-ci que d'autres bourgeois, qu'il savoit être voués au repos général de la ville. Ce fut le premier fondement de toute son entre-

(a) Mine. — (b) L'entretinrent.

prise; lequel étant de cette façon jeté, il manda à Bussy qu'il eût à le venir trouver : chose qu'il refusa de faire, s'excusant sur une maladie qui l'avoit surpris.

Le prince, connoissant que c'étoit une maladie par lui industrieusement affectée, qui pourroit retarder ses desseins, se transporte en l'Hôtel de Ville, suivi de plusieurs colonels, où, après avoir discouru amplement tout ce qui étoit de son fait, déclara résolûment que la Bastille lui fût rendue, se délibérant d'y faire mener le canon pour la battre. La compagnie le pria de vouloir surseoir son opinion, jusques à ce que quelques-uns d'entre eux eussent été prendre langue de Bussy; et lors dit le duc qu'il pouvoit venir hardiment sur sa parole, étant très-content de parler à lui avant que de passer plus outre. Brette et de Vaux échevins, Grandrue, conseiller au Parlement, colonel de son quartier, et quelques autres sont députés pour l'aller trouver; et après divers marchés, enfin Bussy accorda de sortir, prenant pour otage Grandrue dedans la Bastille, pendant qu'il s'aboucheroit avec le prince, lequel il vint saluer; et sur la proposition (a) qu'il lui fit de vouloir s'assurer de la place, Bussy lui répondit que cela étoit hors de sa puissance, parce qu'il s'étoit lié par serment, envers notre saint-père le pape, de ne la rendre, sinon ès-mains de celui que Sa Sainteté ordonneroit. Le prince, en un mot, lui dit qu'il lui bailloit vingt-quatre heures seulement pour penser à sa conscience, après lesquelles il lui feroit paroître combien étoit pesante la main d'un maître envers son serviteur désobéissant. Sur cette parole s'en retourna Bussy, bien étonné de cette menace, lequel, pour la cérémonie, fut le lendemain dimanche, dernier jour du mois de novembre, visité par quelques théologiens, qui lui remontrèrent qu'en la nécessité urgente qui se présentoit, il n'y avoit aucune obligation de serment qui l'empêchât d'obéir

(a) La déclaration.

au commandement du prince : de manière que persuadé par eux, mais beaucoup plus par le péril qu'il voyoit du jour au lendemain pencher sur sa tête, il vint trouver sur le vêpre (a) M. de Mayenne, environné de plusieurs seigneurs et capitaines, devant lequel il s'inclina, et pour toute harangue lui dit (ainsi l'ai-je appris d'un honnête homme qui étoit présent) que puisqu'il se résolvoit absolument d'entrer dans la place, il étoit prêt de la lui rendre ; mais qu'il avoit quelques soldats avec lui, et plusieurs grands meubles ; le suppliant très-humblement lui vouloir ordonner maison où il les pût retirer. L'hôtel de Cossé, proche de la Bastille, lui fut sur le champ assigné ; auquel Bussy, soudain après, se retira avec tout son bagage, et fut à l'instant la Bastille rendue au prince, où il fit entrer Trémont, capitaine de ses gardes, pour y commander.

M. de Mayenne conduisant ainsi pied à pied ses affaires, après s'être assuré de la Bastille, qu'il estimoit lui devoir être une citadelle pour tenir en bride les séditieux, mande aux seigneurs du Parlement de vouloir retrouver leurs siéges : comme de fait, le lendemain lundi, premier jour de décembre, il vint au palais, le tambour sonnant, auquel lieu il créa quatre nouveaux présidens du mortier : M. Chartier, doyen des conseillers en la cour, pour premier ; M. de Haqueville, premier président au grand Conseil, pour second ; M. de Nully, premier président en la cour des généraux des aides, pour tiers, et M. Le Maître, avocat général créé par la Ligue, pour quatrième. Dès lors fut la cour de parlement ouverte ; et le lendemain mardi, la chambre des comptes et la cour des aides. Restoit de prendre punition, sinon de tous, pour le moins de ceux que l'on estimoit avoir été des premiers entremetteurs de la tragédie. Il étoit bien plus aisé de leur faire sur le champ leur procès, que celui qu'ils avoient fait à M. le

(a) Le soir.

président Brisson; les preuves en étoient claires, et reconnues par eux-mêmes à l'entrée du prince dedans Paris, mais ineptement palliées. Le prince les pouvoit tous faire passer par une mort exemplaire; toutesfois, par une moyenne voie, il permet de prendre prisonnier tous ceux que l'on trouveroit, pour être châtiés par une crainte, et se contenta que quatre seulement mourussent: ce furent Louchard, Ameline, Aimonnot, Henroux. Crucé étoit de la partie, mais il en fut garanti par l'intercession de Boucher, son curé [1], qui assura le duc sur sa part de paradis, qu'il n'avoit été des complices, ores (a) que la vérité fût notoirement contraire.

Telles furent les condamnations; et le mercredi, au point du jour, archers expressément envoyés pour se saisir de leurs personnes. Congy, chevalier du guet, s'étant transporté par devers Louchard, dit à son serviteur, que M. de Mayenne le demandoit. A ce mot, il se lève, demande un mouchoir blanc, et prenant congé de sa femme, la baisa, avec ces paroles que c'étoit le dernier baiser qu'elle recevroit de lui. Au même temps que l'on recherchoit les autres, M. de Vitry se transporte en l'hôtel de Cossé, hébergement de Bussy: lequel ayant entendu le bruit, se sauve en chemise sur les tuiles, et se lance en une maison voisine, où il fut tellement quellement revêtu, et caché pour quelques jours. Ses gens veulent faire quelque résistance, on en vient aux mains, et se trouvent avoir du pire, au moyen de quoi ceux qui eurent le dessus d'eux, firent un inventaire de gens d'armes (b), de tous et chacuns ses biens, meubles, bagues, joyaux, armes, or et argent monnoyé et non monnoyé, c'est-à-dire de ses voleries. Se trouvant en un clin d'œil, ce misérable dénué de toutes les grandes dépouilles qu'il avoit extorquées, l'espace de trois ou quatre ans, de plusieurs grandes et

[1] Un des plus violents chefs de la Ligue.

(a) Quoique. — (b) S'emparèrent, prirent possession.

notables maisons de la ville; et lui qui d'un petit procureur de parlement, nommé Jean Le Clerc, s'étoit fait un grand tyran de Paris, sous le nom de Bussy Le Clerc, est aujourd'hui réduit en un plus piteux et misérable état qu'il n'étoit auparavant les troubles. En un mot, c'est un petit clerc de nom et d'effet. Au regard de Cromer, il se sauva de vitesse et se rendit invisible. Ce jour de mercredi, troisième de décembre, Louchard, Aimonnot, Ameline et Henroux furent pendus et étranglés en la salle basse du Louvre, sur les huit heures du matin, et leurs corps rendus à leurs femmes, pour être ensevelis en terre sainte. Cela fait, le prince ouvre les prisons à tous les autres, et se transporte en la cour du parlement, où il rend compte de tout ce qui avoit été, par son commandement, exécuté. Ce qu'elle trouva bon, et en tant que besoin étoit, l'autorisa. Le dimanche ensuivant, septième du mois, fut faite procession générale autour de la cité, à laquelle assistèrent les seigneurs de Mayenne et de Vaudemont, son cousin, fils du duc de Lorraine, la cour de parlement en robes rouges, chambre des comptes en robes de soie, et cour des aides, prévôt des marchands et échevins de la ville : la messe célébrée en l'église Notre-Dame, et actions de grâces à Dieu rendues de ce que, avec un si heureux succès, ce nouveau trouble s'étoit assoupi.

Toutesfois encore n'en étoit la racine du tout extirpée; parce que le lendemain, jour de la conception Notre-Dame, Cueilly, docteur en théologie, curé de Saint-Germain de l'Auxerrois, se met en chaire, après la grande messe chantée, et instigué (a) par quelques âmes espagnoles, déclame contre le seigneur de Mayenne, louant la mémoire de Louchard et ses compagnons, comme de vrais martyrs, que l'on avait fait mourir sans forme et figure de procès, s'assurant que leurs âmes étoient béatifiées en l'autre monde, pour n'avoir

(a) A l'instigation de.

été par eux rien attenté, qui ne fût de justice et raison. Ceci rapporté au duc, il s'en plaint aux docteurs de la faculté de théologie, lesquels en pleine assemblée de Sorbonne mandent Cueilly, qui fut par eux bafoué, et défenses à lui de plus ainsi prêcher.

Le mardi, neuvième, le prince vient au Parlement, où il installe pour avocat général du roi, M. Hoteman au lieu de M. Le Maitre nouveau président, et tout d'une main fit publier une abolition générale par lui décernée pour ceux qui avoient été en la délibération ou exécution de ce qui avoit été commis ès personnes de MM. Brisson, Larcher et Tardif, excepté toutesfois le conseiller Cromer, Adrien Cochery, avocat, et celui qui avoit servi de greffier. Et par les mêmes patentes fut rompu et aboli le conseil des Seize; et à eux et tous autres, défendu de faire aucune assemblée, ni tenir conseil en particulier; sauf toutesfois que si aucun d'eux avoit quelque chose à proposer, concernant le repos et le salut de la ville, de s'adresser au gouverneur, procureur général ou prévôt des marchands et échevins, auxquels le soin, sûreté et conservation d'icelle devoient appartenir. Sur le repli desquelles lettres étant mis : lues, publiées et registrées, le procureur du roi ce requérant, elles furent le même jour publiées à son de trompe et cri public par les carrefours de cette ville de Paris. Cela fait, le duc sortit de la ville, emmenant quant et soi Bussy, lequel, par l'entremise de quelques siens amis, avoit moyenné sa paix: qui fut un autre sage conseil au duc de ne laisser ce trouble-ménage dedans Paris [1].

---

[1] Après l'occupation de Paris par Henri IV, plusieurs des assassins du président Brisson, de Larcher et de Tardif furent mis à mort, après avoir été jugés à la requête des veuves des trois victimes. Benjamin Dantan, geôlier du petit Châtelet, Hugues Daniel, sergent, Jean Rozeau, exécuteur de la haute justice, Aubin Blondel, prêtre, Adrien Fromentin, furent pendus : neuf autres furent condamnés aux galères perpétuelles ou au bannissement; seize autres enfin, qui étaient en fuite, et parmi lesquels se trouvaient Bussy, Cromer, Crucé et Le Normant, furent pendus en effigie.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA LIGUE.

1593.

Malgré la destruction du conseil des Seize, accomplie par le duc de Mayenne, Philippe II et ses agents ne renoncèrent pas à leur projet de donner la couronne de France à l'infante Isabelle. On convint que les États-Généraux seraient réunis, afin d'abolir la loi salique et de proclamer l'Infante. Ils furent ouverts le 26 janvier 1593, et ne comptèrent pas plus de 128 députés des trois ordres présents. Le roi d'Espagne essaya de faire abolir la loi salique et proposa de reconnaître pour reine de France l'infante d'Espagne, ou, si l'on voulait conserver la loi salique, l'archiduc Ernest, qui épouserait l'Infante. Les Ligueurs acceptaient l'Infante, mais voulaient qu'elle épousât le jeune duc de Guise. Philippe II s'obstina. Les États reculèrent alors devant la trahison qu'on leur proposait de sanctionner, et refusèrent de livrer la France à Philippe II ; ils discutèrent avec l'ambassadeur d'Espagne et cherchèrent à gagner du temps ; les plus sages entrèrent en négociation avec Henri IV et le pressèrent d'abjurer, sa rentrée dans l'église catholique faisant disparaître l'obstacle principal qui l'empêchait de monter sur le trône. Pendant ce temps, le parlement de Paris maintint, par un courageux arrêt, la loi salique, déjoua ainsi les trames des Espagnols et de leurs complices, et l'abjuration de Henri IV vint enfin mettre à néant les projets de Philippe II.

I.

Lettre de Philippe II, roi d'Espagne [1],

AUX

TRÈS-RÉVÉRENDS, ILLUSTRISSIMES, MAGNIFIQUES ET SES BIEN AIMÉS L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE FRANCE,

Présentée aux États par le duc de Feria, à la séance du 2 avril 1593.

Je désire tant le bien de la chrétienté, et en particulier celui de votre royaume, que voyant de quel profit

[1] Extrait des *Mémoires d'État de Villeroy*, t. IV, p. 60.

et importance sont à un chacun les moyens et expédiens que l'on va traitant pour établir et accommoder les affaires d'icelui, bien qu'il soit notoire à tout le monde que par ci-devant s'est fait et procuré pour ledit royaume, et l'assistance qui y a été donnée et ordonnée encore présentement de ma part, je ne me suis pas contenté pour tout cela que je n'envoie encore maintenant un personnage de la qualité qu'est le duc de Feria, pour se trouver par de là en mon nom, et y faire instance de ma part à ce que les États ne se séparent point sans y prendre une bonne et profitable résolution, en laquelle *j'entends* que ce soit de l'élection d'un roi autant catholique que le temps le requiert, par le moyen de laquelle le royaume de France se puisse remettre en son ancien état et restituer en icelui la chrétienté, institution qui souloit servir d'exemple aux autres, et puisque après tant d'autres choses par moi ci-devant faites, que l'on a vues et peut on voir à présent, je fais encore cette-ci, il sera bien raisonnable que vous tâchiez par de là faire votre profit de l'occasion, et que l'on me paye et rende tout ce que j'ai mérité envers ledit royaume, en me donnant satisfaction, laquelle encore qu'elle ne soit véritablement et purement que pour votre bien et avantage, si est-ce que pour cela même, je la réputerai bien grande. Et pour ce vous ai-je voulu admonester, tous amis assemblés, à ce que vous qui faites profession de suivre et embrasser le service de Dieu, montriez à cette heure tout ce que vous avez véritablement fait pour icelui jusques à présent, qui sera chose propre et digne d'une si grande assemblée, comme particulièrement vous le dira le duc de Feria auquel je me remets.

Moi le Roi.

Madrid, le 11 janvier 1593.

II.

Proposition du duc de Feria aux États.

14 mai 1593.

A la séance du 10 mai, « M. de Mayenne dit que M. le duc de Feria et autres ambassadeurs du roi d'Espagne lui avoient fait entendre qu'ils avoient plusieurs choses à proposer à Messieurs des Etats, pour le fait dudit sieur roi et de la sérénissime Infante d'Espagne ; qu'ils demandoient audience ; qu'il seroit bon auparavant de conférer avec lui et l'entendre en particulier, pour après le faire savoir à la compagnie, et à cette fin commettre deux de chacun ordre.

» Sur quoi, ladite compagnie levée, et l'affaire mise en délibération en ladite chambre par chacun desdits trois ordres à part [1], messieurs de Lyon et de Senlis pour le clergé ; MM. de la Vau et Forbin pour la noblesse ; et pour le tiers état, MM. le prévôt des marchands de Paris et Bernard, maire de Dijon, ont été commis pour, avec mondit sieur de Mayenne et MM. les autres princes, aller conférer avec ledit sieur duc de Feria et autres ambassadeurs d'Espagne, et rapporter par écrit ce qui y sera proposé et traité pour en délibérer.

Procès-verbaux des États-Généraux de 1593 [2].

Le jeudi suivant, M. de Mayenne fut au logis où étoit logé le légat, rue de la Platrière, accompagné de MM. d'Aumale et d'Elbeuf, des six députés des trois corps dessus nommés, où se trouvèrent aussi M. le cardinal de Pellevé, le duc de Feria et l'ambassadeur don Diego et plusieurs autres ; auquel lieu lesdits députés des trois corps firent entendre audit duc de Feria qu'ils étoient envoyés de la part de l'assemblée pour savoir s'il avoit quelque chose à proposer de la part du roi

[1] Les États-Généraux se composaient des députés du clergé, de la noblesse et du tiers-état ou troisième ordre. Chaque ordre formait une assemblée particulière ; mais dans certaines circonstances, les trois ordres se réunissaient et ne formaient alors qu'une seule assemblée.

[2] Publiés par M. Aug. Bernard dans les Documents inédits sur l'Histoire de France, 1 vol. in-4, p. 184.

d'Espagne son maître, outre ce qu'il avoit proposé à toute la compagnie au Louvre, lorsqu'il y eut audience publique [1]. Le duc de Feria, après beaucoup de louanges de son maître et de sa fille l'infante d'Espagne, et du bien qu'ils désiroient à ce royaume, conclut que son maître avoit dépensé et frayé pour les frais de la guerre de France, depuis cinq ans, six millions d'or, dont il n'avoit jamais espéré ni espéroit le recouvrement, ayant le tout été employé pour le fait de la religion ; mais qu'en considération de cette dépense et de celle qu'il espéroit faire, qui étoit qu'il offroit 12,000 hommes de pied et 2000 chevaux entretenus pour cette année, avec les munitions et attirail nécessaire pour une telle armée, et la moitié autant pour l'année qui vient, et 1,200,000 écus pour la crue de la guerre des François, lesquels hommes et argent il promettoit tenir prêts dans deux mois, et diminuoit la moitié pour l'année qui venoit, espérant que cette année il se feroit tels exploits de guerre, au moyen de ce secours, que la moitié seroit suffisante pour l'année prochaine ; que pour toutes ces choses il ne demandoit aucune récompense, mais que, connoissant et sachant que, par la mort de Henri III, dernier roi, la droite succession (a) appartenoit à sa fille [2], il désiroit que, du commencement des États, elle fût déclarée reine de France, comme fille de l'aînée fille de France [3], et par conséquent principale héritière du royaume, attendu même que, quand on voudroit continuer la succession en la maison de Bourbon, cela ne se pouvoit ni ne se devoit faire, considéré que le roi de Navarre est hérétique, relaps et excommunié, et tous ses parens fauteurs

[1] Le 2 avril, jour où il présenta aux États la lettre du roi d'Espagne.

[2] La fille de Philippe II, nièce de Henri III.

[3] C'est-à-dire, comme fille de la fille aînée de Henri II, femme de Philippe II.

(a) La succession directe.

d'hérésie, et par conséquent exclus de la royauté; et que pour ces raisons, n'y ayant aucuns parens, le titre de reine ne pouvoit lui être dénié, tant par droit de succession que d'élection.

A quoi fut répondu par M. de Senlis[1], l'un des députés de l'Église, qu'à la vérité les politiques[2] avoient bon nez, et avoient bien senti quand ils disoient qu'il y avoit de l'ambition mêlée avec la religion, et que souventes fois, ils s'étoient, lui et ses compagnons, fort courroucés en chaire, pour maintenir qu'il n'y avoit rien autre chose que le seul zèle de la religion, et que si le duc de Feria continuoit en ses prétentions, il demeureroit politique lui-même. Il remontra de plus que le royaume de France s'étoit conservé douze cents ans, à l'exemple de ceux de Juda, sous la domination des rois de France, selon la loi salique et coutume du royaume; que, si l'on rompoit la loi salique et coutume du royaume, ou que, par élection on nommât une fille, elle pouvoit se marier avec un prince étranger qui, avec le temps, changeroit les lois du royaume, et enfin icelui pourroit être dissipé.

L'on dit que ledit sieur de Senlis se surprit lui-même en cette réponse, et que depuis il s'en étoit repenti, à cause que ce coup donné de sa main contre l'Espagnol en valoit quatre d'un autre. Le duc de Feria ne s'en étonna pourtant point, ains demanda que l'on en fit rapport aux États, et qu'un docteur qu'il avoit amené avec lui fût ouï sur ces faits en l'assemblée.

Quelques jours après, le procureur général Molé, assisté de deux avocats du roi, fut en la grand' chambre

[1] Rose, évêque de Senlis, était un des plus fougueux ligueurs; il fut cependant assez clairvoyant et assez bons Fançais pour comprendre le jeu que jouait l'Espagne contre Henri IV et la France, et assez courageux pour oser le dire. La conduite de Rose eut une grande influence sur son parti, et ne contribua pas peu à faire échouer les projets de Philippe II, si impudemment dévoilés par son orgueilleux ambassadeur.

[2] Les catholiques ralliés à Henri IV.

(du Parlement) requérir que la Cour donnât arrêt qui fût signifié aux États, que toute audience fut déniée au duc de Feria et à son docteur sur les prétentions qui étoient contre les lois du royaume. Messieurs de la grand' chambre remirent l'affaire à un autre jour pour assembler les chambres et en délibérer [1].

LES CONFÉRENCES DE SURESNES.

29 avril — 17 mai 1593.

Henri IV voyant le danger de l'élection d'un roi par les États-Généraux devenir imminent, déclara qu'il avait l'intention de se faire catholique, et demanda à se faire instruire dans la religion. Il y avait un an que des négociations étaient ouvertes à ce sujet entre Henri IV et la Ligue, et qu'elles se traînaient en longueur par le fait de l'opposition du Pape, de l'ambassadeur d'Espagne et des Ligueurs les plus exaltés. Le 28 janvier 1593, deux jours après l'ouverture des États-Généraux, Henri IV leur avait adressé un message pour leur faire savoir qu'il était prêt à « recevoir instruction. » Après bien des difficultés, des conférences s'ouvrirent à Suresnes entre les commissaires des États-Généraux et du duc de Mayenne et ceux de Henri IV, et une trêve fut signée entre la Ligue et le Roi. Les discussions eurent lieu entre l'archevêque de Lyon, pour la Ligue, et l'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, prélat politique, pour le Roi. Henri IV promit de se faire instruire, et cette promesse mit à néant les projets de l'Espagne et l'élection d'un roi par les États-Généraux.

I.

Lettre de Henri IV au prince de Conty.

10 mai 1593.

Mon Cousin, vous avez été ci-devant averti de la con-

[1] L'arrêt fut rendu le 28 juin. Voy. plus loin. — Ce fragment est emprunté aux *Procès-verbaux des États-Généraux de* 1593, publiés par M. A. Bernard en 1842, dans la Collection des documents inédits.

férence par moi promise aux princes, prélats, gentilshommes et autres seigneurs catholiques qui étoient près de moi avec ceux de l'assemblée de Paris. Les députés d'une part et d'autre s'étant assemblés dès le 29e du passé, au village de Suresnes, n'ont jusques à présent traité que des sûretés requises d'une part et d'autre, ayant aussi été interrompus par la venue des ducs de Mayenne, de Guise et autres chefs de leur parti à Paris, où leurs députés les ont été trouver; et ce pendant les sieurs de Schomberg et de Revol me sont venus rendre compte, au nom de tous les dits députés, de ce qui s'est passé entre eux et les autres; où ils ne pouvoient aller plus avant sans être plus amplement éclaircis de ma volonté, de laquelle les ayant fort particulièrement instruits, je les ai renvoyés pour continuer la conférence. Vous savez, mon cousin, que la proposition de ladite conférence fut introduite parmi des délibérations où l'on vouloit faire tomber l'assemblée de Paris de procéder à l'élection d'un roi. Il se connoît que ce moyen a suspendu les esprits de plusieurs de ladite assemblée qui ne voudroient tomber sous la domination de l'Espagnol, à laquelle ils voient qu'on les veut soumettre, et à personnes du tout dépendantes d'eux; et cette crainte, jointe la nécessité qu'ils sentent de la longueur de la guerre, leur a engendré un désir de s'accommoder avec moi, si j'étois de leur religion. Ceux qui ont autre intention, qui sont les chefs, montrent néanmoins semblable intention, parce qu'ils ne veulent faire connoître s'être nourris d'autre cause que de leur religion; mais en faisant semblant d'adhérer à la même opinion des autres, la traitent avec termes qu'ils sont bien assurés y former une impossibilité, quand ils seroient pris au mot de ma conversion, la renvoyant, comme ils font, au pape, qu'ils savent n'avoir en cela mandement ni volonté que celle du roi d'Espagne; ce qui les a rendus plus libres à faire quelque démonstration de me vouloir

reconnoitre, après que cette formalité seroit intervenue, pensant tirer du refus que j'en ferois, ou de la difficulté que j'y trouverois quand je le voudrois tenter, une grande confirmation de leur prétexte et crédit envers le peuple, et par là le faire plus facilement condescendre à ce qu'ils désirent, poursuivant cependant, par tous les moyens et artifices qu'ils peuvent, de rendre suspect et odieux tout traité de mon côté; en quoi les ministres d'Espagne mêlent de grands offres pour le public, et avantages pour les particuliers qui veulent quelque chose, soit par l'épée ou par la langue. Et d'autant qu'ils ne peuvent bien rompre la disposition du peuple en mon endroit, que en lui faisant perdre toute opinion et espérance de ma conversion, où ils n'épargnent aucune invention, ni supposition de bons avis, qu'ils disent en avoir, et que ceux qui connoissent ces mauvaises volontés et menées les ayant néanmoins en horreur, doutent que, si cet artifice n'est rabattu par quelque apparence qu'ils ne puissent cacher au peuple, ils le fassent précipiter à une résolution qui ne laisseroit plus lieu de réconciliation, comme seroit l'élection à laquelle ils tendent, et qui semble incliner à la personne du roi d'Espagne, pour ne voir aucun sujet assez puissant pour les maintenir ; j'ai pensé ne pouvoir trouver meilleur remède que de convoquer un nombre de prélats auprès de moi, pour entendre à mon instruction, qui servira aussi à contenter le commun souhait de mes sujets catholiques qui me reconnoissent; en quoi, pour le moins, j'espère que vaudra la dite convocation, si elle n'a force en l'autre parti.

C'est en cette occasion si importante et nécessaire à cet État, que je désire être assisté de vous, mon cousin, qui avez témoigné, en tant d'autres l'affection que vous avez au bien et conservation d'icelui et à la protection et manutention de mon autorité, pour l'entier établissement de laquelle, et aviser aux moyens de l'entretenir, je mande par même moyen le plus grand nombre

de princes, seigneurs et autres notables personnages, tant de notre cour de Parlement que autres, mes bons et fidèles serviteurs, pour se rendre tous ensemble dans le 10e du mois de juillet prochain, en cette ville, où je vous prie vous trouver en même temps pour mettre la main à un si bon œuvre, si profitable, avec l'aide de Dieu qui en fera, s'il lui plaît, sortir le fruit conforme au désir des gens de bien. Je le prie, pour fin, qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

De Mantes, ce 10e jour de mai 1593.

HENRY.

II.

Lettre de Henri IV à l'évêque de Chartres[1].

Monsieur de Chartres, le regret que je porte des misères où ce royaume est constitué par aucuns qui, sous le faux prétexte de la religion, duquel ils se couvrent, ont enveloppé et traînent lié avec eux en cette guerre le peuple ignorant leurs mauvaises intentions, et le désir que j'ai de reconnoître envers mes bons sujets catholiques la fidélité et affection qu'ils ont témoignée et continuent chacun jour à mon service, par tous les moyens qui peuvent dépendre de moi, m'ont fait résoudre, pour ne leur laisser aucun scrupule, s'il est possible, à cause de la diversité de ma religion, en l'obéissance qu'ils me rendent, de recevoir au plus tôt instruction sur les différens dont procède le schisme qui est en l'Église, comme j'ai toujours fait connoître et déclaré que je ne la refuserai ; et n'eusse tant tardé d'y vaquer sans les empêchemens notoires qui m'y ont été continuellement donnés. Et combien que l'état pré-

[1] Nicolas de Thou, frère du premier président Christophe de Thou, mort en 1598.

sent des affaires n'en pourroit encore justement dispenser, je n'ai toutesfois voulu différer davantage d'y entendre, ayant à cette fin avisé d'appeler un nombre de prélats et docteurs catholiques, par les bons enseignemens desquels je puisse, avec le repos et satisfaction de ma conscience, être éclairci des difficultés qui nous tiennent séparés en l'exercice de la religion. Et d'autant que je désire que ce soient personnes qui, avec la doctrine, soient accompagnées de piété et prud'hommie, n'ayant principalement autre zèle que l'honneur de Dieu, comme de ma part j'y apporterai toute sincérité, et qu'entre les prélats et personnes ecclésiastiques de mon royaume vous êtes l'un desquels j'ai cette bonne opinion; à cette cause, je vous prie de vous rendre près de moi en cette ville, le 15e jour de juillet, où je mande aussi à aucuns autres de votre profession se trouver en même temps, pour tous ensemble tendre à l'effet les efforts de votre devoir et vocation; vous assurant que vous me trouverez disposé et docile à tout ce que doit un roi très-chrétien, qui n'a rien plus vivement gravé dans le cœur que le zèle du service de Dieu et manutention de sa vraie Église. Je le supplie, pour fin de la présente, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Mantes, ce 18e jour de mai 1593.

HENRY.

ARRÊT DU PARLEMENT

POUR MAINTENIR LA LOI SALIQUE.

28 juin 1593.

La Cour, toutes les chambres assemblées, n'ayant,

comme elle n'a jamais eu, autre intention que de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine en l'État et couronne de France, sous la protection d'un roi très-chrétien, catholique et françois, a ordonné et ordonne que remontrances seront faites cette aprèsdînée par M. le président le Maistre, assisté d'un bon nombre de ladite Cour, à M. de Mayenne, lieutenant général de l'État et couronne de France, en la présence des princes et officiers de la couronne étant de présent en cette ville, à ce que aucun traité ne se fasse pour transférer la couronne en la main de princes ou princesses étrangers; que les lois fondamentales du royaume seront gardées...; qu'il ait à employer l'autorité qui lui est commise pour empêcher que, sous le prétexte de la religion, la couronne ne soit transférée en mains étrangères, contre les lois du royaume, et pourvoir le plus promptement que faire se pourra au repos du peuple pour l'extrême nécessité en laquelle il est réduit; et néanmoins dès à présent a déclaré et déclare tous traités faits et qui se feront ci-après pour l'établissement d'un prince ou princesse étrangère, nuls et de nul effet et valeur, comme faits au préjudice de la loi salique et autres lois fondamentales du royaume de France.

LETTRE DU LÉGAT AUX CATHOLIQUES DE FRANCE.

Paris, 23 juillet 1593.

Nous avons entendu que Henry de Bourbon, soi disant roi de France et de Navarre, a fait assembler quelques prélats et autres personnes ecclésiastiques de son parti en la ville de Saint-Denis, où il a encore invité

quelques-uns du parti catholique; et ce principalement sous le semblant et prétexte de vouloir être par eux absous de l'excommunication dont il a été nommément lié par le Saint-Siége. Et d'autant que ceux-là notamment qui ont le jugement plus imbécille, pourroient par ce moyen être induits à quelque erreur : Nous avons pensé être du devoir de notre charge d'admonester tous et chacuns des catholiques, afin que nul n'en puisse prétendre cause d'ignorance : que puisque le pape d'heureuse mémoire, Sixte V, a nommément déclaré ledit Henry de Bourbon hérétique, relaps et impénitent, chef, fauteur et défenseur manifeste des hérétiques, et comme tel avoir damnablement encouru les sentences, censures et peines ordonnées par les sacrés canons et constitutions apostoliques contre les hérétiques, relaps et impénitens; il appartient à notre Saint-Père, privativement à tous autres, de connoître et juger de cette affaire. Et que par conséquent tout ce que par lesdits prélats ou autres personnes ecclésiastiques ou aucuns d'iceux, de quelque condition, dignité, état et prééminence qu'ils puissent être, sera sur ce fait, attenté ou négocié, sera du tout nul, et de nul effet et valeur, et que le même Henry de Bourbon, en vertu de l'absolution, qui par aventure lui sera donnée de fait par ceux qui n'ont aucun pouvoir de ce faire, ne pourra ni devra en aucune manière être réputé absous : Ni ceux qui par après le favoriseront, en quelque façon que ce soit, moins sujets qu'auparavant aux peines et censures établies contre les fauteurs des hérétiques. Exhortons partant le plus qu'il nous est possible tous vrais catholiques, qui jusqu'à présent sont demeurés fermes en la défense et manutention de la religion catholique, apostolique et romaine, de ne se laisser décevoir en chose de si grande importance, et qui regarde non-seulement l'intérêt de ce royaume de France, mais aussi de toute la chrétienté. Et quant à ceux qui jusques ici ont suivi et favorisé ledit Henry

de Bourbon, nous les admonestons, par l'intime et viscérale miséricorde de Dieu, de ne vouloir accumuler erreur sur erreur, et de ne se rendre plus désormais auteurs de nouveaux schismes, desquels ils devroient plutôt s'être piéça (a) retirés, cessant de favoriser l'hérétique. Finalement, pour le regard des ecclésiastiques du parti des catholiques que nous avons entendu avoir été invités par ledit Henry de Bourbon, encore que nous estimions qu'aucun d'eux ne se transportera en cette ville-là, qui est de l'obéissance de l'hérétique, toutes fois avons-nous aussi pensé être de notre devoir de les avertir de tout ce que dessus. Et par ainsi leur défendons expressément, selon l'autorité qu'il a plu au Saint-Siége nous départir, qu'aucun d'eux n'ait à se transporter en tel conventicule. Que si aucuns osent contrevenir à cette notre défense, en assistant à celui ou à ce qui s'y fera, nous leur faisons savoir qu'ils s'exposeront, ce faisant, au danger d'encourir sentence d'excommunication, avec privation des bénéfices et dignités ecclésiastiques qu'ils pourroient obtenir [1].

ABJURATION DE HENRI IV.

25 juillet 1593.

Les commissaires de l'assemblée de Suresnes avaient remis la suite des négociations à une nouvelle assemblée qui devait se tenir à Mantes, mais que Henri IV transféra à Saint-Denis à cause du voisinage de Paris. Pendant ces négociations, le parti espagnol faisait ses derniers efforts pour faire élire l'Infante, mais ne parvenait pas à triompher des obstacles qu'apportaient à l'exécution de ses projets l'habileté de la conduite de Henri IV et sa conversion prochaine,

[1] Cette pièce est extraite des *Mémoires d'État* de Villeroy, t. IV, p. 239, édit. 1665.

(a) Depuis longtemps.

et surtout l'ardent désir que tout le monde avait de voir finir la guerre.

Le 25 juillet, Henri IV abjura à Saint-Denis entre les mains de l'archevêque de Bourges, des évêques de Chartres, de Nantes, du Mans et d'Évreux [1].

I.

Lettre de Henri IV à Gabrielle d'Estrées [2], pour lui annoncer son abjuration.

23 juillet 1593.

J'arrivai arsoir (*a*) de bonne heure et fus importuné de Dieu-gards jusques à mon coucher. Nous croyons la trève et qu'elle se doit conclure ce jourd'hui. Pour moi je suis, à l'endroit des ligueurs, de l'ordre de Saint-Thomas. Je commence ce matin à parler aux évêques. Outre ceux que vous mandai hier pour escorte, je vous envoie 50 arquebusiers qui valent bien des cuirasses. L'espérance que j'ai de vous voir demain retient ma main de vous faire de plus longs discours. Ce sera dimanche que je ferai le saut périlleux [3]. A l'heure que je vous écris j'ai cent importuns sur les épaules qui me feront haïr Saint-Denis comme vous faites Mantes....

[1] Renaud de Beaune, archevêque de Bourges ; Philippe du Bec, évêque de Nantes; Nicolas de Thou, évêque de Chartres ; Claude d'Angennes, évêque du Mans ; du Perron, évêque nommé d'Évreux.

[2] Gabrielle avait vivement conseillé au roi de se convertir.

[3] Saut périlleux ! saut bien dangereux en effet, que cet acte de haute politique. La concession que le roi avait la sagesse de faire à ses sujets en acceptant leur religion, allait-elle les satisfaire ? Quelques prélats gallicans sont avec lui, mais ils sont peu nombreux, ainsi que les Politiques, sur lesquels il s'appuie ; mais la cour de Rome, mais les évêques engagés avec la Ligue et l'Espagne, le reconnaîtront-ils ? Et s'il gagne une partie des catholiques, ne va-t-il pas perdre les protestants ? Il y a de quoi réfléchir et être anxieux ; l'expression *saut périlleux* n'est pas exagérée, a un sens très-sérieux, et exprime une inquiétude et non pas une plaisanterie.

(*a*) Hier soir.

II.

L'abjuration à Saint-Denis.

Dimanche 25 juillet 1593.

PIERRE DE LESTOILE.

Le dimanche 25 de juillet, le roi, sur les huit heures du matin, revêtu d'un pourpoint et chausses de satin blanc, d'un manteau et chapeau noir, assisté de plusieurs princes, grands seigneurs, des officiers de la couronne et autres gentilshommes en grand nombre, précédé des Suisses de sa garde, des gardes du corps écossois et françois, de douze trompettes, est allé à la grande église de Saint-Denis, les rues étant tapissées et jonchées de fleurs, le peuple répétant mille fois : *Vive le roi!*

A l'entrée de l'église étoient l'archevêque de Bourges, assis en une chaire couverte de damas blanc, aux armes de France et de Navarre; le cardinal de Bourbon et plusieurs évêques, et tous les religieux de Saint-Denis qui l'attendoient avec la croix, le livre des Évangiles et l'eau bénite. L'archevêque de Bourges lui a demandé quel il étoit. Le roi lui a répondu : « Je suis le roi. — Que demandez-vous ? — Je demande, a dit le roi, à être reçu au giron de l'église catholique, apostolique et romaine. — Le voulez-vous sincèrement ? — Oui, je le veux et je le désire. » Et à l'instant le roi s'est mis à genoux et a fait sa profession, laquelle profession, écrite dans un papier, il a donné, signée de sa propre main. L'archevêque ayant pris ce papier, lui a donné à baiser son anneau sacré, et puis l'absolution et la bénédiction. Après quoi il a été conduit au chœur de ladite église par les évêques...... Le roi s'est mis à genoux devant l'autel, a réitéré sur les saints Évangiles sa profession et son serment.

Le roi a été relevé par le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Bourges, et conduit à l'autel qu'il a baisé ; puis il a passé derrière ledit autel, où l'archevêque de Bourges a ouï sa confession, pendant que la musique chantoit le *Te Deum*. Après la confession, ledit archevêque l'a conduit sur un oratoire couvert de velours cramoisi brun, semé de fleurs de lys d'or, sur lequel il s'est mis à genoux, et a entendu la grande messe, célébrée par l'évêque de Nantes. Autour du roi, se sont placés les susdits princes, évêques et docteurs, et Messieurs des cours souveraines. A l'évangile, le cardinal de Bourbon lui a apporté le livre des Évangiles à baiser, et a été très-dévotement à l'offrande.

Après la messe, a fait jeter au peuple des sommes d'argent, et s'est retiré à son logis avec la même cérémonie qu'il étoit venu, suivi d'un peuple infini qui crioit : *Vive le roi !*

A l'heure des vêpres, le roi s'est rendu à la même église, où il a entendu la prédication faite par l'archevêque de Bourges, et ensuite les vêpres ; après lesquelles il est monté à cheval pour aller à Montmartre rendre grâce à Dieu en l'église dudit lieu, dans lequel il a été fait un feu de joie, qui a été imité par les villages d'alentour.

III.

Les prédicateurs à Paris.

Dimanche 25 juillet 1593.

Pierre de Lestoile.

Ce jour, aux prônes des paroisses de Paris, furent jetées des excommunications contre tous ceux et celles qui iroient à Saint-Denis ouïr la messe du roi, et

se trouveroient et assisteroient aux cérémonies de sa conversion.

Ce jour, dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris, le curé de Saint-Pierre-aux-Bœufs, sur la conversion du roi, dit au peuple ce qui s'ensuit :

« Messieurs, j'ai commandement de M. le légat de vous dire que ce jourd'hui le roi de Navarre se fait catholique ; lequel dit qu'il trouve bien étrange que l'on le reçoit, d'autant que notre saint père le Pape ne l'a point relevé de son excommunication ; toutesfois qu'il prie toute l'assistance de prier Dieu que s'il ne le fait de bon cœur, qu'il lui veuille mettre en l'âme ce qu'il faut pour un chrétien.

» Et cependant M. le légat vous prie d'attendre patiemment, et ne vous point émouvoir les uns contre les autres, ni prêter aucun consentement de le recevoir, jusqu'à ce que Sa Sainteté le relève.

» Et tout ainsi que quand un homme est mordu d'un chien enragé, il lui faut prendre du poil de la bête pour frotter la plaie, qui la veut guérir ; aussi faut-il qu'il soit relevé de Sa Sainteté. »

Le curé de Saint-André prêcha, ce jour, que tous ceux qui se trouveroient à la messe de ce méchant excommunié, étoient tous damnés, prêtres, chanoines, curés, doyens, évêques, prélats ; que des âmes de tous ces gens-là il n'en eût voulu donner un bouton ; qu'on lui avoit dit qu'il devoit aller ce jour là à la messe : « Mais de quelle façon, mes amis ? tout à cheval ; entrer par une porte et sortir par l'autre. »

Celui qui prêchoit à Saint-Jacques-de-la-Boucherie, nommé Mauclerc, dit, ce jour, que les trois docteurs qu'avoit pris le Béarnois pour son instruction, le premier méritoit d'être brûlé il y avoit trente ans, l'autre roué et le troisième pendu.

Le mercredi, jour Sainte-Anne, 28 de ce mois, tous les prédicateurs de Paris dirent en leurs sermons que cet hypocrite de roi de Navarre avoit fait sa conversion

au jour de l'évangile qui dit que les loups viendront en habit de brebis. Aussi ce renard avoit pris exprès ce jour pour ouïr la messe, afin que sous peau de brebis il pût entrer en la bergerie pour la dévorer. Mais que c'étoit un méchant relaps, excommunié, et un vieux loup gris, après lequel tout le monde devoit huer et le chasser, au lieu de le recevoir. Que sa conversion étoit feinte et ne valoit rien ; la cérémonie qu'on y avoit observée, une vraie farce et batélerie ; et la messe qu'on y avoit chantée, puante et abominable. En quoi on disoit qu'ils s'accordoient fort bien avec les ministres [1], qui la tenoient pour telle, et étoient en cela d'une même opinion avec eux.

Le curé de Saint-Germain, outre tout cela, dit que le Béarnois s'étoit hâté de se faire catholique pour cuider empêcher l'élection de notre bon roi, vaillant, sage, généreux, fils d'un brave père [2]; mais qu'il ne gagneroit rien à avoir tourné sa robe, pour ce que c'étoit notre vrai roi, et qu'en dépit de lui et de tous les Politiques il y demeureroit ; et encore qu'ils haussassent le nez à cette heure, pour une petite nuée d'ombrage qui étoit survenue, toutesfois qu'ils ne le gagneroient pas et que les bons catholiques demeureroient les maîtres à la fin. L'après-dînée dudit jour, le même curé prêcha qu'il n'y avoit que les anges qui gardassent Paris, et que la plupart des colonels et capitaines étoient Béarnistes et ne valoient rien ; mais que devant que le mois d'août fût passé, que le Béarnois auroit bien serré sur les oreilles, et qu'il le savoit bien.

Conformément à celui-ci, et selon le même propos, Guarinus prêcha ce jour à Saint-Merry que déjà un petit garçonnet avoit tué un grand chien huguenot de ce Béarnois : entendant Du Fossé qui avoit tué Saint-

[1] Les pasteurs ou ministres protestants.

[2] Le jeune duc de Guise qu'une partie des États de la Ligue voulait élire.



Just[1], et que c'étoit un bon présage; qu'il ne falloit pas perdre cœur, et que bientôt il se trouveroit possible quelque honnête homme qui en feroit autant au Béarnois. « Ce sera bientôt, dit-il, mes amis, plus tôt que vous ne pensez. Les Politiques auront à dos, je le sais bien. Nous avons été jà délivrés une fois par la main d'un pauvre petit innocent[2]; j'espère, si nous nous en montrons dignes, que Dieu nous délivrera de celui-ci par les mains de quelque autre honnête homme. »

Beaucoup de prédicateurs prêchèrent quasi le même, ce jour, à Paris, et parlèrent du mois d'août. Desquels propos le roi fut averti; et découvrirent ses bons serviteurs à Paris, qu'un nommé Desportes, bénéficier, demeurant rue de la Harpe, à l'hôtel Dandelot, député de Verneuil au Perche, et natif d'Angoulême, pratiquoit un coup à Paris, ne bougeant pour cet effet de dessus le duc de Feria et le Légat, avec lesquels il communiquoit plus de nuit que de jour.

Guarinus, ce jour, appela le roi bougre en sa chaire, ce qui scandalisa les plus dévôts; et plaisantant sur sa conversion, dit: « Mon chien, fus-tu pas à la messe dimanche? Approche-toi, qu'on te baille la couronne. »

Le dimanche premier jour du mois d'août 1593, le curé de Saint-André prêcha à Paris, comme tous les autres, contre la trève qui y devoit être publiée ce jour[3]; dit que les trois parts de Paris qui la trouvoient bonne étoient excommuniés; que le Béarnois, à cette heure qu'il avoit été à la messe, n'étoit bon qu'à brûler, et que le Pape lui-même ne le pouvoit absoudre qu'à l'article de la mort. Qu'il n'étoit marri de sa conversion, mais qu'il l'eût voulu tenir en paradis par la main, et que c'eût été un grand bien pour la France.

[1] Ils s'étoient battus en duel le 27; Du Fossé était de la Ligue, et Saint-Just du parti du roi.

[2] Jacques Clément, l'assassin de Henri III.

[3] Une trève de trois mois venoit d'être signée entre Henri IV et le duc de Mayenne.

Boucher, à Saint-Merry, prêcha que le roi alloit le jour à la messe et la nuit au prêche. Sur quoi on dit que Boucher étoit un oison qui prêchoit des oisons; et que le roi avoit assez d'une religion sans en prendre deux, voire quand il n'en eût eu que la moitié d'une, ce n'eût été que trop pour lui.

Guarinus fait des contes en sa chaire de la conversion du roi, et de maître Guillaume étant à la fenêtre, qui lui tiroit la langue et se moquoit de lui. Dit qu'il tourna le dos à l'évêque de Nantes quand il vint pour lui donner de l'eau bénite. Et une infinité d'autres sornettes, qui faisoient rire le peuple à gueule bée.

IV.

Lettre de Henri IV à M. le marquis de Pisany, conseiller d'État, ambassadeur du roi à Rome.

7 août 1593.

Monsieur le marquis, j'ai enfin satisfait au désir commun de tous mes bons amis et serviteurs catholiques, mais premièrement à moi-même, touchant l'expectation à laquelle ils étoient de me voir uni avec eux en l'Église catholique, apostolique et romaine. Vous avez été averti de la convocation que j'avois faite d'un bon nombre de prélats et docteurs en la faculté de théologie, pour entendre (a) à mon instruction que j'avois de long temps désirée et qui m'a été jusques à présent empêchée par les artifices et continuels efforts de mes ennemis. En faisant ladite convocation, j'avois par même moyen mandé les princes, officiers de la couronne et grand nombre d'autres seigneurs et noblesse, ensemble des principaux officiers de mes parlemens pour inter-

(a) Être occupés.



venir en cette sainte action, afin de la rendre plus célèbre et témoignée à un chacun, et pour prendre aussi avis avec eux sur les affaires de mon royaume. J'avois premièrement assigné cette assemblée à Mantes, au 15e juillet, auquel temps une partie tant desdits prélats que des autres qui étoient mandés s'y rendit; mais j'avisai depuis de la transférer en cette ville[1] où je m'en vins, et dans le 20e ladite assemblée se trouva complète. J'avois déjà auparavant commencé de vaquer (a) à madite instruction, laquelle je poursuivis ici de façon que, me sentant satisfait en ma conscience des points sur lesquels j'avois désiré d'être éclairci et reconnoissant par ce moyen, par l'inspiration qu'il a plu à Dieu me donner, l'Église catholique, apostolique et romaine être la vraie Église, je m'y suis joint et uni le dimanche 25e dudit mois avec les formes et solennités que lesdits prélats et docteurs ont jugé être nécessaires, entre lesquels se sont trouvés les curés de Saint-Eustache, de Saint-Médéric et de Saint-Sulpice, que j'avois mandés et qui sont sortis exprès de Paris, et pour commencement de la profession que je désire continuer toute ma vie de ladite religion catholique, après avoir reçu l'absolution et être introduit dans l'église de cette ville de Saint-Denis, j'y ouis la messe qui y fut solennellement célébrée par l'évêque de Nantes, assistant les autres prélats jusques au nombre de dix, avec plusieurs docteurs et autres personnes ayant dignités en l'Église, où se trouvoient aussi mon cousin le cardinal de Bourbon, quelques autres princes, grand nombre d'autres seigneurs et noblesse, et multitude de peuple, même de Paris, qui s'étoient dérobés pour y venir[2]. Je ne vous saurois exprimer la grande

[1] Saint-Denis, où l'abjuration eut lieu le 25 juillet 1593.

[2] Les Ligueurs et les Espagnols qui tenaient Paris, s'étaient opposés à ce que le peuple allât à Saint-Denis assister à la cérémonie qui allait détruire la Ligue.

(a) M'occuper de.

réjouissance qui fut vue en toute l'assemblée, mais je vous puis dire que nul ne l'a sentie plus grande que moi, et que, comme ce que j'ai fait est de ma franche volonté, aussi j'ai bien délibéré d'en rendre telle preuve par mes actions, que l'on connoîtra que je n'ai rien plus à cœur que l'honneur de Dieu et la manutention (a) de sa sainte Église, dont je rendrai aussi bientôt le témoignage que je dois à notre Très-Saint-Père le Pape, qui connoîtra l'observance en laquelle je désire vivre envers Sa Sainteté et le Saint-Siége, faisant état de dépêcher à cette fin dans peu de jours personnage de grande et bonne qualité[1], et de vous joindre en ce voyage avec lui pour y aller prendre la charge de mon ambassadeur ordinaire, et pour ce faire, vous prie d'attendre les dépêches que je vous enverrai sur ce par même moyen.... Écrit à Saint-Denis, ce 7e jour d'août 1593.

HENRY.

SOUMISSION DE VILLARS-BRANCAS.

8 mars 1594.

I.

Lettre de Henri IV à M. de Rosny[2].

M. de Villars-Brancas tenait Rouen, le Havre et la Haute-Normandie pour la Ligue. Henri IV, suivant le système qu'il expose à Sully dans la lettre suivante, était résolu d'acheter la soumission de Villars et des autres chefs de la Ligue, et de rétablir ainsi, à prix d'argent, la paix et l'ordre dans la France épuisée et ruinée par qua-

[1] Le duc de Nevers.
[2] Sully.

(a) Maintien.

rante ans de guerres civiles. Il chargea son fidèle Rosny de négocier la soumission de Villars, qui demanda la charge d'amiral, le gouvernement de Rouen et du Havre, 1,200,000 livres (12 millions de francs) pour payer ses dettes, 60,000 livres (600,000 francs) de pension et le revenu de six abbayes. Rosny, effrayé de ces exigences et des dépenses qu'elles entraîneraient, écrivit au Roi, qui lui répondit :

Mon ami, vous êtes une bête d'user de tant de remises et apporter tant de difficultés et de ménage en une affaire de laquelle la conclusion m'est de si grande importance pour l'établissement de mon autorité et le soulagement de mes peuples. Ne vous souvient-il plus des conseils que vous m'avez tant de fois donnés, m'alléguant pour exemple celui d'un certain duc de Milan[1] au roi Louis onzième, au temps de la guerre nommée du *Bien public*, qui étoit de séparer par intérêts particuliers tous ceux qui étoient ligués contre lui sous des prétextes généraux ; qui est ce que je veux essayer de faire maintenant, aimant beaucoup mieux qu'il m'en coûte deux fois autant[2] en traitant séparément avec chaque particulier, que parvenir à mêmes effets par le moyen d'un traité général fait avec un seul chef (comme vous savez bien des gens qui me le vouloient ainsi persuader), qui pût par ce moyen entretenir toujours un parti formé dans mon État. Partant, ne vous amusez plus à faire tant le respectueux pour ceux dont il est question, lesquels nous contenterons d'ailleurs, ni le bon ménager, ne vous arrêtant à de l'argent ; car nous paierons tout des mêmes choses que l'on nous livrera, lesquelles s'il falloit prendre par la force, nous coûteroient dix fois autant. Comme donc je me fie en vous et vous aime comme un bon serviteur, ne doutez plus à user absolument de votre pouvoir (*a*), que j'autorise encore par

[1] François Sforce.

[2] Henri IV acheta en effet, à prix d'or, les seigneurs qui s'obstinèrent à rester dans la Ligue. Il lui en coûta 32 millions de livres, qui font environ 320 millions de francs de nos jours.

(*a*) Mandat, procuration.

cette lettre en tant qu'il en pourroit avoir besoin, et concluez au plutôt avec M. de Villars. Mais assurez si bien les choses qu'il n'y puisse arriver d'altération, et m'en mandez promptement des nouvelles, car je serai toujours en doute et en impatience jusques à ce que j'en aie reçu; puis, lorsque je serai roi paisible, nous userons des bons ménages (a) dont vous m'avez tant parlé; et pouvez vous assurer que je n'épargnerai travail, ni ne craindrai péril pour élever ma gloire et mon État en leur plus grande splendeur. A Dieu, mon ami. De Senlis, ce 8e de mars 1594.

HENRY.

II.

Lettre de Henri IV au même.

17 mars 1594.

Mon ami, j'ai vu tant par votre dernière lettre que par vos précédentes, les signalés services que vous m'avez rendus pour la réduction entière de la Normandie en mon obéissance, lesquelles j'appellerois volontiers des miracles, si je ne savois bien que l'on ne donne point ce titre aux choses tant journalières et ordinaires que me sont les preuves par effet de votre loyale affection, laquelle aussi je n'oublierai jamais. Je serois très-aise de pouvoir faire promptement le voyage auquel vous me conviez, car la personne et l'ouvrage le méritent; mais une autre (entreprise) de non moindre importance[1] me retient ici attaché, à laquelle même je serai bien aise que vous participiez.

[1] La soumission de Paris.

(a) Ordre, dépenses réglées méthodiquement.

Partant, je vous prie (après néanmoins que vous aurez si bien affermi votre traité, que votre absence n'y puisse apporter d'altération), venez me trouver vers le 20e de ce mois à Senlis, ou le 21e à Saint-Denis, afin que vous aidiez à crier Vive le Roi dans Paris, et puis nous en irons faire autant à Rouen. Montrez cette lettre au nouveau serviteur que vous m'avez acquis [1], afin qu'il voie que je me recommande à lui, sache que je l'aime et que je sais priser et chérir les braves hommes comme lui. A Dieu, mon ami. De Senlis, le 17e mars 1594.

ENTRÉE DE HENRI IV A PARIS.

22 mars 1594.

I.

Lettre de Henri IV au duc de Nevers.

Mon Cousin, il me tarde que je vous puisse faire la bienvenue en ma maison du Louvre, et servir de commissaire pour vous remettre en possession de la vôtre, laquelle j'ai nettoyée avec le reste de cette ville des fâcheux hôtes qui y étoient; c'est Dieu qui a fait ce bon œuvre, y ayant disposé les volontés qui auparavant avoient toute autre inclinaison. Je l'en ai remercié et remercie de tout mon cœur, et m'en réjouis avec vous, le priant de me vouloir continuer sa sainte bénédiction à l'entier rétablissement de ce royaume et repos du pauvre peuple, et qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde. De mon cabinet du Louvre, le 22e mars.

[1] M. de Villars.

II.

Récit de l'historien de Thou.

Charles de Cossé, comte de Brissac, traitoit alors secrètement avec le roi de la reddition de Paris, par le moyen d'Antoine de Silly, comte de Rochepot, son proche parent, et promettoit de livrer cette grande ville, sans effusion de sang, et sans danger de la voir exposée au pillage. Il y eut à Chartres, entre Gaspard de Schomberg, Pomponne de Bellièvre, et Jacques-Auguste de Thou, des conférences à ce sujet, auxquelles les gens de Brissac étoient quelquefois admis. Les agens d'Anne d'Est, duchesse de Nemours, mère du duc de Mayenne, entretenus à la cour par cette princesse pour ses intérêts particuliers, eurent connoissance de ces entretiens secrets. Ils commencèrent à soupçonner quelque chose, et avertirent leur maîtresse de tout ce qui se passoit. La duchesse, qui d'ailleurs ne souhaitoit que la paix, avertit prudemment le duc de Mayenne son fils, lorsqu'il étoit sur le point d'aller joindre l'armée auxiliaire, de mettre ordre de bonne heure à ses affaires, et de songer sérieusement à faire sa paix avec le roi, qui s'étoit rendu catholique. Mais le duc de Mayenne, ou par l'effet de sa lenteur naturelle, ou par l'espérance d'un succès plus heureux, témoigna assez d'indifférence pour les avis de sa mère, et ne songea à prendre aucun parti. La duchesse voulut alors l'ébranler par la crainte du danger où il s'exposoit. « Je prévois, lui dit-elle, que si vous ne commencez à parler de votre accommodement avec le roi, avant que de sortir de Paris, vous perdrez cette capitale par votre départ précipité; et en laissant échapper cette occasion favorable, vous vous priverez du moyen de traiter dans la suite à des conditions avantageuses. Je sais, continua-t-elle,

qu'on trame le projet de livrer la ville; et que ceux qui le peuvent, et en qui vous avez le plus de confiance, sont les complices, et même les auteurs de ce complot. »

Le duc de Mayenne parut alors disposé à suivre les conseils de sa mère, et la conjura, par leur commun danger, de ne lui rien cacher de ce qu'elle savoit. La duchesse ayant prié son fils de garder le secret sur ce qu'elle lui alloit apprendre, elle lui dit qu'elle avoit découvert que Brissac avoit des intrigues secrètes avec le roi, et qu'il devoit profiter de son départ pour lui livrer Paris. Le duc remercia sa mère de la confidence qu'elle venoit de lui faire, et l'assura qu'il feroit de sérieuses réflexions avant son départ. Mais il alla sur le champ trouver Brissac : affermi plus que jamais dans le parti qu'il avoit pris, il méprisa les avis de la duchesse de Nemours, comme d'une femme timide, qui ne respiroit que la paix; peut-être aussi voulût-il faire voir à Brissac, qu'il se tenoit assuré de sa fidélité. Il lui découvrit donc familièrement ce qu'il venoit d'apprendre, et lui recommanda de veiller toujours à la conservation de Paris.

Brissac, après avoir remercié le duc de la confiance qu'il avoit en lui, le pria, pour mettre le comble à tant de bontés dont il l'honoroit, de vouloir bien lui nommer la personne dont il avoit appris ce qu'il venoit de lui dire. Le duc de Mayenne se souvenant peu de la promesse qu'il avoit faite à sa mère, lui dit, sans hésiter, que c'étoit d'elle qu'il l'avoit su. La duchesse en eut avis, et pour s'excuser auprès de Brissac, elle l'assura qu'elle n'avoit rapporté à son fils ce qu'on disoit de lui, que comme un bruit sans fondement, sur lequel elle n'avoit eu dessein que de plaisanter. Cependant ayant parlé au duc de Mayenne en particulier, elle se fâcha contre lui, et lui prédit avec vivacité, que s'il avoit l'imprudence de quitter Paris sans avoir mis ordre à ses affaires, il n'y rentreroit jamais avec la même autorité

qu'il y avoit. Ni la remontrance, ni la prédiction, ne firent aucune impression sur le duc.

Cependant un peu avant le départ du duc de Mayenne, et à l'arrivée de Sébastien Zamet, qui avoit assisté au sacre du roi, et qui revint alors de la cour, il s'éleva de nouveaux troubles dans Paris. Le 2 de mars les Seize s'assemblèrent après midi dans le couvent des Carmes, avec environ trois cents hommes de leur faction. C'étoit à peu-près tout ce qui restoit de cette vile cabale; tous les autres, ou touchés de repentir, ou éclairés par une triste expérience, s'en étoient retirés. Là le docteur Jean Boucher[1], qui étoit à la tête des factieux, dit que cette assemblée n'avoit été convoquée que par la permission du duc de Mayenne, et qu'on publieroit dans peu un édit pour indiquer une autre assemblée, qui devoit être tenue pendant son absence, suivant l'ordre qu'il en avoit donné dans le Parlement. « Le duc de Mayenne, continua-t-il, n'a aucune intelligence, comme on le dit faussement, avec ceux qui nous quittent tous les jours pour le parti du Navarrois; il est au contraire déterminé, selon sa promesse, à vivre ou à mourir avec nous pour la défense de la religion catholique, apostolique et romaine. Il vous exhorte à demeurer toujours attachés à la sainte Union pendant son absence, et à ne pas souffrir qu'on vous en sépare, sous quelque prétexte que ce soit. »

Pierre Senault prit ensuite la parole, et confirma, au nom du duc de Mayenne, ce que Boucher venoit d'avancer; ce qui ne causa pas peu d'étonnement à la plupart de ceux qui s'étoient mêlés à la troupe, malgré Boucher et les autres factieux : leur présence ne leur permit pas d'en dire davantage. On ne pouvoit comprendre par quelle raison le duc de Mayenne, après avoir réprimé l'insolente faction des Seize, se servoit de sa propre

[1] Curé de Saint-Benoît.

autorité pour la relever et encourager ainsi des séditieux à opprimer les bons citoyens.

Le lendemain Brissac, soit que sa démarche fût sincère, soit que ce fût une feinte, vint au Parlement, et dit que le duc de Mayenne avoit été fort irrité de l'assemblée qu'on avoit tenue contre sa volonté; que ce prince à la vérité avoit ordonné à Boucher de déclarer aux Seize, que ce qu'on disoit de l'intelligence qu'il avoit avec ceux qui se rangeoient du côté des ennemis, n'étoit qu'une calomnie; mais que d'ailleurs il avoit toujours détesté, et même défendu toutes les assemblées, comme étant la source des troubles et des factions.

Deux jours après, le duc de Mayenne convoqua les capitaines de quartiers dans la maison de Brissac; il les avertit de son départ, et les pria de demeurer toujours unis entre eux, et de punir de mort tous ceux qu'ils sauroient machiner quelque complot, ou fomenter quelque sédition. Il leur commanda d'obéir en tout à Brissac et au Prévôt des Marchands, comme à des puissances légitimes; et leur dit qu'ils ne devoient point s'épouvanter de la défection de plusieurs de leur parti : qu'ils seroient toujours assez, et même trop forts, tant que la concorde régneroit parmi eux : qu'il leur laissoit ce qu'il avoit de plus cher au monde, son épouse et ses enfans, avec madame de Nemours sa mère, et sa sœur madame de Montpensier, dont il vouloit que la conservation dépendît de la leur.

Lorsqu'il eût cessé de parler, Brissac le remercia de ses bontés, et le conjura de vouloir bien être toujours attentif au secours de la ville et au soulagement du peuple. Il s'éleva ensuite quelques disputes entre les capitaines de quartiers, touchant l'assemblée qui avoit été tenue aux Carmes. Le duc de Mayenne les apaisa, autant que la situation des affaires présentes pouvoit le permettre, et il partit le lendemain matin, 6 de mars, qui étoit un dimanche, emmenant avec lui, contre sa

promesse, son épouse et ses enfans. Il chargea Brissac de faire ses excuses au Parlement de ce qu'il étoit parti si subitement, sans lui avoir dit adieu. Le même jour, le Parlement donna un arrêt, par lequel il ordonnoit, comme à la réquisition du Légat, de faire le 17 du même mois une procession solemnelle de la châse de Sainte-Geneviève, objet de la vénération et de la piété des Parisiens. Chacun fut averti en même temps de purifier son âme, et de se préparer à la pénitence.

Le départ du duc de Mayenne troubla toute la ville; les gens de bien surtout craignirent que cette procession générale ne produisît un fort mauvais effet. Ils ne doutèrent point que ce ne fût une ruse des Espagnols, et du Légat qui leur étoit tout dévoué, afin de donner lieu aux Seize de faire un dernier effort pour subjuguer toute la ville, tandis que les bourgeois seroient occupés à cet acte de religion. Mais le trouble augmenta bien davantage, lorsqu'on eut appris que le roi, sous prétexte d'aller faire une neuvaine à Saint-Cloud, s'approchoit de Paris; les Espagnols en furent au désespoir; on boucha aussitôt la Porte-Neuve et celles de Bussy, de Saint-Denis et de Saint-Marcel, avec de la terre et des tonneaux d'osier.

Jean Guarin, cordelier savoyard, homme impudent et téméraire à l'excès, fit alors un sermon très-séditieux : « Le temps est venu, dit-il, où les vrais catholiques doivent traiter les Politiques comme ils le méritent. Ils ont de leur côté le nombre et la force, mais nous avons pour nous la justice, qui nous fera triompher d'eux. Prévenez-les, et faites main basse sur des hommes dignes du dernier supplice. »

Il couroit outre cela plusieurs bruits, ou véritables, ou répandus à dessein : que les Espagnols ramassoient des armes de tous côtés, et les distribuoient dans tous les couvens : qu'ils préparoient des cercles et des lances enduits de soufre et de bitume, et des feux grégeois. On voyoit les Seize courir par la ville, non plus

comme des bourgeois, mais armés de toutes pièces, comme si leurs concitoyens leur fussent devenus suspects, ou qu'ils eussent formé le dessein de les exterminer.

A la requête du Prévôt des marchands, le Parlement interposa son autorité, et ayant fait venir le comte de Brissac et Louis Godebert, chanoine pénitencier, grand-vicaire du cardinal de Gondy, évêque de Paris, il fit de grandes plaintes du discours séditieux du cordelier Guarin, et ordonna à Godebert de réprimer ce prédicateur fanatique. Le comte de Brissac et Étienne de Neuilly furent ensuite chargés d'aller trouver le Légat, afin qu'il interposât son autorité, et qu'il défendit à Guarin de prêcher désormais, s'il ne vouloit pas être plus prudent et plus modéré. Étienne de Neuilly rapporta le 12 du mois de mars au Parlement, que le Légat avoit promis d'exécuter les intentions de la Cour. En effet le cordelier, par ordre du Légat, rétracta, ou plutôt corrigea et interpréta ce qu'il avoit dit en chaire, et il fut dans la suite un peu plus réservé dans ses sermons.

Le Parlement donna aussi un arrêt, par lequel il défendit toutes sortes d'assemblées, sous peine d'être traité en criminel d'État; déclarant que les maisons où elles auroient été tenues, seroient rasées. Il fut défendu, par le même arrêt, de faire aucun amas d'armes, sous quelque prétexte que ce fût, et de répandre aucuns bruits séditieux, ou au préjudice de la Sainte-Union, ou en faveur du parti contraire. Etienne de Neuilly demanda qu'on mît dans l'arrêt, *en faveur du roi de Navarre,* au lieu de ces mots, *en faveur du parti contraire.* Les Seize l'avoient aussi demandé par une requête; mais le Parlement ne voulut rien changer dans les termes de son arrêt.

Le comte de Brissac proposa alors au Parlement de donner à cet arrêt la forme d'une ordonnance, qui seroit publiée en son nom, comme gouverneur de la ville;

parce que, disoit-il, l'ordonnance d'un gouverneur en imposeroit davantage aux bourgeois mutins. Mais un membre du Parlement, nommé d'Amours, s'éleva fortement contre cette demande, et dit fièrement que le Parlement ne partageoit son autorité avec qui que ce fût, et qu'il ne donnoit d'ordres, et ne faisoit de défenses qu'en son seul nom, sans s'associer personne pour l'exécution de ses arrêts. Brissac répliqua que si on ne le publioit pas en son nom, il ne seroit pas le maître d'empêcher une sédition. D'Amours se leva encore, et lui demanda quel pouvoir et quelle autorité il avoit dans la ville, qu'il n'eût reçu du Parlement, et s'il ne se ressouvenoit pas, qu'en prêtant le serment de fidélité pour sa charge de maréchal de France et celle de gouverneur de Paris, il avoit promis de garder et de faire exécuter avec soin toutes les ordonnances. « Déclarez donc hautement ce que vous pensez, ajouta-t-il, afin que sur votre réponse le Parlement prenne son parti. » Brissac se sentit fort offensé du discours de ce conseiller ; la crainte cependant d'échouer dans les commencemens de son gouvernement lui fit réprimer sa colère, et après s'être exécuté modestement sur la fâcheuse situation des affaires, il assura le Parlement qu'il seroit toujours soumis à son autorité. On publia par tous les carrefours de la ville l'arrêt du Parlement, sans aucun trouble, et tous les gens de bien y applaudirent.

Les Seize n'osant s'élever hautement contre cet arrêt, eurent recours à de sourdes intrigues. On découvrit bientôt, qu'ils alloient secrètement par tous les quartiers de la ville, mendier le secours de ceux dont ils connoissoient le caractère, et leur demander si, en cas qu'il survînt quelque trouble pareil à celui qui avoit été excité au mois de mai cinq ans auparavant, ils n'étoient pas prêts à courir les mêmes risques. On entendit dire alors à quelques-uns de ces séditieux, qu'avant trois jours on passeroit au fil de l'épée les membres du Parlement et tous les Politiques. On avoit

même aposté des prêtres dans les confessionnaux, pour demander aux pénitens s'ils étoient attachés à la Sainte-Union ou au parti du Béarnois. On dissimula cependant prudemment toutes ces choses, et on prit seulement des mesures pour empêcher les factieux de rien entreprendre contre le Parlement, ni contre la Chambre des comptes : ces deux compagnies leur étoient devenues suspectes. On mit pour cet effet des corps-de-garde dans toute la ville, composés d'Allemands qui étoient à la solde du duc de Mayenne, de soldats françois et archers de la ville, ayant à leur tête le Chevalier du guet. Ainsi la procession se fit sans tumulte et sans danger.

Pendant ce temps-là, ceux qui favorisoient le parti du roi ne s'endormoient pas. Le comte de Brissac étoit convenu avec l'Huillier, prévôt des marchands, et Martin Langlois, échevin, de livrer la ville au roi. Langlois étoit lié d'amitié depuis longtemps avec le capitaine Saint-Quentin, sieur de Beaurepaire, colonel des Wallons, homme de bien d'ailleurs et qui avoit du cœur. Il avoit fait en sorte, par certains bruits semés à dessein, que cet officier se défiât des Espagnols, et se flattât de mieux faire ses affaires dans le parti du roi. Mais les Espagnols ayant eu le vent de ce qui se passoit, et ayant soupçonné Beaurepaire de quelque complot secret avec la faction royaliste, ils l'arrêtèrent, et le firent comparoître devant le duc de Feria, pour rendre compte de sa conduite.

Cet incident engagea Brissac à hâter l'exécution de son projet. Mais il arriva alors une chose qui causa de nouveaux troubles dans la ville. De Bourg, gouverneur de la Bastille, avoit fait arrêter un certain prêtre, nommé de Merle, qui, à ce qu'on dit, à la sollicitation d'Alincourt (qui s'étoit depuis peu accommodé avec le roi), avoit corrompu un sergent, pour donner entrée dans la Bastille à des soldats, qui descendroient la rivière et entreroient dans le fossé de cette citadelle.

Plusieurs ont cru que ce fut une supercherie des Espagnols et des Seize, qui firent tenter de Merle au nom d'Alincourt, pour éprouver si les bourgeois de Paris s'accorderoient lorsqu'il s'agiroit de se garantir du péril commun; ou peut-être pour se rendre eux-mêmes maîtres de la Bastille, et par ce moyen introduire dans la ville autant de troupes étrangères qu'ils voudroient.

Comme les sentimens étoient fort partagés au sujet de cette affaire, de Bourg, homme prudent et modéré, pour mettre sa réputation à couvert, livra aux juges de Merle, habillé comme il étoit lorsqu'il avoit été pris. De Merle ayant été interrogé, refusa de répondre devant les juges royaux, et demanda son renvoi devant le juge ecclésiastique. La vie libertine et dissolue de ce prêtre, et les armes qu'il avoit continuellement à la main, sembloient rendre nul son déclinatoire, et le juge séculier étoit en quelque sorte compétent à l'égard d'un si mauvais prêtre, qui s'étoit rendu indigne de jouir des priviléges de son état.

Tandis que les esprits étoient en suspens, dans l'attente du jugement qu'on porteroit sur cette affaire, qui fixoit l'attention des Parisiens, ils ne s'aperçurent point d'une autre entreprise bien plus importante pour eux. Le Roi, qui quelque temps auparavant étoit venu à Saint-Denis, s'étoit ensuite retiré à Senlis, pour éloigner tous soupçons, et avoit laissé près de Paris, François d'Espinai de Saint-Luc, qui ayant épousé Jeanne de Cossé, sœur de Brissac, avoit beaucoup d'intérêts à discuter avec lui au sujet de la dot de sa femme. Sous ce prétexte, ils s'étoient quelquefois abouchés l'un et l'autre dans l'abbaye de Saint-Antoine près de Paris. Pour mieux couvrir ses desseins, Brissac menoit ordinairement avec lui un fameux avocat, nommé René Choppin, ligueur déclaré et très-zélé. Ce fut là que ces deux seigneurs prirent ensemble les mesures nécessaires pour l'exécution du projet.

Le jour dont on étoit convenu, Saint-Luc alla avertir le roi, qui étant parti de Senlis le 12 de mars, distribua ses troupes à Dammartin et dans la vallée de Montmorency, faisant courir le bruit qu'il alloit couper les Espagnols qui venoient de Beauvais et qui devoient passer l'Oise, près de l'Isle-Adam, dans des bateaux qu'ils portoient avec eux.

Sur le soir, Brissac assembla les capitaines de quartiers dans la maison du Prévôt des marchands, où, après s'être étendu sur les malheurs publics, il dit que le jour étoit enfin venu qu'on alloit les voir finir par la reddition de la capitale. Il ajouta, qu'on avoit pris les précautions nécessaires, par rapport à la sûreté de la religion et à l'oubli du passé : qu'il ne s'agissoit plus que de faire en sorte que l'affaire se passât le plus tranquillement qu'il seroit possible, sans trouble, sans désordre et sans que la ville fût exposée au pillage : qu'il étoit assuré que le roi, qui le souhaitoit ainsi, donneroit à cet effet les ordres nécessaires, pourvu que les bourgeois de leur côté se comportassent de manière à ne pas forcer Sa Majesté à tirer l'épée.

On ordonna en même temps à ceux qui étoient du secret, de passer toute la nuit sous les armes ; le Prévôt des marchands, avec l'échevin Langlois, signèrent des ordres qu'ils envoyèrent aux commissaires des quartiers, en qui ils se fioient, pour les informer que la paix étoit conclue, et pour enjoindre à tous les bons citoyens de se mettre sous les armes, afin de contenir dans le devoir ceux qui voudroient s'opposer à la paix.

Le lendemain, Brissac se rendit de grand matin, avec le Prévôt des marchands, à la Porte-Neuve, qui étoit bouchée avec de la terre, et la fit ouvrir. Langlois fit la même chose à la porte Saint-Denis. Comme la nuit fut très-pluvieuse, les troupes du roi tardèrent un peu à venir ; ce qui donna de l'inquiétude à Brissac. Enfin vers les quatre heures du matin, Saint-Luc parut près

des Tuileries : Brissac, précédé d'un flambeau, alla lui parler, et revint dans la ville. Saint-Luc ordonna aussitôt à ses gens de s'avancer ; voici l'ordre qu'ils gardoient. Saint-Luc avec sa troupe entra le premier dans Paris, après avoir posté cent hommes en haie, le long du quai, près de la porte, et avoir confié la garde de cette porte à Favas, capitaine expérimenté, qui avoit à ses ordres un détachement d'arquebusiers. Pour lui, il s'avança à la tête de quatre cents hommes, tirés de la garnison de Saint-Denis et commandés par Dominique de Vic, de la compagnie de cavalerie de Nicolas de Harlay de Sancy, et de celle de Marcilly, qui tous avoient mis pied à terre. Ayant tourné du côté de Saint-Thomas du Louvre, il marcha vers la Croix du Tiroir, carrefour qui sert de lieu patibulaire. Il étoit suivi par Charles d'Humières et par François d'Averton de Belin, qui étoit alors dans le parti du roi ; ils conduisoient un second corps, composé des troupes tirées de Creil et de Saint-Maixant, et commandées par Charles de Rochefort de Saint-Angel, et des soldats de du Rollet, gouverneur du Pont-de-l'Arche. Ils marchèrent du côté du pont Saint-Michel, et comme ils s'étoient fort avancés dans la ville, ils avertirent Saint-Luc de ne pas manquer de les secourir si on les attaquoit. De Marin, fils de la sœur de Belin, qui étoit dans la ville, se joignit aussitôt à eux.

François d'O, gouverneur de l'Ile-de-France, étoit à la tête d'un troisième corps de troupes, accompagné de François de Gontault de Biron, baron de Salignac, mestre de camp, avec les compagnies de cavalerie de L'Ile, sieur de Traigny, et de Joachim de Bérengeville. Ceux-ci eurent ordre d'aller par le rempart vers la porte Saint-Honoré, et de s'assurer de cette porte.

Le maréchal de Matignon conduisoit le quatrième corps, composé de la compagnie de cavalerie de son fils, Odet, comte de Thorigny ; de deux cents Suisses, commandés par Jean Lantand de Heyld, leur colonel,

du régiment de la garde, et des soldats de la garnison de Senlis, sous les ordres de Louis de Montmorency, sieur de Boutteville. Tandis que Brissac étoit en marche pour aller saluer le roi hors de la ville, Matignon rencontra en son chemin un corps d'Allemands, qui ne sachant rien de l'accord fait avec Sa Majesté, refusèrent de crier *Vive le roi*. Le maréchal donna sur eux, et en tua environ trente ; il y eut bien autant qui se jetèrent dans la rivière. Ensuite, quoiqu'il eût résolu de passer devant son propre hôtel, il jugea à propos de se joindre à Saint-Luc, après avoir posté un corps-de-garde sur le quai. Roger de Bellegarde [1] s'arrêta dans la place de Saint-Germain-l'Auxerrois, devant le palais du Louvre, avec une compagnie de chevau-légers de la maison du roi.

François d'Orléans, comte de Saint-Pol, marchoit ensuite à peu de distance, après les gardes du roi, et la compagnie de cavalerie de Jean de Longueval de Manican, conduite par Charles d'Estrées, marquis de Cœuvres, et avec la garnison de Chartres. Le roi marchoit à la tête de ces troupes, lorsque le Prévôt des marchands et les échevins, avec les compagnies bourgeoises, vinrent saluer Sa Majesté.

Le dernier corps, composé du reste des Suisses et du régiment de Champagne, étoit conduit par le duc de Retz. Vitry étant entré par la porte Saint-Denis, où Martin Langlois l'attendoit, y mit un corps-de-garde. En même temps, les garnisons de Corbeil et de Melun ayant descendu la rivière, s'approchèrent de l'Arsenal, et y furent reçues par Tiercelin de la Chevalerie. Tout se passa sans coup férir. Saint-Luc rencontra seulement Congy avec un corps de François et d'Espagnols, qui, à la vue des troupes du roi, prirent la fuite et se dispersèrent. Les Espagnols, les Napolitains et les Flamands, se retirèrent chacun dans leurs logemens.

[1] Grand-écuyer de France.

Brissac fut aussitôt envoyé au duc de Feria, pour lui demander de mettre en liberté Saint-Quentin, colonel des Wallons, que les Espagnols avoient fait arrêter depuis peu comme suspect. On le remit entre les mains de Brissac, qui leur offrit une composition honorable, pourvu qu'ils voulussent s'en rendre dignes. On leur permit, suivant la convention secrète que Brissac avoit faite avec Sa Majesté, de sortir de la ville en toute sûreté, enseignes déployées, mèches éteintes, tambours battants, avec leurs armes et tous leurs bagages. On leur donna Saint-Luc et Salignac pour les conduire jusqu'au Bourget.

Alexandre del Monte, colonel des Napolitains, refusa d'abord de sortir de la ville. Comme Horace de Zuniga étoit maître de la porte de Bussy, il vouloit s'y défendre ; mais Scipion Vinarolo, et ensuite Scipion Brancaccio lui ayant fait savoir les intentions du duc de Feria, il obéit, et sortit l'après-dînée par la porte Saint-Denis.

Aussitôt on envoya des hérauts et des trompettes dans toute la ville, pour faire savoir au peuple, que le roi accordoit une amnistie générale de tout le passé, et que Sa Majesté étoit résolue de vivre et de mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine. On entendoit de tous côtés le peuple crier : *Vive le Roi !* Sa Majesté fit dire en même temps au Légat[1] et aux duchesses de Montpensier et de Nemours, qu'ils n'avoient rien à craindre, et qu'ils pouvoient tout espérer de sa bonté. On leur donna des gardes, mais plutôt pour les rassurer et leur ôter toute crainte, que pour les garantir d'aucuns dangers.

Le roi se rendit ensuite à Notre-Dame, suivi d'une grande foule de monde, pour rendre grâces à Dieu de cet heureux événement. Le chapitre de cette cathédrale alla au-devant du roi avec la croix, et le reçut

[1] Le cardinal de Plaisance.

avec un profond respect : on chanta le *Te Deum* en musique, et Sa Majesté entendit la messe sous un dais qui lui avoit été préparé. La tranquillité qui régna dans la ville après une si grande et si subite révolution, est presqu'incroyable. On ouvrit toutes les boutiques l'après-midi ; en sorte que l'on vit en un seul jour, et presqu'en un moment, les ennemis de l'État chassés, les factions éteintes, un roi légitime affermi sur son trône, l'autorité du magistrat, la liberté publique et les lois rétablies. Le Légat refusa de venir saluer le roi, quoique Sa Majesté lui eût fait l'honneur de l'en faire prier ; ainsi on chargea Jacques-David du Perron, nommé à l'évêché d'Évreux, de le conduire jusqu'à Montargis. Il emmena avec lui, avec la permission du roi, le jésuite Varade et Christophle Aubry, curé de Saint-André-des-Arcs, l'un et l'autre convaincus d'avoir comploté avec Barrière pour assassiner le roi.

Le cardinal de Pellevé étoit alors très-dangereusement malade dans son hôtel de Sens. Ce cardinal, par son ancien dévouement à la maison de Lorraine, et par sa disposition naturelle, haïssoit extrêmement le roi. Comme il entendoit beaucoup de bruit dans la ville, il demandoit de temps en temps à ses domestiques ce que c'étoit. Ils lui répondirent d'abord que le roi de Navarre étoit près de Paris ; ensuite, qu'il attaquoit la Porte-Neuve, puis qu'il étoit entré dans la ville et qu'il étoit attendu dans la cathédrale. Le cardinal répliqua que les Espagnols et les catholiques de Paris sauroient bien lui résister, et que les chanoines de Notre-Dame ne souffriroient pas qu'un relaps et un excommunié entrât dans leur église. Presqu'aussitôt on vint lui annoncer que tout étoit tranquille dans Paris, et que le roi avoit été reçu dans la cathédrale avec toutes sortes d'honneurs. Pellevé se tourna alors avec indignation vers la ruelle de son lit, et depuis ce moment jusqu'à celui de sa mort, il ne proféra pas une seule parole.

De Bourg, brave officier, en qui le duc de Mayenne

avoit beaucoup de confiance, ayant été sommé de rendre la Bastille, où il étoit avec une garnison, non-seulement il le refusa, mais même il fit tirer le canon sur les troupes du roi. Comme on se disposoit à l'y assiéger, il se rendit cinq jours après, et sortit à cheval, avec sa garnison sous les armes, qui fut conduite en lieu de sûreté.

Jean Séguier, lieutenant civil, qui pendant le temps de la guerre avoit exercé sa charge à Mantes, et ensuite à Saint-Denis, étoit entré dans la ville avec le roi. Le premier de ses soins fut de faire venir chez lui tous les libraires et imprimeurs de Paris, pour leur ordonner de supprimer tous les livres séditieux et injurieux publiés contre le feu roi et contre le roi régnant, qu'ils auroient en leur possession : il leur défendit de publier à l'avenir de semblables écrits, sous peine de la vie et de la confiscation des biens, tant contre ceux qui garderoient chez eux de pareils livres, que contre ceux qui en composeroient ou publieroient d'autres semblables.

En même temps le chancelier de Chiverny chargea Pierre Pithou, qui pendant tout le temps de la guerre civile étoit demeuré dans Paris, quoiqu'il eût des sentimens très-opposés à l'esprit de la Ligue (homme d'ailleurs que, ni moi, ni tous les savans, ni tous les gens de bien ne peuvent assez louer), de compulser soigneusement le greffe du Parlement, et de mettre à part et déchirer tout ce qu'il y trouveroit injurieux ou de dangereux pour l'avenir, parmi les arrêts qui avoient été rendus dans le cours de la guerre civile. Pithou s'acquitta exactement de sa commission, aidé de Guillaume du Vair et d'Antoine Loysel.

Il fut ensuite question de dresser un édit en faveur des Parisiens (suivant les conditions secrètes dont on étoit convenu avec le comte de Brissac avant la reddition de Paris) et du rétablissement de l'autorité de cette partie du Parlement qui avoit rendu la justice à Paris

au nom du duc de Mayenne. Quelques-uns vouloient qu'on différât la publication de l'édit jusqu'à l'arrivée de la partie du Parlement qui avoit tenu son siége à Tours. Ils prétendoient que c'étoit un honneur dû à des magistrats fidèles, qui avoient sacrifié leurs biens et exposé leur vie pour le roi. Ils ajoutoient que l'autorité royale étoit intéressée à donner en cela une espèce de droit et d'avantage à ces sénateurs, toujours soumis et attachés à leur prince légitime, sur ceux que la fatalité des temps avoit rendus rebelles. Mais les courtisans, qui veulent que tout dépende de leur caprice, et qui croient que tout ce qu'on donne au mérite est une perte pour eux, obtinrent enfin du roi, prince rempli de bonté et qui ne cherchoit qu'à signaler sa clémence, que l'édit seroit vérifié par le chancelier, par les conseillers d'État et les maîtres des requêtes dans la grand'chambre du Palais ; et que la déclaration, au sujet de la réhabilitation de cette partie du Parlement, seroit aussi vérifiée de la même manière, et dans le même lieu, et que chacun de ces membres du Parlement y prêteroit serment au roi.

Cela se fit principalement à la sollicitation de François d'O, gouverneur de Paris, homme ennemi de toute vertu, qui cherchoit à plaire aux Parisiens, et à se maintenir par la division des sénateurs, contre les vrais serviteurs du roi, presque toujours opposés à ses pernicieux projets. D'O se servit pour cet effet du ministère de Pierre d'Amours, qui vint supplier humblement, au nom de ses collègues, le conseil du roi, de ne pas différer plus longtemps leur rétablissement. Il dit : Que ce qu'il y auroit de plus flatteur pour eux dans le pardon que Sa Majesté avoit la bonté de leur accorder, seroit d'être rétablis dans l'exercice de leurs charges par des personnes qui n'auroient jamais été de leurs ennemis : Que l'air sévère et irrité de leurs autres confrères leur imprimeroit de la crainte et de la haine, et que les retardemens que ces dispositions

pourroient causer seroient capables d'altérer la grâce du prince et de laisser, pour ainsi dire, vieillir ses bienfaits : Qu'il seroit bien plus aisé de réconcilier les esprits, si la bonté du roi vouloit bien confondre les sénateurs toujours attachés à Sa Majesté, avec ceux que le repentir de leur faute rendroit désormais aussi fidèles et aussi zélés que les autres.

Le roi se laissa donc persuader par d'O, et par ceux qui faisoient leur cour à ce gouverneur. Dès lors on prévit avec douleur que les grâces alloient être accordées avec peu d'équité et de discernement, et que l'on ne feroit aucune distinction entre les gens de bien et les méchans : ce qui donneroit lieu à des mécontentemens, à des plaintes, et enfin à des conjurations dangereuses.

Le 28 de mars, le chancelier vint au Parlement, accompagné des grands officiers de la couronne, des ducs et pairs, des conseillers d'État et des maîtres des requêtes. A la réquisition du procureur général, représenté par Pierre Pithou, Antoine Loisel portant la parole, l'édit fut vérifié et enregistré.

Après un long préambule, qui rappeloit tout ce qui s'étoit passé, Sa Majesté, par cet édit, pardonnoit aux Parisiens et leur donnoit main levée de tous les biens confisqués, à condition qu'ils prêteroient serment de fidélité. Conformément à l'édit de Henri III, de l'an 1577, en faveur des protestans, le roi ordonnoit que dans Paris, et à dix lieues aux environs, il n'y auroit d'autre exercice de religion que celui de la religion catholique, apostolique et romaine : que les ecclésiastiques seroient désormais à couvert de toute injure et de toute vexation : que personne ne les troubleroit, ni dans la célébration de l'office divin, ni dans la perception de leurs droits, ou la jouissance de leurs revenus, sous peine d'encourir les peines de droit. Sa Majesté confirmoit les anciens priviléges, libertés et immunités, tant en ce qui concernoit les bourgeois et les officiers

de la ville, qu'en ce qui regardoit l'Université. Elle promettoit un entier oubli du passé, pourvu que désormais on s'abstînt de toute sorte de confédérations, d'associations, de factions, de ligues, tant au dedans qu'au dehors du royaume. Tous les jugemens rendus à Paris, du consentement des parties, pendant les temps de la rébellion, furent confirmés par cet édit. A l'égard des arrêts qui avoient été rendus contre les absens, et contre ceux qui avoient suivi le parti du roi, ils furent cassés et annulés, et tous ceux qui en ce cas avoient été flétris par des arrêts, furent réhabilités. Toutes les provisions de charges, données par le duc de Mayenne, furent révoquées et déclarées nulles. Il fut permis néanmoins, par une grâce spéciale, à ceux qui étoient pourvus de ces charges de les garder, à condition qu'ils rapporteroient leurs provisions, lesquelles seroient lacérées par le chancelier, et qu'ils en prendroient de nouvelles de Sa Majesté. Le même règlement fut fait par rapport aux bénéfices non consistoriaux ; et il fut déclaré que les absens pourroient jouir de la même grâce, pourvu que dans l'espace d'un mois ils revinssent à Paris et prêtassent le serment. On excepta de l'amnistie tous ceux qui avoient exercé des brigandages et commis des désordres sans l'aveu de leurs chefs, et on déclara qu'ils pouvoient être poursuivis en justice. On excepta encore ceux qui avoient trempé dans le détestable parricide de Henri III ou dans la conspiration formée contre Sa Majesté, et ceux qui, dans le parti même qu'ils suivoient, eussent mérité d'être punis.

On vérifia ensuite l'édit qui concernoit le rétablissement du Parlement, où Sa Majesté, après avoir donné des louanges à l'arrêt que cette compagnie avoit rendu au mois de juin dernier, pour le maintien des lois de l'État[1], remettoit la peine portée par les édits de son

1 Par rapport à la loi salique, contre la faction d'Espagne.

prédécesseur contre ceux du Parlement qui étoient demeurés à Paris depuis la révolte de cette ville ; leur enjoignoit de prêter serment entre les mains du chancelier, et leur donnoit un plein pouvoir d'exercer leur juridiction à Paris avec la même autorité qu'auparavant, jusqu'au retour des membres du Parlement qui étoient à Châlons et à Tours. Le Chancelier alla le même jour faire aussi vérifier et enregistrer ce même édit à la Chambre des comptes et à la Cour des aides. Claude de Faucon, sieur de Ris, et Geoffroi le Camus, sieur de Pontcarré, allèrent faire la même chose à la Cour des monnoies, car le chancelier et les conseillers d'État jugèrent au-dessous d'eux d'y aller eux-mêmes.

Ce qui fut réglé par cet édit à l'égard des officiers du Parlement, a toujours été depuis observé. Il y eut dans la suite quelque contestation par rapport aux rangs, entre ceux dont le roi avoit établi le siége à Châlons et à Tours, et ceux qui étoient restés à Paris attachés au parti du duc de Mayenne. Le roi décida que ceux qui avoient été pourvus de leurs charges par Sa Majesté avant l'édit, auroient le pas sur les autres, quoique plus anciens, afin que, bien que la clémence du prince eût rendu égale la condition des uns et des autres, ceux néanmoins qui lui avoient toujours été fidèles et attachés, eussent quelque avantage sur les autres, et que ceux-ci eussent toujours lieu de se ressouvenir de la faute qu'ils avoient commise.

Le lendemain on fit une procession solennelle, où le roi assista avec toute sa cour, et où l'on porta les reliques de la sainte Chapelle. Charles Miron, évêque d'Angers, prononça dans la cathédrale un sermon très-éloquent ; un Augustin fit aussi un discours au peuple dans une salle du palais épiscopal. Le jour suivant, les membres du Parlement qui avoient été rétablis dans l'exercice de leurs charges s'assemblèrent, et on enregistra les lettres patentes du roi, qui créoit maître des

requêtes Martin Langlois et Guillaume du Vair, en considération des services qu'ils avoient rendus à Sa Majesté, par rapport à l'arrêt du mois de juin et à la reddition de Paris. Brissac, qui avoit été fait maréchal de France[1], et qui avoit jusqu'alors fait l'office de gouverneur de Paris, prêta aussi serment de fidélité comme conseiller d'État. Ensuite, au rapport et à la réquisition de Pierre Pithou, l'arrêt fut dressé en cette forme.

« La Cour, ayant depuis le 12 de janvier dernier, fait instance auprès du duc de Mayenne, pour l'engager à se réconcilier avec le roi, auquel Dieu et les lois du royaume obligent de se soumettre, et à traiter de la paix avec Sa Majesté ; et ledit duc de Mayenne, séduit par les artifices des Espagnols et de leurs fauteurs, n'ayant pu se résoudre à faire cette démarche, la ville de Paris pendant ce temps-là, ayant secoué le joug des étrangers, par une grâce particulière de Dieu, et s'étant soumise à son vrai et légitime souverain; après avoir rendu à Dieu des actions de grâces pour un si heureux succès, désirant d'employer l'autorité de la justice souveraine de l'État, dont elle est dépositaire, pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, et empêcher que les étrangers, sous prétexte de la maintenir dans un royaume agité de troubles, ne s'en emparent; souhaitant de plus que tous les princes, prélats, seigneurs, gentilshommes et autres sujets de l'État se soumettent à leur roi, et se rendent dignes d'éprouver sa clémence; et que tous les désordres, que la licence et le malheur des temps ont fait commettre, puissent être réparés par une union durable et par le maintien des lois : les Chambres étant assemblées, après une mûre délibération, elle déclare tous les édits, arrêts et sermens,

[1] Il avait été fait maréchal par la Ligue; il fut confirmé par Henri IV.

faits depuis le 29 décembre de l'an 1588, au préjudice de l'autorité royale et des lois du royaume, nuls et de nul effet, les révoque comme ayant été extorqués par force et par violence, les abolit, les supprime; et nommément déclare nul tout ce qui a été fait tant contre le feu roi Henri III de son vivant, qu'après sa mort contre sa mémoire respectable; fait défense de parler de lui autrement qu'en termes respectueux et comme on le doit; ordonne que l'on informera touchant le détestable parricide commis en la personne de ce prince, et qu'on poursuivra extraordinairement les coupables; révoque en outre l'autorité et puissance de lieutenant général du royaume ci-devant attribuée audit duc de Mayenne; et fait expresse inhibition à toutes personnes, de quelque rang et condition qu'elles soient, de lui obéir en cette qualité, de le favoriser ou de l'aider, sous peine d'être traitées en criminels de lèse-majesté; ordonne sous la même peine audit duc de Mayenne et aux autres princes de la maison de Lorraine, de rendre l'obéissance qu'ils doivent à Henri IV du nom, comme à leur roi et à leur souverain seigneur; enjoint à tous les autres princes, prélats et nobles, aux villes et universités, et à toute personne privée, de renoncer à la Ligue, dont ledit duc de Mayenne se dit le chef, et de rendre le respect et l'obéissance dus à leur roi; faute de quoi, les princes, seigneurs et nobles, seront, eux et leur postérité, privés des droits et prérogatives de la noblesse, leurs biens confisqués et leurs maisons et châteaux rasés; révoque, casse et déclare nuls tous les réglemens et résolutions des députés des provinces assemblés en dernier lieu à Paris sous le faux nom d'États, comme faits par des particuliers sans aucune autorité, et par des factieux dévoués à l'Espagne; fait défense auxdits députés de prendre le nom d'États, ni de s'assembler désormais, soit dans cette ville, soit dans aucune autre du royaume, sous peine d'être traités comme perturba-

teurs du repos public et comme criminels de lèse-majesté; enjoint à tous ceux qui pourroient être encore à Paris, de se retirer chacun chez soi, pour y vivre en sujets du roi et y prêter serment de fidélité entre les mains des juges des lieux; supprime et abolit toutes les processions et fêtes instituées par rapport à la Ligue, et ordonne qu'en leur place il soit fait tous les ans à perpétuité le 22 de mars, en mémoire de la réduction de Paris, une procession solennelle, où le Parlement en robes rouges assistera. »

Le même jour, Jean Lhuillier, Prévôt des marchands, fut créé président surnuméraire de la Chambre des comptes, en considération des services qu'il avoit rendus par rapport à la réduction de Paris. Sur ces entrefaites le roi étant allé à la chasse, se rendit à Saint-Germain-en-Laye, pour y voir Madame Catherine, sa sœur, qui, selon qu'on l'avoit résolu, ne devoit venir à Paris qu'après les fêtes de Pâques. Car comme cette princesse étoit protestante, et qu'elle faisoit souvent prêcher des ministres chez elle, où tout le monde étoit admis sans distinction, il y avoit lieu de craindre que les Parisiens, si bien disposés d'ailleurs à l'égard du roi, n'en prissent quelque ombrage, et que cet objet ne troublât la dévotion du peuple pendant la semaine sainte. Trois jours après, le roi revint à Paris, et assista l'après-midi, au milieu d'une grande foule de peuple, à la cérémonie de l'absoute dans la cathédrale, où l'archevêque de Bourges prêcha. Le lendemain, Sa Majesté, selon l'usage de tous les rois, célébra la cène, lava les pieds de treize pauvres enfans, les servit à table et leur donna l'aumône lui-même. Le peuple, qui étoit accouru en foule à ce pieux spectacle, admiroit et adoroit alors, pour ainsi dire, ce même prince, qu'il avoit peu de temps auparavant si haï et si détesté. Le jour de Pâques, Sa Majesté, après l'office, toucha publiquement, conformément à un ancien usage, dans la cour du Louvre, six cent soixante pauvres, malades

des écrouelles, et dans sa chambre elle toucha trente autres personnes d'une condition plus honnête.

III.

Récit de Pierre de Lestoile.

Le mardi 22e jour de mars 1594, à sept heures du matin, le roi entra dedans Paris par la même porte que le feu roi en étoit sorti, et fut la ville réduite en son obéissance sans sac et sans effusion de sang, fors de quelques Lansquenets qui voulurent mener les mains, et deux ou trois bourgeois de la ville, la vie desquels le roi dit depuis avoir eu désir de racheter, s'il eût été en sa puissance, de la somme de cinquante mil écus, pour laisser un singulier témoignage à la postérité que le roi avoit pris Paris sans le meurtre d'un seul homme.

Étant dans la rue Saint-Honoré vis-à-vis de la barrière, il demanda au maréchal de Matignon, comme s'il eût été étonné de se voir dans une telle ville, au milieu d'un si grand peuple, s'il avoit donné bon ordre à la porte, et qu'il y regardât bien. Puis ayant avisé un soldat qui prenoit par force du pain sur un boulanger, y accourut lui-même et le voulut tuer.

Passant devant les Innocens, et s'y étant arrêté avec sa troupe, fut vu un homme à la fenêtre d'une maison qui fait le coin, lequel la tête couverte, regarda longtemps Sa Majesté sans faire seulement semblant de la saluer. Enfin voyant qu'on commençoit à en murmurer, ferma la fenêtre et se retira. Ce qui ayant été rapporté au roi, s'en prit à rire, et cependant défendit très-expressément qu'on n'eût à entrer en ladite maison pour y fâcher ou molester aucun.

Étant arrivé sur le pont Notre-Dame, et voyant tout ce peuple criant si allègrement *Vive le roi*, dit ces mots : « Je vois bien que ce pauvre peuple a été tyrannisé. » Puis ayant mis pied à terre devant l'église Notre-Dame, étant porté de la foule, ses capitaines des gardes voulant faire retirer le peuple, il les engarda, disant qu'il aimoit mieux avoir plus de peine, et qu'ils le vissent à leur aise ; car ils sont, dit-il, affamés de voir un roi.

Dès qu'il fut arrivé au Louvre, il voulut voir et parler au capitaine Saint-Quentin, capitaine des Wallons, prisonnier de l'Espagnol, pour le service qu'il prétendoit faire au roi (s'il eut pû) en la réduction de Paris. Étant venu, Sa Majesté lui dit qu'il vouloit que les étrangers vidassent de sa ville de Paris dans deux heures après-midi. L'autre s'étant jeté à ses pieds pour remercier Sa Majesté de la vie et de la liberté qui lui étoient rendues par son moyen (car il devoit être pendu l'après-dinée dans la cour de l'hôtel de Longueville), lui ayant offert son service, le roi l'accepta et le retint, lui disant, puisqu'il n'étoit point Espagnol, mais François, qu'il les laissât aller, qu'il demeureroit près sa personne et qu'il n'eût plus peur.

Dès le matin, le roi avoit envoyé vers eux M. le comte de Saint-Pol, avec charge de dire au duc de Feria, comme il fit, que Sa Majesté tenant en sa main et leurs vies et leurs biens, il ne vouloit toutesfois ni de l'un ni de l'autre, ains que libéralement il les leur remettoit, moyennant que promptement ils sortissent de sa ville de Paris sans aucune dilation (*a*) ou excuse. Ce que ledit duc ayant promis, et assez promptement, comme celui qui ne s'attendoit pas d'en sortir à si bon marché, s'écria par deux ou trois fois « : Ah grand roi ! grand roi ! »

Sa Majesté fit aussitôt publier par la ville une décla-

(*a*) Retard.

ration arrêtée à Senlis le 20 de ce mois, par laquelle il pardonnoit à tout le monde, même aux Seize.

Puis envoya donner le bonjour à mesdames de Nemours et de Montpensier, et les assurer qu'il ne seroit fait tort aucun à leurs personnes, biens et maisons, lesquelles il avoit pris et prenoit en sa protection et sauve-garde. Lesquelles bien que déconfortées, en remercièrent bien humblement Sa Majesté, et en dirent un grand merci bien bas.

A la première nouvelle qu'en reçut Madame de Montpensier, lorsqu'on lui vint dire de bon matin que le roi étoit dedans Paris, elle se montra tellement éperdue et comme désespérée, qu'elle demanda s'il n'y avoit point quelqu'un qui lui pût donner d'un coup de poignard dans le sein. Puis ayant un peu repris ses esprits, tourna sa colère contre M. de Brissac, l'appelant méchant et traître, disant que longtemps elle savoit qu'il étoit poltron, mais que de traître elle ne l'avoit connu que jusques à ce jour.

Ce jour sur les trois heures après-midi, le duc de Feria avec les garnisons étrangères sortirent de Paris par la porte Saint-Denis, au-dessus de laquelle il y a une fenêtre, où le roi se mit pour les voir passer.

Le duc de Feria le salua à l'espagnole, comme on dit, c'est-à-dire, gravement et maigrement. De quoi le roi se moqua, et lui ôtant à moitié son chapeau, le contrefaisoit après fort plaisamment.

Une femme d'un Espagnol passant avec les troupes, pria qu'on lui fît voir le roi, disant tout haut que la France étoit heureuse d'avoir un si grand roi, si bon, si doux et si clément, lequel leur avoit pardonné à tous. Et que s'ils l'eussent tenu comme il les tenoit, qu'ils n'eussent eu garde de lui en faire autant. Après qu'on lui eût montré le roi : « Je le vois, » dit-elle, et le regardant, commença de lui crier tout haut : « Je prie Dieu, bon roi, que Dieu te doint toute prospérité, et de moi étant en mon pays, et quelque part que je sois, je

te bénirai toujours, et célébrerai ta grandeur, ta bonté et ta clémence. »

Les Napolitains aussi s'en allant, disoient : « Vous avez aujourd'hui un bon roi, au lieu d'un prince très-méchant que vous aviez. »

Au président de Nully [1], qui ce jour se présenta pour faire la révérence à Sa Majesté, elle fit demander par Sansi en quelle qualité il la lui vouloit faire, auquel ledit Président ayant répondu, que c'étoit en qualité de son très-humble et très-obéissant sujet et serviteur, le roi l'ayant entendu, lui renvoya dire par Sansi qu'il ne tenoit point pour ses sujets ni pour ses serviteurs ceux qui l'étoient de l'Espagnol, et qu'il ne laissât pas, si bon lui sembloit, de s'en aller avec eux. Au président de Hacqueville il dit ces mots : « Monsieur le Président, je suis bien aise de vous voir, je sais les bons offices que m'avez faits ici, je vous en remercie. Toutesfois quand il étoit question de quelque affaire qui importoit à mon service, vous étiez ordinairement malade ; je suis d'avis que vous vous retiriez à votre Grand-Conseil. »

Pour le secrétaire Nicolas [2], Sa Majesté le manda à son dîner, pour en tirer du plaisir. Lui ayant demandé qui il avoit suivi pendant les troubles, ledit Nicolas lui répondit, qu'il avoit à la vérité quitté le soleil et suivi la lune. « Mais que veux-tu dire de me voir ainsi à Paris comme j'y suis? — Je dis, Sire, répondit Nicolas, qu'on a rendu à César ce qui appartenoit à César, comme il faut rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu.

[1] Premier président de la Cour des Aides.

[2] Il avoit un office de secrétaire du roi sous Charles IX, et fut ensuite simple secrétaire du duc de Mayenne. Il se piquait de poésie : ses vers et principalement ses questions lui acquirent la familiarité de ce prince, qui se faisoit un plaisir de répondre à ceux qu'il lui présentoit fort souvent. De plus, ajoute Brantôme, c'étoit un gros réjoui, bon compagnon, d'un esprit assez divertissant, que son tempérament rendoit enclin à la bonne chère. C'est ce qui obligea Henri IV de le mander à son dîner pour se réjouir.

— Ventre-saint-gris, répondit le roi, on ne m'a pas fait comme à César, car on ne me l'a pas rendu à moi, on me l'a bien vendu. » Cela dit il en présence de Brissac, du Prévôt des marchands, et autres vendeurs qu'il appeloit.

Ce jour, à l'instance de l'ambassadeur d'Angleterre, le tableau de la reine d'Angleterre contre les catholiques, étalé par la Ligue dans la grande église de Notre-Dame, en fut ôté par commandement exprès de Sa Majesté.

Le même jour Sa Majesté ayant reçu deux avis d'importance, elle dit à ceux qui lui en parloient, ces mots : « Il faut que je vous confesse que je suis si enivré d'aise de me voir où je suis, que je ne sais ce que vous me dites, ni ce que je vous dois dire. »

A Messieurs de la Ville, qui lui présentèrent ce jour de l'hipocras, de la dragée et des flambeaux, suppliant Sa Majesté d'excuser la pauvreté de sa ville de Paris, il leur dit, qu'il les remercioit de ce que le jour de devant ils lui avoient fait présent de leur cœur et maintenant de leurs biens, qu'il les acceptoit de bon cœur, et pour le leur montrer, qu'il demeureroit avec eux et en leur garde, et qu'il n'en vouloit point d'autre que la leur.

Comme il se mettoit à table pour souper, il leur dit en riant, qu'il sentoit bien à ses pieds qui étoient moites, qu'il s'étoit crotté venant à Paris, mais pour le moins qu'il n'avoit pas perdu ses pas.

Le mercredi 23, le sous-chantre de Notre-Dame, qui le jour de devant avoit présenté la croix au roi à l'entrée de l'église, mourut à deux heures après minuit, n'ayant été malade que deux heures ; ce que ceux de la Ligue interprétèrent à punition divine.

Ce jour le roi alla ouir la messe à la Sainte-Chapelle, où je le vis entrer.

Le jour même, en la rue de l'Arondèle, un gentilhomme qui étoit au côté du roi, accompagné de deux ou trois autres, ayant avisé le curé de Saint-André

avec celui de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, qu'on appeloit le curé du roi, l'ayant accosté lui demanda s'il n'étoit pas bien réjoui d'avoir un si bon paroissien que le roi, et s'il ne vouloit pas crier *Vive le roi.* Auquel ledit curé répondit qu'on y aviseroit, et qu'on n'en étoit pas encore là. Lors ce gentilhomme entrant en colère, lui dit en jurant, que s'il n'eût eu crainte de déplaire au roi son maître, qu'il le lui eût fait crier tout-à-l'heure, voire bien haut.

Ces jours de mercredi et jeudi, à Saint-André et en quelques autres paroisses de Paris, les prêtres ne vouloient confesser[1], que préalablement ils ne sussent de ceux qui s'y présentoient, s'ils avoient été bien aises de la venue du roi à Paris, et ceux qui disoient oui, les renvoyoient et ne les vouloient confesser.

Les prédications aussi cessèrent, disant tout haut les prédicateurs qu'ils ne pouvoient prêcher autrement qu'ils avoient prêché : ce qui étant rapporté au roi, dit qu'il les falloit excuser, parce qu'ils étoient encore fâchés.

Un pâtissier de devant Saint-Séverin, fut bien si impudent et hardi jusques-là de dire en pleine rue, que

[1] Il y eut un grand nombre de prêtres, tant séculiers que réguliers, qui soutenoient que ce n'étoit point assez que le roi eût fait profession de la vraie religion ; mais qu'il devoit être admis par le pape, et reconnu pour le fils aîné de l'Église ; et sur ce principe ils ne croyoient point être obligés de prier pour sa majesté, et refusoient l'absolution à ceux qui le reconnoissoient pour leur roi légitime. L'archevêque de Bourges, pour lever ce scrupule, fit assembler dans la maison de l'évêque, tous les curés et les vicaires de Paris, et en présence de Jacques Miron, évêque d'Angers, d'Henry Descoubleau, évêque de Malezais, de Philippe du Bec, évêque de Nantes, et de plusieurs autres prélats et docteurs de tous les ordres, il leur montra l'erreur dans laquelle étoient tous ceux qui refusoient de prier pour le roi, ou refusoient l'absolution à ceux qui le reconnoissoient, puisqu'il étoit certain que le roi étant véritablement et dûment réconcilié à l'Église, il étoit membre de cette Église, quoiqu'il n'eût pas encore reçu l'absolution qu'il avoit demandée solennellement par ses ambassadeurs : qu'ainsi il n'y avoit rien qui pût dispenser ses sujets de prier Dieu pour Sa Majesté, si on vouloit vivre tranquillement.

le jour de devant il étoit bien entré des chiens à Paris, mais qu'il les falloit avoir. Pour lesquelles paroles fut contraint de s'absenter.

Ce jour même une honnête damoiselle donna avis de deux bourgeois de la ville, l'un maçon et l'autre boulanger, qui tous deux avoient dit qu'ils étoient résolus de mourir, mais que devant ils tueroient le roi.

Le jeudi 24 mars, le curé de Saint-Jacques de la Boucherie, auquel on avoit envoyé un billet (ce qu'il méritoit bien et pis) communia seize personnes dans l'église de l'Ave-Maria, et après leur dit qu'ils remerciassent Dieu de ce que les choses s'étoient passées si doucement en la réduction de Paris ; que le roi s'étoit montré merveilleusement doux et bénin, en ce qu'il leur avoit à tous pardonné, combien que plusieurs d'entre eux eussent fait de mauvais actes et irrémissibles ; qu'il n'en pouvoit dire autre chose, sinon que c'étoit un bon roi. Quant à lui qu'il falloit qu'il s'en allât ; mais en quelque part qu'il fût, qu'il célèbreroit toujours et loueroit sa générosité et clémence.

Ce jour, le roi vint voir Madame de Nemours avec laquelle Madame de Montpensier étoit. Il leur demanda entre autres propos, si elles n'étoient point bien étonnées de le voir à Paris, et encore plus de ce qu'on n'y avoit volé ni pillé personne, ni fait tort à homme du monde de la valeur d'un fétu, voir jusques à la racaille des goujats, qui avoient payé tout ce qu'ils avoient pris, et se tournant vers Madame de Montpensier, lui dit : « Que dites-vous de cela, ma cousine ? — Sire, lui répondit-elle, nous n'en pouvons dire autre chose, sinon que vous êtes un très-grand roi, très-bénin, très-clément et très-généreux. » A quoi le roi se souriant, lui dit : « Je ne sais si je dois croire que vous parliez comme vous pensez. Une chose sais-je bien, c'est que vous voulez bien du mal à Brissac. Est-il pas vrai ? — Non, Sire, dit-elle, pourquoi lui en voudrois-je ? — Si faites, si faites, répondit le roi, je le

sais très-bien. Mais quelque jour que vous n'aurez que faire, vous ferez votre paix. — Sire, dit-elle, elle est toute faite, puisqu'il vous plaît. Une chose eussé-je seulement désiré en la réduction de votre ville de Paris, c'est que M. de Mayenne mon frère vous eût abaissé le pont pour y entrer. — Ventre-saint-gris, répondit le roi, il m'eut fait possible attendre longtemps, et n'y fusse pas arrivé si matin. »

Le jour même, S. M. entrant au Louvre dit à M. le Chancelier : « Monsieur le Chancelier, dois-je croire, à votre avis, que je sois là où je suis ? — Sire, lui répondit-il, je crois que vous n'en doutez point. — Je ne sais, dit le roi, car tant plus j'y pense, et plus je m'en étonne. Car je trouve qu'il n'y a rien de l'homme en tout ceci. C'est une œuvre de Dieu extraordinaire, voire des plus grandes. Et à la vérité, c'est chose fort miraculeuse de dire qu'une telle entreprise, éventée comme elle étoit et sue de tant de personnes, voire longtemps auparavant, ait pu réussir à sa fin. Car le secret est une chose rare, et peu usitée entre ceux de notre nation. »

Le vendredi 25, un tonnelier ligueur et séditieux, qui demeuroit en la rue de l'Arondelle à Paris, qui la dernière fête de la Toussaint avoit tué la femme de l'horloger du roi, nommé Greban, en qualité de politique et huguenote, fut constitué prisonnier pour avoir été découvert avoir porté le jour de devant un poignard sous son manteau à l'hôtel de Nemours, où étoit le roi, en intention (disoit-on) d'en offenser S. M., et que même sa femme en avoit crié après lui, et disoit qu'il feroit enfin quelque coup, dont il ruineroit sa femme et ses enfans.

Ce jour, le curé de Saint-Germain de l'Auxerrois prêcha contre le roi, nonobstant le pardon que lui avoit octroyé Sa Majesté le jour de devant, à la charge d'être plus sage à l'avenir, et plus retenu en ses prédications qu'il n'avoit été.

Au sortir de sa chaire il fut saisi par le prévot Lugoli et mené prisonnier au For-l'Evêque, où interrogé, il fit ce qu'il étoit, soutenant que le roi étoit excommunié ; pour lesquelles paroles il eut son congé, le roi n'ayant voulu qu'on le traitât plus rigoureusement.

Nouvelet à Saint-Séverin, Bellanger à Saint-Germain de l'Auxerrois, et le prieur de Saint-Magloire à Saint-Barthélemy, prêchèrent et prièrent Dieu pour le roi : Bellanger entre les autres[1], le roi étant à son sermon vis-à-vis de lui, prêcha de l'obéissance due aux rois, et que c'étoit hérésie de soutenir le contraire; que ceux qui les avoient prêchés par ci-devant, et donné à entendre que le roi étoit excommunié, et partant qu'il ne le falloit reconnoître (comme avoit fait leur curé ce même jour au matin) étoient excommuniés, séducteurs du peuple et méchans.

Le curé de Saint-André des Arcs fut averti ce jour par M. le président Séguier, de s'en aller, pour ce qu'il avoit été chargé par Barrière, exécuté à Melun, pour avoir voulu attenter à la personne du roi, ce que ledit curé nioit, ni qu'il eût jamais donné conseil de le tuer, bien qu'un grand homme noir, qu'il ne connoissoit point, s'étoit adressé à lui pour l'en consulter, mais qu'il l'avoit renvoyé aux Jésuites.

Beaucoup de ligueurs sortirent de Paris ce jour ; les uns par billets, et les autres sans les attendre, ayant crainte de pis.

Maître Pierre Senault[2], averti par le colonel d'Aubray de reconnoître le roi, fit réponse que ce que son curé feroit, il le feroit, et qu'il le suivroit toujours comme son capitaine. Mais son curé dit qu'aucun bon catholique ne le pouvoit reconnoître pour roi, que le Pape n'y eût passé et lui eût donné l'absolution ; à laquelle opinion, ou plutôt hérésie, s'étant aheurté, il y en-

[1] Jusqu'ici les prédicateurs et les docteurs du parti du roi avoient gardé le silence; mais aujourd'hui ils prêchent hardiment.
[2] Un des principaux d'entre les Seize.

traîna Senault et quelques autres, qui ne s'en sont guère bien trouvés, non plus que lui [1].

Le samedi 26, le roi promit à Messieurs du Parlement de Paris leur rétablissement, nonobstant l'opposition de ceux qui l'importunoient d'attendre le parlement de Tours, auxquels il fit la réponse courte, mais bien à propos : « Ceux de Tours, leur dit-il, ont fait leurs affaires, et ceux de Paris ont fait les miennes. »

Ce jour le roi écrivit à M. de Dunes, qu'on nommoit d'Entraguet, gouverneur de Pluviers [2], le mot suivant de sa propre main :

« M. de Pluviers, je vous prie me venir trouver in-
» continent en ce lieu, où vous me verrez en mon char
» triomphant. C'est ce que je désire, et pour vous dire
» choses de bouche, que je ne puis vous mander par
» écrit. De Paris. »

HENRY.

Ce jour un coquin de gantier des Seize, nommé Godon, auquel on avoit donné pour hôtes des Anglois, sortit de Paris. On l'appeloit le chapelain de Guarinus, pour ce qu'il étoit toujours, pendant qu'il prêchoit, au pied de la chaire, avec une grande épée à deux mains.

Le dimanche 27, le roi alla ouir la messe à Sainte-Geneviève, où il se trouva un si grand peuple à crier *Vive le Roi*, que S. M. dit qu'elle en étoit toute étourdie. Le jour de devant il avoit été à Saint-Eustache, où on avoit fait autant.

Ce jour on écrivit en grosses lettres sur la porte du président de Nully : *François, pendez cet homme méchant.* Il avoit eu un billet deux jours auparavant, ayant été éconduit de la requête qu'il avoit présentée, qui portoit, qu'attendu son âge et sa qualité, il lui fût permis

[1] Ils furent chassés de Paris.
[2] Pithiviers.

de se retirer en l'abbaye Saint-Victor-lès-Paris ou en quelqu'autre moinerie des faubourgs.

Morin, procureur de la ville, au lieu de Brigard, eut aussi son billet ce jour. Icelui étant saisi d'une vive appréhension de voir le roi à Paris, comme insigne ligueur et factieux qu'il étoit, alla trouver aussitôt M. de Belin, lequel il importuna de prendre sa maison, qui étoit fort belle et bien meublée, en laquelle entr'autres singularités y avoit une chambre qu'il nommoit sa chambre de parade, parée d'une fort belle et riche tapisserie, et d'un ciel beau par excellence, dont il accommoda M. de Belin, lequel ayant jeté l'œil sur l'une et l'autre de ces pièces, eut incontinent envie de les avoir sans bourse délier. Ce qu'il jugea aisé vu la qualité du personnage auquel il avoit à faire, qui lui avoit fait offre non-seulement de cela, mais de tout ce qui étoit en sa maison, désirant s'appuyer de la faveur de ce seigneur pour se sauver d'un billet et d'une recherche qu'il jugeoit inévitable pour lui. L'autre qui étoit accort, ne le prit sur l'heure au mot, mais au sortir de sa maison, le pria seulement de les lui prêter pour quelque temps, et en attendant qu'il eût la commodité d'en acheter. Morin, qui savoit bien que prêter à telles gens étoit donner, s'en voulut excuser. Mais M. de Belin qui n'avoit envie de lâcher prise, le somma de sa parole, s'offrant à lui, au cas qu'il l'accommodât de ces deux pièces qui lui revenoient fort. Morin enfin lâcha la tapisserie. Mais du ciel il voulut s'en décombattre, jusques à ce qu'étant vaincu par les belles paroles et promesses dudit seigneur, il laissa aller l'un et l'autre, lesquelles ayant en sa possession, dès le lendemain lui fit donner un billet, après que Brigard de gré à gré eut composé avec ledit Morin de son état, et rendu son argent avec trois mille livres davantage.

Ce jour du Bourg rendit la Bastille, et en sortit avec l'écharpe noire. Il ne voulut jamais prendre argent pour la reddition de cette place, montrant par-là sa générosité

et valeur. Etant sollicité de reconnoître le roi, et que c'étoit un bon prince, répondit qu'il n'en doutoit point, mais qu'il étoit serviteur de M. de Mayenne, auquel il avoit donné sa foi. Au reste que c'étoit un traître que Brissac, et que pour lui maintenir, il le combattroit entre quatre piques en présence du roi, et lui mangeroit le cœur du ventre. Que la première chose qu'il feroit, étant sorti, ce seroit de l'appeler au combat, qu'il lui envoyeroit un trompette, et pour le moins, lui feroit-il perdre l'honneur, s'il ne lui faisoit perdre la vie.

Ce jour le curé de la Madeleine ne recommanda point le roi en son sermon ; mais comme si la ville eût tenu pour la Ligue, recommanda les bons princes catholiques et ceux qui étoient affligés pour la journée de mardi. Son impudence fut seulement châtiée d'un simple silence qu'on lui imposa, et ce de l'exprès commandement de Sa Majesté.

Le lundi 28 mars, M. le Chancelier vint à la cour, et fut le Parlement rétabli.

MM. Pithou et Loysel[1] assistèrent comme procureur et avocat du roi, en attendant le retour de ceux qui étoient à Tours. Fut aussi rétablie la chambre des Comptes.

La déclaration du roi sur la réduction de Paris, imprimée par F. Morel, fut aussi publiée ce jour, par laquelle on peut voir que Paris a été rendu comme un village, et que les écus de France en telles affaires opèrent aussi bien que les doublons d'Espagne.

Le curé de Saint-André des Arcs et son vicaire, avec quelques autres zélés, sortirent de Paris par la porte Bussy, à laquelle commandoit M. d'Aubray, qui dit adieu au curé, et le curé à lui, et à toute la compagnie, laquelle

[1] Pierre Pithou étoit natif de Troyes en Champagne. Il égala en science Turnèbe et Cujas, qui avoient été ses maîtres. Son livre des *Libertes de l'Eglise Gallicane* sert de fondement à tout ce que les autres en ont écrit depuis.

pour la plupart étoit de ses paroissiens, auxquels il demanda pardon, et les pria de prier Dieu pour lui, et qu'il le prieroit pour eux.

Le cardinal Pelevé, bon Espagnol et mauvais François, âgé de 80 ans, mourut ce jour à Paris. Deux jours devant qu'il mourut, lui ayant été rapporté que la Bastille n'étoit encore rendue : « Tant mieux, » répondit-il en se réjouissant. Toutesfois, pour toutes ses mauvaises pratiques et offices qu'il avoit faites au roi et à la couronne, S. M. voulut qu'on le laissât mourir en paix, et fut porté aux Célestins, et là enterré sans aucune pompe ni cérémonie, faute d'argent, ainsi qu'on disoit.

Ce jour un ligueur appuyé sur la boutique de Madame Houzé au Palais, y voyant des heures étalées, qui étoient à l'usage de Rome, lui demanda si elle vendoit encore de ces livres là ; auquel ayant répondu qu'elle en vendoit plus que jamais : « Ah ! Madame, lui dit-il, vous n'en vendrez plus guères. Bienheureux qui est bien mort. Car tout est perdu. »

Le mardi 29 mars, on fit une procession générale à Paris, à laquelle le roi assista tout au long, nonobstant la pluie et mauvais temps qu'il faisoit. Tous les mendians [1] s'y trouvèrent, hormis les Jacobins [2], auxquels on fit défense de s'y trouver. Il y eut aussi des feux de joie commandés partout, qu'on fit avec une merveilleuse allégresse, et où on cria à pleine voix, *Vive le roi*, mélodie toutesfois qui ne sonnoit pas encore bien aux oreilles de plusieurs.

Le mercredi 30, le président le Maître fit le serment à la Cour de septième président. Le roi l'appeloit son bon président, pour les bons services qu'il lui avoit faits, ce qui fut cause que Sa Majesté le voulut reconnoître à son entrée, et le récompenser de cet état de président, bien dû à la vertu de ce bon personnage, aussi bien

[1] Les ordres mendiants.
[2] A cause de Jacques Clément.

que celui de maître des requêtes à la fidélité de Langlois, qui ce même jour prêta le serment du sien. Il avoit fait un grand service au roi, le jour de la réduction, entretenant dextrement les Espagnols, et les amusant d'histoires romaines, attendant la venue du roi, qui fut si longue qu'elle avisa désespérer ses serviteurs.

Moururent ce même jour à Paris deux femmes ligueuses; et au lieu qu'on dit communément que les femmes meurent de joie, celles-ci tout au contraire moururent d'ennui et de fâcherie de voir le roi dedans Paris. L'une étoit la femme du sire Lebrun marchand, demeurant en la rue Saint-Denis, laquelle à la nouvelle de l'arrivée du roi à Paris, perdit la parole. L'autre étoit la chambrière d'un nommé Bleri, grand ligueur, lieutenant du capitaine Froissard, auxquelles on peut ajouter la femme de l'avocat Chopin, qui en perdit l'esprit le même jour, laquelle toutesfois on disoit n'avoir pas perdu grande chose.

IV.

Seconde lettre de Henri IV au duc de Nevers.

Mon Cousin, les nouvelles que nous avons reçues du long temps qu'il y a que vous êtes parti de Rome ont été cause que j'ai intermis de vous faire savoir des miennes pour l'espérance que cela me donnoit de vous revoir plus tôt qu'il n'est advenu, même que par vos lettres du premier janvier, depuis lesquelles je n'en ai reçu aucunes de votre part, vous en mettiez le terme vers la fin de février, et encore que vu le temps qui a passé davantage j'aie occasion de vous estimer sinon en France, au moins bien proche d'y arriver et de vous rendre près de moi, si est ce que le plaisir que je m'as-

sure que vous recevrez de savoir que je suis dans Paris paisible, et tous les étrangers dehors, n'a permis que je vous en aie plus longuement célé la nouvelle, vous ayant bien voulu incontinent dépêcher ce porteur exprès pour vous la porter de ma part.

Je vous dirai donc, mon Cousin, qu'il y a longtemps que la plupart des habitans, et même les principaux, se voyant frustrés de l'opinion en laquelle le duc de Mayenne les avoit toujours tenus de faire la paix avec moi, et de l'attente où ils avoient été que le Pape y aideroit, las de la misère qui les pressoit, et assurés que le prétexte de la religion étoit tourné en faction et ambition découverte, dont la fin pour eux ne pouvoit être que une entière ruine, se seroient résolus de n'attendre plus leur repos par le moyen dudit duc de Mayenne, mais en prendre d'eux-mêmes les occasions par intelligences avec moi, dont la seule présence[1] a longuement retardé l'effet. Le comte de Brissac, qui avoit emporté le gouvernement de ladite ville sur le sieur de Bélin, moyennant quelque récompense, s'est joint aux mêmes considérations et intentions desdits habitans, outre les raisons qu'il y pouvoit avoir de son particulier[2], et étant ledit duc de Mayenne finalement parti de ladite ville, il y a environ quinze jours, l'affaire a été tellement conduite et les choses si bien préparées, tant de ma part que d'eux, avec aussi l'intervention dudit sieur de Bélin, qui y avoit encore beaucoup de crédit, et le neveu duquel avoit le Louvre à sa dévotion, que ce matin, au point du jour, l'on nous a rendus maîtres de la Porte-Neuve, de celle de Saint-Denis et dudit Louvre, et, par le moyen de ceux qui sont entrés des premiers, celle de Saint-Honoré a aussi été bientôt ouverte. Avec cette commodité nous nous sommes in-

[1] Duquel duc de Mayenne la seule présence.

[2] Henri IV le nommait maréchal de France et lui donnait 200,000 écus une fois payés, 20,000 livres de pension et le gouvernement de Corbeil et de Mantes.

continent trouvés si bon nombre de gens tant de cheval que de pied dans ladite ville, que nous avons couru toutes les rues, tant de çà que de là le pont, sans trouver résistance, car les étrangers[1] se sont seulement contenus armés en leurs quartiers sans rien entreprendre. Pour le regard (a) des habitans, ceux desquels les chefs étoient de l'intelligence, se sont trouvés armés chacun en son quartier pour la favoriser; les autres, sur le point (b) de l'exécution avoient été avertis de ne bouger de leurs maisons et tenir leurs portes fermées, avec assurance qu'il ne leur seroit fait aucun mal ni déplaisir, en quoi l'ordre et l'obéissance ont été si bien gardés après les défenses faites, qu'il ne s'est vu un seul soldat se débander ni commettre aucun excès ni violence.

Bientôt après que j'ai été entré, j'ai envoyé par des hérauts au duc de Feria, à Don Diego et aux troupes des gens de guerre leur offrir sûreté et passeport pour se pouvoir retirer vies et bagages sauves, pourvu qu'ils ne s'opposassent à mon entreprise, ce qu'ils ont accepté. Ainsi elle a heureusement succédé (c) sans effusion de sang, si ce n'est de quelque peu de lansquenets qui avoient un corps de garde à la Porte-Neuve, lesquels se sont fait tuer pour avoir tiré quelques coups à l'entrée, dont un des nôtres est demeuré mort, s'étant toute la ville trouvée entièrement réduite en moins de deux heures, excepté la Bastille, où il y a peu de gens et de munitions, et n'ont guères de vivres. Toutesfois, pour n'y perdre temps, j'ai envoyé querir de l'artillerie et des munitions outre celles que j'avois fait venir avec moi, de sorte que j'espère l'avoir dans peu de jours d'une façon ou d'autre. Sur les huit heures, voyant toutes choses réduites, je suis allé à l'église de

[1] Les Espagnols, les Napolitains et les Wallons.

(a) Pour ce qui regarde les habitants. — (b) Au moment. — (c) Elle a eu un heureux succès.

Notre-Dame ouïr la messe et faire chanter le *Te Deum* pour remercier Dieu de ses grâces, où s'est trouvée si grande multitude de peuple que la moitié est demeurée hors de ladite église; et ne se peut dire plus grande allégresse que celle qu'ils montroient, criant incessamment *Vive le roi*, comme ils font aussi par les rues quand ils me voient, de sorte que j'ai occasion d'espérer qu'ils seront dorénavant autant affectionnés en mon endroit qu'on a tâché de les animer contre moi, qui est une conversion que Dieu seul a pu faire, auquel aussi je reconnois en être dû toute la louange et honneur.

Sur les deux heures après-midi, lesdits ducs de Feria et Don Diego sont partis avec les Espagnols, Napolitains et Wallons, lesquels j'ai voulu voir passer, et pouvoient être environ 600 bons hommes. Je leur ai baillé deux commissaires pour les conduire jusques à la frontière, leur faisant prendre le chemin d'ici à Guise. Le cardinal de Plaisance ne s'est encore résolu du jour de son partement que je laisse en sa liberté, voulant procéder aussi courtoisement envers lui, pour sa qualité, comme il s'est porté animeusement contre moi. Le maréchal de Matignon l'est allé voir pour l'assurer qu'il ne recevroit de ma part que toute faveur et plaisir. Il s'est laissé entendre qu'il me verroit volontiers, dont je ne fuirai pas l'occasion. Voilà, mon Cousin, ce que je vous dirai de cette bonne journée, qui est le principal sujet de la présente, ne vous voulant réitérer (*a*) ce que vous aurez déjà entendu (*b*) (après la réduction de ma ville de Lyon) de celle d'Orléans, Bourges et autres places desdites provinces avec le sieur de la Châtre, qui a aussi été suivie de celle de Pontoise avec les sieurs de Villeroy et d'Alincourt, son fils; et espère que Dieu, montrant en cela qu'il veut conserver cette couronne, disposera ce qui en reste encore séparé à prendre la même bonne résolution. Je l'en prie de tout

(*a*) Reparler de. — (*b*) Appris.

mon cœur et qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte garde. Ecrit en ma bonne ville de Paris, ce 22 mars 1594.

HENRY.

V.

Dépêche de Don Diego de Iberra, commandant les troupes espagnoles à Paris, sur l'entrée de Henri IV à Paris, adressée à Philippe II, roi d'Espagne[1].

Laon, le 28 mars 1594.

Sire, Votre Majesté aura vu, par la lettre que je lui ai adressée le 21 de ce mois, que j'avois fixé toute mon attention sur ces renforts de troupes au service du prince de Béarn, lesquelles se montroient dans les environs de Paris. En ayant prévenu le comte de Brissac, celui-ci me répondit qu'il n'y avoit rien à craindre sur ce point, que je pouvois venir lui parler moi-même, si je le désirois. Pour une affaire aussi importante, je n'y manquai pas. « J'ai reçu ce matin, me dit le comte en m'apercevant, une lettre du duc de Mayenne qui m'apprend que le duc de Guise s'avance sur Paris avec de l'infanterie, par la route de Senlis; il a en outre 200 chevaux et une forte somme d'argent pour la solde de la garnison française. J'ai envoyé à leur rencontre deux régiments français sous les ordres du commandant Jacques; c'est là sans doute la cause de ce mouvement d'infanterie dans les environs. Soyez sans inquiétude. »

Cependant comme je vis qu'il n'avoit montré la prétendue lettre du duc de Mayenne ni au duc de Feria,

[1] Extrait de l'ouvrage de M. Capefigue, intitulé : *La Ligue et Henri IV*. Cette dépêche est tirée des archives de Simancas.

ni au légat, ni à moi-même ; comme il avoit tenu la Porte-Neuve ouverte tout le jour précédent, sous le prétexte banal de la commodité des militaires et des bourgeois ; enfin comme il avoit fait placer deux-cents Allemands de garde à cette porte, je crus ne devoir pas me rendre à ces apparences de sécurité. Aussitôt je fis prévenir le duc de Feria et le légat de ce qui se passoit, j'avertis également les commandants militaires des troupes de votre majesté, et quelques bons catholiques que je rencontrai, de faire vigilante garde. Pour moi, depuis deux heures du soir jusqu'à trois heures du matin, j'allais et venais de la porte Saint-Honoré à la porte Saint-Antoine. Bientôt je m'avançai vers la Porte-Neuve ; et que V. M. juge de ma surprise quand je la trouvai gardée par quinze ou vingt bourgeois seulement. C'était vers le matin ; tout-à-coup, assez loin de moi, je vis passer le gouverneur, suivi de plusieurs gentilshommes à cheval portant des torches, puis les deux cents Allemands et beaucoup de Français. Je lui envoyai dire comment la Porte-Neuve était gardée, et s'il désirait que j'y fisse placer les troupes espagnoles. Le comte de Brissac me fit répondre que c'était par négligence sans doute que l'on n'y avait pas encore placé les Allemands, mais qu'il les avait avec lui, et qu'il allait rester là en personne. Vers les trois heures, quelques uns de ceux qui étaient de ronde avec moi entendirent dehors un certain bruit d'armes et de soldats, bien que peu de troupes dussent être dans la campagne aux environs. Je jugeai à propos alors d'envoyer cent gardes wallonnes vers la porte Saint-Denis, en leur recommandant, si elles rencontraient le gouverneur M. de Brissac, de se partager en deux troupes et de faire semblant d'être de ronde ; puis de s'introduire dans le corps de garde des Espagnols pour le renforcer, et parer ainsi à tout futur événement. Je courus ensuite à la maison du duc de Feria pour voir dans quel état se trouvait sa garde, qui était composée

de Napolitains. Là, je hâtai le départ de la ronde qui avait été ordonnée la veille pour le matin. Il était quatre heures, lorsque, en passant près de la muraille, j'entendis un grand bruit vers la porte Saint-Denis; j'ordonnai au commandant Legoretta de s'y porter ou d'y envoyer un capitaine avec cinquante soldats. Celui-ci me fit répondre qu'il se passait sans doute quelque chose d'extraordinaire sur ce point; que cinquante hommes ne suffiroient pas pour repousser les gardes nombreuses qui l'occupoient; que déjà deux fois elles avoient empêché les rondes espagnoles de passer, en disant que puisque les Français gardaient ce poste, les Espagnols n'avaient point de ronde à y faire. Au moment où je me rendais au quartier le plus voisin pour chercher des renforts, je rencontre un sergent napolitain tout effaré qui me dit: « Le prince de Béarn est maître de la Porte-Neuve avec 600 hommes; 3000 hommes le suivent avec de l'artillerie; c'est le gouverneur et les Français qu'il a avec lui qui ont livré l'entrée; la garde du duc de Feria a été égorgée. » Cependant je cherche tous les moyens pour arriver jusqu'au duc, afin de nous joindre à lui; mais déjà tous les postes, toutes les avenues étaient occupés par l'ennemi; c'était comme par enchantement. Deux pièces d'artillerie, la bouche tournée vers la ville, étaient près de la muraille, gardées par des soldats ennemis. Vainement encore je cherchai à faire avertir les Napolitains, qui étaient de l'autre côté de la rivière, de venir nous joindre: tous les Wallons que je leur expédiai furent pris ou tués, car la porte Saint-Denis étant également occupée, toute communication devenait impossible. J'essayai encore de faire avertir le capitaine qui était à cette dernière porte, de se retirer avec son monde vers notre quartier; j'avais résolu de m'y défendre, quoique notre petit nombre et les communications interceptées rendissent la lutte impossible. Sur ces entrefaites arriva un cavalier qui m'apportait de la part du comte de

Brissac, la nouvelle de la paix conclue avec le duc de Mayenne, qui cédait Paris au prince de Béarn.

Le gouverneur m'engageait à ne point tenter une résistance inutile. A ce message succédèrent instantanément deux autres cavaliers du prince de Béarn, avec une lettre qu'il m'adressait et dont la copie est ci-jointe Je ne voulus point la recevoir. Ces deux officiers, après m'en avoir manifesté leur étonnement, me dirent de vive voix ce qu'elle contenait. « Je ne suis ici, ainsi que les soldats de S. M. Catholique, ai-je répondu, que pour le service de la Sainte-Union ; si c'est elle et le gouverneur qui ont rendu la ville au prince de Béarn, nous ne saurions l'empêcher ; mais il nous faut, avant tout, recevoir des nouvelles et des communications du duc de Feria. Jusqu'à nouvel ordre et jusqu'à ce que nous partions, si cela est ainsi résolu, nous resterons dans nos quartiers avec armes et bagages ; j'y engage ma parole. »

L'ordre de marche fut ainsi donné ; les Napolitains se portèrent en avant-garde à la porte Saint-Denis ; au corps de bataille les Espagnols, le duc de Feria et moi ; enfin en arrière-garde, les troupes wallonnes. Nous sortîmes enseignes déployées, tambours battants et sans avoir l'air de désespérer de notre cause. Bien que le prince de Béarn se fût placé à une fenêtre de la porte Saint-Denis, l'ordre fut donné de ne le pas saluer avec les étendards. Ainsi que doit l'avoir écrit le duc de Feria, des commissaires nous accompagnèrent tant que nous fûmes sur les terres des ennemis. Mieux instruit aujourd'hui, je sais que les Allemands n'ont point trahi ; ils furent trompés. Le prince de Béarn écrivit également au légat à peu près dans les mêmes termes qu'à moi, lui offrant de le faire partir avec les mêmes facilités et en même temps que nous. Le légat fit répondre qu'il lui était impossible de partir aussi promptement. Nous avons vu hier le duc de Mayenne ; il a paru profondément affecté de la perte de Paris. Il s'est

défendu de toute participation à un accommodement avec le Béarnais, mais comme nous l'avons vu changer d'attitude et fléchir à chaque événement nouveau, il est bien à craindre que ce dernier échec ne vienne encore l'affaiblir dans ses résolutions. Le duc sort de chez le duc de Feria, et vient de nous dire qu'il avait instruit V. M. de ses intentions, et qu'Elle se tenait pour fort satisfaite. Ayant vainement cherché à le faire expliquer, le duc de Feria et moi lui avons donné les meilleurs conseils que nous avons pu ; nous l'avons engagé à agir réellement, à laisser tous ces vains discours, toutes ces négociations, comme inutiles ou plutôt préjudiciables à la cause. Nous lui avons rappelé qu'il fut un temps où il se montrait plus zélé et plus ardent. L'avons-nous persuadé ? Je ne veux pas l'affirmer, cependant je prie Dieu de me tromper.

VI.

Dépêche du duc de Feria à Philippe II, sur l'entrée de Henri IV à Paris [1].

Sire, ce que je prévoyais est arrivé le 22 à quatre heures du matin. Il est clair aujourd'hui que ce coup a été concerté entre M. de Bélin, qui, comme V. M. le sait, avait été gouverneur de Paris, Saint-Quentin qui servait dans les gardes wallonnes en garnison à Paris, enfin le comte de Brissac gouverneur de la ville, lequel par l'intermédiaire de M. de Saint-Luc, son parent, s'est entendu avec le Béarnais. Dans la seule conférence qui eut lieu, il fut convenu que ce serait le 22 mars au matin. Pour ôter tout soupçon, le gouverneur avait

[1] Extrait de l'ouvrage de M. Capefigue, intitulé : *la Ligue et Henri IV*. Cette dépêche est aussi tirée des archives de Simancas.

fait ouvrir toute la journée précédente la Porte-Neuve. Un sous-lieutenant des Napolitains, qui était de garde dans mon hôtel, m'en avertit vers les sept heures du soir, en rejetant cette faute sur le compte du gouverneur. Aussitôt j'envoie à ce dernier ce même sous-lieutenant, afin qu'on remédiât promptement au danger. M. de Brissac me fait répondre que cela n'avait aucun inconvénient ; que ce n'était que pour la commodité des troupes et des bourgeois qui allaient et venaient pour leur service et leurs travaux, et que d'ailleurs les soldats de garde à cette porte étaient prévenus de veiller avec soin. De son côté, Diégo de Ibarra en ayant parlé au gouverneur, celui-ci lui répondit qu'il avait reçu dans la matinée une lettre du duc de Mayenne qui lui annonçait l'arrivée, par la route de Senlis, du duc de Guise avec quelque infanterie, 200 chevaux et de l'argent pour la solde de la garnison française ; qu'il avait envoyé deux régiments français à la rencontre du duc ; et que ce devait être là la cause de cette réunion de troupes que l'on entendait dans les faubourgs. Vers le matin, le comte de Brissac, ayant fait lui-même la ronde, ouvrit deux portes au prince de Béarn, et plaça à ces portes toutes ses troupes, qui consistaient en 2500 hommes d'infanterie et 1300 chevaux. Il s'empara ensuite de toutes les avenues et postes principaux de Paris sans éprouver la moindre résistance ; car le gouverneur et les Politiques avaient assuré aux catholiques qu'ils veilleraient assidûment. Je n'étais moi-même gardé que par 50 Napolitains, et dans mon hôtel qui touchait à la porte par où entrait le Béarnais. Aussitôt que ce prince eût pénétré dans la ville, il envoya ces paroles à don Diégo de Ibarra, qui était dans le quartier des Espagnols : « Je suis entré dans Paris par la volonté des habitants qui m'ont appelé comme leur roi, La paix est faite avec le duc de Mayenne, et moi Henri, roi de France, je vous le fais savoir ; il est inutile d'opposer aucune résistance, car je ne veux faire la guerre

à personne, et ne demande que ce qui m'appartient. »

J'envoyai mon sous-lieutenant au comte de Brissac qui, sans l'entendre, le fit approcher du Béarnais. Alors ce prince répéta à mon envoyé ce qu'il avait fait dire à Ibarra. « La paix est faite, dit-il ; j'ai été appelé à Paris par le gouverneur, le parlement, le prévôt des marchands et les échevins. Comme roi, je ne demande pas la guerre, mais la paix. Assurez à l'ambassadeur que ni lui, ni ceux de sa nation, n'éprouveront aucune vengeance, aucune insulte ; il peut sortir librement, je lui en donne ma parole. »

Cependant je me trouvais isolé avec mes 50 hommes de garde, et dans l'impossibilité de me réunir à don Diégo de Ibarra ; que pouvais-je faire, voyant que tout était perdu ? J'acceptai les conditions que l'on m'imposait, de répondre sur ma parole qu'aucun des soldats de V. M., alors dans la ville, ne chercherait à se défendre et ne quitterait son poste. Ma réponse ayant été reçue, le Béarnais m'envoya le maréchal de Matignon qui, après m'avoir répété les assurances données ci-dessus, me pria, de la part de son roi (je répète les paroles qu'il m'adressa), de sortir de Paris dans le plus bref délai avec les troupes de V. M. « Si vous ne le pouvez pas vous-même, ajouta le maréchal, il vous est loisible de demeurer de votre personne jusqu'à ce que vos dispositions soient faites ; vous y serez en sûreté comme dans une ville d'Espagne. » Nous fîmes répondre au Béarnais que nous sortirions ce jour-là sans faute, et que l'on eût à nous envoyer le laissez-passer écrit de la main du prince de Béarn. Après avoir échangé quelques paroles de courtoisie, j'expédiai l'ordre de se mettre en route aux troupes de V. M., soit dans leurs quartiers, soit dans leurs corps de garde. Depuis le matin, elles étaient restées en bataille, enseignes déployées, dans le plus bel ordre possible. Le prince de Béarn nous envoya encore des passeports. Toutes les troupes françaises étant rangées en bataille,

nous sortîmes donc à deux heures de relevée en rangs serrés, enseignes déployées et tambours battants. Les Italiens étaient en tête ; tout de suite après venaient les Espagnols, au milieu desquels j'étais à cheval avec tous les sujets de V. M. Les gardes wallonnes marchaient autour de moi. Le prince de Béarn était à une fenêtre sur la porte Saint-Denis, par laquelle nous sortîmes. Il était habillé en gris clair, avec un chapeau noir surmonté d'une grande plume blanche. Nos étendards qui, ainsi que je l'ai dit, marchaient déployés, ne lui rendirent aucun honneur en passant.

Il ne manque à cette relation que le mot de Henri IV.

Du haut de la fenêtre de la porte Saint-Denis, le spirituel Béarnais dit au duc de Feria et à Ibarra, défilant avec orgueil devant lui : « Messieurs, recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus. »

LETTRE DE HENRI IV AU MARÉCHAL D'AUMONT[1].

21 juillet 1595.

Le maréchal d'Aumont avait eu le bras cassé d'un coup d'arquebuse, le 2 juillet 1595, au siége du château de Compar, en Bretagne. Il mourut, le 19 août, des suites de sa blessure. Nous publions ici, cette lettre, parce qu'elle est une des plus belles de notre grand roi, et qu'elle permet de juger, non-seulement l'excellence de son style, mais la bonté et la délicatesse de son cœur.

Mon Cousin, il ne me pouvoit arriver nouvelles plus fâcheuses que celle que j'aie ouïe de votre blessure, encore que l'on m'assure qu'il n'y aura nul péril, et

[1] C'est au maréchal d'Aumont que Henri IV, le soir de la bataille d'Ivry, dit ce mot flatteur, en le faisant placer à table à ses côtés : « Il est bien juste que vous soyez du festin, après m'avoir si bien servi le jour de mes noces. »



que bientôt vous en serez guéri. Ce sont toujours de nouveaux témoignages comme vous continuez d'avoir plus de soin de mon service que de votre personne ; mais vous vous en êtes de si longtemps acquis tant d'autres, par où vous avez justifié qu'il y a plutôt excès de valeur et de courage qu'autrement, qu'il suffiroit désormais que vous commandassiez aux autres d'aller aux périls, et de combattre de la tête, sans plus y mettre les mains. J'avois bien résolu de vous envoyer visiter par un gentilhomme que je voulois dépêcher exprès, sans que le sieur de Chappes, votre fils, m'ayant fait entendre qu'il avoit commandement de vous aller trouver, je l'ai chargé de faire pour moi cet office, que je n'eusse su commettre à personne qui s'en acquitte mieux que lui. Je vous prie donc, mon Cousin, ne pensez qu'à vous guérir et vous reposer sur moi de l'avancement et fortune des vôtres, à qui vous ne laisserez jamais héritage plus certain que l'obligation que j'ai à vos mérites et services, dont je m'acquitterai envers eux, si je n'ai moyen de le faire envers vous, à qui je prie Dieu de tout mon cœur de vouloir donner bientôt entière guérison et conserver en sa sainte garde. Ecrit à Auxonne, le 21e juillet 1595.

HENRY.

HARANGUE DE HENRI IV AU PARLEMENT.

1er octobre 1595.

J'ai fait un long voyage, mais non pas si long que j'eusse désiré ; car si j'eusse pu être encore six semaines par delà, j'eusse nettoyé toutes mes affaires qui sont grandes ; mais Dieu m'aidera comme il a toujours fait. Je suis venu en poste, sur l'avis de mes meilleurs

serviteurs que ma présence étoit nécessaire. J'ai eu de l'avantage sur mes ennemis, mais la force ne vient point de moi, mais de Dieu seul. Vous dites que là où je suis tout se porte bien. Il est vrai, j'en loue Dieu; le connétable de Castille n'a rien emporté sur moi. Je ne puis pas être partout, vous savez ce qui s'est passé en Picardie [1]; je voudrois ne m'en point souvenir. Je ne veux accuser personne de faute de courage; au contraire il y en a eu qui n'en avoient que trop. Si j'y eusse été, cela ne fût pas advenu, ni si l'on eût gardé l'ordre que j'y avois donné. Vous m'avez dit que je me hasarde trop; je ne le fais volontiers, mais j'y suis contraint, parce que, si je n'y vais, les autres n'y iront point. Ce sont tous volontaires, que je ne puis pas forcer. Si j'avois de quoi payer les gens de guerre, j'aurois des personnes assurées, que j'enverrois aux hasards, et je n'irois point; mais je n'ai personne. Force troupes me viennent trouver, mais quand je les ai tenues quinze jours, je ne sais qu'elles deviennent. J'espère dans ce temps-là [2] voir les ennemis et ne laisser point deux mille chevaux, qui y sont, sans rien faire. Si je fais mal, je ne vous en apporterai point de nouvelles, car j'y demeurerai; si je fais bien, vous m'en aimerez davantage. Mais il me faut de l'argent, et n'en peux avoir de plus clair que des édits que vous avez à passer dès demain; et dites à ceux qui y apportent des difficultés [3], qu'ils sont cause de faire hasarder ma personne. Si vous les passez, je vous en aurai double obligation; l'une que vous aurez fait quelque chose pour mes

[1] La prise du Câtelet (25 juin) par le comte de Fuentès, la défaite de Villars à Doullens (24 juillet) et la prise de cette ville (31 juillet). Nos défaites en Picardie allaient s'augmenter de la perte de Cambrai, le 9 octobre.

[2] D'ici à quinze jours, voir les ennemis en Picardie. — En effet, Henri IV quitta Paris après avoir parlé à Messieurs, mais la prise de Cambrai donna aux Espagnols tout l'avantage de la campagne sur notre frontière de Picardie.

[3] Le roi ne parle qu'aux députés du Parlement, venus pour l'écouter.

prières, l'autre, que je n'irai pas tant aux hasards ; car quand j'aurai de quoi donner à mes gens de guerre, ils iront, et je les laisserai faire. Mes Suisses m'ont promis de venir jusques à la rivière de Marne, mais ils ne passeront point sans argent. Faites donc cela pour moi : faisant pour moi, vous faites pour vous autres. Je m'en vais mercredi. Je me porte bien ; je suis venu au pas, et retourne au galop. Il ne me faut rien que de l'argent. J'ai perdu mes meilleurs chevaux ; il faut que j'en achète d'autres ici pour mon voyage. Ce n'est point pour faire des masques et des ballets, c'est pour chasser les ennemis en leur pays ; j'espère les y mener battant, ayant mes forces. J'ai six mille François ; Sancy m'amène trois mille Lansquenets ; les États[1] m'envoient des gens de guerre, et j'aurai quelque secours d'Angleterre. Tout ira bien si j'ai de l'argent. Aidez-moi, et vous connoîtrez que vous ne pouvez avoir un meilleur roi, qui vous aime plus et qui doute (*a*) moins hasarder sa vie.

SOUMISSION DU DUC DE MAYENNE.

1596.

MÉMOIRES DE SULLY.

Le roi s'en alla coucher à Monceaux, où M. du Maine le vint trouver deux jours après, ainsi qu'il se promenoit en l'étoile du parc, et s'étant avancé vers lui, l'embrassa par trois fois, l'assurant qu'il étoit le bienvenu et embrassé d'aussi bon cœur que si jamais rien ne se

[1] Les Provinces-Unies, la Hollande.

(*a*) Craigne.

fût passé entr'eux. M. du Maine mit un genouil en terre, lui embrassa la cuisse, l'assura de sa très-humble servitude et subjection, disant qu'il se reconnoissoit grandement son obligé, tant pour l'avoir remis avec tant de douceur, de bonté et de gratifications particulières dans son devoir, que pour l'avoir délivré de l'arrogance espagnole et des cautèles et ruses italiennes. Puis le roi l'ayant fait lever et embrassé encore une fois, lui dit qu'il ne doutoit nullement de sa foi ni de sa parole, pource qu'un homme de bien et d'un brave courage n'avoit rien tant cher que l'observation d'icelle, le prit par la main, se mit à le promener à fort grand pas, lui montrant ses allées et contant tous ses desseins, et les beautés et accommodemens de cette maison.

M. du Maine, qui étoit incommodé d'une sciatique, le suivoit au mieux qu'il pouvoit, mais d'assez loin, traînant une cuisse après, fort pesamment. Ce que voyant le roi, et qu'il étoit grandement rouge, échauffé, et soufloit à la grosse haleine, il se tourna vers moi qu'il tenoit par l'autre main, et me dit à l'oreille : « Si je promène encore longtemps ce gros corps ici, me voilà vengé sans grande peine de tous les maux qu'il nous a faits, car c'est un homme mort. » Et là-dessus s'étant arrêté, il lui dit : « Dites le vrai, mon cousin, je vais un peu vite pour vous, et vous ai par trop travaillé. — Par ma foi, sire, répondit M. du Maine, en frappant de sa main sur son ventre, il est vrai, et vous jure que je suis si las et si hors d'haleine, que je n'en puis plus ; que si vous eussiez continué à me promener aussi vite, car l'honneur et la civilité ne me permettoient pas de vous dire c'est trop, et encore moins de vous quitter, je crois que vous m'eussiez tué sans y penser. »

Lors le roi l'embrassa, lui frappa de la main sur l'épaule, et lui dit avec une face riante, un visage ouvert et lui tendant la main : « Allez, touchez-là, mon

cousin, car pardieu voilà tout le mal et le déplaisir que vous recevrez jamais de moi, et de cela vous en donné-je ma foi et ma parole de bon cœur, lesquelles je ne violai ni violerai jamais. — Pardieu, sire, répondit M. du Maine en lui baisant la main, et faisant ce qu'il pouvoit pour mettre un genouil en terre, je le crois ainsi, et toutes les autres choses généreuses qui se peuvent espérer du meilleur et plus brave prince de notre siècle; aussi m'avez-vous dit cela d'un si franc courage et avec une si bonne grâce, que mes ressentimens et mes obligations en sont redoublées de moitié; et partant vous juré-je de rechef, sire, par le Dieu vivant, sur ma foi, mon honneur et mon salut, que je vous serai toute ma vie loyal sujet et fidèle serviteur, ne vous manquerai ni abandonnerai jamais, ni n'aurai ni désirs ni desseins d'importance qu'ils ne me soient suggérés par Votre Majesté même, ni n'en reconnaîtrai jamais d'autres, fussent-ils mes propres enfans, que je ne m'y oppose formellement et ne vous en donne avis aussitôt. — Or sus, mon cousin, répartit le roi, je le crois; et afin que vous me puissiez aimer et servir longuement, allez-vous en reposer, rafraîchir et boire un coup au château, car vous en avez bon besoin; j'ai du vin d'Arbois en mes offices, dont je vous envoyerai deux bouteilles, car je sais bien que vous ne le hayez pas; et voilà Rosny que je vous laisse pour vous accompagner, faire l'honneur de la maison et vous mener en votre chambre; c'est un de mes plus anciens serviteurs, et l'un de ceux qui a reçu le plus de joie de voir que vous me vouliez aimer et servir de bon cœur. » Et sur cela s'en retourna vers le profond du parc, et je menai M. du Maine dans un cabinet fort couvert, car il faisoit grand chaud, où il y avoit des siéges pour reprendre un peu d'haleine; puis s'étant fait amener un cheval, il s'en alla peu après avec moi au château. Il me tint plusieurs discours à la louange du roi, disant que sa bonté, sa douceur et son généreux courage pou-

voient aller du pair avec les plus renommés princes des siècles passés.

HARANGUE DE HENRI IV

A L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES TENUE A ROUEN.

4 novembre 1596.

Pour soutenir la guerre contre l'Espagne, il fallait de l'argent, et le trésor était vide. Pour remédier à sa détresse, le roi avait pensé convoquer les États-Généraux ; il se contenta de réunir à Rouen une assemblée de Notables composée de 10 ecclésiastiques, 18 nobles et 54 magistrats, auxquels il adressa le discours suivant :

Si je voulois acquérir le titre d'orateur, j'aurois appris quelque belle et longue harangue, et la vous prononcerois avec assez de gravité; mais, messieurs, mon désir me pousse à deux plus glorieux titres, qui sont de m'appeler libérateur et restaurateur de cet État. Pour à quoi parvenir, je vous ai assemblés. Vous savez à vos dépens, comme moi aux miens, que lorsque Dieu m'a appelé à cette couronne, j'ai trouvé la France non-seulement quasi ruinée, mais presque toute perdue pour les François. Par la grâce divine, par les prières et bons conseils de mes serviteurs qui ne font profession des armes, par l'épée de ma brave et généreuse noblesse de laquelle je ne distingue point les princes, pour être notre plus beau titre, foi de gentilhomme, par mes peines et labeurs, je l'ai sauvée de la perte : sauvons-la asteure de la ruine. Participez, mes chers sujets, à cette seconde gloire avec moi, comme vous avez fait de la première. Je ne vous ai point appelés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver leurs volontés ; je vous ai assemblés pour recevoir vos

conseils, pour les croire, pour les suivre, bref pour me mettre en tutelle[1] entre vos mains, envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux. Mais la violente amour que je porte à mes sujets et l'extrême envie que j'ai d'ajouter ces deux beaux titres à celui de roi, me font trouver tout aisé et honorable. Mon chancelier vous fera entendre plus amplement ma volonté.

LETTRE DE HENRI IV A SULLY.

15 avril 1596.

Je suis fort proche des ennemis et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnois complet que je puisse endosser; mes chemises sont toutes déchirées; mes pourpoints troués au coude[2]; ma marmite est souvent renversée, et, depuis deux jours, je dîne et soupe chez les uns et chez les autres, mes pourvoyeurs disant n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent..... Jugez si je mérite d'être ainsi traité, et si je dois plus longtemps souffrir que les financiers et trésoriers me fassent mourir de faim, et qu'eux tiennent des tables friandes et bien servies, que ma maison soit pleine de nécessité, et les leurs de richesse et d'opulence.

[1] « Comme Gabrielle s'étonnoit qu'il eût parlé de se mettre en tu- » telle : ventre-saint-gris, dit-il, il est vrai; mais je l'entends avec » mon épée au côté ! » (*P. de Lestoile*).

[2] Je confesse bien que j'ai vu notre roi assez mal habillé ; entr'autres une fois auparavant la trève (31 juillet 1593), je lui vis un pourpoint en toile blanche unie, étant tout sale de la cuirasse, et déchiré par la manche, et des chausses fort usées et rompues du côté du port'épée. (LEGRAIN, *Décade du roy Henry-le-Grand*).

LETTRE DE HENRI IV AU CONNÉTABLE DE MONTMORENCY,

SUR LA PRISE D'AMIENS PAR LES ESPAGNOLS.

12 mars 1597.

« Le mercredi 12 de ce mois, veille de la mi-carême, dit Lestoile, pendant qu'on s'amusoit à rire et à baller, arrivèrent les piteuses nouvelles de la surprise d'Amiens par l'Espagnol, qui avoit fait des verges de nos ballets pour nous fouetter ; de laquelle nouvelle, Paris, la danse et toute la fête furent fort troublés. Et même le roi, duquel la constance et magnanimité ne s'ébranlent aisément, étant comme étonné de ce coup [1] et regardant cependant à Dieu, comme il fait ordinairement plus en l'adversité qu'en la prospérité, dit tout haut ces mots : « Ce coup est du ciel ! Ces pauvres gens, pour avoir refusé une petite garnison que je leur ai voulu bailler, se sont perdus. » Puis songeant un peu, dit : « C'est assez faire le roi de France ; il est temps de faire le roi de Navarre. » Et se tournant vers la marquise (Gabrielle) qui pleuroit, lui dit ; « Madame, il faut quitter nos armes et monter à cheval pour faire une autre guerre. » Comme il fit dès le jour même, marchant à la tête des siens et le premier, pour faire paroître que la peur ne logeoit point en son âme et ne pouvoit prendre pied en son cœur, lequel il montra fort résolu en cette adversité. Ce qui servit beaucoup au peuple pour l'assurer, et d'aiguillon à toute sa noblesse de bien combattre et faire ferme sous la conduite d'un si brave et généreux roi. »

Mon Cousin, j'ai rencontré Lierville par les chemins, que le comte de Saint-Pol [2] m'avoit dépêché pour m'avertir de la perte d'Amiens, qui a été pris par six cents hommes entre huit et neuf heures du matin, sans alar-

[1] C'est aussi que le coup était grave. Henri IV avait rassemblé à Amiens 40 canons et beaucoup de munitions pour la campagne qui allait s'ouvrir ; tout cela était perdu et difficile à remplacer, à cause de la pénurie d'argent ; de plus l'ennemi était à 30 lieues de Paris, et nulle armée pour lui barrer la route.

[2] Gouverneur de Picardie.

me ni sang répandu, car personne n'y a résisté [1]. Ledit comte n'en fut averti que par un laquais et alla trouver le Mayeur [2], duquel il ne put tirer autre assistance et parole, sinon que c'étoit un grand malheur de quoi les ennemis étoient dedans la ville, ne se souvenant plus de la promesse qu'il lui avoit faite souvent que quand il y auroit deux mille Espagnols en leur ville, que les habitans étoient suffisans pour les en faire sortir. Tous les autres n'ont fait plus grand effort, chacun ne pensoit qu'à fermer sa porte; encore dit-on qu'aucuns prenoient plaisir à voir le jeu, duquel ils auront tout loisir de se repentir. Ledit comte a été plus d'une heure et demie en la ville depuis l'entrée des ennemis, lesquels n'ont fait autre effort que de chasser devant eux de loin (en tirant parfois quelque mousquetade) ledit comte et les autres qui vouloient se rallier. Il est sorti de la ville lui sixième seulement, et s'il eût eu dix ou douze arquebusiers, il eût pu défendre la porte, par laquelle il est sorti, assez de temps pour donner loisir au colonel Galaty de le secourir; lequel s'étoit jà avancé à demi lieue de la ville, en laquelle la comtesse de Saint-Pol est demeurée, son mari

[1] En effet, les Espagnols avaient pris Amiens par surprise. La garde bourgeoise de cette ville se gardait mal, malgré les recommandations du roi, qui plus d'une fois l'avait avertie et menacée de ce qui lui venait d'arriver. Porto-Carrero, gouverneur espagnol de Doullens, informé de ce qui se passait par quelques obstinés ligueurs d'Amiens, résolut d'en profiter. Le matin du 11 mars, une vingtaine de soldats espagnols déguisés en paysans, portant des sacs et conduisant une charrette, se présentèrent à la porte Montescut; l'un d'eux laissa tomber son sac, d'où s'échappèrent des noix, sur lesquelles se jetèrent pour les ramasser, les bons bourgeois qui étaient de garde à la porte, se jouant entre eux à qui en prendrait le plus; pendant ce temps, la charette se plaçait sous la herse et s'y arrêtait pour qu'on ne pût fermer la porte. Alors les Espagnols faisant cesser le jeu, dégaînèrent, tuèrent les hommes du poste et livrèrent la porte à 600 des leurs qui étaient embusqués aux environs. La ville fut pillée et rançonnée, et elle paya cher en ce jour le refus qu'elle avait fait à Henri IV de recevoir deux compagnies suisses pour garder ses portes, sous prétexte que ses privilèges lui donnaient exemption de garnison.

[2] Le maire.

ayant pris le chemin d'Abbeville. Mon Cousin, je pense rêver quand j'ouis raconter cette prise, tant je la trouve étrange. Les ennemis y sont entrés sans faire bruit, ni donner frayeur à personne, comme on a accoutumé de faire en pareilles occasions. Les cloches n'ont aussi sonné l'alarme. Quand j'en saurai davantage, je vous en avertirai; mais je vous prie faire pourvoir promptement au contenu du mémoire que je vous envoie[1] et ne laisser point en repos ceux de mon conseil, qu'ils n'y aient satisfait. J'ai toute ma fiance en vous, et faut que vous m'aidiez tous à faire un effort qui puisse relever la réputation de nos affaires, vous priant me mander souvent de vos nouvelles, comme je vous ferai savoir des miennes. Je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. De Pontoise, le 12 de mars 1597, au soir.

HENRY.

HARANGUE DE HENRI IV AU PARLEMENT.

13 avril 1597, à Paris.

Malgré le danger, malgré la nécessité, le Parlement, au lieu d'enregistrer les édits du roi et d'autoriser la levée des impôts, le Parlement faisait de « belles déclamations » et reprochait au roi l'argent qu'il employait à ses bâtiments. Messieurs, en vrais Français, péroraient et faisaient de l'opposition. Henri IV, fatigué de leurs taquineries, quitta l'armée, vint à Paris et leur dit :

Messieurs, ce n'est pas seulement le soin de pourvoir à ma santé qui m'a fait revenir de la frontière de Pi-

[1] Il s'agissait d'avoir de l'argent pour nourrir et payer les troupes, pour la fonte et remontage de l'artillerie, et pour achat de poudre et de boulets, « car sans cela, écrivait le roi le lendemain, nous ne pouvons endommager nos ennemis que des ongles. »

cardie, mais bien pour exciter un chacun de penser aux nécessités qui paroissent; estimant que nul ne pouvoit ni mieux ni avec plus de force représenter le mal et procurer les remèdes. Vous avez, par votre piété, secouru l'année passée infinis pauvres souffreteux qui étoient dans votre ville; je vous viens demander l'aumône pour ceux que j'ai laissés sur la frontière. Vous avez secouru des personnes qui étoient dans les rues sur les tabliers ou accagnardés près du feu; je vous demande l'aumône pour des gens qui ont servi, qui servent nuit et jour, et emploient leur vie pour vous tenir en repos. Je désire, Messieurs, qu'on tienne une assemblée générale en cette ville mardi prochain, afin que, comme autrefois, en pareilles occasions, on a fait un effort pour secourir l'État qui n'étoit si foible ni si alangui qu'il est à présent, et, par conséquent, la charité plus aisée, chacun contribue à ce besoin. J'ai été sur la frontière, j'ai fait ce que j'ai pu pour assurer les peuples; j'ai trouvé, y arrivant, que ceux de Beauvais s'en venoient en cette ville, ceux des environs d'Amiens à Beauvais. J'ai encouragé ceux du plat pays (a); j'ai fait fortifier leurs clochers, et faut que je vous die, Messieurs, que les oyant crier à mon arrivée Vive le roi! ce m'étoit autant de coups de poignard dans le sein, voyant que je serois contraint de les abandonner au premier jour. Il n'y fit jamais plus beau sur la frontière: nos gens de guerre pleins de courage et d'ardeur, le peuple même, qui est entre Amiens et Dourlens, plus voisin des ennemis, plus résolu de s'opposer à leurs armes. Nous avons des nécessités, nos ennemis n'en sont pas exempts; c'est chose que nous avons appris par leurs lettres mêmes. Ils n'ont encore eu moyen de jeter des hommes dans Amiens[1], et ce m'est

[1] Henri IV avait placé toutes ses forces entre Amiens et Doulens, pour empêcher tout secours d'entrer dans la ville. Doulens, sur la

(a) De la campagne.

un regret incroyable de voir perdre tant de belles occasions. J'ai tenté des entreprises ; nous y avons apporté tout ce qui étoit des hommes ; Dieu ne l'a pas voulu : il a fallu subir son ordonnance ; encore est-ce beaucoup d'avoir essayé à les exécuter, et beaucoup de terreur à nos ennemis de l'avoir osé entreprendre. Messieurs, je ferai ma diète à Saint-Germain, sans qu'elle m'empêche d'entendre les affaires générales, mais bien les particulières, à quoi on n'a que trop songé. Je vous prie, assemblez-vous, car, si on me donne une armée, j'apporterai gaiement ma vie pour vous sauver et relever l'État ; sinon, il faudra que je recherche des occasions, en me perdant, donner ma vie avec honneur, aimant mieux faillir à l'État que si l'État me failloit. J'ai assez de courage et pour l'un et pour l'autre.

SECONDE HARANGUE DE HENRI IV AU PARLEMENT.

21 mai 1597.

Le Parlement s'obstinant à refuser l'enregistrement des édits bursaux, le roi vint en personne pour l'y forcer, et dit :

Ce m'est un extrême déplaisir, Messieurs, que la première fois que je suis venu en mon Parlement, ce soit été pour le sujet qui m'y mène. J'eusse bien plus desiré y venir tenir mon lit de justice, vous ramentevoir vos devoirs, vous recommander, en l'administration d'icelle, vos consciences et la mienne ; mais le mal-

route d'Arras et des Pays-Bas à Amiens, était au pouvoir des Espagnols, et c'est de là qu'ils envoyaient leurs renforts à leur nouvelle conquête.

heur du temps ne l'a voulu permettre. Je suis donc été poussé de venir ici par vos longueurs, vos opiniâtretés et vos désobéissances, et encore pour le salut de l'État, duquel je vous ai fait voir le péril éminent, qui toutesfois ne vous a ému. Or je suis poussé de telle façon à la conservation d'icelui, qu'elle me feroit peut-être parler avec plus d'aigreur, non que je devrois, mais que la corruption du siècle ne le requiert. Qui me fait taire et commander à mon chancelier de vous faire entendre plus amplement mes volontés.

LETTRE DE HENRI IV A M. DE TARTIGNY[1].

20 août 1597.

J'ai reçu hier votre dépêche par le sieur du Mesnil qui m'est arrivé avec vos bonnes gens de Tartigny. Ceux d'Auviller sont venus ce matin, tous braves et francs Picards, bien portans et bien voulans, qui nous seront de bon aide et dont je vous remercie grandement. Ils sont asteure mis à la pioche, où ils font rage, se mêlant volontiers aux soldats. Tâchez de m'en rabattre de pareils le plus que possible par deçà Montdidier. Secouez un peu cette noblesse pour qu'elle en fasse à votre exemple. Les ennemis nous arrivent grand train, la bataille avec. Hâtez vous pour y être.

Au camp devant Amiens, ce samedi 20.

Votre plus affectionné ami,

HENRY.

---

[1] Jean de Laval, seigneur de Tartigny, de la maison de Montmorency.

LETTRES DE HENRI IV SUR LA REPRISE D'AMIENS

I.

Circulaire sur la retraite du cardinal d'Autriche.

16 septembre 1597.

La présente est pour vous avertir comme nos ennemis vinrent lundi dernier, 15e de ce mois, avec une armée de 20,000 hommes, pour secourir cette ville, marchant entre leurs charriots (qu'ils avoient en grand nombre) et la rivière de Somme, avec leur artillerie à la tête, en très-bon ordre. Ils s'avancèrent en cette façon jusques à une canonnade de notre camp, où nous ne nous contentâmes pas seulement de les attendre et recevoir, car nous fîmes avancer une partie de notre cavalerie et de nos gens de pied jusques au village du Longpré, éloigné de notredit camp de 500 pas, et jusques à ceux de la tête de leur armée; puis les fîmes saluer à coups de canon, lequel à cette fois nous avions fait placer contre le retranchement de notredit camp. Ce qui les arrêta tout court et les fit changer de place, car ils s'étoient avancés jusques à la vue de notredit camp; et voyant qu'ils s'étoient retirés contre la côte, du côté de la rivière, d'où ils combattoient à coups de canon le pont que nous avions sur ladite rivière, nous fîmes passer delà l'eau quatre pièces, desquelles ayant tiré sur eux quelques coups, nous leur fîmes encore changer de place; et la nuit étant venue, ils se retirèrent au village d'Arquelles, qui étoit derrière eux; d'où ils sont partis trois heures devant le jour, sans battre le tambour ni sonner la trompette, et avec effroi, jusques à avoir délaissé leurs otoballes pour se retirer

par le chemin qu'ils étoient venus. En étant avertis, nous les avons poursuivis, ayant notre armée en bataille, à coups de canon, dont ils ont été endommagés trois lieues durant ; et s'ils n'eussent rencontré une assiette avantageuse pour faire leur retraite, nous les eussions combattus. Notre canon n'a laissé, pour cela, de battre toujours ceux de ladite ville, avec les gardes que nous avions laissés aux tranchées, et avons pris deux de leurs ponts, avec lesquels ils s'attendoient de faire passer des gens delà ladite rivière pour jeter dedans la ville. A quoi nous avions aussi si bien pourvu que, grâce à Dieu et aux gens de bien qui nous y ont assisté[1], leur effort, qui a été grand à la vérité, a été inutile; de quoi vous louerez et remercierez, comme nous, la bonté et justice divine, et tiendrez la main que les feux de joie en soient faits en l'étendue de votre charge, en la forme accoutumée.

Donné au camp devant Amiens, le 16e jour de septembre 1597.

HENRY.

II.

A Sully.

18 septembre 1597.

M. de Rosny, nous n'avons pas combattu le Cardinal, mais nous l'avons empêché de jeter du secours dans cette ville. C'est notre but, qui nous est bien succédé, grâces à Dieu; mais si j'en eusse été cru, il

[1] Le duc de Mayenne surtout, qui se distingua dans cette affaire en défendant Longpré, qui était le nœud de la position. Le duc de Biron, déjà en relations avec les Espagnols, semble avoir trahi le roi en ne défendant pas Longpré; et sans Mayenne, les Espagnols étaient victorieux.

n'en eût été quitte à si bon marché, car nous l'eussions combattu, et, comme je crois, battu. J'ai suivi le conseil des plus sages[1], et comme j'espère que ceci me donnera bientôt cette ville, je veux dire avec eux que je n'aurai pas peu fait. Nous y allons travailler à bon escient; mais si vous ne m'envoyez bientôt de quoi faire faire montre et payement à mon armée, elle se débandera. Toutes les compagnies de cheval et de pied y sont à présent complètes, voire plus fortes que le nombre ne porte; c'est pourquoi il faut que vous m'envoyiez du moins 100,000 écus, pour y satisfaire. Tenez la main, je vous prie, que je les reçoive au plus tôt. Souvenez-vous de la fausse retraite que fit le duc de Parme, quand il vint secourir Rouen. Il faut craindre que cettui-ci en fasse de même, connoissant quelle est l'ardeur des François, comme ils se refroidissent et retirent, l'occasion d'une bataille étant passée. J'appréhende cela merveilleusement; c'est pourquoi il faut contenter ceux qui tirent solde, afin qu'ils tiennent pied-à-boule. Partant je vous prie de rechef en avoir soin..... et aussi que je sois secouru de poudre à canon, car la provision que j'en ai faite commence à diminuer.

HENRY.

III.

A Monsieur de Crillon.

20 septembre 1597.

Tout le monde connaît la charmante lettre : « Pends-toi, brave Crillon; nous avons combattu à Arques, et tu n'y étois pas. A Dieu,

[1] Le maréchal de Biron et le Connétable. Leur avis était qu'il fallait faire un pont d'or à l'ennemi qui fuit.

brave Crillon, je vous aime à tort et à travers. » Elle n'a qu'un défaut, c'est d'être absolument fausse et d'avoir été arrangée par Voltaire d'après celle qui suit et qui est la véritable.

Brave Grillon, pendez-vous de n'avoir été ici près de moi lundi dernier à la plus belle occasion qui se soit jamais vue et qui peut-être se verra jamais. Croyez que je vous y ai bien désiré. Le Cardinal nous vint voir fort furieusement, mais il s'en est retourné fort honteusement. J'espère jeudi prochain être dans Amiens, où je ne séjournerai guère, pour aller entreprendre quelque chose[1], car j'ai maintenant une des belles armées que l'on sauroit imaginer. Il n'y manque rien que le brave Grillon, qui sera toujours le bien venu et vu de moi. A Dieu. Ce 20e septembre, au camp devant Amiens.

HENRY.

LETTRE DE HENRI IV A M. DU PLESSIS-MORNAY.

8 novembre 1597.

Le 28 octobre, à Angers, le marquis de Saint-Phal, beau-frère du maréchal de Brissac, chercha querelle à M. du Plessis sur un motif futile, et au moment où M. du Plessis lui offrait de lui rendre raison, il le frappa à la tempe d'un bâton qu'il tenait caché et le jeta à terre, le laissant achever par ses gens, qui lui donnèrent en effet plusieurs coups d'épée. M. du Plessis, légèrement blessé, se releva, mit l'épée à la main et dispersa les assassins. A la nouvelle de cet odieux guet à pens, Henri IV écrivit à son grand serviteur :

Monsieur du Plessis, j'ai un extrême déplaisir de l'outrage que vous avez reçu, auquel je participe et comme roi et comme votre ami. Comme le premier, je

[1] Le siége de Doullens, qui échoua.

vous en ferai justice et me la ferai aussi [1]; si je ne portois que le second titre, vous n'en avez nul de qui l'épée fût plus prête à dégaîner que la mienne, ni qui vous portât sa vie plus gaiement que moi. Tenez cela pour constant, qu'en effet je vous rendrai office de roi, de maître et d'ami : et sur cette vérité je finis, priant Dieu vous tenir en sa garde. De Fontainebleau, ce 8e novembre.

HENRY.

PRÉAMBULE DE L'ÉDIT DE NANTES.

15 avril 1598.

HENRY, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Entre les grâces infinies qu'il a plu à Dieu nous départir, celle-ci est bien des plus insignes et remarquables, de nous avoir donné la vertu et la force de ne céder aux effroyables troubles, confusions et désordres, qui se trouvèrent à notre avénement à ce royaume, qui étoit divisé en tant de partis et de factions, que la plus légitime en étoit quasi la moindre, et de nous être néanmoins tellement roidis contre cette tourmente, que nous l'ayons enfin surmontée, et touchions maintenant le port de salut et repos de cet État; de quoi à lui seul en soit la gloire tout entière, et à nous la grâce et l'obliga-

[1] Ce ne fut pas chose facile à Henri IV de faire justice de cet assassinat. La puissante famille du coupable fut plus forte que la justice; elle annula son action et fit traîner l'affaire en longueur. Enfin, en 1599, M. de Saint-Phal fut mis à la Bastille pour la forme, et en sortit pour, en présence du roi et de la cour, faire ses excuses à M. du Plessis, ce dont il lui fut donné acte par écrit. M. de Saint-Phal fut aussi obligé de prendre des lettres de rémission, comme de guet à pens.



tion qu'il se soit voulu servir de notre labeur pour parfaire ce bon œuvre, auquel il a été visible à tous si nous avons porté ce qui étoit non-seulement de notre devoir et pouvoir, mais quelque chose de plus qui n'eût peut-être pas été en autre temps bien convenable à la dignité que nous tenons, que nous n'avons plus eu crainte d'y exposer, puisque nous y avons tant de fois et si librement exposé notre propre vie. Et en cette grande occurrence de si grands et périlleux affaires ne se pouvant tous composer tout à la fois et en même temps, il nous a fallu tenir cet ordre d'entreprendre premièrement ceux qui ne se pouvoient terminer que par la force, et plutôt remettre et suspendre pour quelque temps les autres qui se pouvoient et devoient traiter par la raison et la justice, comme les différends généraux d'entre nos bons sujets et les maux particuliers des plus saines parties de l'État, que nous estimions pouvoir bien plus aisément guérir après en avoir ôté la cause principale, qui étoit en la continuation de la guerre civile. En quoi nous étant, par la grâce de Dieu, bien et heureusement succédé, et les armes et hostilités étant du tout cessées en tout le dedans du royaume, nous espérons qu'il nous succédera (a) aussi bien aux autres affaires qui restent à y composer, et que par ce moyen nous parviendrons à l'établissement d'une bonne paix et tranquille repos, qui a toujours été le but de tous nos vœux et intentions, et le prix que nous désirons de tant de peines et de travaux auxquels nous avons passé ce cours de notre âge.

Entre lesdits affaires auxquels il a fallu donner patience, et l'un des principaux, ont été les plaintes que nous avons reçues de plusieurs de nos provinces et villes catholiques, de ce que l'exercice de la religion catholique n'étoit pas universellement rétabli, comme il est porté par les édits ci-devant faits pour la pacifi-

(a) Que nous aurons le même succès.

cation des troubles à l'occasion de la religion [1]. Comme aussi les supplications et remontrances qui nous ont été faites par nos sujets de la Religion Prétendue Réformée, tant sur l'inexécution de ce qui leur est accordé par lesdits édits, que sur ce qu'ils désireroient y être ajouté pour l'exercice de leurdite religion, la liberté de leur conscience et la sûreté de leurs personnes et fortunes, présumant avoir juste sujet d'en avoir nouvelles et plus grandes appréhensions, à cause de ces derniers troubles et mouvemens, dont le principal prétexte et fondement a été sur leur ruine.

A quoi pour ne nous charger de trop d'affaires tout à la fois, et aussi que la fureur des armes ne compâtit point à l'établissement des lois, pour bonnes qu'elles puissent être, nous avons toujours différé de temps en temps de pourvoir; mais maintenant qu'il plaît à Dieu commencer à nous faire jouir de quelque meilleur repos, nous avons estimé ne le pouvoir mieux employer qu'à vaquer à ce qui peut concerner la gloire de son saint nom et service, et à pourvoir qu'il puisse être adoré et prié par tous nos sujets; et s'il ne lui a plu permettre que ce soit pour encore en une même forme de religion, que ce soit au moins d'une même intention et avec telle règle, qu'il n'y ait point pour cela de trouble ni de tumulte entre eux, et que nous et ce royaume puissions toujours mériter et conserver le titre glorieux de Très-Chrétien, qui a été par tant de mérites et dès si long temps acquis, et par même moyen ôter la cause du mal et trouble qui peut advenir sur le fait de la religion, qui est toujours le plus glissant et pénétrant de tous les autres.

[1] Le culte catholique n'était pas encore rétabli dans le Béarn, à la Rochelle, à Montauban, à Nîmes, c'est-à-dire dans les principaux centres du calvinisme. Il n'est pas inutile de faire remarquer avec quelle finesse le Béarnais motive l'édit de Nantes sur la nécessité d'assurer le rétablissement du culte catholique, de façon que les catholiques n'aient pas trop à se plaindre de la liberté accordée aux protestants.

Pour cette occasion, ayant reconnu cet affaire de très-grande importance et digne de très-bonne considération, après avoir repris les cahiers des plaintes de nos sujets catholiques, ayant aussi permis à nosdits sujets de ladite Religion Prétendue Réformée de s'assembler par députés pour dresser les leurs et mettre ensemble toutes leursdites remontrances, et sur ce fait conféré avec eux par diverses fois et revu les édits précédens, nous avons jugé nécessaire de donner maintenant sur le tout à tous nosdits sujets une loi générale, claire, nette et absolue, par laquelle ils soient réglés sur tous les différends qui sont ci-devant sur ce survenus entre eux et y pourront encore survenir ci-après, et dont les uns et les autres aient sujet de se contenter, selon que la qualité du temps le peut porter, n'étant pour notre regard entré en cette délibération que pour le seul zèle que nous avons au service de Dieu, et qu'il se puisse dorénavant faire et rendre par tous nosdits sujets, et établir entre eux une bonne et perdurable paix. Sur quoi, nous implorons et attendons de sa divine bonté la même protection et faveur qu'il a toujours visiblement départie à ce royaume depuis sa naissance et pendant tout ce long âge qu'il a atteint, et qu'elle fasse la grâce à nosdits sujets de bien comprendre qu'en l'observation de cette notre ordonnance consiste, après ce qui est de leur devoir envers Dieu et envers nous, le principal fondement de leur union, concorde, tranquillité et repos, et du rétablissement de tout cet État en sa première splendeur, opulence et force, comme de notre part nous promettons de la faire exactement observer, sans souffrir qu'il y soit aucunement contrevenu.

Pour ces causes, ayant avec l'avis des princes de notre sang, autres princes et officiers de la couronne et autres grands et notables personnages de notre conseil d'État près de nous, bien et diligemment pesé et considéré tout cet affaire, avons, par cet édit perpétuel, et

irrévocable, dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons :

Suivent les 92 articles de l'édit, qui accordait la liberté de conscience et la liberté du culte aux protestants, et de plus leur donnait certains priviléges politiques et militaires dont ils ne surent pas user avec la sagesse que leur recommandait Henri IV, et dont il fallut que le cardinal de Richelieu les dépouillât à la paix d'Alais (1629).

LETTRE DE HENRI IV AU PAPE CLÉMENT VIII.

11 mai 1598.

Henri IV venait de signer la paix avec l'Espagne, le 2 mai ; il avait donné l'édit de Nantes aux huguenots, le 15 avril, et obtenu la soumission du duc de Mercœur, le 20 mars. La guerre étrangère, les guerres de religion et la Ligue étaient enfin terminées ; l'œuvre de pacification était accomplie, et la France encore une fois sauvée de la ruine. Par la paix de Vervins, Philippe II rendait Calais, Doulens, Blavet (aujourd'hui Port-Louis), et se soumettait à la « précédence » du roi de France, c'est-à-dire qu'il consentait à ce que partout, dans le traité, on nommât le roi de France avant le roi d'Espagne. — La cour de Rome, très-bienveillante pour Henri IV, avait aidé de toute son influence les négociateurs français ; aussi, le roi reconnaissant écrivit-il au pape la lettre suivante :

Très-Saint-Père, puisque Dieu nous a donné la paix, par le moyen de Votre Sainteté, il est bien raisonnable qu'après en avoir loué sa divine majesté, comme j'ai fait de tout mon cœur, je ne diffère davantage d'en remercier Votre Sainteté, et me conjouir avec elle de la gloire que cette bonne œuvre ajoutera aux précédentes de son heureux pontificat, qui ne rendra la mémoire de son saint nom moins recommandable à la postérité que ses vertueuses et saintes actions nous obligent tous à l'honorer, servir et aimer. Je supplie donc Votre Sainteté trouver bon que mon ambassadeur s'acquitte de ce

devoir envers Votre Sainteté, pour errhes (*a*) de ma gratitude, en attendant que j'y satisfasse publiquement, comme je ferai avec la grâce de Dieu, quand il sera permis de manifester le traité qui s'en est suivi, qui est dû après Dieu à Votre Sainteté, à la prudence de son très-fidèle et affectionné légat[1], mon cher cousin et ami, et à la diligence du père général de l'ordre de Saint-François[2]. Très-Saint-Père, c'est un témoignage que nous devons tous ensemble à leur vertu et mérite, mais auquel je reconnois être en mon particulier plus attenu que nul autre, pour la bienveillance qu'ils ont fait paroître me porter et au bien de mon État, en tout ce qui s'est passé. Et comme je sais qu'ils l'ont fait principalement par le commandement de Votre Sainteté, je lui en rends grâces très-humbles et la supplie aussi avoir agréable que je la requière faire savoir et connoître à tout le monde le gré que Votre Sainteté leur en sait et le contentement qui lui en demeure[3]; et je participerai à la reconnoissance et gratification (*b*) que Votre Sainteté leur départira, non moins que à l'obligation qu'ils lui en auront, comme dira plus amplement à Votredite Sainteté le duc de Piney, mon ambassadeur.

De Votre Sainteté,

Le très-dévot et affectionné fils,

HENRY.

---

[1] Le cardinal Alexandre de Médicis,
[2] Le père Calatagirone.
[3] Henri IV tient à compléter sa victoire sur l'Espagne, en montrant que la cour de Rome a cessé d'être dominée par l'Espagne.

(*a*) Forme ancienne de *arrhes*, gage. — (*b*) Action d'être agréable, récompense.

HARANGUE DE HENRI IV AUX DÉPUTÉS DU CLERGÉ.

28 septembre 1598.

L'archevêque de Tours, M. de la Guesle, parlant au nom du clergé, venait de se plaindre au roi des abus de toutes sortes, des usurpations et des maux qui s'étaient introduits dans l'église de France. Le roi lui répondit :

A la vérité, je reconnois que ce que vous m'avez dit est véritable. Je ne suis point auteur des nominations; les maux étoient introduits auparavant que je fusse venu. Pendant la guerre, j'ai couru où le feu étoit plus allumé, pour l'étouffer ; maintenant que la paix est revenue, je ferai ce que je dois faire en temps de paix. Je sais que la religion et la justice sont les colonnes et fondemens de ce royaume, qui se conserve de justice et de piété [1] ; et quand elles ne seroient, je les y voudrois établir, mais pied à pied, comme je ferai en toutes choses. Je ferai en sorte, Dieu aidant, que l'Église sera aussi bien qu'elle étoit il y a cent ans ; j'espère en décharger ma conscience et vous donner contentement. Cela se fera petit à petit : Paris ne fut pas fait en un jour. Faites par vos bons exemples que le peuple soit autant excité à bien faire comme il en a été précédemment éloigné. Vous m'avez exhorté de mon devoir, je vous exhorte du vôtre. Faisons bien, vous et moi ; allez par un chemin et moi par l'autre, et si nous nous rencontrons, ce sera bientôt fait. Mes prédécesseurs vous ont donné des paroles avec beaucoup d'apparat ; et moi, avec jaquette grise, je vous donnerai les effets. Je n'ai qu'une jaquette grise ; je suis gris par le dehors, mais tout doré au dedans [2].

[1] La devise de Charles IX était: deux colonnes avec les mots *pietate et justicia.*

[2] Allusion au luxe, aux promesses non suivies d'effet, et à la mauvaise administration de Henri III, qui était tout doré au dehors.

HARANGUE DE HENRI IV AU PARLEMENT.

7 février 1599.

Lorsque Henri IV publia l'édit de Nantes, au commencement de 1599, les idées de tolérance et de liberté religieuse qu'il contient soulevèrent une violente opposition dans le clergé, l'Université et le Parlement, qui refusa, malgré plusieurs « jussions » d'enregistrer l'édit. Résolu à vaincre cette résistance, Henri IV donna l'ordre au Parlement de venir « en sa chambre au Louvre » entendre sa volonté, et lui dit :

Devant que vous parler de ce pour quoi je vous ai mandé, je vous veux dire une histoire que je viens de ramentevoir (*a*) au maréchal de la Châtre. Incontinent après la Saint-Barthélemy, quatre qui jouions aux dés sur une table, y vîmes paroître des gouttes de sang, et voyant qu'après les avoir essuyées par deux fois, elles revenoient pour la troisième, je dis que je ne jouois plus, que c'étoit un mauvais augure contre ceux qui l'avoient répandu. M. de Guise [1] étoit de la troupe.

Ce propos fini, le roi leur dit :

Vous me voyez en mon cabinet, où je viens parler à vous, non point en habit royal ou avec l'épée et la cape, comme mes prédécesseurs, ni comme un prince qui vient parler aux ambassadeurs étrangers, mais vêtu comme un père de famille, en pourpoint, pour parler familièrement à ses enfans. Ce que je veux dire, c'est que je vous prie vérifier l'édit que j'ai accordé à ceux de la religion. Ce que j'en ai fait est pour le bien de la paix ; je l'ai faite au dehors, je la veux faire au dedans

[1] Le roi rappelle ainsi au Parlement que M. de Guise, qui a massacré les huguenots, a été assassiné à son tour par les ordres du roi, et que le sang appelle le sang.

(*a*) Rappeler.

de mon royaume. Vous me devez obéir quand il n'y auroit considération que de ma qualité, et obligation que m'ont mes sujets, et particulièrement vous de mon Parlement. J'ai remis les uns en leurs maisons, dont ils étoient bannis, les autres en la foi qu'ils n'avoient plus. Si l'obéissance étoit due à mes prédécesseurs, il m'est dû autant ou plus de dévotion, parce que j'ai rétabli l'État, Dieu m'ayant choisi pour me mettre au royaume, qui est mien par héritage et acquisition [1]. Les gens de mon Parlement ne seroient en leurs siéges sans moi. Je ne me veux vanter, mais je veux bien dire que je n'ai exemple à invoquer que de moi-même. Je sais bien qu'on fait des brigues au Parlement, que l'on a suscité des prédicateurs factieux, mais je donnerai bien ordre contre ceux-là, et ne m'en attendrai à vous. C'est le chemin que l'on prit pour faire des barricades et venir par degré à l'assassinat du feu roi. Je me garderai bien de tout cela ; je couperai la racine à toutes factions et à toutes les prédications séditieuses, faisant accourcir (*a*) tous ceux qui les suscitent. J'ai sauté sur des murailles de ville, je sauterai bien sur des barricades. Ne m'alléguez point la religion catholique ; je l'aime plus que vous, je suis plus catholique que vous ; je suis fils aîné de l'Église, nul de vous ne l'est, ni ne le peut être. Vous vous abusez si vous pensez être bien avec le pape ; j'y suis mieux que vous. J'ai plus d'intelligences que vous ; vous avez beau faire, je saurai ce que chacun de vous dira. Je sais tout ce qu'il y a en vos maisons, je sais tout ce que vous faites [2], tout ce que vous dites : j'ai

[1] Voilà bien l'idée exprimée plus tard par Voltaire au début de la *Henriade :*

> Je chante ce héros qui régna sur la France,
> Et par droit de conquête et par droit de naissance.

[2] Henri IV avait une police vigilante et très-bien faite qui, comme toujours, exaspérait ceux qu'elle surveillait à bon escient.

(*a*) Raccourcir, c'est encore l'expression populaire employée aujourd'hui comme synonyme de couper la tête.

un petit démon qui me le révèle. Ceux qui ne désirent que mon édit passe me veulent la guerre : je la déclarerai demain à ceux de la religion, mais je ne la leur ferai pas; vous irez tous, avec vos robes, et ressemblerez la procession des Capucins[1], qui portoient le mousquet sur leurs habits. Il vous feroit beau voir. Quand vous ne voudrez passer l'édit, vous me ferez aller au Parlement. Vous serez ingrats, quand vous m'auriez créé cette envie[2].

J'appelle à témoin ceux de mon conseil qui ont trouvé l'édit bon et nécessaire pour le bien de mes affaires : M. le Connétable, MM. de Bellièvre, de Sancy, de Sillery et de Villeroy. Je l'ai fait par leur avis, et des ducs et pairs de mon royaume. Il n'y en a pas un qui osât se dire protecteur de la religion catholique, ni qui osât nier qu'il ne m'ait donné cet avis. Je suis protecteur de la religion, je dissiperai bien les bruits que l'on veut faire. L'on s'est plaint à Paris que je voulois faire des levées de Suisses, ou autres amas de troupes. Si je le faisois, il en faudroit bien juger, et seroit pour un bon effet, par la raison de mes déportemens (a) passés ; témoin ce que j'ai fait pour la reconquête d'Amiens, où j'ai employé l'argent desdits édits, que vous n'eussiez passés si je ne fusse allé au Parlement. La nécessité m'a fait faire ces édits pour la même nécessité que j'ai fait celui-ci. J'ai autrefois fait le soldat; on en a parlé, et n'en ai pas fait semblant. Je suis roi maintenant et parle en roi. Je veux être obéi. A la vérité, les gens de justice sont mon bras droit, mais si la gangrène se met au bras droit, il faut que le gauche le coupe.

[1] Fameuse et ridicule manifestation du temps de la Ligue, dans laquelle bon nombre de manifestants se tuèrent entre eux par maladresse.

[2] Le sens de ce passage obscur est : Vous seriez ingrats si en me forçant d'aller au Parlement pour faire enregistrer l'édit au lit de justice, vous souleviez contre moi l'envie, la haine populaire.

(a) De ma conduite passée.

Quand mes régimens ne me servent pas, je les casse. Que gagnerez-vous quand vous ne me vérifierez mondit édit? Aussi bien sera-t-il passé [1]. Les prédicateurs ont beau crier, comme a fait le frère de M. de Sillery [2], à qui je veux parler en cette compagnie.

Sur ce, ayant appelé M. de Sillery, lui dit :

Je vous avois bien averti qu'on m'avoit fait des plaintes de votre frère, et vous avois commandé de l'admonester que fût sage. J'avois cru au commencement que cé n'étoit rien, de ce que l'on disoit qu'il avoit prêché contre l'édit, parce qu'il ne s'en trouvoit point de preuve ; mais il est bien vrai pourtant ; et enfin il prêcha à Saint-André, où mon procureur général l'a ouï prêcher séditieusement contre ledit édit. Cela m'a été révélé comme il falloit. On le veut excuser, qu'il est emporté du zèle et sans dessein. Mais soit par occasion ou autrement, c'est toutesfois mal, et le zèle inconsidéré mérite punition.

Cette plainte finie, Sa Majesté se retourna vers les gens de son Parlement et leur dit :

Il n'y en a pas un d'entre vous qui ne me trouve bon, quand il a affaire de moi, et n'y en a pas un qui n'en ait affaire une fois l'an ; et toutesfois, à moi qui vous suis si bon, vous m'êtes si mauvais ! Si les autres Parlemens pour ne m'avoir assisté à ma volonté, ont été cause que ceux de la religion ont demandé choses nouvelles, je ne veux pas que soyez cause d'autres nouveautés par un refus. L'an mil cinq cent quatre-vingt-quinze, quand je vous envoyai une déclaration sur l'édit de l'an soixante et seize, pour la provision des officiers, j'avois promis que je ne pourvoirois à aucun des états

[1] Si le Parlement n'enregistre pas de bon gré l'édit, le roi, en lit de justice, le fera enregistrer de force.

[2] Le frère de M. de Sillery était capucin ; il figurait parmi les prédicateurs séditieux, et sa famille fut obligée de l'envoyer en Italie, ne pouvant le faire taire.

de mon Parlement; depuis, le temps a changé. Toutesfois j'aurai une assurance de ceux que je mettrai aux charges, qu'ils se gouverneront comme ils doivent. Ne parlons point tant de la religion catholique, ni de tous les grands criards catholiques et ecclésiastiques ! Que je leur donne à l'un deux mil livres de bénéfices, à l'autre une rente, ils ne diront plus mot. Je juge de même contre tous les autres qui voudront parler. Il y a des méchans, qui montrent haïr le péché, mais c'est pour crainte de peine; au lieu que les bons le haïssent pour l'amour de la vertu. J'ai autrefois appris deux vers latins,

Oderunt peccare boni, virtutis amore ;
Oderunt peccare mali, formidine pœnæ.

Il y a plus de vingt ans que je ne les ai redits qu'à cette heure. Pour Dieu ! que je connoisse ceux de vous qui haïssent le péché pour l'amour de la vertu, afin de châtier ceux qui le haïssent pour crainte de la peine, et après cela me remercieront du châtiment comme un fils fait son père. Je n'avois pensé à vous mander que hier fort tard. Considérez que l'édit dont je vous parle, c'est l'édit du feu roi. Il est aussi le mien, car il a été fait avec moi. Aujourd'hui que je le confirme, je ne trouve pas bon d'avoir une chose en dessein et écrire une autre ; et si d'autres l'ont fait, je ne le veux faire. La dernière parole que vous aurez de moi, est que vous suiviez l'exemple de M. du Maine. L'on l'a voulu inciter de faire des menées contre ma volonté ; il a répondu qu'il m'étoit trop obligé et tous mes sujets aussi, entre lesquels il seroit toujours de ceux qui exposeroient leur vie pour me complaire, parce que j'ai rétabli la France, malgré ceux qui l'ont voulu remuer, au lieu que par le passé il a fait tous ses efforts pour renverser l'État : et le chef de la Ligue a parlé ainsi comme parleront tous ceux que j'ai remis en foi (a). Ceux d'états que j'ai remis

(a) Que j'ai ramenés au devoir, à la loyauté.

en leurs maisons, que doivent-ils faire au prix ? Donnez à mes prières ce que n'auriez voulu donner à mes menaces ; vous n'en aurez point de moi. Faites ce que je vous commande au plus tôt, dont je vous prie. Vous ne le ferez seulement pour moi, mais aussi pour vous et pour le bien de la paix[1].

HARANGUE DE HENRI IV

AUX DÉPUTÉS DU PARLEMENT DE TOULOUSE.

3 novembre 1599.

Le roi parlant à Messieurs les députés de Toulouse, entre autres choses leur dit en colère :

C'est chose étrange que vous ne pouvez chasser vos mauvaises volontés. J'aperçois bien que vous avez encore de l'Espagnol dedans le ventre. Et qui donc voudroit croire que ceux qui ont exposé vie, bien et état, et honneur pour la défense et conservation de ce royaume, seront indignes des charges honorables et publiques, comme ligueurs perfides et dignes qu'on leur courût sus et qu'on les bannisse du royaume ? Mais ceux qui ont employé le vert et le sec pour perdre cet État seroient vus comme bons François, dignes et capables de charges ! Je ne suis aveugle, j'y vois clair ; je veux que ceux de la religion vivent en paix en mon royaume et soient capables d'entrer aux charges, non pas pour ce qu'ils sont de la religion, mais d'autant qu'ils ont été fidèles serviteurs à moi et à la couronne de France.

[1] Le discours du roi eut plein succès ; le parlement de Paris enregistra l'édit le 25 février. Mais ce n'était pas encore partie gagnée ; on verra plus loin qu'il fallut vaincre la résistance de quelques parlements de province, « qui avoient de l'Espagnol dans le ventre. »

Je veux être obéi, que mon édit soit publié et exécuté par tout mon royaume. Il est temps que nous tous, saouls de guerre, devenions sages à nos dépens.

MARIAGE DE HENRI IV.

2 décembre 1600.

Le mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois, ayant été cassé par le Pape, Henri IV épousa à Lyon, le 2 décembre 1600, Marie de Médicis, fille du grand duc de Toscane, François 1er, née en 1573. La nouvelle reine devint bientôt le soutien de la politique espagnole en France, et l'appui de tous les ennemis de Henri IV.

PALMA-CAYET.

M. de Bellegarde, grand écuyer de France, accompagné de quarante gentilshommes, alla porter la procuration au grand duc de Florence, afin d'épouser au nom du roi la reine Marie de Médicis, sa fiancée ; il arriva à Livourne le 20 de septembre, et trois jours après il entra à Florence, étant accompagné des princes Jean et Antoine de Médicis, avec un grand nombre de gentilshommes qui l'étoient allé recevoir. Comme il fut arrivé devant la place du palais de Pitti, il y rencontra le grand duc de Florence, et, après la salutation mutuelle, il lui fit son ambassade, au nom du roi, en peu de paroles, et de là il entra au palais, où le soir même il fit la révérence à la reine, et lui présenta les lettres de Sa Majesté ; et deux jours après il donna au grand duc le pouvoir que le roi lui envoyoit.

Le duc de Mantoue arriva aussi à Florence le deuxième jour d'octobre, et le lendemain arriva l'ambassadeur de Venise.

Le Pape eût bien désiré que la reine eût reçu cette bé-

nédiction de noces de sa main, et qu'elle eût été à Rome, même à cause du jubilé : son bon désir, pour quelques raisons, ne pouvant être effectué, il envoya le cardinal Aldobrandin, légat de Sa Sainteté et son neveu, pour en être les paroles de présent stipulées en ses mains.

Le quatrième d'octobre, les Florentins ayant été avertis que le cardinal Aldobrandin arrivoit, ils s'assemblèrent en très-grand nombre au palais de Pitti, pour accompagner le duc qui l'alla recevoir à la porte de la ville. De là ils menèrent ledit sieur cardinal dedans la ville en grande pompe et solennité.

Les moines et autres du clergé marchoient premièrement ; suivoient les appariteurs et ministres de la ville, puis les domestiques du cardinal et du duc ; après, suivoient cinquante chevaliers avec leurs haches d'armes, armés de cuirasses et accoutrement de tête, avec des sayes de rouge sur leurs armes, marchant six à six ; puis, six trompettes et les archers et vergers de la ville ; après eux encore, les gentilshommes florentins mêlés des romains qui étoient conduits comme par deux généraux d'armée, desquels les uns étoient bottés, les autres non, sans housse ni éperons, selon qu'ils s'étoient accommodés à cheval, mais tous étoient très-bien en conche (a) et magnifiquement habillés ; puis après, il y avoit vingt-et-un mulets de charge, portant les chambres, cabinets et garde-robes et offices dudit sieur cardinal : son cheval étoit mené par des estafiers, tout caparaçonné de velours rouge, avec autres trois chevaux de même ; suivoit aussi une autre troupe de noblesse qui étoit semblablement menée par deux conducteurs ; après ceux-là étoient les prélats de l'église, puis la jeunesse des seigneurs romains, les marquis de Corgne, de Colonne et autres. Deux massiers portoient au devant dudit cardinal légat deux sceptres

(a) En bel état, en bel arrangement.

dorés, et un autre portoit la croix; lui, en son pontificat, étoit monté à cheval sous un poële que huit jeunes gentilshommes florentins portoient. Le duc de Florence étoit à son côté gauche, et derrière suivoient seize prélats, lesquels ledit sieur cardinal avoit amenés de Rome. Il y avoit cinquante autres gentilshommes portant hallebardes, qui étoient de la compagnie colonelle du grand duc, lesquels faisoient la fin de l'entrée.

Ledit sieur cardinal, étant près de la porte de l'église, descendit de cheval, et, se mettant à genoux, baisa la paix qui lui fut présentée, puis il entra en l'église cathédrale, où ayant fait sa prière, il alla au palais ducal.

Après le souper, présens le grand duc de Toscane, les ducs de Mantoue et de Bracciano, les princes Jean et Antoine de Médicis et ledit sieur de Bellegarde, grand écuyer, ambassadeur du roi, il représenta à la reine fiancée le contentement que le Pape avoit reçu de ce mariage, et d'une façon mêlée de gravité et de modestie avec une douceur, son discours plein de belles paroles fut trouvé très-agréable, car il comprenoit des espérances grandes d'un grand bien à advenir, par le moyen d'un si heureux hymenée, non-seulement aux familles des rois de France et des ducs de Toscane, mais aussi de toute la chrétienté ; non-seulement aussi pour les royaumes chrétiens, mais pour tout le monde : dont la reine, émue de joie et de bon espoir, remercia Sa Sainteté d'une telle gratification et lui dit : « Que Dieu l'ayant ainsi ordonné, elle s'assuroit que la bénédiction du Saint Père portoit avec elle une grâce propre de Dieu, dont elle tâcheroit de se rendre digne et capable, se recommandant plus humblement aux saintes prières de Sa Sainteté et de l'Église. » Ce qu'étant dit d'une façon majestueuse, comme si de tout temps cette princesse eût eu et usé de commandement souverain. Ledit sieur cardinal légat changea

fort industrieusement de propos, étant ravi en admiration d'une si belle et excellente vivacité d'esprit, et d'une si naïve éloquence, que nul n'osa y repartir. Et ainsi fut passée cette journée, chacun s'étant retiré avec toutes les civilités et courtoisies, et après avoir pris la plus magnifique collation qui se peut penser.

Le cinquième jour d'octobre, les épousailles furent célébrées vraiment à la royale. En cette belle cérémonie, le légat dit la messe ; à main droite, il y avoit un poële de drap d'or rehaussé de trois degrés, tapissé en bas de velours cramoisi, où monta ledit sieur cardinal Aldobrandin légat, et où il s'assit en une chaire ; la reine et Monsieur le grand duc étoient sous un autre : ils se levèrent tous deux, la reine conduite par Monsieur le grand écuyer de France, s'alla mettre à main droite du légat, le grand duc à gauche.

Le grand duc présenta la procuration qu'il avoit pour épouser la reine au nom du roi : elle fut lue par deux prélats ; puis aussi celle que le légat avoit du pape pour cet office. Cela fait, les épousailles se firent, et le canon tira de tous côtés.

La messe finie, on baptisa un fils du grand duc, que les ambassadeurs de la république de Venise portèrent au nom d'icelle.

Sur le soir, toute la cour étoit en bal et en danses ; et après qu'il fut question de souper, tout le service fut magnifique, non-seulement de viandes utiles et exquises, mais aussi d'autres sortes de viandes, qui outre la délectation des yeux et de la vue n'ont rien de reste : on y voyoit des éléphans et autres animaux inusités, comme aussi des oliviers chargés de fruits, et autres plantes après le naturel, et toute imitation imaginable de la nature étoit là représentée, et particulièrement étoient aussi montrées les effigies et statues vénérables des grands ducs de la Toscane, et spécialement du grand Cosme de Médicis, qui le premier a obtenu titre et pouvoir de duc de Florence en cette fa-

mille, et plusieurs autres histoires importantes à cela, pour illustrer la grandeur des Médicis et de leurs vertus singulières, dont ils sont à jamais recommandables en la postérité.

Après que la reine épousée se fut assise, ayant à son côté droit le cardinal Aldobrandin légat, le duc de Mantoue et le grand duc de Florence, et à son côté gauche les duchesses de Mantoue, de Toscane et de Bracciano, le sieur Virginio Ursino, duc de Bracciano, servit d'écuyer, et don Jean, frère du grand duc, d'échanson. Après le premier service, par un admirable artifice, la table se départit en deux, et s'en alla de soi-même une partie à droite, et l'autre partie à gauche ; à l'instant il se leva par sous terre une table, chargée très-exquisement de toutes sortes de fruits, de dragées et de confitures ; et quand de même cette table là aussi fut disparue comme l'autre, il en vint une troisième toute reluisante de précieux lapis, miroirs et autres choses plaisantes à voir, et faisant au long et au large un brillement admirable ; puis après, la quatrième se leva couverte des jardins d'Alcinoüs, qui sont vergers de Sémiramis, pleins de diverses fleurs, et les autres chargés de fruits, avec fontaines à chaque bout de la table, et infinis petits oiseaux qui s'envolèrent parmi la salle, tellement il sembloit qu'on fût en été, quoique l'hiver étoit déjà bien avancé : c'étoit pour le dessert.

Or comme cette table fut disparue, voici que d'en haut, des deux côtés de la salle, deux nuées s'élevèrent : sur l'une d'elles étoit une fille florentine, faisant le personnage de Diane; sur l'autre étoit assis un chanteur, lesquels tous deux, l'un après l'autre, par répons remplissoient la salle d'un doux chant de musique et d'airs poussés avec un plaisir admirable. Par sur tout il y avoit un buffet somptueux et si riche, que tous les assistans avoient les yeux fichés dessus ; il étoit fait en forme d'une fleur de lys, ornée de perles et pierreries très-

précieuses, et chargé de vases d'or et d'argent en grand nombre.

Cette solennité finie, qui ne manqua jamais que d'un point, à savoir que de la présence du roi pour accomplir par effet la joie nuptiale, qui fut pour lors réservée à un autre temps. C'est ainsi que dispose la providence divine de toutes choses pour le mieux.

Les trois jours suivans furent employés en chasses et joûtes, courses de bagues, et autres exercices de rois et princes en telles solennités accoutumées.

Mais le neuvième jour d'octobre, il fut joué une comédie d'une dépense incroyable, qui remplit les oreilles de tous, et les yeux des spectateurs d'une admiration, qu'ils en demeuroient tous étonnés.

Au premier acte étoit représenté le Parnasse à deux têtes, qui jetoient de soi deux fontaines, dont l'une étoit presque sur le coupeau (a) de la montagne, l'autre étoit au pied d'elle ; sur cette fontaine, le Pégase voltigeoit à passades ; la nymphe Poésie étoit assise sur cette basse fontaine, qui faisoit le commencement de chanter ; et aussi les neuf Muses encloses dans la montagne la secondoient, avec une telle et si grande douceur de voix et d'instrumens de musique, que jamais il n'y eut musique si harmonieuse. Après que les Muses eurent cessé de musiquer, la nymphe Poésie chanta un prologue poétique ; l'ayant chanté, elle remonta tout doucement en la montagne, et s'assit au sommet d'icelle. Derechef aussi les Muses répondirent avec une harmonie céleste et angélique, et tandis qu'elles chantoient, le montagne peu à peu se fondit, et n'apparut plus. Ainsi finit le premier acte.

Au second, un bocage se vit lever plein d'arbres verdoyans, sous lesquels Cephalus, las de chasser, prenoit son sommeil, avec ses chasseurs. Soudain du ciel descendit l'Aurore en une nue qui touchoit jusques à terre,

(a) Sommet.



et commença à chanter très-doucement. Les chasseurs éveillés par les chants de l'Aurore, éveillent aussi Cephalus, auquel l'Aurore parlant tâche de gagner son amour par belles paroles ; mais Cephalus du tout adonné au plaisir de la chasse, tourne le dos aussitôt qu'il entend parler d'amour ; il se retire se cachant dans les taillis ; toutesfois l'Aurore le poursuit, et par beaucoup de propos témoigne que sa douleur est grande. Cependant Tithonus, le mari de l'Aurore, vient en une nuée, qui déplore la perte de sa femme, et mène le deuil. Comme ces deux nuées se fussent évanouies, voilà paroître une mer pleine de lys tout blancs, dedans laquelle mer soudain le père Océan fut vu sur un dauphin, auquel le Soleil, monté sur un carrosse, va au devant, et s'étant abouchés ensemble, traitent par admiration des raisons pourquoi le jour met si longtemps à venir. Là dessus survient Cupido, monté sur une nue, entre deux autres nues, une de chaque côté : en l'une était Amour, et en l'autre il y en avoit quatre autres assis ; lesquels après que l'Océan, Phœbus et l'Amour eurent parlé ensemble longuement, flattant de leur chant l'air et le ciel, incontinent l'on vit le dauphin se couler sous l'eau avec l'Océan, le Soleil se coucher, et Cupido aller au ciel, laissant Amour en terre.

Le troisième acte eut en soi un second colloque de Cephalus et de l'Aurore, auquel Cephalus comme auparavant résistoit à l'Amour, et de rechef se retiroit de l'Aurore; dont la nuit sortant d'en bas blâmoit le retardement et la trop longue demeure de l'Aurore.

Au quatrième acte semblablement la Terre interpelloit l'Aurore absente, et tenant un colloque avec Amour, le prioit qu'il ramenât l'Aurore, et avec elle le jour. Cependant Jupiter, molesté de tant de querelles, envoya Mercure du ciel, et lui commanda de remédier à ces querelles. Mercure commande à l'Amour de retourner au ciel l'ayant trouvé en terre. Ceux-ci étant remontés, le ciel se fendit, dont il sortit quarante-huit person-

nages qui firent un concert de musique plus qu'admirable. Soudain Jupiter apparut monté sur un aigle, qui envoya Amour à l'Aurore, contre laquelle il feignoit d'être bien courroucé, afin que l'Amour la ramenât incontinent. Tandis que l'Amour s'entretient avec l'Aurore, voilà Cephalus qui s'approche, lequel par l'instinct d'Amour, finalement s'étant épris d'un amour admirable de l'Aurore, est élevé avec eux au ciel.

Au dernier acte la Renommée se présenta étant assise sur le haut de la montagne. Auprès d'elle un orateur déclama les louanges du grand duc, avec très-grande douceur et suavité de sa voix : à chaque côté il y avoit huit personnages, qui représentoient la forme et les armes des principales villes qui sont sujettes au grand duc.

Puis après, peu à peu la montagne s'évanouit : cesdits seize personnages descendans de la montagne viennent gratifier à la reine son bonheur, et en font des jubilations de triomphe. La Renommée s'enleva au ciel, et pour la fin, la montagne se rendant basse à trois pieds de la reine, lui présenta un lys qui ne faisoit que naître, et étoit tout grand, ayant au-dessus une couronne d'or qui étoit suspendue un peu, dont l'interprétation sera aisée au lecteur par l'heureuse naissance de monseigneur le dauphin, auquel la couronne est destinée de Dieu, et de tout droit divin et humain : tellement que c'est une mythologie prophétique très-bien excogitée (a) pour la vérité des choses arrivées par la grâce de Dieu.

Ledit sieur cardinal Aldobrandin légat, ayant charge de Sa Sainteté de venir en France pour accommoder la paix entre le roi et le duc de Savoie, s'y achemina en diligence, et arriva à Chambéry, ainsi que nous avons dit. Du fruit de sa légation nous le dirons ci-après. Voyons quel fut le voyage de la reine.

(a) Imaginée.

La reine, partie de Florence le 13 d'octobre, arriva le 17 à Livourne, où elle s'embarqua dans la galère générale du grand duc, assistée de cinq galères du Pape, cinq de Malte et six dudit seigneur duc, qui faisoient en tout dix-sept galères. Le premier port fut à l'Especie[1], où les ambassadeurs de la seigneurie de Gênes la vinrent saluer et offrir leurs galères de la part de ladite seigneurie, dont elle les remercia; puis vint à celui de Fin, auquel elle fut contrainte de séjourner neuf jours entiers, pour la tourmente et mauvais temps, couchant ordinairement néanmoins dans sa galère. Et bien que plusieurs lui conseillassent de prendre terre, et même les ambassadeurs de Gênes lui fissent instance de faire retraite en la ville si proche et tant affectionnée à sa majesté, pour assurer sa personne contre l'incertain de si rudes tempêtes, qui faisoient branler le courage aux plus vieux mariniers, le refusa toutesfois d'un cœur résolu et visage aussi gai que si elle eût été en terre ferme; ne leur répondant autre chose, sinon que le roi ne l'avoit pas commandé. De Fin elle prit port à Savone; le lendemain à Antibes, puis à celui de Sainte-Marie; de là à Tresport, puis à Toulon, où elle séjourna deux jours et prit terre. De Toulon arriva à Marseille le troisième de novembre, vers les cinq à six heures du soir, accompagnée de la grande duchesse de Florence, de la duchesse de Mantoue sa sœur, de don Antonio son frère, et du duc de Bracciano. Entre les choses plus notables de sa flotte, la galère de sa majesté attiroit les yeux d'un chacun, car elle étoit royalement belle, et telle que la mer n'en avoit porté de longtemps une plus riche ni plus superbe. Elle étoit de la longueur de septante pas et de vingt-sept rames pour bande, dorée par tout ce qui se pouvoit voir au dehors. Le bois de la poupe étoit marqueté de canes d'Inde, de grenatines, d'ébène, de nacre, d'ivoire

[1] La Spezzia.

et pierres bleues. Elle étoit couverte de vingt grands cercles de fer doré croisés et enrichis de pierreries et de perles, avec vingt grosses topazes et émeraudes. Au dedans, vis-à-vis du siége de la reine, étoient élevées les armes de France en fleurs de lys de diamant, et à côté celles du grand duc, en cinq grands rubis, avec un saphir de la grosseur d'une balle de pistolle, une grosse perle au-dessus et une grande émeraude au-dessous. On estimoit ces armes septante mille écus. Entre ces deux armoiries, deux croix de rubis et de diamans. Les vitres tout au tour étoient de cristal; les rideaux de drap d'or à franges; les chambres de la galère tapissées de même. Sortant de la galère, sa majesté entra sur un grand ponton ou théâtre dressé sur deux bateaux au bout d'un pont qui tenoit jusques à son palais. Monsieur le chancelier se présenta pour lui dire le commandement qu'il avoit du roi. Quatre consuls de Marseille, habillés de leurs robes d'écarlate rouge, avec un dais de gris violet à fonds d'argent, lui présentèrent à genoux deux clefs d'or de la ville enchaînées, qu'elle donna soudain au sieur de Lussan, capitaine des gardes; puis sous ce poële, elle est conduite au palais, ayant autour d'elle les sieurs cardinaux de Joyeuse, de Gondy, de Givry et de Sourdis, avec plusieurs évêques. Devant elle était monsieur le connétable qui la conduisoit; les princesses, madame la chancelière et autres grandes dames après. L'une des plus remarquables actions de son séjour à Marseille se fit le lendemain de son arrivée. Monsieur le chancelier, accompagné des sieurs du conseil, suivi de plusieurs maîtres des requêtes et des premiers officiers de la chancellerie, vint à la grande salle du logis du roi; la reine y arriva, conduite par monsieur le connétable; Madame la grande duchesse, conduite par M. de Guise; madame la duchesse de Mantoue par M. le Grand. La cour de parlement de Provence lui fit la révérence et la protestation d'obéissance; M. du Vair, premier président, portant la parole, lui

dit : « Madame, voyant aborder votre majesté en cette province, et avec elle la félicité en France, nous avons abandonné le siége de la justice, où nous avons cet honneur que de seoir, pour nous venir prosterner à vos pieds, vous rendre un des plus nobles et des plus illustres hommages qui soit dû à la couronne qui ceint maintenant votre chef; et nous prononcer quand et quand redevables de tous les vœux que nous avons jamais faits pour le bien de cet État. Car assurément ce jourd'hui les croyons nous exaucés ; et pensons que tant de merveilles, que Dieu a ouvrées pour la restauration de ce royaume, soient entièrement accomplies, et que notre bonne fortune, qui sembloit encore chancelante, soit maintenant assise sur un ferme et immuable fondement.

» Dieu nous a donné un roi excellent en vertu, admirable en bonté, incomparable en vaillance ; qui par ses labeurs nous a mis en repos, par ses périls en sûreté, par ses victoires en gloire ; en sorte que nous fussions quasi dits bienheureux, si cette triste pensée n'eût bien souvent troublé le cours de nos joies; cette pensée, dis-je, qui nous représentoit que la nature a borné la vie de tous les hommes du monde ; que la sollicitude et liberté rendoit à notre prince la sienne moins agréable, et lui diminuoit le soin de la chérir et gouverner.

» A cela nos souhaits cherchoient tous les jours des remèdes; et ne savions d'où les espérer, jusques à ce que l'éclair de votre face royale a percé le nuage de nos ennuis et fait poindre à nos yeux une vive espérance de voir à l'avenir notre heur aussi durable comme il est admirable.

» Car voyant en vous tant de grâces dont la nature vous a douée, admirant cette rare beauté dont elle vous a ornée, considérant cette naïve douceur dont elle est tempérée, votre royale gravité, et entendant de nos oreilles la voix célèbre de la renommée qui publie partout la vivacité de votre esprit, la solidité de votre

jugement, l'élégance de vos discours, et ce qui se fait sonner par dessus tout, l'incomparable los (a) de vos saintes et religieuses mœurs, nous nous persuadons que vous êtes vraiment celle que le ciel avoit destinée pour adoucir par une agréable compagnie la vie de notre roi, prolonger ses jours par son contentement, et perpétuer l'heur de son règne par la suite d'une ample et heureuse postérité.

» Nous jugeons que vous êtes vraiment seule sur la terre digne de faire reposer en votre chaste sein la vie tant exercée du plus triomphant roi de la terre, et que seul il méritoit au monde, dans ses bras victorieux, la plus vertueuse et la plus agréable princesse que le soleil éclaire aujourd'hui.

» Et déjà nous présageons que nous verrons bientôt un beau nombre de beaux enfants portant sur le front la valeur de leur père, la vertu de leur mère, la grandeur et noblesse de la maison de France où vous êtes alliée, l'heur et la puissance de celle d'Autriche dont vous êtes issue, et la prudence et sagesse de celle de Florence dont vous êtes née.

» A la créance de ce présage toute chose semble nous convier ; mais principalement le ciel et la mer ; puisque nous voyons évidemment qu'au moment de l'arrivée de votre majesté, la mer pleine de tourmente s'est calmée, et le ciel plein de nuages s'est éclairci, comme s'ils vouloient, d'un ciel riant, célébrer avec nous la magnificence de votre fortunée réception.

» A la bonne heure donc, ô grande reine, soyez vous jointe à nos bords ! heureuse soyez vous longuement en la France et à la France ! Que le siècle que nous commençons vous puisse voir à la fin heureuse femme de roi, et les siècles à venir vous renommer heureuse mère des rois.

» Mais pour le comble de votre gloire, souvenez-vous

(a) Réputation.

et vous ressouvenez que, comme vous devenez grande reine pour avoir épousé un grand roi, de même devenez vous charitable mère des peuples desquels il est vrai père.

» Et pour ce, commencez d'entrer en part de cette sollicitude royale. Et puisque la félicité des sujets est la vraie gloire des princes, fomentez et augmentez par votre aide et faveur l'amour et l'affection que ce grand roi a naturellement au bien et soulagement des siens, afin qu'ils vous sentent comme un nouvel astre luisant sur eux, leur portant une favorable influence de tout heur et prospérité.

» Et nous, qui ne cherchons point d'heur en ce monde qu'en son service, ni d'honneur qu'en notre obéissance, vous voyant élevée avec lui en son trône, vous consacrerons tous les jours nos vies, comme nous faisons présentement nos cœurs, nos affections et nos esprits, pour demeurer à jamais vos très-humbles, très-fidèles et très-obéissans serviteurs. »

Ledit sieur président du Vair prononça cette harangue avec tant de grâce et excellence, que si les plus beaux traits de l'éloquence sont jugés par les auditeurs, la sienne est hors de toute comparaison.

A partir de là fut présenté à la reine de la part du roi un carrosse couvert de velours tanné, avec le clinquant d'argent, le dedans de velours incarnat, en broderie d'or et d'argent, les rideaux de damas incarnat, tiré par quatre chevaux gris. Après qu'elle fut entrée dedans sa chambre, elle fut suivie de la grande duchesse, des duchesses de Mantoue, de Nemours, de Guise, et de mademoiselle de Guise et autres ; mais elles y firent peu de séjour, chacune s'en retournant à son logis ; et ne resta près de sa majesté que les princesses et dames qui l'avoient accompagnées au voyage. Malaisément se peut représenter la magnificence de la descente desdites galères, chacune prenant port et place selon son rang, nonobstant la dispute d'entre les Maltois et Florentins, à

qui tiendroit la main droite après la générale[1] : mais les Maltois eurent le rang qu'ils désiroient. Toutes ces galères étoient enrichies de toutes sortes d'honneurs, tant pour la multitude de la noblesse, que de la somptuosité des paremens, et principalement celle de la reine conduite par le sieur Marc Antonio Salazar, où il y avoit deux cents chevaliers portant la croix de Florence, les espaliers revêtus magnifiquement ; dans celles de Malte, conduites par don Pedro de Mendozze, cent cinquante chevaliers ; et en chacune des quatre autres soixante chevaliers ; de sorte qu'il y avoit du moins à la conduite sept mille hommes défrayés aux dépens du roi. Le lendemain, quatrième du mois, toutes les dames furent au lever de la reine, et par elles conduite à la chapelle préparée près la grand'salle royale où la messe fut célébrée. Les princes, princesses, seigneurs et dames avoient leurs gentilshommes, pages et estaffiers tant superbement vêtus qu'il ne se peut davantage. Ce n'étoit que toile d'or et d'argent, diverses broderies et quantité de clinquant. Elle séjourna à Marseille jusques au seizième jour, que la grande duchesse de Florence, sa tante, reprit la mer avec la duchesse de Mantoue sa sœur.

Ce fait, sa majesté partit de Marseille, et arriva le dix-septième de ce mois à Aix, d'où le lendemain elle partit, accompagnée de plus de deux mille chevaux, pour faire son entrée le 19 à Avignon, où elle fut reçue avec plus de pompe et de magnificence qu'en nulle autre part, et où l'allégresse de cette entrée lui fut redoublée par la nouvelle que lui porta le sieur d'Elbène de la reddition de Montmélian [2].

La ville d'Avignon, par le très-exprès commandement de Sa Sainteté leur prince, voulut témoigner sa bonne

[1] La galère générale.

[2] Qui venait de se rendre à Henri IV, alors occupé à la guerre de Savoie.



affection envers la couronne de France. Les jésuites, qui y ont un très-beau collége, entreprirent tout le soin et la charge de cette entrée, et n'oublièrent rien en ce qu'ils estimèrent y pouvoir servir.

Les Avignonnois s'attendoient que le roi dût aller à Marseille et passer par leur ville, mais la guerre le retint en Savoie. Toute la beauté du triomphe qu'ils firent étoit principalement composée de deux parties principales, à savoir : de sept arcs et sept théâtres, et des rencontres et entremises entre chacun d'eux. Ces sept arcs triomphaux étoient élevés aux sept endroits les plus principaux de la ville[1].

Jean-François Suarez, pour le clergé d'Avignon, fit à la reine une belle harangue, lui souhaitant avant l'an révolu un dauphin aussi sage et vaillant que le roi, et la reine répondit : *Pregate iddio, accio me faccia questa grazzia.*

Le lendemain les Avignonnois en corps de ville firent présent à Sa Majesté de cent cinquante médailles d'or, auxquelles étoit relevé d'un côté l'image de la reine au naturel, et de l'autre le portrait de la ville d'Avignon en perspective ; et en d'autres l'image du roi, qu'ils lui présentèrent dedans une belle et rare coupe faite d'une noix d'Inde enchassée en argent.

M. de Comitibus, vice légat d'Avignon, fit assembler toute la noblesse et les dames de la ville en la grande salle du palais de Poitiers, que l'on appelle de Rouvre, où il invita la reine et toute la cour d'y prendre la collation ; l'assemblée et le bal achevés, l'on fut ébahi que les tapisseries d'un bout de la salle tombèrent à poste, découvrant la magnifique collation préparée de trois tables dressées, couvertes de plusieurs sortes de poissons, bêtes et oiseaux tous faits de sucre, et cinquante statues en sucre, grandes de deux palmes ou environ, re-

[1] Suit la description de ces sept arcs qui représentaient les travaux d'Hercule.

présentant au naturel plusieurs dieux, déesses et empereurs ; les dieux de sucre pour cette fois là n'eurent pas du meilleur. Il y avoit aussi trois cents paniers pleins de toutes sortes de fruits, faits en sucre, près du naturel, qui furent donnés, après la collation achevée, aux dames et demoiselles qui s'y trouvèrent.

Toutes ces réjouissances furent faites en trois jours que la reine demeura dans Avignon, d'où elle partit pour se rendre à Lyon, le 3 décembre, afin d'y faire son entrée, jour que le roi avoit destiné pour cet effet. Au sortir d'Avignon, la reine passa à Valence, Roussillon, Vienne, et arriva le samedi au bourg de la Guillotière.

Le lendemain troisième décembre, la reine suivie des princesses et des seigneurs de la cour, alla ouir messe à la Mothe [1], et y dîna. On avoit dressé un théâtre qui tenoit toute la face entre les deux tours qui regardent la ville, sur lequel elle pouvoit entrer de sa chambre, et étoit capable pour toute sa suite, couvert et paré de riches tapis et tapisseries. Tout le clergé alla en procession à la Mothe. L'obédiencier de Saint-Just, qui porta les vœux et les prières de son ordre, y fit la harangue. Monsieur le chancelier fut en cette action l'interprète de la reine et de la ville.

Après les harangues finies, la reine se retira en sa chambre, attendant que les troupes fussent avancées pour s'acheminer en la ville, lesquelles passèrent en cet ordre. Premièrement marchoit le prévôt des maréchaux seul, avec ses officiers et archers ; les trente-six pennonages de la ville ; une grande troupe de gens de cheval, tant de la suite de la reine que d'autres ; ceux de la ville et république de Lucques ; ceux de Florence ; ceux des villes impériales et des cantons des Suisses, Grisons et Saint-Gall, tous ensemble pour la contention des préséances et sans préjudice ; ceux du siége présidial, devant lequel marchoient les archers de robe courte, et

[1] Château situé aux portes de Lyon.



la compagnie du chevalier du Guet; grand nombre de seigneurs et gentilshommes, tant François qu'Italiens à cheval; don Antonio de Médicis, seul à cheval, et une grande troupe d'estafiers autour de lui; après les exconsuls et notables bourgeois de la ville; les commandeurs et chevaliers du Saint-Esprit; les pages de la reine sur chevaux richement harnachés; la hacquenée de parade de la reine. En cet ordre elle arriva à la porte du pont de Rhône, où elle étoit attendue par le prévôt des marchands, lequel, avec les autres échevins, lui présenta le poële et les clefs de la ville, avec sa harangue. Ce devoir achevé, il monta à cheval, et prit son rang devant la litière de la reine. Devant lui marchoient les gladiateurs et maîtres d'escrime, les mandeurs et les officiers de la maison de ville. Le poële de la reine étoit porté par quatre échevins; après elle venoient les princesses, duchesses et autres grandes dames de la cour en leurs carrosses, suivies des chariots de la reine. En cet ordre, sa majesté entra en la ville, l'artillerie tonnant, les trompettes, hautbois et instrumens de musique sonnant avec grande mélodie : les rues tapissées, les principales places ornées et embellies d'arcs, portiques, pyramides et théâtres; le milieu du pont de la rivière de Saône étoit couvert d'un grand berceau de verdure, sous lequel étoit douze niches à jour, et douze remplies de statues des princes de la maison de Médicis, à la mémoire desquels il étoit dédié par cette inscription sur le premier front, *immortalis domus Mediceæ virtuti et celsitudini.*

Après les représentations de la place du grand palais, sur l'arcade étoient posées les armes de l'archevêque et de la grande église de Lyon. Ce fut où la reine changea de poële, et où monsieur l'archevêque de Lyon, revêtu des habits pontificaux, et assisté des doyens, comtes et chanoines de l'église cathédrale, reçut sa majesté, et lui dit : « Madame, il y a douze cents ans que Dieu a pris ce royaume en sa garde et spéciale protection, lui

donnant successivement de vertueux et prudens rois, qui l'ont gouverné sous sa conduite et inspiration ; ce qui se reconnoît en ce qu'il a renversé les desseins, et quelquefois la fortune de tous ceux qui ont essayé de l'ébranler. Ainsi pour la défense des Israëlites, armant le ciel d'éclairs et de tonnerres, il défit l'armée de ses ennemis. Ainsi a-t-il fait pleuvoir ses grâces sur notre roi ; lequel, l'ayant fait fleurir de toutes sortes de prospérités, l'a voulu aussi douer, pour l'accomplissement de ses bénédictions, d'une si vertueuse reine pour son épouse, qui étant sortie de la très-illustre et généreuse race de Médicis, nous représente non-seulement la mémoire, mais aussi les vertus de son aïeul, ce grand et vertueux prince le grand duc Cosme. La prudence, la vertu, la magnanimité sont si naturelles à votre maison, qu'elles s'y sont rendues qualités inséparables ; ce qui, outre l'obligation que nous avons de rendre très-humble service à votre majesté, nous remplit d'admiration et allégresse, adressant nos vœux et prières à Dieu pour sa prospérité et santé. Le temps des Alcions approche, que la mer se rend calme et paisible pour quelque petit nombre de jours. Et maintenant nous espérons l'assurance de cet état par une longue suite d'années, avec le fruit heureux de lignée royalement généreuse, que Dieu vous fera la grâce, Madame, de vous donner pour le contentement de Sa Majesté et le bien de son peuple, de quoi nous lui ferons incessamment nos prières. » Monseigneur le chancelier qui avoit été l'interprète des autres sur le théâtre de la Mothe, ne se trouva pas ici près de la reine pour lui faire entendre ce que monseigneur son fils lui avoit dit. Et néanmoins Sa Majesté montra en sa réponse, qu'elle étoit déjà informée de la doctrine et des mérites de ce prélat, et n'ignoroit le rang et la réputation que cette église tenoit au clergé de France...... La reine fut conduite en la grande église, où se chanta le *Te Deum laudamus*, et de là en l'archevêché.

Le lendemain que la reine fut arrivée, le prévost des marchands, avec les eschevins et officiers du consulat, lui offrit le présent de la ville, et lui dit: « Madame, si les forces étoient égales à notre désir, et que nous eussions autant de moyens que nous avons de volonté à vous servir, au lieu de vases d'or et d'argent que nous venons offrir à Votre Majesté, ce seroient autant de provinces, de sceptres et de couronnes, vous tenant pour la plus grande princesse qui soit aujourd'hui sur la terre, et la plus digne de commander: mais vous aurez pour agréable ce que nous vous présentons, ayant plus d'égard à nos volontés qu'à la valeur du présent; considérant que nous ne pouvons rien donner qui ne soit déjà vôtre: car nos biens, nos personnes et nos vies sont à vous, lesquelles nous emploierons toujours aussi librement pour le service de Votre Majesté, comme nous espérons que favorablement elle s'emploiera envers le roi pour notre soulagement. »

La reine attendit huit jours à Lyon, sans voir le roi, qui, après la capitulation du fort Sainte-Catherine, y arriva en poste, le samedi neuvième de ce mois, sur les huit heures du soir. Elle avoit été avertie par monsieur le chancelier, qu'il devoit venir ce jour là. Pour éviter la presse et confusion des curieux, qui désiroient observer cet abord de Leurs Majestés, on fit courir un bruit que le roi n'arriveroit que le lendemain, si bien que la plupart des attendans se retirèrent, et laissèrent le logis de Leurs Majestés comme on le désiroit.

Quand le roi arriva, la reine étoit à son souper; et la voulant voir et considérer à table, sans être connu, il entra jusqu'en la sallette qui étoit fort pleine, tant de gentilshommes servans, que de quelques autres: mais il n'y eut pas plus tôt mis le pied qu'il fut reconnu de ceux qui étoient plus près de la porte; ils se fendirent pour lui donner passage, ce qui fit que Sa Majesté sortit à l'instant, sans entrer plus avant. La reine s'aperçut

bien de ce mouvement, dont toutesfois elle ne fit autre démonstration que de pousser les plats en arrière à mesure qu'on la servoit, et mangeoit si peu, qu'elle s'assit plutôt par contenance que pour souper.

Après que l'on l'eut servie, elle sortit incontinent, et se retira en sa chambre; le roi qui n'attendoit autre chose, arriva à la porte de celle-ci, et faisoit marcher devant lui monseigneur le Grand, qui frappoit si fort, que la reine jugea que ce devoit être le roi, et s'avança au même instant que monseigneur le Grand entra, suivi de Sa Majesté, aux pieds de laquelle la reine se jeta; le roi l'embrassant et l'ayant relevée, ce ne furent qu'honneurs, caresses et baisers, respects et devoirs mutuels. Après que les complimens furent passés, le roi la prit par la main, et l'approcha de la cheminée où il parla avec elle une bonne demi-heure, s'en alla de là souper, ce qu'il fit assez légèrement.....

Et bien que le mariage de Leurs Majestés avoit été parfait et ratifié par procuration et paroles de présent, que ledit sieur Légat avoit reçus, et qu'il n'étoit nécessaire d'y ajouter d'autre solennité, le roi voulut néanmoins que son peuple eût sa part de cette publique réjouissance; et comme ledit sieur légat avoit reçu les promesses de son mariage à Florence, il voulut qu'il en reçut encore la confirmation à Lyon, les cérémonies de laquelle furent faites le 17 de ce mois.

Ce jour le roi étoit habillé de satin blanc en broderie d'or et de soie, et la cape noire assortie à l'habit, sur laquelle il portoit le collier de ses ordres, et la reine étoit vêtue d'un manteau royal de velours violet cramoisi, semé de fleurs de lys d'or, portant une couronne impériale, le tour d'en bas de laquelle étoit à trois rangs de grosses perles, et tout le reste enrichi de gros diamans rubis; mais sur la fleur d'en haut il y avoit un grand diamant taillé à plusieurs faces, estimé à plus de cinquante mille écus, et cinq perles à poires très-belles qui pendoient à ladite fleur, portant ladite reine le

grand carcan (a) que le roi lui avoit envoyé par M. de Roquelaure le jour de devant qu'elle fit son entrée à Lyon, estimé à cent cinquante mille écus. Leurs Majestés ainsi accommodées se rencontrèrent au sortir de leurs chambres, et parlèrent ensemble assez longtemps, ce pendant que toute la noblesse descendoit.

Premièrement, un nombre de jeune noblesse alloit devant les trompettes, clairons et autres instrumens; les pages de la chambre; après, quantité de chevaliers avec leur grand ordre au col. Le sieur don Antonio, frère naturel de la reine, étoit au milieu de MM. de Sommerive et de Montbazon, puis MM. d'Elbœuf et de Joinville, MM. de Guise et de Nevers; les hérauts d'armes; M. de Vendôme porté entre MM. les comtes de Saint-Pol et d'Auvergne devant le roi; puis la reine menée par MM. les princes de Conty et duc de Montpensier, lequel sieur prince étoit à la droite, le duc à la senestre (b). Mesdames de Nemours et de Guise portoient les premières la queue du manteau royal; mademoiselle de Guise, la comtesse d'Auvergne et la duchesse de Ventadour les supportoient. Et après eux suivoient les dames et filles de la reine. Et ainsi furent Leurs Majestés conduites à l'église, où monsieur le légat les attendoit, assisté de MM. les cardinaux de Joyeuse, Gondy et Givry, et de tous les prélats qui étoient à Lyon.

Il étoit entre les trois et quatre heures quand l'office et les cérémonies de cette confirmation et bénédiction nuptiale furent achevées, devant le grand autel, en l'église Saint-Jean, où il fut jeté grand nombre de pièces d'or et d'argent faites exprès. Au retour de laquelle cérémonie, Leurs Majestés entrèrent pour dîner en la grande salle de l'archevêché, qui étoit préparée à cet effet.....

Le grand bal et toutes autres choses accoutumées se

(a) Collier de pierreries. — (b) A la gauche.

firent après dîner, où parmi la confusion qui étoit indicible, les coups d'épée et de hallebarde ne manquèrent point aux importuns.

CONSPIRATION ET MORT DU DUC DE BIRON.

1602.

I.

Première lettre d'Etienne Pasquier à M. de Sainte-Marthe.

Après vous avoir éclairci de la mort de M. le président Brisson, grand personnage pour la plume, vous désirez savoir de moi comme les choses se sont passées en celle de M. le maréchal de Biron, grand cavalier au fait des armes : je vous obéirai, pour n'encourir en votre endroit le crime de félonie, dont par son procès il a été convaincu contre le roi...

Ce seigneur eut pour père M. le maréchal de Biron, l'un de nos premiers capitaines, quand il vivoit, et pour mère la fille unique de la maison de Saimblanchard[1], encore aujourd'hui vivante, vraie Diane en pudicité et amazone en magnanimité; qui, pour son principal déduit (a), a toujours choisi les forêts pour chasser aux bêtes sauvages, et l'arquebuse parmi la campagne, pour tirer aux oiseaux. Ces deux âmes généreuses en avoient produit une autre en leur fils, qui sembloit être sans pair : seigneur sans crainte, d'infatigable travail, plein d'entendement à bien entreprendre, de plus grand cou-

[1] Plutôt Saint-Blanchard.

(a) Passe-temps, amusement.

rage à exécuter, auquel la guerre n'étoit que jeu, en tous ses exploits de sage conduite, suivie d'heureux succès, blessé de trente-cinq plaies favorables (qui n'alloient ni à la mort ni estropiement de membres), témoignages et de son heur et de sa valeur tout ensemble ; capitaine qui, comme un autre Jules César, passoit par dissimulation (*a*) toutes les fautes de ses soldats, fors les militaires ; et pour cette cause par eux honoré, et, si j'osois dire, adoré comme un second Mars. Et comme le roi se connoît au choix des hommes plus que nul autre, aux emplois èsquels il veut les employer, aussi, après avoir en lui remarqué une nature heureusement guerrière, l'ayant honoré de son ordre du Saint-Esprit, il le fit amiral de France ; et voyant que cet état n'étoit voué qu'aux guerres marines, il le lui échangea en celui de maréchal de France, et dedans celui fit entrer une nouvelle qualité de maréchal général de ses armées, pour représenter en sa personne un second connétable de France, et en outre le gratifia du gouvernement de la Bourgogne, et finalement le fit duc de Biron et pair de France ; et l'honorant de tant de faveurs, il ne se trouva trompé de l'opinion qu'il avoit de sa vaillance : chose que je vous représenterai seulement en quatre exemples, que j'ai tirés de plusieurs autres, sans y observer l'ordre des temps. La ville d'Amiens, surprise par l'Espagnol, sembloit être imprenable : le roi, au milieu d'une infinité de princes et grands seigneurs, se reposa sur lui de la conduite de ce siége ; vous savez comment il en vint à bout. Au siége de Laon, le comte de Mauchefer[1], venant pour envitailler (*b*) la ville, avoit en ce convoi réduit nos affaires aux termes de désespoir : un seul, Biron, idolâtré par les soldats, seulement à demi armé, nous garantit de ce mal, à si bonnes enseignes que celui qui pensoit être au-dessus

[1] Le comte de Mansfeld qui vint au secours de Laon en 1594.

(*a*) Faisait semblant de ne pas voir. — (*b*) Ravitailler.

du vent servit de curée aux nôtres. Au voyage de Savoie, encore que lors sa fidélité tombât en balance, toutesfois, comme s'il eût seulement marqué les logis du pays de la Bresse avec de la craie pour y loger le roi, il le lui assura inopinément et presque sans coup férir. Le roi lui fit présent du gouvernement de Bourgogne, qui n'étoit pas tant une gratification que reconnoissance des grands services qu'il avoit reçus de lui, en la rescousse de cette province.

Bref, Biron combattoit à bien vaillamment et heureusement servir son maître ; et le roi, à le récompenser dignement, n'oubliant un seul point de ce qu'il pensoit appartenir à l'avancement de sa grandeur. Ainsi le choisit-il pour jurer la paix à Bruxelles, entre les mains de l'Espagnol ; ainsi l'envoya-t-il, quelque temps après, visiter de sa part la reine d'Angleterre, de laquelle il reçut tous les favorables accueils qu'on pouvoit, non-seulement espérer, ainsi souhaiter d'une grande princesse ; ainsi le seigneur de Sillery négociant avec le sieur de Vic, lors ambassadeur aux Suisses, le renouement de leur ancienne confédération avec nous, il fut envoyé en tiers-pied (a) pour la confirmer et autoriser : afin de le maintenir de plus en plus en réputation envers les nations étrangères. Toutes ces particularités se trouvant d'une part et d'autre en cette histoire, je vous prie juger auquel des deux il y a plus d'ingratitude, ou en la mère envers son enfant, je veux dire de la France envers ce seigneur, duquel elle avoit tiré tant de grands et signalés services, l'ayant fait mourir sur un échafaud : ou de l'enfant envers sa mère, j'entends du seigneur de Biron envers la France, qui par le ministère de son roi l'avoit élevé en si grands honneurs, et néanmoins lui étoit entré en la tête de la vouloir bouleverser de fond en comble ?

Jusques ici, je vous ai récité ses bonnes fortunes en

(a) Comme troisième.

gros. Entendez maintenant quelle a été son infortune, qu'on a pu recueillir des procédures extraordinaires contre lui faites au Parlement : pièces du commencement secrètes, mais après l'arrêt divulguées, pour avoir passé par les oreilles de cent juges ; sur lesquelles je veux bâtir un commentaire, pour vous montrer comme ce seigneur s'est perdu sans savoir pourquoi, et se perdant, il perdit par même moyen le jugement en la conduite de ses affaires jusques au dernier période de sa vie.

Tant et si longuement qu'eûmes à bon escient la guerre, il vécut en une tranquillité d'esprit, ne manquant d'aucun sien devoir envers son prince : mais soudain qu'elle fut fermée, il logea dedans son âme nouveaux troubles. Le roi lui fit cet honneur de le choisir sur tous les seigneurs de la France pour aller jurer la paix à Bruxelles entre les mains de l'Espagnol, comme celui qu'il estimoit en avoir été le premier promoteur par ses grands faits d'armes. Plus grand témoignage ne pouvoit-il rendre ni de sa bienveillance, ni de l'opinion qu'il avoit de lui : conséquemment, plus grand heur et honneur ne lui pouvoit-il advenir que celui-là ; et toustefois ce fut le premier acheminement de son malheur et déshonneur. Et peut-être que quelque folâtre (a) dira que, quoique le roi se connoisse en hommes, néanmoins il se méprit lors, le choisissant pour confirmer la paix, laquelle il abhorroit plus que la peste, comme celle qu'il estimoit être le raval de sa grandeur.

Etant arrivé à Bruxelles, il est vu, visité en flotte par les Espagnols et Wallons, pour la grande réputation qu'il avoit acquise pendant la guerre. Il se paie vainement de cette vanité. Intervient un Picoté, guépin (b) de la ville d'Orléans, réfugié aux Pays-Bas pour les trou-

(a) Frondeur. — (b) Un habitant d'Orléans, ou un homme né à Orléans.

bles, qui commence à l'aiguillonner, lui remontrant en quelle réputation ils l'avoient; et après l'avoir par longs ambages chevalé (*a*), tâté et tenté, lui dit que s'il se vouloit rendre des leurs, ils l'embrasseroient comme leur propre roi : promesse en laquelle il n'y avoit ni fond ni rive, de quitter une grandeur légitime et assurée pour se vouer aux flots, orages et tempêtes d'une espérance bâtarde et affamée. Et à vrai dire, cette parole devoit être par lui rudement bafouée : toutesfois, après l'avoir à diverses fois longuement ouï, il lui dit, d'un esprit beaucoup plus calme que ne portoit son ordinaire, qu'il n'entendoit point cet énigme; mais que, s'il le vouloit venir voir pour le lui déchiffrer, lorsqu'il seroit de retour en France, il l'orroit (*b*) de bien bon cœur. Cette réponse rapportée aux Espagnols, ils estimèrent que ville qui capituloit (*c*) étoit à demi rendue; et de fait employèrent à cette négociation Picoté, ainsi qu'on prétend être vérifié au procès. De moi, je ne fais aucune doute que dès lors l'Espagnol ne rabattît la moitié de cette grande opinion qu'il avoit conçue de lui...

Or, comme un abîme en attroit (*d*) un autre, aussi étant tombé en ce premier désarroi, il se choisit de là en avant La Fin pour son principal confident : La Fin, dis-je, gentilhomme non apprenti, comme l'on dit, en tels remuemens de ménage, et qui, après s'y être engagé, sait le métier (*e*) d'en sortir aux dépens de ses compagnons, qui y demeurent pour les gages ; témoin La Mole et Coconas, l'an 1574, sous le règne de Charles IX. Plus propre instrument de sa ruine ne se pouvoit-il choisir. La Fin conduit son orne (*f*) en Savoie; Picoté, homme de rien, en Espagne. Il étoit donc question du marquisat de Saluces, auquel le roi soutenoit devoir être réintégré par le duc de Savoie[1], comme ayant été par lui indûment

[1] Charles-Emmanuel 1er.

(*a*) Circonvenu. — (*b*) L'entendrait. — (*c*) Parlementait. — (*d*) Attire. — (*e*) Moyen. — (*f*) Intrigue.

surpris pendant les troubles derniers : réintégrande (a) qui se promenoit par ambassades ; mais le duc, prince très-avisé, estima qu'il ne pouvoit avoir en cette cause meilleur avocat que lui. Au moyen de quoi il vint en France ; et pendant cette entrevue La Fin trouve moyen de l'aboucher avec Biron ; et lors fut traité du mariage de la troisième fille du duc avec lui : quoi faisant, il arrhoit (b) grandement Biron pour être de son parti ; et sur cette assurance, promit avec plus grande facilité le rétablissement du marquisat dedans certain temps, se faisant accroire que, quelque promesse qu'il fît, Biron tailleroit tant de besogne au roi dedans son royaume, qu'il lui y ôteroit et le désir et le loisir d'en sortir.

Le duc manque à sa parole et use de plusieurs remises ; qui occasionna le roi d'armer contre lui : en quoi il se reposa principalement sur Biron, comme celui auquel il avoit toute sa fiance. Vous entendrez maintenant une merveilleuse suite d'histoire. Biron, nonobstant le traité qui étoit entre le duc et lui, prend cette querelle en main pour le service de son maître, et s'en acquitte de telle façon, qu'en moins de rien il réduit le pays de Bresse et la ville de Bourg sous l'obéissance du roi, non toutesfois la citadelle, que le duc se promettoit devoir être un amusoir de deux ans au roi, pendant lesquels il espéroit barrer le cours de son entreprise. Mais Biron, poursuivant sa pointe, bloqua cette citadelle si à propos, que toutes munitions défaillant à ceux de dedans, ils furent contraints d'en venir aux prières : qui fut l'un des principaux motifs de la paix.

Faisons ici une pause, avant que de passer plus outre. S'il avoit, me direz-vous, intelligence avec le duc, il devoit tirer le siége de la ville de Bourg en longueur ; ainsi le pouvoit-il faire avec une légitime excuse, et par cet artifice assurer l'État à son futur beau-père :

(a) Réintégration. — (b) Engageait par une sorte d'arrhes.

cette seule considération fait paroître qu'il n'avoit aucune intelligence avec lui. Ce même argument fut l'un des principaux moyens de sa justification devant ses juges en plein parlement, quand il leur dit que les lettres dont on le battoit avoient été démenties par ses effets. Mais, pour en parler sainement, ce fut un trait de grand capitaine : car faisant démonstration de bien et loyaument servir son maître, il se promettoit que le moins que le roi pouvoit faire pour lui étoit d'unir le gouvernement de la Bresse avec le sien de la Bourgogne, pour le voisinage des deux provinces : quoi faisant, il se pourroit choisir tel capitaine qu'il voudroit pour la garde tant de la ville que citadelle de Bourg; qui lui seroit un gage très-assuré de son futur mariage, se rendant nécessaire aux deux princes, les tenant en suspens, l'un sous l'espérance d'y rentrer, l'autre sous crainte d'en sortir. Toutesfois, contre son opinion, le roi, qui ne l'avoit jamais auparavant éconduit, le refusa tout à plat de cette requête, lui déclarant qu'il avoit destiné le gouvernement de ce fort à Bouesse, non-seulement pour l'assurance qu'il avoit de lui au fait des armes, mais aussi pour sa prud'hommie et fidélité. Ceci étoit un argument indubitable, qui faisoit paroître que le roi avoit eu quelque vent des nouvelles pratiques de Biron ; chose qui le devoit rendre plus sage : toutesfois Dieu lui banda tellement les yeux, que sur ce refus il planta un mécontentement furieux, sur ce mécontentement des menaces à haute voix, et sur ces menaces l'effet.

Bouesse étoit de la religion prétendue réformée : qu fut cause que, combien qu'auparavant Biron n'eût fait autre profession de religion que de son épée[1], toutesfois il y ajouta le chapelet, pour montrer qu'elle étoit vouée au soutènement de l'Église catholique, apostolique, romaine ; et commença de trompeter que cette citadelle

[1] Il avait été calviniste, puis s'était fait catholique.

ne lui avoit été refusée qu'en haine de la religion catholique : qui fut depuis le refrain général et ordinaire de ses doléances. Mais tout ainsi que le roi à la conduite de son État emploie indifféremment le catholique et le huguenot, selon que la nécessité de ses affaires le désire, aussi Bouesse dedans la citadelle admet tant le soldat catholique que le huguenot, sans forcer leur conscience, ains avec l'exercice de l'une et l'autre religion.

Quelque temps après ce refus, Biron, étant à Annecy, envoie Renazé, laquais de La Fin, vers Albigny, lieutenant général de l'armée savoyarde : lequel sur l'avis qu'il reçut de lui, se retira à quartier (a), étant sur le point d'être maltraité s'il nous eût attendus. On ajoute que le même Renazé porta mémoire à celui qui commandoit au fort Sainte-Catherine, de quelle façon le roi pouvoit être occis, quand il auroit mis le siége devant : particularité à laquelle il me semble que Biron satisfit fort à propos, étant, en plein bureau, interrogé par M. le chancelier sur cet article.

Or, faut-il de deux choses l'une, ou que sur quelques sourds bruits que le roi avoit reçus des nouvelles capitulations (b) de Biron, il lui eût sagement fait ce refus, et opposé un brave capitaine qui s'opiniâtreroit à lui faire tête, si le besoin le requéroit ; ou s'il ne le savoit, et que de son propre instinct il le lui eût refusé, je veux coucher cet article dans le chapitre des principales bénédictions que jamais il reçut de Dieu : d'autant que ce seul point désarroya grandement la trame qui se brassoit avec le duc, lequel, après la paix faite, voyant qu'il n'étoit en la puissance de Biron de le réintégrer dedans le pays de la Bresse, ne voulut tout à fait rompre avec lui, mais le tenant en haleine, tira les choses en longueur, pendant laquelle Dieu permit que la mine fût éventée.

(a) A l'écart. — (b) Conventions, intrigues.

La paix est conclue entre les deux princes, par l'entremise du bon pape Clément VIII [1], dedans la ville de Lyon. Biron, se voyant lors entre deux fers (a), et remettant devant ses yeux que le roi étoit entré en quelque défiance de lui, se présente à sa majesté, et lui remontre que depuis l'éconduite qui lui avoit été faite, s'étoient passés par sa tête mal à propos quelques ombrages, dont il lui requéroit humblement pardon : ce que le roi lui accorda libéralement, après avoir entendu non le tout, ains quelques particulières rencontres. S'il fût demeuré dedans les termes de ce pardon, tout ce qu'il avoit forfait par le passé étoit un n'en-parlez-plus : la seule parole du roi étoit plus, en son endroit, que toutes les cires vertes du grand scel. Mais comme son ambition n'avoit pas de frein, aussi retourna-t-il sur ses premières brisées, par l'internonce (b) de La Fin, son agent tantôt avec le duc de Savoie, tantôt avec le comte de Fuentes, lieutenant général du roi d'Espagne sur le Milanois, tantôt avec les deux ensemble. Et étoit leur traité, comme l'on disoit, un émorcellement du royaume de France en plusieurs pièces souveraines sous le vasselage d'un grand roi ; et nommément le mariage de Biron avec la troisième fille du duc, cinq cent mille écus de deniers dotaux, et cession et transport qui lui seroit fait par le roi d'Espagne de tout le pays de Bourgogne et des droits qu'il y prétendoit, hormis la foi et hommage : qui n'eût pas été, avec le temps, un petit ennemi à nos portes, pour introduire l'étranger dedans notre France.

Dieu permit que La Fin, négociant dedans Milan avec le comte [2], il lui advint de se méprendre de parole (c) : de

[1] « Pape pacifique et bon François, dit Lestoile: qui étoit la cause que le roi l'aimoit et l'honoroit beaucoup. »

[2] De Fuentes, gouverneur du Milanais, qui fut tué à Rocroi, à l'âge de 82 ans.

(a) Embarrassé, incertain. — (b) Entremise. — (c) De vouloir le tromper.

manière que le comte ombrageux entra en très-grande défiance de lui, et fut d'avis qu'il s'en falloit défaire; dont il fit une dépêche au duc, et donna quelques jours après unes lettres[1] à La Fin, pour la lui porter, s'en retournant à la France: ce qu'il promet de faire; mais soit qu'il eût aperçu au visage du comte quelque altération, ou autrement, il prit la route des Grisons, et bailla le paquet à Renazé pour le présenter au duc, lequel aussitôt le fit coffrer en prison. Et cettui fut non un coup d'État, ains du ciel, sans lequel nos affaires étoient en danger d'aller très-mal. De là en avant on changea d'ouvrier, non d'ouvrage; et fut mis le baron de Lux en œuvre, l'un des principaux confidens de Biron: ce qui causa un grand crève-cœur à La Fin. Et combien que le roi eût plusieurs sentimens de cette continuation, toutesfois, comme bon père envers son enfant, désirant de le conserver, n'y voulut du commencement employer le cautère, ains le réduire par toutes voies d'honneur et douceur au bon chemin; et de fait l'envoya, comme j'ai dit, en ambassade vers la reine d'Angleterre, puis en Suisse: mais, de malheur, non-seulement il ne le fléchit, ains tombant d'une fièvre tierce en chaud mal, on le vit sur le point de mettre le feu dedans le cœur et quatre coins de la France; et voici comment.

La paix étant publiée, tant avec l'Espagnol que Savoyard, ceux qui étoient commis au ménagement de notre France, au lieu de soulager de tailles, aides et subsides les pauvres sujets affligés d'une longue guerre, introduisirent une nouvelle dace (a) sous le nom de pancarte[2], qui étoit une imposition par tout le royaume,

[1] Le mot *lettre* était, par une alliance bizarre des deux nombres, ainsi employé au pluriel quand il désignait une missive qui traitait d'affaires d'État, ou un titre par lequel on pouvait justifier une prétention. On le faisait même masculin lorsqu'il s'agissait d'une expédition de la chancellerie: des lettres *royaux*.

[2] *Pancarte*, tableau des droits que l'on avait à payer.

(a) Taille, impôt.

d'un sou pour livre, de chaque denrée vendue : qui causa un mécontentement général au peuple. Les bruits commencent de courir que nous étions menacés d'un nouveau soulèvement, dont quelques-uns, qui ne voient plus loin que leur nez, étoient très-aises en haine de la Pancarte, et les autres, plus sages, très-fâchés, sachant combien de maux apportent toutes guerres civiles sous le masque du bien public. L'on faisoit deux grands chefs de cette entreprise, l'un catholique, l'autre huguenot[1] : qui était, par factions, unir les deux religions au désavantage de leur roi. L'on faisoit encore la Guyenne promotrice de ce nouveau trouble ; et entre les provinces d'icelle, le Limosin, et dedans le Limosin, la ville de Limoges, où le peuple s'étoit révolté, lorsqu'un Lambert, partisan, la[2] voulut introduire, qui eût été très-mal mené s'il ne se fût sauvé par la fuite, sous la protection et faveur de quelques premiers citoyens de la ville. On disoit que les Rochelois étoient aussi de la partie, et qu'ils ne vouloient, à face ouverte, endurer ce joug : à quoi le roi, sage prince, voulut remédier et ne permettre que le mal passât plus outre. Et d'autant qu'il voyoit et grands et petits jeter principalement leurs yeux sur Biron, tant pour la créance qu'ils avoient en lui de sa suffisance aux armes, que mécontentement dont il ne faisoit la petite bouche, Biron (dis-je) que le roi savoit, par sa propre confession, avoir traité avec l'Espagnol et Savoyard, il voulut, avant toute œuvre, être éclairci de tous ses déportemens ; et averti du maltalent que La Fin avoit conçu contre lui (voyez combien nous profita l'ombrage du comte de Fuentes), il lui commanda par lettres de le venir trouver à Fontainebleau, lui baillant toute assurance de sa personne. La Fin, avant que de partir, en donne avis à Biron, lequel, commençant de sonder sa conscience, le prie de vouloir

[1] Le duc de Biron et le duc de Bouillon.
[2] La pancarte.

avoir bonne bouche, et de brûler tous les papiers qu'il avoit de lui : ce qu'il promit de faire avec protestations étranges, et sur la damnation de son âme. Toutesfois, arrivé à Fontainebleau et logé, maintenant à la Mivoie, maintenant aux Pressoirs, il découvrit au roi comme toutes choses s'étoient passées, non-seulement devant le pardon, mais depuis ; et pour justification de son dire, représenta plusieurs lettres écrites et signées de la main de Biron, que le roi fit retirer par M. le chancelier [1].....

II.

Seconde lettre d'Etienne Pasquier à M. de Sainte-Marthe.

La Guyenne étant rapaisée, ainsi que je vous ai discouru par mes dernières, le roi estima qu'il étoit méshui (a) temps de parler au maréchal de Biron, qui lors étoit dedans son gouvernement [2], aux écoutes (b). Escures est envoyé devers lui, auquel il avoit très-grande fiance : autre recharge du président Jeannin : l'un et l'autre portant assurance de la part du roi qu'il ne recevroit aucun mal, moyennant qu'il voulût dire la vérité de toutes ses négociations et pratiques. Divers avis lui sont baillés par ses serviteurs et amis, tant par lettres que de paroles ; les uns pour l'aller, les autres pour le demeurer : il étoit d'un courage qui ne pouvoit être vaincu ni par autrui ni par soi-même. D'ailleurs, suivant l'opinion de quelques fantasques astrologues auxquels il avoit grande foi, il croyoit que son ascendant commandoit à celui du roi ; voire que quelques flattereaux près de lui, ayant trouvé dedans un HENRI DE BOURBON

[1] Pomponne de Bellièvre.
[2] La Bourgogne.

(a) Dès lors. — (b) Épiant l'occasion, aux aguets.

cet anagramme de DE BIRON BONHEUR, comme ainsi fut qu'il en fit gloire, quelque gentilhomme bien avisé, là présent, dit tout bas à l'oreille d'un sien ami : « S'il le pense ainsi, il n'est pas sage, et trouvera qu'il y a du *Robin* [1] dedans *Biron*. » Sur ces folâtres appréhensions, ou bien par ce qu'ainsi le vouloit son désastre, il choisit le parti de l'aller, qui fut l'accomplissement de son malheur.

Il arriva le treizième de juin 1602, au matin, à Fontainebleau, le roi se promenant avec ses profondes pensées dedans ses jardins ; et après les premières entrevues, il le somme, interpelle et adjure de lui discourir tout au long ce pourquoi il l'avoit mandé, lui promettant telle grâce qu'il pouvoit espérer et souhaiter d'un roi qui l'avoit toujours aimé et aimoit. Il tenoit sa mort entre ses mains, par les pièces que La Fin lui avoit baillées : toutesfois il désiroit faire un chef-d'œuvre admirable de clémence, tant en la personne de lui que de tous les autres, pour montrer que tout ainsi qu'au fait de la guerre, aussi étoit-il invincible et sans parangon (*a*) en celui de la paix. Biron pouvoit s'arrêter ou en la parole de son roi, qu'il avoit toujours trouvée véritable, ou en celle de La Fin, qui se diversifioit en autant de façons que d'objets ; toutesfois, en la malheure (*b*) pour lui, il choisit La Fin, et ne put le roi tirer autre parole de lui, sinon qu'il n'étoit venu pour se justifier, ains seulement pour savoir qui étoient les gens de bien qui lui avoient prêté cette charité, bien délibéré d'en avoir la raison, ou par la voie ordinaire de justice ou extraordinaire des armes, telle qu'il plairoit à sa majesté ordonner. Le roi, assuré du contraire, le sollicite tant de sa bouche, que par celle M. le comte de Soissons [2], de ne

[1] *Robin*, vulgairement appliqué au mouton, désignait proverbialement un sot, un homme sans considération, sans valeur.
[2] Charles de Bourbon, l'un des fils du prince de Condé.

(*a*) Comparaison. — (*b*) Par malheur.

se heurter en cette indue opiniâtreté; mais autre raison ne put-il tirer de lui, que de son innocence. Après avoir patienté deux jours, il le fait prendre sur les onze heures de nuit par le seigneur de Vitry, l'un des capitaines de ses gardes; et le lendemain, quinzième, il est amené par eau à Paris, et logé dedans la Bastille, et à lui baillé davantage quelques soldats des gardes du roi; lequel fut huit ou neuf jours après supplié par une requête à lui présentée par les parens et amis du prisonnier, de vouloir étendre sa miséricorde sur lui, auxquels il dit: « S'il se fût fié en ma clémence, dont je lui avois baillé pour gage ma foi, il ne fût entré en prison. Maintenant que la justice lui est ouverte, je serois indigne du titre de roi si je la lui voulois fermer. Chacun a intérêt d'être bien et dûment informé de son innocence. »

Lettres patentes sont décernées par le roi, et autres choses à ce sujet nécessaires; on informe contre lui, et est La Fin examiné, avec quelques autres témoins: Biron, ouï par sa bouche, dénie tout. Lorsqu'il fut question de procéder aux récolements (*a*) et confrontations, M. le premier président lui présente La Fin, le somme de proposer tels reproches qu'il verroit bon de faire contre lui; mais Biron estimant que La Fin ne lui eût voulu manquer de promesse, déclare n'avoir moyens valables pour le reprocher (*b*), ains le reconnoissoit pour gentilhomme de bien et d'honneur. Sa déposition lui est lue: adonc il s'éclata jusques au ciel; et Dieu sait, non ce qu'il dit, mais ce qu'il ne dit contre lui, ajoutant que si Renazé, son laquais, eût été présent, il ne vouloit autre témoin que lui, pour convaincre de faux cette méchante déposition. Il le pensoit être mort, et cette parole lui fut depuis cher vendue. Après s'être aucunement étanché (*c*), on lui exhibe quelques missives, qui ne traitoient que d'affaires communes, lesquel-

(*a*) Terme d'ancienne jurisprudence: c'est la lecture faite des témoignages et leur vérification. — (*b*) Le récuser. — (*c*) Calmé.



les il reconnut écrites et signées de sa main. Tout d'une suite, on lui en représente d'autres de même stampe (a) et impression, dedans lesquelles étoit tout au long discouru ce qui s'étoit par lui passé avec le duc de Savoie et l'Espagnol, par l'entremise de La Fin. Se voyant pris, il s'écrie contre la méchanceté de lui, dit qu'il étoit un charmeur (b), enchanteur, faussaire, et soutient qu'il en étoit le fabricateur, et que le métier de contrefaire les lettres d'autrui étoit nouvellement venu en usage, et de ce en allégua quelque exemple de marque, advenu de fraîche mémoire.

Des choses ainsi faites, quatre ou cinq jours après, Renazé arrive à Paris, avec deux de ses gardes. Il est ouï et examiné, et se trouve en tout et par tout conforme à la déposition de La Fin. Confronté à Biron, il ne sut que dire, car il avoit désiré sa présence pour justification de son fait ; et connut lors qu'il sembloit que le ciel et la terre avoient conspiré contre lui, et disoit que Renazé étoit miraculeusement évadé des prisons, pour se trouver à point nommé dedans Paris. Et certes, il nous est bienséant de rapporter toutes bonnes choses à Dieu; mais au fait de Renazé, je veux croire que ce fut un vrai trait de l'Espagnol et Savoyard, lesquels, ayant eu avis de ce qui se passoit contre Biron dedans Paris, lâchèrent ce laquais pour s'y trouver, et lui baillèrent par exprès deux gardes, afin qu'il ne prît son chemin ailleurs: car à quel propos lui eût-on baillé gardes, étant assez sûrement gardé, vu sa qualité, entre quatre parois ? Le sens commun y répugne. Ce seul acte doit servir d'enseignement à tout sujet, d'être fidèle à son prince, et de ne commettre sa foi à la foi de son ennemi.

Le vingt-troisième juillet, le procès est mis sur le bureau, toutes les chambres assemblées, au rapport de M. de Fleuri, doyen de tous les conseillers, secondé par

(a) Caractère. — (b) Celui qui employait les *charmes* de la magie.



M. de Thurin, M. le chancelier y présidant. Le samedi, vingt-septième, Biron fut ouï par sa bouche, sur une escabelle devant ses juges, sans aucune interruption; le lundi, vingt-neuvième, condamné à mort sur les deux heures de relevée, la plupart des juges pleurant en le condamnant, non qu'il ne méritât la mort, mais marris que ce malheur lui fût advenu et à nous. Le mardi, trentième, sur une requête présentée au roi, il ordonna par ses patentes (dont le seigneur de Silleri fut porteur), qu'il fût exécuté à mort dedans la Bastille: lettres vérifiées au parlement, le mercredi matin, trente-unième; et sur les neuf à dix heures, MM. le chancelier, premier président[1], et de Silleri, s'y transportèrent. Et, après avoir concerté ensemble, dedans une chambre à part, de l'ordre qu'ils pensoient devoir être tenu, ayant eu avis qu'il avoit pris son repas, M. le chancelier commanda qu'on le menât en la chapelle, distant de trois ou quatre degrés de sa chambre; et lors descend et traverse la cour, vêtu d'une robe de satin à grandes manches, marchant devant lui quelques officiers de la chancellerie et huissiers de la cour, et derrière, MM. Durand, Courtin, de Roissi, maîtres des requêtes, et après eux maître Daniel Voisin, greffier criminel. A la première rencontre, Biron s'écrie: « Oh! quelle justice! » Mais M. le chancelier doucement lui remontre que si par le passé il avoit accompagné toutes ses actions de générosité et valeur, c'étoit lors qu'il en devoit rendre plus grand témoignage, et se conformer à la volonté de Dieu. Et comme il vouloit poursuivre sa pointe, fut interrompu par Biron, lequel, plein de courroux, avec un torrent de riches paroles, débonda de son cœur une infinité de mécontentemens, fondés tant sur l'innocence par lui prétendue, qu'ingratitude qu'on exerçoit en son endroit, après tant de signalés services par lui rendus à la France: pour lesquels, quand bien il auroit méfait, sa

[1] Achille de Harlay.

faute devoit être ensevelie dedans le cercueil d'oubliance ; que le roi avoit déployé sa miséricorde envers une infinité de rebelles, dont il n'avoit jamais reçu que des desservices, et que lui, qui avoit tant de fois abandonné sa vie pour le servir, étoit seul exposé à la mort : accommodant tous ses discours de plusieurs belles pièces de marqueterie et exemples. Tout cela s'appelle l'espace de demi-heure pour le moins ; et s'étant aucunement racoisé (a), M. le chancelier lui dit que le roi demandoit l'ordre du Saint-Esprit, dont il l'avoit honoré, comme aussi son bâton de maréchal de France. Quant à l'ordre, il le tira de la pochette de ses chausses, et le lui rendit ; mais pour le regard du bâton, répondit qu'il ne l'avoit. Biron ne demeura muet, ains vouloit continuer ses complaintes, quand M. le chancelier le lui coupa court, après l'avoir derechef admonesté de penser au sauvement de son âme.

Avant que partir, Biron le pria de lui permettre de faire son testament : ce qu'il lui accorda sous le bon plaisir du roi, ajoutant que le greffier le recevroit sous lui (b). Il lui laissa, pour l'assister, deux honnêtes hommes d'église, Garnier, docteur en théologie, et Maignan, curé de Saint-Nicolas des champs. M. le chancelier sorti, Biron vouloit procéder à la confection de son testament, pour, ce fait, n'avoir plus soin que de son âme ; mais Voisin remit tout ceci après la prononciation de son arrêt, lui disant : « Monsieur, le préalable est que l'arrêt vous soit lu ; acte qui désire de l'humilité. L'honneur et la révérence que nous devons à justice veulent que vous vous mettiez à genoux. » A cette semonce, il s'y mit tout aussitôt devant l'autel. L'arrêt lui est lu, dont le dispositif étoit tel :

« Dit a été que ladite cour a déclaré ledit de Biron, atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, pour les conspirations par lui faites contre la personne du roi,

(a) Apaisé. — (b) En son nom.

entreprises sur son État, proditions et traités avec ses ennemis, étant maréchal de l'armée dudit seigneur. Pour réparation duquel crime, l'a privé et prive de tous états, honneurs, dignités, et l'a condamné et condamne d'avoir la tête tranchée sur un échafaud, qui pour cet effet sera dressé en la place de Grève ; et a déclaré et déclare tous et uns chacuns ses biens, meubles et immeubles généralement quelconques, acquis et confisqués au roi ; la terre et seigneurie de Biron à jamais privée du nom et titre de duché et pairie ; ensemble ses autres biens, immédiatement tenus en foi et hommage du roi, réunis au domaine de la couronne. Fait en parlement, le vingt-neuvième juillet 1602. Signé en la minute : de Bellièvre, chancelier de France, et de Fleuri, conseiller en la cour, rapporteur. »

En la lecture de cet arrêt, il demeura coi, fors que la patience lui échappa en ces mots, *conspirations faites contre la personne du roi* : « Il n'en est rien, s'écria-t-il, cela est faux. » Vrai que l'arrêt ayant été parlu (*a*), portant que la Grève étoit ordonnée pour le lieu de son supplice : « Quoi, moi en Grève ? » Voisin lui dit : « On y a pourvu ; ce sera céans (*b*), le roi vous fait cette grâce. — Quelle grâce ! répliqua-t-il. » En cas semblable, sur ces mots : *Que tous et chacuns ses biens, meubles et immeubles, étoient confisqués au roi* : « Comment, ne se contente-il pas de ma vie ? se veut-il enrichir de ma pauvreté ? »

L'arrêt à lui prononcé, restoit que le bourreau se saisît de lui, et le liât et garrottât, n'étant plus celui-là qu'il avoit été auparavant ; mais le respect, ou bien crainte qu'on lui portoit, fut tel, qu'on ne l'osa jamais entreprendre. Ceci me fait souvenir de ce grand Marius romain, auquel Sylla ayant envoyé un capitaine suivi de plusieurs soldats pour le tuer : « Comment oses-tu bien, lui dit-il, mettre la main sur Marius pour le

(*a*) Lu complétement. — (*b*) Ici dedans.

meurtrir (a) ? » Parole qui arrêta tout court l'autre. Ainsi fallut-il lors aucunement temporiser à l'opinion du condamné (b) : mais Voisin, qui savoit ce qui étoit de sa charge, ferma la porte du chœur de la chapelle, le laissant entre les mains des deux gens d'église et des huissiers, qui étoient huit en nombre (car quant au bourreau, il n'eût osé comparoir) ; et trouvant sur la montée (c) les soldats qui l'avoient gardé, les pria d'avoir l'œil sur lui, pendant qu'il verroit M. le chancelier : ce qu'ils lui refusèrent tout à plat, disant que tant qu'il avoit été duc de Biron, pair et maréchal de France, ils l'avoient eu à leur garde ; mais, maintenant qu'il étoit fait un nouvel homme par cet arrêt, la garde en appartenoit seulement aux huissiers de la cour de parlement : toutesfois que, de courtoisie (d), en attendant son retour, il n'adviendroit aucun méchef (e). Et à l'instant vinrent en la chapelle prendre congé de lui, et accolèrent l'un après l'autre sa cuisse, ayant chacun d'eux la larme à l'œil, l'épée au côté et la main sur les gardes ; et lui aussi, larmoyant, leur dit adieu, et fit présent diversement de ce qui lui restoit en sa chambre. Le soldat ne le pouvoit non aimer, ni lui pareillement le soldat, en quelque piteux état qu'il fût de sa personne.

S'il eût été exécuté en la place de Grève suivant l'arrêt, je veux croire qu'on lui eût baillé pour conduite, non-seulement tous les huissiers du parlement, mais aussi un Rapin [1], grand prévôt de la connétablie, et Joui, prévôt de l'Ile-de-France, avec tous leurs archers ; mais le roi ayant ordonné que l'exécution fût faite dedans la Bastille, la cour, pour l'assurance du lieu et des gardes, dont elle ne prévoyoit le refus, y envoya seulement le greffier criminel et huit huissiers, pour faire escorte au supplice. La question n'est pas petite, si en cas de

[1] Rapin est l'un des auteurs de la *Satire Ménippée.*

(a) Tuer. — (b) S'accommoder à la volonté. — (c) L'escalier. — (d) Pour lui être agréable. — (e) Dommage.



contraste (*a*), ils eussent pu avec leurs baguettes forcer la volonté de celui auquel rien n'étoit impossible, quand son opiniâtreté le tenoit. Voisin se présente aux trois seigneurs[1], et leur fait entendre de quelle franchise et soumission Biron s'étoit agenouillé lors de la prononciation de l'arrêt; toutesfois, que depuis il n'avoit été garrotté, ne s'étant le bourreau osé présenter, pour les menaces qu'il lui faisoit s'il le touchoit; et la réponse que les gardes lui avoient faite: pour cette cause, supplioit humblement Messieurs d'ordonner de quelle sorte il se devoit comporter sur cette perplexité. MM. le chancelier et premier président furent d'avis de le lier: qui étoit bien la voie la plus sûre, s'il n'y eût aucun obstacle. M. de Silleri fut d'avis contraire: opinion en laquelle il y avoit beaucoup de sagesse, pour obvier au scandale qui pouvoit lors se présenter, mais aussi beaucoup de hasard, comme l'événement le montra. Enfin il fut passé par la douceur; et, sur cette conclusion, Voisin reprit le chemin de la chapelle.

De vous discourir ici par le menu toutes les particularités que j'ai recueillies, voire de la bouche même de celui qui avoit lors le principal œil sur Biron[2], il y auroit en cette mienne lettre plus de curiosité que de bienséance. Suffise-vous, qu'après la prononciation de l'arrêt, il fut celui-là même qu'il avoit auparavant été, sans en rabattre un seul point. Et vraiment, ce n'est pas sans raison que quelques anciens disoient la mort être le miroir de la vie, voulant dire que nous représentions ordinairement, en ce dernier article, l'image de nos déportemens précédens. Il avoit été l'un des plus grands guerriers de notre siècle: voyons donc quelle sera la catastrophe de sa vie. Toute cette après-dînée se passa

[1] Le chancelier, le premier président et M. de Sillery.

[2] De Rapin, sans doute, qui était l'un des amis et des correspondants de Pasquier.

(*a*) Résistance, lutte.

par entremets (*a*), tantôt à faire son testament, qui contient six-vingts articles et plus, tant il avoit l'esprit fort; tantôt à gouverner les deux hommes d'église sur le fait de sa conscience, mais principalement sur les reproches de l'ingratitude qu'il soutenoit lui être faite. Pendant cela, plusieurs seigneurs, tant du parlement que des comptes, le lieutenant civil, le procureur du roi du Châtelet, le prévôt des marchands et échevins de la ville entrèrent dedans la Bastille par permission, et plusieurs autres à la dérobée, tous désireux d'être spectateurs de ce misérable théâtre. Messieurs le chancelier et premier président le visitent sur les quatre heures; mais ils ne rapportèrent de lui que ce qu'ils avoient appris par le procès.

L'échafaud de cinq à six pieds de haut fut dressé au coin de la cour, vers la porte qui regarde au jardin. Les cinq heures venues, Voisin le voulant gagner pied à pied, pour trouver bon qu'il fût lié, et le bourreau s'approchant, il jura un grand Cap (*b*) de Diou que s'il approchoit il l'étrangleroit de ses mains; et néanmoins, quelque peu après, revenant à soi : « Or sus, dit-il, je vois bien que l'heure de mon partement est venue; messieurs, je vous prie tous de vouloir prier Dieu pour moi. » Sortant de la chapelle, il est côtoyé des deux prêtres, dont l'un portoit une croix et l'autre un crucifix d'argent. Arrivé qu'il est au pied de l'échafaud, il jette son chapeau par terre, et s'agenouille sur le premier degré, devant le crucifix mis sur le second, où il fit sa prière, puis monte, suivi de Garnier et Maignan, pour le consoler et confirmer. Il étoit vêtu d'un pourpoint de taffetas gris, qu'il dépouille; et retourne sur le lieu commun de ses reproches. Comme il étoit en ces altères (*c*), Voisin lui dit qu'il falloit lire son arrêt. « Je l'ai ouï, répondit-il : — Monsieur, il le faut, dit Voisin. —

(*a*) Dans diverses occupations. — (*b*) Le mot *cap* signifie *tête* en gascon. — (*c*) Violences.



Lis, lis, repartit Biron : » ce qu'il fit ; et comme il vint à ces mots, *pour les conspirations par lui faites contre la personne du roi* : — « Cela est faux ! s'écria-t-il ; rayez cela, je n'y pensai jamais. » C'étoit un point dont il ne voulut passer condamnation, ni dans la chapelle ni sur l'échafaud ; reconnoissant taisiblement (a), par cette dénégation particulière, que tous les autres contenoient vérité : lesquels il eût aussi franchement déniés s'il ne les eût reconnus véritables.

Les gens d'église descendus, Biron, tournant sa vue sur les soldats commis à la garde de la Bastille : « Compagnons, leur dit-il, y a-t-il point quelqu'un de vous qui me veuille honorer d'une mousquetade au travers du corps ? » Puis, adressant sa parole au seigneur de Barenton, l'un des exempts des gardes du roi : « Monsieur de Barenton, lui dit-il, j'ai reçu plusieurs bons offices de vous pendant ma prison ; je vous prie que, pour le dernier, vouliez agencer mes cheveux, afin que ce méchant (parlant du bourreau) ne me touche. » Mais comme Barenton eût fait semblant de ne l'avoir ouï, adonc lui-même rebrousse ses cheveux de derrière, se bande et agenouille, comme s'il eût été du tout disposé à la mort ; mais tout à coup se remet inopinément sur pieds, et avec un sourcil furieux se tourne devers le bourreau, donnant lors à penser à tous que cet agenouillement étoit un dernier stratagème de ses actions, pour se saisir de l'épée du bourreau, s'il l'eût eue entre ses mains, et faire un massacre, non tel qu'il lui eût plu, ains pu : chose qui étonna de telle façon tous ceux qui environnoient l'échafaud, que, hormis Voisin, Garnier et Maignan, ils quittèrent la place, et s'éparpillèrent çà et là par les montées du château, craignant de tomber dessous sa fureur ; et croyez que le plus hardi de la troupe eût voulu être en sa maison. Les deux prêtres remontent sur l'échafaud pour le réconcilier à soi-même,

(a) Tacitement.

et après que l'un d'eux lui eût derechef baillé l'absolution, et laissé ce patient, il fit défense au bourreau de le toucher, sinon de l'épée, et derechef se rebroussa les cheveux, et banda les yeux de son mouchoir, de telle façon toutesfois que sa vue n'étoit empêchée; et s'étant mis à genoux: « Boute, boute! » dit-il au bourreau, qui fit signe à son valet de lui bailler son épée, de laquelle il lui coupa et la tête et la moitié du mot de Boute, avec telle habileté que le coup fut plus tôt baillé que vu; et soudain son corps couvert d'un linceul blanc. Il avoit auparavant fait prier M. le chancelier que son corps fût porté au tombeau de ses ancêtres, à Biron; mais il ne le put obtenir. Au lieu de ce, il fut le jour même enlevé par six prêtres, et enterré au milieu de la nef de l'église Saint-Paul; et le lendemain, ses obsèques faites sans grande cérémonie: sa fosse toutesfois visitée par plusieurs personnes qui lui donnoient de l'eau bénite, et prioient Dieu pour son âme; témoignages de leurs bonnes volontés envers sa mémoire. Que s'il vous plaît repasser sur cette piteuse histoire, jamais mort ne se trouva plus soldatesque que cette-ci : en laquelle j'eusse souhaité en ce pauvre seigneur plus de souvenance de l'autre monde que de cetui; et c'est pourquoi Maignan, depuis interrogé par l'un de ses paroissiens ce qu'il lui en sembloit, répondit qu'il étoit vraiment mort catholique, mais catholique soldat...

Au demeurant, comme Biron étoit un seigneur qui avoit tenu grand rang près du roi, et s'étoit rendu, en toutes ses actions bonnes ou mauvaises, redoutable, aussi l'on a fait, depuis sa mort, divers contes de lui, sur unes et autres prédictions qui lui promettoient, pour clôture de ses grandeurs, la malheureuse fortune qui lui est advenue; mais surtout est mémorable qu'ayant été envoyé par le roi vers la reine d'Angleterre, elle lui fit voir diverses singularités, et, entre autres, plusieurs têtes de grands seigneurs qui, pour avoir conspiré contre son État, avoient été exposés à

mort, et leurs têtes mises sur la tour de Londres, et par spécial celle du comte d'Essex, qu'elle avoit auparavant favorisé et élevé aux honneurs sur tous les autres seigneurs de son royaume : « Voilà, dit-elle, comme je châtie mes sujets qui s'oublient de leur devoir en mon endroit ; et si j'étois en la place du roi mon frère, il y auroit aussi des têtes qui seroient coupées dedans Paris. » Toutes particulières rencontres qui devoient servir de leçon à Biron pour ne mettre ses opinions à l'essor (a).

III.

Lettre de Henri IV à la reine d'Angleterre.

12 juillet 1602.

Madame ma bonne sœur, le sieur de Boissise me baillant la lettre dont vous l'avez chargé et me rendant compte de sa légation, m'avoit déjà rendu un très-digne et suffisant témoignage de la persévérance et de la sincérité de votre amitié, pour m'exciter à redoubler l'ardeur et constance de la mienne, fondée sur vos perfections et faveurs intimes, sans être besoin d'y ajouter, pour me combler d'obligations, la déclaration que vous m'avez voulu faire de la perfection d'icelle, de bouche à mon ambassadeur, et par lettre que vous m'avez écrite par ce porteur, sur l'occasion de la conspiration faite contre ma personne et mon État par un homme qui ne s'est montré moins méconnoissant des grâces que Dieu lui avoit faites que ingrat des honneurs et bienfaits qu'il avoit reçus de moi, comme de la fiance que j'avois en lui. De quoi, Madame ma bonne sœur, je vous rends grâces du meilleur de mon cœur ;

(a) Ne pas s'abandonner à l'ambition.

et véritablement je ne pouvois recevoir consolation en mon affliction présente, qui est certes la plus cuisante que j'aie oncques sentie, que de votre cordiale main, tant je prise votre prudence, et ai de créance en votre amitié. Je suivrai donc votre bon conseil et votre heureux exemple[1] le mieux qui me sera possible, en préférant le bien et repos public de mon royaume, comme je suis tenu de faire, à toutes considérations et affections particulières; choses que à l'aventure je ne ferois si déterminement, s'il n'y alloit que du hazard de ma vie, tant mon âme abhorre l'usage de la sévérité et rigueur des lois, et est nourrie et accoutumée à la clémence. Je voue aussi dès à présent tout l'avantage et bonheur qui m'en arrivera à votre service et contentement, que je procurerai toujours par préférence à tous autres; et comme j'avoue n'avoir trouvé fidélité ni amitié approchant de la vôtre, je vous prie aussi, Madame ma bonne sœur, de croire que je ferai faute plutôt à mes enfans et à moi-même, que de manquer jamais à celle que vous a jurée,

Votre affectionné frère, cousin et serviteur,

HENRY.

IV.

Lettre de Henri IV au Parlement.

16 juillet 1602.

Henry, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de Parlement à Paris, salut.

[1] Elisabeth avait fait exécuter, en 1601, son favori le comte d'Essex, révolté contre son autorité.



Ayant été informés des entreprises et conspirations faites par le duc de Biron contre notre personne et notre État ; pour obvier aux malheurs, ruines et désolations qui adviendroient à ce royaume si telle félonie pouvoit être mise à effet ; la charité et amour que nous portons à nos sujets (de l'obligation de laquelle Dieu nous a chargés de n'omettre chose qui soit au pouvoir d'un bon prince pour les conserver et nous opposer à tout ce qui peut troubler leur repos et renouveler la face des misères dont il a plu à la majesté divine se servir de nous pour les délivrer), autant pour la charité que devons à notre patrie, avons pris résolution de nous assurer de la personne dudit duc, et pour cet effet ordonné qu'il sera gardé en notre chambre de la Bastille où il est à présent détenu. Et d'autant que le devoir de la justice de notre conscience nous commande et voulons que la vérité des crimes si énormes soit avérée, et que la punition des coupables de quelque qualité et dignité qu'ils soient s'en fasse selon qu'il est porté par les lois et ordonnances de ce royaume : Nous avons renvoyé et renvoyons ledit duc pour lui être sur lesdits cas fait et parfait son procès criminel et extraordinaire ; et par vous procédé à l'instruction et jugement d'icelui, gardant et observant les formes qui doivent être gardées et observées en crimes de telle et si grande importance, et à l'endroit de personne qui ont la qualité dudit accusé. Comme aussi vous donnons pouvoir et mandement de procéder, faire et parfaire le procès contre tous ceux que trouverez coupables, consentans et adhérans à ladite conspiration, de quelque qualité qu'ils soient. Mandons à notre procureur général de faire en cela toutes les poursuites et réquisitions qu'il verra être nécessaires, et à vous d'y vaquer toutes autres affaires cessant et postposées[1] ; si, n'y faites faute, car tel est notre plaisir. Donné à

[1] Placées après.

Paris le seizième juillet, l'an de grâce mil six cent deux, de notre règne le treizième.

HENRY.

V.

Discours du duc de Biron à ses juges.

Si j'ai commis quelque faute, le roi me l'a pardonnée à Lyon ; il ne vous appartient pas d'en connoître. En vain direz-vous que je n'ai pas obtenu des lettres d'abolition. C'est une formalité dont l'omission ne doit pas mettre Biron en danger. C'étoit au roi à me les faire expédier. Le projet du traité[1] est écrit de ma main ; mais la date en est antérieure au voyage de Lyon. Vous m'objectez ma lettre écrite à ce scélérat La Fin, dont vous admettez le témoignage contre moi, quoiqu'il ait été mon complice. Mais cette même lettre démontre que j'avois renoncé à mes extravagans projets. Je lui marque, *puisqu'il a plu à Dieu de donner un fils au roi, je ne veux plus songer à toutes ces vanités ; ainsi ne faites faute de revenir*. Mon malheur a cette consolation, qu'aucun de vous n'ignore les services que j'ai rendus au roi et à l'État. Je vous ai rétablis, Messieurs, sur les fleurs de lys, d'où les saturnales de la Ligue vous avoient chassés. Ce corps, qui dépend de vous aujourd'hui, n'a veine qui n'ait saigné pour vous. Cette main qui a écrit ces lettres produites contre moi, est celle qui a fait tout le contraire de ce qu'elle écrivoit. Il est vrai, j'ai pensé, j'ai parlé plus que je ne devois ; mais où est la loi qui punit de mort la légèreté de la langue et le mouvement de la pensée ? Ne pouvois-je pas desservir le roi en Angleterre et en Suisse ?

[1] Avec le duc de Savoie.

Cependant j'ai été irréprochable dans ces deux ambassades. Et si vous considérez avec quel cortége je suis venu, dans quel état j'ai laissé les places de Bourgogne, vous connoîtrez la confiance d'un homme qui comptoit sur la parole de son roi, et la fidélité d'un sujet bien éloigné de se rendre souverain dans son gouvernement. Assuré de mon pardon, je disois en moi-même : le roi connoît trop le fond de mon cœur, pour soupçonner ma fidélité. Que s'il ne m'a donné la vie que pour me faire mourir, un tel procédé n'est pas digne de sa grande âme et ne peut lui être inspiré que par les ennemis de sa gloire et les miens. J'ai voulu mal faire ; mais ma volonté n'a point passé les termes d'une première pensée enveloppée dans les nuages de la colère et du dépit ; et ce seroit chose bien dure, que ce fût par moi qu'on commençât à punir les pensées. Serois-je le seul en France qui n'éprouvât point la clémence du roi? Quoi qu'il en soit, je compte plus sur vous, Messieurs, que sur lui. Dès qu'il s'est résolu à me remettre entre vos mains, il tient à vertu de m'être cruel. Mais la clémence n'est-elle pas la vertu des rois ? Chacun peut donner la mort, il n'appartient qu'au Supérieur de donner la vie. Eh ! ne sait-il pas bien qu'il m'a pardonné ? La reine d'Angleterre m'a dit que si le comte d'Essex eût demandé pardon, il l'eût obtenu. Je le demande aujourd'hui ; le comte d'Essex étoit coupable, et moi je suis innocent. Est-il possible que le roi ait oublié mes services ? Ne se souvient-il plus de la conjuration de Mantes ? Ne se souvient-il plus du siége d'Amiens, où il m'a vu tant de fois couvert de feux et de plomb, courir tant de hazards pour donner ou pour recevoir la mort ? Le cruel ! il ne m'a jamais aimé, que tant qu'il a cru que je lui étois nécessaire. Il éteint le flambeau en mon sang après qu'il s'en est servi. Mon père a souffert la mort pour lui mettre la couronne sur la tête. J'ai reçu quarante blessures pour la maintenir, et pour récompense il

m'abat la tête des épaules. C'est à vous, Messieurs, d'empêcher une injustice qui déshonoreroit son règne, et de lui conserver un bon serviteur, à l'État un brave guerrier, et au roi d'Espagne un grand ennemi.

VI.

Lettre du duc de Biron à Henri IV.

Fin de juillet 1602.

Si jamais Votre Majesté, de qui la clémence a toujours honoré les victoires, désire de signaler et rendre mémorable sa bonté par une seule grâce, c'est maintenant qu'elle peut paroître en donnant la vie et la liberté à son très-humble serviteur, à qui la fortune de la naissance avoit promis une mort plus honorable que celle qui le menace. Je suis votre créature, Sire, élevée et nourrie avec honneur à la guerre par votre libéralité et votre sage valeur; car de maréchal de camp vous m'avez fait maréchal de France, de baron duc, et de simple soldat vous m'avez rendu capitaine. Vos combats et batailles ont été mes écoles, où en vous obéissant comme à mon roi j'ai appris à commander les autres. Ne souffrez pas, Sire, que je meure en une occasion si misérable, et laissez-moi vivre pour mourir au milieu de vos armées. A présent, Sire, le maréchal de Biron, vous demande le même bénéfice, et conjure votre pitié de se montrer en cela aussi puissant que mon malheur est grand, et vous dérober le souvenir de ma faute, afin qu'ayez mémoire de mes services et de ceux de feu mon père, de qui les cendres vous adjurent de pardonner à son fils et de vous laisser émouvoir à sa requête. Laissez-vous toucher, Sire, à mes soupirs, et détournez de votre règne ce prodige de fortune

qu'un maréchal de France serve de funeste spectacle aux François, et son roi qui le voyoit combattre dans les périls de la guerre ait permis, durant la paix en son État, qu'on lui ait ignominieusement ravi l'honneur et la vie.

BIRON.

VII.

Lettre de Henri IV au maréchal de Lavardin.

31 juillet 1602.

Mon Cousin, enfin le duc de Biron a été condamné à la mort par arrêt de ma cour de Parlement; mais usant en son endroit de ma clémence accoutumée, autant que la sûreté de mon royaume et la gravité de son crime me l'ont permis, j'ai voulu, pour retrancher quelque chose de son ignominie, que ledit arrêt ait été exécuté dedans l'enclos du château de la Bastille de ma ville de Paris où il étoit prisonnier, de façon que ce jourd'hui il a eu la tête tranchée en présence de ceux que madite cour de Parlement y a commis pour cet effet, et non en la place de Grève, comme il est porté par ledit arrêt, dont je vous envoie copie afin que vous le fassiez entendre (a) à tous les gouverneurs particuliers de l'étendue de la Bourgogne[1] et autres mes bons serviteurs que vous estimerez à propos, vous assurant que j'ai regret que ledit duc se soit tant

[1] Le maréchal de Lavardin avait été envoyé dans la Bresse au moment de l'arrestation de Biron, pour surveiller les mouvements des troupes du roi d'Espagne, qui allaient du Milanais en Flandre, par la Savoie, la Bresse, la Franche-Comté (qui était à l'Espagne) et la Lorraine.

(a) Savoir.

oublié que d'avoir mérité ce châtiment. Mais je devois cet exemple au public et à la sûreté de ma personne et conservation de cet État à ma postérité [1]. Priant sur ce Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte garde. Écrit à Saint-Germain-en-Laye, le dernier jour de juillet 1602.

HENRY.

VIII.

Lettre de Henri IV à M. de Beaumont, son ambassadeur en Angleterre.

2 août 1602.

Je vous envoie un double de l'arrêt donné contre le maréchal de Biron par mon Parlement, lequel fut exécuté le dernier jour du mois de juillet, dedans l'enclos de la Bastille, suivant le commandement que j'en avois fait, à la requête de ses proches parens et pour témoigner l'affection que je lui ai portée ; dont toutesfois il s'est montré assez indigne en mourant, car il n'a jamais voulu reconnoître et confesser sa faute, et a eu plus de soin de ses affaires domestiques que de décharger sa conscience et s'acquitter des obligations qu'il avoit à moi et à sa patrie ; ses furies et vanités naturelles l'ayant accompagné jusques à la mort avec une telle démonstration d'animosité contre moi, que j'ai grande occasion de louer Dieu qu'il m'ait délivré d'un si mauvais sujet. Il a même voulu que l'on sût qu'il savoit ce

[1] Avec Biron on punit de mort deux ou trois de ses complices absolument compromis. Le comte d'Auvergne, moins coupable que Biron, qui était le principal instigateur, fut gracié ; il est vrai qu'il était le frère de la marquise de Verneuil. Le baron de Lux, qui avait tout avoué, fut aussi pardonné. Le duc de Bouillon se sauva en Allemagne.



qu'il dénioit. Il a déchargé tant qu'il a pu le roi d'Espagne et ses ministres, le duc de Savoie et les siens, et pareillement le comte d'Auvergne et le baron de Lux; enfin, il n'a accusé que son malheur. Mais en voulant couvrir et décharger ses complices en général, il les a tous accusés en particulier; car la forme de ses dénégations a été si affectée, que l'on a reconnu, au travers d'icelle, la vérité qu'il s'est efforcé d'obscurcir et cacher, suivant la leçon et l'opinion de certains docteurs de ce siècle, qui défendent aux criminels condamnés par justice, à peine de damnation éternelle, de nommer leurs complices, sous prétexte de décharger leurs consciences ou diminuer leurs tourmens. Aussi, il a voulu dire que je le faisois mourir seulement pour ce qu'il étoit trop bon catholique; et toutesfois il a montré qu'il ignoroit son *Pater noster* et son *Credo*, tant il étoit mal instruit en notre religion. Le curé de la paroisse de Saint-Nicolas de Paris et le docteur Garnier, l'ayant assisté et consolé en cette agonie et nécessité, en sont retournés très-mal édifiés, pour avoir fait une fin plus brutale que chrétienne, à mon grand regret. Toutesfois j'ai voulu qu'il ait été enterré en l'église de Saint-Paul, paroisse dudit lieu de la Bastille, et ai permis s'être trouvé à la conduite de son corps grand nombre de peuple, toutesfois plus par curiosité que pour lui faire honneur...

IX.

Lettre de Henri IV au duc de la Force.

7 août 1602.

Monsieur de la Force, j'ai entendu par Loménie [1] ce

[1] Secrétaire du roi.

que vous lui avez écrit par Franchemont [1], auquel j'ai commandé de vous aller retrouver en diligence, tant pour vous assurer de la continuation de mon amitié, que vous dire que je serai très-aise que, me fiant de vous et vous aimant, vous ne manquiez de vous rendre près de moi, au commencement de votre quartier [2], sans que vous ayez opinion que, pour la mort du duc de Biron, votre beau-frère [3], je vous croie autre que vous avez été avant sa mort. Je vous ai plus plaint que lui, qui sais que, s'il vous eût communiqué ses méchans desseins contre moi et mon État, vous eussiez tâché de l'en détourner, ou ne le pouvant, m'en eussiez averti, afin d'y pourvoir. De peur de vous en renouveler la douleur, je ne vous en dirai que ce mot, sinon qu'il est mort, avouant qu'il la méritoit bien, mais ne m'ayant jamais voulu demander pardon, ni nommer ses complices, ni même prier Dieu ; et je crois aussi qu'il ne le savoit, comme il l'a avoué à ses confesseurs, qui lui ayant voulu parler de madame la maréchale de Biron, sa mère, il ne l'a voulu seulement ouïr nommer, pour ce qu'elle étoit hérétique. Ce dont il les a priés en mourant, a été de dire à tout le monde qu'il étoit mort très-bon catholique, sans pouvoir dire que c'étoit que catholique. Je lui ai permis de faire testament et de disposer de son bien ; car, comme vous savez, je ne me veux point enrichir du bien d'autrui [4], et me contente qu'il ait été puni comme il l'avoit mérité. J'estime que vous devez venir ici pour pourvoir à vos affaires, assuré que vous aimant comme je fais, j'empêcherai que rien

[1] Secrétaire du duc de la Force.

[2] Le duc de la Force était l'un des capitaines des gardes de Henri IV, et l'on sait que ces grands officiers servaient par quartier.

[3] Le duc de la Force avait épousé Charlotte de Gontaut, sœur du maréchal.

[4] La confiscation était alors de règle. Le roi prenait les biens des coupables pour lui et plus souvent les donnait à des favoris ou aux parents des coupables. Henri IV donna tous les biens du maréchal à son frère, M. de Saint-Blanquart.

ne se fasse à votre préjudice. J'ai été malade cinq ou six jours d'un flux de ventre qui m'a fort tourmenté ; je m'en porte mieux, Dieu merci, et commencerai aujourd'hui à aller courre un cerf et faire ma première sortie. A Dieu, Monsieur de la Force ; je veux que vous croyiez que je vous aime, comme votre affection à mon service m'y convie, et que, pour la mort du duc de Biron, je ne vous aimerai pas moins. En attendant que vous me veniez trouver, envoyez-moi votre fils aîné, lequel je veux qu'il demeure auprès de moi. Ce 7e août, à Saint-Germain-en-Laye.

HENRY.

X.

Le maréchal Biron.

Chant breton [1].

Le roi fut averti par un de ses gendarmes (*bis*).
— Donnez-vous bien de garde du maréchal Biron,
Il vous f'roit des affaires qui vous coûteroient bon.

Quelle entreprise a-t-il ? Dis-le moi, capitaine (*bis*).
— Faire mourir la reine et monsieur le dauphin,
Et de votre couronne il veut avoir la fin.

Dessus ce propos-là, voilà Biron qui entre,
Le chapeau à la main, au roi fait révérence :
— Bonjour, aimable prince, vous plairoit-il jouer
Double million (*a*) d'Espagne que vous m'allez gagner.

Le roi il lui répond, rougissant de colère (*bis*).
— Va-t-en trouver la reine, au' elle (*b*) tu joueras.
(Des plaisirs de ce monde longtemps tu ne jouiras).

[1] Communiqué par M. le docteur Roulin, au Comité, et imprimé dans le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. 1, p. 245.

(*a*) Mille doublons. — (*b*) Avec elle.

Biron n'a pas manqué, s'en va trouver la reine (*bis*).
— Bonjour, aimable reine, vous plairoit-il jouer
Double million d'Espagne que vous m'allez gagner.

La reine lui répond, rougissant de colère (*bis*).
Je ne joue point au' princes (*c*) à tant qu'ils sont armés ;
Mettez à bas vos armes, avec vous je jouerai.

Biron n'a pas manqué, il a mis bas ses armes (*bis*).
Son épée si brillante et son poignard joli,
Les a mis par bravade droit au chevet du lit.

N'ont pas trois coups joué, les sergens ils arrivent (*bis*).
— Bonjour, aimable prince, sans vouloir vous fâcher,
Ce soir à la Bastille il vous faudra coucher.

Il y fut bien six mois, six mois et davantage (*bis*).
Messieurs de la justice faisant les ignorans,
Lui demandoient : Beau prince, qui vous a mis céans ?

— Celui qui m'y a mis en aura repentance (*bis*).
Car c'est le roi de France que j'ai si bien servi,
Qui pour ma récompense la mort me fait souffrir.

Je vois mon cheval blanc errer à l'aventure ;
A un autre que moi servira de monture.
Adieu toutes mes troupes, mal menées ell' seront.
On regrettera en France le maréchal Biron.

XI.

L'ordre et la sécurité.

« Un jour que Casaubon étoit allé visiter Henri IV (c'étoit dans le temps du procès du maréchal de Biron), l'aimable roi se mit d'abord à badiner avec lui, en lui disant qu'il le croyait complice de la trahison de Biron; puis tout d'un coup prenant un visage sérieux : « Vous

(*a*) Avec les princes.



voyez, lui dit-il, combien j'ai de peine, moi, afin que vous puissiez étudier en paix [1]. »

ALLIANCE DE HENRI IV AVEC LES MORISQUES D'ESPAGNE,

CONTRE LE ROI D'ESPAGNE PHILIPPE III.

1602.

MÉMOIRES DU DUC DE LA FORCE.

Les Morisques étaient les descendants des Arabes ou Maures qui avaient conquis l'Espagne, et à leur tour avaient été soumis par les Espagnols. Ils avaient été obligés de se faire chrétiens, et de renoncer aux lois, aux coutumes et aux vêtements de leurs pères. L'inquisition faisait peser sur les Morisques un joug sévère ; aussi cherchaient-ils tous les moyens de se soulever et de secouer le joug. Ils s'allièrent donc avec Henri IV contre Philippe III, roi d'Espagne (1602-1604) ; mais leur complot fut découvert, et en 1609 (22 septembre), Philippe III les chassa d'Espagne, au nombre de plus d'un million.

Le roi avoit bien un autre dessein pour attaquer les Espagnols, et toutes choses avoient été préparées de longue main pour cet effet. Le trafic de tous ces pays de Navarre et de Béarn a toujours été fort libre pour toute l'Espagne, de sorte que cette communication donna moyen au sieur de la Force [2] de découvrir les grands

[1] Isaac Casaubon, l'un des grands érudits de la fin du XVIe siècle, était né à Genève de parents français réfugiés ; il y professait le grec, lorsqu'il fut rappelé en France par son ami De Thou et par Henri IV. Il a composé un journal de sa vie intitulé *Ephemerides Isaaci Casauboni*, publié à Oxford en 1850, et dont Sainte-Beuve a rendu compte dans *le Moniteur* du 30 juillet 1860. C'est de cet article que nous avons extrait l'anecdote que l'on vient de lire.

[2] Le duc de la Force était gouverneur de Béarn et vice-roi de Navarre.

mécontentemens qui étoient dans toutes les familles des Morisques, alors en grand nombre par tout l'Aragon, la Castille et l'Espagne. Il tâche de les faire sonder, il trouve en eux une grande disposition à secouer le joug de la domination espagnole, si on leur veut tenir la main. Il donne avis au roi de cette affaire ; S. M. la goûte grandement et lui commande d'y travailler soigneusement et sans y rien épargner. Il supplia S. M. de ne le communiquer à personne et de s'assurer qu'il lui feroit un bon service. En effet, il porte ces négociations si avant que la partie en fut faite, et la résolution si bien concertée par les principaux des Morisques, auxquels il reconnut un ordre admirable parmi eux pour la direction de leurs affaires et la conduite de ce grand dessein, qu'il ne tenoit plus qu'à venir à l'exécution. Le sieur de la Force avoit envoyé chez eux un fort habile homme, qui y demeura plus de quinze mois, sous prétexte de trafic, lequel avoit examiné tous les moyens qu'ils pouvoient avoir d'exécuter ce qu'ils promettoient. Mais pour faire toutes choses avec plus d'assurance et y voir plus clairement, le sieur de la Force lui bailla un gentilhomme d'expérience et avisé [1], qui se déguisa en marchand, et le mena partout afin qu'il vît lui-même les principaux et reconnût toutes choses. Il y demeura plus de trois mois, d'où il revint si content et si satisfait de tout, qu'il n'y avoit rien à dire. Leur promesse étoit de fournir 80,000 hommes de guerre, de mettre entre les mains du sieur de la Force trois bonnes villes, dont l'une étoit port de mer, et avant toutes choses, lui faisoient tenir dans le château de Pau 120,000 ducats.

Le sieur de la Force voulut mener au roi le gentilhomme même qui avoit vu tout, et lequel S. M. connoissoit de longue main ; de plus, il lui fit voir la carte

[1] Le sieur de Panissault, qui alla à Valence, en 1603, s'entendre avec la réunion de tous les chefs Morisques.

qu'il avoit dressée de tous les passages et lieux qu'il jugeoit nécessaire à fortifier, avec tout l'ordre qu'il falloit tenir pour l'exécution de ce grand dessein, qui n'alloit pas à moins que de porter toutes les terres du roi d'Espagne à une subversion générale.

Le roi en témoigna un merveilleux contentement.

MÉMOIRE ADRESSÉ PAR LES MORISQUES D'ESPAGNE

A HENRI IV ET A SON CONSEIL[1].

1602.

Sacrée royale Majesté,

Nous, les Morisques d'Espagne, vos esclaves de cœur, prions Dieu, Notre Seigneur, pour votre conservation et victoire, et vous pouvez nous tenir pour vos loyaux serviteurs; à votre occasion et pour votre service royal, nous mourrons grands et petits.

Excellentissimes Seigneurs,

Nous n'avons jamais été traîtres à notre loi, ni à notre roi, parce que nous sommes Mores de nation et des plus anciens qu'il y ait au monde; car nous demeurons en Espagne depuis le temps que le roi Muley Jacop Al Mançor la conquit, et lui et ses descendans possédèrent longtemps le royaume d'Espagne; ensuite voyant que les Chrétiens commençoient à conquérir l'Espagne, beaucoup d'entre eux se décidèrent à retourner en Barbarie. Les rois chrétiens, de leur côté, voyant que tous les Mores alloient en Barbarie, et que les terres res-

[1] Pièce extraite des mémoires du duc de la Force.

toient dépeuplées, firent annoncer par tout le pays que ceux qui voudroient demeurer en Espagne, les rois chrétiens leur engageoient leur foi et leur parole qu'ils les laisseroient, avec confirmation de leurs fors et priviléges, vivre en notre loi. Mais les rois n'ont rien gardé de leurs paroles. Lorsque ceux du royaume de Grenade furent conquis la dernière fois, non contens de les faire chrétiens par force, ils voulurent les obliger à quitter le langage, les noms et le costume arabes, ce qui fit que ceux du royaume de Grenade se soulevèrent seuls et avec peu d'armes, parce qu'ils étoient déjà désarmés, et firent la guerre au roi Philippe, qui mourut sans avoir pu dire qu'il les eût vaincus un seul jour. Et de même le roi Philippe, comme il étoit père des artifices, voyant qu'ils lui donnoient beaucoup à faire, les séduisit par une paix fallacieuse, déclarant à ceux qui le supplioient, qu'il leur pardonnoit et qu'ils retournassent dans leurs maisons et qu'ils y vécussent comme ils voudroient, confirmant de nouveau leurs priviléges. Aussi ils terminèrent la guerre. Les voyant paisibles dans leurs maisons et villages, et sans se tenir sur leurs gardes, il les alloit chassant de leurs habitations avec de grandes forces, et les éparpilla par toute la Castille, faisant la plupart d'eux esclaves par contrainte et sans raison, d'où il résulte que beaucoup sont dispersés en Espagne. Le nombre de leurs maisons dépasse 130,000, plutôt plus que moins, attendant tous l'occasion de se venger de la tyrannie espagnole, et nous voyant commencer, ils ne s'endormiront point; car on ne peut leur donner le signal aussi sûrement, attendu qu'ils sont fort séparés les uns des autres, quoique cependant ils aient des syndics, gens considérables et auxquels on peut se fier parfaitement.

Excellentissimes Seigneurs,

Nous, ceux du royaume de Valence, sommes 76,000 maisons, plutôt plus que moins, tous réunis dans des

villes et de riches villages, race vaillante et gens courageux ; quand besoin sera, nous pourrons faire 60,000 hommes sans dépeupler nosdites maisons, ni sans qu'il en coûte rien au roi qui sera notre appui. Bien plus, lui donnerons-nous de l'argent s'il le faut, parce que certainement nous ne manquons de rien, sinon d'armes; et que pour ce qui concerne le royaume de Valence, nous en sommes les maîtres, et nous ne voulons rien que savoir la volonté de sa Royale Majesté le roi de France, attendu que nous le voulons pour notre roi et protecteur, nous prêtant assistance et faisant cette faveur de nous délivrer de la tyrannie d'Espagne. Car véritablement nous autres du royaume de Valence, nous ne pouvons vivre, puisqu'ils ne savent quel moyen employer pour nous perdre; nous dépouillant de nos biens par la voie de l'inquisition, et ne se contentant pas que les Morisques du royaume de Valence payent aux inquisiteurs chaque année 2 réaux par maison, ce qui s'élève à 152,000 réaux par an, et le roi y donne son consentement; et les inquisiteurs nous disent qu'il nous a fait grâce en ne nous prenant pas nos biens, lorsqu'ils nous les prennent par l'inquisition ; et comme ce qu'ils ne nous peuvent enlever par cette voie, ils cherchent à nous l'ôter par d'autres subtilités ; si le roi n'en étoit point content, ils ne le feroient pas. C'est ainsi que le roi d'Espagne nous a fait beaucoup d'injustices et nous en fait chaque jour, ne se bornant pas à ne point nous maintenir nos fors et priviléges que les rois ses prédécesseurs accordèrent à nous du royaume de Valence et à ceux d'Aragon ; mais on nous les fit porter à la cour du vivant de l'empereur, où on les brûla sans aucune faute de notre part, et soudain nous fit-on baptiser par force. Peu de temps après, ils nous désarmèrent et nous envoyèrent les inquisiteurs, qui, depuis lors, nous tourmentent tellement que nous ne pouvons vivre, mais qu'il nous faut chercher nos remèdes là où nous les trouverons. Et comme nous

trouvons dans nos prophéties que nous devons être secourus par les mains du roi de France, que Dieu le fasse comme il en a le pouvoir, et qu'aussi sa Royale Majesté ne doute point qu'avec sa faveur elle ne remporte la victoire. Nous autres du royaume de Valence sommes cinq tribus, et dans chaque tribu nous avons trois syndics des principaux de notre nation, ce qui fait quinze syndics pour tout le royaume de Valence; et il suffit que ceux-ci le sachent et en soient avertis. Dans le royaume de Valence, il n'y a rien à craindre des Espagnols, parce qu'ils sont dans nos villes et villages et que nous en sommes les maîtres, car il s'y trouve tout au plus un chrétien ou deux comme alcade. Il n'y a qu'un seul château qui ait garnison, lequel se nomme le château de Vernia, et c'est pour garder la mer et empêcher les Morisques de s'en aller en Alger. Il y a aussi un autre château à Sativa, ville chrétienne; il est grand et délabré, sans aucune pièce de canon. Effectivement le royaume de Valence n'est rien pour nous, si Sa Royale Majesté nous favorise de quelques hommes qui entendent la guerre, et de quelques armes, telles qu'arquebuses et pièces de canon, afin de commencer par prendre Valence. Nous trouvons dans nos prophéties que cette ville se rendra sans coup férir et sans recevoir aucun secours.

La ville prise, il s'y trouvera des armes pour tous. Le secours qu'il est nécessaire que nous recevions devra venir par Denia, qui est un bon port de mer; il n'y a rien à craindre du côté de la ville, parce que, avant que la flotte n'arrive, ils s'enfuiront tous, ayant peur de nous et pensant que c'est la flotte turque, parce que la plus grande partie de notre nation se trouve près de Denia; et tout ira à bonne fin avec la faveur de Dieu, selon que nos prophéties en rendent témoignage.

Sacrée Royale Majesté,

Nos bons frères aussi de notre nation, les Tagarinos

du royaume d'Aragon sont comptés passer 40,000 maisons, plutôt plus que moins; ce sont de braves gens qui désirent se voir déjà au milieu de la lutte, pour se venger des affronts qui leur sont faits chaque jour plutôt qu'à tout autre, et ils suivent le même ordre que ceux du royaume de Valence, parce que nous sommes tous traités de même pour le bien et le mal, et ils payent les mêmes charges que nous payons à la tyrannique inquisition. Ils ont également leurs syndics qui les gouvernent, qui sont les principaux de la nation. Ainsi donc nous mourrons tous les uns pour les autres. Comme les Aragonois sont riches, nombreux et réunis dans leurs villes et villages, ils pourront fournir 40,000 soldats, tous attentifs à l'heure de notre bien, et il suffit que leurs syndics le sachent, à qui on pourra bien se fier pour le mot d'ordre. Ils manquent aussi d'armes, quoique pas autant que nous, parce qu'il y a peu de temps qu'ils ont été désarmés et qu'ils auront encore quelques armes cachées, priant Dieu que vienne le moment d'en faire usage; d'autant que si sa Royale Majesté marche par la Navarre, elle aura plus de monde de son côté dans le royaume d'Aragon que ceux qui seront du côté opposé. Outre ceux de notre nation, elle aura encore beaucoup de chrétiens pour auxiliaires, parce que Sa Majesté s'est fait beaucoup de partisans en Espagne, qui prient Dieu chaque jour pour son triomphe. Il y a aussi de notre nation, en Catalogne, environ 3000 maisons qui se gouvernent par les Valenciens et les Aragonois. Il se trouve également une autre nation en Castille, qui se nomme les Mudegales, Mores comme nous, qui seront de 5000 maisons; ils mourront avec nous; et d'autres nations qu'il y a en Espagne, qui sont de la religion du Christ et d'autres de la loi de Moïse, se rangeront du parti de la France, et ceux-ci sont nombreux, quoiqu'ils vivent fort cachés; nous les connoissons bien, et nous nous consolons les uns les autres, priant Dieu qu'il

se présente occasion d'agir contre ceux d'Espagne.

Ainsi donc, Excellentissimes Seigneurs, je vous recommande le secret pour l'amour de Dieu, et que l'on rende compte à sa Royale Majesté que ce que je vous dis de notre nation est véritable, que nous mourrons tous à son royal service quand l'occasion s'en offrira. Et si sa Royale Majesté veut plus de sûretés de nous, je lui conduirai trois personnes des plus considérables de notre nation : l'une de Valence, l'autre de Grenade et la dernière d'Aragon; je les lui amènerai secrètement à sa cour au mois d'avril; elle connoîtra ainsi mieux nos intentions. Que si Sa Majesté n'approuve pas ce projet, elle veuille bien me donner un homme en qui elle se fie, qui puisse lui faire connoître la sincérité de nos volontés. Que Sa Majesté ne laisse pas échapper ces favorables occurrences, car l'Espagne est épuisée et plus mal gouvernée de jour en jour. C'est ainsi que Votre Majesté se vengera de ses ennemis avec la faveur de Dieu, lequel je prierai toute ma vie pour sa conservation et pour sa victoire, en qualité de son bon esclave de cœur.

HAMETE MUSRIF.

RÉPONSE DE HENRI IV AUX REMONTRANCES DU PARLEMENT,

SUR LE RÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES.

24 décembre 1603.

Henri IV venait de faire un édit par lequel il rappelait les jésuites qui avaient été chassés de France, quelques années auparavant, après l'attentat de Jean Châtel. « Les villes demandoient à l'envi d'avoir des colléges », et le roi aimait mieux que les jésuites employassent leur influence au service de la France que contre elle, au profit de l'Espagne. Le parlement fit des remontrances contre le rappel des jésuites.

Je vous sais bon gré du soin que vous avez de ma personne et de mon État. J'ai toutes vos conceptions en la mienne, mais vous n'avez pas la mienne aux vôtres. Vous m'avez proposé des difficultés qui vous semblent grandes et considérables, et n'avez vu que tout ce que vous avez dit a été pensé et considéré par moi il y a huit ou neuf ans, et que les meilleures résolutions pour l'avenir se tirent de la considération des choses passées, desquelles j'ai plus de connoissance qu'autre qui soit. On reconnut à Poissy, non l'ambition des jésuites, mais leur suffisance, et je ne sais comme vous trouvez ambitieux ceux-là qui refusent les dignités et prélatures, et qui font vœu de n'y point aspirer. Pour les ecclésiastiques qui se formalisent d'eux, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science, et j'ai remarqué que, quand j'ai commencé à parler de les établir, deux sortes de personnes s'y opposèrent particulièrement : ceux de la religion et les ecclésiastiques mal vivans ; et c'est ce qui les a fait estimer davantage. Si la Sorbonne les a condamnés, ç'a été sans les connoître. L'Université a occasion de les regretter, puisque, par leur absence, elle a été comme déserte, et les écoliers, nonobstant tous vos arrêts, les ont été chercher dedans et dehors mon royaume. Ils attirent à eux les beaux esprits et choisissent les meilleurs, et c'est de quoi je les estime. Je désirerois que l'on choisît les meilleurs soldats, et que nul n'entrât en vos compagnies qui n'en fût bien digne ; que partout la vertu fût la marque et fît la distinction des hommes. Ils entrent comme ils peuvent, aussi font bien les autres ; et suis moi-même entré comme j'ai pu. Il faut avouer qu'avec leur patience et bonne vie ils viennent à bout de tout, et que le grand soin qu'ils ont de ne rien changer ni altérer de leur première institution les fera durer longtemps.

Quant à ce qu'on reprend à leur doctrine, je ne l'ai pu croire, parce que je n'ai trouvé un seul d'un si grand nombre de ceux qui ont changé leur religion, qui ait

soutenu leur avoir ouï dire ou enseigner qu'il étoit permis de tuer les tyrans ni d'attenter sur les rois. Barrière ne fut pas confessé par un jésuite en son entreprise, et un jésuite lui dit qu'il seroit damné s'il osoit l'entreprendre. Quand Châtel les auroit accusés, comme il n'a fait, et qu'un jésuite même eût fait ce coup (duquel je ne me veux plus souvenir, et confesse que Dieu voulut alors m'humilier et sauver, dont je lui en rends grâce), faudroit-il que tous les jésuites en pâtissent, et que tous les apôtres fussent chassés pour un Judas? S'ils sont obligés plus étroitement que les autres au commandement du Pape, c'est pour ce qui regarde la conversion des infidèles, et je n'estime pas que les vœux d'obéissance qu'ils font les obligent plus que le serment de fidélité qu'ils me feront. Mais vous ne dites pas que l'on a trouvé mauvais à Rome que le cardinal Bellarmin [1] n'a donné en ses écrit sautant de juridiction et d'autorité au Pape sur les choses temporelles que les autres lui en donnent ordinairement.

Il ne leur faut plus reprocher la Ligue; c'étoit l'injure du temps; ils croyoient de bien faire, et ont été trompés comme plusieurs autres; je veux croire que ça été avec moins de malice que les autres, et m'assure que la même conscience, jointe à la grâce que je leur fais, les rendra autant, voire plus affectionnés à mon service qu'à la Ligue. L'on dit que le roi d'Espagne s'en sert; je dis aussi que je veux m'en servir, et que la France ne doit être de pire condition que l'Espagne, puisque tout le monde les juge utiles. Je les tiens nécessaires à mon État, et s'ils y ont été par tolérance, je veux qu'ils y soient par arrêt. Dieu m'a réservé la gloire de les y rétablir par édit. Ils sont nés en mon royaume [2] et sous mon obéissance; je ne veux entrer en ombrage de mes

[1] Jésuite.
[2] En 1603, les jésuites français seuls furent admis dans le royaume; ce n'est qu'en 1608, que les jésuites étrangers y furent admis comme les autres.

naturels sujets, et si l'on craint qu'ils communiquent mes secrets à mes ennemis, je ne leur communiquerai que ce que je voudrai. Laissez-moi conduire cette affaire : j'en ai manié d'autres bien plus difficiles, et ne pensez plus qu'à faire ce que je vous dis.

MARIE DE MÉDICIS ET SES FAVORIS.

1604.

Mémoires de Sully.

Le roi me dit qu'il savoit bien que je n'ignorois nullement que le plus grand de ses désirs ne fût de pouvoir vivre en amitié cordiale, union, paix et concorde avec sa femme, et encore moins que les défauts qui empêchoient une si douce et louable vie entr'eux vinssent en aucune façon de lui, puisqu'il m'avoit dit tant de fois que si je la pouvois faire départir de ses opiniâtretés, la ranger dans la complaisance, et s'accommoder aucunement à ses humeurs, qu'il se retireroit entièrement des choses qui lui aigrissoient le plus l'esprit [1], et vivroit avec elle de toute telle sorte que je lui conseillerois; mais qu'il y avoit tant de choses à réformer de la part d'elle, qu'il n'étoit pas que je l'y pusse jamais faire résoudre, ne me niant point de sa part qu'il lui étoit impossible de supporter, sinon avec un extrême ennui et chagrin, cette grande obstination et aversion d'esprit desquelles elle étoit tellement dominée, que jusques aux moindres et plus petites choses, depuis qu'elle prenoit une fois sa quinte, si lui vouloit d'un, elle vouloit d'autre, s'il étoit d'un avis, le sien étoit contraire;

[1] Il s'agit des maîtresses et des désordres de Henri IV.

qu'il ne pouvoit non plus souffrir qu'elle lui grognât et rechignât quasi toujours, lorsque revenant de la ville, il la vouloit aller baiser, caresser, rire et s'éjouir avec elle ; les extrêmes animosités qu'elle témoignoit contre ses enfans naturels, nés longtemps avant qu'il eût ouï parler d'elle ; les trop grandes faveurs et familiarités dont elle usoit envers la Léonor et son mari [1], ses grandes libéralités en leur endroit, lesquelles consumoient toutes celles qu'il lui pouvoit faire, et la tenoient en de continuelles nécessités, quoique moi aussi bien que lui n'ignorasse pas qu'il usoit plus de dons et gratifications envers sa femme que jamais roi de France n'avoit fait envers la sienne, soit pour l'ordinaire de sa maison, soit pour les bienfaits extraordinaires (en quoi il savoit bien que je la favorisois et que ma femme lui servoit de solliciteuse, ce qu'il ne me disoit pas pour trouver mauvais ce que j'en faisois, me l'ayant plusieurs fois ainsi ordonné) ; les rapports ordinaires qu'elle enduroit que cet homme et cette femme lui fissent de lui, avec des paroles de blâme et de mépris, de quoi il avoit de bons et certains avis ; les gens qu'ils tenoient ordinairement au guet comme espions à l'entour de lui, pour être informés de toutes ses paroles et actions, auxquelles ils ajoutoient après mille mensonges, et surtout ès choses qu'ils estimoient être capables de l'aliéner de son amitié, de l'irriter contre lui, et de lui rendre l'esprit tant plus obstiné contre ses volontés ; qu'il ne pouvoit non plus voir que cet homme et cette femme la menassent à toutes leurs fantaisies, sans leur oser rien contester, et que lui ni tous les siens y eussent si peu de pouvoir ; qu'eux fissent tant les rogues et les hautains et de si excessives dépenses, et, qui pis étoit, eussent des desseins, qu'il savoit de fort bonne part excéder infiniment leurs abjectes et viles extractions, et se mêlassent de

[1] Leonor Galigaï et Concini, depuis maréchal d'Ancre. Leonor avait été élevée avec la reine et était venue avec elle de Florence.

menées qui ne pouvoient du tout rien valoir, puisque c'étoit par des intelligences avec les Espagnols[1], se servant en cela des gens du duc de Florence pour manier les choses plus secrètement, lesquelles pourroient enfin devenir pernicieuses à l'État, *et peut-être à sa propre personne*, s'il n'y étoit remédié de bonne heure en renvoyant ces deux garnemens en leur pays, comme il devoit avoir fait dès leur arrivée en France, ainsi que plusieurs de ses serviteurs affidés, aussi bien que moi, le lui conseilloient dès lors.

STANCES OU PRIÈRE POUR LE ROI

ALLANT EN LIMOUSIN.

1605.

MALHERBE[2].

O Dieu, dont les bontés de nos larmes touchées
Ont aux vaines fureurs les armes arrachées,

[1] Dans une autre conversation avec Sully, sur le même sujet, en 1600, Henri IV parle encore à son confident de « manigances dont l'on traite en Espagne » et du projet d'établir « une ferme et indissoluble amitié entre les rois et royaumes de France et d'Espagne », projet auquel travaillait l'ambassadeur de Florence en Espagne, qui avait des intelligences, correspondances, et souvent des lettres de Concini et de sa femme. L'alliance avec l'Espagne fut établie par Marie de Médicis et Concini aussitôt après la mort de Henri IV. Ainsi du vivant du roi, qui se préparait à la guerre contre l'Espagne et l'Autriche, pour abaisser leur orgueil et diminuer leur trop grande puissance, on conspirait dans son propre palais, contre sa politique et sa personne, et la reine était à la tête de ces menées, dès avant 1604.

[2] Malherbe, né à Caen vers 1555, mourut à Paris en 1628. « Malherbe admirait Henri IV et se plaisait à célébrer les bienfaits de son règne, ainsi que sa politique réparatrice et bienfaisante. Nulle part, mieux que dans cette belle ode, Malherbe n'a apprécié le grand roi, et il est peu de documents contemporains qui nous fasse mieux comprendre que celui-ci dans quelle mesure les esprits sensés appréciaient les services rendus par Henri IV à la France, et quelle valeur on attachait à l'ordre et à la sécurité rétablis après cinquante ans de guerres civiles et de violences de toute espèce. » (SAINTE-BEUVE).

Et rangé l'insolence aux pieds de la raison !
Puisqu'à rien d'imparfait ta louange n'aspire,
Achève ton ouvrage au bien de cet empire,
Et nous rends l'embonpoint comme la guérison.

Nous sommes sous un roi si vaillant et si sage,
Et qui si dignement a fait l'apprentissage
De toutes les vertus propres à commander,
Qu'il semble que cet heur (*a*) nous impose silence,
Et qu'assurés par lui de toute violence,
Nous n'avons plus sujet de te rien demander.

Certes quiconque a vu pleuvoir dessus nos têtes
Les funestes éclats des plus grandes tempêtes
Qu'excitèrent jamais deux contraires partis,
Et n'en voit aujourd'hui nulle marque paroitre,
En ce miracle seul il peut assez connoître
Quelle force a la main qui nous a garantis.

Mais quoi ! de quelque soin qu'incessamment il veille,
Quelque gloire qu'il ait à nulle autre pareille,
Et quelque excès d'amour qu'il porte à notre bien,
Comme échapperons-nous en des nuits si profondes
Parmi tant de rochers qui lui cachent les ondes,
Si ton entendement ne gouverne le sien ?

Un malheur inconnu glisse parmi les hommes,
Qui les rend ennemis du repos où nous sommes :
La plupart de leurs vœux tendent au changement;
Et comme s'ils vivoient des misères publiques,
Pour les renouveler, ils font tant de pratiques,
Que qui n'a point de peur, n'a point de jugement.

En ce fâcheux état, ce qui nous réconforte,
C'est que la bonne cause est toujours la plus forte,
Et qu'un bras si puissant t'ayant pour son appui,
Quand la rébellion plus qu'une hydre féconde
Auroit pour le combattre assemblé tout le monde,
Tout le monde assemblé s'enfuiroit devant lui.

Conforme donc, Seigneur, ta grâce à nos pensées;
Ote-nous ces objets, qui des choses passées
Ramènent à nos yeux le triste souvenir;
Et comme sa valeur, maîtresse de l'orage,

(*a*) Ce bonheur.

A nous donner la paix a montré son courage
Fais luire sa prudence à nous l'entretenir.

Il n'a point son espoir au nombre des armées,
Etant bien assuré que ces vaines fumées
N'ajoutant que de l'ombre à nos obscurités.
L'aide qu'il veut avoir, c'est que tu le conseilles.
Si tu le fais, Seigneur, il fera des merveilles,
Et vaincra nos souhaits par nos prospérités.

Les fuites des méchans, tant soient-elles secrètes,
Quand il les poursuivra, n'auront point de cachettes;
Aux lieux les plus profonds ils seront éclairés.
Il verra sans effet leur honte se produire,
Et rendra les desseins qu'ils feront, pour lui nuire,
Aussitôt confondus comme délibérés.

La rigueur de ses lois, après tant de licence,
Redonnera le cœur à la foible innocence,
Que dedans la misère on faisoit envieillir.
A ceux qui l'oppressoient il ôtera l'audace;
Et sans distinction de richesse ou de race,
Tous, de peur de la peine, auront peur de faillir.

La terreur de son nom rendra nos villes fortes;
On n'en gardera plus ni les murs ni les portes;
Les veilles cesseront au sommet de nos tours.
Le fer mieux employé cultivera la terre;
Et le peuple qui tremble aux frayeurs de la guerre,
Si ce n'est pour danser, n'orra (*a*) plus de tambours.

Loin des mœurs de son siècle il bannira les vices,
L'oisive nonchalance et les molles délices,
Qui nous avoient portés jusqu'aux derniers hasards.
Les vertus reviendront de palmes couronnées,
Et ses justes faveurs aux mérites données
Feront ressusciter l'excellence des arts.

La foi de ses ayeux, ton amour et ta crainte,
Dont il porte dans l'âme une éternelle empreinte,
D'actes de piété ne pourront l'assouvir.
Il étendra ta gloire autant que sa puissance,
Et n'ayant rien si cher que ton obéissance,
Où tu le fais régner, il te fera servir.

(*a*) N'entendra.

Tu nous rendras alors nos douces destinées ;
Nous ne reverrons plus ces fâcheuses années,
Qui pour les plus heureux n'ont produit que des pleurs.
Toute sorte de biens comblera nos familles ;
La moisson de nos champs lassera les faucilles,
Et les fruits passeront la promesse des fleurs.

La fin de tant d'ennuis dont nous fûmes la proie,
Nous ravira les sens de merveille et de joie;
Et d'autant que le monde est ainsi composé,
Qu'une bonne fortune en craint une mauvaise,
Ton pouvoir absolu, pour conserver notre aise,
Conservera celui qui nous l'aura causé.

Quand un roi fainéant, la vergogne des princes,
Laissant à ses flatteurs le soin de ses provinces,
Entre les voluptés indignement s'endort,
Quoique l'on dissimule, on en fait peu d'estime;
Et si la vérité se peut dire sans crime,
C'est avecque plaisir qu'on survit à sa mort.

Mais ce roi, des bons rois l'éternel exemplaire,
Qui de notre salut est l'ange tutélaire,
L'infaillible refuge et l'assuré secours,
Son extrême douceur ayant dompté l'envie,
De quels jours assez longs peut-il borner sa vie,
Que notre affection ne les juge trop cours ?

Nous voyons les esprits nés à la tyrannie,
Ennuyés de couver leur cruelle manie,
Tourner tous leurs conseils à notre affliction ;
Et lisons clairement dedans leur conscience
Que s'ils tiennent la bride à leur impatience,
Nous n'en sommes tenus qu'à sa protection.

Qu'il vive donc, Seigneur, et qu'il nous fasse vivre !
Que de toutes ces peurs nos âmes il délivre ;
Et rendant l'univers de son heur étonné,
Ajoute chaque jour quelque nouvelle marque
Au nom qu'il s'est acquis du plus rare monarque
Que ta bonté propice ait jamais couronné !

Cependant son dauphin, d'une vitesse prompte,
Des ans de sa jeunesse accomplira le compte ;
Et suivant de l'honneur les aimables appas,
De faits si renommés ourdira son histoire,

Que ceux qui dedans l'ombre éternellement noire
Ignorent le soleil, ne l'ignoreront pas.

Par sa fatale main qui vengera nos pertes,
L'Espagne pleurera ses provinces désertes,
Ses châteaux abattus et ses camps déconfits;
Et si de nos discords l'infâme vitupère
A pû la dérober aux victoires du père,
Nous la verrons captive aux triomphes du fils.

HARANGUE

ADRESSÉE AU PEUPLE DE LUÇON PAR RICHELIEU

EN ARRIVANT DANS SON ÉVÊCHÉ.

21 décembre 1608.

Messieurs, venant pour vivre avec vous et faire ma demeure ordinaire en ce lieu, il n'y a rien qui me puisse être plus agréable que de lire en vos visages et reconnoître par vos paroles que vous en ressentez de la joie ; je vous remercie du témoignage que vous me rendez de votre bonne volonté, que je tâcherai de mériter par toutes sortes de bons offices, n'y ayant rien que j'aie en plus grande affection que de vous pouvoir être utile à tous, et en général et en particulier.

Je sais qu'en cette compagnie il y en a qui sont désunis d'avec nous quant à la croyance ; je souhaite en revanche que nous soyons unis d'affection [1] ; je ferai tout ce qui me sera possible pour vous convier à avoir ce dessein, qui leur sera utile aussi bien qu'à nous et agréable au roi, à qui nous devons tous complaire.

Le temps vous donnera plus de connoisssnce de l'af-

[1] Dès son entrée aux affaires, Richelieu manifestait les idées de tolérance qu'il conserva plus tard étant premier ministre.

fection que je vous porte, que mes paroles ; c'est ce qui fait que je me réserve aux effets pour vous faire paroître que toutes mes intentions ne tendent qu'à ce qui est de votre bien [1].

PLAN RACCOURCI DU GRAND DESSEIN DE HENRI IV.

1609.

PÉRÉFIXE [2].

La pensée principale de Henri IV et de Sully en politique fut d'établir l'équilibre européen en organisant l'Europe tout entière en une grande confédération de quinze États, affranchis de la prépondérance que la maison d'Autriche exerçait alors, et dirigés par un conseil composé de 60 personnes, 4 pour chaque État, lequel « sénat de la république chrétienne » aurait réglé et décidé souverainement toutes les affaires de la chrétienté. Les religions et les nationalités devaient être respectées et maintenues; les Turks devaient être chassés de l'Europe. Il est impossible de ne pas être frappé d'admiration pour cette grande conception, et de ne pas exprimer le regret de ne la voir pas encore mise à application. La maison d'Autriche devait naturellement s'opposer à l'exécution des desseins de Henri IV, qui voulait détruire sa domination en Europe; mais Henri IV était prêt à lui faire la guerre, et il allait la commencer, avec l'appui de nombreux alliés, lorsqu'il fut assassiné.

Il désiroit réunir si parfaitement toute la chrétienté, que ce ne fût qu'un corps, qui eût été et se fût appelé la république chrétienne. Pour cet effet il avoit déterminé de la partager en quinze dominations ou États,

[1] *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, recueillis et publiés par M. Avenel, dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France.*

[2] Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, et précepteur de Louis XIV, mort en 1670, est auteur d'une histoire de Henri IV, publiée en 1661.

qui fussent, le plus qu'il se pourroit, d'égale force et puissance, et dont les limites fussent si bien spécifiées, par le consentement universel de toutes les quinze, qu'aucune ne les pût outrepasser. Ces quinze dominations étoient le pontificat ou papauté, l'empire d'Allemagne, la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Hongrie, la Bohême, la Pologne, le Danemark, la Suède, la Savoie ou royaume de Lombardie, la seigneurie de Venise, la république Italique ou des petits potentats et villes d'Italie, les Belges ou Pays-Bas, et les Suisses.

De ces États il y en eût eu cinq successifs (*a*), France, Espagne, Grande-Bretagne, Suède et Lombardie; six électifs, Papauté, Empire, Hongrie, Bohême, Pologne et Danemark; quatre républiques, deux desquelles eussent été démocratiques, savoir les Belges et les Suisses, et deux aristocratiques ou seigneuries, celle de Venise et celle des petits princes et villes d'Italie.

Le pape, outre les terres qu'il possède, devoit avoir le royaume de Naples et les hommages tant de la république Italique, que de l'île de Sicile.

La seigneurie de Venise eût eu la Sicile en foi et hommage du Saint Siége, mais sans autres droits, que d'un simple baisement de pieds et d'un crucifix d'or, de vingt ans en vingt ans.

La république Italique eût été composée des États de Florence, Gênes, Lucques, Mantoue, Parme, Modène Monaco, et autres petits princes et seigneurs, et eût aussi relevé du Saint Siége, lui payant seulement, pour toute redevance, un crucifix d'or de la valeur de dix mille francs.

Le duc de Savoie, outre les terres qu'il possédoit, eût encore eu le Milanois; et le tout eût été érigé en royaume par le pape, sous le titre de royaume de Lombardie, duquel on eût distrait le Crémonois, en échange du Montferrat que l'on y eût joint.

(*a*) Héréditaires.

On eût incorporé avec la république Helvétienne, ou des Suisses, la Franche-Comté, l'Alsace, le Tyrol, le pays de Trente et leurs dépendances, et elle eût fait un hommage simple à l'empire d'Allemagne, de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans.

On eût établi toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas, tant les catholiques que les protestantes, en une république libre et souveraine, sauf un pareil hommage à l'Empire ; et on eût grossi cette domination des duchés de Clèves, de Juliers, de Berg et de la Marck, de Ravenstein et autres petites seigneuries voisines.

On eût joint au royaume de Hongrie les États de Transylvanie, de Moldavie et de Valachie.

L'Empereur eût renoncé à s'agrandir jamais, lui ni les siens, par aucune confiscation, déshérence, ou réversion de fiefs masculins ; mais eût disposé des fiefs vacans en faveur de personnes hors de sa parenté, par l'avis et consentement des électeurs et princes de l'empire. On fût aussi demeuré d'accord que l'empire désormais n'eût pu, pour quelque occasion que ce fût, être tenu consécutivement par deux princes d'une même maison, de peur qu'il ne s'y perpétuât, comme il faisoit depuis longtemps en celle d'Autriche.

Les royaumes de Hongrie et de Bohême eussent été pareillement électifs par les voies de sept électeurs, savoir : 1° celle des nobles, clergé et villes de ces pays là ; 2° du pape ; 3° de l'Empereur ; 4° du roi de France ; 5° du roi d'Espagne ; 6° du roi d'Angleterre ; 7° des rois de Suède, de Danemark et de Pologne, qui tous trois, n'eussent fait qu'une voix.

Outre cela pour régler tous les différends, qui fussent nés entre les confédérés, et les vider sans voie de fait, on eût établi un ordre et forme de procéder par un conseil général composé de soixante personnes, quatre de la part de chaque domination ; lequel on eût placé dans quelque ville au milieu de l'Europe, comme Metz, Nancy, Cologne, ou autre. On en eût encore fait trois

autres en trois différens endroits, chacun de vingt hommes, lesquels tous trois eussent eu rapport au conseil général.

De plus, par l'avis de ce conseil général, qu'on eût pu appeler le Sénat de la république chrétienne, on eût établi un ordre et un réglement entre les souverains et les sujets, pour empêcher d'un côté l'oppression et la tyrannie des princes, et de l'autre, les plaintes et les rébellions des sujets. On eût encore réglé et assuré un fonds d'argent et d'hommes, auquel chaque domination eût contribué selon la cotisation faite par le conseil, pour aider les dominations voisines des infidèles contre leurs attaques, savoir, Hongrie et Pologne contre celles du Turc, et Suède et Pologne, contre les Moscovites et les Tartares.

Puis, quand toutes ces quinze dominations eussent été bien établies avec leurs droits, leurs gouvernemens et leurs limites, ce qu'il espéroit pouvoir faire en moins de trois ans, elles eussent ensemble, d'un commun accord, choisi trois capitaines généraux, deux par terre et un par mer, qui eussent attaqué tous à la fois la maison Ottomane ; à quoi chacune d'elles eût contribué certaine quantité d'hommes, de vaisseaux, d'artillerie et d'argent, selon la taxe qui en étoit faite. La somme en gros de ce qu'elles devoient fournir, montoit à deux cent soixante-cinq mille hommes d'infanterie, cinquante mille chevaux, un attirail de deux cents dix-sept pièces de canon, avec les charrois, officiers et munitions à proportion, et cent dix-sept grands vaisseaux et galères, sans compter les vaisseaux de moyenne grandeur, les brûlots et les navires de charge.

DÉDICACE DE L'ASTRÉE.

1610.

HONORÉ D'URFÉ.

Honoré d'Urfé, célèbre romancier, mourut en 1625. Son roman de l'Astrée eut une vogue immense, et fut traduit dans toutes les langues.

Sire, ces bergers oyant raconter tant de merveilles de votre grandeur, n'eussent jamais eu la hardiesse de se présenter devant Votre Majesté, si je ne les eusse assurés que ces grands rois dont l'antiquité se vante le plus, ont été pasteurs qui ont porté la houlette et le sceptre d'une main. Cette considération, et la connoissance que depuis ils ont eue, que les plus grandes gloires de ces bons rois ont été celles de la paix et de la justice, avec lesquelles ils ont heureusement conservé leurs peuples, leur a fait espérer que comme vous les imitiez et surpassiez en ce soin paternel, vous ne méprisiez pas non plus ces houlettes et ces troupeaux qu'ils vous viennent présenter comme à leur roi et pasteur souverain. Et moi, Sire, voyant que nos pères, pour nommer leur roi avec plus d'honneur et de respect, ont emprunté des Perses le mot de SIRE, qui signifie Dieu ; pour faire entendre aux autres nations combien naturellement le François aime, honore et révère son prince, j'ai pensé que ne leur cédant point en cette naturelle dévotion, puisque les anciens offroient à leurs dieux, en actions de grâces, les choses que les mêmes dieux avoient inventées ou produites pour la conservation de l'être ou du bien être des hommes, j'étois obligé, pour les imiter, d'offrir ASTRÉE à ce grand roi, la valeur et la prudence duquel l'a rappelée du ciel en terre pour le bonheur des hommes. Recevez la donc,

Sire, non pas comme une simple bergère, mais comme une œuvre de vos mains ; car véritablement on vous en peut dire l'auteur, puisque c'est un enfant que la paix a fait naître, et que c'est à Votre Majesté à qui toute l'Europe doit son repos et sa tranquillité. Puissiez-vous à longues années jouir du bien que vous donnez à chacun. Votre régne soit à jamais aussi heureux que vous l'avez rendu admirable ; et Dieu vous remplisse d'autant de contentemens et de gloire, que par votre bonté vous obligez tous les peuples qui sont à vous de vous bénir, aimer et servir. Ce sont, Sire, les souhaits que je fais pour Votre Majesté, attendant que par l'honneur de vos commandemens je vous puisse rendre quelque meilleur service, aux prix de mon sang et de ma vie, ainsi que la nature et la volonté m'y obligent, et le titre qu'en toute humilité je prends, SIRE, de très-humble, très-affectionné et très-fidèle sujet et serviteur de Votre Majesté.

HONORÉ D'URFÉ.

AVERTISSEMENTS DE LA MORT DE HENRI IV.

1610.

MÉMOIRES DE SULLY.

Ce pendant que les affaires de la guerre[1] s'acheminoient de toutes parts, la reine n'omettoit rien de ses sollicitations ordinaires pour faire résoudre son sacre et préparer toutes les choses nécessaires pour les cérémonies et magnificences d'icelui. A toutes lesquelles l'esprit du roi ne se portoit qu'à regret et contre-cœur, et souvent s'en venoit me voir, me disant : « Hé!

[1] Contre l'Autriche.

mon ami, que ce sacre me déplait; je ne sais que c'est, mais le cœur me dit qu'il m'arrivera quelque malheur.» Puis s'asseyant dans une chaise basse que j'avois fait faire exprès pour lui, rêvant et battant des doigts sur l'étui de ses lunettes, il se relevoit tout à coup, et frappant les deux mains sur ses deux cuisses, disoit : « Par Dieu, je mourrai en cette ville et n'en sortirai jamais; ils[1] me tueront, car je vois bien qu'ils n'ont autre remède en leurs dangers que ma mort. Ah! maudit sacre, tu seras cause de ma mort. »

« Jésus! sire, dites-vous, quelle fantaisie prenez vous là? Si elle continue, je suis d'avis que vous rompiez sacre et couronnement, et voyage et guerre; que s'il vous plait de me le commander, ce sera bientôt fait. » Deux ou trois fois depuis, sur mêmes discours, il me dit enfin : « Oui, rompez le sacre, et que je n'en oye plus parler; car par ce moyen, j'aurai l'esprit en repos de diverses fantaisies que certains avis m'y ont mis, sortirai aussitôt de cette ville et ne craindrai plus rien. Car, pour ne vous en rien céler, l'on m'a dit que je devois être tué à la première grande magnificence que je ferois, et que je mourrois dans un carrosse, et c'est ce qui me rend si peureux. — Vous ne m'aviez, ce me semble, jamais dit cela, sire, répondis-je; aussi plusieurs fois me suis-je étonné de vous voir crier dans un carrosse, comme si vous eussiez appréhendé ce petit péril, après vous avoir vu tant de fois parmi les coups de canons, les mousquetades, les coups de lance, de piques et d'épées, sans rien craindre. Mais, puisque vous avez cette opinion, et que votre esprit en est tant travaillé, si j'étois que de vous je par-

[1] L'Autriche, l'Espagne, leurs adhérents et partisans, l'ancienne Ligue, « les mauvais François » selon l'expression de Sully, la coterie italienne de la reine, qui s'agitaient pour empêcher Henri IV de commencer la guerre. Il est impossible de désigner plus clairement les assassins du roi que ne le fait Sully en répétant ces paroles du roi, ou en les lui attribuant.

tirois dès demain, laisserois faire le sacre sans vous, ou le remettrois à une autre fois, et n'entrerois de longtemps à Paris, ni en carrosse. Et, s'il vous plait, j'envoyerai tout à cette heure à Notre Dame et à Saint Denis faire tout cesser et retirer les ouvriers. — Je le veux bien, dit-il, mais que dira ma femme, car elle a merveilleusement ce sacre en la tête. — Elle en dira ce qu'elle voudra, répondis-je, mais je ne saurois croire que quand elle saura l'opinion que vous en avez, qu'il doit être cause de tant de mal, qu'elle s'y opiniâtre davantage. »

Quoi que ce soit, elle s'en offensa infiniment contre moi, et cela fut contesté et démené trois jours, avec de grosses paroles de toute part, lesquelles je n'ai jamais voulu dire[1] ; et enfin les ouvriers furent renvoyés travailler.

Ces discours me font ressouvenir d'une certaine histoire...., qui fut qu'un jour que M. de Schomberg étoit venu diner avec moi, nous vîmes tous qu'un sien page lui vint bailler par dessous le bras un petit billet, étant à table; ce que ayant aussi aperçu, je lui dis tout haut : « O ho! monsieur, est-ce là le peu de discrétion que vous apportez en la réception de vos poulets? Vraiment, je le dirai à la dame non damée (a) que vous savez. » Sur quoi il me répondit : « Vraiment, monsieur, ce n'est rien à mon avis de ce que vous pourriez imaginer ; mais je vous promets, quoiqu'il y ait, et de quelque secret dont il soit question, que je ne vous en cacherai rien. »

Puis, sitôt que les tables furent levées, il s'avança vers les fenêtres de la rivière, et après avoir lu son billet, vous vint retrouver, et en vous le mettant entre les mains vous dit : « Il n'y a rien dedans, sinon qu'une

[1] Sully renouvelle, dans ce passage de ses mémoires, ses accusations les plus formelles contre la reine et son entourage.

(a) Non mariée.

certaine Mademoiselle de Gournay[1] (laquelle, si vous la connoissiez, vous croiriez bien que ce n'est pas un poulet) me prie qu'elle puisse parler à moi, tout présentement, pour affaire de grande importance; et partant, si vous le jugez à propos, je l'irai trouver tout à cette heure, et puis reviendrai aussitôt vous représenter ce qu'elle m'aura dit. » Ainsi qu'il fit demie heure après. Et j'appris en gros qu'elle avoit su d'une certaine femme[2] qu'elle nomma, et dont il ne me sou-

[1] Marie de Jars de Gournay, née en 1566, morte en 1645. Elle fut une des femmes de lettres les plus célèbres du XVII[e] siècle. Montaigne, l'appelait sa fille d'alliance. Elle était fort laide.

[2] Jacqueline Levoyer, femme d'Isaac La Varenne, sieur d'Escoman ou d'Escouman, eut connaissance, en 1609, par Ravaillac lui-même, du projet d'assassiner le roi. Elle voulut parler à la reine pour lui apprendre ce qu'elle savait, et ne put la voir ; elle ne put pas davantage voir le P. Cotton. Ces démarches pour sauver le roi la firent mettre en prison, et on ne peut vraiment comprendre que pareil ordre ait été donné, si ce n'est par l'influence de puissants complices de Ravaillac intéressés à étouffer les révélations de Mlle d'Escoman. De sa prison, elle fit parler par Mlle de Gournay à M, de Schomberg, ami intime de Sully, qui en prévint le roi. Cet avis ne fit qu'augmenter ceux de même nature qu'avait déjà reçus Henri IV, qui, malgré ses inquiétudes, ne profita pas de l'avertissement et ne fit pas arrêter l'assassin qu'on lui nommait et désignait de divers côtés. Après la mort du roi, la demoiselle d'Escoman fut condamnée comme folle à une prison perpétuelle par arrêt du Parlement, pour n'avoir pu prouver les accusations qu'elle avait portées contre d'Épernon et ses complices. Le président de Harlay, au rapport de Lestoile, regardait cependant ses accusations comme parfaitement prouvées. (Voy. le *manifeste de la demoiselle d'Escoman* (1616) au t. XV des *Archives curieuses de l'histoire de France*, et *Henri IV et Richelieu* par M. Michelet).

La demoiselle d'Escoman n'avait pas été la seule qui eût connu le projet de Ravaillac et ait essayé de le faire échouer en prévenant le roi. Pierre Dujardin, dit le capitaine de Lagarde, qui avait été gendarme avec Ravaillac dans la compagnie du maréchal de Biron, apprit à Naples, en 1608, le crime que projetait son ancien compagnon d'armes. Il fit prévenir Henri IV par Zamet, par l'ambassadeur de France à Rome, et vint lui-même d'Italie à Fontainebleau parler au roi. Il repartit ensuite pour la Pologne et revint en France pendant la régence de Marie de Médicis. Près de Metz, il fut assassiné par les ordres d'Épernon, et ne survécut à ses blessures que par miracle ; arrivé à Paris, le duc d'Épernon le fit arrêter et mettre en prison. Il était sûr dorénavant du silence de Mademoiselle d'Escoman et du capitaine Lagarde. Louis XIII, devenu libre de la domination des favoris de sa mère, relâcha Lagarde en 1626 et lui donna une

vient pas du nom, qui avoit été femme de Mme de Verneuil, qu'il y avoit une conspiration formée contre la vie du roi, de laquelle étoit Mme de Verneuil, M.... et quelques autres [1], dont elle avoit déjà fait avertir la reine [2], par une de ses femmes de chambre nommée Catherine, mais qu'elle avoit encore désiré qu'il [3] le sût, afin que lui-même en avertît le roi; en quoi il se trouvoit bien empêché, tant à cause que le roi ne feroit pas grand cas de cet avis, que pour la qualité des personnes qu'il ne doutoit point qu'il ne nommât, et ne lui devinssent à cette occasion ennemis dangereux; et que de n'en dire aussi rien du tout, il en pourroit arriver inconvénient, et en tout cas lui être reproché d'avoir usé de négligence en chose de telle importance. Tellement qu'après plusieurs discours que j'eus sur ce sujet, où ma femme étoit présente, il fut pris résolution qu'il en parleroit au roi avec grande circonspection et sobriété, sans dire les noms des personnes [4]; mais s'il [5] pressoit là dessus de faire parler à lui ces deux femmes, il le feroit, afin qu'il les sût par leur propre

pension de 600 livres. (Voy. le *manifeste de Lagarde* dans le t. XV des *Archives de l'histoire de France.*)

[1] Les soupçons ont toujours porté sur le duc d'Épernon, et surtout sur Concini et la Reine. M. Capefigue cite une note des papiers de Fontanieu (biblioth. nation.), qui apprend que Ravaillac, faisant sur l'échafaud ses dernières révélations, nomma la reine et Concini, et qu'on lisait ces noms sur les feuilles écrites par le greffier qui recueillit ces aveux suprêmes.

[2] Si les mémoires de Sully sont exacts sur ce point, la reine serait innocente, au moins dans l'esprit de Mlle d'Escoman, puisque celle-ci prévient la reine de ce qui se trame contre Henri IV. Mais la reine savait-elle tout ce que savaient ses favoris?

[3] M. de Schomberg.

[4] Il est bien regrettable que l'intérêt personnel ait décidé M. de Schomberg et son ami le duc de Sully à parler à Henri IV avec tant de sobriété du complot, et nous ne savons même pas si on en a parlé à Henri IV. Si le roi eût su les détails et les noms que faisait connaître Mlle d'Escoman, il eût peut-être fait attention à l'avis présenté complètement, au lieu qu'il ne reçut, s'il le reçut même, qu'un avertissement vague, et d'après lequel il n'y avait qu'à prendre des précautions générales.

[5] Le roi.

bouche. Et pour terminer ce que je sais du surplus de cette affaire, quoique je prévienne le temps de plusieurs années, je me souviens comme cette femme a depuis maintenu tout cela en justice, et est morte sur cette affirmation.

ASSASSINAT DE HENRI IV.

14 mai 1610.

I.

Récit du duc de la Force.

Ce jour donc, qui étoit le 14e de mai, le roi après son dîner alla dans la chambre de la reine, suivi seulement du sieur de la Force, y demeura quelque temps, et en étant sorti, retourna avec lui dans son cabinet, où il écrivit une lettre; puis, comme s'il eût pressenti son malheur, il dit, se portant la main sur le front: « Mon Dieu! j'ai quelque chose là-dedans qui me trouble fort! » Il revint dans la chambre de la reine et lui dit: « Je ne sais ce que j'ai, mais je ne puis sortir d'ici. » La reine fit tout ce qu'elle put pour le retenir; mais il ne voulut pas rester, et monta dans son carrosse sur les trois heures et demie, mit à la droite le duc d'Epernon; à la portière du même côté, le maréchal de Lavardin et Roquelaure; au-devant, Liancourt, son premier écuyer, et Mirebeau; et à la portière de droite, du côté du roi, le duc de Montbazon et le sieur de la Force. Ensuite il prit le chemin de l'arsenal, et étant dans la rue de la Ferronnerie, le carrosse se trouva arrêté par l'embarras que causoient plusieurs charrettes. Le roi avoit pour lors la main droite autour du col du duc d'Epernon, et

la gauche sur l'épaule du duc de Montbazon. Un nommé Ravaillac, voyant que les valets qui avoient coutume d'entourer le carrosse ne s'y trouvoient pas pour lors, les uns ayant passé sur le cimetière des Innocens, les autres s'étant avancés pour faire ranger les charrettes, ce scélérat monta sur une des roues du carrosse et donna deux coups de couteau dans le ventre du roi, qui au premier s'écria : « Je suis blessé ! » et au second : « Ce n'est rien ! » Mais dans le même moment il jeta une si grande abondance de sang par la bouche, que cela l'étouffa. Le sieur de la Force lui cria : « Ah, Sire, souvenez-vous de Dieu ! » et lui soutint le corps et la tête; mais il a dit depuis, plusieurs fois, qu'il ne savoit si le roi l'avoit entendu, et croyant que déjà, jetant le sang par la bouche, il étoit mort. Il est facile de juger quel effroi ce fut dans le carrosse; on arrêta le parricide, et tous les autres étant descendus pour aller donner les ordres dans Paris de crainte de quelque sédition, le sieur de la Force demeura seul dans le carrosse. Il vit à cheval le comte de Gurson, qu'il appela, et le pria de monter avec lui pour lui aider à soutenir le corps du roi; il fit ensuite baisser les mantelets, avec ordre de dire que le roi n'étoit pas mort, mais seulement blessé. En arrivant au Louvre, on porta le corps du roi sur son lit; le sieur de la Force s'en alla dans la chambre de M. le Dauphin, qu'il mena chez la reine, sa mère, à laquelle il représenta que, quelque juste que fût sa douleur, il ne falloit pas s'y abandonner, mais songer à sa conservation, à celle de son fils et de l'État.

II.

Récit de Pierre de Lestoile.

Le vendredi 14, sur les quatre heures du soir, le roi,

étant dans son carrosse, sans nulles gardes à l'entour, ayant seulement avec lui MM. d'Epernon, Montbazon et quatre ou cinq autres, passant devant Saint-Innocent pour aller à l'Arsenal, comme son carrosse, par l'embarrassement d'un coche et d'une charrette, eut été contraint de s'arrêter au coin de la rue de la Ferronnerie, vis-à-vis d'un notaire nommé Pontrain, fut misérablement tué et assassiné par un méchant et désespéré garnement nommé François Ravaillac, natif d'Angoulême; lequel se servant de cette occasion pour faire ce malheureux coup, lequel il épioit dès longtemps, n'étant à Paris que pour cela, et dont même on avoit averti S. M. s'en donner garde, qui n'en avoit autrement tenu compte. Comme le roi étoit attentif à ouïr une lettre que M. d'Epernon lisoit, ce pendant s'élançant sur lui de furie avec un couteau qu'il tenoit en sa main, en donna deux coups l'un sur l'autre dans le sein de S. M., dont le dernier porta droit au cœur, duquel il coupa l'artère, et par même moyen ôta à ce bon roi la respiration et la vie, qui oncques puis n'en parla. Ce que voyant M. d'Epernon, et que le sang lui regorgeoit de tous côtés, le couvrit d'un manteau; et après avoir avec ceux de sa compagnie reconnu qu'il étoit mort, regardèrent à assurer le peuple du mieux qu'ils purent, fort ému et effrayé de cet accident; lui criant que le roi n'étoit que légèrement blessé et qu'ils prissent courage. Firent tourner bride droit au Louvre au carrosse, duquel ce pauvre prince tout nageant en son sang ne fut jamais descendu ni tiré que mort, encore qu'un brouillon de ce temps ait fait impudemment imprimer un discours, par lequel l'archevêque d'Embrun confesse et exhorte au Louvre le roi, qui, tout mort qu'il étoit, éleva les yeux et les mains en haut, témoignant, dit-il, par là qu'il mouroit vrai chrétien et bon catholique. Ce qui a causé (et avec bonne raison) la défense qu'on a faite à son de trompettes, par la ville, de plus rien publier sur la mort du roi.

Ce pendant ce misérable assassin et exécrable parricide ayant été, incontinent après le coup, pris et appréhendé, fut fouillé par un archer des gardes du corps que je connois, nommé Baugé, qui seulement lui trouva d'argent trois demi-quarts d'écus, avec deux ou trois sols de monnoie; quelques caractères et instrumens de sorcellerie, entre autres un cœur navré de trois coups; comme aussi on tient que l'intention de ce gros maraud étoit d'en donner autant dans le cœur du roi.

Il fut conduit et mené prisonnier à l'hôtel de Retz, plus proche de là, à cause du peuple, qu'on craignoit, étant mutiné, qu'il ne se ruât sur lui, le déchirât et le mît en pièces; comme indubitablement il eût fait, s'il eût su que son roi étoit mort.

Interrogé qui l'avoit induit à faire ce misérable coup, dit que c'étoit Dieu ou le diable. Et ayant à l'instant demandé si le roi n'étoit pas mort, lui ayant été répondu que non, et qu'il l'avoit voirement blessé, mais qu'il se portoit bien: « Je ne sais quel bien porter, va dire ce paillard, si (a) lui ai-je donné un mauvais coup. » Parlant ainsi résolument à un chacun sans s'étonner; gaussoit même les plus curieux qui lui demandoient qui lui avoit fait faire: « Gardez, leur disoit-il, qu'enfin je ne die que c'est vous. »

A cinq heures du soir, Messieurs de la cour ayant eu avis certain de la mort du roi, se rassemblèrent aux Augustins, où le Parlement se tenoit, et d'où il venoit de sortir. Et là, sur ce que M. le procureur général du roi remontra à la Cour, toutes les chambres d'icelle assemblées, que le roi étant présentement décédé par un très-cruel, très-inhumain et très-détestable parricide commis en sa personne sacrée, il étoit nécessaire pourvoir aux affaires du roi régnant et de son État; requérant qu'il fut promptement donné ordre à ce qui concernoit son service et le bien de son État, qui ne

(a) Cependant.

pouvoit être régi et gouverné que par la reine pendant le bas âge dudit sieur son fils, et qu'il plût à ladite cour la déclarer régente, pour être pourvu par elle aux affaires du royaume. La matière mise en délibération, ladite cour déclara ladite reine, mère du roi, régente en France, pour avoir l'administration pendant le bas âge dudit sieur son fils, avec toute puissance et autorité.

Cet arrêt, précipité par la nécessité, dont Dieu veuille qu'on ne se repente point tout à loisir, ayant été aussitôt divulgué entre le peuple, vacillant et incertain jusques à cette heure-là de la mort de son roi, causa un tel effroi et étonnement au cœur de ce pauvre peuple, enivré de l'amour de son prince, qu'on vit en un instant la face de Paris toute changée, et comme dit le poëte :

Luctus, ubique pavor, et plurima mortis imago.

Les boutiques se ferment; chacun crie, pleure et se lamente, grands et petits, jeunes et vieux; les femmes et filles s'en prennent aux cheveux. Et cependant tout le monde se tient coi : au lieu de courir aux armes, on court aux prières et aux vœux pour la santé et prospérité du nouveau roi; et toute la fureur du peuple, contre l'attente et intention des méchans, n'est tournée que contre ce parricide scélérat et ses complices, pour en avoir et poursuivre la vengeance......

La nuit de cette triste journée et funeste à la France, en laquelle Dieu, courroucé contre son peuple, nous ôta en son ire (a) notre prince, et éteignit la lumière du plus grand roi de la terre et le meilleur, S. M.[1] ne put jamais prendre repos et fut en inquiétude toute la nuit; si que le matin s'étant levé, dit qu'il n'avoit point dormi et qu'il étoit tout mal fait. Sur quoi M. de Vendôme prit occasion de supplier S. M. de se vouloir bien

[1] Henri IV.

(a) Colère.

garder, même ce jour, auquel on disoit qu'il ne devoit point sortir, pour ce qu'il lui étoit fatal. « Je vois bien, lui répondit le roi, que vous avez consulté l'almanach et ouï parler de ce fol de la Brosse, de mon cousin le comte de Soissons. C'est un vieux fol et vous êtes encore bien jeune et guères sage. »

De fait, S. M. alla ouïr la messe aux Feuillans, où ce misérable le suivit en intention de le tuer; et a confessé depuis que, sans la survenue de M. de Vendôme qui l'en empêcha, il eût fait son coup là-dedans.

Fut remarqué que le roi, avec beaucoup plus grande dévotion que de coutume, et plus longuement, se recommanda, ce jour, à Dieu. Même la nuit, qu'on pensoit qu'il dormit, on le vit sur son lit, à deux genoux, qui prioit Dieu. Et dès qu'il fut levé, s'étant retiré pour cet effet en son cabinet, pour ce qu'on voyoit qu'il y demeuroit plus longtemps qu'il n'avoit accoutumé, fut interrompu. De quoi il se fâcha et dit ces mots : « Ces gens-ci empêcheront-ils toujours mon bien? » Grâce singulière et particulière de Dieu, qui sembloit comme avertir son oint de sa fin fort proche : chose qui n'advient guères qu'à ceux que Notre-Seigneur aime.

Après que S. M. eut dîné, mais non si bien ni si gaiement que de coutume, il dit qu'il étoit tout étourdi de n'avoir point dormi, et qu'il vouloit essayer de reposer. Et de fait s'étant mis au lit, après qu'en vain il eut tâché de dormir, se remit de rechef à prier Dieu ; et incontinent après se leva fort gaiement, et commanda qu'on lui apprêta son carrosse, où étant près de monter, arriva M. de Vitry, qui lui demanda s'il plaisoit pas à S. M. qu'il l'accompagnât : « Non, lui répondit le roi ; allez seulement là où je vous ai commandé, et m'en rapportez réponse. — Pour le moins, sire, lui répondit Vitry, que je vous laisse mes gardes. — Non, dit le roi, je ne veux ni de vous ni de vos gardes; je ne veux personne autour de moi. » Entrant dans le carrosse et pensant cependant, comme il est à présupposer, aux

mauvaises prophéties de ce jour, qu'on lui avoit voulu mettre en la tête (et plût à Dieu qu'elles y fussent bien entrées, pour se mieux garder qu'il ne fît), se retournant vers un des siens, lui demanda le quantième il étoit du mois. « C'est le 15 aujourd'hui, sire. — Non, dit un autre, sire, c'est le 14. — Il est vrai, dit le roi ; tu sais mieux ton almanach que ne fait pas l'autre. » Et se prenant à rire : « Entre le 13 et le 14, » dit-il. Et sur ces mots fait aller son carrosse.

S. M. tenoit une maxime, laquelle il a dite souvent et répétée tout haut, même ce jour, à ceux qui lui en voulurent faire peur : Que jamais en une âme généreuse la peur n'étoit entrée, et que pour son regard il pouvoit assurer qu'oncques elle n'avoit eu entrée ni place en son cœur. Ce qu'il a aussi montré par effet, mais à notre malheur. C'est une petite maxime d'État qui est bien véritable et à l'épreuve, qu'en telle matière le prince ne doit rien croire, mais se garder de tout. Notre roi a bien pratiqué le premier, mais non le second; et sa trop grande hardiesse l'a perdu, selon que dit Sénèque en son *Œdipus :* La confiance donne entrée au perfide et à son épée.....

Aussitôt que le corps de ce pauvre roi, privé de vie et de sang, eût été apporté au Louvre, de toutes parts s'y fit une concurrence de toutes sortes de personnes, de diverses vie, mœurs et religion; les uns pleurant vraiment du cœur et des yeux ce prodigieux et funeste accident; autres faisant semblant de le pleurer, en rioient dans le cœur et ne se pouvoient tenir d'en découvrir quelque chose par leurs paroles ; comme un certain ligueur, reconnu pour tel, qui dit tout haut, encore qu'il sût qu'il étoit mort, que le roi étoit fort légèrement blessé, et qu'on parloit déjà d'un voyage qu'il vouloit faire le lendemain à N.-D. de Boulogne avec le P. Cotton.

Les Jésuites y accoururent des premiers ; on les mettra de telle classe qu'on voudra ; chacun sait la maximè

qu'ils tiennent, qu'on peut tuer un roi qui souffre en son royaume deux religions. Cependant *Vultibus compositis ad luctum*, font les fâchés par dessus les autres. Le P. Cotton, avec une exclamation véritablement courtisanesque et jésuitique : « Et qui est le méchant, dit-il, qui a tué ce bon prince, ce saint roi, ce grand roi ? A-ce pas été un huguenot ? — Non, lui répondit-on, c'est un catholique romain. — Ah ! quelle pitié, dit-il, s'il en est ainsi ! » et à l'instant se signa à la jésuite de trois grands signes de la croix. Une voix de quelqu'un qui étoit là, et qui avoit entendu la demande du P. Cotton, si c'étoit pas un huguenot qui l'avoit fait, fut entendue disant : « Les huguenots ne font point de ces coups là. » La reine, extrêmement affligée, et si fort qu'on ne la pouvoit remettre, faisoit retentir tout le Louvre de plaintes, cris, pleurs et gémissemens extraordinaires.... Entre beaucoup d'actions vertueuses que la reine fit paroître ce jour, témoignantes d'un côté le deuil et regret qu'elle avoit à la mort du feu roi son mari, et de l'autre une grande magnanimité et constance à supporter cette pénible affection, accompagnée d'une grande douceur et affabilité, et contre son naturel, à l'endroit de tous ceux qui la venant reconnoître, lui venoient parler ; y en eut une qui échappa à S. M., laquelle déplut et fut trouvée fort mauvaise de plusieurs personnes d'honneur et de qualité, et donna sujet de parler à beaucoup de monde, qui ne parloit que trop sans cela. C'est que S. M. n'eut plutôt la bouche fermée, qu'elle envoya querir le médecin Duret, qui étoit l'homme du monde que le feu roi aimoit le moins, qu'il ne vouloit point voir, et duquel il avoit même défendu à la reine de se servir ; et étant là, le retint pour son médecin et le fit de son conseil, avec bon appointement ; le tout en faveur du seigneur de Conchine[1],

[1] Concini, depuis maréchal d'Ancre et favori tout-puissant de Marie de Médicis.

qu'on disoit porter fort constamment et avec beaucoup de résolution la mort du roi.

III.

Autre récit de Pierre de Lestoile [1].

Le vendredi 14 du mois de mai, jour triste et fatal pour la France, le roi, sur les dix heures du matin, fut entendre la messe aux Feuillans; au retour il se retira dans son cabinet, où le duc de Vendôme, son fils naturel, qu'il aimoit fort, vint lui dire qu'un nommé La Brosse, qui faisoit profession d'astrologie, lui avoit dit que la constellation sous laquelle S. M. étoit née le menaçoit d'un grand danger ce jour-là; ainsi qu'il l'avertît de se bien garder. A quoi le roi répondit en riant à M. de Vendôme : « La Brosse est un vieux matois qui a envie d'avoir de votre argent, et vous un jeune fol de le croire. Nos jours sont comptés devant Dieu. » Et sur ce, le duc de Vendôme fut avertir la reine, qui pria le roi de ne pas sortir du Louvre le reste du jour. A quoi il fit la même réponse.

Après le dîner, le roi s'est mis sur son lit pour dormir; mais ne pouvant recevoir de sommeil, il s'est levé triste, inquiet et rêveur, et a promené dans sa chambre quelque temps, et s'est jeté derechef sur le lit. Mais ne pouvant dormir encore, il s'est levé et a demandé à l'exempt des gardes quelle heure il étoit. L'exempt lui a répondu qu'il étoit quatre heures, et a dit : « Sire, je vois V. M. triste et toute pensive; il vaudroit mieux prendre un peu l'air; cela la réjouiroit. — C'est bien dit. Eh bien, faites apprêter mon carrosse; j'irai à l'Arsenal voir le duc de Sully, qui est indisposé et qui se baigne aujourd'hui. »

[1] Suppléments au journal de Lestoile, dans l'édition de 1736.

Le carrosse étant prêt, il est sorti du Louvre, accompagné du duc de Montbazon, du duc d'Épernon, du maréchal de Lavardin, Roquelaure, La Force, Mirebeau et Liancourt, premier écuyer. En même temps, il chargea le sieur de Vitry, capitaine de ses gardes, d'aller au palais faire diligenter les apprêts qui s'y faisoient pour l'entrée de la reine, et fit demeurer ses gardes au Louvre. De façon que le roi ne fut suivi que d'un petit nombre de gentilshommes à cheval et quelques valets de pied. Le carrosse étoit malheureusement ouvert de chaque portière, parce qu'il faisoit beau temps, et que le roi vouloit voir en passant les préparatifs qu'on faisoit dans la ville[1]. Son carrosse, entrant de la rue Saint-Honoré dans celle de la Ferronnerie, trouva d'un côté un chariot chargé de vin, et de l'autre côté un autre chargé de foin; lesquels faisant embarras, il fut contraint de s'arrêter, à cause que la rue est fort étroite, par les boutiques qui sont bâties contre la muraille du cimetière de Saint-Innocent.

Dans cet embarras, une grande partie des valets de pied passa dans le cimetière pour courir plus à l'aise et devancer le carrosse du roi au bout de ladite rue. Des deux seuls valets de pied qui avoient suivi le carrosse, l'un s'avança pour détourner cet embarras, et l'autre s'abaissa pour renouer sa jarretière, lorsqu'un scélérat, sorti des enfers, appelé François Ravaillac, natif d'Angoulême, qui avoit eu le temps, pendant cet embarras, de remarquer le côté où étoit le roi, monte sur la roue dudit carrosse, et d'un couteau tranchant de deux côtés lui porte un coup entre la seconde et la troisième côte, un peu au-dessus du cœur, qui a fait que le roi s'est écrié : « Je suis blessé ! » Mais le scélérat, sans s'effrayer, a redoublé et l'a frappé d'un second coup dans le cœur, dont le roi est mort, sans avoir pu

[1] Marie de Médicis avait été sacrée le jeudi 13 mai, à Saint-Denis ; elle devait faire une entrée solennelle à Paris.

jeter qu'un grand soupir. Ce second a été suivi d'un troisième, tant le parricide étoit animé contre son roi, mais qui n'a porté que dans la manche du duc de Montbazon.

Chose surprenante! nul des seigneurs qui étoient dans le carrosse n'a vu frapper le roi; et si ce monstre d'enfer eût jeté son couteau, on n'eût su à qui s'en prendre. Mais il s'est tenu là comme pour se faire voir et pour se glorifier du plus grand des assassinats. Les seigneurs ont été bien empêchés, les uns pour assister le roi, les autres pour se saisir du parricide. Icelui pris et mis en sûreté, ils ont tâché d'apaiser le grand tumulte causé parmi le peuple par la croyance que le roi étoit mort. Mais il a été aucunement fini par un des seigneurs, qui dit hautement que le roi n'étoit que blessé, et qu'on portât du vin. Ce pendant, ils ont abattu les portières du carrosse et sont retournés vîtement au Louvre, afin, ont-ils dit, de faire panser le roi.

IV.

Récit de Sully.

L'après-dînée, sur les quatre heures, comme je venois d'entrer en la garde-robe de ma chambre, j'ouis un grand cri, premièrement de Câtenet, et puis de ma femme et autres, faisant des exclamations douloureuses, demandant où j'étois et disant : « Ah mon Dieu, tout est perdu, et la France est détruite. » A ces cris je sortis tout déshabillé, et l'on me cria : « Ah, Monsieur, le roi est extrêmement blessé d'un coup de couteau dans les flancs : voilà Saint-Michel qui vous le vient dire et vous apporte le couteau. » Lors levant les yeux au ciel, je dis; « Voilà de quoi ce pauvre prince avoit toujours appréhension. O Dieu, aye pitié

et compassion de lui, de nous et de l'État, car c'en est fait s'il est mort; et Dieu n'a point permis un si étrange accident, que pour montrer son ire et déployer ses vengeances sur la France, qui va tomber en d'étranges mains. Baillez-moi mes habillemens et mes bottes, que l'on me fasse seller de bons chevaux, car je n'irai point en carrosse, et que tous mes gentilshommes se tiennent prêts pour m'accompagner. Il faut aller voir ce qui en est. »

Or, étoit-il arrivé que tous mes gens, voyant que j'étois mal disposé[1] et ne me habillois point, s'en étoient allés à la ville, les uns d'un côté, les autres de l'autre, si bien qu'ils n'étoient que deux ou trois à l'Arsenal; mais, avant que je fusse à cheval, le bruit de la blessure du roi s'étant épandu partout, les y avoit quasi tous ramenés et infinis autres, tellement que, devant que je fusse près du logis de M. de Beaumarchais, j'avois plus de cent chevaux, ma troupe grossissant toujours à mesure que j'allois par les rues, tous les plus spéciaux serviteurs du roi se venant joindre à moi pour savoir ce qu'ils avoient à faire.

Passant par les rues, c'étoit pitié de voir tout le peuple en pleurs et en larmes, avec un triste et morne silence, ne faisant que lever les yeux au ciel, joindre les mains, battre leurs poitrines et hausser les épaules, gémir et soupirer; et si quelques cris échappoient, c'étoit avec des élancemens si douloureux, que rien ne se sauroit représenter de plus affreux et pitoyable. Ensemble chacun me regardoit en pitié et ne me faisoit que dire : « Ah ! monsieur, nous sommes tous perdus, si notre bon roi est mort. »

Passant à la rue de la Pourpointerie, un homme à cheval, à qui je ne prenois pas garde, et que je crois même que je ne remarquai pas, en passant près de moi me jeta un billet entre les mains, que je montrai à

[1] Sully était malade depuis plusieurs jours.

trois ou quatre, où il y avoit ces mots : « Monsieur, où allez-vous ? aussi bien c'en est fait ; je l'ai vu mort ; et si vous entrez dans le Louvre, vous n'en réchapperez pas non plus que lui. » Cet avis me désola tout à fait, et l'on me vit gémir et sortir de grosses larmes des yeux. Vers Saint-Innocent, je rencontrai M. du Jon qui me dit : « Monsieur, notre mal est sans remède, Dieu en dispose ; je le sais pour l'avoir vu ; pensez à vous, car ce coup si étrange aura de terribles suites. » A l'entrée de la rue Saint-Honoré, vers la Croix-du-Tiroir, l'on me jeta encore un semblable billet au premier. J'avois bien lors trois cents chevaux, et ne laissai pas de m'avancer toujours vers le Louvre, jusques à ce qu'au carrefour des Quatre-Coings, je rencontrai M. de Vitry, le plus désolé de tous ceux que j'avois encore trouvés, qui me vint embrasser avec des exclamations pitoyables, puis me dit : « Ah, Monsieur, on nous a tué notre bon maître malheureusement. C'est fait de la France, il faut mourir ; et pour moi je suis bien assuré que je ne la ferai pas longue, et fais état de sortir hors de France et n'y rentrer jamais. Il faut dire adieu à tout le bon ordre que vous aviez établi. Mais, Monsieur, où allez-vous avec tant de gens ? L'on ne vous laissera pas approcher du Louvre, ni entrer dedans qu'avec deux ou trois, et comme cela je ne vous le conseille pas, et pour cause. Il y a bien de la suite en ce dessein, ou je suis bien trompé, car *j'ai vu des personnes qui apparemment ont bien perdu*, mais lesquels en effet ne sauroient cacher qu'ils n'ont point la tristesse au cœur qu'ils y devroient avoir ; cela m'a pensé faire crever de dépit ; et si vous l'aviez vu comme moi vous en rageriez[1]. Pour moi, je

[1] Après avoir lu ce que dit M. de Vitry à Sully, et les accusations qu'il lance avec tant d'amertume et de douleur contre les *personnes* qu'il croit être les auteurs de la mort du roi, il ne faut pas oublier que c'est lui qui brûla la cervelle à Concini. Le rapprochement de ces faits nous paraît avoir assez d'importance pour mériter cette note.

suis d'avis que vous vous en retourniez; il y a assez d'affaires où vous aurez à pourvoir, sans aller au Louvre[1]. »

V.

Lettre de Malherbe à Peiresc, sur la mort de Henri IV.

19 mai 1610.

Jeudi au soir[2], au retour du couronnement de la reine, un nommé la Brosse, qui a été médecin de M. de Soissons, dit à M. de Vendôme qu'il avertit le roi que le lendemain il courroit une grande fortune; que s'il en échappoit, il iroit encore jusques à vingt-cinq ans[3]. Cet avis fut donné au roi par M. de Vendôme; mais il n'en fit que rire, et pensa qu'il en seroit comme d'une infinité d'autres qu'il avoit reçus sur ce même sujet. Sa réponse fut : « C'est un fol, et vous en êtes un autre.» Le lendemain au matin, soit que le roi pensât à cet avis, ou autrement, il pria Dieu extraordinairement, et même se fit apporter ses Heures dans le lit; de là[4], il s'en alla aux Tuileries selon sa coutume, et ouït messe aux Feuillants[5]. Après dîner[6], il fut quelque temps au ca-

[1] Ce discours de M. de Vitry détermina Sully à ne pas aller au Louvre et à s'enfermer à la Bastille.

[2] Le 13 mai.

[3] Le 26 juin, Malherbe dément cette nouvelle; il écrit à Peiresc : « Je vous avois mandé que La Brosse avoit fait avertir le roi que le lendemain il seroit tué, ou courroit la plus grande fortune qui se peut courir sans mourir, mais il n'en est rien. Celui qui l'avoit dit tout haut dans la chambre de la reine, et qui se vantoit que La Brosse s'étoit adressé à lui, se donnoit cette vanité, comme depuis il s'est vérifié: l'on dit qu'il est assez coutumier de faire de semblables traits. »

[4] Du Louvre, où il demeurait.

[5] Couvent qui longeait le jardin, dont une terrasse, celle qui borde la rue de Rivoli, porte encore le nom de terrasse des Feuillants.

[6] On dinait vers dix ou onze heures.

binet de la reine, où il fit et dit mille bouffonneries avec Mme de Guise et Mme de la Châtre. Mme de Guise sortit pour s'en aller solliciter un procès, et lui un peu après pour s'en aller à l'Arsenal. Il délibéra longtemps s'il sortiroit, et plusieurs fois dit à la reine : « Ma mie, irai-je, n'irai-je pas ? » Il sortit même deux ou trois fois, et puis tout d'un coup retourna, et disoit à la reine : « Ma mie, irai-je encore ? » et faisoit de nouvelles doutes d'aller ou de demeurer. Enfin il se résolut d'y aller, et ayant plusieurs fois baisé la reine, lui dit adieu ; et entre autres choses que l'on a remarquées, il lui dit : « Je ne ferai qu'aller et venir, et serai ici tout à cette heure même. » Comme il fut au bas de la montée (*a*), où le carrosse l'attendoit, M. de Praslin, son capitaine des gardes, le voulut suivre. Il lui dit : Allez-vous-en, je ne veux personne ; allez faire vos affaires. » Ainsi n'ayant autour de lui que quelques gentilshommes et des valets de pied, il monta en carrosse, se mit au fond à la main gauche et fit mettre M. d'Épernon à la main droite ; auprès de lui à la portière [1] étoit M. de Montbazon, M. de la Force ; à la portière du côté de M. d'Épernon étoit M. le maréchal de Lavardin, M. de Créqui ; au devant, M. le marquis de Mirebeau et Monsieur le Premier [2]. Comme il fut à la Croix-du-Tiroir, on lui demanda où il vouloit aller ; il commanda qu'on allât vers Saint-Innocent. Etant arrivé à la rue de la Ferronnerie, qui est la fin de celle de Saint-Honoré, pour aller à celle de Saint-Denis, devant la Salamandre, il se rencontra une charrette, qui obligea le carrosse du roi à s'approcher plus près des boutiques de quincailleurs qui sont du côté de Saint-Innocent, et même d'aller un peu plus bellement (*b*), sans s'arrêter toutesfois, combien

[1] Il y avait un siége à chaque portière de ces anciens carrosses, et sur ce siége, deux personnes.

[2] Le premier écuyer, M. de Liancourt.

(*a*) Escalier. — (*b*) Doucement.

qu'un (a) qui s'est hâté d'en faire imprimer le discours l'ait écrit de cette façon. Ce fut là qu'un abominable assassin, qui s'étoit rangé contre la prochaine boutique, qui est celle du *cœur couronné percé d'une flèche*, se jeta sur le roi [1], et lui donna, coup sur coup, deux coups de couteau dans le côté gauche: l'un, prenant entre l'aisselle et le tetin, va en montant sans faire autre chose que glisser; l'autre prend contre la cinq et sixième côte, et, en descendant en bas, coupe une grosse artère, de celles qu'ils appellent veineuses. Le roi, par malheur et comme pour tenter davantage ce monstre, avoit la main gauche sur l'épaule de M. de Montbazon, et de l'autre s'appuyoit sur M. d'Épernon, auquel il parloit. Il jeta quelque petit cri, et fit quelques mouvemens. M. de Montbazon lui ayant demandé : « Qu'est-ce, sire ? » Il lui répondit : « Ce n'est rien, ce n'est rien, » par deux fois ; mais la dernière il le dit si bas qu'on ne le put entendre. Voilà les seules paroles qu'il dit depuis qu'il fut blessé. Tout aussitôt le carrosse tourna vers le Louvre. Comme il fut au pied de la montée où il étoit monté en carrosse, qui est celle de la chambre de la reine, on lui donna du vin. Pensez que quelqu'un étoit déjà couru devant porter cette nouvelle. Le sieur de Cerisy, lieutenant de la compagnie de M. de Praslin, lui ayant soulevé la tête, il fit quelque mouvement des yeux, puis les referma aussitôt sans les plus ouvrir. Il fut porté en haut par M. de Montbazon, le comte de Curson en Quercy, et mis sur le lit de son cabinet, et sur les deux heures porté sur le lit de sa chambre, où il fut tout le lendemain et le dimanche, où chacun alloit lui donner de l'eau bénite. Je ne vous dis rien des pleurs

[1] Une gravure du temps conservée au cabinet des Estampes (collection Hennin) représente l'horrible scène, Le carrosse est fermé par derrière, avec les armes de France peintes sur le panneau, mais sur les côtés il est ouvert et n'a que des rideaux ; en montant sur le marche-pied, on touchàit facilement ceux qui étaient dedans.

(a) Malgré qu'un.

de la reine, cela se doit imaginer. Pour le peuple de Paris, je crois qu'il ne pleura jamais tant qu'à cette occasion. Tout le monde monta à cheval, les uns allant aux portes, les autres aux places, les autres aux ponts, avec une affection extrême de témoigner sa fidélité. L'on envoya quand et quand deux compagnies des gardes à M. de Sully pour conserver l'Arsenal et la Bastille s'il en étoit besoin; mais tout cela fut inutile, car jamais il n'y eut autre trouble que celui de la douleur générale qu'apporta ce pitoyable inconvénient (a). On donna des gardes aux ambassadeurs, et mêmement à celui d'Espagne, que le peuple vouloit tuer à l'heure même, et l'eût fait sans M. de Corbozon, qui l'en empêcha; les gardes lui furent levées devant-hier. Le lendemain, le roi et la reine allèrent au Parlement, accompagnés de tout ce qu'il y avoit de princes et de grands en cette cour, hormis M. de Vendôme; Madame sa femme y fut, qui contesta le rang avec Mme de Longueville, qui lui demeura. Il s'y passa quelques autres particularités; mais ce ne seroit jamais fait: il suffit de dire que d'un consentement universel, le roi fut couronné, et la reine déclarée régente. Le jour même, il en fut fait de même à Rouen et à Orléans, et partout généralement il ne se parle que de concorde et d'obéissance. Ce coquin est d'Angoulême, nommé François de Ravaillac, grand et puissant homme, âgé d'environ trente-cinq ans, la barbe rouge et les cheveux noirs; il est extrêmement résolu, et jusques ici n'avoit rien dit, sinon que ce matin. On ne dit point ce qu'il a dit. On parle si diversement de lui que ne sais quasi qu'en écrire. M. d'Aix le fut voir, auquel il répondit de sorte que l'on dit qu'il ne jugeoit pas qu'il fût à propos de le faire trop parler. Il dit qu'il étoit résolu à tout ce qu'on lui voudroit ou qu'on lui voudra faire endurer; toutesfois on lui a dit qu'on alloit écorcher devant lui son père et

(a) Accident, malheur.

sa mère, et de fait on les est allé querir; cela lui a un peu attendri le cœur. Il fut trouvé saisi de quelques billets pleins de croix et caractères inconnus. M. de Vitry, qui le garda au commencement, dit qu'il en avoit vu un où au-dessus étoit écrit : *Stances pour empêcher de sentir les douleurs des supplices*. Il dit que de tout autre jour il ne pouvoit courir fortune qu'au vendredi, mais qu'il avoit vu l'occasion trop belle pour la laisser perdre. Son couteau étoit une épée de baïonnette, qu'il dit avoir prise en un cabaret; le manche en est blanc, il n'a qu'environ deux doigts de dos, le reste est tranchant des deux côtés. Il dit qu'il y a fort longtemps qu'il a cette résolution, et que plusieurs fois il l'a quittée, toutesfois qu'elle lui est toujours revenue. Il s'est confessé, à ce qu'il dit, plusieurs fois d'un homicide volontaire, toutesfois qu'il n'a jamais désigné à ses confesseurs que ce fût le roi, d'autant qu'il sait bien qu'en matière de crime de lèse-majesté les confessions se révèlent; il a nommé entre ses confesseurs un jésuite nommé le P. d'Aubigny. Il a été trois ans feuillant; mais ayant eu quelque vision, qu'il révéla aux religieux, ils le chassèrent de leur couvent. Enquis d'où lui étoit arrivée premièrement cette méchante pensée, il dit que comme il fut en la Conciergerie de cette ville, où il a été longtemps prisonnier (les uns disent à cause d'un vol dont il se purgea; il dit qu'il y étoit pour six mille francs auxquels il étoit condamné), dit qu'étant un soir dans sa chambre, seul, il vit voler près de sa chandelle un papillon, qu'il jugea plus grand que les autres.

VI.

Récit de Marie de Médicis au signor Cioli,

Envoyé par le grand-duc de Toscane pour présenter à Marie de Médicis ses compliments de condoléance.

Dépêche de Cioli du 18 juin 1610[1].

Tu es venu à mes noces, et tu as assisté au commencement de mes joies, et te voilà revenu maintenant qu'elles ont pris fin. Le lendemain de mon couronnement, jour qui, dans ma mémoire, sera toujours de perpétuelle affliction, me sentant incommodée à la suite des fatigues de cette solennité, je résolus, non-seulement de ne pas sortir du palais, mais de me retirer dans mon cabinet, pour qu'on ne vînt pas troubler mon repos ; ce que je fis aussitôt que le roi fut sorti. Il ne s'était pas encore passé une heure que, comme je me tenais dans mon cabinet avec Madame de Montpensier, j'entendis dans les chambres un bruit de gens qui arrivaient ; je fis fermer la porte du cabinet, toujours afin que l'on ne me vînt pas déranger. Mais comme le bruit grandissait extraordinairement, j'envoyai Madame de Montpensier voir ce qui en était ; et je me mis à craindre qu'il ne fût arrivé quelque accident à mon fils et qu'il ne fût mort. Ma crainte s'augmenta d'autant plus que je vis Madame de Montpensier fermer subitement la porte et se retourner vers moi toute pâle d'épouvante, car elle avait vu le roi mort. Et elle, à toutes les questions pleines d'anxiété que je lui adressai sur le sort de mon fils, sans me donner satisfaction, se contentait de me dire : « Votre fils n'est pas mort, ce ne sera rien. » Je voulus voir moi-même la cause de ce

[1] Publiée par M. Abel Desjardins dans le tome V des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane.*

désordre, j'ouvris la porte du cabinet ; et comme j'allais sortir de ma chambre, je vis tout à coup, outre les gens qui étaient là, plus de deux cents épées nues, et M. de Praslin, un des quatre capitaines de la garde, se tournant vers moi, s'écria : « Madame, nous sommes perdus ! » Et à ce moment je vis le roi sur le lit, et, me doutant de la vérité, je me sentis défaillir et je serais tombée à terre évanouie, si Madame de Montpensier et d'autres de mes femmes ne m'eussent soutenue ; elles me ramenèrent sur le lit de repos de mon cabinet. M. d'Épernon et d'autres cherchèrent à me consoler en m'assurant que, bien que le roi fût gravement blessé, il n'était cependant pas mort et pourrait en réchapper. Cependant Épernon, qui se conduisit admirablement dans ces circonstances, sortit immédiatement pour aller par la cité calmer le peuple qui commençait à se soulever ; le duc de Guise en fit autant, et tous les deux affirmèrent que le roi n'était pas mort et que ce ne serait rien. Ils mirent aussi des gardes à la Bastille et partout où il en était besoin, et cela fut promptement fait. Avec l'aide de Dieu et grâce à ces prudentes et opportunes mesures, tout rentra dans l'ordre. Vinrent ensuite pour moi et pour mon fils les autres événements heureux dont tu auras entendu parler, moi déclarée régente, mon fils acclamé roi et recevant les serments de fidélité sans opposition. Mais considère un peu combien terribles étaient les circonstances et dans quel labyrinthe je me trouvai et combien il fallut que la sainte Majesté divine me donnât de force. Ce qui me réconforta vraiment, ce furent les paroles que m'adressèrent le Chancelier et Villeroy, lorsque les voyant paraître au milieu de ce bouleversement, je me portai au-devant d'eux en pleurant : « Madame, dirent-ils, ce n'est pas le moment de pleurer, mais il faut prendre courage, car nous sommes tous ici pour vous, qui avez maintenant à être homme et roi. » Cela se passa, lorsqu'on vit qu'il n'y avait plus moyen de me cacher

la mort du roi ; comme je voulais le voir à toute force, on résolut de ne plus me cacher ce dont je n'étais que trop sûre. Aussi le grand-duc et Madame ont-ils eu bien raison d'être dans les vives inquiétudes dont tu me parles ; et je ne doute point que Madame, qui sait comment vont les choses en ce pays, n'ait redouté les troubles les plus graves ; car tout le monde est ici stupéfait d'un calme si grand.

VII.

Ravaillac.

DÉPÊCHE DE MATTEO BOTTI, RÉSIDENT FLORENTIN A LA COUR DE FRANCE [1].

3 juin 1610.

Le scélérat qui a tué le roi se trouvait au Palais où on l'avait conduit pour le torturer ; on le laissa voir et parler à beaucoup de gens ; on paraissait même désirer qu'il parlât. Je reçus la visite de M. de Beaumont, fils du Premier Président, qui a été ambassadeur en Angleterre, et il me dit que si je voulais voir ce monstre, il me le ferait voir et lui parler. J'acceptai volontiers l'invitation. Lorsque j'arrivai là, je ne lui dis rien, mais me mis à parler en italien avec M. de Beaumont. Alors cette bête féroce, sans attendre qu'on lui adressât la parole, dit : « Si tous les Français parlaient la langue que vous parlez, vous autres, je n'aurais pas été contraint de faire ce que j'ai fait. » Aux questions que nous lui adressâmes, il répondit qu'il avait voulu dire que, si tous les Français étaient catholiques,

[1] Publiée par M. Abel Desjardins dans le tome V des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*.



comme le sont les Italiens, il n'aurait pas tué le roi. Je lui demandai si, n'ayant pas tué le roi, il recommencerait. Et il me répondit que si c'était la volonté de Dieu qu'il le fît, il le ferait encore, les mêmes causes subsistant. Puis il laissa clairement entendre quelles étaient ces causes : le roi voulait aller contre le Saint-Père et contre les catholiques, et il voulait protéger les hérétiques; il s'en était, disait-il, parfaitement éclairci auprès de maints soldats des gardes qui l'avaient confirmé dans son opinion. Et là-dessus il s'emporta, disant que les princes ne peuvent exiger ni par force ni par commandement, de leurs sujets, quoi que ce soit au préjudice de leur âme, comme par exemple d'aller à cette guerre, et il appuya son dire d'une sentence de l'Écriture. En somme, il a raisonné d'une façon telle et d'un regard si ferme, qn'il n'aurait pu parler autrement s'il eût fait quelque action d'éclat et digne de récompense. Puis il a été torturé, et il n'a cessé de maintenir ses affirmations, en disant qu'il n'avait été ni poussé ni conseillé par personne. Vendredi on l'a conduit en place de Grève sur une charrette à porter la boue ; on le mit sur un échafaud, où on lui brûla la main qui avait commis le crime ; il fut tenaillé huit fois et l'on coula du plomb fondu dans ses plaies; puis on l'attacha à quatre chevaux qui mirent une demi-heure à le mettre en pièces, bien que de nombreux gentilshommes là présent fussent montés sur les chevaux et que d'autres eussent aidé à tirer les cordes. Tout cela dura bien deux heures sans qu'on l'entendit pousser un seul cri, sauf à chaque atteinte des tenailles.

VIII.

Stances sur la mort de Henri le Grand,

Au nom de M. le duc de Bellegarde,

Par Malherbe.

1610.

Enfin l'ire du ciel, et sa fatale envie
Dont j'avois repoussé tant d'injustes efforts,
Ont détruit ma fortune; et sans m'ôter la vie,
M'ont mis entre les morts.

Henri, ce grand Henri, que les soins de Nature
Avoient fait un miracle aux yeux de l'univers,
Comme un homme vulgaire est dans la sépulture
A la merci des vers.

Belle âme, beau patron des célestes ouvrages,
Qui fus de mon espoir l'infaillible recours,
Quelle nuit fut pareille aux funestes ombrages
Où tu laisses mes jours!

C'est bien à tout le monde une commune plaie,
Et le malheur que j'ai, chacun l'estime sien;
Mais en quel autre cœur est la douleur si vraie,
Comme elle est dans le mien?

Ta fidèle compagne aspirant à la gloire
Que son affliction ne se puisse imiter,
Seule de cet ennui me débat la victoire,
Et me la fait quitter.

L'image de ses pleurs, dont la source féconde
Jamais depuis ta mort ses vaisseaux n'a taris,
C'est la Seine en fureur qui déborde son onde
Sur les quais de Paris.

Nulle heure de beau temps ses orages n'essuie,
Et sa grâce divine endure en ce tourment
Ce qu'endure une fleur que la bise ou la pluie
Bat excessivement.

Quiconque approche d'elle a part à son martyre,
Et par contagion prend sa triste couleur;
Car, pour la consoler, que lui sauroit-on dire
En si juste douleur?

Reviens la voir, grande âme : ôte-lui cette nue,
Dont la sombre épaisseur aveugle sa raison;
Et fais du même lieu d'où sa peine est venue,
Venir sa guérison.

Bien que tout reconfort lui soit une amertume
Avec quelque douceur qu'il lui soit présenté,
Elle prendra le tien, et selon sa coutume
Suivra ta volonté.

Quelque soir, en sa chambre, apparois devant elle,
Non le sang en la bouche et le visage blanc,
Comme tu demeuras sous l'atteinte mortelle
Qui te perça le flanc.

Viens y tel que tu fus, quand, aux monts de Savoie,
Hymen en robe d'or te la vint amener;
Ou tel qu'à Saint-Denis, entre nos cris de joie
Tu la fis couronner.

Après cet essai fait, s'il demeure inutile,
Je ne connois plus rien qui la puisse toucher;
Et sans doute la France aura, comme Sipyle [1],
Quelque fameux rocher.

Pour moi, dont la foiblesse à l'orage succombe,
Quand mon heur abattu pourroit se redresser,
J'ai mis avec toi mes desseins en la tombe;
Je les y veux laisser.

Quoique pour m'obliger fasse la destinée,
Et quelque heureux succès qui me puisse arriver,
Je n'attends mon repos qu'en l'heureuse journée
Où je t'irai trouver.

Ainsi, de cette Cour l'honneur et la merveille,
ALCIPPE [2] soupiroit, prêt à s'évanouir.
On l'auroit consolé; mais il ferme l'oreille,
De peur de rien ouïr.

[1] Montagne de l'Asie Mineure.
[2] M. de Bellegarde.

SUPPLICE DE RAVAILLAC.

PIERRE DE LESTOILE.

Le jeudi 27 mai, fut prononcé et exécuté à Paris l'arrêt de la Cour de Parlement, donné contre le très-méchant parricide François Ravaillac, qui fut amené à dix heures du matin, à la levée de la Cour, dans la chambre de la buvette, où on lui commanda de se mettre à genoux; et lors le greffier lui prononça sondit arrêt, que chacun a ouï et vu, et se peut partout lire imprimé; suivant lequel, pour révélation de ses complices, il fut appliqué à la question des brodequins, où il ne confessa rien; seulement pria la Cour, le roi, la reine et tout le monde, lui pardonner, reconnoissant derechef, comme il avoit fait à la Cour, avoir commis une grande faute, dont il espéroit toutesfois la miséricorde de Dieu plus grande qu'il n'étoit pécheur; mais qu'autre que lui n'avoit fait le coup, n'en avoit été prié, sollicité ni induit par personne, ni grand ni petit, combien qu'il ne doutât point qu'il y en eût prou des uns et des autres qui en fussent bien aises.

Sur les trois heures on le tira de la chapelle pour aller au supplice, où il y eut une grande huée sur lui, depuis ladite chapelle jusques à la porte de la Conciergerie, de tous les prisonniers qui, se mettant à crier : *au traître* et *au chien*, se vouloient ruer dessus, sans l'empêchement des archers qui y tinrent la main forte. Sortant de la Conciergerie pour monter au tombereau, il se trouva un si grand concours et affluence de peuple, cruellement animé et acharné contre ce méchant parricide, à cause de la mort de son roi, que les gardes et archers, bien qu'en grand nombre, et armés, comme on dit, jusques aux dents, eurent bien de la peine de le sauver de sa fureur, chacun y voulant mettre la main,

hommes, femmes, filles, et jusques aux petits enfans, avec tel tumulte, cris et hurlemens de tout le monde, imprécations et malédictions, qu'on ne s'entendoit pas l'un l'autre; si qu'il sembloit que le ciel et la terre se dussent mêler ensemble. Et quelque grande garde qu'on lui eût donnée pour engarder le peuple d'en approcher, si ne le put-on sauver de force horions et gourmades qu'on lui donna, même de quelques femmes qui y laissèrent imprimées les marques de leurs dents et ongles, tant la rage de ce peuple se montra grande à l'endroit de ce misérable.

La plus grande part des princes et seigneurs étant lors à Paris, se trouvèrent à l'Hôtel de Ville pour en voir l'exécution; aucuns desquels, selon le dire et opinion de beaucoup (mais on appelle ces gens-là des médisans), la regardèrent d'yeux fort secs, étant seulement marris qu'ils ne se pouvoient mieux servir, et à une plus grande œuvre, des mains et cœurs de ce peuple passionné et trop affectionné, à leur gré, à la mémoire de leur bon roi et prince.

Finalement, ce malheureux et misérable assassin étant parvenu au lieu du supplice, se voyant prêt d'être tiré et démembré par les chevaux, et qu'un certain homme étant près de l'échafaud étoit descendu de son cheval pour le mettre en la place d'un qui étoit recru, afin de le mieux tirer : « On m'a bien trompé, va-t-il dire, quand on m'a voulu persuader que le coup que je ferois seroit bien reçu du peuple, puisqu'il fournit lui-même les chevaux pour me déchirer. » Et ayant fait demander au peuple un *Salve Regina*, en ayant été éconduit avec tumulte et violence de toute cette populace, qui commença à crier plus que devant qu'il ne lui en falloit point et qu'il étoit damné comme Judas, se retournant vers son confesseur, le pria de lui donner l'absolution pour ce qu'il n'en pouvoit plus. Ce que lui ayant refusé, disant que cela leur étoit défendu, même en crime de lèze-majesté au premier chef, tel qu'étoit

le sien, s'il ne vouloit révéler ses fauteurs et complices ; ayant répondu qu'il n'en avoit point, comme il lui avoit souvent protesté et le protestoit encore de rechef, son confesseur ne voulant passer outre : « Donnez-la moi, dit ce paillard, au moins à condition, au cas que ce que je dis soit vrai ; c'est chose que vous, ni autre de votre profession, ne me peut refuser. — Je le veux, lui répondit l'autre, mais à cette condition voirement qu'au cas qu'il ne soit ainsi, votre âme, au sortir de cette vie que vous allez perdre, s'en va droit en enfer et à tous les diables. Ce que je vous dénonce de la part de Dieu, comme bien certain et infaillible. — Je l'accepte et la reçois, dit-il, à cette condition. »

Ce fut la dernière parole qu'il dit à M. de Filesac, qu'on lui avoit donné pour confesseur avec M. Gamache, tous deux honnêtes hommes et doctes, gens de bien, et des premiers et plus suffisans docteurs en théologie de toute la Sorbonne. Peu auparavant, le greffier, pour l'induire à se reconnoître et confesser la vérité, l'ayant fort pressé de décharger sa conscience de ceux qui lui avoient fait faire, et que l'indignation du peuple tant grande contre lui en étoit le jugement : « J'en suis bien marri, lui répondit-il, mais que veut-il que j'y fasse ? Que me demandez-vous aussi tant ? Je vous l'ai déjà dit et vous le dis encore, qu'il n'y a que moi qui l'ai fait. » Ainsi mourut Ravaillac, qui étoit homme de moyenne taille, bien fourni de membres ; la couleur du visage et le poil tirant sur le roux noir, comme on disoit qu'avoit Judas, traître au surplus et non moins méchant que lui.

Aussitôt qu'il fut mort, car il expira à la deuxième ou troisième tirade des chevaux, pour ce qu'il n'en pouvoit presque plus quand on l'y appliqua, le bourreau l'ayant démembré, voulut en jeter les membres et quartiers dans le feu. Mais le peuple se ruant impétueusement dessus, il n'y eut fils de bonne mère qui n'en voulût avoir sa pièce, jusques aux enfans qui en

firent du feu au coin des rues. Quelques villageois même d'alentour de Paris ayant trouvé moyen d'en avoir quelques lopins et entrailles, les traînèrent brûler jusques en leurs villages.

Voilà avec quelle furie et rage tout le peuple, tant des champs que de la ville, témoigna le grand regret qu'il avoit à la mort de ce bon roi; ce qu'on n'eût cru aisément si on ne l'eût vu. Que si les procédures de nos magistrats à l'endroit de ce monstre de nature, eussent été aussi chaudes à en découvrir ses auteurs et complices, comme se sont montrées échauffées à la vengeance même de sa charogne morte celles de ce peuple, on ne seroit aujourd'hui en peine comme on est de craindre ce dont avec bonne raison on se défie; mais la lâcheté y a été telle et si grande, même à l'endroit de ceux qu'on a pris qui en savoient des nouvelles, qu'elle fait mal au cœur à tous les gens de bien, et particulièrement à moi, auquel la douleur que j'en ai me fait tomber la plume des doigts et de la main.

VIOLATION DU TOMBEAU DE HENRI IV,

A SAINT-DENIS.

Samedi 12 octobre 1793.

Le 31 juillet, la Convention rendit un décret portant que les tombeaux des « ci-devant rois » élevés dans l'église de Saint-Denis, seraient détruits. L'exécution de ce décret sauvage commença le 6 août; en trois jours, 51 tombeaux furent violés et détruits; les ossements qu'ils contenaient furent jetés dans une fosse commune; on apporta à Paris, au musée des monuments français, ceux des tombeaux que l'on put sauver comme intéressants les arts, et le corps de Turenne, que Louis XIV avait fait enterrer à Saint-Denis avec les rois de France, fut déposé au Museum d'Histoire naturelle.

(Extrait du procès-verbal de l'*exhumation* ordonnée par la Convention, rédigé par Dom Poirier, ancien bénédictin, commissaire de l'Institut et chargé d'assister à la dite « exhumation »).

On a ouvert le caveau des Bourbons, du côté des chapelles souterraines, et on a commencé par en tirer le cercueil du roi Henri IV, mort le 14 mai 1610, âgé de 57 ans.

Remarques. Son corps s'est trouvé bien conservé, et les traits du visage parfaitement reconnaissables. Il est resté[1] dans le passage des chapelles basses, enveloppé dans son suaire, également bien conservé. Chacun a eu la liberté de le voir jusqu'au lundi matin 14 qu'on l'a porté dans le chœur, au bas des marches du sanctuaire, où il est resté jusqu'à deux heures après midi, qu'on l'a déposé dans le cimetière dit des Valois, ainsi qu'il a été ci-devant dit, dans une grande fosse creusée dans le bas dudit cimetière à droite, du côté du Nord.

LE DUC D'EPERNON FAIT DONNER LA RÉGENCE A MARIE DE MÉDICIS

PAR LE PARLEMENT.

GIRARD, *Histoire de la vie du duc d'Epernon*[2].

Le duc d'Epernon (aussitôt après la mort de Henri IV), considérant que le plus grand témoignage qu'il pouvoit donner de sa gratitude au prince décédé, c'étoit de servir ceux qui restoient après lui, commença de rendre à la reine les services auxquels il s'étoit engagé peu de jours auparavant dans le cabinet du roi, et dont il n'avoit

[1] Le corps du roi resta ainsi exposé pendant deux jours. Ce fut alors que l'on moula la tête de Henri IV, et c'est ce plâtre qui a servi de modèle à ceux qui ont été faits depuis.

[2] Guillaume Girard, archidiacre d'Angoulême, mort en 1663, fut secrétaire du duc d'Epernon (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, né en 1554, mort en 1642), le tout puissant favori de Henri III. Girard a écrit la vie de son maître et l'a publiée en 1 vol. in-folio, en 1655.

pas reçu les ordres à dessein de les exécuter sitôt, ni dans une si funeste occasion [1]. Déjà le bruit de la mort du roi avoit non-seulement rempli le Louvre, mais tout Paris. La reine en étoit touchée au point que l'on se peut imaginer, fondant en larmes dans sa chambre, sans penser à autre chose qu'à contenter sa douleur. Le duc s'approcha d'elle, et après lui avoir témoigné la part qu'il prenoit à la perte de son maître, non-seulement comme bon François, mais comme sujet et serviteur très-obligé, il lui dit qu'il ne venoit pas vers S. M. pour arrêter ses pleurs, que la cause en étoit trop juste, mais qu'elle auroit toujours le temps de pleurer, et qu'elle ne l'auroit peut-être pas toujours de pourvoir à la fortune de messeigneurs ses enfans et à celle de l'État, qui n'étoit qu'une même chose : qu'elle pouvoit juger mieux que personne, combien les prospérités du roi avoient attiré d'envie de tous ses voisins sur son État ; combien il étoit à craindre que ses propres serviteurs, retenus en devoir par le respect de la présence de ce grand prince, ne se débauchassent par l'espoir de la nouveauté, s'ils ne voyoient bientôt quelque bon ordre dans les affaires ; que pour le bien établir, il falloit promptement et sur toutes choses, s'assurer du dedans du royaume, en contenant Paris dans le calme et dans le devoir : que nos propres et seules forces agissant d'un commun accord et d'une même intelligence, seroient capables de rendre inutiles tous les desseins de ceux qui voudroient entreprendre sur la France. Pour lui, qui prenoit le premier la hardiesse de donner des conseils à S. M., qu'il offroit de bon cœur sa vie, son bien et ses amis, pour en poursuivre le succès ; qu'elle lui commandât seulement ce qui seroit de ses volontés, et qu'il périroit ou qu'elle seroit obéie.

[1] Henri IV aurait déclaré à d'Epernon qu'il voulait que pendant son absence Marie de Médicis eût la régence et fût assistée du duc d'Epernon comme ministre principal.

La reine excitée par un si prudent conseil, et fortifiée par la résolution d'un si généreux et si utile serviteur, lui dit qu'elle remettoit tout entre ses mains, qu'il pourvût aux affaires selon sa prudence ; qu'elle lui recommandoit ses enfans beaucoup plus que sa propre personne, et qu'elle auroit très-agréable tout ce qu'il feroit, sachant bien qu'on ne sauroit rien ajouter à sa prudence non plus qu'à son affection.

Le duc, sans plus perdre de temps, sortit à l'heure même du Louvre. La première chose qu'il fit, en exécutant les commandemens de la reine, ce fut de donner ordre aux chefs et aux officiers du régiment des Gardes de faire prendre les armes. Ce grand corps, composé de 4000 hommes effectifs, des meilleurs qui fussent dans l'Europe, n'étoit pas un petit moyen pour contenir Paris dans le devoir; tous ses mouvemens dépendoient des ordres du duc [1]. Il sut aussi dans cette occasion les lui donner si à propos, que sans doute ce fut par lui qu'il assura le repos de Paris, et qu'il maintint toutes choses en devoir..... Le régiment des Gardes ayant pris les armes, le duc donna ses ordres pour le faire avancer. Une partie fut destinée à garder le Louvre avec le régiment des Suisses, auquel le duc avoit aussi fait prendre les armes, étendant sur cette nation comme sur les gardes françoises le pouvoir que la reine lui avoit donné. L'autre partie fut mise sur le Pont-Neuf, vers la rue Dauphine, et sur les principales avenues qui environnent le couvent des Augustins. Il pria aussi M. de Liancourt, gouverneur de Paris, d'assembler promptement le prévôt des marchands et les échevins dans l'Hôtel de Ville, lui offrant des forces suffisantes pour demeurer maître du lieu. De fait, il lui envoya 500 hommes du régiment des Gardes à sa prière. Pour lui, après ces premiers ordres, étant monté à cheval, il prit la route du Pont-Neuf pour aller au cloître Notre-Dame

[1] Qui était colonel général de France.

chez le président Séguier, sans l'avis duquel il ne vouloit pas pousser plus avant l'affaire qu'il avoit conçue. Ce personnage, dont il estimoit également la probité, la capacité et l'affection, l'avoit toujours assisté de ses conseils dans ses affaires les plus difficiles ; aussi n'en faisoit-il guères, ni en ce temps-là, ni depuis, soit de générales ou de particulières, sans les lui communiquer.

Il n'y avoit alors aucun des princes du sang à la cour. Quelque temps avant la mort du roi, le prince de Condé s'étoit retiré en Flandre, et en ce temps-ci il étoit passé à Milan. Le comte de Soissons étoit dans sa maison de Champigny. Ainsi n'y ayant point de parti à prendre dans la cour, le duc au sortir du Louvre se trouva accompagné presque de tout ce qu'il y avoit de seigneurs et de gentilshommes à Paris, que la nouveauté et la grandeur de cet accident avoient appelés auprès de sa personne.

Étant parti avec cette grande suite, il ne fit pas beaucoup de chemin sans faire rencontre du duc de Guise, qu'il trouva aussi fort accompagné, mais sa suite étoit beaucoup moindre que celle du duc. Ni ces deux ducs, ni leurs maisons, n'étoient pas encore réunies au point qu'elles le furent depuis ; au contraire les inimitiés paternelles étant fomentées par les querelles que le duc avoit eues avec les enfans, il y avoit beaucoup plus d'apparence de quelques nouveaux désordres, que d'espérance de voir agir dans un même dessein des volontés si désunies. Les deux troupes sembloient donc n'attendre que le signal de leurs chefs pour en venir aux mains, lorsque le duc de Guise ayant abordé civilement le duc, lui demanda quel étoit ce malheur. Le duc lui raconta, en peu de mots, l'histoire de la mort du roi, ce qui s'étoit passé depuis auprès de la reine, et l'ordre qu'il alloit tâcher d'établir, par le commandement de S. M., pour empêcher qu'il ne s'élevât du trouble dans Paris. Le duc de Guise lui demanda s'il n'y avoit point aussi

quelque chose à faire de son côté pour le service de la reine, et le duc lui répartit, que puisqu'il lui demandoit son avis, il croyoit qu'il pouvoit rendre un signalé service à S. M. et à l'État, en se faisant seulement voir dans les rues de Paris ; que le peuple retenu en devoir par la présence d'une personne de sa condition, seroit moins susceptible des impressions qu'on lui voudroit donner pour l'émouvoir, et que dans la tranquillité qui seroit par ce moyen dans la ville, on feroit sans doute plus facilement réussir les choses qui pourroient à l'avenir assurer le repos du royaume. Le duc de Guise suivit sans contradiction ce conseil; et la bonne fortune de l'État ayant étouffé sur l'heure tous les ressentimens particuliers de ces deux ducs, pour les faire concourir ensemble au bien général du royaume, cette union ne servit pas peu pour maintenir la ville en paix. Le duc après ceci continua son chemin vers le logis du président Séguier, et rencontra dans son esprit un applaudissement entier à tous ses desseins. Avant même que de se séparer, il fut arrêté entr'eux que dès ce jour-là, et le plus promptement qu'il seroit possible, le Parlement seroit prié de s'assembler, de quoi le président se chargea, et le duc alla pourvoir au reste.

Il commença par l'Hôtel de Ville, où il trouva le prévôt des marchands, les échevins et les bourgeois assemblés. Après leur avoir brièvement raconté le malheureux accident qui étoit arrivé en la personne du roi, il les exhorta de continuer à ses successeurs l'obéissance et l'amour qu'ils avoient eue pour S. M. durant sa vie. Il leur dit qu'en persévérant dans leur devoir, ils assureroient leurs vies et leurs fortunes, qui s'en alloient autrement exposées à la licence des séditieux; que le moindre désordre de cette nature qui arriveroit dans la ville, mettroit tout l'État en confusion; qu'ils les prioit de faire fermer toutes les portes, pour ne laisser entrer ni sortir personne capable d'apporter de l'altération à la tranquillité publique; de donner ordre

à tous les capitaines des quartiers de tenir leurs compagnies prêtes à servir selon les occurrences; de se promener eux-mêmes par la ville, pour maintenir chacun dans la fidélité et dans le devoir. Il les avertit qu'il avoit fait prendre les armes au régiment des Gardes françoises et suisses, pour opprimer les premiers qui voudroient faire du trouble; mais qu'il espéroit de leur prudence qu'ils éviteroient cette confusion dont le cours ne se pourroit pas si facilement réprimer, qu'il étoit facile d'en empêcher le commencement. Il n'y eut aucun des magistrats qui ne promit de faire son devoir, et qui ne le fit en effet, ce qui n'aida pas peu pour y confirmer le reste.

De l'Hôtel de Ville, le duc alla aux Augustins. Le Parlement y avoit sa séance (le palais étant préparé pour la cérémonie du couronnement de la reine), et s'y étoit déjà assemblé par les soins du président Séguier. Déjà le régiment des Gardes avoit occupé le Pont-Neuf et s'étoit étendu le long de la rue Dauphine, pour garder, suivant l'ordre du duc, toutes les rues qui environnent le couvent des Augustins. En effet, ces précautions n'avoient été apportées par le duc que pour la sûreté du Parlement; et néanmoins quelques-uns ne laissèrent pas d'interprêter un soin si exact, plutôt pour une espèce d'obligation à la compagnie de suivre ses conseils, que pour une plus grande liberté de dire leurs opinions. Les plus prudens et les mieux intentionnés ne furent pas marris, à ce qu'on dit, de se servir de cette couleur, pour faire prendre plus tôt les résolutions nécessaires dans l'occasion qui se présentoit, et pour ôter à quelques esprits prévenus les moyens d'empêcher, ou de retarder pour le moins, la déclaration à la régence en faveur de la reine-mère, qui étoit le seul sujet de la délibération.

Le duc étant entré dans la salle, où le Parlement étoit assemblé, l'épée à la main, mais encore dans le fourreau, et d'ailleurs avec quelque désordre en ses habits

et en sa personne, il commença son discours par les excuses de ce qu'il paroissoit dans une si auguste assemblée avec la confusion où il étoit. Il dit que son épée étoit encore dans le fourreau (ce furent ses propres termes), mais que si avant que de se séparer, on ne donnoit ordre à la sûreté de la ville et de l'État, en déclarant la reine régente, il voyoit à son grand regret qu'il la faudroit tirer contre les ennemis de la couronne et remplir la ville de sang et de confusion; qu'il savoit que dans la compagnie il y en avoit qui demandoient du temps pour délibérer longuement sur l'affaire qu'il leur proposoit; mais qu'il étoit obligé de leur représenter qu'elle n'avoit rien de si préjudiciable que le retardement; que c'étoit prudence en beaucoup de grandes occurrences de ne rien hâter et de conduire lentement les affaires par des degrés à leur conclusion; qu'en celle-ci, tout au contraire, il falloit trancher tout d'un coup toutes les difficultés et passer de la proposition aux résolutions; que ce qui se pouvoit faire ce jour là sans péril, ne se feroit pas le lendemain sans meurtre et sans carnage; et de fait, quel prétexte, disoit-il, pouvoient avoir de demander du délai, ceux qui étoient dans ce sentiment? Qu'est-ce qu'on désiroit d'eux qui ne fût dans l'ordre de la justice et de la nature? A qui pouvoit-on mieux confier la fortune du roi, qu'à la princesse qui l'avoit mis au monde, et celle de l'État qu'à elle-même, qui depuis dix ans avoit travaillé conjointement avec le feu roi pour l'élever au point de grandeur où elle étoit montée; que le roi n'avoit eu rien de particulier pour cette princesse depuis son mariage; qu'il l'avoit fait compagne de tous ses voyages; qu'il avoit déjà mis la régence du royaume entre ses mains pour disposer de sa conduite durant son absence; qu'après un préjugé si favorable, il ne pouvoit croire qu'il y eût personne qui osât contredire les sentimens d'un si grand prince et si intéressé au bien de son État; que de suivre les sentimens et l'exemple du roi, c'étoit en effet le moyen

de maintenir la paix et le repos dont la France avoit joui depuis plusieurs années; que chacun savoit les mécontentemens qui étoient déjà dans l'esprit des personnes de grande condition; qu'ils ne manquoient pas, comme on pouvoit croire, de partisans; que l'humeur impatiente des François leur en attacheroit tous les jours de nouveaux, pour se prévaloir des désordres, si de bonne heure on n'en retranchoit la matière; que la plus féconde et la plus propre à former des divisions étoit lorsque les esprits brouillons vivoient en incertitude de la puissance qui devoit être reconnue; que si jamais cette mauvaise disposition avoit été à craindre, c'étoit à cette heure principalement que l'on voyoit toutes les forces de l'État sur pied; qu'elles seroient sans doute bientôt diversement pratiquées, et que si par la prudence de la compagnie on ne prévenoit les mauvaises dispositions qui leur pouvoient être inspirées, on verroit ces belles troupes destinées pour étendre les bornes de la France et la réputation du nom françois, tourner leurs armes, par une malheureuse et funeste révolution, à la ruine de leur patrie; qu'ils se hâtassent donc, tandis que les choses étoient en leur entier et susceptibles de meilleures impressions, de leur donner les meilleures formes; que la chose dépendoit présentement de leurs suffrages; qu'il avoit fait prendre les armes aux régimens des Gardes, à tous les serviteurs du roi et à ses amis particuliers, afin qu'ils eussent la liberté et la sûreté convenable pour délibérer; qu'il savoit bien que ce qu'il les exhortoit de faire maintenant étoit sans exemple, mais qu'il espéroit qu'une action si utile et si importante au bien de l'État serviroit un jour d'exemple et ajouteroit à la dignité de cette illustre compagnie un avantage qui lui étoit plus justement dû qu'elle ne l'avoit jusques ici possédé; qu'ils n'appréhendassent point de mettre en compromis leur autorité; que leurs résolutions, pour hautes et généreuses qu'elles pussent être, seroient sans doute

exécutées, et qu'il étoit prêt de mourir avec tous ses amis pour les faire inviolablement observer.

Après qu'il eut fini son discours, toute la compagnie garda un profond silence, et n'étant pas moins étonnée de l'accident du feu roi que de la proposition qui lui étoit faite, il n'y eut personne qui osât sur l'heure témoigner, ni par ses paroles ni par ses gestes, son sentiment. Le premier président de Harlay fit seulement un remerciment de peu de mots au duc, de l'affection qu'il faisoit paroître pour le bien de l'État et pour la dignité de la compagnie, et l'exhorta de continuer dans des sentimens si dignes de sa vertu et du rang qu'il tenoit parmi eux.

Le duc voyant ce grand silence ne voulut pas que ces Messieurs se pûssent plaindre que par sa présence il eût extorqué d'eux une résolution contraire à leurs sentimens. Il sortit de la salle, mais afin de faire mieux connoître que ce qu'il venoit de conseiller emportoit avec soi quelque sorte de nécessité, il dit tout haut que ce qu'il avoit proposé étoit le mieux qu'on pouvoit faire et qu'il falloit absolument et promptement s'y résoudre.

Ce fut par ces derniers mots, que le sieur de la Guesle, procureur général en ce temps là, commença sa harangue. Il présenta à la compagnie que ce qui avoit été proposé par le duc d'Epernon comme chose libre, étoit sans doute une espèce de nécessité, mais nécessité et obligation très-juste et glorieuse, par laquelle on pouvait assurer le repos de l'État et donner un avantage à la compagnie qu'on ne sauroit jamais assez estimer[1], et qu'il étoit d'avis que sans se voir réduits à donner un consentement forcé, et qui seroit peut-être hors de temps, la compagnie déclarât sur l'heure la reine ré-

[1] C'est en effet de cette époque que date l'importance politique du Parlement, et c'est ce précédent qui lui permit de disposer de la régence à la mort de Louis XIII et de Louis XIV, et de casser le testament de ces deux rois.



gente. La compagnie suivit ses prudentes conclusions, et par ce coup assura non-seulement le repos du royaume, mais donna un très-puissant exemple pour faire prendre une pareille et aussi salutaire résolution en nos jours, lorsque notre grande reine Anne d'Autriche est parvenue par les mêmes suffrages à la régence.

Nous avons souvent ouï parler au duc de cette affaire ; il disoit qu'il n'avoit pas ignoré que la proposition qu'il avoit faite au Parlement ne fût chose nouvelle et extraordinaire ; mais que la régence de la reine ne se trouvant autorisée des suffrages d'aucun des princes du sang, desquels même on n'eût osé attendre le retour sans mettre les choses au hazard d'une extrême confusion, il avoit cru qu'il la falloit appuyer du consentement des peuples ; qu'on ne pouvoit par une voie plus légitime parvenir à ce consentement, qu'en intéressant tous les parlemens de France, par l'exemple de celui de Paris, rendu comme garant de l'action, au maintien de la régence ; que si on eût attendu le comte de Soissons, il eût sans doute voulu par sa présence tirer toutes choses de son côté ; que le prince de Condé survenant après cela, et ne pouvant souffrir que son cadet lui eût fait la loi, la diversité de leurs intérêts ne pouvant permettre qu'ils convinssent (a) dans un point où chacun d'eux eût désiré l'avantage, on en fût venu dès lors à la rupture ; qu'il se hâta, pour cette raison, de faire prendre si promptement les résolutions en faveur de la reine ; en quoi il seroit, à mon avis, bien difficile de juger ce qui prévalut en cette occasion, ou la fortune de la France ou la prudence du duc d'Epernon. L'une et l'autre contribuèrent, à la vérité, beaucoup au bien de cette affaire, mais certainement nous n'eussions jamais eu la fortune si favorable en cette rencontre, si le duc eût apporté moins de prudence et de vigueur pour la faire agir au bien général du royaume. Comme

(a) Qu'ils fussent d'accord, qu'ils s'entendissent.

nous voyons qu'il servit infiniment l'État, nous pouvons dire aussi qu'il ne rendit pas un petit service à M. le Prince, lequel n'eût pas rencontré de petits obstacles à sa grandeur, s'il eût trouvé à son retour [1] le comte de Soissons participant des emplois de la régence. Ainsi se passa cette grande affaire.

ARRÊT DU PARLEMENT RELATIF A LA RÉGENCE DE MARIE DE MÉDICIS.

Sur ce que le procureur général du roi a remontré à la cour, toutes les chambres d'icelle assemblées, que le roi étant présentement décédé par un très-cruel, très-inhumain et très-détestable parricide commis en sa personne sacrée, il étoit nécessaire de pourvoir aux affaires du roi régnant et de son État, requéroit qu'il fût promptement donné ordre à ce qui concernoit son service et le bien de son État, qui ne pouvoit être régi et gouverné que par la reine pendant le bas âge dudit seigneur son fils, et qu'il plût à ladite cour la déclarer régente, pour être pourvu par elle aux affaires du royaume; la matière mise en délibération, ladite cour a déclaré et déclare ladite reine, mère du roi, régente en France, pour avoir l'administration des affaires du royaume pendant le bas âge dudit seigneur son fils, avec toute puissance et autorité. Fait en Parlement, le 14 de mai 1610.

LES MORISQUES CHASSÉS D'ESPAGNE.

1610.

On a vu, p. 382, que Henri IV, dès 1602, avait fait alliance avec les Morisques d'Espagne contre Philippe III. Leur complot ayant été découvert, le gouvernement chassa d'Espagne plus d'un million de Morisques. Les uns furent jetés sur les côtes de Maroc et d'Algérie, où le plus grand nombre mourut de faim et de soif. D'autres traversèrent les Pyrénées et entrèrent en France, où quelques uns se fixèrent et se firent chrétiens. La masse principale de ces

[1] De Milan.

malheureux alla s'embarquer dans nos ports de la Méditerranée pour émigrer en Afrique.

MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU [1].

Cependant, avant que clore cette année, je ne puis que je ne rapporte qu'elle produisit en Espagne le plus hardi et le plus barbare conseil dont l'histoire de tous les siècles précédens fasse mention; ce qui donna occasion à la France de rendre un témoignage de son humanité et de sa piété tout ensemble.

L'Espagne étoit remplie de Morisques, qui étoient ainsi appelés, parce que de père en fils ils descendoient des Maures, qui l'avoient autrefois subjuguée et commandée sept cents ans durant.

Le mauvais traitement qu'ils recevoient du roi, et le mépris qu'ils souffroient des vieux chrétiens, firent que la plus grande part d'entre eux conservèrent secrètement l'impiété et fausse religion de leurs ancêtres contre Dieu, pour la haine particulière qu'ils avoient contre les hommes.

Étant traités comme esclaves, ils cherchèrent les moyens de se mettre en liberté; le soupçon qu'on en a, fait qu'on leur ôte toutes leurs armes, et particulièrement au royaume de Grenade et de Valence, où tout le peuple étoit presque infecté de ce venin; il ne leur étoit même pas permis de porter de couteaux s'ils n'étoient épointés.

[1] Les mémoires du cardinal de Richelieu s'étendent de 1610 à 1639. Écrits ou par lui-même ou par des secrétaires dont il corrigeait le travail, ces longs mémoires forment une histoire complète et impartiale du règne de Louis XIII. Nos collections de mémoires renferment peu d'œuvres d'une telle valeur. Depuis 1639, Richelieu, accablé d'affaires et de souffrances, ne put continuer la rédaction de ses mémoires ; il se contenta de rédiger la succincte narration des grandes actions du roi, qui va jusqu'en 1642. Le manuscrit des mémoires du cardinal de Richelieu forme 8 volumes qui sont conservés au dépôt des Affaires Étrangères. MM. Michaud et Poujoulat en ont publié une bonne édition dans leur collection des mémoires sur l'histoire de France ; c'est celle que nous avons suivie pour nos extraits.

Le conseil d'Espagne considérant que le feu roi s'engageoit en une grande entreprise contre eux, eut en même temps appréhension que ces peuples prissent cette occasion d'allumer une guerre civile dans le cœur de leur État. Pour prévenir ce dessein, qui n'étoit pas sans fondement, le roi Catholique fit, au commencement de cette année, un commandement à tous ces gens-là de sortir d'Espagne, avec leurs femmes et leurs enfans, dans trente jours pour tout délai, pendant lesquels il leur étoit permis de vendre tous leurs meubles, et en emporter avec eux le prix, non en argent, mais en marchandises du pays non défendues, tous leurs immeubles demeurant confisqués au roi et réunis à son domaine.

Ceux qui étoient près de la marine s'embarquèrent pour passer en Barbarie, et, pour ce sujet, tous les vaisseaux étrangers qui étoient dans leurs ports furent arrêtés ; les autres prirent le chemin de la frontière de la France pour passer par les États du roi.

Il est impossible de représenter la pitié que faisoit ce pauvre peuple, dépouillé de tous ses biens, banni du pays de sa naissance ; ceux qui étoient chrétiens, qui n'étoient pas en petit nombre, étoient encore dignes d'une plus grande compassion, pour être envoyés comme les autres en Barbarie, où ils ne pouvoient qu'être en péril évident de reprendre contre leur gré la religion mahométane.

On voyoit les femmes, avec leurs enfans à la mamelle, les chapelets en leur main, qui fondoient en larmes et s'arrachoient les cheveux de désespoir de leurs misères, et appeler Jésus-Christ et la Vierge, qu'on les contraignoit d'abandonner, à leur aide.

Le duc de Medina, amiral de la côte d'Andalousie, donna avis au conseil d'Espagne de cette déplorable désolation ; mais il reçut un nouveau commandement de n'épargner âge, sexe, ni condition, la raison d'État contraignant à faire pâtir les bons pour les méchans ;

ce qui obligea le duc à obéir contre son gré, disant hautement qu'il étoit bien aisé de commander de loin ce qu'il étoit impossible d'exécuter sans compassion extrême.

On fait compte de plus de huit cent mille de ces habitans ; de sorte que cette transmigration ne fut pas moindre que celle des Juifs hors de l'Égypte ; y ayant toutefois ces deux différences entre les deux, qu'en celle-là les Hébreux contraignoient les Égyptiens de les laisser aller, en celle-ci les Morisques sont contraints de sortir ; en celle-là les Hébreux s'en vont d'une terre étrangère pour sacrifier à Dieu, et passer en une abondante qui leur est promise ; en celle-ci les Morisques sortent de leur pays natal pour passer en une terre inconnue, où ils doivent vivre comme étrangers, non sans grand hasard d'abandonner le vrai culte de Dieu.

Le roi Henri-le-Grand, ayant avis que plusieurs de ces pauvres gens s'acheminoient en son royaume, qui est réputé par tout le monde l'asile des affligés, touché de compassion de leur misère, fit publier, au mois de février, une ordonnance qui obligeoit ses lieutenans et officiers à leur faire entendre, sur la frontière, que ceux qui voudroient vivre en la religion catholique, en faisant profession devant l'évêque de Bayonne, auroient ensuite permission de demeurer dans ses États, audeçà des rivières de Garonne et de Dordogne, où ils seroient reçus faisant apparoître à l'évêque du diocèse où ils voudroient s'habituer, de l'acte de leur profession de foi.

Et quant aux autres qui voudroient vivre en la secte de Mahomet, on leur pourvoiroit de vaisseaux nécessaires pour les faire passer en Barbarie.

La mort de ce grand prince prévint l'exécution de son ordonnance, mais la reine la fit exécuter avec soin.

Il y eut quelques officiers qui, abusant de l'autorité qui leur étoit donnée pour l'accomplissement de cette bonne œuvre, commirent force larcins et souffrirent

même quelques meurtres sur ceux d'entre ces misérables qui vouloient passer en Barbarie; mais on fit faire un châtiment si exemplaire des coupables, qu'il empêcha les autres de se porter à de semblables violences.

RETRAITE DE SULLY.

1611.

I.

Récit du duc de Rohan[1].

Après la mort de Henri-le-Grand, chacun pensa à ses affaires : la reine à établir son autorité, les principaux ministres de l'État à maintenir la leur en appuyant la sienne, comme la plus facile à être autorisée (à cause de l'absence du premier prince du sang[2], de l'imbécillité du second[3], et de la mauvaise intelligence du troisième[4] avec eux), et les autres grands à se relever de l'abaissement auquel le règne précédent les avoit soumis. Parmi tout cela les haines s'exerçoient, et les plus habiles se servoient de la passion des autres pour ruiner l'autorité de ceux qui diminuoient la leur.

[1] Henri de Rohan, un des grands généraux du XVIIe siècle, naquit en 1579 et mourut en 1638 après avoir acquis la plus brillante réputation militaire par ses campagnes et ses victoires dans la Valteline. Il composa ses mémoires en 1629 à Venise où il était alors exilé; ils vont de 1610 à 1629 et racontent surtout l'histoire des guerres religieuses du règne de Louis XIII et du parti protestant, dont Rohan avait été le chef. Ces mémoires sont remarquables par le style et par les idées; ils sont dignes du grand capitaine et du politique habile.
[2] Le prince de Condé, qui était en Italie.
[3] Le prince de Conty, qui était sourd et muet.
[4] Le comte de Soissons.

Le premier homme qui fut choqué après l'établissement de la régence de la reine, fut le duc de Sully, les services duquel l'avoient rendu le principal confident du feu roi, et lui avoient acquis la malveillance de la plupart des autres; car une vertu éminente comme la sienne, accompagnée de la faveur de son maître, est sujette à l'envie, qui est un mal aussi fréquent parmi les hommes qu'indigne de ceux qui font profession d'honneur. A sa ruine se trouvèrent force gens affectionés, et pour diverses considérations: le chancelier Villeroy et le président Jeannin, pour affermir leur autorité au gouvernement de l'État, et ôter de parmi eux un homme si exact en ses charges qu'il leur en faisoit honte, si clairvoyant à remarquer leurs fautes, et si hardi à les découvrir; le comte de Soissons pour quelque haine particulière qu'il lui portoit; le marquis d'Ancre craignant de l'avoir pour obstacle à sa fortune naissante; tous les autres grands, pource qu'ils le croyoient trop bon ménager du trésor public; et le prince de Condé, quand il fut arrivé à la cour, à la suscitation du maréchal de Bouillon, qui lui avoit toujours porté envie, et qui lui donna goût de la confiscation de son bien; ce qui est en ce prince un puissant aiguillon pour le faire agir.

Les principaux moyens dont on se servit pour l'éloigner des affaires, furent de faire appréhender à la reine son humeur austère qui la contrarioit en ses libéralités, et qu'ayant affaire de la faveur du Pape pour affermir son autorité, elle ne pouvoit maintenir dans la direction du gouvernement de l'État un réformé: raisons puissantes envers une princesse étrangère, peu instruite aux affaires, jalouse de son autorité et défiante de tout le monde. Mais au fond l'expérience a fait connoître que c'a été la ruine de l'État, car les grands se sont élevés à la diminution de l'autorité royale, les trésors se sont épuisés, les arsenaux se sont dispersés, et la comparaison de l'état misérable de la France à celui du floris-

sant auquel le duc de Sully la laissa, fait voir combien son éloignement des affaires a été préjudiciable à l'État.

II.

Récit du cardinal de Richelieu.

Incontinent après on mit les fers au feu pour éloigner le duc de Sully ; le comte de Soissons y disposa M. le Prince ; le marquis de Cœuvres eut charge de savoir le sentiment du duc de Bouillon sur ce sujet, qui lui dit qu'il ne pouvoit rien arriver au duc de Sully qu'il n'eût mérité ; mais qu'il n'y vouloit en rien contribuer, tant pource qu'il jugeoit bien qu'il n'étoit pas nécessaire, que pource qu'il ne vouloit pas que les huguenots lui pussent reprocher qu'il eût éloigné un des frères du ministériat.

M. le Prince et M. le comte de Soissons en parlèrent les premiers à la reine, les ministres suivirent, et le marquis d'Ancre lui donna le dernier coup.

Ainsi il se vit contraint de se retirer au commencement de février, chargé de biens que le temps auquel il avoit servi lui avoit acquis, mais d'envie pour la grande autorité avec laquelle il avoit fait sa charge, et de haine pour son humeur farouche. On peut dire avec vérité que les premières années de ses services furent excellentes ; et si quelqu'un ajoute que les dernières furent moins austères, il ne sauroit soutenir qu'elles lui aient été utiles sans l'être beaucoup à l'État.

Sa retraite n'est pas plutôt faite, que plusieurs se mettent en devoir de poursuivre la victoire contre lui pour avoir ses dépouilles.

Pour parvenir à cette fin, on essaya de rompre le mariage du marquis de Rosny avec la fille du maréchal de Créqui, pour n'avoir pas en tête le maréchal de Lesdi-

guières, et on fit proposer par le marquis de Cœuvres à M. le duc de Bouillon, de lui donner le gouvernement de Poitou qu'il avoit : à quoi ledit duc témoignant incliner, le marquis d'Ancre lui en alla porter parole expresse de la part de la reine ; mais enfin elle changea d'avis avec grand sujet, n'étant pas raisonnable de maltraiter un personnage dont les services avoient été avantageux à la France, sans autre prétexte que parce qu'étant utile au public il l'avoit été à lui-même....

La maison de Guise fut la seule qui assista le duc de Sully ; elle essaya d'empêcher ou retarder sa chute, non pour l'affection qu'elle lui portât, mais par opposition au comte de Soissons et à la maison de Bourbon. Entre les seigneurs de la cour, Bellegarde fut aussi le seul qui parla pour lui, à cause de l'étroite liaison qu'il avoit avec ceux de Guise ; de son chef il étoit son ennemi plus qu'aucun autre, pour en avoir reçu de très-mauvais offices du temps du feu roi.

Si la foiblesse avec laquelle nous avons remarqué, au livre précédent, que le duc de Sully se gouverna quand il perdit son maître, et l'étonnement et l'irrésolution en laquelle il se trouva lors, témoignant clairement que les esprits présomptueux et farouches ne sont pas souvent les plus courageux, sa conduite en ce nouvel accident fait voir que ceux qui sont timides dans les périls où ils croient avoir à craindre pour leur vie, ne le sont pas moins aux occasions où ils voient bien que le plus qu'ils peuvent appréhender est la diminution de leur fortune.

La reine, lui redemandant sa charge, lui demanda aussi le gouvernement de la Bastille, dans laquelle étoient les finances du roi.

Bien que ce coup ne le surprît pas à l'imprévu, et qu'il le vît venir de loin, il ne put toutefois composer son esprit en sorte qu'il ne le reçût avec foiblesse.

Il céda parce qu'il falloit obéir, mais ce fut avec plainte ; et sur ce que la reine lui fit dire qu'il lui avoit

plusieurs fois offert de se démettre de ses charges, il répondit qu'il l'avoit fait ne croyant pas qu'on le dût prendre au mot. Il demanda d'abord d'être récompensé; puis, revenant à soi et s'apercevant de sa faute, il se plaignit des offres qu'on lui fit sur ce sujet, comme s'il n'y eût pas donné lieu par ses demandes.

Il est vrai qu'on n'avoit autre intention que de lui faire un pont d'or, que les grandes âmes souvent méprisent lorsqu'en leur retraite ils peuvent eux-mêmes s'en faire un de gloire.

On a vu peu de grands hommes déchoir du haut degré de la fortune sans tirer après eux beaucoup de gens; mais la chute de ce colosse n'ayant été suivie d'aucune autre, je ne puis que je ne remarque la différence qu'il y a entre ceux qui possèdent les cœurs des hommes par un procédé obligeant et leur mérite, et ceux qui les contraignent par leur autorité.

Les premiers s'attachent tellement leurs amis, qu'ils les suivent en leur bonne et mauvaise fortune, ce qui n'arrive pas aux autres.

LETTRE DE SULLY A MARIE DE MÉDICIS.

Février 1611.

Attaqué par tous ses ennemis et voyant que la reine était fatiguée de ses services, Sully se décida à donner la démission de ses charges de surintendant des finances et de gouverneur de la Bastille. Cependant, la reine, pour le récompenser de ses services et l'indemniser de ses charges, voulait lui faire un don de 300,000 livres. Ce fut dans ces circonstances que Sully écrivit à Marie de Médicis, au commencement de février 1611, la lettre suivante :

Madame, entre toutes les conditions honorables d'un gentilhomme françois, j'ai toujours estimé la plus avan-

tageuse, celle d'être employé aux affaires importantes de sa patrie, de les administrer heureusement, et obéir au commandement de son prince. Durant plusieurs années, j'ai conduit les principales de cet État avec un succès non espéré; je les ai portées sous mon roi d'un profond abîme de misères au comble de toute gloire. Aujourd'hui, Madame, j'obéis aux désirs et aux volontés expresses de V. M.; je remets entre ses mains les deux plus belles marques qui me restent des bienfaits et du ressentiment de mon bon maître, la Bastille et les finances. Je les ai possédées durant sa vie, je vous les rends après sa mort; et me contenterai que les effets de mes services demeurent à jamais gravés dans le cœur de vos peuples. Un autre moins fidèle que moi rempliroit toute la France de ses plaintes; mais ma dévotion perpétuelle envers le lieu de ma naissance tient ma langue muette et me fait plutôt chercher en mon incapacité seule qu'en toute autre considération la cause d'un si grand changement. D'un seul point, Madame, j'ai l'esprit impatiemment agité; c'est de la résolution trop absolue que prend V. M. de me faire prendre de l'argent pour récompense de mes charges; non que je ne juge assez combien cet expédient est nécessaire pour le bien de votre service; mais d'ailleurs il m'est si préjudiciable et si contraire à mes demandes, que quelque puissance que j'aye sur moi pour vous complaire, je n'en ai point assez pour l'accepter. Au contraire, Madame, je suis forcé de le refuser et de préférer contre mon devoir, en ce sujet, mon intérêt particulier à celui de V. M. De toutes les voies proposées pour sortir de ce dessein [1], celle-ci me doit être la plus odieuse; aussi l'ai-je en horreur, et la tiens comme procédée non de la bonté de V. M., mais de la malice de mes ennemis, car, Madame, pourquoi plutôt ne rejette-t-on ce prétexte sur mon humeur farouche, incompatible, éloignée de

[1] Pour arriver à faire sortir Sully du ministère.

toute gratification (*a*), de toute société, de toute dissimulation, ou sur le peu d'ordre que j'ai peut-être donné aux affaires de mes charges, sur le mauvais ménage dont j'ai usé au fait des finances, sur les maux qui en sont procédés, sur les fortes intelligences que j'ai pratiquées dedans et dehors le royaume, et sur l'extrême soin que j'ai pris de m'établir pour la conservation de ma fortune. Pourquoi, dis-je, Madame, n'ont-ils plutôt choisi ce fondement qu'un autre moins spécieux et moins vraisemblable; car de publier que j'aye jamais demandé récompense pour ma charge des finances, ni autre récompense encore d'une charge de maréchal de France, c'est chose qui ne peut être véritablement soutenue. L'impudence de mes ennemis et la complaisance d'aucuns de mes amis ne sera jamais assez forte pour aucunement le témoigner. Que si V. M. m'accuse de lui avoir moi-même offert tout ce que je possédois, je le confesse; je ne nie point que souvent j'aye assuré V. M. que tout ce qui dépendoit de moi dépendoit d'elle, et ma vie même. Mais certes, Madame, j'avouerai aussi qu'alors je ne pensois pas encore, que faire telles offres à son prince fût un crime suffisant pour être dépouillé de ses dignités. Si que le prenant maintenant, c'est une maxime qui me semble nouvelle; mais cette nouveauté néanmoins ne me fera jamais repentir d'avoir fait mon devoir. Au contraire, Madame, aujourd'hui je présente de rechef à V. M., non-seulement mes honneurs, mes biens, mais aussi ma propre vie et celle de mes enfans, et ne les lui présente point avec condition, mais pour en user selon ses volontés, et pour même en honorer mes propres ennemis. Si de me les ôter simplement, ce n'est chose qui la contente, si mes actions passées ont servi pour l'accroissement de cette couronne, je veux que mon obéissance la première montre le chemin de la conserver. Et quoique mes ennemis pu-

(*a*) Libéralité.

blient de mon amour envers ce que je possède, ou quoi que l'humeur d'autrui puisse aider à le faire croire, si est-il vrai, Madame, que j'abandonnerai tout ce que mes services m'ont acquis, avec plus de constance, avec plus de fermeté mille fois, qu'avec plaisir un autre le possédera. Il me suffira que j'apprenne en ma solitude comme V. M. rendra de jour en jour le sceptre florissant et conservera dans ses affaires un bon ordre, et dans ses coffres des trésors suffisans pour soutenir cet État, qui subsiste principalement sur l'appui de ces deux colonnes. C'est de quoi j'entretiendrai le plus doucement mes oisives pensées, et me consolerai de la perte de mon bon roi, sans être contraint, s'il vous plaît, d'accepter ni réserver autre récompense de mes charges que le contentement de n'en recevoir point, et l'honneur de votre exprès commandement. Que si néanmoins pour dernière résolution, et pour ne me rendre désobéissant à vos volontés, V. M. m'ordonne absolument de faire le contraire, voyez donc, Madame, la faveur plus grande et plus désirée dont je la supplie de me récompenser ; c'est, Madame, qu'il plaise à V. M. de commander à cette heure à mes plus grands ennemis d'aller en la chambre des Comptes, pour vérifier depuis douze ans l'utilité ou dommage de mes veilles ; et s'il ne se trouve que durant ce temps, sous la puissance de mon grand roi, j'ai ôté par ma dextérité et par mon labeur la plus enracinée confusion qui fut jamais dans les finances de la France, que j'ai outre l'épargne de plus de huit millions tous les ans, outre le paiement de toutes les charges et de toutes les dépenses ordinaires de l'État, de tous les gages des Cours souveraines, de tous les gens de guerre, des garnisons, ambassades, maison du roi, voyages, mariages, donner présens, récompenses et mille autres dépenses trop longues à déduire, outre toutes ces grandes sommes ordinaires, sans augmenter ni tailles, ni impositions en ce royaume, au contraire, en les

diminuant; s'il ne se trouve, dis-je, que j'aye encore pour l'entretien de trois grandes armées, dont l'une reprit Amiens, l'autre réduisit la Bretagne, et la troisième conquit la Bresse et la Savoye, fait fournir extraordinairement plus de 12 millions : pour l'acquit des dettes de France, créées par traités et autrement, plus de 25 millions; pour le paiement de celles de Suisse, Allemagne, Italie et Angleterre, plus de 30 millions; pour le paiement des pensions dedans et dehors du royaume, plus de 24 millions; pour le secours des provinces étrangères, plus de 8 millions; pour le rétablissement de l'artillerie, des fortifications, chemins et bâtimens, plus de 8 millions; pour le soulagement du pauvre peuple, plus de 6 millions; pour mettre en trésor dans les coffres de la Bastille, ou laisser en dépôt entre les mains du trésorier de l'épargne, plus de 17 millions; pour satisfaire à plusieurs autres dépenses qui se peuvent aisément vérifier, plus de 20 millions; si je n'ai fait arrêter encore des contrats pour le rachat du domaine de France engagé, dont la plus grande part s'exécute tous les jours, montant tel rachat plus de 40 millions; enfin, Madame, si je n'ai, par mon soin opiniâtre, par ma seule vigilance, pratiqué toutes ces épargnes; et si pour continuer ce même devoir envers la France, je n'ai toujours offert à V. M. de perdre la vie ou de soutenir les affaires, et en cette même splendeur, voire de les présenter en plus haut degré; si, dis-je, je n'ai fait toutes ces choses et plus encore, je me soumets, Madame à recevoir pour peine de ma présomption la récompense que l'on m'ordonne en la perte de mes honneurs et de mes charges. Mais si aussi, Madame, un seul de ces articles ne se trouve faux qu'en ce qu'il est trop foible, et si mon affection première n'a reçu autre changement que de s'être rendue ardente et plus forte, permettez-moi, Madame, pour ma plus digne satisfaction, de souffrir le mal que l'on me fait, sans accepter le bien que vous m'offrez; retirez

mes charges sans cette dure charge. Ou si nécessairement, Madame, vous voulez m'honorer encore de quelque faveur, que ce soit donc, s'il vous plaît, seulement du souvenir perpétuel de ma fidélité; faveur que je désire de V. M., non pour être un jour appelé au travail pénible des affaires, mais seulement pour me laisser en repos, que je vive toujours en la mémoire de celle qui est aujourd'hui régente de ma patrie et l'âme vivante de mon maître. Et certes, Madame, aussi est-ce un honneur, une reconnoissance dernière que V. M. ne me peut justement refuser; car puisque tous ceux mêmes que j'ai offensés en mes charges s'efforcent de m'en voir privé, à plus forte raison ceux là se peuvent bien souvenir de mes services qui en triomphent[1].

ETATS-GÉNÉRAUX DE 1614.

FLORIMOND RAPINE[2].

Tant que Concini eut à sa disposition les trésors amassés par Henri IV et Sully, les princes et la noblesse supportèrent son insolence; mais, lorsqu'il eut gaspillé ces trésors, le prince de Condé et la noblesse s'avisèrent enfin de trouver que ce « faquin » était indigne de gouverner la France. Condé, le duc et le grand prieur de Vendôme, les ducs de Longueville, de Guise, de Mayenne, de Rohan, de Nevers, de Luxembourg, de la Trémoille et de Bouillon prirent les armes et obligèrent Marie de Médicis à signer, le 15 mai, le traité de Sainte-Menehould, par lequel elle s'engageait à convo-

[1] Sully quitta la cour de France et se retira à Sully sur la Loire, où il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort arrivée en 1641 ; il avait alors 82 ans. — La lettre qu'on vient de lire est extraite du *Mercure françois*, tome 1 (première continuation), 1611, p. 6.

[2] *Recueil très-exact et curieux de tout ce qui s'est fait et passé de mémorable en l'assemblée générale des États tenus à Paris en l'année 1614*, par FLORIMOND RAPINE, avocat du roi au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moustiers et l'un des députés pour le Tiers-État dudit bailliage, 1 vol. in-4°, Paris, 1651.

quer les États-Généraux, qui devaient réformer l'État et donner satisfaction aux plaintes du pays. Les États de 1614 ne remédièrent à rien et furent les derniers qui aient été réunis avant 1789.

En extrayant du recueil de Florimond Rapine le récit que nous reproduisons, nous avons eu en vue bien plus de faire connaître les idées et les mœurs de l'époque que l'histoire même de ces Etats-Généraux.

Ce qu'étoient les trois Ordres en 1614.

Dans les interminables discussions qui eurent lieu aux États de 1614 entre les trois Ordres, un député du Tiers-État, Savaron, avait fait un discours très-ferme contre la lourdeur des impôts. Ce discours prononcé dans la chambre de la noblesse l'avait fort mécontentée. Le Tiers-État renvoya M. de Mesmes, l'un de ses principaux orateurs, auprès de la noblesse, pour apaiser le différend. M. de Mesmes dit :

Que les trois Ordres étoient trois frères, enfans de leur mère commune de France. Qu'au premier, qui étoit le clergé, étoit arrivé en partage la bénédiction de Jacob et de Rébecca, ayant obtenu et emporté le droit d'aînesse. Qu'au second, représenté par la noblesse, étoient échus les fiefs, comtés et autres dignités de la couronne. Au cadet, ou troisième, qui étoit le Tiers-État, étoient arrivées les charges de judicature. Que le clergé étoit donc l'aîné, la noblesse le puiné, le Tiers-État le cadet. Que pour cette considération le Tiers-État avoit toujours reconnu Messieurs de la noblesse être élevés de quelque degré par dessus lui, en témoignage de quoi il avoit, dès l'entrée des États, le premier fait les complimens, et s'étoit toujours maintenu au respect et honneur qu'il devoit à cet Ordre, qui n'avoit jamais été blessé par aucun du Tiers-État, de fait, ni de volonté, comme il étoit prêt de reconnoître, selon l'écrit qui en avoit été dressé par Messieurs du clergé, mais aussi, que la noblesse devoit reconnoître le Tiers-État comme son frère et ne le pas mépriser de tant, que de ne le compter pour rien, étant composé de plusieurs personnes remarquables qui ont des charges et dignités desquelles ils ont bien souvent affaire, et lesquelles ils

ne dédaigneroient pas d'exercer, comme de fait plusieurs des leurs y étoient constitués, et ne méprisoient pas non plus de prendre alliance dans le Tiers-État, et le Tiers-État chez eux. Qu'ainsi que la noblesse donnoit la paix à la France, eux du Tiers-État, qui portoient caractère de juges, la donnoient aux familles qui sont en division entre elles; et qu'au reste il se trouvoit bien souvent dans les familles particulières, que les aînés ravaloient les maisons, et les cadets les relevoient et portoient au point de la gloire.

La noblesse se regarda comme offensée par le discours de M. de Mesmes et se plaignit au roi.

Les dernières paroles, lesquelles ledit sieur lieutenant civil s'étoit servi envers la noblesse, lui faisant le compliment, en excitèrent quelques uns à dire qu'ils avoient plus été offensés par ledit sieur lieutenant, que par ledit sieur Savaron; car, disoient-ils, quelle offense plus grande de dire que nous sommes leurs frères aînés et qu'il se trouve bien souvent que les aînés détruisent l'honneur, et les cadets les portent au point de la gloire? N'étoit-ce pas proprement donner une atteinte à la Noblesse? Il faut se plaindre au roi de ces paroles outrecuidées, par lesquelles l'honneur de la noblesse est blessé et rudement attaqué. Car ce n'est pas seulement aller de pair, mais c'est fouler aux pieds la noblesse et constituer le Tiers-Ordre au-dessus d'elle. Il ne le faut point endurer, et il faut en avoir raison. Ainsi ils se piquèrent tous et relevèrent ces paroles à mesure qu'ils y pensoient, et blâmoient le sieur de Sénecé [1] de les avoir endurées; si bien qu'ils furent jusques à neuf heures du soir, dans leur chambre, à délibérer de ce qu'ils avoient à faire. Ils résolurent tous sur le champ de s'aller plaindre au roi; et de fait ils y allèrent. Mais parce qu'il étoit trop tard, l'audience leur fut déniée;

[1] Président de la noblesse.

le lendemain ils y retournèrent, et le roi ne les voulut pas encore ouïr.

Le mercredi vingt-sixième du mois (novembre), M. le lieutenant civil pria M. Miron[1] de faire assembler la Compagnie après dîner. L'huissier de la chambre alla partout où il put avoir nouvelles des députés. Comme la compagnie fut assemblée, M. le président dit que M. le lieutenant civil avoit désiré que nous nous assemblassions pour ouïr ce qu'il nous vouloit dire.

Ledit sieur lieutenant ayant fait de nouveau le rapport de ce qu'il avoit dit le lundi en la chambre de la noblesse, nous fit entendre qu'elle s'étoit piquée de son discours, et particulièrement des paroles ci-dessus. Pour raison de quoi elle auroit été deux fois chez le roi, pour en faire plainte; mais que l'audience lui avoit été refusée et remise jusques à ce jour, auquel elle auroit été ouïe. Il supplioit la compagnie de lui dire si elle le vouloit avouer ou désavouer de ce qu'il avoit dit. Que s'il étoit avoué, sa cause en seroit bien meilleure; si désavoué, il essayeroit de faire connoître qu'il n'avoit rien dit que bien à propos et qu'il ne craignoit pas de succomber sous le faix. Que M. le Chancelier[2] ayant eu volonté de savoir la vérité des paroles, l'auroit mandé, et lui avoit dit qu'il ne trouvoit aucune sorte d'offense èsdites paroles, en tant qu'il n'avoit parlé de la noblesse en particulier, mais bien des familles particulières, èsquelles il se trouve bien souvent que les cadets ont en partage la bonne fortune et l'esprit, au lieu du bien de la maison. Qu'il avoit été au Louvre, où il avoit été mandé pour le fait des monnoies; et sortant de là il auroit été regardé de travers par aucuns de la noblesse, mais qu'il se promettoit bien que dans quatre jours ils lui viendoient faire la révérence; qu'ils ne se pouvoient passer de nous et étoient bien honorés de prendre al-

[1] Prévôt des marchands de Paris et président du Tiers-État.
[2] Nicolas Brulart de Sillery, mort en 1624.

liance dans le Tiers-État, et fort aise quand le Tiers-État la prenoit chez-eux ; que néanmoins aucuns d'eux avoient réprouvé ce qu'il leur avoit dit, les figurant nos frères aînés, disant « qu'il n'y avoit aucune fraternité entr'eux et nous ; qu'ils ne vouloient pas que des enfans de cordonniers et savetiers les appelassent frères, et qu'il y avoit autant de différence entr'eux et nous, comme entre le maître et le valet. » Et partant il nous prioit d'aviser ce qui étoit à faire.

Il fut donc résolu et arrêté que M. le lieutenant civil seroit non seulement avoué, mais aussi remercié, et que ce qu'il avoit dit seroit enregistré.

MARIAGE DE LOUIS XIII.

25 novembre 1615.

LE MERCURE FRANÇOIS.

Devenus maîtres du pouvoir après l'assassinat de Henri IV, Marie de Médicis et ses favoris, d'Épernon et Concini, avaient abandonné aussitôt les projets et la politique du feu roi. La régente, au lieu de faire la guerre à l'Espagne, s'allia avec Philippe III et en 1612 conclut avec lui un traité par lequel l'infant d'Espagne (depuis Philippe IV) dut épouser Madame Elisabeth de France, sœur de Louis XIII, et Louis XIII l'infante Anne d'Autriche, fille de Philippe III. Le roi d'Espagne entendait que le roi de France, devenu son gendre, fût à ses ordres, et on peut lire à ce sujet les instructions qu'il envoya à son ambassadeur en France et que nous publions plus loin. Convenu en 1612, le double mariage ne fut célébré qu'en 1615. Condé et ses partisans, ainsi que le duc de Rohan et les protestants de Guyenne qui se soulevèrent à cette occasion, levèrent des troupes et déclarèrent vouloir s'opposer à l'entrée de l'infante en France et au voyage du roi à Bordeaux, où le mariage devait se faire. Le désordre qui se mit dans les révoltés permit au roi et à l'infante d'arriver sous bonne escorte à Bordeaux, où le mariage se célèbra le 25 novembre.

Allons querir la reine-épouse à Bayonne où nous l'avons laissée faire son entrée le 11 novembre et où elle reçut ces deux lettres, l'une du roi et l'autre de la reine sa mère, que le roi voulut lui être portées et présentées par le sieur de Luynes, seigneur auquel S. M. porte une particulière affection.

Madame, ne pouvant selon mon désir me trouver auprès de vous à votre entrée en mon royaume pour vous mettre en possession du pouvoir que j'y ai comme de mon entière affection à vous aimer et vous servir, j'envoye vers vous Luynes, l'un de mes plus confidens serviteurs, pour en mon nom vous saluer et vous dire que vous êtes attendue de moi avec impatience pour vous offrir moi-même l'un et l'autre. Je vous prie doncques le recevoir favorablement et le croire de ce qu'il vous dira de la part, Madame, de votre plus cher ami et serviteur, Louis.

La reine-mère lui écrivit pareillement pour l'assurer de son affection, en termes de bonne mère et de grande princesse.

Madame ma fille, le roi monsieur mon fils ayant choisi le sieur de Luynes, comme l'un de ses plus confidens, pour se conjouir avec vous de votre heureuse arrivée en son royaume et vous témoigner avec combien de passion et bonne volonté vous êtes ici désirée et attendue de lui, j'ai voulu me servir de cette occasion pour vous dire que je participe aussi à ce même désir qu'il a de vous y voir, pour la joie et consolation que j'y recevrai en mon particulier, et afin de vous confirmer de vive voix l'entière et cordiale amitié que je vous porte. Je vous prierai en attendant ce bonheur de croire ce que vous dira de ma part ledit sieur de Luynes, sur lequel m'en remettant je ne la ferai pas plus longue que pour vous présenter mes affectionnées recommandations ; et prie Dieu, Madame ma fille, qu'il vous donne autant de contentement et de félicité que souhaite votre très affectionnée mère à vous servir, Marie.

Le sieur de Luynes rencontra la reine à Bayonne et en reçut un accueil qui fut estimé le plus honorable qu'elle eût fait auparavant, voulant témoigner l'honneur et l'affection qu'elle portoit au roi en la personne de celui qu'elle savoit être fort aimé de S. M. ; et durant son souper fit plat de devant elle et le lui envoya, qui est une faveur que l'on ne fait en Espagne que ra-

rement et à personnes de grande qualité. Et pource qu'il s'en retourna dès le même soir qu'il étoit arrivé, la reine n'ayant eu loisir de lui faire un présent, selon la coutume en semblables occasions, elle lui dépêcha incontinent après en poste le sieur Gil de Mesa, maître d'hôtel de S. M., qui lui présenta de sa part deux enseignes (a) de diamant, fort précieuses.

Dès le lendemain 12 de novembre, la reine s'achemina à Bordeaux..... Ce fut le samedi matin vingt et unième, que le roi, avec toute la cour, richement paré comme au jour du mariage, fut trois lieues au devant de la reine son épouse ; elle ayant couché la nuit devant à Podensac, une lieue plus avant. Il la vit premièrement dans le bourg de Castres sans être vu d'elle. C'est l'ordinaire curiosité des rois de voir sans être vus en semblables rencontres. De notre temps, Charles IX et Henri-le-Grand, rois de France, Philippe III à présent roi d'Espagne et le duc de Florence en ont fait de même.

S. M. après l'avoir vue à l'aise, gagne le devant pour faire disposer la réception, commandant lui-même et changeant ce qui ne lui sembloit être bien rangé ès salles où elle devoit descendre. Le train ayant commencé à passer devant midi, continua sans interruption et en bel ordre jusques sur les onze heures du soir. Le plus remarquable fut un grand nombre de mulets qui portoient l'ameublement de S. M., couverts de grands tapis au fond de velours cramoisi, relevés en broderie d'or, les cordages de soie, les billots (b), plaques et oreillettes d'argent.

Elle entra sur les neuf heures du soir par la porte de Saint-Julien, qui a coutume de recevoir les reines, et fut conduite aux flambeaux, parmi les cris d'allégresse, au logis du roi, où la reine-mère s'étoit rendue peu de-

(a) Joyau ; espèce d'aigrette pour porter au chapeau. — (b) Bâton que l'on met le long des flancs des chevaux et qui sert à les conduire à la file les uns des autres.

vant pour l'y recevoir. Elle l'attendoit sur son théâtre (a), dressé en la grande salle des Gardes, d'où elle descendit pour l'aller prendre sur le bas des degrés et la conduire en une chaire (b), disposée à son côté, lui disant pour accueil : que jamais elle n'avoit mis le pied en lieu où elle eût plus de pouvoir qu'en ce royaume.

Après ce premier accueil et les complimens faits, la reine-mère mena et conduisit la reine régnante en la salle prochaine où le roi étoit sur son théâtre ayant près de lui les princes, ducs et officiers de la couronne, les gens de son conseil et autres grands seigneurs.

Le roi étant averti que les deux reines étoient proches la porte, descendit les degrés de son théâtre pour les recevoir et saluer la reine son épouse ; où après quelques mots, cette entrevue si douce et si aimable se trouvant à demi muette, comme il arrive aux consolations et plaisirs longuement attendus, il la mena en la chambre qui lui avoit été préparée pour se reposer en attendant le souper.

Le reste de la soirée se passa dans Bordeaux comme la plus heureuse que la France ait vue de longtemps ; à voir les flambeaux en toutes les rues et fenêtres, on eût dit que c'étoit la fête des lumières célébrée par les Grecs. La joie publique de ce jour se termina par le feu de joie, que les jurats, qui avoient accompagné la reine jusqu'à la porte de la ville, allumèrent sur la grand'rue des fossés, entre les neuf et dix heures, accompagné des cris et bruits de canons ordinaires. Que si la nuit et les ténèbres, par leurs incommodités accoutumées, n'eussent sonné la retraite de ce jour, la plupart n'eût quitté le contentement de la vue pour celui du sommeil.

Le lendemain 22, la reine ne partit de son logis que pour aller voir et saluer sa mère sur le tard, laquelle

(a) Estrade, lieu élevé de quelques degrés et décoré. — (b) Siége élevé et en menuiserie.



elle trouva parée de son grand habit de deuil en majesté convenable à une telle princesse. La foule du peuple et les acclamations furent telles par les rues qu'elles avoient été par le chemin; chacun y accouroit pour avoir l'honneur de dire : *Je l'ai vue.* Tous les Ordres la furent saluer, auxquels elle-même répondit quelques mots pleins d'honneur et de majesté royale, laissant le surplus à ceux qui lui servoient d'interprètes. La foule fut si grande à la porte de la chambre, qu'elle emporta à guise d'un torrent ceux qui devoient parler à S. M. jusques sur son siége. Ce qui donna sujet d'étonnement aux Espagnols, qui n'ont coutume d'aboucher leur prince de si près.

On se disposa cependant pour la bénédiction nuptiale, selon l'usage des grands, lorsque leur mariage s'est fait par procureurs[1]. Leurs Majestés choisirent pour cette célébration le jour de Sainte-Catherine, 25e du mois, où la parade, cérémonies et affluence furent telles qu'au jour du mariage[2], sinon qu'on y remarqua une extraordinaire joie publique et de soin particulier pour faire voir le bon ordre et l'importance de la fête. Leurs Majestés ouïrent la messe plus matin qu'à l'ordinaire, pour se parer à l'aise et donner loisir tant à la cour de se mettre en ordonnance, comme à la curiosité du peuple pour gagner place aux dépens d'être bien foulé. Il y en eut bon nombre qui s'engagèrent dans l'église dès les quatre heures du matin pour n'en sortir que sur les sept heures du soir, aimant mieux jeûner de la bouche que des yeux. On croyoit que les extrêmes incommodités endurées en cette église au jour des épousailles dussent refroidir l'ardeur de la curiosité;

[1] Le mariage, décidé par la convention du 22 mars 1612, avait été fait par procureurs, le 18 octobre 1615, à Burgos.

[2] De la sœur de Louis XIII, Madame Elisabeth, née en 1602, qui épousa par procuration, à Bordeaux, le 18 octobre 1615, le fils du roi d'Espagne, devenu lui-même roi d'Espagne sous le nom de Philippe IV. Elisabeth, reine d'Espagne, mourut en 1644.

mais elles l'échauffèrent d'autant plus, qu'elles avoient été plus grandes qu'on ne s'imaginoit devant et moindres que celles qu'on éprouva cette fois. Il n'y eut personne néanmoins qui n'estimât sa peine bien employée et qui n'eût volontiers acheté cette vue par des incommodités six fois plus grandes.

La messe de la bénédiction célébrée par l'évêque de Saintes commença entre quatre et cinq heures du soir. LL. MM. après avoir fait le tour de l'église avec leur compagnie, comme au jour des épousailles, entrèrent dans le chœur de Saint-André où se faisoit la cérémonie, au bruit des tambours, hautbois, violons et musique de trompettes.

La reine-mère y étoit arrivée une demi-heure devant avec les filles de sa chambre, parées fort richement de grandes robes de brocard d'or, à longues queues, portées par des gentilshommes de marque, et couvertes de brillans. Elle étoit vêtue en son grand deuil, soutenue par la marquise de Guercheville. M. le Chancelier, MM. de Villeroy et Jeannin, conseillers du conseil secret de LL. MM., qui étoient déjà en leurs siéges, furent rappelés par son commandement pour juger touchant le différend de quelques préséances. Après avoir salué Notre Seigneur à l'autel, elle fut saluée des seigneurs de la cour, rangés en leurs places comme au jour des épousailles; puis elle prit la sienne sur son théâtre à côté droit de celui de LL. MM.; ses filles avec celles de la reine qui arrivèrent incontinent, vêtues fort superbement à l'espagnole et conduites par des gentilshommes espagnols, se rangèrent sur une galerie à côté gauche et furent saluées de tous les officiers du roi.

Le théâtre de LL. MM. étoit au milieu du chœur devant le maître autel, avec deux chaires de velours violet à fleurs de lys sans nombre. Le roi, couvert d'une cappe de brocard d'argent en broderie d'or chargée de précieuses enseignes, y monta le premier, et puis se tournant présenta la main à la reine son épouse,

laquelle étant vêtue en majesté, la couronne d'or en tête, la robe royale de velours violet à fleurs de lys sans nombre, le manteau de même à longues queues et hermines portées par trois princesses, la princesse de Conty, la douairière de Guise et Mademoiselle de Vendôme. Elle étoit conduite par les ducs de Guise et d'Elbœuf. Le roi prit la droite, et elle la gauche. Et pour ce qu'il se faisoit jà tard, on alluma grand nombre de flambeaux de cire blanche autour du théâtre, pour donner le contentement à cette grave assemblée de voir leurs princes en leur majesté. Les uns admiroient la grâce de cette jeune princesse, les autres la grave majesté de la reine-mère ou la beauté extraordinaire du roi ; mais tous ne pouvoient se saoûler de remarquer l'incroyable ressemblance des épousés, car deux frères n'eurent jamais plus de rapport qu'ils avoient par ensemble en tout ce qui peut être semblable. Il y eut un docteur espagnol qui fit un savant discours des merveilleux rapports et convenances de ce mariage aux plus excellens qui furent jamais, y comprenant nommément celui d'Adam et d'Eve mariés par la main de Dieu même au paradis terrestre ; mais il oublia cette convenance de la semblance du corps et d'humeurs, comme elle étoit en ces premiers mariés.

Le roi regardoit souvent la reine régnante en sousriant ; elle, quoique chargée du poids de ses robes et brillans, suant à grosses gouttes, ne se pouvoit tenir de lui sous-rire, et au duc de Monte Leone, nouveau ambassadeur d'Espagne, avec une grâce et majesté merveilleuse.

La messe finie sur les six heures du soir, et la bénédiction nuptiale reçue sous le voile, après le cantique d'allégresse, chanté fort mélodieusement par la musique de LL. MM., on fit largesse, au son des trompettes, par le jet des médailles d'or et d'argent. Ces médailles avoient d'un côté la face et le nom de LL. MM., et de l'autre deux couronnes jointes ensemble par deux rin-

ceaux d'olivier et de laurier mariés l'un à l'autre, et ces mots dans le rond de la médaille : *Æternæ federa pacis*.

Après le serein brouillard de cette grêle d'argent jetée sur le peuple, qui causa du trouble et quelques petites querelles terminées sur le champ, LL. MM. commencèrent à démarcher en ordonnance. On trouva bon de dégager la reine du poids de sa couronne, qui l'avoit extrémement incommodée durant la cérémonie, elle-même y portant la main souventesfois pour se soulager. Le même ordre fut observé à l'issue qu'à l'entrée de LL. MM., tant que la confusion des ténèbres et l'incroyable multitude du monde le pouvoit permettre.

INSTRUCTIONS

ADRESSÉES AU DUC DE MONTELEONE, AMBASSADEUR D'ESPAGNE EN FRANCE [1].

1615.

Pour rendre utile et glorieux le service d'un roi aussi grand que le ciel nous l'a donné, il faut considérer deux points essentiels dans lesquels consiste aujourd'hui toute l'importance de l'ambassade de France. Le premier est le service royal de la reine-infante, et le second les affaires d'État. Dans le premier, il suffit de maintenir les choses sur le pied où les a laissées don Inigo [2], savoir, que la reine-infante sera servie comme elle l'entend, et que tous ses domestiques

[1] Publiées par M. Capefigue.

[2] Don Inigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Paris, prédécesseur du duc de Monteleone.

seront ceux qui l'ont suivie d'Espagne. Un point encore essentiel est d'agir toujours avec une prudence extrême et beaucoup de flatteries, afin de satisfaire la reine-mère, qui est réellement attachée au roi notre seigneur. Il faut faire attention à une difficulté, c'est que cette femme, qui paraît ne pas savoir grand chose, est au contraire fort habile, et qu'elle est le moyen le plus sûr pour améliorer et raffermir nos affaires en France. Quant au second point, pour les affaires d'État, le nouvel ambassadeur ne perdra pas de vue que depuis plus de deux cents ans la couronne de France a eu des intérêts opposés au roi notre seigneur. Les mariages ont changé ces dispositions et ont porté ces deux grands souverains à s'estimer. L'ambassadeur considérera que les ministres de France actuels sont encore les mêmes que ceux qui gouvernaient sous Henri IV ; il faudra, autant que possible, les détourner de leur tendance pour les Protestants[1] et le Turc, mais avec un ménagement extrême; car trois de ces ministres, et les principaux, sont très-vieux, et dans deux ou trois ans ils seront remplacés par des hommes plus convenables au service de la religion et à celui du roi de France, lequel, aidé de l'infante et de sa mère, peuvent beaucoup. C'est dans ce but qu'il faudrait pousser à en finir promptement avec ces anciens ministres. Dans cet intervalle le roi de France sera devenu homme fait, et agira conformément à ce qu'on dira autour de lui. Quant aux intelligences secrètes qu'on doit avoir à la cour de France, on n'a pas à en parler ici, si non qu'il faut toujours être bien servi, alors même qu'il en coûte cher.

---

[1] D'Allemagne, de Hollande, d'Angleterre, de Suisse, de Suède.

DÉPÊCHE DE L'AMBASSADEUR ESPAGNOL DON INIGO DE CARDENAS

A PHILIPPE III, ROI D'ESPAGNE, SUR ÉLÉONOR GALIGAÏ[1].

1615.

Votre Majesté m'a demandé s'il seroit possible de gagner la Florentine, si aimée de la reine, et mon avis sur ce point. Bien que dans une pareille affaire on ne puisse rien donner comme certain, cependant je pourrois concevoir des probabilités de réussite en considérant ce qui est déjà arrivé pour les Hollandais et le duc de Savoie, qui les uns et les autres lui ont donné de bonnes récompenses et des cadeaux en secret; or donc, quant à la question de savoir si on parviendra à la corrompre, je crois pouvoir y répondre affirmativement. Mais là n'est pas le point important; ce qu'il convient d'examiner, c'est si cela est ou non dans nos intérêts et quels résultats avantageux nous en pourrons retirer. Telle est la difficulté qui m'arrête; car, pour mon compte, je ne trouve pas cette mesure fort essentielle, ni de nature à produire de bien merveilleux effets. D'abord c'est une femme qui aime fort la bonne chère et l'argent, et pour laquelle il faudra faire de grands sacrifices en ce genre, si l'on veut la gagner. De plus, sa qualité de favorite ne la fait pas s'immiscer dans les hautes affaires d'État. Elle marche sans s'émouvoir au milieu des embarras du gouvernement et des prétentions des seigneurs français, de tout quoi sa bourse profite, ainsi que ses amis qu'elle engraisse. Tel est son plan et celui de son époux. Ils ne sont pas d'ail-

[1] Publiée par M. Capefigue dans : *Richelieu, Mazarin, la Fronde et le règne de Louis XIV*, t. 2, p. 26.

leurs très-capables ni l'un ni l'autre; elle est femme et d'une humeur bizarre, avec des intermittences de bonnes et de mauvaises inspirations. Quant à son mari, on ne retrouve pas même en lui ces heureuses velléités, ni rien qui puisse inspirer de la confiance, étant un homme sans bonne foi ni dignité aucune. Les seules circonstances où j'ai eu occasion d'être agréable à la Florentine, ont été les fêtes solennelles de l'année, où selon l'usage je lui ai envoyé quelques cadeaux : une douzaine de paires de gants, de petites bourses, des rubans, des bonbons, etc., le tout pour une somme de 100 écus, plus ou moins. Ceci a eu lieu quatre ou cinq fois l'année, et je l'eusse fait d'une manière plus magnifique, si mes moyens me l'eussent permis. Ces jours derniers, comme j'étais fort occupé de l'affaire des mariages [1], elle demanda avec un certain enfantillage, quelques pierres précieuses, pour les faire garnir, dit-elle, à son idée. J'obtempérai à ses désirs, et j'y joignis même une petite boîte d'or, faite en Espagne, ce qui valait peut-être en tout 500 écus; elle se montra fort sensible à cette marque d'attention, et depuis lors nous avons remarqué, moi et mon secrétaire, qu'elle paraît plus bienveillante et qu'elle débite des merveilles sur les mariages. Telle est la manière dont je me suis gouverné jusqu'à ce jour. Mais si V. M. persistait à vouloir employer ce moyen, ce ne serait pas avec de faibles ressources comme celles que j'ai trouvées dans ma pauvre bourse, qu'il faudrait attaquer la conscience de cette favorite; ce ne seroit pas 500 ni 800 ducats par an qu'il faudrait donner, mais 3 ou 4000. Ce ne serait pas une douzaine de paires de gants qu'il faudrait lui envoyer, mais douze douzaines de paires de gants, des bijoux et des joyaux, et chacun de ces cadeaux de 800 ou 1000 écus au moins. Il

[1] Le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche et de la sœur de Louis XIII, madame Elisabeth, avec le prince des Asturies.

faudrait que tout cela se fît publiquement, au vu et su de tout le monde, de manière à exciter la jalousie des autres ; car il faut que je le dise à V. M., lorsque je lui donnai ces bagatelles, la Florentine n'eut rien de plus pressé que de les montrer à la reine, et réciproquement lorsque j'ai envoyé quelque chose à la reine, cette princesse en a fait étalage. Ceci seroit donc le meilleur moyen, mais je ne dois pas cacher à V. M. qu'il y a là matière à réflexion, car j'ai dans l'idée que la faveur de cette femme ne sera pas de longue durée, par la raison que le roi ne la voit pas de bon œil, pour ne pas dire très-mal ; d'un autre côté, la reine a eu à se plaindre du mari dans ces dernières affaires. Si V. M. persiste cependant dans son système, il faudra lorsque la reine-infante [1] sera en France et qu'elle aura parlé deux ou trois fois à la Florentine, qu'elle tire une belle bague de son doigt, ou une croix de diamant de sa poitrine, de la valeur de 10 ou 12,000 ducats, et qu'elle lui dise : « Prenez ceci, et gardez-le comme le premier gage d'estime et d'amitié que je vous donne ; ce ne sera pas le dernier, je l'espère. » Il faut suivre une pareille marche à l'égard de son mari. Si j'avais des chevaux espagnols, je lui en donnerais un ; je ferais le même cadeau, si je le pouvais, à l'amiral, au duc de Guise ; j'en offrirais deux au prince de Condé ; tout ceci ferait du bruit, exiterait des désirs, des rivalités, et c'est ce qu'il faut dans cette cour. Il y a encore à s'occuper des personnes qui entourent le roi lui-même, lequel commence à avoir une volonté et reçoit des impressions. Celles de son âge sont durables ; il faudrait qu'elles nous fussent favorables ; c'est là ce qu'il importe le plus de considérer dans la circonstance présente.

---

[1] Anne d'Autriche.

LETTRE ADRESSÉE A LOUIS XIII,

CONTRE LE MARÉCHAL D'ANCRE[1].

15 avril 1617.

Sire, la connoissance ni le nom de celui qui a eu la vertu et la générosité que d'oser écrire à Votre Majesté royale, avec hardiesse et franchise, ne vous est point si nécessaire, qu'il sera utile à vous et à tout votre royaume d'examiner bien particulièrement les vérités contenues en cette lettre, de peser dignement les raisons qui vous y sont déduites, d'appréhender, pour les prévenir, les misères et calamités qui vous y sont dénoncées, et d'avoir un esprit absolument résolu d'appliquer les remèdes convenables qui vous y sont proposés. Pareils avertissemens, Sire, ne vous ont point été sans cause tant de fois réitérés, ni ne vous sont point de présent prématurément donnés; car les extrêmes maux sont à la porte, et le péril gît au retardement du médecin, comme il appartient à la prudence d'un magnanime roi. Ces avis, Sire, ne procèdent point des fantaisies d'un esprit mélancholique, dépité ou ulcéré pour son particulier, mais du propre devoir à quoi s'est ressenti obligé un très-loyal et ancien serviteur de votre personne et de votre État, qui mérite, pour son intelligence et son expérience, d'être attentivement écouté. Telles dénonciations ne sont point et ne doivent être prises pour pures inventions, prédictions et divinations abusives, fondées sur des sciences curieuses et pleines d'erreur, mais seront trouvées par les événemens vraies prophéties, appuyées

[1] Cette lettre anonyme, que Sully a insérée dans ses mémoires (*collection Michaud et Poujoulat*, tome II, p. 489), est évidemment l'œuvre de Sully lui-même.

sur un jugement très-judicieux, et sur des conjectures infaillibles sur la multiplicité des prodiges passés, dont l'acte le plus furieux a été l'exécrable parricide commis en la personne de notre auguste monarque, sans que nul ait encore osé en rechercher la cause ni les auteurs certains. Ceci est encore appuyé d'une multiplicité d'exemples et de raisons, lesquelles ne laissent guères en erreur ceux qui les conjoignent ensemble, et sur la connoissance que chacun a des qualités, dessein et procédures de ceux qui ont usurpé l'administration des affaires, et autant d'empire souverain sur les personnes et les volontés de Vos Majestés, qu'il leur sera besoin de prudence, d'industrie et *de résolution pour se remettre en liberté* et développer de la servitude où ils vous ont réduits; car ils ne vous découvriront jamais avoir le désir de ce faire, *qu'ils n'aient essayé de rebâtir par votre mort une nouvelle minorité* [1], ou user de quelque autre artifice qui leur redonne autant d'années de tyrannie à exercer qu'ils en ont eu ci-devant : voire leurs actions donnent une violente présomption qu'ils ne s'arrêteront pas là; car tant d'intelligence et de conseils secrets avec l'ambassadeur d'Espagne ne se sauroient si longtemps continuer sans quelque participation du vieil dessein des Espagnols, auquel ils se sont reconfirmés plus que jamais par la terreur en quoi les ont tenus les armes et les vertus du feu roi votre père; en laquelle désirant éviter de retomber à l'avenir, leur expédient plus certain est d'exterminer toute la lignée royale, afin de s'approprier la France, ou pour le moins la disperser en tant de roitelets, qu'ils n'aient plus sujet d'en appréhender la grandeur, la richesse et la valeur, suivant le dire de l'empereur Charles V, lequel, oyant que

[1] Nulle part on n'a mieux mis en évidence les complots tramés contre Louis XIII et les trahisons envers la France, que dans cette lettre, qui a dû contribuer fortement à la résolution de faire tuer Concini et de chasser Marie de Médicis.



l'on l'accusoit de haïr les rois de France, répondit que c'étoit tout le contraire, car il les aimoit tant, que pour un seul qu'il y en avoit, il voudroit qu'il y en eût vingt : auquel dessein ils ont porté, quoiqu'à regret, l'esprit de notre Saint-Père, l'ayant circonvenu sous ces espérances spécieuses, mais impertinentes, et de succès impossible, qui sont de lui quitter (a) le royaume et de détruire tous les hérétiques de la Chrétienté, pourvu qu'avec les armes spirituelles et temporelles, il lui aidât à s'approprier la couronne de France.

J'ai honte, Sire, d'user de tant de paroles pour vous persuader des choses si visibles, et crois employer autant de temps inutilement que j'en consomme à rechercher des raisons pour vous faire croire mes avis et suivre mes conseils. Car si dans les cœurs magnanimes des grands rois il se trouve des aiguillons plus puissans et plus d'efficace que la gloire, l'honneur et les triomphes, celui de remédier *au salut de votre personne* et de votre État, et l'avantage que vous avez d'être fils du plus grand prince, du plus grand homme d'État et du plus grand capitaine de tous nos siècles, vous doivent servir d'une très-forte induction pour mettre la main à la guérison des maux présens, et prévention de ceux qui nous menacent : lesquels sont d'autant plus déplorables, qu'ils ont pour principales causes de si foibles auteurs et ridicules instrumens, qu'ils seront plus tôt sentis qu'appréhendés, de ce que leur infaillible proximité en donnera la première notice; le moment de leurs plus pernicieuses opérations et le point de leur plus cuisante douleur, l'entière créance et la certitude de l'impossibilité des remèdes, un vrai regret d'avoir tant laissé croître et enraciner une si mauvaise plante et détestable engeance, avec laquelle il semble que le ciel conspire pour notre ruine et que tous les astres plus malins soient complices de leur

(a) Abandonner, céder.

tyrannie et des supplices qu'ils exercent de toutes parts, pour punition de ce que volontairement nos lâchetés les ont vu naître, croître, voire les ont établis en dépit les uns des autres, par les haines et jalousies des grands, qui eussent porté plus d'envie à l'exaltation de la vertu et du mérite de leurs parens, amis, alliés et compatriotes, qu'à l'excessive et inouïe élévation d'un maraut d'étranger, auquel et sa femme, afin que notre honte augmente par l'indignité du sujet, sont rassemblés, comme en un abrégé de turpitude et de villenie, tous les vices plus exécrables que l'on sauroit imaginer.

Et néanmoins, cet homme et cette femme, ainsi faits et conditionnés, ont tellement abaissé les uns, corrompu les autres, par l'entière disposition qu'ils ont de toutes les charges et trésors de France, emprisonné, banni, affoibli et intimidé le reste, qu'il ne leur manque plus, pour se voir en réelle possession de la royauté, que le titre et le nom d'icelle ; à quoi ils sont aspirans par degrés, puisque l'espérance, non plus que l'apparence ne leur dénie point absolument le succès, croyant avec quelque raison qu'il y avoit bien plus loin de la condition la plus vile, honteuse et abjecte qui se puisse imaginer en laquelle leur naissance les avoit soumis, au degré d'extrême hautesse où ils sont maintenant constitués, qu'il n'y a d'icelui à *obtenir le nom de roi, sinon pour eux au moins pour tel qu'il leur plaira.*

Et sur ce fondement sont-ils favorisés, soutenus et portés d'Espagne, qui tient pour infaillible la translation de la monarchie françoise en leur main, ou du moins une séparation d'icelle en tant de roitelets et tyranneaux, que leurs divisions inévitables lui ouvriront peu à peu le chemin pour y parvenir. Sur lequel, qui considérera bien l'état passé et présent des affaires de France, il jugera qu'ils ont déjà fait un grand progrès ; car il y a quarante ans, ou environ, que nous pouvions compter douze ou quinze princes de la maison

royale, la plupart en âge de maturité, pleins de courage, d'esprit et d'expérience; nous pouvons encore nombrer d'autres princes, ducs, pairs, officiers de la couronne et seigneurs qualifiés, qui les égaloient en suffisance et vertu, plus de cinquante ou soixante, tous capables de servir leur patrie et d'en empêcher l'usurpation; au lieu qu'après la mort de notre grand roi, qui seul les valoit tous ensemble, et lequel, s'il eut vécu, abattoit pour toujours la tyrannie d'Espagne, nous avons été réduits à trois enfans et deux hommes faits, de la lignée royale, dont un de chaque qualité, non sans soupçon de maléfice, ont déjà fait place à leur dessein [1]; un autre est mis aux ceps [2], fort proche de même péril, et les deux autres consistent, Sire, en Monsieur, votre frère, *qui est si bas d'âge qu'ils en peuvent disposer à leur mode*, et en Votre Majesté qu'ils tiennent comme esclave et prisonnière.

Car quelle différence y a-t-il entre les murailles de la Bastille qui empêchent Monsieur le Prince [3] de sortir, ou les gardes qu'ils vous baillent à leur dévotion, qui ne vous laissent autre liberté que celle qui tourne à leur établissement? Et quelle différence y a-t-il entre Monsieur le Prince, que l'on ne laisse communiquer, écrire, ni recevoir lettres de personne, ou de Votre Majesté, à laquelle on cache toutes les lettres d'importance qui lui sont adressées, lui empêche-t-on d'en écrire ni recevoir sans permission, ni de parler à qui que ce soit d'affaires qui touchent le rétablissement de votre

[1] Les trois enfants sont: le duc d'Orléans, né en 1607 et mort en 1611; *Gaston*, duc d'Orléans, son frère, né en 1608; *Louis*, fils du comte de Soissons, né en 1604. — Les trois hommes (et non pas les deux) sont: *Henri II*, prince de Condé, né en 1588; *Charles*, comte de Soissons, né en 1566, mort en 1612; *François*, prince de Conty, né en 1558, mort sans postérité en 1614.

[2] *Ceps*, fers pour mettre aux pieds et aux mains des prisonniers. Il s'agit du prince de Condé prisonnier à la Bastille.

[3] Les princes de la maison de Condé ont été appelés *Monsieur le Prince* sous Henri I, Henri II, Louis II (le Grand Condé), et Henri-Jules, c'est-à-dire jusqu'à la mort de ce dernier en 1710.

autorité royale, de vos affaires et de votre État? Et si quelqu'un s'enhardit de ce faire, il est assuré d'un prompt bannissement et d'une persécution continuelle, voire en péril de mort, comme s'il n'y avoit plus autre crime que celui de vous bien servir et d'avoir pitié de la France; laquelle est d'autant plus déplorée, que la reine votre mère, de laquelle seule elle pourroit attendre sa délivrance, est tellement assujétie par leurs charmes et ensorcellemens diaboliques, qu'elle ne voit que par leurs yeux, n'ouit que par leurs oreilles, ne parle que par leurs bouches, ne respire que par leurs mouvemens; voire l'on éprouve que le courage altier et cette fierté qui lui est tant naturelle, n'est à leurs regards que douceur, patience, humilité, voire subjection et servitude; l'on voit que l'esprit de Sa Majesté, lequel naturellement est si arrêté, si inflexible, inexorable et obstiné en toutes ses volontés que ses premières imaginations lui font concevoir, à l'endroit de ces gens ici, est changeant, léger, volage, mobile, comme virant et mouvant à tous les vents de leurs volontés, quelque divers, violens et tyranniques puissent-ils être.

Et quant aux autres princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, grands seigneurs du royaume, cours souveraines, corps de clergé, des villes, communautés et officiers qui en dépendent, ils se sont jusques à présent montrés si déloyaux les uns envers les autres, si désireux de faire leur profit particulier aux dépens de Votre Majesté, de l'État et de leurs plus intimes amis, ou sont tellement faillis de courage et appréhensifs d'être trahis et abandonnés du reste, que chacun aime mieux s'exposer à une infamie perpétuelle, et quelque peu moins de persécution présente, dont les douleurs sont flattées sous le titre qu'elles sont communes à tous, que non pas pour acquérir une gloire éternelle, devancer ses compagnons en aucune action vertueuse qui peut être sujette au moindre péril particulier. Telle-

ment que, par ignorance ou nonchalance, nous voilà réduits à ne rien espérer que malheurs sur malheurs, et enfin une entière désolation et perdition : car n'est-ce pas chose effroyable, que, reservé la reine votre mère, qui est charmée, Conchine, sa femme, Barbin et Mangot, qui disent que tout va bien (et encore le dernier parleroit autrement s'il osoit), il n'y a personne qui ratiocine (*a*) tant soit peu, qui ne dise, qui ne crie, et qui ne croye tout le contenu de cette lettre ? Les marchés, les foires, les églises, les palais, les auditoires, les assemblées générales et particulières, les lieux publics, la cour du Louvre, les salles, chambres et cabinets du roi, des reines et des enfans de France, voire les trois États de cette monarchie retentissent de ce bruit.

Chacun crie que Votre Majesté est mal nourrie (*b*), réduite en servitude ; bref, que toutes les lois, constitutions, libertés et franchises du royaume sont perdues ; voire crie tout haut ce que ce papier vous dénonce ; et néanmoins nul n'a le courage ni de vous le dire comme il faut, ni de vous proposer les remèdes qu'il convient appliquer à tant de maladies. Car étant fils du plus grand roi, du plus grand homme d'État et du plus grand chef de guerre qui ait jamais fleuri entre les humains, il ne vous sauroit avoir laissé si peu de désir de gloire pour vouloir régner seul, si peu de prudence pour conduire utilement les affaires, et si peu de courage pour vaincre vos ennemis et vous tirer d'entre leurs mains, que vous n'ayez assez de toutes ces vertus pour les employer à votre délivrance, à exécuter ce qui vous sera conseillé sur ce sujet, et à vous jeter à propos en lieu de sûreté pour votre vie, et de facile accès pour vos bons sujets et serviteurs qui soupirent journellement après une telle occasion ; laquelle arrivant, vous serez émerveillé du nombre infini de gens de bien qui

(*a*) Raisonne. — (*b*) Élevée, instruite.

accourront à votre première voix, *et ne trouverez difficulté autre en tout cela qu'en une absolue résolution, et au secret du jour, du temps et du lieu de l'exécution, et au choix des personnes qui y devront participer :* car si ce dessein vient à la notice de ceux qui sont dénoncés, il n'y a sortes de *violences* et maléfices qu'ils n'exerceront contre *votre personne*, votre autorité et ceux qui auront été proposés pour vous y servir, n'ignorant point que votre liberté tire en conséquence nécessaire leur prison, l'établissement de vos affaires, la destruction des leurs, la validité des lois, des châtimens exemplaires de leurs crimes, et *la sûreté de votre personne, des supplices rigoureux en leurs personnes*, qui ôtent l'audace à tous autres d'entreprendre, et l'espérance de parvenir à ce qu'ils ont osé attenter, qui est d'autant plus effroyable qu'il est sans exemple.

Je n'ignore point, Sire, qu'il se rencontrera de ces esprits envieux et contredisans, qui ne faisant ni ne disant jamais rien qui vaille, ont accoûtumé de mépriser et trouver mauvais toutes les actions et paroles d'autrui, lesquels essayeront de vous faire avoir cette lettre désagréable, ou la supprimeront, de peur que Votre Majesté n'en tire les fruits qui lui seroient utiles, ou blâmeront le style, les avis et les conseils, l'accuseront de redites en plusieurs points, et surtout en invectives contre les Espagnols, Conchine et sa femme, lequel dernier point j'ai aussi bien reconnu, en écrivant, qu'ils sauroient faire en accusant ou récriminant. Mais il m'est arrivé comme à ceux qui ayant une humeur superflue en excrescence maligne qui s'est tuméfiée, laquelle pour ne pouvoir suppurer ni s'écouler, s'est envenimée et enflammée, de sorte qu'elle cause d'excessives douleurs, aux nouveaux et fréquens élancemens desquelles ils mettent la main sur la partie offensée, éclatent en mêmes cris contre mêmes causes. Et qui doute aussi que moi et tout bon François qui a du jugement, lequel voit ces trois créatures avec leur Barbin

et Luçon[1] régir tout le royaume, présider aux conseils d'État, disposer des dignités, armes et trésors de France, et tenir Vos Majestés en servitude et comme esclaves de leurs fantaisies, ne tienne cela pour un prodige et une excrescence pestiférée en l'État, excessivement envenimée, laquelle, ne pouvant être réduite à la boue et jetée hors du corps de l'État, cause toutes ces cuisantes douleurs; lesquelles m'ont aussi fait réitérer mes cris, et mettre si souvent la main sur les aposthumes enflammées à la destruction de nos rois, de la lignée royale, de tous les bons François, voire de la couronne entière? Tous lesquels, s'ils avoient rien réservé (a) de la générosité de leurs ancêtres, ne jeteroient qu'un même cri et tellement uniforme, qu'il seroit suffisant pour *jeter hors de cette vie*, ou au moins du royaume, ces abominables chancres qui le vont gangrenant.

N'est-ce donc pas une chose monstrueuse et lamentable de voir que chacun reconnoît toutes ces vérités, le crie tout haut, juge, voire même déjà ressent que la vertu et liberté françoises s'en vont entièrement opprimées, la monarchie ailleurs transférée, la justice anéantie, le droit subverti, et que le crime plus capital du temps présent, c'est d'être bon François, homme vertueux, capable de bons services et désireux de rétablir vraiment et absolument l'autorité royale en votre personne seule, sans que vos volontés et mouvemens aient autre dépendance que celle de votre bon naturel et vertueuse inclination? Et néanmoins, les peuples, villes et communautés, officiers subalternes, voire les cours souveraines, les corps de la noblesse et du clergé, sont tellement fascinés de ce nom de roi, dont ces gens font une fausse parade pour véritablement l'exterminer, et sont frappés d'un tel esprit d'étourdissement et avarice,

[1] Richelieu, évêque de Luçon.

(a) S'ils avaient conservé quelque chose.

et portent à l'avancement des uns et des autres telle envie et jalousie ; les haines pour la diversité des religions s'en vont de sorte fomentées, et les aigreurs d'icelles, amorties par le feu roi votre père, revêches, qu'ils aiment mieux se manger, ronger et consommer entr'eux, et s'opposer à leur propre repos, qu'au progrès de ces pestes d'étrangers qui les tiennent à la gorge et sont prêts à les étrangler, avec un tel et si désordonné appétit de vengeance, pour avoir reconnu que quelques princes et grands du royaume avoient consulté pour se défaire de Conchine, qui est résolu de ne laisser jamais poser les armes en France tant que votre mère la reine la régira, qu'il n'ait détruit et fait mourir tous les princes et personnes qualifiées de l'État, afin d'établir sa valetaille, et ne laisser nul esprit ni homme assez puissant pour lui contester l'usurpation de l'État ou la translation d'icelui en la main des Espagnols.

Ce qui est d'autant plus déplorable, qu'il est de plus facile remède ; n'y ayant quasi qu'à le vouloir et l'entreprendre, ou par votre absolu commandement, ou par l'uniforme consentement de quelques personnes puissantes et ulcérées, dont il n'y a pas manque en France, ou par quelque esprit généreux, résolu à la délivrance de son prince et de sa patrie, étant certain qu'après le coup il sera loué et applaudi de tous. Or, l'excès de notre turpitude et désolation est d'autant plus effroyable, qu'il n'étoit jamais tombé en l'imagination d'aucun que, après une perte tant épouvantable, reçue par vous et par toute la France, en l'assassinat cruel du feu roi votre père, après tant de hontes et spoliations pleines d'opprobres, que les plus vertueux et capables personnages ont souffertes depuis ce temps, il restât plus rien d'exécrable et horrible à exercer, ni que dans les plus profonds abîmes des malices spirituelles, ni dans les révolutions secrètes des plus malignes influences, ni

dans les plus noirs cachots de la mauvaise fortune, il y restât chose plus détestable que ce que la France avoit enduré. Mais, par ce que le succès des choses et la notice plus visible de leurs pernicieux desseins nous dénonce et fait conjecturer, les plus énormes calamités s'en vont à leur période et prêtes à passer de nous à notre postérité, laquelle, encore qu'elle lise, dans les histoires et antiques et modernes, d'étranges et horribles mutations, subversions et désolations, si ne trouvera-t-elle rien de semblable à celles qu'elle éprouvera et que nos perfidies et lâchetés lui auront laissées en héritage, sans y laisser lieu de remède.

Les siècles passés nous fournissent bien plusieurs exemples assez tragiques, funestes et pleins de manie et forcenerie, pendant les interrègnes, ginocraties[1], mairies du palais, changemens de lignée et débilités d'esprit de nos souverains; mais ces choses ont été souffertes, les unes en un temps et les autres en un autre, èsquels il se remontroit toujours quelque personnage vertueux et brave qui embrassoit la manutention et restauration de la monarchie; au lieu qu'à présent, il semble que toutes ces lamentables conditions ensemble soient échues en notre misérable siècle, puisque nous sommes à la veille d'en ressentir tous les désastres accumulés en un moment, *le remède n'en consistant quasi plus qu'en vous seul et en la résolution généreuse que vous prendrez de garantir votre liberté et peut-être votre vie*, faisant tomber sur autrui le péril que l'on vous prépare : ce que je veux encore espérer, par le coup digne du fils d'un si admirable père, et que vous mettrez votre personne en sûreté et donnerez libre et sûr accès à tous vos sujets pour vous venir trouver et consacrer à votre service leurs biens et leur vie, gardant sur toutes choses votre foi et votre parole, et rendant la justice sans acceptation de personne, afin

[1] Gynocratie, gouvernement d'une femme.

qu'à votre exemple, la loyauté et confiance soit rétablie, le respect et l'obéissance rendus à qui il appartient, comme seuls biens de la société humaine, par lesquels les rois règnent, les royaumes florissent et jouissent avec leurs souverains d'une souveraine joie, repos d'esprit et félicité perdurable. En laquelle je prie l'Éternel, Sire, qu'il vous veuille maintenir et vous conserver en santé et longue vie.

C'est votre très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet et serviteur.

MORT DU MARECHAL D'ANCRE.

24 avril 1617.

I.

Récit de Legrain [1].

Résolution courageuse du roi pour délivrer ses sujets.

La patience du roi vaincue par la pitié des maux que souffroient ses sujets soupirant sous la tyrannie du maréchal d'Ancre, fit naitre une journée autant admirable à la postérité qu'honorable à la mémoire d'un si grand roi, lequel âgé de quinze ans et demi seulement, relève la vertu tombée des cœurs de ceux qui devoient mettre la main à l'œuvre.

[1] Legrain, historien distingué, naquit à Paris en 1565 et mourut en 1642. Il fut attaché à la personne de Henri IV et devint plus tard conseiller et maître des requêtes de l'hôtel de Marie de Médicis. Pour écrire plus librement l'histoire de son temps, il se démit de ses emplois et publia la *Décade contenant l'histoire de Henri-le-Grand* (1614) et la *Décade contenant l'histoire de Louis XIII* (1618), de laquelle est extrait le récit qu'on va lire.

Il ne faut point dissimuler, car la vérité est düe à l'histoire, que plusieurs princes et seigneurs de la cour, plusieurs députés des États-Généraux, plusieurs et des principaux magistrats, une grande partie des coùteaux pendans [1] de la noblesse, un grand nombre d'officiers et bourgeois de villes, non-seulement toléroient, mais n'étoient point honteux d'avancer de tout leur pouvoir la grandeur de ce tyran, afin d'avoir ses bonnes grâces, et ce pendant laissoient languir l'amour et la fidélité que Dieu veut que l'on porte à son roi et à sa patrie, et l'ancienne générosité bannie des cœurs françois étoit toute portée à la faveur de l'usurpateur étranger, quand Sa Majesté trop intéressée, fit étendre les nerfs [2] de son âme généreuse et sortir une juste colère qui tomba sur l'auteur du mal.

Etant donc lassé de voir opprimer ceux qui s'opposoient à la tyrannie pour son service, meurtrir en sa présence ceux qui s'armoient pour son sujet, emprisonner ceux qui parloient à l'avantage de son autorité, rançonner ceux qui murmuroient contre l'usurpateur d'icelle, proscrire et dépouiller d'honneurs et de dignités ceux qui ne vouloient adhérer aux desseins étrangers, ni donner les mains aux injustices qui se commettoient, il arrêta en son cœur de suppléer aux défauts de ceux qui se laissoient aller à la corruption et à la crainte, et par un coup généreux trancher le nœud de ces cordages qui le tenoient avec ses meilleurs sujets asservi.

Cette résolution prise, il bande toutes ses affections à l'exécution d'icelle ; il dit qu'il veut aller en son armée devant Soissons [3], afin de faire la guerre à l'œil.

[1] On dit qu'un homme est le *couteau pendant* d'un autre, pour dire qu'il est toujours à ses còtés, qu'il le suit et l'accompagne partout, par allusion aux gens qui portent leur couteau pendu à la ceinture, tels que les cuisiniers, les bouchers, etc.

[2] Platon dit que l'ire et la colère sont les nerfs de l'âme, pour donner à entendre qu'à la façon des nerfs elles se peuvent lâcher ou roidir.

[3] Où le duc de Mayenne, soulevé avec une partie de la noblesse

Ceux qui gouvernent l'État à la discrétion du maréchal d'Ancre (que l'on appelle tout haut *les Tuteurs de Sa Majesté*) s'étonnent de ce dessein, dissimulent néanmoins leur étonnement, adhèrent de paroles au désir du roi, lui promettent qu'il ira, font même quelques préparatifs pour son voyage; mais leur intention est bien éloignée de leur discours. Ils jugent que le roi étant en la campagne sera bientôt mû d'une juste compassion des ravages qui se font en ses provinces et sur son peuple, et des tyrannies qui s'exercent contre les grands de son royaume, principaux officiers de sa couronne, anciens serviteurs et bien aimés du feu roi son père, ses plus fidèles sujets. Ils tirent de long et veulent encore amuser le roi à des bagatelles, afin d'éteindre son désir de s'armer et d'efféminer s'ils peuvent son courage viril. Mais c'est un Achille qui ne peut plus se déguiser ; il voit le poignard nu, il faut qu'il jette la main dessus. C'est trop dissimuler, c'est trop se contraindre, dit-il en son âme, c'est trop s'amuser aux choses puériles, auxquelles j'ai accortement (a) adhéré depuis deux ans ; il ne faut plus tarder ; il est temps de prendre les rênes de mon État; le tyran s'est élevé jusques au haut de la roue, il ne faut pas que ma paresse et nonchalance l'y affermisse; il faut me retirer de dessous ses pieds et délivrer mes pauvres sujets de son joug insupportable.

Il presse donc, et plus il est amusé de paroles, plus est ardent son désir de partir ; il dit en colère qu'il y veut aller et qu'il ne veut plus attendre. On craint que ce tonnerre enfermé dans ces nuages de déguisemens n'éclate ; on voit bien qu'il n'y a plus lieu de feinte, on lui tranche donc le mot, et lui veut-on faire croire que son conseil n'a pas trouvé bon qu'il y aille : que sa

contre Concini, était assiégé. Le maréchal d'Ancre était alors devant Soissons.

(a) Volontiers, facilement.

personne est trop chère pour l'exposer aux dangers; qu'il ne faut qu'un hasard pour le perdre et son royaume avec lui; qu'il a été avisé pour son bien qu'il ne bougera de Paris; qu'il ne faut qu'il se soucie de ses ennemis, qu'on les tient à demi-vaincus; qu'on les lui rendra liés et garrottés à Paris dans deux mois sans qu'il courre fortune.

Sa Majesté juge que ces conseils et ces remontrances sont des captivités et des commandemens, auxquels il faut qu'il fléchisse pour quelque temps, pendant lequel il prendra nouveau conseil. Il change donc de résolution, ne parle plus d'aller aux armées que l'on a levées sous son nom, et fait mine de se contenter des assauts d'artifice auxquels il s'exerce en son jardin des Tuileries, au lieu de ces assauts qu'il disoit vouloir donner à Soissons.

Les tyrans sont toujours en alarme et défiance; aussi, quoique ces tuteurs voient le roi adonné aux jeux et passetemps comme devant, néanmoins l'alarme qu'ils ont prise de son désir de voir la guerre, leur a mis une peur en l'âme qui les fait penser à leurs affaires. Ils écrivent au maréchal d'Ancre qu'il semble que l'on se veuille disposer à la paix; que les affaires et les humeurs du roi commencent à se changer bien fort; que son cœur se fait martial; qu'il a de trop bons et fidèles serviteurs et favoris près de lui pour le laisser longtemps prisonnier en sa maison; que l'on murmure en beaucoup de lieux; qu'il faut qu'il s'achemine promptement à Paris pour parer à ces coups et donner ordre à ses assurances..... Ledit maréchal se diligente de venir, et ayant dîné à Poissy, arrivé qu'il est au village de Nanterre, à trois petites lieues de Paris, les paysans lui tuent son cuisinier, pour lui signifier par présage qu'il n'avoit plus que faire de cuisine. Il arrive à Paris, il assemble son conseil secret, il arrête de désarmer le roi, lui changer ses gardes, lui en donner de nouvelles composées de ses satellites, et se promet de

lui ôter ses chevau-légers, afin que s'il prend envie à Sa Majesté de faire l'escapade qu'ils craignent, allant à la chasse au bois de Vincennes où on avoit borné ses promenades, il demeure prisonnier entre ses gardes et à leur merci. Il arrête de se dépêcher des plus grands favoris de Sa Majesté, principalement de M. de Luynes, comme vous en verrez ci-après la preuve par la satisfaction que sa femme lui fera en mourant. Il délibère de se saisir et assurer des personnes de Mgr. frère du roi et de Mgr. le comte de Soissons[1], restant seuls du sang royal après la captivité de Mgr. le prince de Condé, qui étoit en la Bastille à la garde du chevalier Conchine son frère. Et pour ôter les capitaines qui ne sont à sa dévotion en la ville de Paris, se fait bailler un rôle de tous les capitaines, lieutenans et enseignes, et jusques aux caporaux et sergens, afin de les changer à sa dévotion, lequel rôle a été trouvé parmi ses papiers après sa mort.

Dieu ne manque jamais de protection aux rois mineurs et opprimés, et principalement à ceux qui l'invoquent. Le roi est averti de ces conjurations ; il se résout courageusement de prévenir la tyrannie, et s'assurant sur le petit, mais bon nombre de serviteurs qui lui restent fidèles, commande à M. de Vitry, capitaine de ses Gardes, de se saisir de la personne dudit maréchal d'Ancre, quand il entrera au Louvre, en intention de lui faire faire son procès en son parlement de Paris. Ce n'étoit pas une petite commission, car ledit maréchal ne marchoit jamais qu'au milieu de deux cents gentils-hommes, outre ses hommes à gages, laquelle compagnie et train le rendoit grandement odieux, parce qu'il surpassoit celui des princes, et le roi même n'étoit pas curieux de se faire bien accompagner, ou pour mieux dire ne pouvoit pas se faire si bien accompagner.

[1] Louis, comte de Soissons, né en 1604, mort en 1641.

M. de Vitry accepte le commandement et promet de rendre le Maréchal vif ou mort en la puissance du roi.....

Le dimanche vingt-troisième avril étoit le jour arrêté pour l'exécution; mais le Maréchal ne vint au Louvre ce jour-là, ce qui donna un grand martel en la tête de ceux qui s'étoient préparés à le recevoir, craignant d'être découverts. Mais ils ne perdirent point courage; et le lendemain lundi vingt-quatrième, ledit seigneur de Vitry, assisté des sieurs du Hallier [1], de Persant [2] et autres ses amis [3] et compagnons choisis, se rendit au Louvre de bon matin, là où il trouva M. de Fourilles avec sa compagnie des Gardes en bon état [4], de sorte que le dehors étoit bien préparé, et quant au dedans, c'étoit à M. de Vitry à y pourvoir. Il fait donc entrer ses amis et affidés en la cour, avertit M. de la Trousse, capitaine de la Porte, et le sieur Corvillan, son lieutenant, de tenir leurs archers en bon ordre à ladite porte, à laquelle le sieur du Buisson demeure pour la faire fermer quand le Maréchal seroit entré.

Mais il tarde beaucoup à venir; sa longue demeure (*a*) porte ledit seigneur de Vitry jusques à telle impatience, qu'il se délibère de l'aller investir en sa maison, qui étoit un petit logement qu'il avoit fait bâtir par dehors au pied du fossé du Louvre du côté de la rivière. Mais sur cette délibération d'aller le forcer en sa maison, il arrive enfin sur les dix heures du matin, accompagné comme de coutume. Il n'y avoit que le guichet de la porte ouvert. Sitôt qu'on le voit venir, on ouvre la grande porte, comme on avoit accoûtumé, mais aussi-

[1] Son frère.
[2] Son beau-frère.
[3] M. de Bournonville, frère de M. de Persant, M. du Buisson, et autres que Legrain ne nomme pas.
[4] Ledit sieur de Fourilles ayant été averti de la volonté du roi. (*Note de Legrain*).

(*a*) Ce long retard.

tôt on la referme. Environ quarante gentilshommes passent devant lui et autant après, en sorte qu'il étoit déjà sur le pont-levis, qui est distant de douze ou quinze pas de la porte par dedans. Étant sur ce pont, M. de Vitry, assisté desdits seigneurs du Hallier, de Persant et autres, lui vient en front avec rumeur, comme s'il eût marché devant le roi, et comme si le roi eût été proche, ce qui fit que les gentilshommes qui accompagnoient le Maréchal, s'ouvrirent, pensant que le roi vînt, et M. de Vitry tirant vers la porte et outrepassant le Maréchal de deux ou trois pas, feignant ne l'avoir vu, afin de faire gagner place à ceux qui le suivoient et les faire investir ledit Maréchal : « Où est, dit-il, Monsieur le Maréchal? et se retournant en arrière et l'avisant : Ha, Monsieur, ce dit-il lui mettant la main sur le bras, le roi m'a commandé de me saisir de vous. » Le Maréchal lisoit une lettre et étoit appuyé sur la barre qui sert de garde-fou aux fossés à main droite en entrant au Louvre. A cette parole de M. de Vitry, il pâlit fort : « Moi ? » dit-il, et aussitôt mit la main sur la garde de son épée pour se mettre en défense, se voyant accompagné comme j'ai dit. Mais voyant cette contenance de ne vouloir obéir, et afin que la maison royale ne fût tachée d'autre sang que de celui qui s'en vouloit emparer..... lui porta un coup de pistolet au front, et.... ensuite firent les décharges de leurs pistolets, même chargèrent à coups d'épées avec telle promptitude qu'il mourut sans avoir loisir de parler.

Au même temps que M. de Vitry l'arrêta, on cria : « Fermez la porte », à quoi on obéit aussitôt, en sorte qu'il n'entra que la moitié du train dudit maréchal. Puis, M. de Vitry se tournant vers ceux qui étoient entrés avec lui, et commandant de par le roi que personne ne bougeât : « Messieurs, leur dit-il, êtes-vous pas serviteurs du roi? » A quoi ils répondirent que « oui, » et personne ne fit plus mine de résister, se voyant enfer-

més et voyant leur chef abattu; au contraire, plusieurs montèrent en haut pour voir le roi et témoigner qu'ils étoient ses très-humbles serviteurs. Aussi beaucoup d'entre ceux-là étoient des gentilshommes de Normandie qui l'étoient venus accompagner à Paris, parce qu'il étoit leur gouverneur, et qu'ils n'y eussent osé faillir. Voilà le support qui est fait à ceux qui usurpent plus de puissance et d'autorité qu'il ne leur en appartient, car ils sont aisément abandonnés quand le danger se présente.....

Le corps mort de cet homme, que tant de gens avoient adoré, ne trouve pas un serviteur qui le garde et regrette; il est traîné en une petite porte prochaine à main gauche, entre la porte et le pont-levis, et mis sur un degré, attendant la sépulture que vous verrez incontinent, dépouillé et changé d'habits par les plus attentifs à leur profit.

Ce fait, afin qu'il n'y eût au Louvre autres gardes que celles du roi, ledit seigneur de Vitry fit entendre la volonté de S. M. au sieur de Presle, lieutenant des Gardes de la reine-mère du roi, qui étoit lors en faction dans le Louvre, et le fit retirer avec ses compagnons. Aussi ladite dame ne pouvoit-elle être en meilleure garde et protection que celle du roi son fils..... Ledit sieur de Presle s'étant retiré avec sa compagnie, ledit seigneur de Vitry entra en la chambre de la maréchale d'Ancre, qui étoit proche de celle de la reine, se saisit de sa personne et de quelques coffres pleins d'or, argent, bagues et meubles précieux, lui fit rendre les perles et bagues de la couronne qu'elle avoit sur elle, et la fit monter en la même chambre en laquelle monseigneur le prince de Condé avoit été enfermé huit mois auparavant, en laquelle chambre ledit seigneur de Vitry l'enferma pour y demeurer jusques à ce qu'elle fût menée en la Bastille, de la même sorte que ledit seigneur prince y avoit été conduit; mais elle n'y demeura pas tant, car elle fut tôt après menée en la

conciergerie du palais, pour lui être fait son procès par le Parlement.

A l'instant de la mort dudit Maréchal, ledit seigneur de Vitry envoya des gardes en sa maison, où on se saisit de ses meubles et papiers, qui furent puis après inventoriés par MM. de Maupeou et Arnault, intendans des finances, avec des promesses pour 1,900,000 livres qui avoient été trouvées sur lui en une fausse poche de ses chausses..... De là on établit des gardes en la maison de Barbin, contrôleur général des finances, arrêté en ladite maison...., et trois jours après, ledit Barbin fut emprisonné ès prisons du For-l'Evêque, et d'icelles en la Bastille, où il est encore à présent. Quant à M. Mangot, garde des sceaux, le roi lui envoya redemander lesdits sceaux...., et quant à M. de Richelieu, évêque de Luçon, qui se portoit premier secrétaire d'État et en faisoit la fonction, étant à la relevée (a) du même jour entré en la chambre du roi, S. M. l'avisant lui dit ces mots : « Monsieur, nous sommes aujourd'hui, Dieu merci, délivrés de votre tyrannie. » Après lesquelles paroles, ce fut à lui à hausser les épaules et dire adieu à la cour.

Incontinent après l'exécution du maréchal d'Ancre, le roi en envoya avertir son Parlement par les sieurs d'Ornano et Préaux. Or, pour revenir à l'exécution dudit Maréchal, je me suis conformé à l'exemple de Saturninus, sénateur fort entier et fort discret, lequel ne nomma pas seulement en plein Sénat, Chéréas, qui fut promoteur et conducteur de la mort dudit Caligula et lui donna le premier coup ; ains proposa que pour récompense il lui falloit donner les principales charges de la République Aussi ai-je nommé par honneur M. de Vitry, qui a si bien conduit cet œuvre, qui n'étoit pas de peu d'haleine, et MM. du Hallier et de Persant, qui

(a) L'après-dinée ou le temps d'après-midi. Ce mot vient de ce qu'autrefois *on faisait la méridienne* (on se couchait après le dîner); on nommait *relevée* le temps où l'on se relevait pour retourner au travail.

ont eu l'honneur de faire ployer ce Maréchal sous les commandemens du roi, et lui faire porter la peine de ses entreprises déréglées, étant cette action si généreuse, vu les faveurs et forces opposites et si remplie de fidélité, qu'ils en seront à jamais loués de la postérité ; et ne se faut pas étonner si en reconnoissance de leur vertu, le roi a donné audit seigneur de Vitry une charge et dignité de maréchal de France ; audit sieur du Hallier, son frère, celle de capitaine des Gardes de S. M. qu'exerçoit ledit seigneur de Vitry ; et audit sieur baron de Persant le gouvernement de la Bastille et la garde de Mgr. le Prince, au lieu du chevalier Conchine, frère du Maréchal, qui le gardoit auparavant.

Le jour même de cette exécution, le duc de Monteleone, ambassadeur d'Espagne, vint au Louvre, et cheminant comme il avoit accoûtumé vers la chambre de la reine mère, qui étoit à gauche, ledit seigneur de Vitry, lui dit ces mots : « Monsieur, ce n'est pas là qu'il faut aller, c'est au roi à qui il faut parler désormais, » et le prenant par la main et le tournant vers le grand escalier qui est à la droite : « Voici, dit-il, le chemin » ; de sorte que ledit sieur ambassadeur monta en la chambre du roi.

A la relevée de ce jour tant agréable au roi et à ses bons sujets, les portes du Louvre furent ouvertes, le roi visité et congratulé de tous les seigneurs, cours, communautés, et jusques au menu peuple, chacun y étoit le bien venu ; et afin que l'on pût mieux voir S. M., elle étoit montée sur le jeu de billard qui est en la galerie, en laquelle il prend souvent ses repas en été, là où il parloit à un chacun et recevoit ceux qui venoient lui faire la révérence, cette façon de se montrer ainsi équivallant à cette ancienne élévation des rois sur un pavois ; aussi fut-ce le jour auquel S. M. prit la réelle et actuelle possession de son royaume ; et ce fut en cet état qu'ayant avisé ledit sieur évêque de Luçon parmi les

autres, elle lui dit les paroles que j'ai rapportées ci-dessus.

A l'instant de la mort dudit Maréchal, il y eut un grand trouble en la ville ; les boutiques furent fermées et quelques chaines tendues, étant venu un bruit par la ville et jusques au Palais (en la grand'salle duquel il pensa y avoir plusieurs personnes étouffées), que le roi étoit blessé ; et comme les bruits augmentent, plusieurs disoient qu'il avoit été tué par le maréchal d'Ancre. Mais la nouvelle certaine du contraire ayant été rapportée par les magistrats de la ville, qui allèrent soudainement au Louvre, et par ceux que le roi envoya au Palais, cette grande frayeur fut convertie en une grande allégresse et feux de joie.

La variété de ces bruits fut cause que le roi fit soudainement dépêcher des courriers par toutes les provinces et places fortes, afin que les gouverneurs d'icelles fussent avertis promptement de la vérité de ce qui s'étoit passé, à chacun desquels S. M. envoya lettres qu'il est bon de vous faire voir entières, afin que vous connoissiez que j'ai rapporté la vérité, tant aux mouvemens du roi que en la cause et en la façon de la mort dudit Maréchal, témoignée par lesdites lettres en ces termes :

« *Lettre de Louis XIII aux gouverneurs des provinces pour les informer de l'exécution de Concini.*

» Mon Cousin, je ne doute point que dans le cours des affaires qui se sont passées depuis la mort du feu roi, mon seigneur et père (que Dieu absolve), vous n'ayez facilement remarqué comme le maréchal d'Ancre et sa femme *abusant de mon bas âge et du pouvoir qu'ils se sont acquis de longue main sur l'esprit de la reine, madame ma mère, ont projeté d'usurper toute l'autorité, disposer absolument des affaires de mon État et m'ôter le moyen d'en prendre connoissance.* Dessein qu'ils ont poussé si avant,

qu'il ne m'est jusques ici resté que le seul nom de roi, et que c'eût été un crime capital à mes officiers et sujets de me voir en particulier et m'entretenir de quelque discours sérieux. Ce que Dieu par sa toute bonté m'ayant fait apercevoir et toucher au doigt *le péril éminent que ma personne et mon État encouroient dans une si déréglée ambition, si j'eusse donné quelque témoignage de mon ressentiment* et du désir extrême que j'avois d'y apporter l'ordre requis, j'ai été contraint de dissimuler et couvrir par toutes mes actions extérieures ce que j'avois de bon en l'intérieur, en attendant qu'il plût à cette même bonté me préparer la voie et l'opportunité d'y remédier. Sur ce il est arrivé que depuis quelques jours plusieurs personnes de qualité, tant de ma bonne ville de Paris que de divers autres endroits de mon royaume, prenant occasion de l'absence dudit Maréchal, qui s'en étoit allé en Normandie en délibération d'y faire du séjour, se seroient adressées à la reine madite dame et mère, et aux ministres (que ledit Maréchal et sa femme avoient établis, pour, sous eux et à leur volonté, manier seuls les affaires de cet État), et leur auroient vivement représenté qu'il étoit extrêmement nécessaire de me faire agir promptement et à bon escient en l'administration de mes affaires, autrement que mon royaume, qui se soulevoit de toutes parts, par ce manquement, étoit sur le point d'une entière subversion. De quoi ledit maréchal d'Ancre ayant été aussitôt averti, il seroit revenu en grande diligence, et d'abord auroit par son pouvoir et par ses artifices non-seulement voulu faire étouffer ces salutaires ouvertures et propositions, comme contraires à son dessein, mais encore *auroit résolu de me priver de les effectuer, par des conseils que j'aime mieux taire que publier*. Ce qu'étant venu pleinement à ma connoissance, et considérant qu'outre *le péril de ma personne*, la haine publique que l'on portoit au gouvernement de ces gens là avoit tellement aigri et altéré les esprits dans mon royaume, qu'il

couroit fortune d'un embrasement universel, si je différois davantage à y pourvoir. Poussé de ces justes considérations et du conseil que Dieu m'a inspiré en cette occasion, je me suis ce jourd'hui résolu de m'assurer de la personne dudit maréchal d'Ancre, ayant commandé au sieur de Vitry, capitaine de mes Gardes, de l'arrêter prisonnier dans mon château du Louvre. Ce que voulant exécuter, ledit maréchal d'Ancre, qui étoit extrêmement accompagné, à son accoûtumée, ayant voulu faire de la résistance avec ceux de sa suite, il se seroit tiré quelques coups, d'aucuns desquels il auroit été porté mort par terre. Ensuite, j'ai fait arrêter sa femme, ensemble aucuns des susdits ministres, et supplier la reine madite dame et mère de trouver bon que je prenne désormais en main le gouvernail de mon État, afin d'essayer à le *relever de l'extrémité où les mauvais conseils dont elle s'est servie*, *l'ont précipité*. A quoi j'espère que Dieu me fera d'autant plus volontiers la grâce de parvenir, que mes intentions ne buttent qu'à sa gloire et au bien de tous mes sujets. Dont j'ai bien voulu vous donner avis, comme à l'un de ceux de qui je fais un plus particulier état, vous priant de faire entendre cette action partout où votre charge s'étend, et ajouter aux raisons dessusdites celles que votre prudence vous fera juger propres pour contenir un chacun dans les bornes du devoir et de l'obéissance, vous employant soigneusement à ce qu'il n'y ait aucune émotion dans votre gouvernement et que rien n'y trouble le repos que je désire y être conservé. Que si quelques uns ont des plaintes ou demandes à faire, vous leur pourrez donner assurance qu'en s'adressant à moi, par les voies que les bons sujets doivent tenir en ce qu'ils ont à désirer de leur roi, ils me trouveront porté à tout ce qui sera de la raison et de la justice. Cette action a été tellement louée de deçà, que l'on n'entend qu'applaudissemens et bénédictions sur moi pour l'avoir entreprise en un temps si opportun et si nécessaire. J'espère qu'il

en sera de même partout ailleurs. Ce pendant j'ai écrit à mes lieutenans généraux en mes armées, de les tenir toujours en état, afin de m'en servir contre ceux qui ne voudront reconnoître mon autorité. Au premier jour, je vous ferai une autre dépêche, et vous ordonnerai ce que vous aurez à faire pour mon service. Ce pendant vous prendrez assurance que si vous me rendez des preuves correspondantes à l'estime que je fais de votre affection envers moi, aussi ne manquerai-je pas de bonne volonté pour le reconnoître. Je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. Écrit à Paris, le vingt-quatrième jour d'avril 1617. LOUIS.

..... Mais nous laissons le Maréchal trop longtemps sans sépulture. Il fut ôté sur le soir de ce lieu où il avoit été jeté après sa mort, et mis derrière la grille du tripot (a) du Louvre, par laquelle grille on le voyoit encore après neuf heures du soir, vêtu autrement qu'il n'étoit le matin. Puis il fut enseveli en un linceul assez usé et enterré sur la minuit, sans suite ni compagnie, autre qu'un petit nombre de prêtres, en l'église Saint-Germain de l'Auxerrois, à main gauche en entrant par la principale porte, sous les orgues d'icelle église, et fut le lieu de sa sépulture réparé, les pierres de taille et tombes qui avoient été levées pour faire la fosse, remises en leur place, et scellées en plâtre à l'heure même, de sorte qu'il n'y avoit apparence que l'on eût touché à cet endroit. Néanmoins je ne sais par quelle fatalité le lendemain matin, qui étoit le jour de la fête Saint-Marc, un enfant se mit à gratter des doigts et avec un petit bâton sur cette sépulture, comme murmurant de ce qu'il avoit été enterré en ce lieu, et fut aussitôt suivi de quelques autres enfans, puis de quelques garçons de boutique, et autres telles gens de la lie du peuple ; puis y survint le laquais du feu sieur de Hurtevan, qu'on

(a) Jeu de paume.

avoit fait mourir la semaine de devant Pâques, pour gratifier ledit Maréchal, lequel laquais accompagné d'autres de ses compagnons et amis, joints avec ceux qui étoient déjà sur cette sépulture, émurent un grand bruit en l'église, disant qu'il falloit déterrer et jeter à la voirie ce juif excommunié, de façon que la populace s'y jetant indifféremment à la foule, arracha les pierres, fouillant la terre de leurs ongles, d'une telle fureur, qu'il sembloit qu'ils eussent les mains de fer. M'étant trouvé lors par hazard auprès de cette église et y étant entré, je ne vis jamais rien de si furieux parmi une populace contre un mort, non pas même contre Ravaillac qui avait tué le roi, quoique le peuple se fût montré grandement irrité contre lui. Or avoit-il été enterré fort profondément, de sorte qu'ayant fouillé plus de trois coudées en fond sans trouver le corps, ils crioient qu'il n'y étoit plus et que le diable l'avoit emporté la nuit ; mais ils fouillèrent tant et si avant, qu'ils trouvèrent enfin la bière qui n'étoit que de bois léger, et alors ils firent de si grandes huées qu'on ne s'entr'entendoit parler en cette église. Et combien que ce fût impiété de profaner ainsi les lieux saints et sépultures, néanmoins s'il y eût eu quelqu'un si hardi que de le dire, je crois qu'il eût été enterré vif en cette fosse, tant est déréglée la fureur d'une populace échauffée, laquelle de moment à moment multiplioit à grandes troupes de ces chétifs artisans, manœuvres et valets de boutiques qui chômaient lors à cause de la fête, et disoient que cela étoit advenu à un jour de fête par permission divine, afin que ce méchant fût privé de sépulture. Pour le faire court, ils emportent la bière hors de l'église et devant le grand portail d'icelle, vis-à-vis du logis de Barbin[1], qui étoit prisonnier en sa maison, déclouent et rompent ladite bière, en arrachent le corps, de dessus lequel ils lèvent le suaire, et l'exposant nu à cette

[1] Contrôleur général des finances.

grande multitude qui affluoit de toutes parts. Les uns emportent ledit suaire, le traînent par les fanges et le vont attacher, au bout du Pont-Neuf, à une de ces potences qu'il avoit fait dresser pour ceux qui parleroient mal de ses actions ; et les autres cherchent des cordes et jarretières pour le lier et traîner vers ladite potence, à laquelle ils le pendent par les pieds étant tout noir de fanges, et aussitôt lui coupent le nez et les oreilles, le détachent peu après et le traînent en la place de Grève, et de là aux autres places publiques de la ville, criant que c'étoit Aman qu'ils attachoient au gibet qu'il avoit fait dresser pour Mardochée. Enfin ce service dura tout le long du jour, jusques à ce que ce corps fût démembré et divisé en mille pièces, desquelles aucuns en emportèrent en leur pays, principalement les oreilles furent achetées cher : une partie fut jetée en la rivière, comme les entrailles, l'autre brûlée à la relevée du jour devant la statue du roi Henri-le-Grand au milieu dudit Pont-Neuf, après avoir couru toute la ville ; et dit-on qu'aucuns en firent manger à leurs chiens, l'ayant fait rôtir audit feu.

Voilà de grands effets de la justice divine. Mais considérons d'autre part combien il est dangereux de laisser courir un peuple à bride abattue. Cette populace ainsi échauffée usurpa telle autorité par les rues de la ville en l'espace de cinq ou six heures, qu'ils contraignoient ceux qu'ils voyoient assez bien couverts, de leur donner de l'argent pour la peine qu'ils avoient de traîner ce corps, les faisant arrêter, ôter leurs chapeaux et crier: Vive le Roi. Pour ce dernier, il y a que redire, car il est bon de crier partout en toute occasion Vive le Roi, si ce n'est qu'il ne faut pas que ce soit par menace et commandement impérieux de petites gens à l'endroit de personnes d'honneur et de qualité. Et puis ce commandement de crier Vive le Roi n'étoit qu'un leurre pour parvenir à un autre effet fort dangereux, qui étoit de faire bailler argent par force. Car la convoi-

tise s'augmente aux cœurs d'une populace barbare, comme fait une tache d'huile sur un habillement. Aussi n'ayant demandé que des testons au matin, ils demandoient des pistoles après midi, et commençoient déjà à entrer de force aux maisons.

II.

Extraits de la relation de la mort du maréchal d'Ancre, attribuée à Michel de Marillac[1].

Cependant Vitry avoit mis diverses personnes aux aguets, pour l'avertir quand le maréchal viendroit au Louvre, et avoit logé du Hallier, son frère, en un coin de la basse-cour, avec trois ou quatre bons hommes; Persan en un autre endroit avec d'autres. La Chesnaye et d'autres à la première porte: lui, demeura longtemps dans la salle des Suisses, assis sur un coffre, ne faisant semblant de rien. Sur les dix heures, étant averti que le Maréchal sortoit de son logis, s'en venoit, accompagné de cinquante ou soixante personnes, qui marchoient la plupart devant lui, il sortit de la salle des Suisses, avec son manteau sur l'épaule, et son bâton à la main, et s'en alla droit à la porte. En même temps du Hallier, Persan et les autres prirent le même chemin, et se trouvèrent une quinzaine autour de lui. Quand il fut dans le passage, entre la basse-cour et le pont-levis, il fendit petit à petit la presse que faisoient ceux qui marchoient devant le Maréchal, entre lesquels étoient le baron de Jour, Sardigny, Canisy, La Motte, Bonœil et autres, qui le voulurent amuser en passant, soit en complimens, soit pour lui en conter, et même ledit Canisy; dont il eut telle peine à se dépétrer dans

[1] Michel de Marillac, garde des sceaux, mort en 1632, une des victimes du cardinal de Richelieu.

cette foule, qu'il laissa passer ledit Maréchal à sa main gauche sans l'avoir aperçu, et se trouva deux ou trois pas plus en avant qu'il ne falloit; jusques à ce que rencontrant en son chemin le sieur Colombiers, Cauvigny, et lui ayant demandé où étoit le Maréchal, le lui montrant avec son bras, lui disant, *le voilà qui lit une lettre*. C'étoit à l'entrée du pont dormant du Louvre, du côté de la barrière septentrionale, que marchoit ledit Maréchal fort lentement, côtoyé à sa main droite du sieur de Beaux-Amys, Cauvigny, lequel lui avoit porté cette lettre, qu'il lisoit lors, écrite par le sieur de Betancourt, gouverneur du château de Caen, sur le sujet de l'assemblée de ceux de la religion prétendue réformée, tenue audit Caen en Normandie. Vitry donc se trouvant du côté où étoit ledit Maréchal, dès que l'on le lui eut montré, lui porta la main sur le bras droit, disant : *Le roi m'a commandé de me saisir de votre personne*. Le Maréchal en grand étonnement dit : *A me?* Et faisant un pas arrière, s'avança contre la barrière dudit pont, y fit semblant de vouloir mettre la main sur la garde de son épée; et autres ajoutent qu'il demanda d'aller à son petit logis. Vitry répliqua : *Oui à vous*, l'empoignant de plus près, fit signe à ceux qui le suivoient, de charger : et à l'instant, du Hallier, frère dudit Vitry, Perray, Guichaumont, Morsains et Le Buisson se jetèrent sur lui, et lâchèrent tout en un moment chacun un coup de pistolet, sans que l'on puisse savoir qui fut le premier, dont les deux ne portèrent que sur le bois de la barrière, les autres trois portèrent, l'un dans la tête entre les deux yeux, l'autre dans le gosier, et le troisième à la joue sur l'oreille droite. Perray croyoit être le premier, Morsains le croyoit aussi, et Guichaumont plus que tous les autres, et sembla y avoir plus de part, d'autant qu'il étoit vêtu de deuil. Sarroque Persant, Tarand, La Chesnaye, Boyer et autres en voulurent être aussi. Sarroque donna un coup d'épée dans le flanc, sous le tetin : il s'étoit offert au roi plus

d'un mois auparavant de tuer le personnage. Tarand donna deux coups d'épée, dont l'un étoit dans le col. Les autres en donnèrent aussi, mais il étoit déjà mort. Tant y a, qu'il tomba sur les genoux, appuyé contre ladite barrière, et Vitry criant : *Vive le roi*, lui donna un coup de pied, qui l'acheva d'étendre par terre ; et aussitôt toutes les portes du Louvre furent fermées, et les Gardes mises en bataille. La Chesnaye, parmi la foule, tomba sur le corps du défunt, et eut de la peine à se relever. Tourant, ou La Condamnie, ou quelqu'autres des gens dudit Vitry, portèrent le pistolet ou l'épée à la gorge de La Motte, écuyer de la reine, disant : *Qui vive*? Il faisoit difficulté de répondre, on le menaça s'il ne parloit. Enfin il cria *vive le roi*, et on le laissa aller. Deux de ceux de la suite du Maréchal mirent la main à l'épée, et percèrent le manteau dudit Vitry ; mais leur ayant dit que c'étoit de l'autorité du roi, ce que l'on faisoit, ils se reculèrent ; et l'un d'eux se mit à genoux devant du Hallier. Sarroque emporta l'épée au roi, qui la lui donna. Le Buisson eut le diamant, que le Maréchal portoit au doigt, estimé par aucuns à six mille écus ; les autres disent quinze mille livres. Boyer eut l'écharpe ; un autre eut le manteau de velours noir, garni de passement de Milan. Deux des pages du défunt, se voulurent amuser à pleurer autour du corps, mais les autres pages et laquais leur ôtèrent leurs chapeaux et manteaux. Colombien qui s'étoit retiré en arrière au bruit des pistolets, après que la presse fut dissipée, eut la curiosité de s'en approcher de plus près, pour voir s'il étoit mort, jusques à lui manier une main, et lui trouva le visage tont noirci de la poudre et de la boue, et la fraise toute enflambée et brûlante, comme mèche d'arquebuse allumée. Le corps fut incontinent emporté dans une petite chambrette des soldats des Gardes. Il étoit habillé d'un pourpoint de toile d'or noire avec un jupon, et haut de chausses de velours gris-brun, à grandes bandes de

Milan ; et fut jeté par terre tout devant un petit portrait du roi, où c'est qu'on l'alloit voir. Ce pendant Vitry, rentrant dans la cour du Louvre, où il se promena quelque temps tout au milieu, et allant çà et là, tenant toutes choses en bride ; la Catherine, qui avoit ouï le coup de pistolet, ouvrit un des chassis de la chambre de la reine, qui tournent sur ladite cour, demanda audit Vitry, qu'est-ce que c'étoit ; il répondit que c'étoit le maréchal d'Ancre, qui étoit tué. Elle demanda qui avoit fait le coup ; il dit que c'étoit lui qui l'avoit fait par le commandement du roi ; sur quoi elle referma le chassis, et l'alla dire à la reine, laquelle dit : *J'ai régné sept ans, je n'attends plus qu'une couronne au ciel.*

La Place vint tôt après vers la reine, pour lui dire qu'on ne savoit comment on pourroit annoncer cette nouvelle à la maréchale, et voir si Sa Majesté voudroit prendre la peine de la lui dire. La reine lui dit qu'elle avoit bien d'autres choses à penser : que si on ne lui vouloit dire la nouvelle, qu'on la lui chantât. La maréchale le sut donc sans épandre aucune seule larme, et envoya La Place savoir de la reine, si elle avoit agréable de la venir voir, pour se consoler ensemble, et la supplier de la protéger. La reine étoit dans son cabinet du luth, accompagnée de madame la douairière de Guise, de madame la princesse de Conty et de madame de Guercheville, et se promenoit échevelée, battant ses mains ; et ayant entendu ledit de la Place, elle lui répondit qu'elle avoit assez à faire elle-même ; qu'on ne lui parlât plus de ces gens-là ; qu'elle leur avoit bien dit qu'il y avoit longtemps qu'ils dussent être en Italie. Et sur cela raconta que le soir précédent elle avoit dit au Maréchal, qu'elle voyoit bien que le roi ne l'aimoit point, et qu'il falloit qu'il songeât de se retirer en Italie. Sur quoi il avoit répondu que le roi lui faisoit plus de bonne chère (a) que jamais : et qu'elle lui avoit répliqué

(a) Meilleure figure.

qu'il ne s'y fiât pas ; qu'il ne disoit pas tout ce qu'il pensoit. La maréchale envoya encore vers la princesse de Conty, pour lui demander pardon des traverses qu'elle lui avoit faites, se jeter entre ses bras et implorer son secours. Madame la princesse répondit qu'elle étoit marrie de son affliction, mais qu'elle avoit les bras trop foibles pour la protéger et soutenir contre le roi. Voici donc comme elle la sut : elle se promenoit par sa chambre, et la porte ayant été ouverte, elle vit paroître des Gardes du roi. Elle demanda ce qu'ils vouloient, qu'ils se retirassent, et en même temps elle ouït du bruit dans la cour du Louvre, et demandant que c'étoit, on lui dit que c'étoit une querelle dans laquelle Vitry étoit mêlé, et parce qu'elle avoit entendu les coups de pistolet, elle dit : *Comment, Vitry? et des coups de pistolet dans le Louvre? vous verrez que c'est contre mon mari!* Et là-dessus arriva un qui lui vint dire : *Madame, il y a de mauvaises nouvelles, monsieur le Maréchal est mort?* A quoi elle répondit : *Il a été tué? — Il est vrai*, dit celui-là, *et c'est Vitry qui l'a tué :* et elle ajouta aussitôt : *C'est donc le roi qui l'a fait tuer*. Et au même temps elle mit ses pierreries dans la paillasse de son lit, et s'étant fait déshabiller, s'y coucha dedans. Le roi étant dans son cabinet des armes, ouït le bruit des pistolets; et comme il attendoit impatiemment des nouvelles, le colonel d'Ornano vint battre à la porte du cabinet, et dit que c'étoit fait. Le roi dit à Cluseaux : *Ça, ma grosse Vitry*, qui est une carabine que Vitry lui avoit baillée, et prenant son épée hors des pendans, vint à la grande salle, où ledit Colombien arriva en même temps, et dit qu'il avoit vu le Maréchal bien mort. Lors on ferma les portes de la salle, et le roi se vint présenter aux fenêtres, qui tournent sur la cour ; et pour être mieux vu, le colonel d'Ornano l'embrassa et l'éleva, pour le montrer à ceux qui étoient en bas avec ledit Vitry, auxquels le roi cria tout haut : *Grand merci, grand merci à vous; à cette heure je suis roi*. Puis le

roi alla aux autres fenêtres qui tournent sur la cour des cuisines, et cria : *Aux armes, aux armes, compagnons :* auquel cri tous les soldats des Gardes se rangèrent en bon ordre, par toutes les avenues des rues, et furent grandement consolés de voir le roi sain et gaillard, pour l'appréhension où l'on étoit des coups de pistolet qu'on avoit ouïs. En même temps le roi dit : *Loué soit Dieu, me voilà roi : qu'on m'aille querir les vieux serviteurs du feu roi mon père, et anciens conseillers de mon conseil d'État. C'est par le conseil de ceux-là que je me veux gouverner désormais.* Pocard entr'autres prit la charge d'aller querir monsieur de Villeroy et monsieur le président Jeannin; d'autres allèrent vers messieurs de Gesvres, de Loménie, de Seaux, de Pont-Chartrain, de Château-Neuf, Pont-Carré, et autres anciens du conseil; lesquels attendant, le roi commanda qu'on envoyât au Parlement, à la Bastille, et par la ville, pour empêcher qu'il n'y eût du désordre. Ce furent des lieutenans, enseignes et exempts des Gardes qui montèrent à cheval, assistés de quelques archers s'en allant criant par la ville *Vive le roi, le roi est roi*; dont aucuns furent au Parlement, où il y eut grand bruit et tumulte, et une grande frayeur au premier abord; parce qu'avant qu'on les eût bien ouïs, le premier bruit avoit été de quelques coups de pistolet tirés dans le Louvre, sans qu'on sût en quel état étoit la santé du roi; voire aucuns prirent la fausse alarme tout entière, que le roi étoit mort; en sorte qu'on se culbutoit les uns sur les autres en grand désordre; il y eut une infinité de chaperons et de bonnets carrés perdus parmi la foule, qui étoit grande, en cette grande affluence de monde qu'il y avoit à cette heure-là.

Ce pendant, comme le roi étoit sur la délibération d'ôter les gardes de la reine sa mère, à cause qu'on s'étoit aperçu qu'ils avoient affuté leurs arquebuses dans l'antichambre au derrière des fenêtres, droit dans la cour, et d'envoyer saisir la maréchale et Barbin,

voilà entrer Bressieux, qui vint de la part de la reine pour supplier le roi qu'elle eût moyen de parler à lui. Le roi lui répondit qu'il étoit trop empêché pour cette heure-là, que ce seroit pour une autre fois, et qu'elle s'assurât qu'il l'honoreroit toujours comme sa mère; mais puisque Dieu l'avoit fait naître roi, il étoit résolu dorénavant de régner et de faire sa charge, et à ces fins qu'il ne vouloit plus que la reine eût d'autres gardes que les siennes, et qu'il le lui fît savoir. Bressieux s'en alla rendre compte à la reine de son message, et s'y étant arrêté un peu longuement sans venir congédier lesdites gardes, Vitry eut commandement de les aller désarmer. Ce qu'il fit. Presle, capitaine desdites gardes, qui étoit dans l'antichambre, ne voulut pas obéir audit Vitry, qui commença à presser les compagnons de rendre les armes; et sur la difficulté qu'ils faisoient, leur dit que le roi les feroit tous tailler en pièces, parce qu'il ne vouloit d'autres gardes dans le Louvre que les siennes. Sur cette contestation, Presle battit à la porte de la chambre, et comme on n'ouvrit pas sitôt, cria qu'on les violoit; qu'on les vouloit désarmer. Sur quoi Catherine répondit que la reine disoit qu'on obéît aux ordres du roi; et incontinent Bressieux sortit lui-même, qui en porta le commandement de la reine audit Presle et à ses compagnons. Et Vitry y logea une douzaine d'archers du roi, et autant à l'autre avenue de la petite montée. Après, Vitry envoya encore d'autres archers au quartier de la maréchale, lesquels la trouvèrent encore dans le lit; et quelqu'un y fut avec eux pour saisir les coffres et empêcher que l'argent ne fût détourné. On fouilla partout pour trouver les pierreries, sans rien trouver; et parce qu'on savoit bien qu'il y en avoit, on la fit lever pour fouiller dans son lit, où elles furent trouvées : ce qui ne pût pas être fait si paisiblement que les petits meubles et habillemens qui se trouvèrent hors des coffres, ne fussent pillés ou détournés par lesdits ar-

chers, de façon qu'elle ne trouva point de bas de chausse quand elle se voulut vêtir, et fut contrainte d'envoyer demander à son fils, qui étoit retenu prisonnier en un autre endroit, s'il n'avoit point un écu sur lui pour en envoyer acheter. Ce pauvre petit garçon lui envoya quelques quarts d'écus qu'il trouva en sa pochette, dont on ne lui sut acheter qu'un bas de toile. Et comme il pleuroit chaudement, et que celui qui faisoit le message lui disoit qu'il s'armât de patience et qu'il se consolât, il répondit qu'il falloit bien qu'il prît patience, parce qu'il voyoit qu'il étoit né pour porter les péchés et l'orgueil de son père. La maréchale disoit après à ceux qui la gardoient : *Eh bien, on a tué mon mari ; n'est-ce pas assez de se contenter qu'on me permette de me retirer hors du royaume.* On envoya encore au collége de Marmoustier chez le frère de la maréchale, qui prévint l'orage et se sauva ; mais ses livres furent pillés avec toute sa maison.

Bressieux voulut venir rendre réponse au roi de la part de la reine; mais le roi lui fit dire que pour lui, s'il avoit quelque chose à lui dire qui le concernât en son particulier, il pouvoit venir ; sinon, si ce n'étoit que pour la reine, qu'il ne s'en mît pas en peine, qu'il la traiteroit selon le devoir d'un fils à sa mère. Et peu après voulut venir encore une troisième fois, mais lors le roi lui fit dire qu'il se contentât des réponses qui lui avoient été faites auparavant, et qu'il n'y revînt plus ; que s'il y revenoit, il l'envoyeroit en lieu où il le trouveroit bien quand il voudroit.

L'ambassadeur d'Espagne s'étant présenté à la porte du Louvre, on le laissa entrer à pied par le petit guichet. Il s'en alla toujours avec son chapeau à la main, et étant dans la cour, voulut prendre le chemin du logement de la reine à son accoutumée ; mais Vitry qui se promenoit par la cour lui cria : *Où allez-vous, Monsieur ? Ce n'est pas par là qu'il faut aller maintenant, c'est au roi qu'il faut aller donner le bonjour.* L'ambassadeur

rebroussa chemin et alla du côté du quartier du roi.

Au premier bruit, Barbin voulut sortir et alla voir au Louvre ce que c'étoit; mais étant sur le pas de la porte de son logis, et lui ayant été dit par M. Hennequin qu'il feroit mieux d'attendre un peu davantage, que de s'aller hasarder, sans savoir ce que c'étoit, il rentra en son logis et peu après ressortit, et s'alla cacher dans les écuries de la reine au quartier dudit Bressieux, où c'est que se rendirent aussi M. Mangot et de Luçon, et y furent tous trois assez longtemps en un petit cabinet, d'où ils envoyèrent Bragelone vers la reine, lequel fit tant qu'il entra vers elle, et lui dit ce qu'il étoit de sa charge; à quoi elle répondit, que pour Barbin, elle tâcheroit de faire pour lui ce qu'elle pourroit, et pour Mangot et Luçon qu'elle ne savoit que lui dire.

M. de Villeroy arrivant au Louvre devant Sa Majesté, le roi l'embrassa et lui dit que puisqu'il avoit plu à Dieu de le délivrer des mains du maréchal d'Ancre, et le remettre en liberté, il le rétablissoit en la fonction de la charge qu'il avoit exercée sous le feu roi son père, et se déchargeoit sur lui, sur le président Jeannin et autres anciens officiers, de toute la conduite de son royaume, et pour cet effet qu'il s'en allât avec eux dans son cabinet des livres, afin de regarder ce qu'il y auroit à faire en cette occurrence, soit pour écrire aux chefs de son armée, aux princes et seigneurs réfugiés, aux parlements et gouverneurs des provinces, ou pour faire pourvoir dans la ville à tout ce qui seroit nécessaire. Ledit sieur président Jeannin et les sieurs de Gesvres, Loménie, Seaux, Pont-Chartrain, Pont-Carré et autres, y vinrent aussi et se mirent à travailler d'un côté aux dépêches plus pressées, et de l'autre à délibérer des autres affaires.

Monsieur, frère du roi, se vint réjouir avec Sa Majesté de son heureuse délivrance: M. le Comte[1] le suivit

[1] Le comte de Soissons.

de bien près, disant avoir plus de part au contentement et en la généreuse action de Sa Majesté, que la plupart des autres, parce qu'il étoit de la maison, prince du sang de France, et que le Maréchal ne tendoit que d'en éteindre la race : sur quoi le roi lui dit qu'il étoit véritablement de la maison, mais que lui en étoit le maître, et comme tel, il l'auroit toujours en recommandation, et les caressa grandement l'un et l'autre. M. le cardinal de Guise, qui étoit au jeu de paume, monta aussi à cheval, et courut au Louvre. M. de Nemours, le chevalier de Vendôme et tous ceux de la cour, grands et petits, en firent de même, portant à Sa Majesté toute sorte de témoignages de réjouissance et de contentement, avec telle affluence, que la grande galerie n'étant presque pas capable pour les recevoir tous, le roi, pour éviter la foule, fut contraint de monter sur son billard, où il fit monter avec lui Monsieur et M. le Comte.

M. de Luçon, qui étoit chez Bressieux, se résolut aussi d'aller au Louvre, tenter s'il pouvoit être admis avec les autres secrétaires d'État. Il y fut donc, et après avoir été assez longtemps éloigné du roi, en peine de trouver aucun qui se voulût entretenir avec lui, il se hasarda d'approcher du roi, qui étoit sur la table de son billard; lequel le voyant venir se mit à crier : *Eh bien, Luçon, enfin me voilà hors de votre tyrannie.* Il voulut répliquer, mais le roi dit : *Allez, allez, ôtez-vous d'ici.* Finalement il fit dire au roi que Sa Majesté savoit qu'il y avoit plus de quinze jours qu'il avoit instamment demandé son congé, voyant le désordre où l'on s'en alloit; il désiroit savoir ce que le roi lui vouloit commander. Le roi lui fit dire, que pour lui, il pouvoit être en son conseil si bon lui sembloit, ou comme évêque, ou comme conseiller d'État, mais pour la charge de secrétaire, qu'il en avoit disposé et l'avoit rendue à M. de Villeroy, et qu'à cette fin, il eût à aller querir tous les papiers, lesquels il rapporta aussitôt après, et voulut entrer au

conseil; mais il n'y osa jamais prendre place, et ne bougea de derrière la porte, où il s'entretint avec M. Miron...

En ce concours universel, presque tous les officiers allèrent au Louvre, entre autres le prévôt des marchands, lequel, au sortir de chez le roi, s'en alla chez la reine, et elle lui dit : *Laissez-moi en repos, je vous en prie, et faites tout ce que le roi vous commandera.* M. Servin y fut aussi, et le procureur général, et séparément le premier président, assisté de quelques autres messieurs, auxquels le roi dit qu'il falloit se réjouir de ce que Dieu l'avoit délivré de l'entreprise que le Maréchal avoit faite sur sa personne, comme sur son État, pour laquelle il l'avoit fait tuer, et qu'à cette heure il étoit roi.

Le même jour, dès les sept ou dix heures du matin, quelqu'un ayant montré l'endroit, dans l'église Saint-Germain de l'Auxerrois, où l'on avoit enterré ledit Maréchal, il y eut plusieurs qui le voulurent venir voir, et qui donnèrent sujet à d'autres d'y aller prendre garde. Le premier désordre fut de ceux qui alloient cracher sur cette tombe, et trépigner des pieds là-dessus : après lesquels d'autres commencèrent à gratter à l'entour avec les ongles, et firent tant qu'ils découvrirent les jointures des pierres. Les prêtres commencèrent de les chasser ; mais étant sortis de l'église en procession, le peuple s'y mit en telle furie, qu'en moins de rien ils eurent ôté quelques pierres. Et ayant découvert le corps par le côté des pieds, les attachèrent avec les cordes des cloches, et mirent telle force, sans avoir patience d'attendre que tout le corps fût découvert et déterré, qu'ils l'arrachèrent hors de terre, criant toujours, *Vive le roi.* Le tumulte fut si grand, qu'il ne fut pas au pouvoir des prêtres, revenant de la procession, d'y remédier, ni même de dire plus de messes dans l'église, tant la foule étoit grande de tous côtés du peuple qui montoit sur les bancs et jusques sur les treillis des chapelles et sur les arcades. Quel ques officiers voulu-

rent s'aller présenter pour interrompre ce désordre, mais ils se trouvèrent trop foibles pour rien avancer envers tant de peuple. Le grand prévôt fut aussi envoyé avec plusieurs archers; mais dès qu'il parut, le peuple se mit à crier qu'on l'enterreroit tout vif, s'il s'approchoit davantage ; de sorte qu'il fut contraint de se retirer. Le corps fut donc tiré hors de l'église par la grande porte, et traîné jusques dans le logis de Barbin, qui est vis-à-vis, où ils firent la première pause, et lui dirent toutes sortes de pouilles qu'on se pouvoit imaginer ; et sans les archers des gardes du corps, qui étoient à la porte pour le garder, on l'alloit enfoncer et piller toute sa maison. On lui fit voir tout ce spectacle par une fenêtre, dont il eut belle peur. De là, ils traînèrent le corps, ne cessant pas de le battre à coups de bâtons et de pierres, jusques au bout du Pont-Neuf, près d'une potence, qui y avoit été plantée un mois ou deux auparavant, par le commandement dudit Maréchal, contre ceux qui n'étoient point de son haleine (*a*).

Il se trouva parmi ce peuple quelques laquais des Écossois qui avoient été exécutés à mort à sa poursuite, lesquels furent des premiers et plus hardis à faire la proposition de le pendre à ladite potence. Un grand laquais, qui avoit été au service du Maréchal (qui en étoit sorti depuis quinze ou vingt jours, parce que ledit Maréchal lui avoit dit qu'il le vouloit faire pendre), fut celui qui en voulut avoir l'honneur, disant que celui qui le vouloit faire pendre, seroit pendu lui-même ; et en ayant eu la préférence, fut enlevé et porté sur la potence, et l'attacha et le pendit par les pieds. Tandis qu'il travailloit à cela, une des compagnies des Gardes du roi passa sur le Pont-Neuf pour s'en aller entrer en garde, mais elle ne se mit point en devoir d'empêcher ce peuple d'assouvir sa furie sur le corps ; tant parce qu'ils n'en avoient point reçu le commandement, que pour

(*a*) De son parti.

être en trop petit nombre, à comparaison de ce peuple : outre qu'ils n'étoient guères marris de voir un si juste jugement de Dieu sur ce misérable ; au contraire, voyant qu'il leur manquoit de la corde pour l'achever d'arrêter, il leur jettoient en passant les mèches de leurs arquebuses pour les y employer. Ce corps demeura pendu plus d'une demi-heure, pendant lequel temps d'un côté le laquais qui l'avoit pendu tendit son chapeau aux assistans, leur demandant quelque chose pour celui qui avoit pendu le Maréchal : ce qui fut trouvé si plausible, qu'en montrant, son chapeau fut rempli de sols et de deniers, que chacun lui portoit comme à l'offrande, jusques aux plus pauvres gueux et mendians, dont tel n'avoit qu'un denier en son pouvoir, qui ne laissoit de lui porter de bon cœur ; tant la haine publique étoit grande contre ce misérable. D'autre part, le peuple se rua derechef sur ce corps tout pendu, les uns à coups de poings, les autres à coups de bâtons, de couteaux, de poignards et d'épées : d'autres lui crevèrent les yeux, d'autres lui coupèrent le nez et les oreilles, et autres parties de son corps. Après ils lui avalèrent (a) les bras à coups d'épées, et lui coupèrent la tête : et tous ces morceaux étoient portés et traînés en divers quartiers de la ville, avec des cris, acclamations et imprécations horribles, dont le retentissement alloit d'un bout de la ville à l'autre.

Au bruit de ces cris, la maréchale demanda ce que c'étoit : ses gardes lui dirent que c'étoit son mari qu'on avoit pendu ; et elle qui n'avoit pas encore répandu de larmes, montra s'émouvoir grandement, sans pleurer toutesfois ; mais elle ne laissa pas de dire que son mari étoit un *présumptuos*, un *orguillos*, qu'il n'avoit rien eu qu'il n'eût bien mérité : que c'étoit un méchant homme, et que pour s'éloigner de lui, elle s'étoit résolue de se retirer en Italie à ce printemps, et avoit ap-

(a) Coupèrent.

prêté tout son fait : offrant de le vérifier. Comme le bruit du peuple se sembloit approcher du lieu où son fils étoit, il demanda si on ne venoit pas le tuer : on lui dit que non, et qu'il étoit en sûreté : il répondit qu'il vaudroit mieux qu'on le tuât, puisqu'il ne pouvoit être que misérable le reste de sa vie, comme il avoit été depuis qu'il avoit eu connoissance de sa vie : même n'étant jamais approché de son père ni de sa mère, qu'il n'eût rapporté quelques soufflets pour toutes ses caresses. Les archers qui gardoient son fils, ouvrirent les fenêtres qui donnent sur ledit pont, et lui firent voir ce funeste spectacle de son père pendu, afin qu'il apprît à mieux vivre. Quand ils furent à la rue de l'Arbre-Sec, il y eut un homme vêtu d'écarlate, si enragé, qu'ayant mis sa main dans le corps mort, il en tira sa main toute sanglante et la porta dans sa bouche, pour sucer le sang et avaler quelque petit morceau, qu'il en avoit arraché ; ce qu'il fit à la vue de plusieurs honnêtes gens qui étoient aux fenêtres. Un autre eut moyen de lui arracher le cœur, et l'aller cuire sur les charbons, et manger publiquement avec du vinaigre. Ce peuple impatient, et ne pouvant être plus longtemps en un lieu, dépendit le reste de ce corps, le traîna jusques en Grève, où ils le rependirent à une autre potence, que ledit Maréchal y avoit fait planter, et y pendirent par même moyen une grosse poupée qu'ils avoient faite avec le linceul dans lequel il avoit été enterré, pour représenter la maréchale en effigie ; puis s'en allèrent encore le traîner jusques à la Bastille, où ils lui ôtèrent les entrailles, et en ayant brûlé une partie, traînèrent le reste au faubourg Saint-Germain, devant sa grande maison, et devant celle de Monsieur le Prince, où ils lui arrachèrent quelqu'autre partie d'autour du cœur, et la brulèrent. Après, firent encore quelque tour de ville, repassant par le Pont-Neuf, brûlèrent quelqu'autre partie devant la statue du feu roi, et allèrent achever de brûler le reste du corps en Grève, de-

vant l'Hôtel-de-Ville, dont le feu ne fut composé que de potences qu'ils avoient brisées, et jetèrent les cendres en l'air, afin que les élémens eussent part à la sépulture ; d'autres gardèrent les cendres, et les vendirent le lendemain un quart d'écu l'once : et finalement s'en revinrent remettre le feu à la potence du Pont-Neuf, où il avoit été premièrement pendu...

EXIL DE MARIE DE MÉDICIS

APRÈS L'EXÉCUTION DE CONCINI.

3 mai 1617.

MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU.

La reine, après avoir été enfermée l'espace de neuf jours, partit de Paris le 3 de mai pour être derechef enfermée dans une autre demeure, mais d'un espace un peu plus ample que celui où elle avoit été à Paris. Toute la matinée se passa en visites : les larmes de ceux qui la viennent voir parlent plus que leurs langues ; on plaint sa condition, on admire sa prudence, qui fut telle, que jamais les soupirs des princes ou princesses ne purent tirer une larme de ses yeux, ni autres paroles de sa bouche que celles-ci : « Si mes actions ont déplu au roi mon fils, elles me déplaisent » à moi-même ; mais il connoîtra, je m'assure, un jour » qu'elles lui ont été utiles. Pour ce qui regarde le » maréchal d'Ancre, je plains son âme, et la forme » qu'on a fait prendre au roi pour l'en délivrer. Vous » vous fâchez de me perdre, en cela vous vous cher» chez, y ayant assez longtemps que j'ai plusieurs fois » prié le Roi de me décharger du soin de ses af» faires. »

L'après-dînée le roi lui vint dire adieu. D'abord qu'elle le vit, son cœur, qui n'avoit point été ému, fut tellement touché, qu'elle fondit en larmes; puis, avec des paroles entrecoupées de sanglots, lui tint ce langage : « Monsieur mon fils, le tendre soin avec lequel je vous ai élevé en votre bas-âge, les peines que j'ai eues pour conserver votre État, les hasards où je me suis mise, et que j'eusse aisément évités si j'eusse voulu relâcher quelque chose de votre autorité, justifieront toujours, devant Dieu et les hommes, que je n'ai jamais eu autre but que vos propres intérêts. Souvent je vous ai prié de prendre en main l'administration et la conduite de vos affaires, et de me décharger de ce soin; vous avez cru que mes services ne vous étoient pas inutiles, et vous m'avez commandé de les continuer; je vous ai obéi pour le respect que je dois à vos volontés, et pource que c'eût été lâcheté de vous abandonner dans le péril. Si vous considérez qu'au sortir de ce maniement, je me trouve sans aucune place où je puisse honorablement me retirer, vous verrez que je n'ai jamais recherché ma sûreté qu'en votre cœur et en la gloire de mes actions. Je vois bien que mes ennemis vous ont mal interprété mes intentions et pensées; mais Dieu veuille qu'après avoir abusé de votre jeunesse à ma ruine, ils ne se servent point de mon éloignement pour avancer la vôtre. Pourvu qu'ils ne vous fassent point de mal, j'oublierai toujours volontiers celui qu'ils m'ont fait.

Le roi, qui avoit été informé autrement que la reine ne disoit, et reçu instruction de Luynes de ce qu'il lui devoit répondre, lui dit seulement qu'il vouloit commencer à gouverner seul son État, qu'il en étoit temps, et qu'en tous lieux il lui témoigneroit qu'il étoit bon fils.

Il fut lors donné permission à un chacun de voir la reine pour prendre congé d'elle; les portes furent ouvertes à tous ceux qui la voulurent visiter; le visage

et la façon qu'avoient tous ceux qui la voulurent visiter, quand ils parlèrent à elle, furent remarqués. Il y en eut peu néanmoins qui, par bienséance, manquassent à ce devoir; tous les corps de la ville y furent: elle montroit à tous un même visage, une constance immobile, semblant plutôt s'aller promener en une de ses maisons qu'y être reléguée.

Elle part le 3, accompagnée de Mesdames ses filles et de toutes les princesses qui la vinrent conduire hors de la ville, sans qu'elles lui fissent jamais répandre une larme au dernier adieu qu'elles lui dirent. On en fit divers jugemens, selon les différentes passions dont on étoit porté vers elle : les uns l'attribuoient à l'ébahissement et à l'horreur du coup qu'elle avoit reçu, qui lioit en elle le sentiment de la douleur, et tarissoit la source de ses larmes; les autres l'interprétoient à dissimulation assez accoutumée à celles de sa nation; ceux qui la favorisoient davantage l'imputoient à vertu et à force d'esprit.

Quelques-uns disoient que c'étoit une vraie insensibilité; mais Luynes crut qu'un désir si enflammé de vengeance maîtrisoit son cœur, qu'elle en perdoit le sentiment de pitié, même d'elle, dans le désastre où elle se voyoit: ce qui, ainsi qu'il le fortifia en l'opinion que la grandeur de son offense lui avoit donnée, que jamais elle ne lui pardonneroit, le confirma aussi au dessein qu'il avoit déjà pris d'employer tous les artifices possibles pour l'empêcher de revenir jamais auprès de Sa Majesté.

Si elle faisoit semblant de s'en aller sans regret, la plupart la voyoient partir avec un véritable contentement, l'orgueil et les violences du maréchal d'Ancre ayant rejeté sur elle un si grand dégoût des peuples, que, bien qu'il fut un peu modéré, il n'étoit pas néanmoins changé par la misère présente de sa condition, qui n'étoit guère au-dessous de l'extrémité de l'infortune. Elle sortit du Louvre simplement vêtue, accompagnée de

tous ses domestiques qui portoient la tristesse peinte en leur visage ; et il n'y avoit guère personne qui eût si peu de sentiment des choses humaines, que la face de cette pompe quasi funèbre n'émût à compassion. Voir une grande princesse, peu de jours auparavant commandant absolument à ce grand, royaume, abandonner son trône et passer, non secrètement et à la faveur des ténèbres de la nuit, cachant son désastre, mais publiquement, en plein jour, à la vue de tout son peuple, par le milieu de sa ville capitale, comme en montre pour sortir de son empire, étoit une chose si étrange qu'elle ne pouvoit être vue sans étonnement. Mais l'aversion qu'on avoit contre son gouvernement étoit si obstinée, que le peuple ne s'abstint néanmoins pas de plusieurs paroles irrespectueuses en la voyant passer, qui lui étoient d'autant plus sensibles, que c'étoient des traits qui rouvroient et ensanglantoient la blessure dont son cœur étoit entamé.

CONDAMNATION ET SUPPLICE D'ÉLÉONORE GALIGAI.

8 juillet 1617.

MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU.

Quatre jours auparavant (le départ de Marie de Médicis) on mena la maréchale d'Ancre du Louvre à la Bastille ; et peu de jours après qu'elle fut partie, on l'en tira, par arrêt du Parlement, pour la conduire à la Conciergerie du palais, en vertu des lettres patentes du roi adressées à la Cour pour lui faire son procès, à ses complices et à la mémoire de son mari. Quand elle entra dans la Bastille la nuit, ce fut avec tant de bruit, que M. le

Prince s'en éveilla, et sachant ce que c'étoit, sentit grande consolation de la voir en ce lieu, et d'être délivrée d'une telle ennemie. Mais quand elle fut tirée de là pour être exposée au jugement des hommes, il eut lieu de craindre le commencement si sanguinaire de ce nouveau gouvernement...

Cependant on faisoit le procès à la maréchale d'Ancre, avec une ferme résolution de la faire condamner en quelque manière que ce fût. On eut premièrement volonté de lui confronter Barbin, espérant en tirer quelque avantage; car, lorsque la reine, à son partement, fit instance au roi et au sieur de Luynes qu'on le délivrât, ce dernier ne fit autre réponse sinon qu'il le falloit encore retenir pour le confronter avec la maréchale. Mais Modène[1] l'ayant été visiter à la Bastille, et après force honnêtes paroles assuré qu'il ne le retenoit qu'à ce dessein, Barbin lui répondit là-dessus que, quelque mauvaise volonté que cette dame eût eue contre lui, et quelque mal qu'elle eût voulu lui faire, il se sentoit si fort son obligé, qu'il eût voulu par son sang la pouvoir racheter de la peine où elle étoit; mais puisqu'ils étoient tous deux dans ce malheur qu'ils ne pouvoient éviter, il auroit un grand désir de se voir devant elle, pour lui demander quels témoins elle vouloit produire contre lui, pour soutenir qu'il vouloit empoisonner la reine, comme nous avons dit ci-dessus.

Cette réponse, qui témoignoit une affection sincère de Barbin vers elle, leur fit craindre que leur confrontation servît plutôt à faire paroître l'innocence de l'accusée, qu'à aggraver les crimes qu'on lui mettoit à sus; de sorte que, sans en venir là, ils poursuivirent son procès: ce que Barbin sachant, avec beaucoup d'aigreur il dit à Modène, qui le venoit voir bien souvent pour essayer à découvrir toujours quelque chose de ses discours, qu'on avoit raison de ne le point confronter à

[1] Le comte de Modène, ami de Luynes.

elle, d'autant que, hormis les fantaisies qu'elle avoit eues contre lui, il ne pourroit jamais rendre qu'un témoignage fort honorable d'elle. Enfin son sexe et sa condition ne l'ayant pu garantir de la rage de ceux qui, pour s'approprier son bien, se vouloient défaire de sa personne, par arrêt du 8 de juillet ils déclarèrent son mari et elle criminels de lèse-majesté divine et humaine, pour réparation de quoi condamnèrent la mémoire du défunt à perpétuité, et elle à avoir la tête tranchée sur un échafaud, et son corps et sa tête brulés et réduits en cendre, leur maison près du Louvre rasée, leurs biens féodaux tenus et mouvans de la couronne réunis au domaine d'icelle, et tous leurs autres biens étant dans le royaume confisqués au roi; déclarant ceux qu'ils avoient tant à Rome qu'à Florence, appartenir à Sa Majesté comme provenus de ses deniers; déclarant, en outre, les étrangers incapables de dignités, offices, charges et gouvernemens en ce royaume. Mais cet arrêt ne fut exécuté que contre la personne de la maréchale d'Ancre; car leurs maisons et leurs biens passèrent tout à la fois en la puissance de leurs ennemis, qui, pour le premier degré de leur avancement, s'élevèrent d'un seul pas sur tous les biens que, avec tant de mécontentement des peuples, de jalousie des grands, de désavantage du service du roi, d'intérêt de l'honneur de la reine, et de plaintes de Luynes même envers le roi, ils avoient amassés durant les sept années du gouvernement de la reine. Tant, ou l'avarice les aveugla et leur fit perdre la mémoire des prétextes qu'ils avoient pris du bien dudit maréchal pour lui nuire, ou leur imprudence fut extrême, ne se souciant pas qu'on reconnût leur fourbe, pourvu qu'ils en eussent le profit.

Cela fit voir à tout le monde qu'ils n'avoient poursuivi cette pauvre affligée que pour couvrir leur pauvreté de ses biens, mais bien plus aux juges mêmes, dont plusieurs furent trompés, et apprirent, à leur dam

et au préjudice de leur conscience, qu'il ne faut point, sous la promesse d'un favori, outrepasser la ligne de la droiture dans les jugemens; car l'avocat général Le Bret m'a dit que les imputations qu'on faisoit à la défunte étoient si frivoles, et les preuves si foibles, que, quelques sollicitations qu'on lui fît qu'il étoit nécessaire pour l'honneur et la sûreté de la vie du roi qu'elle mourût, il ne voulut jamais donner ses conclusions à la mort que sur l'assurance qu'il eut, par la propre bouche de Luynes, qu'étant condamnée, le roi lui donneroit sa grâce; et si Le Bret a été trompé sur cette fausse promesse, il est bien croyable que plusieurs autres juges l'ont été par la même voie. Mais le bonhomme Deslandes, qui étoit l'un des rapporteurs, ne se laissa point surprendre à ce ramage, mais demeura dans l'intégrité de la justice, et refusa même de s'abstenir de se trouver au jugement, quelque instance qui lui en fût faite de la part de Luynes.

Les principaux chefs sur lesquels ils la condamnèrent, furent qu'elle étoit juive et sorcière, dont la principale preuve étoit l'oblation qu'ils prétendoient qu'elle avoit faite d'un coq, et les nativités (a) du roi et de messieurs ses frères qu'ils trouvèrent dans ses cassettes.

Il est vrai qu'elle se trouve saisie de la nativité de sa maîtresse et de celle des enfans que Dieu lui a donnés. Il se vérifie contre elle qu'au milieu de ses douleurs elle a fait bénir des coqs et des pigeonneaux, et appliquer sur sa tête pour trouver quelque allégement à ses peines.

On a raison de dire qu'il n'y a point d'innocence assurée en un temps où on veut faire des coupables; car, quoique de ces deux choses la dernière mérite louange, puisqu'elle a son fondement et ses exemples dans l'Écriture, et la première [mérite] compassion pour être plutôt un vice de sa nation que de sa personne, elle ne

(a) Horoscopes.

délaisse pas d'être déclarée criminelle de lèse-majesté, d'être convaincue de sortilége.

On sait assez que peu de grands naissent en Italie dont on ne tire l'horoscope, dont la vie et les actions ne soient étudiées dans les astres avec autant de soin que si Dieu avoit écrit dans les cieux les noms des personnes sur qui il veut se reposer de la conduite du monde. Cette doctrine, que nous estimons plus curieuse que nécessaire, ils ne la croient pas inutile ni à leur fortune ni à la sûreté des princes ; car, comme ce n'est pas un mauvais commencement pour entrer dans les bonnes grâces de son maître que d'en connoître les inclinations, aussi n'est-ce pas peu pour sa santé que d'en savoir le tempérament et les humeurs : la connoissance du mal est en effet la première partie de la médecine. A la vérité, il est défendu, par les anciennes lois impériales, de faire des consultations sur la vie des princes ; mais la défense n'étoit que pour ceux qui avoient droit à la succession, ou contre ceux qui, rendant leurs observations publiques, détachoient les peuples, par l'opinion d'un changement à venir, du respect qui étoit dû aux puissances légitimement établies. Mais quand elles auraient eu force indifféremment contre ceux qui les tirent et les reçoivent, contre ceux qui les rendent publiques ou secrètes, telles fautes ayant été communes en notre temps et sans aucun exemple de châtiment, puisqu'il y a prescription contre les lois les plus saintes lorsque l'usage ordinaire en autorise les contraventions, elle ne pouvoit être justement condamnée.

Pour les remèdes dont elle ne s'est voulu servir qu'après être sanctifiés de la main du prêtre, je soutiens que c'est plutôt une preuve de sa piété que de ses crimes. Dieu ayant fait le monde pour l'usage de l'homme, il fait bien de chercher en la nature ce qui peut soulager sa santé ; mais le chrétien ayant appris que ce qui est consacré par la bénédiction est plus sou-

verain que ce qui est formé par la nature, fait encore mieux de rechercher sa guérison dans les œuvres de la grâce.

Oú est la loi qui commande aux saints de bénir les alimens, et défende aux malades de consacrer les médicamens ? On arme de ce signe les vaisseaux pour les rendre plus propres à combattre les ennemis et les orages ; on bénit les eaux pour en ôter le venin ; on fait des processions dans les campagnes pour les rendre plus fertiles ; et il ne sera point permis de fortifier la vertu des remèdes par des cérémonies si saintes ! A la vérité, qui béniroit des animaux pour les purifier tomberoit en l'erreur des manichéens, qui les estimoient immondes comme procédant d'un mauvais principe ; mais les sanctifier pour les rendre meilleurs, cela demeure dans les maximes de la théologie, qui nous apprend que la grâce accomplit la nature.

Aussi ne fut-elle recherchée pour ses crimes imaginaires qu'en apparence, mais en effet pour n'avoir pas refusé les libéralités de sa maîtresse. Si elle eût été moins riche, elle eut été plus à couvert en sa mauvaise fortune ; elle eût vécu plus long-temps, si elle eût servi une princesse moins libérale : ses biens lui attirèrent pour ennemis et pires parties, des personnes dont le pouvoir n'étoit pas moindre que l'avarice, qui disposant absolument des volontés du Roi, mandèrent aux juges, par le duc de Bellegarde, qui les visita tous les uns après les autres pour leur donner cette impression, qu'ils n'estimoient pas que la reine pût posséder sûrement sa vie si elle[1] n'en étoit privée, et qui, contre le sentiment des plus gens de bien, pour une faute étrangère, une action de piété et la vertu de sa maîtresse, la firent condammer à la mort par arrêt.

Quand on lui prononça sa sentence, elle fut surprise et s'écria : *Oime poveretta !* car, s'assurant sur son

[1] La maréchale.

innocence, elle n'attendoit rien moins que la mort, et ne savoit pas encore que toute personne qui est en la mauvaise grâce de son prince est en ce point-là seule atteinte et convaincue de tous crimes dans le jugement des hommes. Elle se résolut néanmoins incontinent à la mort, avec une grande constance et résignation à la volonté de Dieu.

Dès qu'elle entra en la prison, son esprit, qui étoit déjà blessé auparavant de tant d'imaginations mélancoliques, que non-seulement personne ne pouvoit souffrir son humeur, mais elle étoit insupportable à elle-même, revint à soi si parfaitement, qu'elle n'eut jamais le sens meilleur qu'elle l'eut alors, et le conserva jusqu'à la fin, tant elle ressentit parfaitement véritable cette parole de l'Écriture, que l'affliction est le plus salutaire remède de l'esprit. Mais à ce point, qui fut la catastrophe de toute sa mauvaise fortune, une grâce si particulière de Dieu lui fut donnée, que, surmontant l'impression naturelle de l'impatience qu'elle avoit eue toute sa vie, elle se montra d'un courage aussi constant et ferme comme si la mort lui eût été une récompense agréable, et que la vie lui eût tenu lieu d'un supplice cruel.

Sortant de sa prison et voyant une grande multitude de peuple qui étoit amassé pour la voir passer : « Que de personnes, dit-elle, sont assemblées pour voir passer une pauvre affligée ! » Et à quelque temps de là, voyant quelqu'un auquel elle avoit fait un mauvais office auprès de la reine, elle lui en demanda pardon, tant la véritable et humble honte qu'elle avoit devant Dieu de l'avoir offensé, lui ôtoit parfaitement celle des hommes. Aussi y eut-il un si merveilleux effet de bénédiction de Dieu envers elle, que, par un subit changement, tous ceux qui assistèrent au triste spectacle de sa mort devinrent tout autres hommes, noyèrent leurs yeux de larmes de pitié de cette désolée, au lieu d'assouvir leurs cœurs de son supplice qu'ils avoient tant

désiré ; et au lieu qu'ils étoient accourus pour la voir comme une lionne, qui après avoir fait beaucoup de carnage étoit prise dans les rets et prête à subir la vengeance des maux qu'elle avoit faits, elle leur parut comme une brebis qu'on menoit à la boucherie, et l'eussent voulu racheter de leur propre sang. Madame de Nevers même, qui, pour son courage hautain et pour s'être vue, elle et son mari, poussés jusque sur le bord de leur ruine par elle, avoit le cœur le plus envenimé, ne se put tenir de fondre en larmes : de sorte qu'il est vrai de dire qu'elle fut autant regrettée à sa mort qu'elle avoit été enviée durant sa vie. La seule vérité m'oblige à faire cette remarque, et non aucun désir de favoriser cette femme aussi malheureuse qu'innocente, vu qu'il n'y a personne si odieuse qui, finissant ses jours en public avec résolution et modestie, ne change la haine en pitié, et ne tire des larmes de ceux mêmes qui auparavant eussent désiré voir répandre son sang.

La part que son mari et elle ont eue aux biens, aux grandeurs, au gouvernement de l'État et aux bonnes grâces de la reine, la montre pompeuse que la fortune a faite d'eux sur le théâtre de ce royaume, la passionnée et différente affection des peuples vers eux, et les divers jugemens qu'en a faits toute l'Europe, nous obligent, ce me semble, à dire quelque chose en bref de leur naissance, de leur fortune, de leurs mœurs, de leurs défauts, de leurs vertus, de leur vie et de leur mort ; répétant le moins qu'il se pourra les choses qui se trouveront dites d'eux au cours de cette histoire.

Le mari s'appeloit Conchino Conchini, étoit gentilhomme des meilleures maisons de Florence, comme en fait foi Scipio Aminirato, dans son livre des Maisons illustres. Son père avoit été gouverneur de Don François de Médicis, père de la reine mère, et seul ministre sous Côme, estimé pour le premier homme d'État d'Italie, au rapport de M. de Thou.

La jeunesse de Conchino fut agitée de plusieurs accidens, de prison, de bannissement, jusqu'à être réduit à être échanson du cardinal de Lorraine.

Peu de mois avant le mariage du roi, il retourna à Florence, où se trouvant peu de bien, troisième cadet d'une maison de dix mille ducats de rente, il fut aisé à persuader de venir avec la princesse Marie. Leonora Galigaï le regardoit déjà de bon œil, et l'aida de quelques deniers avant son partement, dont il acheta un cheval qu'ils appellent *di rispeto*, qui coûta deux mille ducats, duquel il fit présent au roi.

Peu après son arrivée, il épousa ladite Leonora, et en même temps eut crédit de mari de la favorite de Sa Majesté. Il fut premier maître d'hôtel de la reine, et puis son premier écuyer. Après plusieurs fâcheuses rencontres, tant de l'aigreur de l'esprit de sa femme, qui ne se pouvoit rendre à parler au roi avec le respect qu'elle devoit sur le sujet de ses amourettes, que de l'envie de don Joan [1], qui essaya de persuader au roi qu'il seroit mieux en Italie que proche de la reine, il gagna enfin crédit en l'esprit de Sa Majesté [2], tant parce qu'il étoit adroit aux exercices, aimoit le jeu, étoit d'humeur agréable, railleur et divertissant, que principalement pource qu'il le servoit à déguiser et à cacher ses amours à la reine, et à divertir et à apaiser les orages de la jalousie, que le roi ne pouvoit supporter.

Après la mort du roi, sa fortune haussa et s'accrut avec l'emploi; mais sa faveur commença à aller de soi-même, et vint à tel point que, durant la dernière année de son pouvoir, sa femme y eut la moindre part.

Il étoit naturellement soupçonneux, comme Italien et Florentin, moins charlatan que le commun de sa nation ne porte, entreprenant, courageux, quoique la

[1] De Médicis, bâtard de la maison ducale.
[2] Henri IV.

médisance, qui attaque toujours ceux qui ont la première puissance, ait voulu dire ; ceux qui virent tuer des gens auprès de lui, à l'entreprise du Catelet et au siége de Clermont[1], sont encore en vie et témoins dignes de foi qu'il ne se peut pas faire meilleure mine en lieu périlleux.

Ses railleries ordinaires de traiter ceux de sa nation et ses domestiques de *coglioni*, donnèrent prise au monde, qui la recherche volontiers sur ceux qui tiennent son poste, pour l'en faire traiter lui-même[2].

Il avoit pour principal but d'élever sa fortune aux plus hautes dignités où puisse venir un gentilhomme, pour second désir, la grandeur du roi et de l'État, et en troisième lieu, l'abaissement des grands royaumes, et surtout de la maison de Lorraine ; car, encore que partie en fût attachée aux intérêts de sa maîtresse, il disoit néanmoins souvent à ses confidens que les princes du sang faisoient moins de mal par leur rebellion ouverte, que les autres dans leurs intrigues de cour.

Il avoit reconnu l'imbécillité d'esprit de sa femme deux ans avant sa mort, et n'ignoroit pas ce qu'on disoit de ses autres imperfections. Il avoit été sur le point de l'envoyer enfermer au château de Caen comme folle ; mais Montalto, le médecin qui gouvernoit la santé de l'un et de l'autre, détourna ce dessein, et fut plutôt d'avis qu'on tâchât de la ramener par douceur, en satisfaisant son avarice par petits, mais ordinaires présens et autres soins étudiés, que d'en venir à cette extrémité.

Il avoit passion d'épouser Mademoiselle de Vendôme[3], qui en eut connoissance par personne confidente du maréchal, et reçut ses vœux avec témoignage de singulière approbation.

Les anciens ministres lui étant en extrême dégoût, le

[1] En 1615.
[2] Pour le faire appeler *coglione*, poltron.
[3] Fille naturelle de Henri IV.

Chancelier, M. de Villeroy et le commandeur de Sillery par-dessus tous, le président Jeannin lui eût agréé détaché des autres; mais il n'en put venir à bout, et en reçut de rudes rebuffades. Il eut peu ou nulle satisfaction du garde des sceaux du Vair; il l'accusa d'ignorance et d'ingratitude en parlant à sa barbe.

Je lui gagnai le cœur, et il fit quelque estime de moi dès la première fois qu'il m'aboucha. Il dit à quelques-uns de ses familliers qu'il avoit un jeune homme en main, capable de faire leçon à *tutti barboni*. L'estime dura toujours, mais sa bienveillance diminua entièrement, premièrement parce qu'il me trouva avec des contradictions qu'il n'attendoit pas, secondement parce qu'il remarquoit que la confiance de la reine penchoit toute de mon côté, troisièmement par les mauvais offices de Russelay[1], qui n'omettoit aucun artifice pour m'abattre et Barbin.

Il reconnut la distinction du passé dans l'esprit de la reine, par deux propositions qu'il fit faire par Russelay, qu'il croyoit qu'elle refuseroit toutes deux, mais au contraire les approuva. La première, qu'il fût ambassadeur à vie auprès de Sa Sainteté; la seconde, qu'il fit faire pour éluder la première, qu'on lui procurât auprès du Pape l'investiture de Ferrare, moyennant grande somme de deniers délivrée aux neveux.

L'acceptation de ces deux partis l'aigrit tout-à-fait contre Sa Majesté, et lui fit projeter mon éloignement, et du garde des sceaux Mangot et de Barbin.

L'aigreur s'augmenta en ce même temps contre sa femme qui, n'ayant plus le juif Montalto, mort quelque temps auparavant, pour modérer ses fantaisies, s'échappoit jusqu'aux injures, et leurs dernières visites eurent besoin de l'intervention de la reine pour empêcher les dernières extrémités.

[1] Russelay ou Ruccelaï, abbé italien, confident du maréchal d'Ancre.

Elle vouloit s'en aller hors le royaume ; il n'en vouloit point partir, disant souvent qu'après avoir été ce qu'il étoit en France, il n'y avoit que *la casa di domino* meilleure, et où il put vivre à son goût. Il ne fit quasi aucun bien à ses parens ni à ceux de sa nation, afin qu'on vît que tous ses sentimens naturels étoient étouffés par ceux qu'il avoit pour la France.

Le médecin juif avoit préoccupé son esprit, mais moins que celui de la reine et de sa femme, qu'on les vouloit assassiner par la vue et empoisonner par des regards. Leur manie en vint à tel point, qu'ils ne regardoient que peu de gens, et vouloïent encore être regardés de moins.

La passion du jeu étoit son seul divertissement les dernières années de sa vie. Il étoit naturellement libéral, d'agréable conversation, recevant à manque d'affection en ses particuliers amis si le respect bornoit la familiarité ; ses domestiques ne le voyoient jamais que maître, et peut-être plus aigre qu'il ne convient pour en être aimé ; mais il a eu cette bonne fortune que ses gens l'ont toujours aimé avec grande fidélité.....

Quant à la maréchale, elle s'appeloit Leonora Gay, et changea de surnom pour déguiser la bassesse de son extraction, laquelle étant obscure facilita ce changement sans qu'on s'en aperçût. Elle étoit fille d'un menuisier ; sa mère fut nourrice de la reine, de laquelle partant elle fut sœur de lait, plus âgée qu'elle de quinze ou vingt mois, et nourrie dans le palais auprès d'elle. Avec l'âge crut leur amitié : la fidélité, le soin, l'assiduité de Leonora à servir sa jeune maîtresse n'avoit point de semblable ; la tendresse de la reconnoissance de la princesse vers sa servante en avoit encore moins; aussi se rendit-elle si adroite et si savante en toutes les propretés et gentillesses dont la jeunesse des filles se pare et orne ses beautés, qu'il sembloit à sa maîtresse qu'elle étoit seule au monde, et qu'elle n'en pourroit jamais recouvrer une telle si elle la perdoit.

Ce besoin que sa maîtresse ressentoit plutôt qu'elle ne pensoit avoir d'elle, lui fit donner une telle part en sa confiance, qu'il n'y avoit point pour elle de secret dans son cœur. Le Grand-Duc n'étoit pas marri qu'une fille de sa condition, des volontés de laquelle il étoit toujours le maître, gouvernât sa nièce; les réponses de laquelle aux princes qui la recherchoient étoient telles que lui insinuoit Leonora, et Leonora ne manquoit pas à les lui donner telles que le Grand-Duc vouloit, qui, par ce moyen, sans paroître s'en mêler, gouvernoit l'esprit de sa nièce, et en faisoit ce qu'il vouloit. Enfin, après l'avoir beaucoup de temps gardée comme un trésor qu'il faisoit espérer à tous et ne laissoit néanmoins enlever de personne, comme il la vit avoir atteint l'âge de vingt-sept ans accomplis, et ne la pouvoir plus longtemps retenir sans la faire beaucoup déchoir d'estime, et s'offrant l'occasion la plus avantageuse que la bonne fortune lui pût offrir de la colloquer utilement pour lui, glorieusement pour sa maison, heureusement pour elle, il l'accorda à la recherche qu'en fit Henri IV, après avoir donné par ses victoires une paix assurée à son État. Leonora a part à cette grande aventure de sa maîtresse, puisque si elle est élevée à la haute majesté de reine de France, celle-ci l'est à la dignité de reine de son cœur : pauvre papillon, qui ne savoit pas que le feu qui la consumeroit étoit inséparablement uni à l'éclat de cette vive lumière, qu'elle suivoit transportée d'aise et de contentement.

Arrivée qu'elle est en France, elle est incontinent reconnue pour la favorite de la reine qui, sans beaucoup de difficulté, la fait agréer au roi. L'inclination qui déjà dès Florence étoit née en son cœur en faveur de Conchino, joint à ce que, naturellement défiante et se reconnoissant mal partagée de beauté, elle eut crainte de n'être pas si bien traitée d'un François, la portèrent à épouser Conchino, qui fut fait premier maître d'hôtel de la reine, dont elle étoit dame d'atour.

Dans les mécontentemens que la reine reçut par les diverses amours du roi, elle demeura si inséparablement unie aux intérêts de sa maîtresse, que jamais ni le roi ni son mari ne la purent gagner pour les lui pouvoir faire dissimuler, ou l'empêcher d'en parler avec l'aigreur que méritoit le ressentiment de l'offense qu'elle prétendoit être faite à la reine ; d'où elle se vit plusieurs fois en danger d'être renvoyée en Italie, elle et son mari. Cela ne lui nuisoit pas auprès de sa maîtresse, qui, à la mort du feu roi, étant devenue dame absolue de ce grand royaume sous le titre de régente, lui fit telle part de sa puissance, et pour l'amour d'elle à son mari, qu'ils se virent élevés au plus haut point de grandeur où jamais étrangers le furent en cet État.

Elle se gouvernoit avec cette modestie en sa faveur, qu'elle ne se soucioit pas que l'on crût que le principe en fût en son mari ou en elle, bien qu'elle en fût l'âme et le lien, tant pour ce que c'étoit elle que la reine aimoit, que pour ce que le feu de l'ambition de son mari le faisoit aller si vite et avec si peu de précaution en sa conduite envers la reine, qu'il manquoit de l'adresse nécessaire pour en obtenir quelque chose, où elle au contraire, par la sienne, venoit à bout de ce que la reine par son inclination ne vouloit pas ; ne lui parlant jamais d'une affaire qu'elle n'y eût premièrement fait disposer son esprit par plusieurs choses qu'elle lui faisoit dire de loin par les uns et les autres, et après tous ces préparatifs seulement lui en parloit, et d'abondant encore avoit toujours quelqu'un des ministres de son côté, et souvent pour les ruiner les uns par les autres.

Dès le commencement, mais plutôt par la bassesse de son esprit qui suivoit celle de sa naissance, que par modération de vertu, elle témoigna avoir plus de désir de richesses que d'honneurs, et résista quelque temps aux appétits immodérés de la vanité de son mari, tant pour la susdite raison que pour ce qu'elle craignoit

qu'il s'emportât d'orgueil envers elle-même et la méprisât. Mais la magnificence de la reine, qui vouloit que la grandeur de ses créatures fût proportionnée à la puissance et à la libéralité de celle qui les élevoit de la poussière, ou leur mauvaise fortune qui, pour les tromper plus facilement, jonchoit de roses le chemin qui conduisoit à leur ruine, firent qu'enfin les désirs de l'un et de l'autre furent assouvis, les principales richesses, dignités et charges de cet État étant accumulées en eux.

Si leurs prospérités furent extraordinaires, leurs traverses ne le furent pas moins : les grands, les princes, les ministres, les peuples, les avoient pour but d'envie ou de haine. Le courage manqua premièrement à Leonora, elle pensa à faire retraite en Italie ; son mari ne le voulut pas sitôt, et ne se rendit à ce désir qu'à l'extrémité, quand il se vit abandonné de M. le Prince ; mais il le quitta quand il le vit arrêté, ce que sa femme ne fit pas, qui continua en ce dessein et y disposa ses affaires.

Toutes ces traverses, et domestiques avec son mari, dont les désirs étoient si contraires aux siens, et publiques, donnèrent une telle atteinte à son corps, qu'il en perdit toute santé, et à son esprit, qu'il s'en troubla en quelque façon : de sorte qu'elle se mit en imagination que tous ceux qui la regardoient l'avoient ensorcelée ; dont elle devint si chagrine, que non-seulement elle se tiroit de la conversation de tout le monde, mais même elle ne voyoit quasi plus sa bonne maîtresse ; et quand elle la voyoit, ce n'étoit que paroles d'injures, l'appelant *despietata*, *ingrata*, et quand elle parloit d'elle, l'épithète ordinaire qu'elle lui donnoit étoit celle de balourde.

L'opinion qu'elle eut que son mari eût voulu être défait d'elle, et pensoit déjà à une nouvelle épouse, jetant les yeux sur Mademoiselle de Vendôme, n'apportoit pas peu de coup à tous les troubles de son es-

prit. Il dissimuloit néanmoins du commencement avec elle le mieux qu'il lui étoit possible, ne la voyant que les soirs seulement, faisant ses visites de peu de durée, lui apportant toujours quelque petit présent, et permettant même, à ce que l'on disoit, qu'un seigneur Andrea, napolitain, qui étoit à lui, demeurât avec elle pour la réjouir de la musique de sa voix et de ses instrumens. Mais enfin il cessa de la voir plus que fort rarement, lorsque tant de fâcheuses humeurs de sa femme lui donnèrent lieu de prendre crédit de soi-même en l'esprit de la reine, dont elle pensa désespérer, et vint à tel point de fureur vers lui et lui vers elle, qu'ils ne se parloient plus qu'avec des imprécations mutuelles : pronostics secrets du malheur prochain qui leur devoit arriver.

Heureux l'un et l'autre s'ils eussent vécu en l'amour et la confiance qu'ils se devoient, et que ou le mari eût, par une déférence bienséante, déféré aux conseils de sa femme lorsqu'elle lui faisoit dire qu'il levoit trop de voiles pour un si petit vaisseau, et se fût résolu de descendre de ce haut ciel de faveur où il étoit élevé en une sphère plus basse, et y fournir la carrière de sa fortune en restreignant sa course en des cercles de moindre grandeur, ou qu'elle, de sa part, interprétant avec simplicité les désirs de son mari, et n'y prévoyant pas à l'avenir de mauvais desseins contre elle, eût consenti que sa nièce eût épousé Luynes, attachant par cette ancre sacrée sa fortune flottante dans le port de salut. Mais Dieu, qui vit qu'au lieu du service de leur maîtresse leur seul intérêt les conduisoit en toutes choses, voulut que ce même intérêt d'un chacun d'eux en particulier fût enfin cause de la perte du bien commun et de la vie de tous les deux.

GUERRE CONTRE LES PROTESTANTS.

1621.

Les protestants s'étaient révoltés en 1620 pendant que Louis XIII était en guerre avec Marie de Médicis. Le prétexte de la rebellion avait été la réunion du Béarn et de la Basse-Navarre à la couronne de France, le rétablissement du culte catholique dans ces provinces, et la restitution au clergé des biens ecclésiastiques confisqués par les huguenots, mesures que Louis XIII avait ordonnées et qu'il fit exécuter, après la victoire des Ponts de Cé, en entrant avec son armée dans le Béarn. Après cette victoire du roi et de son ministre, le duc de Luynes, les protestants, aux ordres du duc de Rohan, déclarèrent la guerre à Louis XIII et s'organisèrent en république fédérative composée de 8 cercles. Louis XIII et Luynes marchèrent contre eux, soumirent le Poitou, prirent Saint-Jean-d'Angely et firent bloquer la Rochelle qu'on ne pouvait assiéger faute de marine; de là, ils entrèrent dans la Guyenne et assiégèrent Montauban, la grande place d'armes des huguenots du midi de la France.

I.

Un épisode du siége de Montauban.

Mémoires de Pontis [1].

Pour revenir à ce qui regarde le siége de Montauban,

[1] Louis de Pontis, officier des Gardes de Louis XIII, né en Provence en 1583, mort en 1670, fut un officier aussi distingué par sa bravoure que par son intelligence et son humanité. Il servit dans le régiment des Gardes, où il rétablit la discipline, et fut chargé des missions les plus périlleuses; il prit une part très importante à la bataille d'Avein. En 1651, il se retira à Port-Royal, où l'un des solitaires, Thomas du Fossé, recueillit et rédigea, en 1657, les récits que Pontis faisait de ses campagnes pendant sa retraite. Les mémoires de Pontis parurent en 1676. « Je suis attachée, disait Madame de Sévigné, à des mémoires d'un M. de Pontis, provençal; il conte sa vie et le temps de Louis XIII avec tant de vérité, de naïveté et de bon sens, que je ne puis m'en tirer. » Il est certain que nos collections de mémoires en renferment peu d'aussi attrayants.



l'artillerie étant admirablement servie par les soins du grand-maître[1], qui étoit surintendant des finances, la batterie de MM. de Chevreuse et de Lesdiguières, que l'on pouvoit aussi appeler celle de M. de Schomberg parce qu'il y étoit presque toujours, fit un grand effet dans le bastion de Dumonstier, et la brèche se trouva assez grande pour pouvoir y donner l'assaut. Comme on voulut néanmoins s'assurer auparavant de l'état véritable des lieux, on nomma un officier pour les aller reconnoître. Il le fit, mais avec assez peu d'exactitude, n'ayant presque rien vu, soit que la peur eût agi sur son esprit, ou qu'il ne se fût pas autant avancé qu'il le devoit pour découvrir toutes choses. La défiance que l'on eut de son rapport fut cause que l'on en nomma encore un autre qui, à son retour, ne dit rien davantage que le premier. Le roi résolut donc de faire donner l'assaut : il commanda qu'on mît l'armée en bataille, et qu'elle marchât à l'attaque lorsque de dessus la montagne de Piccis, où étoit son quartier, il feroit paroître et voltiger en l'air un mouchoir au bout de sa canne, ce qui devoit être le signal.

Tout étoit prêt, et l'on n'attendoit plus que ce signal, lorsque M. de Schomberg, poussé de je ne sais quel instinct, et ayant tout pour suspect, s'avisa de dire au roi qu'il ne savoit s'il ne seroit point à propos en cette rencontre, où il y alloit de l'honneur et du salut de son armée, d'envoyer une troisième fois reconnoître le bastion par quelque personne de l'exactitude et du rapport de laquelle on ne pût douter. Il me nomma en même temps, et crut me faire beaucoup d'honneur en m'exposant au dernier péril. Le roi approuva cette proposition, étant persuadé qu'en de semblables occasions, bien des gens ne voient les choses qu'à demi, à cause de l'extrême péril et du peu de temps qu'on a pour se reconnoître. L'on me fit venir à l'heure même, et M. de

[1] Henri de Schomberg.



Schomberg m'ayant témoigné l'inquiétude où étoit le roi, et le peu de certitude que l'on avoit de l'état véritable des lieux, il ajouta qu'il avoit eu pensée de me nommer à Sa Majesté, et de lui proposer qu'on m'envoyât les reconnoître de nouveau, parce qu'il ne se tiendroit bien assuré qu'après que j'en aurois fait mon rapport. Comme il avoit néanmoins beaucoup de bonté pour moi, et qu'il savoit que pour faire la chose avec toute l'exactitude qu'il demandoit, je ne pouvois pas manquer de m'exposer à un très-grand péril, il voulut bien me témoigner qu'encore que cette affaire fût de la dernière importance pour toute l'armée, il ne prétendoit pas toutefois m'y engager contre ma volonté. Je lui répondit ce que tout autre auroit répondu en cette occasion, qu'il me feroit tort de douter de la joie que je recevois dans ces rencontres de me voir honorer de son estime et de la créance avantageuse qu'il avoit de moi ; que je m'allois préparer, et que j'espérois en revenir, et en rendre si bon compte, qu'on ne trouveroit rien dans mon rapport qui ne fût exactement véritable.

Ayant pris une cuirasse et un casque, avec un pistolet pendu à ma ceinture, je mangeai un peu, et marchai ensuite à la vue de Sa Majesté et de son armée qui avoient les yeux attentifs sur moi. Lorsque j'arrivai au pied de la brèche, je priai Dieu à genoux derrière quelques-unes des pierres qui étoient tombées, et commençai ensuite à monter en grimpant comme je pouvois, le ventre à terre. Étant tout au haut, je voulus reconnoître le lieu en la même posture que j'étois monté, c'est-à-dire couché sur le ventre, afin de n'être pas si découvert ni si exposé aux mousquetades qui siffloient de tous côtés autour de moi ; mais cette posture me donnant peu d'avantage pour voir ce qui pouvoit être au-delà du bastion, je me levai tout d'un coup, et, m'exposant à un péril d'où Dieu seul me pouvoit sauver, je courus jusque sur le bord d'où je découvris le bas qui étoit un épouvantable retranchement, dans lequel il y

avoit un bataillon qui paroissoit être de plus de deux mille hommes, dont les premiers rangs étoient de piquiers et le reste de mousquetaires. Dans le moment que je parus, et que je regardai, l'on fit une si furieuse décharge sur moi, que j'ai toujours regardé comme un miracle de ce que j'en pus réchapper ; et de ce grand nombre de coups qui furent tirés, je n'en reçus que deux sur mes armes qui ne firent que blanchir, et dont même je ne m'aperçus point dans ce temps-là.

Me tenant alors bien assuré d'avoir tout vu, je revins très-vite, et remarquai seulement, vers le quartier du roi, une éminence d'où je crus pouvoir lui faire voir à lui-même ce retranchement des ennemis. Je me laissai ensuite tomber de mon haut, à dessein de rouler en bas et d'être plus à couvert des coups. Toute l'armée crut alors que j'étois mort, et M. de Schomberg, tournant le dos, voulut au moins ne pas voir ce qui lui causoit un sensible déplaisir, s'accusant lui-même d'être cause de ma mort. Mais j'en fus quitte pour un grand étourdissement que j'eus ; et, étant bientôt revenu à moi, je remerciai Dieu à genoux de m'avoir sauvé d'un si grand péril. Je rappelai ensuite dans ma mémoire ce que j'avois vu, et l'écrivis sur mes tablettes, étant à couvert des mêmes pierres dont j'ai parlé auparavant, et je reparus tout d'un coup, lorsque chacun me croyoit mort.

Il y aura peut-être des braves, et surtout des jeunes gens, qui regarderont comme une foiblesse que, dans une occasion si périlleuse, j'aie pensé plutôt à recourir à Dieu, qu'à m'abandonner à une sotte confiance qui fait courir brutalement et comme les yeux bandés partout où la mort est la plus visible : mais il me semble que dans ces rencontres où l'on ne voit presque aucun moyen de sauver tout ensemble l'honneur et la vie, quand on ne se souviendroit pas qu'on est chrétien, il suffit d'être homme pour penser à celui qui peut ôter non-seulement la vie, mais le cœur même à ceux qui s'imaginent

en avoir le plus. Et m'étant trouvé pendant cinquante années dans des occasions aussi hasardeuses que peut-être aucun homme de mon temps, je puis rendre ce témoignage que j'ai vu assez de personnes qui faisoient vanité de n'avoir point de religion, comme si leur impiété devoit passer pour une marque de leur courage, mais que j'ai reconnu souvent que c'étoient plutôt de grands fanfarons que des braves effectifs, que si le péril étoit à droite ils tournoient à gauche, et qu'ils payoient d'adresse lorsqu'il s'agissoit de payer de leur personne, et de soutenir leurs paroles par leurs actions.

Après m'être tiré de la sorte d'un si grand péril, M. de Schomberg, aussi surpris que réjoui de me voir, me fit prendre un peu de vin, parce que je n'en pouvois plus, ayant extraordinairement fatigué. Je lui fis aussitôt mon rapport, qui lui causa un très-grand étonnement; et comme il me demanda de nouveau si j'étois bien assuré de ce que je lui disois, je lui répondis que je prétendois le lui faire voir, et l'en assurer par lui-même aussi bien que le roi, ayant remarqué un lieu d'où l'on pourroit découvrir ce que j'avois vu de plus près. Le roi étant dans une fort grande impatience de savoir ce que j'avois reconnu, je montai à cheval, et m'en allai avec M. de Schomberg le trouver à Piccis. Comme on avoit assez de peine à me croire, le roi lui-même voulut s'en assurer par ses propres yeux; je le menai au lieu que j'avois remarqué, et de là il découvrit avec des lunettes d'approche le retranchement et le bataillon dont je lui avois parlé. Il en fut très-surpris, et ne put point s'empêcher de témoigner tout haut son étonnement du péril où ses troupes auroient été exposées sans cette prévoyance de M. Schomberg, qui avoit sauvé la vie à bien du monde. Le roi eut la bonté de me dire que je lui avois rendu ce jour-là un grand service, et qu'il s'en souviendroit dans l'occasion. Je ne m'aperçus pas néanmoins alors qu'on pensât beaucoup à moi; et je m'accoutumois à servir sans autre intérêt

que celui d'un honneur qui me coûtoit quelquefois bien cher.

Je revins ensuite trouver M. Zamet, qui m'ayant cru mort s'écria d'abord qu'il me vit : « Je vous proteste que vous n'y retournerez plus, et que je donnerai bon ordre que vous ne receviez plus à l'avenir de semblables commissions. » Car il est vrai que ce qui le choquoit davantage et lui donnoit lieu de me parler de la sorte, étoit que, soit que je fusse de garde ou non, on s'accoutumoit ainsi à me faire comme la victime publique de toutes les grandes occasions. Il me demanda si je n'étois point blessé, et je l'assurai que non, mais seulement que M. de Schomberg m'avoit fait remarquer deux coups sur mes armes.

On fit retirer ensuite l'armée, et l'on ne pensa plus à l'assaut.

II.

Prise de Négrepelisse [1].

10 juin 1622.

Mémoires de Pontis.

Après l'échec éprouvé devant Montauban, le connétable de Luynes alla prendre la petite ville de Monheur ; mais quelques jours après (14 décembre 1621), il mourut de la fièvre pourpre qui ravageait l'armée. L'année suivante (1622), Louis XIII, dirigé par le prince de Condé, continua la guerre contre MM. de Rohan et de Soubise, chefs des huguenots. Le roi battit Soubise au combat de Rié en Poitou, passa en Guyenne et prit Négrepelisse ; pendant ce temps, son amiral, le duc de Guise, remportait une victoire sur la flotte rocheloise. Ces défaites décidèrent les protestants à signer la paix avec le

[1] Ville de Quercy sur l'Aveyron, aujourd'hui dans le département de Tarn-et-Garonne, au N.-E. de Montauban.

roi, à Montpellier, le 19 octobre. L'édit de Nantes fut maintenu avec tous les avantages qu'il accordait aux huguenots, qui ne conservèrent plus cependant que deux places de sûreté, la Rochelle et Montauban. Rohan, Soubise et les autres chefs du parti protestant reçurent leur pardon.

Le roi vint ensuite avec toute son armée devant Nègrepelisse, souhaitant depuis près d'un an de se voir en état de pouvoir punir comme il fit, la trahison barbare et inhumaine qu'avoit exercée cette ville à l'égard de quatre cents hommes du régiment de Vaillac qu'on y avoit envoyés en garnison l'hiver auparavant, et à qui les habitans coupèrent la gorge à tous en une nuit. Ce prince, dès le moment qu'il en apprit la nouvelle, avoit déclaré hautement qu'il les châtieroit tous de la même manière, en ne pardonnant à qui que ce fût. Ainsi dès l'année suivante, après qu'il eût pris ces deux ou trois petites places dont je viens de parler [1], il se rendit devant celle-ci ; il avoit pour lieutenans-généraux de son armée, M. le Prince, M. d'Angoulême et MM. de Thémines et de Saint-Géran. Le roi en personne ordonna de tous les quartiers et des attaques qu'il fit faire aux deux extrémités de la ville, ne voulant pas que l'on s'amusât à la reconnoitre ni à ouvrir des tranchées, mais qu'on allât droit à l'assaut sans lui donner un moment pour se reconnoitre, parce qu'elle n'étoit pas si forte que les tranchées fussent absolument nécessaires, et que, d'ailleurs, l'impatience où il étoit de la punir, comme elle le méritoit, ne lui permettoit pas de prendre des voies plus longues, bien que plus sûres.

L'armée en bataille fut divisée en deux pour les deux attaques, et toutes choses étant disposées, les généraux m'envoyèrent vers le roi, sur le midi, pour recevoir le dernier ordre qu'il avoit commandé que l'on vînt prendre avant l'assaut. Je le trouvai dans une méchante chaumière, où l'on étouffoit de fumée, et où il

[1] Sainte-Foy et Saint-Antonin.

étoit contraint de se renfermer à cause qu'il se trouvoit indisposé. Lui ayant dit que MM. les lieutenans-généraux m'avoient envoyé pour l'assurer que toutes choses étoient en état, selon qu'il le leur avoit commandé, et qu'ils attendoient son dernier ordre : « Le voici, me dit-il, c'est qu'on attaquera la ville par les deux bouts, et que vous aurez tous quelque chose de blanc attaché aux cordons de vos chapeaux, de peur que vous joignant dans la ville, vous ne vous tuiez les uns les autres, sans vous connoître ; car je vous commande de ne faire aucun quartier à aucun homme, parce qu'ils m'ont irrité, et qu'ils méritent d'être traités comme ils ont traité les autres. » Je m'en retournai rapporter cet ordre ; et tous ayant mis des mouchoirs à leurs chapeaux, on commença l'attaque, qui dura quelques heures par les dehors et pour l'entrée de la porte, qu'ils défendirent très-bien, se battant tout à fait courageusement; mais enfin ils furent forcés des deux côtés, et se retirèrent, en se défendant, dans un recoin de la ville, où ils demandèrent quartier. Comme on le leur refusa, ils se le mirent à crier : « Hé bien ! nous mourrons, mais en gens d'honneur, et nous vendrons notre vie bien cher. » En effet, ils opiniâtrèrent tellement le combat, qu'ils en tuèrent beaucoup des nôtres, et se défendirent jusques au dernier, ne rendant les armes qu'avec la vie. Et cet exemple devroit, ce me semble, modérer un peu la juste colère des princes en ces rencontres, où souhaitant, avec raison, de punir plusieurs coupables, ils pourroient peut-être pardonner à quelques-uns, afin d'épargner au moins tant de fidèles soldats qui se trouvent ainsi assommés par des rebelles.

Ensuite de ce carnage, tous les soldats se mirent à piller et à prendre les femmes qu'ils rencontroient. Et comme j'étois à la tête de notre régiment, je vis une parfaitement belle fille, âgée d'environ dix-sept ou dix-huit ans, sortir avec empressement d'une maison où l'on n'étoit point encore entré, et accourir se

jeter à mes pieds, en me demandant que je lui sauvasse l'honneur et la vie. Je lui en donnai parole dans le moment, et l'assurai que je perdrois plutôt moi-même la vie que de permettre qu'on lui ôtât ni l'un ni l'autre. Je voulus la faire garder auprès de moi par trois ou quatre soldats; mais elle croyoit ne pouvoir être en sûreté si elle ne me tenoit moi-même par la basque de mon pourpoint. Je la fis ainsi passer toute la ville, où elle fut vue d'une partie des officiers de l'armée, dont quelques-uns même furent assez insolens pour oser me la demander et pour me presser de la leur remettre entre les mains; sur quoi, je me vis forcé de me brouiller avec eux, aimant mieux les avoir pour ennemis que de manquer à ma parole et à la justice que je croyois devoir à une honnête fille qui avoit imploré ma protection. Je la conduisis de cette sorte dans ma hutte. Ses parens étoient des premiers de la ville, où son père étoit ministre; et il arriva, par le plus grand bonheur du monde pour eux, qu'ils se trouvèrent ce jour-là à une maison qu'ils avoient à la campagne, ayant laissé leur fille à la ville pour avoir soin de leur maison. Comme je me vis importuné de nouveau par les sollicitations de différentes personnes, dont les uns même se renommoient des principaux de l'armée, je songeai à tous les moyens possibles de la cacher, en attendant que je puisse la remettre entre les mains de son père et de sa mère, afin de nous délivrer, elle et moi, de la crainte du péril continuel où elle étoit exposée.

Mais, parce que cela ne se pouvoit pas aisément dans un camp où il n'y avoit que des huttes, et où je savois qu'il se trouvoit si peu de fidélité, je m'avisai, à la fin, d'un moyen aussi extraordinaire que l'on puisse imaginer, et qui même pourroit paroître incroyable à plusieurs. Comme quelquefois les meilleurs endroits pour se cacher ne sont pas les plus reculés, mais ceux dont on se doute le moins pour être les plus visibles, je crus qu'une grande génisse que j'avois fait tuer

lurent reconnoître cette grâce, et me firent offre de tout leur bien en récompense de ce précieux présent que je leur faisois en leur rendant leur fille qu'ils croyoient avoir perdue. Je me contentai de leur amitié, et leur témoignai que je me trouvois trop bien récompensé d'avoir sauvé l'honneur de leur fille; mais je n'étois pas encore arrivé à ma hutte que je vis derrière moi deux chevaux chargés de gibier et d'autres choses semblables. Celui qui les conduisoit me dit que son maître m'envoyoit cela, et me conjuroit d'accepter au moins ce peu de chose qu'il n'osoit presque me présenter. Je ne pus pas refuser ce présent, craignant de causer un trop grand chagrin à celui qui me le faisoit, et je dis seulement au valet de témoigner à son maître que je l'avois accepté pour ne le pas désobliger, et que je l'en remerciois. Ils se sont depuis toujours souvenus de moi ; et ayant passé, cinq ou six mois après, par le bourg où étoit la maison du père de cette fille, et les étant allé voir, cette pauvre fille fut dans un tel transport de joie de me revoir, qu'elle se jeta à mes genoux et ne me vouloit point quitter, sentant alors d'autant plus l'obligation qu'elle m'avoit, qu'elle étoit plus à elle que dans cette autre occasion, et disant devant son père et sa mère qu'elle me regardoit comme un autre père et une autre mère, puisque je lui avoit conservé la vie et l'honneur.

Mais si je sauvai de la sorte l'honneur à cette fille, que sa beauté exposoit à un si grand péril, je ne dois pas taire une action héroïque qu'un nommé Roger, premier valet de chambre du roi, fit en cette même occasion du sac de Nègrepelisse. Cet homme, très-généreux et très-honnête, voyant que les soldats emmenoient une quantité de femmes et de filles, courut promptement à eux avec une bourse pleine de pistoles, et leur en demandant une pour une pistole, une autre pour deux, une autre pour trois, et allant ainsi dans toutes les

rues, il en acheta jusqu'au nombre de quarante qu'il amena au quartier du roi, où il les mit en sûreté, et d'où il les renvoya chez elles quand l'armée se fut retirée.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

le jour de devant, et qui étoit encore tout entière, pendue de haut en bas dans ma hutte, pourroit bien servir à mon dessein. Je tournai le côté du ventre contre la muraille, et fis mettre ma prisonnière dans le corps de cette bête pour voir si elle y seroit cachée. La chose me réussit fort bien, car la crainte même d'un péril si pressant l'aidant à se proportionner à ce petit lieu, qui étoit le seul qui la pût sauver, elle s'y resserroit et s'y rapetissoit d'une telle sorte qu'on ne l'y voyoit point du tout. Je dis donc à cette jeune fille que toutes les fois qu'elle entendroit frapper à la porte, elle s'y allât cacher, pour n'être pas trop incommodée en y demeurant toujours. Et il arriva presque aussitôt après que j'eus éprouvé cette invention, que quelques officiers généraux, sous prétexte de visiter le camp, vinrent frapper à ma hutte. Ils me dirent en entrant la véritable raison qui les amenoit, et me pressèrent de leur faire voir celle que Dieu avoit fait tomber entre mes mains ; mais je leur répondis avec une si grande franchise, leur ayant même laissé voir librement ma hutte, où ils n'aperçurent que la génisse, qu'ils s'en retournèrent très-persuadés qu'elle n'étoit plus chez moi. Il seroit inutile de parler de tous les autres qui donnèrent d'aussi bonne foi dans le panneau, et qui, après être entrés, s'en retournoient, ne voyant que la génisse qui pendoit d'en haut.

Mais l'affaire alla plus loin, et étant portée jusqu'au roi, il me manda de l'aller trouver. Comme j'étois assuré de mes valets, dont l'affection et la parfaite fidélité m'étoient connues, je leur confiai la garde de ma prisonnière, en leur commandant d'être toujours hors la porte de la hutte pour dire que je n'y étois pas et empêcher que qui que ce fût n'y entrât. Le roi me demanda, dès qu'il me vit, s'il étoit vrai, comme on le lui avoit rapporté, que j'eusse chez moi une très-belle fille. Comme je n'ai jamais rien caché à ce prince, je lui contai toute l'affaire, ainsi qu'elle s'étoit passée, jusqu'au mo-

ment que j'étois parti de ma hutte. Alors le roi, me regardant entre les deux yeux, me dit : « As-tu bien tenu ta parole ? » Je lui jurai devant Dieu et devant lui que je l'avois fait. Sur quoi le roi me répondit : « J'en suis ravi et t'en estime cent fois davantage ; achève ce que tu as si bien commencé, car c'est une des plus belles actions que tu feras de ta vie, et que je tiendrai pour un des plus grands services que tu m'aies rendus. Si quelqu'un par hasard la découvroit et te sollicitoit pour l'avoir, dis lui l'ordre que tu as reçu de moi de la conserver, et que c'est moi-même qui te l'ai donnée en garde. » Je suppliai S. M. de me permettre d'envoyer un tambour chez son père, qui demeuroit à quatre ou cinq lieues du camp, pour la remettre entre ses mains le plus tôt que je pourrois. Cette prière, qui prouvoit la sincérité avec laquelle j'agissois, plut fort au roi, qui me dit qu'il l'accordoit de tout son cœur, et que je ne pouvois mieux faire.

Je pris congé de S. M., et m'étant hâté de revenir à ma hutte, où je trouvai toutes choses en bon état, je dis à cette fille d'écrire une lettre à son père, pour lui mander qu'il la vînt querir à un rendez-vous que je lui marquois, et l'assurer que le tambour qui lui rendroit la lettre le conduiroit sûrement au lieu où elle et moi ne manquerions pas de nous trouver. Elle écrivit donc un billet qui portoit en trois mots ce que je lui avois marqué, remettant à lui expliquer de vive voix tout au long l'état où elle étoit et celui d'où je l'avois tirée. Le père et la mère reçurent cette nouvelle avec des sentimens de joie que l'on peut mieux concevoir qu'exprimer, et furent bientôt au lieu destiné, où je me rendis aussi exactement avec leur fille. La leur remettant entre les mains, je leur protestai que je l'avois conservée aux dépens de ma vie, comme si elle eût été ma propre fille, et les assurai que je m'étois tenu très-heureux que Dieu m'eût présenté cette occasion de tirer une jeune personne d'un péril si inévitable. Ils vou-

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

La ligue des Seize (*Palma-Cayet.*)........................ 1
Mort de Marie Stuart :
Relation contemporaine........................ 9
Dépêche de M. de Châteauneuf........................ 21
Lettre de Henri de Navarre à M. de Lubersac........................ 26
Lettre de Henri de Navarre à Henri III........................ 27
La journée des Barricades:
Lettre d'Étienne Pasquier........................ 28
Récit de Davila........................ 35
Lettre du duc de Guise à Henri III........................ 49
Les Guises assassinés à Blois :
Récit de Davila........................ 52
Relation de Miron........................ 65
Déposition de l'archevêque de Lyon........................ 88
Lettre d'Étienne Pasquier........................ 93
Soulèvement de la Ligue contre Henri III :
Récit de Pierre de Lestoile........................ 98
Lettre d'Étienne Pasquier........................ 104
Autre lettre du même........................ 106
Alliance de Henri III et de Henri de Navarre (*Étienne Pasquier.*) 109
Assassinat de Henri III:
Lettre de M. de la Guesle........................ 111
Lettre de Henri III........................ 117
Récit de Palma-Cayet........................ 119
Discours ou relation par le P. Bourgoing........................ 123
Sixain de la mort inopinée de Henri de Valois........ 129
Lettre d'Étienne Pasquier........................ 129
Récit de ce qui s'est passé à Paris après la mort du roi Henri III (*Mémoires de la Ligue*)........................ 132
La mort de Henri III connue à Paris (*Pierre de Lestoile*) 134
Vers en l'honneur de Jacques Clément........................ 136
La mère de Jacques Clément (*Palma Cayet*)........................ 136
La finesse du Jacobin (*Chanson du temps*)........................ 136
Chanson spirituelle et action de grâces, contenant le discours de la vie et tyrannie de Henry de Valois, etc. 139

Pages.
Lettre de Henri, roi de Navarre, à M. de Souvré............ 144
Lettre de Henri IV à M. de Montholon, garde des sceaux..... 146
Lettre du duc de Mayenne à Philippe II..................... 147
Lettre de Philippe II au commandeur Moreo................. 149
Déclaration de la Sorbonne contre Henri IV................. 150
La bataille d'Arques :
Récit de Pierre de Lestoile 151
Récit du duc d'Angoulême............................ 152
Attaque de Paris par Henri IV (*Lettre de Henri IV*)......... 166
Lettre de Philippe II à Don Bernardino de Mendoça......... 167
Bataille d'Ivry :
Lettre d'Étienne Pasquier............................ 169
Lettre circulaire de Henri IV......................... 173
Allocution de Henri IV à ses troupes.................... 177
Complainte du décès de la Ligue..................... 177
Le siége de Paris :
Proclamation adressée par Henri IV aux habitants de sa bonne ville de Paris.............................. 180
Brief traité des misères de la ville de Paris.......... 184
Conférence du cardinal de Gondy et de l'archevêque de Lyon, députés par la ville de Paris auprès de Henri IV pour traiter de la paix............................ 196
Le prince de Parme force Henri IV à lever le siége de Paris :
Lettre de Henri IV au duc de Montpensier............ 204
Lettre de Henri IV aux maire et jurats de sa bonne ville de Bordeaux................................ 208
Lettre de Henri IV au duc de Montmorency........... 210
Mort du président Brisson et abolition du conseil des Seize (*Étienne Pasquier*)...................................... 212
États-Généraux de la Ligue :
Lettre de Philippe II aux États-Généraux............ 224
Proposition du duc de Feria aux États............... 226
Les conférences de Suresnes :
Lettre de Henri IV au prince de Conty................ 229
Lettre de Henri IV à l'évêque de Chartres............ 232
Arrêt du Parlement pour maintenir la loi salique............ 233
Lettre du Légat aux catholiques de France................. 234
Abjuration de Henri IV :
Lettre de Henri IV à Gabrielle d'Estrées.............. 237
Récit de Pierre de Lestoile.......................... 238
Les prédicateurs à Paris (*Pierre de Lestoile*)........... 239
Lettre de Henri IV à M. de Pisany.................. 243
Soumission de Villars-Brancas :
Lettre de Henri IV à M. de Rosny.................... 245
Lettre de Henri IV au même.......................... 247

Pages.

Entrée de Henri IV à Paris:
Lettre de Henri IV au duc de Nevers........ 248
Récit de l'historien de Thou........ 249
Récit de Pierre de Lestoile........ 271
Seconde lettre de Henri IV au duc de Nevers........ 284
Dépêche de Don Diego de Iberra à Philippe II........ 288
Dépêche du duc de Feria à Philippe II........ 292
Lettre de Henri IV au maréchal d'Aumont........ 295
Harangue de Henri IV au Parlement........ 296
Soumission du duc de Mayenne (*Sully*)........ 298
Harangue de Henri IV à l'assemblée des Notables........ 301
Lettre de Henri IV à Sully........ 302
Lettre de Henri IV au connétable de Montmorency sur la prise d'Amiens par les Espagnols........ 303
Harangue de Henri IV au Parlement........ 305
Seconde harangue de Henri IV au Parlement........ 307
Lettre de Henri IV à M. de Tartigny........ 308
Lettres de Henri IV sur la reprise d'Amiens:
Circulaire........ 309
A Sully........ 310
A M. de Crillon........ 311
Lettre de Henri IV à M. du Plessis-Mornay........ 312
Préambule de l'édit de Nantes........ 313
Lettre de Henri IV au pape Clément VIII........ 317
Harangue de Henri IV aux députés du clergé........ 319
Harangue de Henri IV au Parlement........ 320
Harangue de Henri IV aux députés du parlement de Toulouse. 325
Mariage de Henri IV (*Palma-Cayet*)........ 326
Conspiration et mort du duc de Biron:
Première lettre d'Étienne Pasquier........ 347
Seconde lettre d'Étienne Pasquier........ 358
Lettre de Henri IV à la reine d'Angleterre........ 370
Lettre de Henri IV au Parlement........ 371
Discours du duc de Biron à ses juges........ 373
Lettre du duc de Biron à Henri IV........ 375
Lettre de Henri IV au maréchal de Lavardin........ 376
Lettre de Henri IV à M. de Beaumont........ 377
Lettre de Henri IV au duc de la Force........ 378
Le maréchal de Biron (*Chant breton*)........ 380
L'ordre de la sécurité (*Sainte-Beuve*)........ 381
Alliance de Henri IV avec les Morisques d'Espagne (*Le duc de la Force*)........ 382
Mémoire adressé par les Morisques d'Espagne à Henri IV..... 384
Réponse de Henri IV aux remontrances du Parlement sur le rétablissement des jésuites........ 389

Pages.
Marie de Médicis et ses favoris (*Sully*)........................ 392
Stances pour le roi (*Malherbe*)........................ 394
Harangue adressée au peuple de Luçon par Richelieu, en arrivant dans son évêché........................ 398
Plan raccourci du grand dessein de Henri IV (*Péréfixe*)...... 399
Dédicace de l'Astrée (*Honoré d'Urfé*)........................ 403
Avertissements de la mort de Henri IV (*Sully*)........................ 404
Assassinat de Henri IV :
Récit du duc de la Force........................ 409
Récit de Pierre de Lestoile........................ 410
Autre récit de Pierre de Lestoile........................ 417
Récit de Sully........................ 419
Lettre de Malherbe........................ 422
Récit de Marie de Médicis........................ 427
Ravaillac (*Dépêche de Matteo Botti*)........................ 429
Stances sur la mort de Henri le Grand (*Malherbe*)..... 431
Supplice de Ravaillac (*Pierre de Lestoile*)........................ 433
Violation du tombeau de Henri IV en 1793........................ 436
Le duc d'Épernon fait donner la régence à Marie de Médicis par le Parlement (*Girard*)........................ 437
Les Morisques chassés d'Espagne (*Cardinal de Richelieu*)..... 447
Retraite de Sully :
Récit du duc de Rohan........................ 451
Récit du cardinal de Richelieu........................ 453
Lettre de Sully à Marie de Médicis........................ 455
États-Généraux de 1614 (*Florimond Rapine*)........................ 460
Mariage de Louis XIII (*Le Mercure françois*)........................ 464
Instructions adressées au duc de Monteleone, ambassadeur d'Espagne en France........................ 471
Dépêche de l'ambassadeur espagnol, Don Inigo de Cardenas, sur Éléonore Galigaï........................ 473
Lettre adressée (*par Sully*) à Louis XIII contre le maréchal d'Ancre........................ 476
Mort du maréchal d'Ancre :
Récit de Legrain........................ 487
Extraits de la relation attribuée à Michel de Marillac.. 503
Exil de Marie de Médicis (*Cardinal de Richelieu*)........................ 517
Condamnation et supplice d'Eléonore Galigaï (*Cardinal de Richelieu*)........................ 520
Guerre contre les protestants (*Pontis*)........................ 536

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.

